This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C3318.67

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828)

L'ÉGLISE DE RUSSIE

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.

15579

L'ÉGLISE DE RUSSIE

PAR

L. BOISSARD

PASTEUR

A GLAY, PRÈS MONTBÉLIARD (DOUBS).

TOME PREMIER

PARIS

JOEL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

33, RUE DE SEINE, 33

1867

Droits de traduction et de reproduction réservés.

~~III. 20049~~
~~[illegible]~~
C 3318.67

Minutes
(1-2).

A Son Excellence

LE COMTE JEAN DE NOSTITZ

GÉNÉRAL

A LA SUITE DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DE RUSSIE

Le témoignage de sympathie que Vous avez accordé à cette publication est un écho de votre bonne amitié, que le temps n'a point affaiblie.

A défaut du mérite de l'originalité, auquel ce livre n'a nulle prétention, puisé qu'il est dans l'étude attentive des historiens de votre Église, il ose néanmoins revendiquer un privilége, celui de Vous rappeler les années, déjà lointaines, que nous avons passées ensemble à Wassiliefka, à l'époque de vos premières études.

Veuillez agréer ce modeste hommage de mon affection, et lui donner droit de bourgeoisie, à la dernière place restée vide sur les rayons de votre bibliothèque.

LOUIS BOISSARD.

PRÉFACE

L'Église russe, dont nous avons essayé de retracer dans ces pages les destinées successives à travers les siècles, semble avoir reçu de la Providence une mission spéciale dans l'œuvre du développement religieux de l'humanité. Après que Jérusalem, la terre de la promesse, avait rapidement perdu la suprématie qui lui appartenait comme berceau des Églises chrétiennes, Constantinople, héritière de son influence, projetait sur l'Orient chrétien les rayons d'une vive lumière. Par les soins de ses patriarches, l'idolâtrie profonde des contrées du nord de l'Europe avait fait place au règne de l'Évangile. Et quand, à son tour, la nouvelle Rome, frappée dans ses destinées politiques, avait comme disparu sous le flot de l'invasion musulmane, un puissant empire, amené dès le xe siècle à la connaissance de la foi évangélique, recevait le dépôt de l'Eglise persécutée, et abritait sous les dômes de ses sanctuaires la doctrine, les traditions, la discipline et le culte des pre-

L'ÉGLISE DE RUSSIE

Mentionnons également les précieux renseignements que nous a fournis *l'Union Chrétienne*, feuille religieuse hebdomadaire, publiée depuis sept ans à Paris, sous la direction de M. l'abbé Guettée, docteur et prêtre de l'Église russe.

Nous aurons atteint notre but si nous avons réussi à présenter, dans un cadre restreint, les traits essentiels de la physionomie de l'Église de Russie, et concouru, en bien modeste mesure, à élargir quelque peu en Occident le domaine des études historico-théologiques.

Glay, 14 Janvier 1867.

LIVRE PREMIER

PROPAGATION DU CHRISTIANISME EN RUSSIE.

SOMMAIRE

INTRODUCTION. — Population primitive de la Russie. — Les anciens Slaves. — Rourik. — Oleg. — Igor. — Sviatoslaf.

I. — Conversion de la Russie au christianisme. — Époques de Vladimir et de Jaroslaf. — Obstacles à la propagation de la foi chrétienne. — Progrès de l'Évangile en Russie jusqu'au XIIe siècle.

II. — Période de la domination mongole.

III. — Propagation de la foi orthodoxe dans le grand duché de Lithuanie.

IV. — Nouveaux progrès du christianisme en Russie.

V. — Apostolat de saint Étienne dans le gouvernement de Perm.

VI. — Conversion des Lapons et des Tchoudes.

VII. — Le christianisme porté à Kazan.

VIII. — Soumission d'Astrakhan. — Progrès du christianisme au Caucase et dans la province de Riazan.

IX. — Introduction du christianisme en Sibérie.

X. — Mission et Église russe en Chine.

XI. — L'Évangile rétabli parmi les Tatars de Kazan.

XII. — Le christianisme en Géorgie.

XIII. — Missions contemporaines.

INTRODUCTION.

POPULATION PRIMITIVE DE LA RUSSIE. — LES ANCIENS SLAVES.

Les contrées orientales de l'Europe, qui forment aujourd'hui l'empire de Russie, étaient désignées par les anciens historiens sous la dénomination générale et obscure de Scythie. La population primitive n'était point venue s'y établir, comme on l'a supposé, à l'époque où les Huns, les Vandales et d'autres hordes asiatiques commencèrent leurs invasions dans l'empire romain. Connues dès le VIe siècle, sous le nom de Slaves, les peuplades éparses sur ces vastes territoires restaient étrangères à la civilisation de l'Occident. Elles n'entrèrent en rapport avec l'Europe que lorsqu'un surcroît de population, ou peut-être l'oppression exercée sur elles par les nations étrangères de l'est ou du nord, les détermina à émigrer sur les bords de la Vistule et sur le revers septentrional des monts Karpathes.

Au IVe siècle de l'ère chrétienne, nulle connaissance de l'Évangile n'avait encore pénétré parmi ces tribus ignorées, dont l'enfance était livrée à l'idolâtrie. Leur antique

tradition religieuse, transmise sans altération à travers les âges, était la personnification des forces de la nature ou des phénomènes les plus propres à frapper l'imagination. *Péroun*, c'est-à-dire le tonnerre, avait à Kief et à Novgorod ses idoles effrayantes et révérées; *Lada* était la déesse des plaisirs et de l'amour; *Koléda* présidait aux festins; *Koupala* étendait sa protection aux fruits de la terre. Chez les Slaves des bords de la mer Baltique, un temple fameux, celui d'Arkona, capitale de l'île de Rugen, était consacré à *Sviatovid*, dieu de la guerre. Les nymphes, les rivières, les fées, les mystérieux habitants de l'air, les monstres cachés au fond des eaux se partageaient les hommages superstitieux des anciens Slaves. Et telle fut l'empreinte profonde creusée par ce paganisme primitif dans la croyance de ces peuples, telle fut la puissance de cette mythologie, tantôt sanguinaire et farouche, tantôt gracieuse et mélancolique, qui caractérise d'ailleurs généralement l'enfance des populations du nord de l'Europe, que le souvenir s'en est conservé jusqu'à nos jours dans les chants populaires, les contes fantastiques et les pratiques traditionnelles qui se mêlent à la vie, aux coutumes et aux mœurs contemporaines de certaines contrées de la Russie chrétienne.

Cette idolâtrie des Slaves était toutefois dominée par des idées moins grossières. S'ils plaçaient leurs forêts et leurs champs, leurs peines et leurs plaisirs, le succès de leurs guerres et les destinées de leur vie sous le patronage de divinités imaginaires, ils reconnaissaient, au témoignage d'Helmold, prêtre de Holstein, l'existence d'un Dieu supérieur, sorte de Jupiter Olympien, principe des dieux secon-

daires, placés à des degrés divers de sa puissance et ministres de ses volontés.

Les mœurs des anciens Slaves étaient douces, simples, hospitalières. Repousser un étranger, c'était imprimer une flétrissure à son nom. La sincérité, la bonne foi, le respect de la propriété étaient des vertus populaires. Les historiens byzantins et les chroniqueurs d'Occident font l'éloge de la chasteté et de la fidélité conjugale des femmes slaves. Elles partageaient avec leurs époux les périls de la guerre et ne survivaient pas à leur perte. Helmold[1] rend témoignage aux vertus domestiques pratiquées chez les Slaves : « L'hospitalité et la piété filiale, dit cet écrivain, qui avait eu de fréquents rapports avec ces peuples avant leur conversion au christianisme, sont considérées par les Slaves comme des devoirs de premier ordre. On ne trouve chez eux ni pauvres ni mendiants : un vieillard ne peut-il plus pourvoir à ses besoins, ses parents prennent soin de lui avec la bonté la plus parfaite. » A cette simplicité de mœurs se joignait un goût prononcé pour la musique. C'était sous l'inspiration d'une poésie rêveuse et plaintive que s'exprimaient les sentiments inspirés par les penchants du cœur, que se conservait le souvenir des événements qui avaient marqué leur empreinte sur la vie de la nation, et l'on comprend que cet élément, qui forme encore le trait saillant de la poésie russe, vienne à l'appui du tableau flatteur que les anciennes chroniques tracent si souvent de l'innocent bonheur qui présidait à la vie des peuples hyperboréens

[1] Krasinsky. *Hist. des peuples slaves*, page 14 (Paris, Joël Cherbuliez, 1853).

Il ne faut point toutefois s'y méprendre : ce n'était là que la simplicité des mœurs privées. Envisagés dans leurs démêlés de tribu à tribu ou dans les guerres auxquelles les entraînaient des chefs avides de conquêtes, les Slaves déployaient dans les combats une valeur sauvage. Leur audace et leur intrépidité furent plus d'une fois un sujet de terreur pour les empereurs de Constantinople. C'est ce dont va nous convaincre un rapide aperçu de leur état politique et de leurs expéditions guerrières jusqu'au moment où l'adoption de la foi chrétienne, par Vladimir, modifia leur état social et transforma les conditions de leur existence.

Vers le milieu du IXe siècle après Jésus-Christ, les vastes contrées sur lesquelles se disséminaient les populations d'origine slave, étaient habitées par quatre races principales : les Slaves, les Latiches, les Finnois et les Khazares.

Les Slaves, comme les Germains, les plus anciens habitants de l'Europe, occupaient l'important territoire qui s'étend de l'Elbe à l'Oka et du Danube à la mer Baltique. Ils formaient diverses tribus, dont les unes se confondirent avec les Russes, dont les autres se répandirent en Pologne, en Silésie, en Bohême et en Moravie. Les Polianes, les Latiches, les Drévuliens, les Khorvates, les Sévéranes et les Novgorodiens, telles étaient les principales de ces peuplades, souvent livrées à des guerres intestines, dans lesquelles elles s'anéantissaient réciproquement.

Sur les bords du Niémen et dans les parages de la Basse-Dwina vivaient d'autres peuples appartenant à l'antique race-mère des Latiches : c'étaient les Prussiens, les Lithuaniens, les Jmoudes, les Corces, les Livoniens et les Lettes.

La race Finnoise habitait les contrées nord-est voisines des Slaves proprement dits : elle se divisait aussi en plusieurs tribus réparties en Finlande, en Estonie et dans les gouvernements de Pétersbourg, de Perm, de Jaroslaf, de Moscou, de Nijni-Novgorod.

Enfin les territoires compris entre l'Ourál et la Worskla étaient occupés par des peuplades de race musulmane, les Khazares, les Bûlgares, les Bourtaces et les Petchénègues.

Parmi ces peuples, les Khazares seuls avaient fait quelques progrès dans la vie sociale. Réunis sous le sceptre de Kaghana, ils formaient une monarchie puissante qui avait pour capitale la riche Balangiar, aux embouchures de la Volga. D'autres villes plus ou moins populeuses jouissaient à la même époque d'une certaine prospérité. C'étaient Ladoga, Novgorod, Smolensk, Polotzk, Kief, la plus ancienne et la plus influente. Aussi l'état nomade avait-il fait place à la vie agricole, qui résumait l'activité sociale des populations slaves ; mais elles vivaient en général isolées les unes des autres, par tribus séparées. Livrées au culte des idoles, s'absorbant ou se détruisant mutuellement au sein des guerres civiles, elles offraient, malgré l'importance de leur population, une proie facile à l'ambition des conquêtes. Les Latiches et les Finnois, les moins familiarisés avec les ressources de la vie sociale, appartenaient au domaine le plus reculé d'une civilisation, qui commençait à peine à jeter son premier rayon sur l'existence des peuples slaves.

Tel était l'aspect général de ces contrées, lorsque vers le milieu du IXe siècle, de belliqueux colons vinrent s'y

établir, en réunirent les peuplades éparses en corps de nation, et fondèrent la monarchie russe. Ces nouveaux venus étaient les Normands.

Issus de race germanique et désignés par les chroniques russes sous le nom de Varaigues, les Normands habitaient originairement la Suède, la Norwége et une partie du Danemark. Exposés aux rigueurs d'un climat sévère, obligés de lutter contre l'inclémence d'une nature inhospitalière, voués à la vie maritime, ils bravaient avec dédain tous les dangers. La rapacité et l'audace formaient les traits saillants de leur caractère. Depuis l'époque de Charlemagne, dès la fin du VIIIe siècle, ils avaient effrayé de leurs téméraires incursions l'Europe occidentale, dont ils furent longtemps la terreur. Commandés par des chefs auxquels ils donnaient le nom de *Konoungs*, les Normands sillonnaient les mers de leurs barques rapides, répanpandaient l'épouvante sur les côtes de France, d'Angleterre, d'Espagne et d'Italie, pénétraient dans l'intérieur des terres par les embouchures des fleuves, portaient la dévastation dans les villes et dans les villages, n'accordaient la paix qu'à prix d'argent et retournaient dans leurs foyers, ou quelquefois se fixaient dans les contrées soumises par leurs armes.

Vers le milieu du IXe siècle, ces hardis aventuriers dirigèrent leurs incursions dans le pays des Slaves et s'emparèrent des bords du lac Ilmen. Les Novgorodiens parvinrent d'abord à les repousser; mais bientôt un ennemi non moins dangereux s'éleva dans leur sein; les discordes civiles se traduisirent en guerres acharnées, et l'anarchie fut au comble.

Fatigués de luttes intestines, menacés d'invasions sans cesse renaissantes, les Novgorodiens, les Krivitches et d'autres tribus sentirent le besoin d'un gouvernement monarchique, et députèrent au Normand Rourik, en 862, des ambassadeurs qui lui dirent : « Notre pays est vaste et fertile, mais livré au désordre : viens régner sur nous et nous donner des lois. » Suivi de ses deux frères, Sinaf et Trouvor, Rourik aborda au pays des Slaves, où sa domination s'étendit bientôt à plusieurs villes, dont Novgorod devint la capitale.

A la mort de Rourik, Igor, son fils, était trop jeune pour prendre les rênes du gouvernement. Ce fut un illustre chef normand, l'audacieux et entreprenant Oleg, qui gouverna la Russie avec le titre de grand-duc. Plusieurs tribus slaves, fixées sur les bords de la Desna, du Dniester et du Boug, reconnurent sa suprématie. Non content de ces premiers succès, Oleg, entraîné par l'audace particulière aux Normands, tourna sur la Grèce ses vues ambitieuses, traversa la mer Noire, assiégea Constantinople, fit trembler sur son trône l'empereur Léon le Philosophe, qu'il soumit à un tribut, et retourna, chargé de riches dépouilles, à Kief dont il avait fait la capitale de ses États.

Igor, fils de Rourik, lui succéda en 912. S'il ne recula pas les bornes de sa domination, il sut du moins la maintenir contre les tentatives de révolte des peuplades slaves qui cherchaient à s'en affranchir. Ses projets contre la Grèce ne furent point couronnés de succès : une tempête détruisit sa flotte sur le Bosphore. Igor lui-même n'échappa qu'avec peine au désastre de son armée, et périt

dans le pays des Drévuliens, irrités des actes de rapacité de ses gardes.

Sviatoslaf, fils d'Igor, n'était encore qu'un enfant à la mort de son père. La régence fut exercée par Olga, sa mère. Cette princesse tira une éclatante vengeance des Drévuliens en détruisant la ville de Korosthènes, jeta dans les terres conquises les premières bases d'un ordre général, adoucit les mœurs de son peuple, répara les grandes routes et fonda de nouvelles cités. En 957, elle embrassa la foi chrétienne à Constantinople, où elle eut pour parrain l'empereur Constantin Porphyrogénète. Son exemple eût sans doute entraîné la conversion de ses peuples, si Sviatoslaf, livré aux farouches instincts d'une nature impétueuse et guerrière, n'eût retardé d'un demi-siècle le règne du christianisme, que Vladimir devait inaugurer, en renonçant lui-même au culte des idoles.

Sviatoslaf fut en effet le type du vrai Normand. Le chroniqueur peint sous ces traits son caractère : « A la tête de ses audacieux compagnons, le prince s'élançait sur le champ de bataille avec la rapidité du tigre bondissant. Il n'était jamais suivi d'un convoi de chariots chargés de chaudières et de provisions, et se contentait de chair de cheval ou d'animaux sauvages, qu'il faisait cuire lui-même sur des charbons. Il ne se servait pas de tente et dormait en plein air : la housse de son cheval lui tenait lieu de lit et sa selle d'oreiller. Tous ses guerriers avaient les mêmes habitudes. » Son règne, qui dura quinze ans (957-972), fut un enchaînement de combats. Mais, il faut le dire, la cupidité, mobile ordinaire des héros de sa race, ne fut pas l'unique motif de ses expéditions lointaines. Sviatoslaf

rechercha moins la proie du pillage que la gloire du succès. Avait-il résolu de porter la guerre chez ses voisins, son premier soin était de leur envoyer un héraut d'armes, chargé de leur dire : nous marchons contre vous.

La première expédition de Sviatoslaf fut dirigée contre la tribu slave des Viatitches, établis sur les bords de l'Oka, et qu'il soumit à son pouvoir. Les Khazares, qui regardaient ces derniers comme leurs tributaires, essayèrent de les soustraire à la domination du prince russe, et leur khan lui-même se mit à la tête d'une armée nombreuse. Sviatoslaf le tailla en pièces, s'empara de Sarkel, forteresse bâtie par les Khazares sur les bords du Don, porta la dévastation dans leur empire et étendit le pouvoir de ses armes jusqu'au pied du Caucase et sur la ligne du Kouban. Ébranlé par cette rude atteinte, l'empire des Khazares ne tarda pas à s'écrouler et devint la proie des Polovtsis.

Sviatoslaf poussa plus loin ses conquêtes. Des frontières du Kouban, il pénétra sur les bords du Danube jusqu'en Bulgarie, où il fut appelé par l'empereur Nicéphore Phocas, irrité contre le chef bulgare, Pierre, qui refusait de reconnaître la suprématie de la cour de Byzance, et faisait de fréquentes incursions sur le territoire de l'empire. Le grand-duc répondit volontiers à l'appel de l'empereur grec. Il fit embarquer soixante mille combattants et parut aux embouchures du Danube. Pierre voulut s'opposer au débarquement. Sviatoslaf dispersa ses troupes, emporta d'assaut plusieurs forteresses bulgares et finit par courber sous son joug leur capitale Péréiaslaf (aujourd'hui Preslau, sur la rive droite du Danube).

La nouvelle des désastres qui affligeaient son propre

pays, força Sviatoslaf de quitter la Bulgarie. Les Petchénègues, profitant de son absence, avaient mis le siége devant Kief, sa capitale, où Olga s'était réfugiée avec les enfants du grand-duc, Jaropolk, Oleg et Vladimir. Réduits à la dernière extrémité, les habitants de Kief parlaient déjà de se livrer à la merci de l'ennemi. La grande-duchesse et sa famille ne pouvaient échapper à l'alternative d'une mort cruelle ou d'un rigoureux esclavage. Un stratagème les sauva. Une flottille, dirigée par le généreux Prétitch, s'avança sur le Dniépre au son des trompettes. Les Petchénègues, faussement informés de l'approche de Sviatoslaf, prirent l'alarme et s'enfuirent. Le grand-duc en effet ne tarda pas à se mettre à leur poursuite, les atteignit et les dispersa.

Rentré dans sa capitale, le valeureux Normand avait assez fait pour sa gloire ; mais une vie paisible lui était insupportable. « Je ne me plais pas à Kief, disait-il aux courtisans qui l'entouraient ; c'est à Péréiaslaf, sur le Danube, que je veux fixer mon séjour. Centre de ma domination, cette ville sera pour moi la source de tous les biens. L'or, les tapis, les vins et les fruits de la Grèce y abondent. Les Tchèques et les Wagres (Hongrois) me fourniront les chevaux et l'argent ; la Russie, le miel et les esclaves. » Olga était au lit de mort ; elle supplia son fils d'attendre son dernier soupir, et s'éteignit bientôt, selon le mot de la chronique, « comme l'aurore au premier rayon du jour. » Sviatoslaf, après avoir partagé entre ses fils les provinces russes qu'il gouvernait, mit immédiatement la main à l'œuvre qu'il méditait, celle de fixer sa résidence en Bulgarie.

Il y fut reçu en ennemi. Le prince bulgare, voyant son trône menacé, renoua ses relations avec l'empereur grec et rassembla des forces imposantes. Les deux rivaux se livrèrent un combat sanglant sous les murs de Péréiaslaf. Déjà les Bulgares triomphaient. « Frères, succomberions-nous? s'écrie Sviatoslaf : frappez sans merci. » Et les ennemis furent anéantis. La capitale de la Bulgarie fut emportée d'assaut; les autres places ne tardèrent pas à partager le même sort.

A cette époque un fait important venait de s'accomplir dans l'empire grec. Nicéphore Phocas n'existait plus. L'Arménien Jean Zimiscès avait pris possession de la pourpre. Petit de taille, mais doué d'une force extraordinaire, il possédait en outre une merveilleuse adresse. Personne mieux que lui ne décochait une flèche ou ne maniait une lance; nul athlète ne le surpassait en agilité ni en valeur. On le voyait s'élancer le premier au plus fort de la mêlée, et porter la mort autour de lui. Un tel prince ne pouvait consentir à laisser la Bulgarie soumise au sceptre d'un conquérant étranger. Zimiscès invita Sviatoslaf à regagner ses États et à rendre la tranquillité aux anciennes provinces de l'empire. Le grand-duc répondit avec hauteur que la Grèce elle-même sentirait le poids de ses armes. Déjà ses bataillons infestaient les environs d'Andrinople. L'empereur réunit toutes ses forces, appela les légions qui se trouvaient en Asie, forma de ses plus braves guerriers une garde d'élite à laquelle il donna le nom d'*immortelle*, et parut à l'improviste sous les murs de Péréiaslaf. Sviatoslaf n'avait pu réunir ses phalanges, disséminées dans diverses villes. Sphenkul, l'un de ses

généraux, défendit en vain la capitale avec une rare intrépidité. Les Grecs la prirent d'assaut et assiégèrent Sviatoslaf lui-même dans les murs de Dorostola. Enflammés par l'exemple de leur chef, les guerriers normands portèrent plus d'une fois la confusion dans les rangs ennemis ; mais la supériorité du nombre, la tactique et la valeur personnelle de Zimiscès finissaient toujours par triompher. Déjà Sviatoslaf avait perdu ses principaux chefs, et ne comptait plus autour de lui qu'une poignée de soldats, affaiblis par les privations. Il convoque sa garde et veut savoir son avis sur le parti à prendre. Les uns proposent la paix ; d'autres conseillent de s'embarquer et de regagner la terre natale. « La fuite ne nous sauvera pas, dit Sviatoslaf ; n'infligeons pas cette flétrissure à la terre de Russie. Il faut combattre, quoi qu'il arrive : la honte n'est pas pour les morts. Je marcherai le premier : si je péris, faites ce que vous jugerez bon. » — Tous répondirent : « Où tu tomberas, nous tomberons avec toi. » Une dernière lutte s'engage ; c'est celle du désespoir. La victoire fut indécise jusqu'au moment où une grave blessure força Sviatoslaf de quitter le champ de bataille. Jean Zimiscès consentit à la paix. Les conditions en furent : l'évacuation de la Bulgarie et l'inviolabilité du territoire de Byzance. Sviatoslaf retournait dans ses États. Une peuplade nomade des embouchures du Dniépre, les Petchénègues, informés par les Grecs de la marche du prince russe, qui traînait après lui d'immenses richesses, l'attaquèrent par surprise et le tuèrent dans la mêlée (978), près des cataractes du Dniépre.

L'esquisse que nous venons de tracer des événements historiques qui précédèrent le règne de Vladimir, nous a

semblé de nature à faire apprécier à la fois le caractère particulier des peuples slaves et les circonstances au sein desquelles le christianisme jeta sur eux son premier rayon. Abordons à présent le fait même de sa propagation en Russie, et les destinées de la communion chrétienne représentée par son Église.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE RUSSIE

CHAPITRE I.

CONVERSION DE LA RUSSIE AU CHRISTIANISME.

La Russie se prosternait encore devant des idoles, lorsque les Grecs et les Romains avaient renoncé depuis longtemps aux superstitions du paganisme. Ce vaste empire, selon l'expression de Nestor, dans la Vie des princes Boris et Gleb, « n'avait reçu de personne la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ; aucun apôtre ne l'avait visité; nulle prédication n'avait germé dans son sein. » Dans un écrit de date postérieure, le chroniqueur affirme, il est vrai, que l'apôtre André avait visité les hauteurs de Kief, mais sans attacher à cette assertion d'autre valeur que celle d'une opinion personnelle, et sans attester qu'au siècle apostolique, l'Évangile eût porté aucun fruit en Russie.

Trois siècles s'écoulèrent jusqu'au moment où quelques conversions s'opérèrent dans la Russie méridionale, mais à titre seulement de faits isolés, auxquels les populations restèrent généralement étrangères. « Dès le IVe siècle, dit

un écrivain arabe [1], les Russes, à l'époque de Constantin, avaient adopté la foi chrétienne. » Cette affirmation paraît n'être pas sans fondement. On lit dans saint Jérôme [2] : « Les Huns répètent des cantiques; la *froide* Scythie se réchauffe aux rayons de la foi; les milices des Gètes ou Daces, aux blonds cheveux, portent dans leurs expéditions les saints tabernacles. » Une éparchie chrétienne existait en effet chez les Gètes ou Goths qui habitaient, ainsi que les Slaves, les contrées de la Bessarabie actuelle, à l'époque de Constantin. Sous l'empereur Valens, le païen Athanaric et l'arien Fridigerne y suscitèrent, contre la foi chrétienne, une violente persécution. Saint Jean Chrysostôme fit néanmoins de persévérants efforts pour propager l'Évangile en Scythie et en Gothie. Saint Théodorite lui écrivait : « Un autre trait de ressemblance que tu as avec les apôtres, c'est que, le premier, tu as dressé des autels chez les Scythes amaxobes (nomades). Celui qui ne descendait jamais de cheval a appris à fléchir les genoux et à se prosterner sur la terre; celui que ne pouvaient émouvoir les larmes des captifs, sait maintenant pleurer sur ses péchés [3]. » Le même historien rapporte que Chrysostôme ayant appris que les Scythes, qui habitaient au delà du Don, désiraient entendre la parole du salut, envoya chez eux des pasteurs et des catéchètes [4]. Il dirigea en outre une mission sur la Gothie, dont il conféra l'épiscopat à Unilas [5]. Chrysostôme s'écriait lui-même avec enthousiasme : « Les Scythes, les Thraces, les Sarmates, glorifient Christ [6]. » Mais les Huns, les Avars,

[1] Abulfarage, *Histor. dynast.*, pag. 185.

[2] Lettre à Léta.

[3] Bibliothèque de Photius, cod. 273.

[4] Théodorite, *Hist. ecclésiast.*, v. ch. 31.

[5] S. Chrysost., Epistol. 10, 202. — Théodorite, *ibid.* v. 30.

[6] *Opera :* VI, 12, pag. 371. Au témoignage de Moïse Khorensky (page 489), sept peuplades de race slave habitaient la Thrace.

les Bulgares ravagèrent successivement la Grande-Scythie et le christianisme, qui commençait à peine à y être connu, n'y laissa aucune trace. Un seul évêché [1] se conserva dans la Scythie Taurique qui prit plus tard le nom de Gothie et forme aujourd'hui la Crimée.

Jusqu'au IXe siècle, les conversions qui s'opérèrent dans le midi de la Russie n'eurent pour principe que des convictions individuelles ; la trace s'en perdit dans les ravages de la guerre ou dans les fureurs de la persécution. La masse générale des populations continua à rester attachée aux superstitions païennes [2]. Cependant il est positif que la foi chrétienne fut prêchée à Kief sous le règne des princes Oskold et Dir. Le patriarche Photius, qui déploya tant de sollicitude pour les intérêts spirituels des Slaves, fut l'instrument de leur conversion. Oskold et Dir ayant envahi le Bosphore avec deux cents barques armées, dévastèrent les rivages et les îles de la Propontide, marchèrent sur Constantinople et répandirent la terreur dans la capitale de l'empire. Le patriarche, entouré de la foule, passa la nuit en prières. L'empereur Michel joignit ses supplications à celles du peuple. Photius, aux accents des pieux cantiques, sortit processionnellement de la basilique, plongea l'image de la Vierge dans les flots, et une tempête, affirme la chronique, détruisit la flotte ennemie. Oskold et Dir, effrayés de cet événement, crurent en Dieu [3]. « Les Russes, écrivit alors Photius, sacri-

[1] En 511, les Goths de la mer Noire prièrent l'empereur Justinien de leur envoyer un évêque pour remplacer celui qui venait de mourir. (*Procop. de bello Gothico*, IV, 423 — En 692, George, évêque de Kherson et de Doride, signa les actes du concile *in Trullo*. — Sous les empereurs Léon et Constantin, Jean, évêque de Gothie, souffrit le martyre.

[2] L'empereur Constantin dit, en parlant des contrées méridionales de la Russie, occupées de son temps par les Petchénègues : « Quelques monuments qui ont survécu à la dévastation des villes, attestent en ces lieux des vestiges de christianisme et du symbole de la croix. » (*Hist. Byzantin.*, tom. XXIX, pag. 87)

[3] L'invasion des Russes à Constantinople, et la destruction mystérieuse de

fièrent leurs tristes superstitions païennes à la pureté incorruptible de la foi chrétienne, demandèrent un évêque pour les instruire et se conduisirent avec une filiale obéissance, résultat de leur douceur. » L'empereur Constantin décrit ainsi les circonstances qui signalèrent l'arrivée des missionnaires grecs à Kief : « Aussitôt que l'évêque fut entré dans la capitale des Russes, leur chef convoqua son conseil. L'assemblée était nombreuse. Le prince voulut la présider lui-même, entouré de ses boyars et de ses gardes, dont une longue habitude avait fortifié les sympathies pour le paganisme. Ils s'entretinrent de leurs croyances qu'ils comparèrent à la foi chrétienne ; puis, ayant appelé l'évêque, ils lui demandèrent ce qu'il avait à leur apprendre. Le saint homme ouvrit l'Évangile et se mit à leur parler du Sauveur, de ses miracles, des prodiges accomplis sous l'ancienne alliance par la volonté de Dieu. Les Russes, frappés de cette prédication, dirent à l'évêque : « Si nous n'assistons à quelque prodige semblable à ce qui est arrivé aux trois jeunes hommes dans la fournaise, nous ne croirons point. » — Le serviteur de Dieu n'eut pas un moment d'hésitation. Il reprit avec assurance : « Nous ne sommes rien devant Dieu, mais dites-moi ce que vous désirez. » Ils l'invitèrent à jeter au feu l'Évangile, ajoutant que s'il restait intact, ils se convertiraient au Dieu des chrétiens. Alors, élevant les regards vers le ciel : « Seigneur! dit l'évêque, glorifie ton nom devant ce peuple! » — et il déposa le saint livre sur un brasier. Un moment s'écoula ; le feu réduisit en cendres l'enveloppe, mais les Évangiles n'en éprouvèrent point l'atteinte ; les liens mêmes qui servaient à

leur flotte, ont eu moins pour historiens que pour chroniqueurs : George Amartole, — Léon le grammairien, — le moine George, — Simeon le Théologien, continuateur de Constantin, — Zonare, — Nicétas de Paphlagonie et Photius (*Lettres et Discours*). Parmi les slaves : Nestor ; le traducteur bulgare de la chronique de Manassé. — Voir aussi la chronique serbe de Tchertkof.

les attacher, restèrent intacts. Frappés de ce prodige, ces hommes farouches voulurent être baptisés. » C'était en 867. Quoi qu'il en soit de la foi naïve qui inspira ce récit, il est certain que sous les règnes d'Oskold et de Dir, le christianisme fit d'assez grands progrès en Russie, pour que Massoude, presque contemporain du fait, pût écrire : « Parmi les Slaves, les uns sont chrétiens, les autres, païens. Dir est le plus puissant de leurs princes [1]. »

La mort d'Oskold et de Dir, assassinés en 882 par Oleg, fanatiquement dévoué aux superstitions païennes, ne ralentit pas les progrès du christianisme parmi les habitants de Kief. Ce prince fut même l'instrument involontaire de sa propagation. Ses ambassadeurs s'étant rendus en 911 à Constantinople pour la conclusion d'un traité, l'empereur ordonna qu'on leur montrât « les objets qui avaient servi au supplice du Sauveur, la couronne d'épines, les clous de la croix, la tunique, ainsi que les reliques des saints, et qu'on leur parlât de la foi des Grecs comme de la seule vraie. De retour dans leur pays, les envoyés d'Oleg racontèrent à leurs concitoyens les choses dont ils avaient été témoins [2]. » Sous Oleg, les Grecs comptaient en Russie une éparchie particulière ; elle était la soixantième de celles qui ressortissaient au patriarcat de Constantinople [3].

Le règne d'Igor fut une époque de paix et de liberté pour la foi chrétienne en Russie. Dès 922 les Arabes n'ignoraient pas que les Russes se convertissaient à l'Évangile. Six ans avant cette époque, des ambassadeurs d'un émir de Tarse parurent à la cour du prince russe : un grand nombre de *Russes convertis au christianisme* remplissaient la cour du pa-

[1] *Aperçu géographique sur l'histoire de Russie*, tome I, livre IV, pag. 311.
[2] Chronique de Nestor.
[3] *Codini de offic. mag. eccles.* Paris, 1648, tom. I, pag. 379.

lais avec glaives et drapeaux [1]. Dans un traité de 946, conclu entre les Grecs et les Russes, il est dit : « S'il arrivait que l'un des sujets du prince russe osât violer cette alliance, ceux d'entre eux *qui ont reçu le baptême* seront punis par le Dieu tout-puissant : ceux *qui ne sont pas baptisés* se priveront de la protection de Dieu et de Péroun. » — « Si on ne retrouve pas les traces d'un esclave fugitif, les *Russes chrétiens* jurent par leur foi, les *non-chrétiens* par leur loi. » Comme consécration du traité, ceux d'entre les Russes, *qui confessent la croix*, s'engagent à le ratifier par serment dans *l'église cathédrale de Saint-Élie*, à Kief[2]. Il y avait donc à cette époque assez de chrétiens en Russie pour qu'on dût en tenir compte dans un traité placé sous le patronage de la croix.

Un nouveau progrès s'accomplit, après la mort d'Igor, sous le règne de la grande-duchesse Olga. L'horizon chrétien qui déjà s'étendait sur la Russie, s'éclaira d'une vive lumière. Douée d'une haute intelligence, la princesse avait sous les yeux la pureté des mœurs évangéliques. Elle comprit que de semblables vertus ne pouvaient être le fruit des croyances païennes. Les entretiens qu'elle eut avec des missionnaires, dont l'un l'accompagna dans son voyage à Constantinople, lui révélèrent le divin caractère des doctrines chrétiennes, dont la sublimité subjugua son âme. Un sentiment de vénération pour la métropole du christianisme, ou plutôt le désir de se familiariser avec les principes évangéliques, lui inspira la résolution de se rendre à Constantinople. Le patriarche lui exposa les vérités de la foi et lui conféra le baptême. L'empereur Constantin voulut être son parrain. Cette conversion eut lieu en 957 : elle en détermina sans doute plusieurs autres. La grande-duchesse était accompa-

[1] Constantin, *De cæremon. aulæ* : Lib. II, cap. 15.
[2] Chronique de Nestor.

gnée de princes et de princesses de sa famille : dix nobles dames, dix-huit femmes de service, vingt boyars et un certain nombre de dignitaires l'avaient suivie dans la ville impériale. Est-il à présumer qu'aucune de ces personnes n'imita la princesse? Il est positif, au contraire, qu'en 971, Sviatoslaf fit périr Gleb son cousin, à cause des sympathies que ce dernier éprouvait pour le christianisme. Il y a plus. Olga prit à tâche d'éveiller l'intérêt de ses sujets pour la foi chrétienne, qui, selon toute probabilité, fit à Kief de sensibles progrès. Plus que toute autre, une œuvre était chère au cœur de la pieuse néophyte; c'était la conversion de son fils Sviatoslaf. Elle épuisa, pour l'accomplir, toutes les sollicitudes de la tendresse maternelle; mais l'orgueilleux guerrier n'attachait de prix qu'à la gloire des armes. « Il ne sévissait pas, dit Nestor, contre ceux de ses sujets qui recherchaient le baptême. Il se bornait à les tourner en dérision dans la société de ses courtisans, et ne voyait dans la foi chrétienne qu'une sorte d'exaltation. » Le chroniqueur affirme du reste que le zèle d'Olga pour la propagation de l'Évangile ne resta point stérile. Le martyre de Warag et de son fils, à l'époque où Vladimir était encore attaché au paganisme, en fournit la preuve. « La sagesse et la douceur qui respiraient dans les entretiens de la pieuse princesse étaient un sujet d'édification pour ceux qui les écoutaient, et c'était avec amour, dit la tradition, que ses sujets recueillaient de ses lèvres la Parole de Dieu. » Les chroniques ont pour elle des louanges tout empreintes de poésie : « Olga fut pour la terre qui nous a vus naître l'étoile du matin qui annonce le soleil, l'aurore qui précède le jour. Elle brillait de la douce clarté de la lune dans un ciel pur; comme une perle, elle rayonnait au milieu des infidèles. »

Il était réservé à Vladimir d'achever l'œuvre qu'elle avait commencée.

Vladimir fut en effet pour la Russie ce que Constantin avait été pour l'empire romain.

Il eut avec le premier empereur chrétien un trait de ressemblance : pendant une grande partie de sa vie, il resta complétement étranger au christianisme.

Depuis la mort d'Olga, en 969, les progrès de l'Évangile avaient été entravés parmi les Slaves par les longues guerres qui remplirent le règne de Sviatoslaf et les dissensions sanglantes qui divisèrent ses enfants. A peine restait-il quelques chrétiens à Kief ; les premières conquêtes de la foi semblaient anéanties. Quand Vladimir parvint au trône, les commencements de son règne furent un enchaînement de luttes sanguinaires. Ses mœurs personnelles portaient d'ailleurs l'empreinte du paganisme le plus impur. Meurtrier de ses frères, livré à des voluptés grossières, c'était au prix du sang de sa famille qu'il achetait ses succès. Avait-il triomphé d'un rival, il ne connaissait pas de terme à sa vengeance. Mais une rénovation morale allait s'opérer dans ce païen souillé de crimes. Un trouble invincible s'empara de son âme. Poursuivi par de sinistres visions, Vladimir essaya d'apaiser ses remords en élevant de nouvelles idoles sur les bords du Dniépre et du Volkof ; il les orna d'or et d'argent, leur sacrifia des victimes : le sang de deux chrétiens ruissela sur les autels des faux dieux.

Ces cruautés ne firent qu'ajouter aux terreurs qui l'agitaient. Vladimir se souvenait des vertus de la pieuse Olga, du bonheur qu'elle avait trouvé dans sa foi au Dieu des chrétiens, de la sérénité qui avait accompagné ses derniers moments : le prince coupable tomba dans une mélancolie profonde.

Ce fut dans ces circonstances que des missionnaires bulgares se présentèrent à la cour de Vladimir pour l'engager à se convertir à leurs croyances. La peinture des délices

du paradis de Mahomet charma le prince, épris des voluptés terrestres; mais la circoncision lui parut une odieuse pratique, et la réprobation dont le Coran frappe l'usage du vin contrariait ses habitudes favorites. De zélés partisans de la papauté parlèrent à Vladimir de la grandeur du Dieu invisible et de la vanité des idoles : le prince slave connaissait la politique astucieuse des évêques de Rome; il répondit : « Ce n'est pas des papes que mes ancêtres ont reçu leur foi. » Des juifs, venus de l'empire des Khazares, pressèrent le grand-duc d'embrasser la loi mosaïque. Vladimir leur demanda : « Quelle est votre patrie? » — « Jérusalem : mais le souffle de la colère de Dieu nous a dispersés sur la terre étrangère. » — « Et vous, objets des châtiments divins, vous prétendriez que d'autres aussi fussent comme vous sans patrie? » — Des philosophes, sortis des écoles de la Grèce, vantèrent à leur tour leurs systèmes : Vladimir ne fut pas convaincu. Un ermite grec leur succéda. Il parla, dans la simplicité de sa foi, du jugement solennel que Dieu prononcera sur les justes et sur les méchants. « J'envie le sort des bons, je déplore la destinée des pécheurs, » s'écria Vladimir plein d'émotion. — « Accepte le baptême, reprit avec douceur le missionnaire, et tu seras avec les premiers dans le paradis [1]. »

Ces paroles produisirent une vive impression sur l'esprit du grand-duc. Il convoqua les boyars de son conseil et leur apprit que des étrangers, venus de Bulgarie et d'Allemagne, le pressaient d'adopter leurs croyances; que des Grecs aussi affirmaient l'autorité de leurs dogmes et racontaient des choses surprenantes sur la création du monde, la destinée du premier homme, la vie future, la félicité promise aux justes, les peines réservées aux méchants. « Cha-

[1] Chronique de Nestor, pag. 15. 16.

cun a des louanges pour sa foi, répondirent les boyars et les anciens : il y a des hommes de sens à la cour du prince ; qu'ils parcourent les diverses contrées, leur avis sera propre à nous éclairer. »

Vladimir goûta leurs conseils. Dix envoyés partirent pour la Bulgarie, où l'on invoquait le nom de Mahomet, puis se rendirent en Allemagne, où l'on proclamait la suprématie des papes. Les mandataires du grand-duc se dirigèrent ensuite sur Constantinople. Les empereurs Basile et Constantin, informés du motif de leur voyage, les accueillirent avec empressement. Le patriarche fut invité à célébrer un office solennel, tout empreint de la majesté du culte chrétien. Les magnificences de la basilique de Sainte-Sophie, la présence imposante du clergé, le chant des cantiques sacrés produisirent l'impression la plus vive sur l'esprit des Russes. Ils retournèrent à Kief. Vladimir, entouré des grands de sa cour, apprit d'eux qu'en Bulgarie les cérémonies du culte avaient un caractère sombre et mystérieux ; qu'ils avaient vu beaucoup de pratiques, mais trouvé peu de dévotion dans les cathédrales de l'Allemagne. « Mais à peine avions-nous pénétré dans la basilique de Constantinople, ajoutèrent les envoyés du grand-duc, nous ne savions plus si nous étions dans le ciel ou sur la terre. De même qu'un homme, après avoir goûté d'une douce liqueur, éprouve de la répugnance pour un breuvage amer, nous aussi, depuis que nous avons contemplé les splendeurs du culte chrétien, nous ne pouvons plus voir que des illusions dans les sentiments de vénération que les idoles nous inspiraient jadis. » Les boyars dirent à leur tour que si la pieuse Olga avait adopté la foi de l'Évangile, c'est qu'elle en avait reconnu l'excellence morale. Vladimir manifesta l'intention de se convertir, mais il ne savait encore où, ni par quels moyens accomplir cet acte solennel.

Peut-être l'empire des passions était-il encore trop puissant pour permettre au prince païen, couronné de nombreuses victoires, de courber son orgueil sous l'humilité du chrétien. D'autre part, la cour de Byzance, aveuglée sur sa faiblesse, affectait un dédain superbe pour les *barbares*, quand ils paraissaient sans armes, tout en tremblant devant leurs bataillons. Une année s'écoula. Le grand-duc conduisit son armée en Tauride et mit le siége devant la ville grecque de Khorsoun[1]. Il y rencontra une vive résistance, mais la trahison d'un soldat grec assura le succès du siége. Un certain Anastase apprit aux assiégeants l'existence d'une source qui, une fois comblée, forcerait la ville à se rendre. Pressés par la soif, les Grecs capitulèrent. Le vainqueur fit informer aussitôt les empereurs, Basile et Constantin, de son désir d'obtenir la main de la princesse Anne, leur sœur, ajoutant que s'il éprouvait un refus, Constantinople n'échapperait pas au destin qui venait de s'accomplir sur Khorsoun.

Les princes grecs répondirent qu'une chrétienne ne pouvait être l'épouse d'un païen ; que l'adoption du baptême serait la condition absolue à laquelle Vladimir pourrait obtenir la main de la princesse et l'accès du royaume des cieux. Le grand-duc, à son tour, déclara qu'il éprouvait des sentiments de sympathie pour l'Évangile et qu'il n'attendait que l'arrivée de la princesse et du clergé pour recevoir le baptême. Une épreuve devait précéder sa conversion. Elle fut semblable à celle qui avait frappé l'ardent persécuteur des chrétiens sur le chemin de Damas : une ophthalmie fit perdre à Vladimir l'usage de la vue.

Basile et Constantin n'étaient parvenus qu'avec peine à déterminer leur sœur à assurer la sécurité de l'empire contre les menaces d'un voisin redoutable, et ce ne fut pas sans hé-

[1] Elle était située à deux verstes de Sévastopol.

sitation que la princesse Anne se rendit à Khorsoun. Dès son arrivée, elle supplia le grand-duc de ne pas différer plus longtemps l'acte de sa conversion, dans lequel elle lui fit entrevoir une cause de guérison. Vladimir devint chrétien. Au moment où l'évêque lui imposa les mains, le prince, disent les chroniques, ressentit une sorte de commotion physique et morale, recouvra la vue et s'écria avec extase : « Enfin j'ai vu le vrai Dieu ! » Il prit le nom de Basile. Une partie de sa garde suivit son exemple. Le prince chrétien se disposa à retourner à Kief : en lui avait paru le nouvel homme [1].

Vladimir, après sa conversion, fit construire une église à Khorsoun, remit la ville entre les mains des empereurs grecs et reprit le chemin de sa capitale, accompagné de la grande-duchesse Anne, d'Anastase et du clergé. Il rapportait en Russie les reliques de saint Clément et de saint Fève, les vases sacrés et les saintes images. Son premier soin fut de faire instruire ses douze fils dans la connaissance de l'Évangile, et de prendre les mesures nécessaires pour anéantir les faux dieux. Les uns furent brisés, les autres livrés aux flammes. La principale idole, celle de Péroun, fut

[1] Les circonstances qui accompagnèrent le baptême de Vladimir ont été retracées par Nestor, du vivant même des princes Boris et Gleb. Elles sont décrites dans un grand nombre de documents, parmi lesquels nous citerons :

Vie de saint Vladimir (en langue slave).

Panégyrique de saint Vladimir, document qui offre plus de détails sur la prise de Khorsoun que la chronique de Nestor.

Vostokof : Description du musée Roumiantzof, pag. 677 et 687.

Boutkof, choix de chroniques, pag. 282.

Lettres de saint Vladimir au patriarche, où il est question de l'épreuve de la foi du prince (*Actes Historiq.*, n° 39).

Nous passons sous silence les chroniques partielles de Rostof, de Souzdal, etc. — Quant à la légende byzantine, dite de Bandurias (*Prolegomen. ad Constantinum*, tom. II, 112), et à l'ambassade du prince russe à Rome et à Constantinople pour s'y enquérir de la foi chrétienne, elles méritent peu de confiance, quelque prix qu'y ajoutent certaines Églises chrétiennes.

attachée par ses ordres à la croupe d'un cheval et précipitée dans le Dniépre. Le peuple vit avec douleur l'outrage fait à ses dieux, mais n'osa pas protester. Vladimir invita ensuite les habitants de Kief à se réunir sur les bords du Dniépre pour y être baptisés et déclara que ceux qui résisteraient à son appel, encourraient sa disgrâce. Le peuple déjà familiarisé avec les croyances des Grecs, pensa que l'adoption de la foi nouvelle par le prince et par les boyars était une garantie de la supériorité de ses préceptes, et fut docile à la volonté du grand-duc. Au jour fixé, une foule innombrable couvrait les bords du Dniépre. Dès que Vladimir parut, accompagné de la princesse et suivi d'un long cortége de prêtres grecs, le peuple tout entier entra dans le fleuve. Les parents portaient les petits enfants dans leurs bras. Le mystère du baptême s'accomplit. « En ce jour là, dit le pieux chroniqueur, le ciel et la terre se réjouirent [1]. »

Ce ne fut pas sur Kief seulement que Vladimir déploya la sollicitude de son zèle. Le moine Hilarion affirme qu'il s'efforça d'amener tous ses sujets à la lumière de l'Évangile, et dit « que toutes les villes furent sanctifiées par la croix. » Cependant ni Nestor, ni Hilarion ne désignent celles où s'opérèrent les premières conversions. Ce furent sans doute les plus rapprochées de Kief : Péréiaslaf, Tchernigof, Belgorod, Vladimir de Volhinie. « Aussitôt après la conversion des Slaves, dit le moine Adelmar, un évêque grec arriva dans les provinces, instruisit les néophytes et introduisit parmi eux les pratiques grecques. »

Une chronique de date postérieure affirme que Vladimir, pour populariser le christianisme, envoya ses fils accompagnés de prêtres, dans les fiefs de sa couronne, en leur recommandant de construire des temples chrétiens dans les

[1] Chronique de Nestor, 48. — Vie des princes Boris et Gleb. — Hilarion, Panégyr. de Vladimir.

terres de leur juridiction. Cette mesure n'eut pas partout le même succès. A Novgorod, par exemple, l'idolâtrie engagea la lutte avec les nouvelles doctrines. S'il est positif que le christianisme y fut porté du vivant même de Vladimir, puisque quatre ans après son baptême, un prêtre de Khorsoun, Joachim, y remplissait les fonctions d'évêque, il n'est pas moins vrai qu'il fallut employer la rigueur pour y vaincre la résistance des croyances païennes. La chronique de Joachim nous apprend qu'une sédition s'éleva contre les missionnaires chrétiens. La maison de Dobrina, l'un d'entre eux, fut livrée aux flammes; sa femme fut tuée; la force des armes put seule comprimer la révolte. Le tumulte apaisé, les Novgorodiens adoptèrent partiellement l'Évangile, et bientôt, selon la chronique de Nikon et les Livres Généalogiques, des temples s'élevèrent « dans les villes et dans les villages de cette province [1]. »

Les détails que nous venons d'emprunter à la chronique de Nestor, offrent un caractère d'authenticité qui ne saurait être révoqué en doute à un double point de vue, savoir : que vers le milieu du xe siècle, Vladimir et son peuple reçurent des Grecs la foi chrétienne, et que la nouvelle religion se propagea en Russie d'une manière paisible, sans rencontrer d'autre obstacle sérieux que l'incident de Novgorod, et sans entrer en lutte ardente avec le paganisme. La vérité du premier fait repose sur l'autorité des écrivains contemporains grecs, allemands et arabes, dont les témoignages concordent en général avec celui de Nestor. La légitimité du second découle du silence des apologètes, qui n'eussent pas manqué de retracer les triomphes du christianisme sur l'idolâtrie, afin d'en démontrer la puissance. L'état de la Russie au xiie siècle et sous les descendants de Vladimir dépose, en outre,

[1] Tatistcheff, 1, 38-40. — Livres Généalogiques, 1, 145.

en faveur des paisibles conquêtes de l'Évangile sur la terre des Slaves. La foi chrétienne pénétra généralement dans toutes les provinces soumises à la famille de celui que la piété reconnaissante de la nation russe a nommé « l'égal des apôtres. » A peine y rencontre-t-on de loin en loin quelque vestige d'idolâtrie. Nestor dit de l'époque de Jaroslaf : « La foi chrétienne a commencé à porter ses fruits et se propage de plus en plus. » On peut en conclure que l'Évangile avait poussé de profondes racines dans le cœur des populations, plongées naguères dans les superstitions du paganisme ; que sa puissance commençait à se faire sentir dans toutes les provinces de l'empire. Mais le cœur de l'homme n'abdique pas sans résistance ses sympathies ou ses passions : le fanatisme païen versa plus d'une fois le sang des missionnaires.

Cependant, vers la fin du XIe siècle, le christianisme avait déjà fait en Russie de remarquables progrès. Il y avait sept évêchés dans le sud, à Kief, Tchernigof, Belgorod, Jourief, Tourof, Péréiaslaf, Vladimir de Volhinie et Tmoutorakani ; quatre au nord-ouest, à Tourow, Polotzk, Novgorod et Rostof. L'idolâtrie ne régnait plus que dans les provinces éloignées, livrées à de grossières erreurs [1], là sur-

[1] Un curieux passage d'un auteur dont le nom est incertain, donne une idée de ces superstitions, auxquelles le moine Jean s'efforça de mettre un terme :

« Élie le Thisbite, consacrant de jeunes prêtres, prit à tâche de fortifier leur zèle pour le Dieu tout-puissant. Il ne pouvait tolérer des chrétiens à double foi. Ils sont chrétiens, disait-il, et ils croient encore à Péroun, à Korsa, à Mokosch, à Sina, à Régla, à Vita, à trente idoles. Ils les regardent comme des dieux et des déesses, leur offrent des victimes et les oignent de sang ; ils prient par le feu qu'ils nomment incréé ; un ail est pour eux une divinité. Y a-t-il un festin, ils jettent le dieu dans un petit tonneau ou dans les coupes et en boivent. Et ce ne sont pas les ignorants seulement qui agissent ainsi, mais les gens cultivés, les prêtres et les grands. Si ces derniers n'agissent pas ainsi, du moins ils mangent et boivent de cet exorcisme. S'ils n'en mangent ni n'en boivent, encore voient-ils ces actes coupables, et s'ils ne les voient pas, ils en entendent parler, mais ils ne veulent pas écouter. » Le zélé moraliste censure du même ton les superstitions des uns et la froideur des autres dans la foi (Description du musée Roumiantsof, page 228).

tout où de profondes forêts et d'impurs marécages opposaient une barrière naturelle aux progrès de la civilisation.

La prédication de l'Évangile à Rostof fut accompagnée de cruelles représailles. Théodore et Hilarion, les premiers évêques de cette ville, furent forcés de se soustraire par la fuite à la fureur des partisans de l'ancien culte, et le premier n'eut quelques succès que dans les environs de Souzdal. Léon, disciple de saint Antoine, moine du couvent de la Petchéra de Kief, rencontra les mêmes obstacles. Il fut chassé de la ville. Ce fut avec toute la patience de l'apostolat chrétien qu'il supporta la persécution. Il se fixa dans les environs de Rostof. La douceur de ses habitudes ayant attiré près de lui quelques enfants, il voulut les instruire. Leurs parents, vivement irrités, assaillirent le pieux solitaire et proférèrent des menaces de mort; mais la parole de la foi fut si puissante et si douce sur les lèvres de Léon, que l'esprit d'hostilité s'apaisa. Plusieurs personnes réclamèrent même le baptême. Néanmoins la haine inspirée par le paganisme n'était point éteinte. Léon finit par subir le martyre. La chronique de Rostof lui attribue la conversion de cette ville [1].

Saint Ésaïe continua ses travaux apostoliques. Il eut à son tour beaucoup à souffrir du fanatisme des idolâtres, mais sa persévérance porta ses fruits. Il mourut vers 1089. Son œuvre fut reprise par saint Abraham. La biographie de ce saint homme rapporte que lorsqu'il vint à Rostof, on y adorait encore l'idole de Véléça, et qu'Abraham la renversa avec un bâton que remit entre ses mains l'apôtre saint Jean, qui lui apparut. Il est difficile de fixer l'époque de ce fait merveilleux. Mais la dignité d'archimandrite dont Abraham fut revêtu, et les rapports qu'il eut avec le prince Vladimir de

[1] On y lit, an 1233 : « Saint Léon sanctifia par le baptême la ville de Rostof. »

Souzdal prouvent qu'il faut le rapporter aux premières années du XIIe siècle, et qu'à cette époque, telle était encore la vénération qui s'attachait à l'idole de Véléça, qu'il fallut, pour en triompher, le concours miraculeux de l'apôtre saint Jean.

Le tableau que Nestor trace des habitudes païennes des anciens Slaves, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, se termine par ces mots : « C'est ce que font encore aujourd'hui les Viatitches. » Les habitants de Koursk adoptèrent le christianisme pendant la jeunesse de saint Théodose ; mais les villes de Msensk, Briansk, Koselsk, habitées par les Viatitches, persévérèrent dans l'idolâtrie jusqu'au moment où elles furent visitées par le missionnaire Koucte. Ce fidèle serviteur de Christ, plein de zèle pour la propagation de la foi, renonça, avec un de ses disciples, à sa tranquille retraite du monastère de Petchéra, pour affronter tous les dangers inséparables de la prédication de l'Évangile chez des populations animées d'une grossière intolérance. Son activité opéra la conversion d'un grand nombre de païens, mais son dévouement lui coûta la vie. « Tous rendent témoignage, dit saint Simon, des succès et des prodiges qui couronnèrent son apostolat chez les Viatitches ; après un cruel martyre, il périt avec son disciple Nikon. » La conversion des Viatitches eut lieu, selon toute probabilité, dans le premier tiers du XIIe siècle.

Les conquêtes du christianisme à Mourom furent lentes et difficiles. Le prince Gleb, qui gouverna quelque temps cette ville, ne put être témoin du triomphe de la foi. Sa mort fut suivie d'un assez long interrègne. Les plus riches familles de Mourom, qui passa sous la domination des Bulgares mahométans, adoptèrent les croyances musulmanes ou restèrent opiniâtrément fidèles au paganisme. « Nous avons trouvé les habitants de cette ville livrés au vice ou adonnés

à divers genres de paganisme, » écrivait le biographe de l'orthodoxe Constantin Sviatostlavich. Le prince, à cette nouvelle, se rendit dans cette province, pour travailler à la convertir. Il envoya son fils à Mourom, avec mission d'y asseoir son pouvoir civil et de préparer la voie à la prédication de l'Evangile. Michel fut tué. Constantin pénétra à main armée à Mourom, fit taire sa vengeance et chercha par des moyens pacifiques à éveiller l'intérêt des habitants pour le christianisme. Il n'y réussit pas. Les partisans des croyances païennes conspirèrent sa mort. Averti de leurs projets, Constantin prit une image de la Vierge et se présenta devant les conjurés, qui, frappés d'un saint respect, demandèrent le baptême. Le prince donna gloire à Dieu, et la foule fut baptisée dans l'Oka. La chronique de Mourom atteste l'existence du monastère de la Pentecôte dans cette ville, en 1092.

En 1147, un missionnaire de Kief, Érasme, moine de Gloucheff, vint se fixer « dans une profonde forêt, près de la petite ville commerçante de Vologda [1] et y fonder un monastère et une église sous le nom de la Trinité. Pendant trente ans il prêcha le nom de Christ dans cette âpre contrée.

Avant la fin du XIIe siècle, et déjà même sous le règne de Vladimir, la parole évangélique avait été portée dans un grand nombre d'autres villes, nouvellement fondées sur les bords de la Desna, de la Troubéja, et de la Soula, mais il reste peu de détails authentiques sur ces conversions. Il est hors de doute néanmoins qu'avant le XIIIe siècle il existait à peine un fief en Russie où l'Évangile n'eût pas pénétré. Déjà Vladimir avait pu envoyer, hors des frontières de son empire, chez les Bulgares de la Volga, un missionnaire qui

[1] Vie de saint Erasme, dans Karamzine, IV, pag. 117. — Galerie du musée de Vostokof, p. 219.

était parvenu à en convertir un certain nombre et quatre de leurs princes, qui avaient reçu le baptême à Kief[1]. Dans le nord, des missionnaires avaient pénétré jusqu'aux bords de la Dwina. « Toutes les villes et tous les villages, disent les chroniques, acceptèrent le baptême » et la prédication chrétienne « couvrit le sol de la Russie[2]. » Les seuls habitants de Mourom, nous l'avons vu, s'obstinèrent à la repousser. Saint Boris essaya à diverses reprises de vaincre leur obstination. Les Viatitches conservèrent également des habitudes païennes. Mais sous Vladimir, ces peuples ne faisaient pas encore partie intégrante de la Russie; leurs rapports avec elle se bornaient à un tribut qu'ils payaient aux princes russes. On comprend qu'il y avait là un puissant obstacle à leur conversion; mais leur résistance ne fut point absolue. Le presbytère Hilarion a donc pu dire sans trop d'exagération que, sous le règne même de Vladimir, « la trompette apostolique et le tonnerre de l'Évangile retentirent par toutes les villes, et que, d'un commun accord, la nation russe tout entière rendit gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit[3]. »

Jaroslaf continua l'œuvre chrétienne de Vladimir. Il n'avait qu'à travailler dans le même esprit et à consolider ce qui s'était fait avant lui. Il fut fidèle à cette mission. Le presbytère Hilarion écrit au prince, « l'égal des apôtres : » « Ton fils George (Jaroslaf) que Dieu a destiné à être ton successeur, est un fidèle témoin de ta foi : il ne détruit pas tes institutions, il les affermit; il n'amoindrit pas les résultats de ton zèle, il les développe; il n'amène point de confusion, il établit l'ordre; Salomon accomplit l'œuvre de David; ton fils achève ce que tu as commencé. » Le but de Vladimir avait été de

[1] Livres Généalogiques, 1, 149. — Chroniq. de Nikon, 1, 95.

[2] Collect. des chroniq. russes, 1, 51. — Chroniq. de Nikon, 1, 103.

[3] Sermon du presbytère Hilarion, dans la Bibliothèque des Pères, t. I, 273, 274.

répandre la foi chrétienne; celui de Jaroslaf fut surtout de multiplier les temples, d'augmenter le nombre des prêtres, de fonder des monastères, de favoriser les progrès de l'instruction. Selon l'expression du chroniqueur, ces mesures eurent pour résultat de « féconder le règne de la foi et d'agrandir le domaine chrétien. »

Les considérations suivantes feront d'ailleurs mieux comprendre quel fut le caractère du mouvement chrétien en Russie à l'époque de Vladimir et de Jaroslaf.

Il est incontestable que la prédication de l'Évangile fut alors portée sur tous les points du territoire; mais il ne l'est pas moins que presque partout des vestiges de paganisme subsistèrent en mesure plus ou moins grande. On vit se renouveler en Russie ce qui était arrivé sur une plus vaste échelle dans l'empire romain, lorsque Constantin proclama la foi chrétienne religion dominante. Dès ce moment, l'Évangile fut triomphant dans les provinces du vaste empire; plus d'une fois, des mesures émanées du pouvoir civil concoururent à la destruction de l'élément païen, et pourtant, du IVe au VIe siècle, le paganisme conserva sur différents points ses temples et ses autels [1]. Rien de plus naturel, rien même de plus inévitable qu'un pareil fait. Chez quelque nation que ce soit, il est impossible de déraciner instantanément des croyances religieuses qui ont germé dès le berceau, que les siècles ont consacrées et qui constituent l'héritage moral des générations. Si tel est le phénomène qui accompagne partout l'importation du christianisme, on ne s'étonnera pas de le voir se reproduire dans la conversion de la Russie.

Cette conversion fut plus rapide au sud que dans les autres parties du territoire. Il devait en être ainsi, en vertu des rapports suivis qui existaient entre la Russie et les colonies

[1] *Macrobii Saturnalia, lib.* VII, p. 190, édit. *Gronovii.* — Assemani, Biblioth. orient. Vatic. tom. II, p. 85.

grecques disséminées sur les rivages de la mer Noire. Dès l'époque d'Oskold et de Dir, plusieurs habitants de Kief avaient adopté les rites chrétiens. La cathédrale de Saint-Elie y existait sous Igor. Kief avait été la résidence de la grande-duchesse Olga, le théâtre de son activité évangélique, tandis que la princesse n'avait visité que partiellement, et à de rares intervalles, les autres provinces de l'empire. Sous Vladimir, la même ville était devenue le centre de la vie nationale qui s'épanouit vers le sud avant de rayonner sur les autres provinces. C'était en outre à Kief que le prince, devenu chrétien, résidait habituellement; sa puissance y était mieux établie et par conséquent son influence plus immédiate que, par exemple, chez les Viatitches, qui se bornaient à lui payer un tribut, et à plus forte raison chez les peuplades du nord et de l'est, jetées par la distance dans une sorte d'isolement. Il y a plus. La Russie méridionale n'avait guère qu'une population exclusivement slave. La prédication de l'Évangile devait donc rencontrer un accueil plus sympathique dans le sud, où d'ailleurs l'Écriture sainte existait depuis longtemps en langue vulgaire, où des temples s'ouvraient à la célébration du culte, où enfin une partie des Slaves bulgares, élevés dans la foi chrétienne, en favorisaient la propagation. Quant aux races non slaves, telles que les populations de Rostof et de Mourom, l'œuvre des missionnaires était entravée dans leur sein par l'absence des documents sacrés ou le manque de livres liturgiques.

L'amour de la vérité, les besoins du cœur et de l'esprit ne furent pas toujours les motifs qui présidèrent à l'adoption des croyances chrétiennes en Russie. Un grand nombre de conversions furent dictées par la crainte qu'inspirait la sévérité du grand-duc. L'exemple de Novgorod semble prouver que l'acceptation du christianisme fut plus d'une fois une œuvre de contrainte. Cependant on ne vit pas surgir en

Russie les persécutions ardentes dont les chrétiens eurent à souffrir dans l'empire romain pendant les trois premiers siècles. Le chef de l'État fut lui-même le premier adepte de la foi; s'armer contre les chrétiens, c'était s'insurger contre son œuvre.

Une autre observation dont il faut tenir compte, c'est que bien des néophytes ne comprirent pas la portée de la résolution qu'ils avaient prise, ne virent pas dans l'adoption de la foi un phénomène moral qui devait transformer leurs mœurs en régénérant leur cœur. Ils devinrent chrétiens, Kief en offre la preuve, pour obéir à un ordre donné, contre lequel ils n'osaient pas protester. N'en soyons pas surpris. Le même fait s'est produit dans l'histoire d'autres nations, de celles surtout qui n'en étaient encore qu'aux rudiments de la civilisation[1]. Rien donc d'étonnant, si, à l'époque de Vladimir, un assez grand nombre de nouveaux chrétiens restèrent païens, tout en se soumettant aux pratiques de l'Église; si même plus tard, sous l'empire d'une circonstance quelconque, ils s'en séparèrent, pour retourner à l'idolâtrie, comme le firent les habitants de Rostof. Ce ne fut qu'insensiblement, et sous l'influence des progrès d'une saine instruction, que les superstitions païennes disparurent et que le principe vivifiant de l'Évangile s'empara définitivement du cœur et des mœurs de la nation.

Ces superstitions étaient d'ailleurs indulgentes pour les passions que le christianisme venait combattre : aussi furent-elles un sérieux obstacle à sa propagation. Vers le commencement du XIe siècle, on vit paraître en Russie une secte de fanatiques, amis de l'ignorance des anciens temps, défenseurs obstinés des vieux préjugés, celle des *Volkvi* ou magiciens. Ils se proclamèrent les soutiens du paganisme expirant

[1] Mosheim, *Histoire ecclésiast.*, 208, 209. Helmstadt, 1764.

et des traditions consacrées par le respect de la nation, s'attribuèrent aux yeux du peuple une mission sainte, une science illimitée, des pouvoirs surnaturels et l'entraînèrent à de déplorables excès. S'ils ne cherchèrent pas, en général, à s'opposer directement à la prédication de l'Évangile, ils nuisirent à son action morale en entretenant les anciennes erreurs, en ébranlant la sincérité des nouveaux convertis. Les chroniques renferment des détails qui suffisent pour donner une idée précise de leurs tentatives et de leur but. Ainsi, en 1071, on voit paraître à Kief un de ces imposteurs qui annonce « après avoir fait un pacte avec le diable, » que cinq dieux lui sont apparus pour lui révéler que, cinq ans plus tard, le Dniépre déborderait et que la situation géographique des pays serait changée; que la Russie prendrait la place de la Grèce, et réciproquement. Il trouva quelques partisans dans la masse du peuple. Les gens de bon sens se rirent de lui et lui dirent : « Le diable se joue de toi pour te perdre. » C'est ce qui arriva. Une nuit vit disparaître l'imposteur dont il ne fut plus question.

D'autres détails, conservés dans les chroniques, permettent d'apprécier les tristes excès qui résultèrent de l'empire que cette secte fanatique prit sur la crédulité du peuple.

Une cruelle famine sévissait dans la province de Rostof. Deux magiciens arrivèrent de Jaroslaf et dirent : « Nous connaissons ceux qui tarissent la source de l'abondance. » Ils parcoururent les bords de la Volga, signalant partout où ils paraissaient les femmes de haute condition à la haine de la populace. « Celle-ci, disaient-ils, empêche le blé de croître : celle-là, le miel d'abonder; une troisième fait périr le poisson; une autre encore jette un sort sur le bétail. » La superstition devint de la démence. Plusieurs fanatiques livrèrent leurs mères, leurs sœurs et jusqu'à leurs épouses aux magiciens, qui leur ouvrirent le corps et feigniren d'en

retirer du blé, du poisson ou du miel. Un grand nombre de malheureuses femmes, dont ils s'approprièrent les biens, furent sacrifiées. On vit ces imposteurs se répandre jusque dans les environs de Bélo-Oséro, entraînant à leur suite une foule de partisans. Le boyarine Jane, chargé par le prince Sviatoslaf de la perception des impôts, se trouvait par hazard dans cette ville. On l'informa de l'apparition des fanatiques et des crimes dont ils s'étaient rendus coupables.

Le boyarine s'étant assuré qu'ils étaient vassaux de Sviatoslaf, ordonna à la foule qui les suivait de les livrer prisonniers. Elle refusa. A la tête de douze compagnies de soldats, il marcha aussitôt contre les rebelles, groupés sur la lisière d'une forêt. Un prêtre l'accompagnait : il perdit la vie dans l'engagement, et les fanatiques se dispersèrent dans la profondeur du bois. Jane ordonna aux habitants de les poursuivre et de les amener devant lui. On lui livra les chefs de la bande séditieuse :

« Pourquoi, leur dit-il, avez-vous fait périr tant de personnes ? »

« Parce qu'elles sont cause de la disette, répondirent les magiciens : les détruire, c'est ramener l'abondance. Veux-tu que sous tes yeux, nous fassions reparaître blé, miel, poisson et le reste ? »

« Imposteurs ! reprit Jane. Dieu a créé l'homme de la poussière de la terre : son corps est un assemblage de muscles, d'os, de chair et de sang : voilà tout ce qu'il renferme, et de lui-même il ne peut rien. Dieu seul est tout-puissant. »

« Nous savons seuls comment l'homme a été créé, répliquèrent les magiciens. Satan, étant entré en lutte avec Dieu, a formé le corps, Dieu l'a doué d'une âme : voilà pourquoi, quand vient la mort, le corps retourne à la terre et l'âme à Dieu. »

Jane leur dit : « En vérité, le démon vous a séduits : à quel Dieu croyez-vous ? »

« A l'antechrist, qui siége au fond de l'abîme. »

« Qu'est-ce donc qu'un Dieu qui siége au fond de l'abîme? c'est le démon. Mais Dieu est au ciel, assis sur le trône de sa gloire éternelle, et les anges l'entourent; l'antechrist, auquel vous croyez, a été précipité du ciel à cause de son orgueil, et attend au fond des abîmes le jour du jugement, et le feu éternel préparé pour lui et pour ses anges. Quant à vous, vous allez recevoir le salaire de vos crimes, et vous n'échapperez pas au châtiment qui doit suivre la mort. »

— « Nos dieux nous révèlent que tu n'as aucun pouvoir sur nous, » reprirent les magiciens. « Nous voulons paraître en présence du prince Sviatoslaf... »

Jane, pour toute réponse, les soumit au fouet et leur fit raser la barbe; puis, après les avoir garrottés et jetés dans une chaloupe, il remonta le cours de la Scheksnia et les livra aux bateliers dont ils avaient naguère sacrifié, qui la mère, qui la sœur, qui la fille. Ceux-ci les pendirent à un chêne et dès la nuit suivante, des ours les dévorèrent.

Telle est la relation de la chronique. Il en est une autre encore plus caractéristique.

« Un magicien avait paru à Novgorod, sous le règne du prince Gleb. Il se donnait pour Dieu lui-même et, prêchant le peuple, avait réussi à séduire une foule de personnes, sinon la ville entière. « Toutes choses me sont connues, » disait-il, puis il blasphémait la foi chrétienne et se vantait de traverser à pieds secs la rivière de Volkof. Une rumeur violente éclata dans la ville : on s'empressait sur les pas du magicien; on parlait même de faire périr l'évêque Théodore. Celui-ci se couvrit de son voile pontifical, prit en main la croix et, se plaçant devant la foule, s'écria : « Que ceux

qui croient à l'imposteur, le suivent! — que ceux qui croient à Christ, se rangent sous la croix! » — Les Novgorodiens se partagèrent en deux camps. Le prince Gleb et ses gardes entourèrent l'évêque; la masse du peuple prit parti pour le thaumaturge. Il en résulta une furieuse émeute. Alors Gleb, saisissant une hache qu'il cacha sous sa tunique, alla droit au magicien et lui dit :

— « Peux-tu me dire ce qui arrivera demain?

— « Rien ne m'est caché » répondit celui-ci.

— « Et sais-tu en outre ce qui va se passer ici à l'instant même? ajouta le prince.

— « En ce moment je vais faire de grands miracles. »

Alors Gleb, levant sa hache d'armes sur la tête de l'imposteur, l'étendit mort à ses pieds. La foule aussitôt se dispersa.

Les détails que nous venons de puiser dans les chroniques ne laissent aucun doute sur la lutte que les magiciens avaient engagée avec le christianisme, et prouvent qu'ils professaient encore des doctrines païennes. Leur religion était le dualisme. Ils parlent d'un Dieu du ciel et d'un Dieu de l'enfer, principes du bien et du mal; celui auquel ils croient, c'est l'antechrist. A Novgorod, ils blasphèment ouvertement la foi chrétienne, ils accusent les femmes d'être la cause de tous les maux et, dans le cas particulier, de la famine qui sévit au moment de leur apparition. Les faits que nous avons mentionnés prouvent jusqu'à l'évidence combien fut désastreuse l'influence qu'ils exercèrent momentanément sur l'esprit du peuple. Cette influence s'explique par la vénération qu'ils professent pour les divinités occultes, par les pouvoirs mystérieux dont ils se prétendent revêtus. Ils ont avec les dieux des rapports intimes : ils en reçoivent des révélations surnaturelles; ils peuvent les évoquer, les interroger, opérer des prodiges, prédire l'avenir, guérir toutes les maladies... Que l'on

calcule l'effet de semblables moyens sur l'imagination de la populace. Remarquons en outre que la nation russe, habituée au respect superstitieux dont elle avait entouré ces prédicateurs de mensonges à l'époque où elle était païenne, ne pouvait s'élever encore au-dessus de ses vieilles erreurs et s'attacher invariablement aux vérités évangéliques. Les magiciens parurent d'ailleurs dans les provinces du nord-est, où les souvenirs du paganisme avaient conservé le plus d'empire sur la masse du peuple. Les classes éclairées, le clergé, n'adoptèrent point ces grossières erreurs, qu'ils tournèrent en ridicule et cherchèrent à réprimer [1].

Les rivalités de race entravèrent à leur tour les progrès de l'Évangile. Elles armèrent assez longtemps les Polovtsis contre les Russes. Fixés vers le milieu du XIe siècle dans les vastes steppes qui s'étendent du Dniépre au Don et à la Volga, les Polovtsis dévastaient les colonies russes, emmenaient les habitants en captivité, tourmentaient les chrétiens. Vers 1091, les environs de Kief eurent beaucoup à souffrir de leurs incursions ; quatre ans plus tard ils pénétrèrent de nuit dans la ville, envahirent le monastère et l'église de la Petchéra qu'ils livrèrent au pillage. Les religieux furent massacrés ou emmenés en esclavage. Eustrate, leur supérieur, fut vendu avec trente autres moines à un juif de Khorsoun. Il subit le martyre. Vers la même époque, le pieux Nikon tomba entre les mains des Polovtsis, ainsi qu'un grand nombre de prisonniers. La patience des chrétiens, leur constance dans les tourments, la victoire remportée en 1111 sur les Polovtsis, ces diverses causes produisirent sur leur esprit une impression qui fut favorable au triomphe de l'Évangile. Plusieurs d'entre eux se convertirent. Basile, qui faisait partie de l'ambassade que les Po-

[1] Roudneff, Traité des hérésies et des schismes de l'Église russe. — Histoire des schismes de l'Église russe, Moscou, 1838, pag. 4, 28.

lovtsis envoyèrent en 1147 à Kief, fut de ce nombre. Celles de leurs princesses qui épousèrent des princes russes, devinrent chrétiennes. Ces alliances contribuèrent à faire disparaître l'antipathie que ces populations farouches avaient vouée au christianisme.

Les Bulgares, établis à l'est de la Russie, eurent avec elle des guerres fréquentes, provoquées à la fois par la divergence de race et la rivalité des intérêts commerciaux. Le prince André Bogoloubsky fit plusieurs tentatives pour les convertir. Il réussit au moins auprès des Tchérémisses et des Morduans, soumis à la domination des Bulgares. Ses efforts ne furent pas moins heureux auprès des Juifs, répandus dans toutes les villes de commerce, et par conséquent nombreux à Bolgar, cité célèbre qui n'est plus connue que par des ruines [1]. Mais le fanatisme qui animait les Bulgares ne pouvait rester indifférent aux progrès de l'Évangile. Saint Abraham, riche marchand converti au christianisme, périt victime de leur haine. On employa tour à tour la douceur et la violence pour vaincre sa persévérance : il fut inébranlable et périt en 1229. Les chrétiens, dit la chronique, déposèrent son corps dans le lieu de sépulture assigné « aux autres chrétiens. » Ces derniers étaient-ils Russes ou Bulgares? la légende ne s'explique pas à cet égard. Elle ajoute seulement que le Seigneur tira vengeance du sang de son martyr. La ville fut, à diverses reprises, dévorée par les flammes ; d'immenses richesses disparurent ; le désastre fut universel. Enfin les Bulgares, qui depuis longtemps faisaient aux Russes une guerre acharnée, demandèrent la paix au prince de Souzdal. Les reliques du confesseur de Christ furent transférées solennellement à Vladimir [2].

Les Tchoudes et les Votiaks, qui habitaient le nord-est,

[1] Chronique de Kief, 115.

[2] Chroniq. du monastère de la Trinité, 192. — Chroniq. de Nikon, II, 362.

paralysèrent à leur tour les progrès du christianisme. En 1174, quelques centaines de Novgorodiens formèrent le projet de s'établir dans le territoire de Viatka. Ils s'y préparèrent par des actes de piété, et s'emparèrent de la petite ville de Bolvanovsk, retranchée sur une hauteur et probablement ainsi nommée à cause d'une idole de bois. Bientôt après, une autre partie des colons jeta les fondements de Klinov, où fut construite une église sous l'invocation de la sainte Vierge. La direction de la nouvelle communauté fut confiée au clergé, et l'Évangile ne tarda pas à se propager parmi les incultes habitants de la contrée, dont il adoucit les mœurs [1].

Dans le voisinage de la mer Blanche jusqu'à la Petchora, un respect superstitieux retenait les populations aux pieds de l'idole Jomala. Au XIIe siècle, un monastère fut construit par des colons de Novgorod sur les bords de la Dvina. Vers 1227, une mission pénétra par ordre de Jaroslaf, dans la Carélie, partie de la Finlande actuelle. Les habitants de cette contrée étaient depuis longtemps soumis à la domination russe : rien ne s'opposa donc à la propagation de la foi; la Carélie devint généralement chrétienne.

Les Lettes et les Latiches, qui habitaient la Russie occidentale, étaient tributaires des princes de Polotsk; mais cette domination ne laissait pas d'être fort onéreuse. A la moindre occasion favorable, ces populations indisciplinées envahissaient les possessions russes, pillaient et incendiaient les villages, massacraient les chrétiens. Les efforts persévérants des princes russes triomphèrent de leur fanatisme. Ils ne recoururent pas, pour les amener à l'Évangile, à des mesures violentes, comme l'avaient fait les missionnaires des papes. Ils firent mieux. Jaroslaf jeta dans le pays des Tchoudes les

[1] Chroniq. de Klinov (aujourd'hui Viatka), dans Karamsine, III, p. 29 à 33.

fondements de Dorpat, où s'éleva la cathédrale de Saint-George, qui devint le centre du mouvement religieux. Des missionnaires de Pskof opérèrent la conversion des Estes et des Latiches, où l'orthodoxie grecque fit de rapides progrès jusqu'à la période mongole. Vers le milieu du XIIe siècle, deux principautés de la dynastie de Polotsk se formèrent sur les bords de la Dvina : là aussi l'Évangile eut ses confesseurs et ses martyrs.

Nous venons d'esquisser les progrès que le christianisme fit en Russie jusqu'à la fin du XIIe siècle. Nous avons vu les obstacles qu'il rencontra dans la résistance du paganisme, l'empire des vieilles habitudes, les guerres de race, l'ignorance et la rudesse des populations. Toutefois, la lutte qui s'engagea entre les anciennes croyances et l'Évangile, lutte inévitable quand la vérité se fait jour dans le monde, ne fut pas marquée par des catastrophes sanglantes, et nul pays peut-être ne fut moins agité que la Russie dans l'élaboration de ses nouvelles destinées religieuses. Que de sang répandu en Grèce, dans l'empire romain, en Prusse, en Suède, en Amérique, jusqu'au moment où la victoire resta à l'Évangile? Il en fut autrement parmi les Slaves. La douceur de leurs mœurs favorisa d'une manière remarquable le mouvement de leur régénération religieuse, préparée à la fois par le travail des siècles et par le voisinage des chrétiens d'Orient. Si la Russie orientale touchait de tous côtés au paganisme, elle n'en avait pas généralement subi l'influence ; ses mœurs n'en avaient pas reçu l'empreinte, comme celles de la Grèce et de Rome. Les moyens mis en œuvre pour préparer la voie à l'Évangile, furent d'ailleurs de nature à lui concilier les sympathies de la nation. Les missionnaires latins avaient abordé la Russie occidentale l'épée d'une main; la Bible de l'autre : ils succombèrent sous la résistance des populations qui versèrent leur meilleur sang pour rester

fidèles à leurs croyances. Il n'en fut pas de même dans la Russie d'Orient. L'Évangile y fut annoncé, comme l'avaient fait les apôtres, avec simplicité et sans violence; les bûchers ne s'y allumèrent point en son nom. Un prêtre grec se borne à annoncer à Vladimir le solennel jugement de Dieu. Le missionnaire chrétien n'aspire point à un but terrestre; il rétablit l'empire de la conscience sur les passions et les erreurs. Il ne vient point fonder une autre suprématie que celle du Christ; sa force est la force même de la vérité; il apporte, à la nation qu'il appelle à se convertir, la Bible traduite dans sa propre langue. « Les Syriens, les Égyptiens, les Indiens, les Perses, les Éthiopiens, des peuples sans nombre, dit Jean Chrysostôme, apprennent à connaître, au sein de leur rudesse, les dogmes apostoliques, traduits pour eux dans leur langage [1]. » La Bible, en langue vulgaire, assurait au missionnaire un accueil favorable : la parole de Dieu parlait pour lui et mieux que lui.

[1] Deuxième Commentaire sur l'év. de saint Jean; Opp., t. VIII, p. 10.

CHAPITRE II.

PÉRIODE DE LA DOMINATION MONGOLE.

Un grand désastre vint fondre sur la Russie pendant la première moitié du XIIIe siècle. Les Mongols, sortis des profondeurs de l'Asie, envahirent comme un torrent les provinces de l'empire, promenèrent la dévastation sur son territoire. Livrée sans défense aux sanglantes incursions de leurs hordes vagabondes, la terre des Slaves eut à subir pendant deux siècles un despotisme inexorable. L'église partagea nécessairement les destinées de la patrie. Frappée dans sa constitution, dans sa foi, dans ses temples, dans ses monastères, elle eut sa part dans l'épreuve, mais aussi dans le triomphe, et plus d'un courageux martyr ajouta une page glorieuse à son histoire.

Pour mieux saisir la physionomie qu'elle présente pendant la période de la domination mongole, esquissons d'abord en traits généraux les faits historiques qui amenèrent l'esclavage de la Russie, ainsi que les rapports de vassalité qui résultèrent du joug que les vainqueurs lui imposèrent.

Témutchine, fils de Jésukaï, prince d'une race tatare connue sous le nom de Mongols, et fixée sur les rives de l'Amour, ayant soumis à sa puissance, dans les premières an-

nées du XIIIe siècle, les hordes demi-sauvages de l'Asie centrale, les réunit en nation et voulut dominer le monde entier. Il renversa en peu de temps de puissants empires en Chine, en Boukharie, en Perse et en Caboul. Sa marche fut signalée par toutes les horreurs de la guerre : des villes florissantes disparurent, des populations nombreuses furent anéanties ou devinrent esclaves du farouche conquérant, qui prit le nom de Djengis-Khan, « le roi des rois. »

Ce fut en 1224 que l'orage commença à gronder sur les frontières méridionales de la Russie. Treize ans après la bataille de Kalka, qui coûta la vie à Mstislaf le Téméraire, prince de Gallicie, Ogotaï, fils et successeur de Djengis-Khan, pour obéir à la volonté de son père qui lui avait recommandé en mourant de n'accorder la paix qu'aux peuples vaincus, donna à son neveu Bati une armée d'un demi-million d'hommes et la mission de soumettre toutes les contrées situées à l'ouest de la chaîne des monts Ourals.

Deux invasions suffirent à Bati pour consommer la conquête de la Russie. Dès 1237, les villes florissantes de Pronsk, Riazan, Moscou, Vladimir, Jaroslaw furent successivement dévastées. Quelques mois plus tard, George, grand-duc de Vladimir, périssait dans une sanglante bataille sur les bords de la Sita. Arrivé à cent verstes de Novgorod, Bati retourna aux rives de la Volga. Péréiaslaf, Tchernigof, Kief, Vladimir de Volhinie, Galitch et Kréménetz furent ruinés de fond en comble (1240).

Après la dévastation de la Pologne, de la Hongrie et d'une partie de l'Occident, la mort d'Ogotaï avait forcé Bati d'interrompre le cours de ses conquêtes et de ramener son armée dans les steppes immenses, qui offraient à sa horde l'espace nécessaire à sa vie nomade.

La horde de Bati, si célèbre dans l'histoire sous le nom de horde Dorée, occupait tout le Kiptchak ou territoire des

Polovtsis, depuis les bords du Dniester jusqu'aux monts Ourals, et de la mer Caspienne aux bouches de la Kama. Ses forces principales se concentraient dans les steppes d'Astrakhan, si favorables aux habitudes de la vie nomade. Ce fut dans le voisinage des embouchures de la Volga, sur les bords de l'Achtouba, que Bati jeta les fondements de Saraï, sa capitale, qui devint dès lors le centre de sa domination sur la Russie.

Le point de départ de cette domination fut l'ordre que le khan intima en 1243 aux princes russes, de comparaître à Saraï pour lui rendre hommage. Les querelles intestines, les rivalités de pouvoir qui les divisaient depuis longtemps, ne leur permettaient pas de résister à cette injonction souveraine. Bati les accueillit comme les chefs d'une nation vaincue par ses armes, leur imposa un tribut et se constitua l'arbitre suprême de leurs destinées. Cette époque présente une physionomie à part qu'il importe de spécifier.

Djengis-Khan et ses successeurs, après avoir soumis à leur empire des nations parvenues la plupart à un assez haut degré de civilisation, ne voulurent point et ne pouvaient en effet se charger eux-mêmes du soin de leur gouvernement intérieur. Ils régnèrent à distance sur les vaincus, n'exigeant d'eux qu'une soumission sans borne et l'acquittement régulier du tribut qu'ils leur imposèrent. Ils n'eurent, en général, que des rapports sommaires avec les souverains des états subjugués, qu'ils élevaient ou renversaient à leur gré, il est vrai, mais qu'ils ne remplaçaient que rarement et dans des cas tout particuliers, par des dignitaires mongols. Enfin, pour maintenir dans l'obéissance les nations qu'ils avaient soumises, la horde s'établissait d'ordinaire près de leurs frontières, sous le commandement d'un chef appartenant à la postérité de Djengis-Khan.

Il en résulta que, tout en subissant le joug des Mongols,

la Russie conserva son organisation intérieure. Comme auparavant, elle eut ses grands-ducs, ses princes féodaux, ses lois juridiques, sa foi religieuse, ses dignitaires ecclésiastiques et laïques. Quoique exposée à tous les maux de l'esclavage, elle fit la guerre et la paix sans l'intervention des khans. Les principales conditions de son existence politique, surtout pendant le 1er siècle de la domination mongole (1243-1380) furent les suivantes :

1. Le chef suprême et immédiat de la Russie était le khan de la horde Dorée (Kiptchak ou Saraï). Il s'arrogea le droit de distribuer à son gré le gouvernement des provinces aux différents princes ; de désigner parmi eux le grand-duc ; de les juger en cas de guerre civile, soit en personne, soit par le moyen de ses mandataires, d'enlever au coupable sa principauté et même de le condamner à mort.

2. Aucun prince, pas plus le grand-duc que le prince feudataire, ne pouvait prendre possession de l'autorité administrative dans sa province héréditaire; sans en avoir reçu du khan l'investiture. Pour l'obtenir, il devait se rendre à la horde de Saraï, courber le front devant le khan, briguer la bienveillance de ses officiers, offrir des présents à ses femmes et à ses serviteurs, attendre quelquefois des années entières le bon plaisir du maître, et souvent céder ses droits à un compétiteur plus habile à se concilier sa faveur. Était-il l'objet d'une disgrâce, il ne lui restait d'autre moyen de sauver sa vie ou son peuple qu'une soumission illimitée, de riches offrandes et de fréquents voyages à la horde.

3. Dans la confirmation des princes possesseurs de fiefs, le khan maintenait ordinairement l'ordre de succession légitime : il avait néanmoins le droit absolu de désigner le cadet au lieu de l'aîné ; mais il ne conféra jamais en Russie la dignité princière à des autorités mongoles ou étrangères à la race de Rourik.

4. La Russie entière était soumise au tribut : un recensement général de la nation était fait par les Baskaks mongols (percepteurs ou réviseurs). L'acquittement des sommes exigées par le khan ne souffrait aucune résistance : la moindre velléité d'insubordination entraînait l'esclavage.

5. Conformément aux mœurs asiatiques, le khan affermait la perception du tribut à des marchands khiviens, boukares, arméniens ou juifs qui arrivaient dans les provinces, munis de rescrits suprêmes, accompagnés quelquefois de détachements mongols, rançonnaient les populations, imposaient arbitrairement les personnes, soumettaient les débiteurs en retard à toutes sortes de violences, et emmenaient les insolvables en servitude.

6. Enfin un tribut militaire pesait sur toute la Russie : au premier appel du khan, les princes étaient dans l'obligation de renforcer ses bataillons et de le suivre dans les expéditions qu'il dirigeait contre la Lithuanie, la Hongrie ou le Caucase.

L'histoire de l'Église russe, pendant la domination des Mongols, est l'histoire de ses souffrances. Étroitement liée à l'État, elle en partagea la destinée. Les princes, livrés à des querelles d'amour-propre ou de suprématie, plus soucieux de leurs intérêts personnels que de la défense de la patrie, ne surent pas sacrifier à la cause commune leurs funestes rivalités, et ne firent presque aucune résistance aux envahissements d'un ennemi redouté. L'Église n'avait à opposer à l'épreuve que la sainteté de ses temples et la résignation de sa foi : elle vit ses sanctuaires réduits en cendres, ses monastères dévastés, son clergé voué aux supplices ou à l'esclavage, en sorte que c'est un douloureux martyrologe que nous avons à retracer.

La ville de Riazan fut la première victime de la barbarie des Mongols. Les prisonniers qui ne purent se soustraire

par la fuite aux coups du vainqueur, subirent les plus cruels traitements. Quelques-uns, les mains liées, servirent de but aux traits d'un ennemi qui ne respecta ni la pureté des vierges et des nonnes, ni la sainteté des temples. Le sang des prêtres ruissela sur les autels. Riazan, avec ses églises et ses monastères, devint un amas de cendres.

Après avoir dévasté Kolomna et Vladimir, Bati tourna ses armes contre Moscou, dont la population fut massacrée sans distinction de sexe ni d'âge. Le voiévode Philippe subit d'affreuses tortures. La mort promenait partout ses horreurs. L'évêque Métrophane la vit approcher sans crainte. Le prince Vsévolod et sa noblesse voulurent partager son sort. Les murs de Moscou s'écroulèrent. La grande-duchesse, sa fille et ses jeunes enfants, suivis d'une foule tremblante, se réfugièrent dans l'église cathédrale. Le moment suprême était venu : « Dieu tout-puissant! s'écria l'évêque au milieu du peuple en prières, étends la main et reçois dans ta paix les âmes de tes serviteurs! » Les Tatars envahirent le temple et l'incendièrent : bien peu de personnes échappèrent au désastre : les unes furent asphyxiées, les autres immolées. « C'est ainsi, dit la chronique, qu'ils rendirent leurs esprits à Dieu. »

Pendant le seul mois de février 1237, les Mongols brûlèrent quatorze villes du grand-duché. Le prince George attendit l'ennemi sur les bords de la Sita. On vint lui annoncer que toute sa famille avait péri : il demanda à Dieu la patience de Job. Il succomba dans une lutte désespérée contre les Tatars ; des milliers de soldats partagèrent son sort. Vassilko, prince de Rostof, fut fait prisonnier : les Mongols lui proposèrent l'amitié de Bati au prix de l'abjuration.

« Quels que soient mes maux, répondit le prince chrétien, je n'échangerai pas la lumière de mon Christ contre le royaume des ténèbres. » Puis, s'adressant au khan lui-

même : « Il est un Dieu, et tu périras, et quand tu auras comblé la mesure de tes crimes, il te redemandera le sang de ses saints! [1] » Livré aux tourments de la faim, le prince pria pour le salut de sa famille et de son peuple, et remercia Dieu de mourir à la fleur de l'âge d'une manière digne d'un chrétien. Les Mongols furent sans pitié : Vassilko était révéré comme le père des veuves et des orphelins; sa piété égalait sa valeur guerrière; tous les respects lui étaient acquis.

Nous avons indiqué plus haut le motif qui détermina Bati à revenir sur ses pas, au moment où il était sur le point de dévaster Novgorod. Mais en 1239, trois hordes à la fois ravagèrent la Russie. L'une s'abattit sur Péréiaslaf, dont la basilique fut détruite jusqu'aux fondements. L'évêque Siméon périt avec la foule. Les milices de Tchernigof repoussèrent la seconde horde, mais Tchernigof disparut. La troisième ravagea les confins de l'Oka et de la Volga : la terreur fut universelle.

L'année suivante, Kief, le berceau de la foi nationale, vit sa ruine s'accomplir, malgré l'énergique dévouement de sa population. Après de sanglantes luttes sous les murs de la ville, chaque église fut convertie en forteresse : toutes s'écroulèrent l'une après l'autre; Sainte-Sophie, la Dessiatina, le monastère de la Petchéra, furent dévastés ou incendiés. L'épreuve était rigoureuse; elle ne faisait que commencer.

Et cependant, il ne faut pas le méconnaître, malgré tous les désastres qui frappèrent l'Église, le but que poursuivaient les Mongols était moins la persécution religieuse que la domination universelle et le triomphe des armes. Les khans de Kiptchak soumirent la Russie à leur pouvoir, mais ils n'en altérèrent ni les lois fondamentales ni la

[1] Chroniques du monastère de la Trinité. George et Vassilko sont mis par l'Église au rang des martyrs.

constitution ecclésiastique. Aussi longtemps qu'ils restèrent attachés au paganisme, ils ne touchèrent pas au domaine de la religion chrétienne. « Les Tatars, dit un écrivain contemporain [1], ne contraignent personne de renoncer à sa foi ou à ses lois. » Il faut en chercher la cause, soit dans les idées de tolérance introduites parmi les Mongols par quelques tribus converties au christianisme et mêlées à la horde de Djengis, soit dans les alliances de mariage, que des chefs tatars contractèrent avec des princesses chrétiennes. Le » Livre [2] des Yasses » nous apprend que Djengis lui-même croyait à l'existence d'un Dieu unique et éternel, ainsi qu'à l'influence fatale des mauvais génies, tout en proclamant le respect de tous les dieux, quels qu'ils fussent. Les rescrits donnés par les khans aux chefs de l'Église qui se présentaient devant eux, contiennent ces mots : « Quiconque osera, d'acte ou de parole, porter préjudice à la foi des Russes, sera regardé comme indigne de pardon et puni de mort [3]. »

Ce n'était là néanmoins qu'une protection équivoque, et l'Église ne pouvait espérer de sécurité de la part d'un vainqueur qui ne connaissait aucun frein à ses farouches instincts. « Dieu est au ciel et moi sur la terre, » avait dit un prince de la grande horde. » « Tel est l'orgueil des Tatars, ajoute Plano-Carpini, qu'ils regardent leur khan comme fils de Dieu, et vont jusqu'à se prosterner devant lui pour l'adorer. Ils disent, et ils le prouvent par leurs actes, que, si le ciel appartient à Dieu, la terre est au fils de Dieu. » Sous l'empire de semblables idées, il était naturel que les Tatars n'éprouvassent qu'un orgueilleux dédain pour les croyances monothéistes et en contraignissent quelquefois les

[1] Plano-Carpini, Voyage en Tatarie, pag. 87, édit. de Jasikof, Saint-Pétersbourg, 1825.

[2] Code des lois tatares.

[3] Yarlik ou diplôme de Mengou-Témir, dans Grégorief, page 184.

partisans à partager leurs superstitions. Les métropolitains, comme les princes, se virent donc dans l'obligation de se rendre à la horde, pour y obtenir, à prix d'argent, la sanction souveraine des khans. Pour comprendre la rigueur du despotisme que les Mongols exerçèrent sur la Russie, il suffit de les voir à l'œuvre. Le moindre baskak, le plus minime fonctionnaire tatar se livrait à toutes sortes de violences et versait sans scrupule le sang des chrétiens. Si les habitants d'une ville ne satisfaisaient pas immédiatement à ses exigences arbitraires, ils étaient dénoncés comme rebelles, et la ville était dévastée. Ce fut ainsi que périrent une foule de chrétiens établis sur les terres des Polovtsis. Et ce n'était pas seulement le prince tatar qui abusait de ce pouvoir discrétionnaire : ses intendants, ses dignitaires, ses sujets suivaient son exemple et traitaient avec un insolent orgueil les contrées ou les villes qu'ils traversaient. Aussi un évêque de l'Église sous la croix, Sérapion, s'écrie-t-il avec douleur : « On nous laisse la vie, mais c'est pour subir l'amer pouvoir de l'étranger. Nos tourments, notre martyre durent depuis quarante ans. Nous ne pouvons manger en paix notre pain : les gémissements et l'angoisse dessèchent nos os [1]. »

Des faits nombreux et authentiques[2] caractérisent d'une manière précise les dispositions des chefs musulmans à l'égard des chrétiens. Chelkan, prince tatar, parut dans les murs de Twer en qualité d'ambassadeur d'Usbek, mais en réalité pour y propager violemment l'islamisme. Bientôt ses cruautés ne connurent plus de bornes. Le meurtre d'une foule de chrétiens fut l'avant-coureur de ses sinistres projets. Il est avéré qu'il méditait de profiter de la fête de l'Assomption de la Vierge pour faire périr le prince Alexandre et sa

[1] Voir, pour les détails, l'ouvrage cité de Plano-Carpini.

[2] Il en sera parlé avec plus de détails au livre de la Vie chrétienne.

famille, conférer ensuite tous les pouvoirs importants à des dignitaires mongols, et forcer les chrétiens à adopter le mahométisme. Ces tentatives échouèrent devant un soulèvement général, qui rappela le khan Usbek au respect des «Yasses,» et lui fit craindre un moment que la Russie toute entière ne levât l'étendard de la révolte.

Les mêmes violences se renouvelèrent sous le khan Berek. Des marchands khiviens attachés au mahométisme affermèrent les impôts dont étaient frappées les principautés russes, où les chrétiens eurent à subir des exactions illimitées. Quiconque ne pouvait acquitter sa dette était réduit en servitude et restait sans défense contre l'inexorable dureté de ce despotisme fiscal. Le fanatisme musulman eût nécessairement une grande part à ces iniquités, qui s'accomplissaient, d'ailleurs, sous la protection du représentant du grand khan, Kotloubia, que les chroniques flétrissent du nom de « barbare musulman. » Vers la même époque un renégat chrétien, le moine Sozime, chassé d'un monastère à cause de ses débauches, embrassa le mahométisme et déploya le plus aveugle acharnement contre ses anciens coreligionnaires. L'irritation qui s'était manifestée contre Chelkan se renouvela. Le peuple s'ameuta, chassa les uns, fit périr les autres et montra ce qu'il était capable de faire pour la défense de sa foi.

C'est encore aux inspirations de l'islamisme qu'il faut rapporter le martyre de Théognoste, que Djanibeg, successeur d'Usbek, voulut déposséder des priviléges accordés au clergé russe par ses prédécesseurs. Si les khans qui lui succédèrent n'exercèrent pas de nouvelles persécutions contre les chrétiens, c'est à la Providence, bien plus qu'au respect des « Yasses » de Djengis, qu'il faut attribuer l'adoucissement des souffrances de l'Église. La horde de Kiptchak fut en proie à des dissensions intestines qui l'affaiblirent.

Berdi-Beg, en 1357, fit périr ses douze frères. L'année 1359 fut témoin du meurtre de trois khans et de l'expulsion d'un quatrième par Mamaï. La horde se divisa en quatre factions rivales. Les khans se virent dès lors dans la nécessité de se ménager l'appui des princes chrétiens, et par conséquent, de mettre un terme aux violences qui s'exerçaient contre leur foi.

Ces dissensions procurèrent quelque sécurité à l'Église. Elles eurent un autre résultat : elles ranimèrent le courage des princes russes. Quelque redoutable que fût encore la puissance des Mongols qui, depuis un siècle, exerçaient sur la Russie une suprématie absolue, le grand-duc de Moscou, Dmitry, osa entrer en lutte avec la horde. Une sanglante bataille sur les bords du Don dispersa les forces de Mamaï en 1380; la terre des Slaves avait vu luire l'aurore de son affranchissement.

Mais un nouvel orage commençait à gronder. Tamerlan, précédé de l'éclat de ses victoires, s'avançait contre la Russie. La terreur fut grande à Moscou : les temples se remplirent d'une foule tremblante. Le grand-duc Basile invita le métropolitain à présenter aux regards du peuple l'image miraculeuse de la sainte Vierge, par la puissance de laquelle, disent les chroniques, le prince avait vaincu les Bulgares. La Russie échappa au joug du redoutable conquérant, qui se borna à détruire la horde de Kiptchak [1].

Telles furent jusqu'aux premières années du XIVe siècle les destinées de l'Église. Elle avait conservé sa constitution intérieure, ses rites et sa hiérarchie; mais elle avait vu

[1] La foi de l'Église russe attribue cette délivrance à la sainte Vierge. Toutes les chroniques de l'époque sont unanimes à affirmer qu'au moment où l'image révérée avait paru aux yeux du peuple, Tamerlan, frappé de l'apparition d'une femme toute rayonnante de lumière, avait pris le parti de s'éloigner des frontières de la Russie

ses temples dévastés, ses basiliques livrées aux flammes, ses métropolitains obligés d'aller solliciter de la faveur des chefs mongols l'investiture de leurs charges. Néanmoins, au sein même de l'oppression, et malgré l'indifférence que les Tatars témoignaient en général pour les croyances religieuses, quelques conversions s'étaient opérées parmi eux. Sans doute elles ne pouvaient être nombreuses.

La prétention des Mongols à l'empire universel du monde ne leur permettait guère d'adopter la religion des vaincus : « Celui qui vous envoie pour nous convertir, avaient-ils répondu aux missionnaires du pape [1], ne sait-il pas que notre khan est le fils de Dieu. » Le christianisme, d'ailleurs, est un frein pour les passions et si les Mongols avaient abjuré leurs croyances païennes en faveur du mahométisme, c'est que ce dernier offrait un aliment à leurs instincts guerriers et n'était rien moins que sévère pour les tendances sensuelles de leur vie vagabonde. Malgré ces obstacles, la foi chrétienne obtint quelques succès parmi eux. Dès 1625, Cyrille avait pu instituer une éparchie de Saraï, dont Métrophane fut le premier évêque résidant à la horde. Nous avons vu qu'en vertu de la souveraineté que les khans s'étaient arrogée sur les princes russes possesseurs de fiefs, ces derniers avaient été mis dans l'obligation de se présenter à la horde, et quelquefois d'y passer plusieurs années, soit en qualité d'otages, soit pour y soutenir leurs prétentions. Pendant le cours de la première invasion des Tatars, des milliers de prisonniers russes, attachés à l'Église chrétienne, avaient été traînés en captivité et réduits en esclavage sur les bords de la Volga. Leur nombre s'était accru à mesure que de nouvelles rigueurs s'étaient appesanties sur la patrie. Ces faits nous expliquent la création de l'éparchie tatare et

[1] Mission d'Asselin, dans Reinold. *Annal. eccles.*, tom. XXI.

la mission de son pasteur. Il avait à maintenir dans la pureté de la foi les membres dispersés de l'Église, à consoler d'amères douleurs sur la terre étrangère. Les chrétiens étant assez nombreux à la horde [1], le ministère de l'église devait y rencontrer de nombreuses occasions de prévenir l'affaiblissement de la foi, l'abjuration peut-être. Aussi, avant même qu'il existât une chaire chrétienne à la cour des khans, des prêtres russes, qui s'étaient trouvés au nombre des captifs, y célébraient-ils l'office divin selon le rite grec [2].

L'église de Saraï devait d'ailleurs concourir aux progrès de la foi chrétienne parmi les Tatars. L'évêque Théognoste, qui la dirigeait en 1301, demande les instructions au patriarche sur la manière de procéder au baptême des Mongols, et l'informe qu'un certain nombre d'entre eux manifestaient le désir de devenir chrétiens. L'histoire de cette époque ne laisse aucun doute sur quelques conversions opérées au sein même de la horde. Celle du tsarévitch Pierre prouve jusqu'à l'évidence que la présence des prêtres russes ne fut pas sans exercer une influence assez profonde sur les sentiments religieux des Tatars. L'évêque de Rostof, Cyrille, s'étant rendu à Saraï pour veiller aux intérêts de l'éparchie qu'il y avait fondée, fut reçu avec déférence par le khan Bergaï. Celui-ci lui exprima le désir d'entendre une prédication. Cyrille parla devant lui des progrès moraux que la

[1] L'historien Carpini affirme que l'armée du khan, forte de quatre cent cinquante mille hommes, était une agrégation d'éléments divers, formés par les contingents des nations soumises, et qu'il s'y trouvait des chrétiens. On lit dans Ibn-Batou, qui visita la horde en 1340 : « Parmi les habitants de Saraï, les uns, comme les Grecs et les Russes, sont chrétiens. » Les chroniques parlent souvent d'otages et de prisonniers qui vivaient à la horde. Ainsi celle de la Résurrection rapporte, qu'après la mort de Boris Vassilko, en 1277, Marie, son épouse, retourna avec son fils en Russie, où elle rapporta le corps de son mari. La chronique de 1278 dit que le prince Gleb de Rostof ramena de la horde « une multitude de prisonniers. »

[2] Voyage de Rubruquis, p. 48, 76, édition Bergeron.

Russie devait à l'adoption de l'Évangile; de la manière dont saint Léon avait amené les païens de Rostof à la connaissance de la vérité; des miracles qui, à la gloire du nom de Christ et par sa puissance, s'opéraient sur le tombeau de l'apôtre. L'onction dont ses paroles étaient empreintes fit une vive impression sur l'esprit de Pierre, neveu de Bergaï. L'année suivante, Cyrille revint à la horde. Le jeune prince renonça au brillant avenir qui lui était réservé, quitta secrètement sa mère et son oncle, et suivit l'évêque à Rostof, où il reçut le baptême. Il y fonda le monastère de saint Ignace où, après être devenu veuf, il termina ses jours dans les exercices de la vie monastique.

D'autres conversions s'opérèrent parmi les Mongols, mais elles ne présentèrent pas toujours le cachet de la sincérité. Ainsi le baskak Boga n'adopta le christianisme que pour échapper à la mort que l'irritation du peuple allait infliger à ses exactions. Le prince Théodore de Jaroslaf épousa à la horde la fille du khan Mengou-Témir, qui devint chrétienne sous le nom d'Anne, et se fit remarquer par sa haute piété. Le fils du prince Bachmet, venu de la horde à Méstchéra, en 1298, reçut le baptême sous le nom de Michel, et son exemple fut suivi par plusieurs Mongols. Sous le règne du grand-duc Jean Kalita, des troubles ayant éclaté à la horde, plusieurs nobles personnages, et à leur tête le mourza Tchet, qui devint la tige de l'illustre famille des Godounof, passèrent en Russie, où ils renoncèrent au mahométisme.

Quelques mariages contractés avec des princesses chrétiennes par de hauts dignitaires tatars, provoquèrent aussi des sentiments de respect pour le christianisme. Deux fils du khan Koulpa adoptèrent les noms chrétiens de Jean et de Michel. Ces sentiments furent en grande partie le résultat des hautes vertus et, dit la chronique, des miracles

opérés par saint Alexis[1]. « Nous avons entendu dire, écrivait le khan au grand-duc, que le ciel exauce les prières de votre archiprêtre : qu'il prie donc pour la guérison de ma femme. » La princesse Taïdoula (Théodulie), avait été frappée de cécité à la suite d'une grave maladie. Saint Alexis savait qu'il n'était pas au pouvoir de l'homme de lui rendre la vue, mais il ne doutait pas de la puissance de Dieu. Il consentit à se rendre aux vœux du khan. Le grand-duc l'accompagna à Vladimir, où le saint homme invita les fidèles à prier avec lui, et là, dans l'église consacrée à la sainte Vierge, le cierge placé devant son image attribuée à saint Pierre, s'alluma de lui-même. Alexis se rendit à la horde, pria pour la malade qu'il aspergea d'eau bénite, ayant devant lui le cierge miraculeux, et Taïdoula recouvra la vue[2]. Le chef des moullahs voulut contester avec le saint : la controverse ne fit que mieux ressortir l'excellence du christianisme. Plusieurs personnes de haut rang adoptèrent la foi de l'Église russe. Le métropolitain Cyprien présida, en 1393, en présence du grand-duc de Moscou et du peuple, au baptême de trois mourzas de distinction. Ce fut un jour plein de solennité pour Moscou. Le peuple exaltait avec un pieux enthousiasme le triomphe de sa foi et la nouvelle fraternité dont le baptême jetait les bases parmi les Tatars. A l'époque de Cyprien, des temples chrétiens s'élevèrent dans quelques contrées soumises à la domination mongole.

[1] Chronique de la Trinité, dans Karamzine, IV, p. 384. Chronique de Daniel, 175. — Livres Généalogiques, I, 455. — Chroniq. de Nikon, III, 209.

[2] Nous laissons parler la chronique, sans rien changer à la pieuse naïveté de son langage ; le point de vue de la foi joue le premier rôle dans l'histoire de cette époque. La chronique de la Trinité va plus loin : elle affirme qu'à la prière de saint Alexis, le miracle qui avait eu lieu à Vladimir se renouvela devant tout le peuple.

CHAPITRE III.

PROPAGATION DE LA FOI ORTHODOXE DANS LE GRAND-DUCHÉ DE LITHUANIE.

A l'époque où la Russie orientale n'avait encore à opposer au joug des Mongols que la persévérance de sa foi et l'espoir d'un meilleur avenir, la Russie d'occident avait déjà réussi à briser les chaînes qui pasaient sur ses destinées et formait une monarchie puissante et libre, sous le nom de grand-duché de Lithuanie. Faible à son origine et plongée dans l'idolâtrie, opprimée de tous côtés par de puissants voisins, la nation lithuanienne s'était rapidement agrandie par l'esprit guerrier de ses princes. Sa forte organisation militaire lui avait soumis toutes les contrées situées entre la Dwina et le Danube, et plus d'une fois les Tatars eux-mêmes avaient reculé devant la terreur de ses armes.

Dès les temps les plus anciens il existait des liens de parenté entre les princes lithuaniens et les descendants de Vladimir. Leurs fils épousaient ordinairement des princesses russes; leurs filles acceptaient pour époux des princes de cette nation. Il devait en résulter des rapports intimes entre les deux races : plusieurs princes lithuaniens adoptè-

rent en effet le christianisme de rite grec. Tel fut Voïchelg, fils du grand-duc Mindovg et prince de Novgorod en Lithuanie.

Livré aux farouches instincts d'une nature cruelle, dont les croyances païennes ne pouvaient être que le correctif impuissant, Voïchelg versait froidement le sang de ses sujets. Peu de jours s'écoulaient sans qu'il ajoutât de nouvelles victimes à celles qu'il sacrifiait à ses mauvaises passions. Mais le réveil de sa conscience le porta à chercher dans la foi chrétienne l'expiation de ses crimes. Il reçut le baptême à Novgorod, et dès ce moment les gloires du monde qui l'avaient charmé, n'eurent plus de prix à ses yeux. En 1252, il se rendit auprès de Daniel de Gallicie, institua son fils Roman, prince de Novgorodok, Volkovisk et Slonim, et se consacra lui-même à la vie monastique. Le prince converti passa trois années dans les humbles travaux de sa nouvelle vocation. Il voulut ensuite faire un pèlerinage au mont Athos; mais la révolte qui agitait les contrées qu'il avait à traverser, ne lui permit pas de réaliser ce projet. Il retourna en Lithuanie et construisit sur les bords du Niémen un monastère où il fixa son séjour. Mindovg était resté attaché au paganisme; caresses, prières, menaces, instances, il eut recours à tous les moyens pour obtenir de son fils l'abjuration de sa foi : Voïchelg fut inébranlable. Cependant les passions qui avaient agité sa jeunesse n'étaient pas encore vaincues. Son père, ayant été assassiné en 1263, le fougueux anachorète résolut de venger sa mort dans le sang des païens. Ce fut alors que Dovmont, prince de Nalschansk, suivi de trois cents familles lithuaniennes, vint chercher un refuge dans la ville de Pskof et se convertit avec elles, à l'Évangile. Voïchelg passa trois années à poursuivre les meurtriers de son père et à pacifier la Lithuanie. Il fit plus, il voulut y propager le christianisme. Des missionnaires de Pskof, à qui le

dialecte de ces contrées était familier, travaillèrent avec lui à cette œuvre de régénération. En 1268, Voïchelg abdiqua tous ses pouvoirs, qu'il remit à son gendre Schvarna, et revint à la vie monastique. Ce fut ainsi que toute la Lithuanie passa sous la domination d'un prince chrétien. Troïden, successeur de Schvarna, chercha à rétablir le paganisme et se conduisit en prince superstitieux et cruel; mais ses trois frères furent des chrétiens zélés. Rimont, fils de Troïden, prit le nom d'Élisée; il vécut et mourut dans un monastère de Novgorod, après avoir cédé le trône à Vitène.

Le véritable fondateur de la puissance lithuanienne fut Hedmin, prince sage, guerrier valeureux et politique plein d'habileté. Les principautés de Polotzk, de Minsk, de Vitebsk, la Volhinie, Kief et Tchernigof reconnurent successivement sa souveraineté. Une prudente administration consolida son pouvoir. Païen dès le berceau, il témoigna du respect aux croyances chrétiennes, éleva des temples à l'orthodoxie à Novgorod et à Vilna sa capitale, soumit les matières ecclésiastiques à la décision du métropolitain de Moscou, et ne s'opposa point au baptême de ses fils. Koviate (qui prit le nom de Michel) dota, en 1329, le monastère de Novgorodok de l'église de Saint-Nicolas. Narimont, en 1333, devint chrétien sous le nom de Gleb. Loubart (Démétrius), prince de Volhinie, en 1337, fut l'un des plus zélés soutiens de l'Église. Javnout (Jean) reçut le baptême à Moscou en 1345. Olgerd, grand-duc de Lithuanie (1341-1379), eut pour première femme Marie, princesse de Vitebsk, et fut ensuite l'époux de Julienne, princesse de Twer. Mais ce prince, dévoré d'ambition, eut sans cesse, à l'exemple de son père, les armes à la main, et l'on peut dire que sous son règne, le paganisme entra en lutte violente avec l'Église, dont il entrava pour un temps les progrès. L'Évangile fit néanmoins quelques conquêtes en Lithuanie. Le presbytère Nestor,

confesseur de la première femme d'Olgerd, y opéra un certain nombre de conversions, celle entre autres de deux des principaux favoris du prince. Le martyre de ces deux confesseurs de Christ et celui de leur parent Eustache, furent une semence féconde, qui porta des fruits pour la diffusion de la foi dans la principauté de Lithuanie. Les chroniques en tracent le tableau suivant :

« Koumetz et Négilo — c'étaient les noms des deuxfavoris d'Olgerd — après avoir adopté la foi chrétienne sous les noms de Jean et d'Antoine, cessèrent de se mêler à la foule des adorateurs de Snicha, le dieu du feu, et s'abstinrent de porter leurs offrandes au temple de Peskoun. Les deux frères observaient rigoureusement le jeûne. Cette circonstance ne laissa plus de doute aux prêtres païens sur la nature de leur foi. Olgerd, à la sollicitation de ces derniers, ordonna de jeter en prison les téméraires qui avaient osé lui déplaire. Tourmentés par la faim, mais inébranlables dans leur foi, ils passèrent une année dans l'humidité d'un cachot. Après ce terme, Jean, l'aîné des deux frères, eut un moment de faiblesse et abjura ; Antoine persista dans ses croyances. Conduit devant Olgerd, ni les tourments ni les flatteries ne purent triompher de sa persévérance. Les portes de la prison se rouvrirent pour lui. Son sort fut pire qu'auparavant. Les prêtres païens mirent en œuvre tous les moyens que leur suggérait le fanatisme pour vaincre la fermeté du chrétien. La résignation avec laquelle il endurait ses souffrances, la puissance de la vérité qui parlait par ses lèvres, produisirent une si vive impression sur l'esprit du peuple, qu'une foule d'hommes se réunissaient à la grille de la prison, dans le désir de voir et d'entendre le confesseur de Christ. Jean, un moment parjure à la foi, avait perdu la paix de l'âme : la résignation de son frère pesait sur son cœur comme une pierre. Il se présenta devant Olgerd et lui dit : « Je confesse

que je suis chrétien : fais de moi ce que tu voudras ; rien désormais ne me fera renier la sainteté de l'Évangile. » Olgerd, bouillant de colère, le frappa de son bâton et ordonna de le jeter dans la prison d'Antoine. Le cachot des deux frères devint un apostolat. Pénétrés d'admiration pour l'humilité et la patience qu'ils déployaient dans l'épreuve, beaucoup de païens entouraient leur prison. Quelques-uns reçurent secrètement le baptême. Alors les prêtres, effrayés des résultats qu'entraînait la vivante prédication des vertus des captifs, pressèrent Olgerd de prendre à leur égard une décision définitive. Le prince les livra à leur merci : ce fut le signal de leur martyre. Antoine périt le 14 janvier par le supplice de la corde. Quant à Jean, on prolongea ses tourments dans l'espoir de le porter à une seconde abjuration. Il persévéra jusqu'à la fin et partagea le sort de son frère. »

Les païens avaient cru entraver les progrès de la foi par ce double supplice ; ils n'avaient été que les instruments de son triomphe. Un parent des deux martyrs, attaché comme eux à la cour d'Olgerd, et frappé de la résignation de leurs derniers moments, embrassa leurs croyances [1]. Olgerd, informé de sa conversion, ordonna de le battre de verges : son attitude ne trahit pas un instant les souffrances qu'il endurait. La fureur d'Olgerd redoubla. C'était un temps de gelée. Il condamna Eustache à l'épreuve de l'eau froide. Ce nouveau supplice ne put vaincre le calme du patient. Ceux qui présidaient à son martyre lui rompirent les jambes, lui coupèrent le nez et les oreilles et lui dénudèrent le crâne. Le 13 décembre 1347 fut le terme de ses souffrances.

Mais bientôt les conquêtes de l'Évangile furent rapides. Olgerd lui-même, avant de mourir, appartint avec ses douze

[1] L'histoire de l'Église a conservé son nom : il s'appelait Krougletz. En devenant chrétien, il prit celui d'Eustache.

fils à l'Église. Quand Jagellon, en 1387, pour obtenir, avec la main d'Hedvige, la couronne de Pologne, fit de la Lithuanie une vassalité de l'Église de Rome, la moitié de la population du grand-duché se rattachait déjà à l'Église d'Orient.

CHAPITRE IV.

NOUVEAUX PROGRÈS DU CHRISTIANISME EN RUSSIE.

La propagation de l'Évangile dans les vastes provinces de l'empire russe fut en grande partie l'œuvre de pieux anachorètes qui, renonçant aux jouissances de la société, vouèrent leurs humbles, mais précieux travaux à la cause du christianisme. Les ténèbres du paganisme disparurent peu à peu du sol de la Russie, devant l'abnégation de ces hommes inconnus au monde, qui ne craignirent pas, pour semer autour d'eux la parole de Dieu, d'engager la lutte avec les mœurs farouches de populations idolâtres, étrangères à toute civilisation et obstinément attachées à leurs vieilles superstitions.

Vers le milieu du XIIIe siècle, quelques anachorètes choisirent pour retraite une île rocailleuse qui surgit du lac de Kouben. Les Tchoudes et les Caréliens, livrés encore aux habitudes de la vie nomade, habitaient les contrées qui s'étendent au nord-est du lac. Ce fut vers eux que les missionnaires tournèrent les premiers efforts de leur zèle apostolique. Les mauvais traitements qu'ils essuyèrent d'abord ne les découragèrent pas. Les difficultés qui résultaient pour eux des mœurs grossières de ceux qu'ils cherchaient à convertir, ainsi que la pauvreté au sein de laquelle ils vivaient

eux-mêmes, les empêchaient d'élever, pour le succès de leur œuvre, un temple d'ailleurs nécessaire à leur dévotion. La Providence leur vint en aide. Gleb Wassiliévitch, prince de Bélo-Oséro, essuya une violente tempête sur le lac de Kouben. Le danger était pressant : le prince fit vœu de construire un temple au lieu même qui lui servirait de refuge. Son embarcation fut jetée sur les côtes de l'île où les solitaires étaient établis. Le prince, fidèle à sa promesse et témoin du dévouement de l'humble corporation, la dota d'un monastère et d'une église en bois, sous le nom de la Transfiguration. Cette circonstance favorisa le développement de l'œuvre religieuse à laquelle s'étaient voués les cénobites.

En 1329, Serge, dans un âge avancé, visita l'île de Balaam, où Herman le suivit bientôt ; tous deux y travaillèrent à la conversion des Caréliens.

Vers la fin du XIVe siècle, Arsène entreprit celle des habitants de Konevsk, île voisine où régnaient de profondes superstitions. Chaque année, pour apaiser les esprits malins, un cheval était offert en sacrifice sur une roche escarpée. Arsène y fit des prières, délivra les insulaires de la terreur des mauvais esprits et les baptisa [1].

Lazare l'*anachorète* porta le christianisme dans les îles du lac Onéga vers le milieu du XIVe siècle, et y éleva un temple sous l'invocation de la sainte Vierge. Il eut d'abord beaucoup à souffrir des dispositions farouches des habitants. Mais à la suite de la guérison du fils de l'un de leurs chefs, leur confiance lui fut acquise et provoqua leur conversion. Les disciples de Lazare continuèrent son œuvre et les contrées voisines du lac Onéga appartinrent à la foi chrétienne [2].

[1] Musée Roumiantzof, p. 43. — Chronique de Sainte Sophie.
[2] Histoire de la hiérarchie russe, V, 115.

CHAPITRE V.

APOSTOLAT DE SAINT-ÉTIENNE DANS LE GOUVERNEMENT DE PERM.

Vers la même époque, un jeune clerc de l'Église d'Oustiouje, stimulé par l'ardeur de son zèle chrétien, résolut de consacrer sa vie à porter le règne de Dieu chez les habitants des forêts septentrionales de la Russie, les Zyrians ; c'était saint Étienne. Ses premiers travaux furent consacrés à l'étude des Livres Saints en langue slave ; mais, animé, dit son biographe Épiphanes, « du désir d'étendre l'horizon de ses connaissances, il s'occupa avec ardeur de l'étude de la langue grecque. » Celle des Zyrians lui était familière dès son enfance. Son premier soin fut de traduire pour eux les livres du Rituel. Formé par ces travaux à la carrière missionnaire, Étienne se présenta à Érasme, évêque de Kolomna, qui présidait alors à la métropolie de Moscou, pour lui demander la bénédiction de l'œuvre qu'il méditait. Le grand-duc pourvut par lettres-patentes à sa sécurité personnelle. Rien ne s'opposait plus dès lors à l'exécution de son projet. Il se rendit aux embouchures de la Vitchegda où il trouva une population inculte, mais de mœurs paisibles, qui accueillit avec empressement ses instructions. Les vérités de l'Évangile firent une si vive impression sur ces peuplades

qu'elles ne tardèrent pas à demander le baptême; mais, comme on devait le prévoir, les prêtres païens, craignant la perte de leur influence, s'efforcèrent d'exciter la résistance des passions populaires. « Écouterez-vous, disaient-ils, un missionnaire venu de Moscou, la ville qui nous accable d'impôts ? Et quel est-il? un jeune homme sans expérience, un apôtre sans nom, inconnu à tous, qui prétend nous détacher des traditions de nos pères ?..... » Étienne poursuivit son œuvre avec confiance. Il visita les bouches de la Vima où se trouvait la station principale des Zyrians, y opéra de nombreuses conversions, et construisit un temple sous le nom de l'Annonciation de la Vierge. Pour convaincre le peuple de la vanité des idoles, il réduisit en cendres celle qui était surtout l'objet de sa vénération. Ce fut une fermentation générale. On en vint à une épreuve. Il y avait dans la foule un homme qui jouissait d'un grand crédit et d'une haute réputation de sagesse : c'était le chef des magiciens : il se nommait Pama. On l'invita, ainsi que Étienne, à subir l'épreuve du feu et de l'eau. « Les sortiléges ne sont que de vaines pratiques, dit celui-ci : mais grande est la puissance du Dieu des chrétiens : j'accepte l'épreuve. » — Pama succomba. Le peuple se convertit en masse et brûla lui-même ses idoles. Étienne ne se contenta pas d'élever deux nouveaux temples ; il fonda une école pour l'instruction des prêtres, organisa les rites de l'Église, institua deux monastères, dota la province de Perm de livres liturgiques et de chants sacrés qui, trois siècles après lui, servaient encore au culte public. En 1383, le métropolitain de Moscou le nomma évêque des Zyrians. Leur bien-être fut l'objet de sa constante sollicitude. Pendant une époque de famine, ce fut lui qui leur procura de quoi subsister, en faisant arriver des blés de Vologda. On le vit à Novgorod et à Moscou plaider la cause du nouveau troupeau ajouté à l'Église, et prendre en main ses in-

térêts contre l'injustice et la spoliation ; le peuple le nomma son père. En 1396, saint Étienne mourut à Moscou, après avoir consacré dix-huit ans d'un admirable dévouement aux travaux de l'apostolat.

Cependant les contrées du Nord et de l'Est de la Russie offraient encore un vaste champ au zèle des missionnaires. Les ouvriers ne manquèrent pas pour la moisson. Ce furent encore des moines solitaires qui, bravant les difficultés inséparables de lointains voyages, affrontèrent tous les dangers, accomplirent avec tout le zèle de l'abnégation la tâche de combattre l'erreur, d'amener à la connaissance de la vérité des populations livrées aux misères du mensonge, et scellèrent de leur sang la prédication de la parole chrétienne [1].

Les travaux de saint Étienne avaient eu pour résultat, nous venons de le voir, la conversion de la province de Perm ; mais diverses peuplades de cette contrée persistaient obstinément dans leurs croyances païennes. Du vivant même d'Étienne, les Vogoulitches manifestèrent fréquemment la haine qu'ils nourrissaient contre les nouvelles doctrines.

La dévastation des tribus converties suivit de près la mort de l'évêque. Isaac lui succéda dans le gouvernement spirituel de l'éparchie. Erasme, troisième évêque de Perm, fut victime de la haine des païens ; mais ces actes de fanatisme ne ralentirent que momentanément les progrès de la foi, lesquels, bientôt, s'étendirent jusqu'aux bords de la Petchora.

En 1455, Acika, prince des Vogoulitches, assaillit les chrétiens de Perm, porta la destruction sur les bords de la Vitchegda et fit mourir le pasteur de la communauté, Pitirim. Ces représailles furent toutefois de courte durée. Jonas opéra de nombreuses conversions, celle surtout du prince de Perm-la-Grande et consolida le règne de l'Évangile par la

[1] Herberstein, Rerum Moscovit. Commentar. 29.

fondation de quelques monastères et de plusieurs temples. En 1472, Perm passa sous la juridiction immédiate du grand-duc et du métropolitain de Moscou, qui travaillèrent de concert à y faire disparaître les dernières traces du paganisme. Le métropolitain Simon, en 1501, recommandait au clergé de cette province d'être en édification aux fidèles par son enseignement et par la pureté de ses mœurs. Il invitait le prince et ses ministres à proscrire le culte de l'idole Voïpel et à faire disparaître tout symbole de croyances païennes. Il restait en effet, dans les profondeurs des forêts, de nombreux vestiges d'idolâtrie, que le zèle actif des prêtres chrétiens parvenait à peine à effacer.

Vers 1575, le moine Tryphon ne craignit pas de porter la hache, sur les bords de la Mouka, à un bois sacré, cher à la superstition des Ostiaks, et leur annonça le vrai Dieu. La Providence le préserva des dangers qui l'entouraient : il parvint même à fonder un monastère dans cette sauvage contrée.

CHAPITRE VI.

CONVERSION DES LAPONS ET DES TCHOUDES.

Le moyen le plus ordinaire employé par les missionnaires russes qui se dévouaient à la propagation de la foi, c'était, nous l'avons vu par de nombreux exemples, la fondation d'une église ou d'un monastère, l'établissement d'une simple cellule dans le voisinage ou sur les terres des peuplades qu'ils cherchaient à convertir. Telle fut aussi, jusque sur les bords inhospitaliers des mers du Nord, la mesure qui présida à l'affranchissement religieux d'un peuple pauvre et délaissé, les Lapons. La lumière chrétienne leur vint du monastère de Solovetz, que Sozime avait fondé dans leur voisinage. Quelques-uns d'entre eux, amenés à entrer en rapport avec les cénobites, reçurent d'eux le baptême [1]. Le monastère avait juridiction sur les bords de la mer; des chapelles s'y élevèrent. La foi simple et naïve des pauvres Lapons vint y adorer le vrai Dieu [2]. Un jeune néophyte de la même congrégation, et qui, dès l'âge de treize ans, avait résolu de se consacrer aux progrès du règne de Dieu, Théo-

[1] Hist. du monast. de Solovetz, par Dosithée, I, p. 33.

[2] Lettres de Gennade, archevêque de Novgorod, en 1491, et de Macaire, en 1527. *Ibid.*, III, p. 182.

dorite, alla se fixer sur les bords de la Kola. Il passa vingt ans dans la retraite, n'ayant auprès de lui qu'un vieux serviteur qui partageait sa solitude. Après avoir été consacré prêtre, il retourna aux rives de la Kola. Son vieux serviteur partagea ses travaux, enseigna l'écriture aux Lapons, traduisit dans leur langage quelques prières. Sa parole pleine d'onction prépara le succès des prédications de Théodorite qui, en un seul jour, baptisa deux mille Lapons. Le temple et le monastère de la Trinité s'élevèrent bientôt sur les bords de la Kola. La règle adoptée pour le monastère était sévère : l'insubordination de quelques religieux força Théodorite à s'en éloigner. Il se retira à Vologda ; mais cette circonstance ne put refroidir le zèle qu'il consacrait à son œuvre. Fort âgé déjà, il fit deux voyages au monastère pour y porter des paroles de paix et veiller à sa prospérité. Les Lapons convertis par Théodorite envoyèrent de leur propre mouvement une députation à Moscou pour demander qu'une mission vint les visiter.

Un autre missionnaire, jeune encore, mais pénétré d'un zèle non moins ardent pour les progrès du règne de Dieu, Tryphon, porta l'Évangile chez une autre tribu laponne, établie sur les bords de la Pétchenga, à Nord-Capa, au delà de la Kola. Il eut à lutter pendant plusieurs années contre les difficultés, les outrages et les dangers que lui suscita le fanatisme des prêtres païens. Ces épreuves furent un stimulant pour sa foi. Mais Tryphon n'étant pas révêtu du sacerdoce, n'avait pas qualité pour administrer le baptême aux idolâtres. Il se rendit à Novgorod, pour solliciter de l'archevêque Macaire l'envoi d'un prêtre et l'autorisation de construire un temple. Le temple en effet s'éleva bientôt par ses soins, mais on négligeait d'y envoyer un prêtre. Tryphon rencontra dans les parages de la Kola le moine-prêtre Elie, qui procéda à la consécration du modeste édifice religieux,

baptisa un certain nombre de néophytes et investit Tryphon lui-même du caractère monastique. C'était en 1533. Bientôt, les Lapons se groupèrent autour de lui. Promu aux fonctions de supérieur de son monastère, le zélé presbytère se rendit en 1558 à Moscou, reçut des témoignages de la munificence du grand-duc en faveur de son œuvre, vit s'agrandir son horizon religieux, construisit une nouvelle église sur les bords de la Paessa, et les rayons vivifiants de l'Évangile réchauffèrent, dit le chroniqueur, les glaces de cette aride contrée [1]. » Les grands-ducs Basile et Jean, pour concourir au dévouement désintéressé de Tryphon, veillèrent à la répression des abus dont les Lapons avaient à souffrir de la part des chefs civils et militaires.

Une autre tribu laponne, qui vivait sur les bords de la Ponoïa, demanda la construction d'un temple. Le grand-duc de Moscou dota l'église du matériel du culte. Quelques années plus tard elle était presque délaissée. Le supérieur du monastère de Saint-Serge, Jonas, fut chargé de veiller au maintien de cet intérêt religieux, afin, comme il le dit lui-même, « que les Lapons qui avaient reçu le baptême, ne retournassent point aux croyances païennes. »

Dès les temps les plus reculés, les Tchoudes ou Finnois persistaient avec opiniâtreté dans leurs vieilles superstitions. Quoique le christianisme eût été porté sur les rivages de la mer Baltique avant le xve siècle, les habitants des provinces d'Ijora et de Koporia avaient encore leurs chênes sacrés, quand déjà le druidisme païen avait généralement disparu du sol de la Russie. Des sacrifices s'accomplissaient sur le sommet des montagnes ; des pratiques idolâtres accompagnaient la naissance des enfants et la sépulture des morts : les sacrements chrétiens étaient abandonnés. C'était peut-

[1] Le monastère de Petchenga, dans le Dict. des saints, 263. — Histoire de la hiérarchie russe, IV, 579. — Actes historiq., t. II, n. 254.

être la faute du clergé de ces contrées. L'archevêque Macaire lui rappela ses devoirs en termes sévères et envoya dans les pays de Tchoudes un missionnaire qui réussit bientôt à faire disparaître tous les symboles d'idolâtrie. Les vieillards, habitués au culte du passé, ne virent pas sans douleur tomber les arbres sacrés et les autels qu'ils entouraient de vénération; la jeune génération au contraire concourut à l'œuvre de rénovation. Le successeur de Macaire, Théodose, ne déploya pas moins d'activité pour le rétablissement de la foi sur les bords de la mer Baltique, où les superstitions païennes ne tardèrent pas à s'effacer.

CHAPITRE VII.

LE CHRISTIANISME PORTÉ A KAZAN.

Dès le commencement du XVIe siècle, quelques conversions individuelles avaient eu lieu parmi les Tatars attachés au mahométisme, mais la masse de la nation continuait à professer les doctrines du Coran. Un moment devait arriver où la lutte s'engagerait entre l'islamisme et la croix. En 1550, la cour de Moscou résolut de ne déposer les armes qu'après avoir accompli le renversement de la horde de Kazan. Les considérations politiques et les intérêts religieux réclamaient cette résolution : depuis deux siècles le despotisme des Mongols pesait à la fois sur l'empire et sur l'Église. Cet état de choses provoquait des sentiments unanimes de répulsion dans l'esprit du peuple russe, du métropolitain et du monarque. La propagation de la foi chrétienne était d'ailleurs un puissant motif pour attaquer de front la domination mongole. Déjà saint Serge, en visitant ces contrées, avait désigné Sviajska comme devant devenir une ville chrétienne. Le peuple disait hautement que l'heure était venue de planter la croix sur la terre des musulmans. Le tsar Ivan IV Vassiliévitch sut profiter de la disposition des esprits et ne crai-

gnit pas d'entrer en lutte avec toutes les hordes tatares. Ce fut par celle de Kazan qu'il commença.

Sans occuper une vaste étendue, renfermé qu'il était entre la Volga, les monts Ourals, la Kama et la Samara, l'empire de Kazan regorgeait de population et de richesses. Déjà la horde s'était rendue redoutable à ses voisins par ses incursions dévastatrices ; l'activité de son commerce avait rapidement accru sa prospérité intérieure, et rien n'égalait la magnificence de sa cour où se réflétaient toutes les pompes de l'Orient. La ville elle-même, protégée par une enceinte de fortications, pouvait défier les plus vives attaques. Cent cinquante mille combattants, commandés par le prince de Moscou en personne, l'assaillirent de toutes parts. Cinq semaines suffirent pour décider de son sort, mais au prix de combats incessants, également remarquables par l'opiniâtre résistance des assiégés, l'ardeur héroïque des troupes moscovites et la valeur personnelle de leurs chefs, Vorotinsky, Adascheff, les princes Kourbsky et Gorbaty de Souzdal. Le 10 octobre 1552, Kazan fut pris d'assaut : ses plus braves défenseurs périrent sur la brèche ; Edigher, son dernier khan, fut fait prisonnier.

La chute de la domination tatare à Kazan eut les résultats que l'on pouvait en attendre au point de vue des intérêts du christianisme. Le grand-duc se trouvait encore dans cette ville « que déjà un grand nombre d'infidèles, dit un écrivain contemporain, demandèrent d'être baptisés avec leurs enfants et leurs femmes, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et rentrèrent dans leurs maisons, l'âme joyeuse. » Un Tatare, malade depuis trente ans, recouvra la santé, dit la chronique, « par sa confiance au nom de Christ. » Il adopta l'Évangile avec une foi si vive qu'il compta pour rien les persécutions dont il fut l'objet de la part de ses compatriotes, et mourut martyr du fanatisme musulman. En 1553,

les deux khans Outémich-Ghiré et Edigher, embrassèrent la foi chrétienne à Moscou. Ce dernier était avancé en âge. Le métropolitain lui dit : « Est-ce la crainte, est-ce la nécessité, est-ce quelque motif d'intérêt qui te détermine à accepter notre foi? » — « J'aime Jésus, répondit le khan, et Mahomet n'est plus rien pour moi. » Le fils d'Outémich-Ghiré, après avoir été baptisé au monastère de Tchoudof, fut instruit à la cour du grand-duc dans la connaissance de l'Évangile. L'exemple venu d'en haut fructifia : une foule de Tatars renoncèrent au mahométisme. Le concile de 1555 statua « que, pour activer les progrès de la foi, une chaire archiépiscopale serait instituée à Kazan, avec juridiction sur Sviajska, les contrées montagneuses et toutes les terres de Viatka. » Le tzar consacra des sommes considérables à la construction d'un temple et à l'entretien du clergé. Les monastères, les simples prêtres suivirent son exemple : Kazan devint une ville chrétienne. Son premier pasteur fut désigné par le sort : ce fut saint Goury : il eut pour coadjuteurs les archimandrites Herman et Barsonophe. Au moment où le nouvel archevêque partit pour prendre possession de son éparchie, le grand-duc lui recommanda d'éviter tout moyen de contrainte dans la propagation de l'Évangile ; d'instruire dans sa propre maison ceux des convertis qui offriraient des garanties de sincérité; d'envoyer les autres dans des monastères, de ne point repousser ceux qui adopteraient la foi dans l'espoir d'échapper au châtiment d'une faute, enfin d'intervenir comme médiateur en faveur de ceux qui seraient soumis à quelque peine judiciaire, etc.

L'esprit de prudence et de modération qui respirait dans ces instructions était de nature à prévenir les inspirations du fanatisme musulman. Il n'en fut point ainsi. Un an à peine s'était écoulé qu'une sédition éclata. Les nouveaux convertis concoururent à l'apaiser : mais elle entraina une

mesure sévère. Kazan était considéré comme une ville chrétienne. Les Tatars qui refusèrent le baptême en furent bannis. La tentative de révolte n'eut pas d'autre suite ; saint Goury put exercer paisiblement les devoirs de sa charge. Ses instructions pastorales portèrent la lumière dans l'esprit des infidèles ; la sainteté de sa vie et la sollicitude qu'il déploya pour adoucir le sort des pauvres ou pour désarmer les rigueurs de la justice, lui gagnèrent l'affection de ceux qui naguère ignoraient la puissance de l'amour chrétien [1]. L'instruction du peuple était une nécessité de premier ordre : des écoles s'ouvrirent à Kazan et à Sviajska. On y admit indistinctement des enfants de parents chrétiens, mahométans ou païens [2]. Le grand-duc approuva la mesure. Il écrivit lui-même à l'archevêque : « Il n'est pas seulement nécessaire que les enfants sachent lire et écrire ; il faut les amener à l'intelligence de ce qui leur est enseigné, afin qu'à leur tour ils puissent devenir des instruments de conversion et de salut pour ceux qui ne connaissent pas encore le Seigneur. » Les travaux apostoliques de saint Goury furent couronnés de succès : des milliers de musulmans et d'idolâtres embrassèrent le christianisme. Il mourut en 1564. Son dévouement fut partagé par des hommes d'une haute intelligence et d'une piété profonde. Barsonophe, dans sa jeunesse, avait été prisonnier des Tatars de Crimée, dont il avait appris la langue ; il connaissait également bien l'esprit et les préceptes du Coran. Ces ressources facilitèrent le succès de ses prédications.

Herman continua l'œuvre de ses prédécesseurs. « Homme de grand sens et de saintes mœurs, » comme s'exprime Kourbsky [3], « il avait médité avec fruit, dans le monastère

[1] Vie de saint Goury et de Barsonophe, par le métropolitain Ermogène.

[2] Histoire de la hiérarchie, VI, 63, 519.

[3] Histoire de Jean IV Vassiliévitch, p. 121-123. — Histoire de la hiérarchie, I, 97. — VI, 54.

de Saint-Joseph, les dogmes de la foi et les principes de la piété dont il recueillait les leçons sur les lèvres du sage Maxime. » Il gouverna le siége apostolique de Kazan de 1564 à 1568.

Les rapides progrès de l'Évangile dans la province de Kazan furent le résultat du dévouement évangélique de ces trois hommes éminents. Leurs enseignements pénétrèrent si profondément dans les âmes, que plusieurs nouveaux convertis ne reculèrent pas devant le martyre. Étienne et Pierre scellèrent de leur sang les croyances qu'ils avaient adoptées. Ajoutons que la foi de l'Église attribue aux prodiges opérés par l'image de la sainte Vierge de Kazan, une grande part dans les conquêtes de l'Évangile. Elle y voit la manifestation d'une intervention divine et la preuve de l'impuissance du mahométisme.

CHAPITRE VIII.

SOUMISSION D'ASTRAKHAN; PROGRÈS DE L'ÉVANGILE AU CAUCASE ET DANS L'ÉPARCHIE DE RIAZAN.

Un nouvel empire avait surgi, sur les bords de la Volga, des débris de la horde d'Achmet, mais sans égaler en importance celui de Kazan, dont il n'eût pas les instincts guerriers: c'était le khanat d'Astrakhan. Le rôle qu'il joua comme partie intégrante de la domination mongole fut peu considérable. Opprimés tour à tour par les Tatars Nogais et par ceux de Crimée, les souverains d'Astrakhan, incapables de résister aux uns et aux autres, n'avaient d'autre alternative que de s'appuyer, tantôt sur l'alliance des princes russes, tantôt sur la protection du sultan. Impuissant à dominer les circonstances, l'empire d'Astrakhan ne tarda pas à s'écrouler : il fut conquis presque sans effort. Derbisch, son dernier khan, fut chassé de sa capitale en 1554, et toutes les terres arrosées par la Volga passèrent sous la domination du grand-duc de Moscou. Astrakhan vit arriver dans ses murs l'hégoumène Cyrille, chargé d'y fonder des églises et un monastère. « Hommes et femmes, dit la chronique contemporaine, enfants et vieillards, tous reçoivent le saint baptême. » Cyrille ouvrit une école, instruisit les enfants, prêcha la Parole

de Dieu. En 1573, la citadelle d'Astrakhan vit s'élever dans son enceinte un monastère et deux églises sous les noms de la Trinité et de Saint-Nicolas. L'éparchie fut placée temporairement sous la juridiction de l'archevêque de Kazan[1].

Le christianisme avait pénétré dans les montagnes du Caucase, dès l'époque de Justinien : aussi les victoires remportées par les princes russes avaient-elles réveillé parmi les habitants de ces contrées, sur lesquelles pesaient les rigueurs du joug musulman, de vives sympathies pour la foi de leurs ancêtres. Au commencement du XVIe siècle, les Tcherkesses, encore en possession d'une liberté qui leur fut ravie tour à tour par les Perses et par les Turcs, se rattachaient aux croyances de l'Église grecque et se servaient même, au témoignage de Herberstein, de la langue slave pour la célébration du culte [2]. En 1557, plusieurs chefs de tribus des montagnes arrivèrent à Moscou. La plupart étaient musulmans. Les uns reçurent le baptême; d'autres voulurent que leurs enfants fussent élevés dans les principes du christianisme. Deux ans plus tard, une ambassade exprima au grand-duc le désir qu'éprouvaient les princes de Circassie d'avoir parmi eux des prêtres chrétiens, et sollicita la protection de la Russie contre le khan de Tauride. Le tzar dirigea deux corps d'armée sur le Caucase. L'un s'avança dans la Circassie; l'autre entra en Kabardie. Les chefs qui les commandaient étaient accompagnés d'un certain nombre de prêtres. De nouvelles églises furent fondées; celles que le temps avait dévastées furent relevées de leurs rui-

[1] Journal du Ministère de l'instruction publique, 1842 : art. *Eparchie d'Astrakhan*. — Livres généalogiques, II, 267. — Chroniq. de Nikon, Ier volume des Actes historiques, n° 184, où l'on voit que le monastère renfermait 25 frères, 20 enfants et quelques domestiques.

[2] Commentaires, p. 68, édit. Starks.

nes. Quelques montagnards reçurent le baptême : ceux qui étaient chancelants dans la foi, y furent ramenés par les missionnaires. Le prince Démétrius Vischnévetzky, qui commandait le principal détachement, fut martyr de son dévouement aux progrès de l'Évangile [1]. « Unis par la même foi, dit un écrivain contemporain, les Tcherkesses virent un protecteur dans le tzar de Moscou [2]. »

La vaste province de Riazan s'ouvrit également aux conquêtes de la foi chrétienne. Le paganisme y était encore très-vivace lorsque, sous le métropolitain Photius, les habitants de Mzensk adoptèrent l'Évangile. Saint Jonas déploya la plus grande activité dans le gouvernement de l'éparchie, et son zèle fut couronné par la conversion d'un nombre considérable de païens.

[1] Markévitch, Histoire de la Petite-Russie, I, 47, 48.
[2] Possevin, *De rebus moscovit.*, p. 287.

CHAPITRE IX.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME EN SIBÉRIE.

Un événement de haute importance signala les dernières années du règne de Jean IV Vassiliévitch : ce fut la conquête de la Sibérie. Accomplie sans la participation et même contre le gré du tzar, elle ouvrit au christianisme une voie nouvelle de propagation.

Au moment où les intérêts de la Réformation religieuse du XVIe siècle se partageaient l'attention de l'Europe occidentale, un puissant empire avait surgi, sur les bords du Tobol, de l'Irtisch et de l'Obi, du renversement des anciennes provinces tatares, dont les peuplades dispersées s'étaient réunies à celles des Ostiaks et de Vogoulitches. Il avait pour capitale Isker ou Sibir, à seize verstes de Tobolsk. Gouverné d'abord par des princes Nogais, il avait passé vers le milieu du XVIe siècle sous la domination du khan des Khirguises, Koutchoum, lequel, après s'être emparé de toutes les contrées qui s'étendent de l'Oural aux sources de l'Obi, en avait converti par contrainte les habitants au mahométisme. Les Ostiaks et les Vogoutliches, alliés des tzars, envoyaient à Moscou le *iassak* ou tribut de pelleteries. Koutchoum le re-

fusa et poussa ses audacieuses incursions jusqu'aux portes de Perm.

Elles avaient été surtout désastreuses pour la famille des Stroganoff, riches négociants qui possédaient à Vitchegda des salines importantes. Menacés d'une ruine inévitable, Jacques et Grégoire Stroganoff obtinrent du tzar l'autorisation d'élever des travaux de défense sur les bords de la Kama et du Tchouzof, d'avoir des armes à feu, des canons et des troupes pour repousser les attaques de Koutchoum, puis appelèrent à leur aide l'ataman des Cosaques du Don, Ermak, que ses déprédations sur la Volga exposaient à la vindicte du tzar de Moscou (1581). Ermak souscrivit à leur demande. Avec huit cents hommes seulement de troupes d'élite, il remonta le cours du Tchouzof, pénétra dans l'empire sibérien et décida la lutte avec Koutchoum par une sanglante bataille sur les bords de l'Irtisch. Isker fut pris d'assaut et Mamet-koula, neveu du khan, fait prisonnier, malgré sa grande valeur. Koutchoum se réfugia dans les steppes d'Ischim. La base de la domination russe en Asie était posée. Le lieutenant d'Ermak, Iwan Koltzo, qui avait été condamné à mort pour ses brigandages sur la Volga, arriva à Moscou (1583) et déposa aux pieds du tzar le sceptre de la Sibérie.

Jean IV voulut en consolider la conquête. Un renfort de quelques centaines de streltzis fut envoyé à Ermak et à ses compagnons, décimés par de nombreuses batailles. Un certain nombre de prêtres reçurent mission de prêcher l'Evangile dans les contrées conquises; mais Koutchoum fomenta un soulèvement général. Ermak se vit assiégé dans les murs d'Isker, et périt dans un nouveau combat sur les bords de l'Irtisch (1584). Il était réservé à Boris Godounof d'accomplir l'année suivante la conquête définitive de la Sibérie.

Quelques chefs des Vogoulitches adoptèrent l'Évangile

dès 1603. La chronique de Nikon affirme que Philarète avait converti un grand nombre de *païens* à la foi orthodoxe, désignant par là les peuplades sibériennes. Un archevêché fut institué à Tobolsk en 1620, pour provoquer dans ces contrées les progrès du christianisme. Le tzar Michel pourvut avec libéralité à l'établissement de Cyprien au sein de la nouvelle éparchie. Les nombreux succès que celui-ci obtint dans la conversion des indigènes, justifièrent les espérances que le tzar et le patriarche avaient fondées sur son ministère. La décadence des mœurs des colons russes mêlés à ces populations pouvait devenir un danger pour le développement de la vie chrétienne. Cyprien combattit avec énergie tous les genres d'immoralité, et ses travaux ne furent pas sans amertume [1]; mais les obstacles qu'il rencontra n'ébranlèrent pas sa persévérance. Plusieurs monastères s'élevèrent par ses soins sur divers points de l'éparchie : ils concoururent aux conquêtes de la foi, en même temps qu'ils paralysèrent les désordres moraux qui s'étaient fait jour dans la province de Sibérie.

Sous le patriarcat de Nikon, Siméon, cinquième métropolitain de Sibérie, fit parvenir au tzar une requête par laquelle quatorze princes des Ostiaks du Koda exprimaient le désir de voir arriver au milieu d'eux des missionnaires et des prêtres, pour prêcher l'Évangile dans leur pays. « Il y avait jadis, écrivaient-ils, dans la capitale du Koda (Kondia, résidence des princes Ostiaks) plusieurs Églises consacrées à Christ, et le peuple se convertissait à sa parole. » Un rescrit du tzar fournit en 1653 au patriarche Nikon les moyens d'établir à Kondia un monastère et une chapelle, qui devinrent dès lors le centre de l'évangélisation de ces contrées [2].

[1] Deuxième Chronique de Novgorod, p. 188. — Lettres du patriarche Philarète au métropolitain Cyprien, du 11 février 1622.

[2] Histoire de la hiérarchie, IV, 549-553. — Coup d'œil historique sur la Sibérie.

Vers le milieu du XVIIe siècle, le christianisme pénétra au sud de la Sibérie, dans les parages voisins de la Daourie. Ce nouveau succès fut le résultat de l'expédition qui illustra les armes russes sous la conduite de Kabarof. Des colonies chrétiennes se fixèrent sur divers points de ce vaste territoire : elles devinrent autant de centres d'où l'Évangile rayonna parmi les païens. La ville d'Albasine, située à l'est de la Daourie, vit s'élever dans son voisinage le monastère du Sauveur. Des missionnaires furent envoyés dans cette contrée en 1681. Ils avaient pour chefs Théodose et Macaire, accompagnés d'un certain nombre de moines. Paul, métropolitain de Sibérie, leur recommanda « d'évangéliser, après leur arrivée en Daourie, Sélinjinsk et les villes voisines ; de déployer un zèle éclairé dans la prédication de la foi chrétienne, et d'administrer le baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; d'éviter dans cette œuvre, faite en vue de Dieu, toute inspiration d'orgueil et de vanité ; d'avoir des mœurs pieuses et de s'abstenir de toute violence ; de veiller à ce qu'aucune parole imprudente ne refroidît les convertis pour l'œuvre sainte à laquelle ils consacraient leur vie, etc. » La mission devait surtout s'occuper des moyens de fonder à Sélinjinsk un monastère sous l'invocation de la Trinité. En même temps un synode statua, sur l'invitation qu'il en avait reçue du tzar, « qu'il serait en-
» voyé aux confins de la Daourie, et dans les villes situées
» sur la Léna, des membres du clergé, des archimandrites,
» des hégoumènes ou de simples prêtres, instruits et pleins
» de zèle, pour amener à la lumière de la foi les idolâtres
» qui n'en connaissaient pas les bienfaits. » Ces mesures devinrent la source de remarquables succès.

Moscou, 1833, p. 190. — Le prince Alaschef adopta la foi chrétienne en 1590 ; il donna ses soins à la construction d'un temple, qui fut remplacé par le monastère de l'église de la Trinité.

La civilisation de la Sibérie par le christianisme fut surtout l'œuvre du métropolitain de Tobolsk, Philothée Leschinsky. Il y associa quelques religieux et prêtres de Kief. Un traité de 1689 avait cédé à la Chine la Daourie orientale. Philothée en éprouvait de vifs regrets. Il envoya des missionnaires sur les frontières de la Mongolie, dont il espéra un moment amener les habitants à l'Évangile; mais les circonstances étaient devenues moins favorables. Ces obstacles ne l'arrêtèrent pas. En 1711, il renonça au siége métropolitain et prit l'habit de moine, sous le nom de Théodore, afin de pouvoir se consacrer tout entier à la propagation de la foi. Le gouverneur de Sibérie, prince Gagarine, lui offrit son appui; accompagné de quelques prêtres, Théodore se rendit à Samara, résidence des princes Ostiaks. Les premiers temps de son apostolat furent peu féconds en résultats; sa persévérance parvint cependant à déterminer le peuple à brûler lui-même son idole. Il en fut de même parmi les tribus commerçantes : plusieurs chefs de famille embrassèrent l'Évangile à Kondia.

En 1713, Théodore remonta une seconde fois le cours de l'Irtisch et visita diverses tribus de l'Altaï, parmi lesquelles trois mille cinq cents personnes reçurent le baptême. L'année suivante il se rendit à Pélim où huit cents néophytes de la tribu des Vogoulitches se convertirent à sa prédication et à celle des missionnaires. Parvenu à Bérézof, il trouva rassemblés une foule d'Ostiaks des tribus nomades. Théodore les détermina à accepter l'Evangile, et laissa un prêtre chrétien au milieu d'eux. En 1715, à son passage par Kondia, une violente sédition, excitée par un parti des Ostiaks, mit sa vie en danger. Mais la douceur de ses exhortations et le respect qu'inspirait sa droiture, triomphèrent du mauvais vouloir qui l'avait d'abord accueilli. La même année, il fut rappelé dans sa métropole et continua son œuvre de prédilection,

celle de la propagation de la foi. En 1716, une mission visita par ses ordres les Tatars de la Tchoula et d'autres tribus établies sur le bord de la Toma, lesquelles se convertirent en grande partie. Pendant les années 1718 et 1719, l'infatigable serviteur de Dieu, oubliant son âge avancé, se fit de nouveau missionnaire, pénétra jusqu'à Irkoutsk, dépassa deux fois le lac Baïkal, évangélisa les peuplades des bords de l'Angar, de la Tongouzka et de la Kécha. Théodore fut le père de ceux qu'il avait convertis ; il pourvoyait à leurs besoins, les protégeait contre les violences et l'oppression. En 1721, il rentra pour la seconde fois dans son paisible monastère. Jusqu'à cette époque, qui marqua le terme de son dévouement à la cause de l'Église, il avait annoncé le nom de Christ à quarante mille Ostiaks, Vogoulitches, Tatars, Tongouses et autres idolâtres, et élevé au milieu d'eux trente-sept églises [1].

Dès les premières années de la carrière apostolique de Philothée, une éparchie avait été établie à Irkoustk pour concourir aux progrès de la foi. Elle formait un vicariat de la métropolie de Sibérie. Elle avait eu pour point de départ quelques cellules de moines, zélés serviteurs de l'Évangile.

[1] Hist. de la hiérarchie, I, 234. — Golikof, Vie de Pierre le Grand, III, 189. — Das veränderte Russland, Frankfurt, 1721, VIII, 209-213. — Coup d'œil histor. sur la Sibérie, I, 358-362.

CHAPITRE X.

MISSION ET ÉGLISE RUSSE A PÉKING.

Un ordre de l'empereur de Chine avait consommé en 1684 la destruction des colonies russes établies sur les bords de l'Amour. Quelques habitants d'Albazine ayant été faits prisonniers avec leur prêtre, furent transportés dans l'intérieur du pays et internés dans un faubourg de Péking, connu sous le nom de quartier russe, où ils obtinrent l'autorisation de construire une église qui prit le nom de Sainte-Sophie. Ignace, métropolitain de Tobolsk, chargea, en 1695, le presbytre Grégoire et le diacre Laurent de porter aux chrétiens dans l'exil les livres liturgiques et les objets nécessaires à la célébration du culte et des sacrements. Il écrivait en ces termes à Maxime « serviteur de Dieu en captivité et prédicateur de l'Évangile dans l'empire chinois : « Que ton âme et celles de nos frères qui partagent ton exil ne soient ni troublées ni abattues par l'épreuve ! qui peut résister à la volonté de Dieu ? Votre esclavage même est un bienfait pour les Chinois, qu'il éclaire des rayons vivifiants de la lumière de Christ. » Le quartier russe, en effet, ne tarda pas à renfermer des Chinois convertis à l'Évangile. Quel-

ques-uns de ces derniers passèrent en Russie; d'autres ne surent pas triompher des difficultés de leur position et abjurèrent. La sollicitude de Philothée s'en émut : il leur adressa, en 1711, une lettre pastorale qui réveilla leur zèle et ranima les sympathies que les doctrines chrétiennes leur avaient jadis inspirées. Un négociant russe, Oskolkof, en fournit la preuve. Touché des exhortations du métropolitain, il demanda en 1713, au sénat de Mantchourie, l'autorisation de faire venir à Péking des missionnaires chrétiens. Cette demande fut rejetée, mais son auteur obtint un autre genre de succès : l'empereur se montra favorable à sa requête. En 1714, l'archimandrite Ilarion Léjanski, le prêtre-moine Laurent et le prêtre-diacre Philémon, partirent de Tobolsk. L'empereur les reçut avec distinction, pourvut à leur séjour et à leur entretien ; ils purent servir Dieu dans cette même église du quartier russe où déjà le nom de Christ était devenu une bénédiction pour les Russes et pour les Chinois.

CHAPITRE XI.

RÉTABLISSEMENT DE LA FOI CHRÉTIENNE PARMI LES TATARS DE KAZAN.

L'Évangile porté à Kazan par saint Goury avait commencé par tomber en discrédit parmi les Tatars, dès que les mesures destinées à protéger les nouveaux convertis avaient cessé d'être en vigueur. Ermogène, métropolitain de Kazan, en 1593, écrivait avec douleur qu'un grand nombre de Tatars abjuraient les croyances chrétiennes; que d'autres étaient dominés par les tendances sensuelles du mahométisme, qui leur offrait plus d'attrait que la pureté morale et les sentiments sérieux réclamés par l'Évangile. Il concluait en réclamant le renouvellement des mesures civiles, destinées à garantir l'intégrité de la foi dominante. On résolut d'affecter une *slobode* pourvue d'un temple, au séjour des nouveaux convertis. Il fut interdit aux mahométans d'avoir des serviteurs chrétiens. Ceux qui appartenaient à l'Église furent invités soit à renvoyer leurs domestiques non chrétiens, soit à les amener à adopter l'Évangile; à ne se marier qu'à des femmes chrétiennes et à s'acquitter scrupuleusement de leurs devoirs religieux. Pour vivifier parmi les habitants de Kazan le souvenir des faits qui avaient signalé l'introduc-

tion du christianisme dans cette ville, et les travaux des premiers missionnaires, Ermogène écrivit en 1594 le panégyrique de l'image révérée de la sainte Vierge de Kazan, et traça la biographie de saint Goury èt de saint Barsonophe. La cessation de la peste, au moment où l'on portait processionnellement l'image miraculeuse autour des murs de la ville, fut regardée comme l'effet d'une intervention divine, et la foi de l'Église russe entoure encore aujourd'hui d'une haute vénération l'image à laquelle se rattachent ces souvenirs.

Dès le commencement du XVIe siècle, quelques conversions partielles s'étaient accomplies parmi les Morduans de Kazan et de Temnikoff.

Le patriarche Nikon voulut compléter cette œuvre. Il trouva un concours efficace dans le zèle apostolique de Misaël, à qui il avait conféré, en qualité de métropolitain, la dignité d'archevêque de Riazan. Après avoir reçu la mission de prêcher la foi chrétienne dans les districts de Schatzka et de Tambof, Misaël put annoncer au patriarche qu'il était parvenu à convertir quatre mille deux cents néophytes. Il lui demandait en même temps sa bénédiction pour étendre ses travaux à Kazimof et ses alentours. Le patriarche sanctionna son projet. L'activité missionnaire de Misaël fut d'abord couronnée de succès : dans un seul village, trois cent quinze Morduans, avec leurs femmes et leurs enfants, adoptèrent l'Évangile. Mais les plus opiniâtres soulevèrent les passions populaires ; une violente émeute éclata contre le missionnaire dans le village de Konobief, près de Schatzka. Elle coûta la vie au courageux martyr.

CHAPITRE XII.

LA FOI CHRÉTIENNE EN GÉORGIE.

Dès le milieu du XVIe siècle, et pendant tout le cours du siècle suivant, l'introduction de l'Évangile en Géorgie eut à lutter contre les circonstances les plus défavorables. Toutes les persécutions, tous les dangers y semblaient conjurés contre ses progrès. Ravagée d'un côté par la Turquie, de l'autre par la Perse, qui en faisaient tour à tour l'objet de leurs déprédations, cette malheureuse contrée voyait se multiplier les supplices, dans le but d'y propager le mahométisme. Aussi les martyrs y furent-ils nombreux et les abjurations fréquentes. Il en résulta que pour se soustraire à ces persécutions, la Géorgie[1] comprit la nécessité de chercher dans la protection de la Russie, dont elle partageait les croyances, un refuge contre une oppression à laquelle elle ne pouvait résister par ses propres forces. La Russie mit à son service les secours dont sa propre position lui permettait de disposer.

En 1586, le prince de Géorgie, Alexandre, adressa au tzar Théodore un message par lequel il le suppliait, dans

[1] Histoire de l'Église de Géorgie, par Josselin. Saint-Pétersbourg, 1843.

les termes les plus pressants, de déployer en faveur de son malheureux pays une protection, réclamée d'ailleurs par la communauté de foi qui l'unissait à la Russie. « Une douloureuse épreuve, lui écrivait-il, pèse sur notre foi : unis à nos frères de Russie par l'analogie de nos croyances, nous gémissons sous le poids de la persécution ; toi seul, chef de l'orthodoxie, tu peux nous sauver la vie et garantir les intérêts de nos âmes. » L'année suivante, Alexandre reconnut la suzeraineté de l'empire : la Russie, de son côté, s'engagea à étendre à la Géorgie la tutelle dont elle couvrait ses propres provinces. L'Église y était tombée dans une complète désorganisation : il fallait en relever et la discipline et le gouvernement. Le tzar Théodore et le patriarche Job prirent des mesures à cet égard. En 1589, une commission ecclésiastique fut députée en Géorgie pour y régler l'ordre du culte ; des peintres l'accompagnèrent, pour veiller à l'ornementation des temples, dont les images avaient disparu. Le patriarche Job adressa au prince Alexandre un message apostolique empreint d'une haute sagesse, pour recommander à la nation et à son chef d'accepter avec une soumission chrétienne les destinées qu'il plairait à Dieu de dispenser à leur avenir. Le prince accueillit avec déférence l'instruction pastorale, et déclara qu'il voyait dans les mesures adoptées le remède de l'ignorance dans laquelle était plongé le clergé de Géorgie [1].

Le tzar Boris Godounof voulut sanctionner, par une alliance de famille, celle qui déjà unissait la Géorgie à l'empire. Mais en 1617, le schah Abbas, profitant des troubles auxquels la Russie était en proie de la part des usurpateurs, exerça d'affreux ravages dans la Géorgie. Le prince de Cachétie, Teymouraz Ier, écrivait au tzar Michel en 1619 :

[1] Message au prince Alexandre, tome Ier des Actes historiq., n° 227.

« Plût à Dieu que le sein qui m'a nourri se fût desséché, ou que je ne fusse pas né, plutôt que d'être témoin des malheurs accumulés sur la Géorgie et des profanations subies par la foi de l'Église. Le nom du Seigneur n'est plus prononcé dans les temples, et le silence règne dans le sanctuaire. » Le prince demandait avec instance qu'on vînt en aide à la Géorgie. Une diète, composée de membres ecclésiastiques et laïques, se réunit. Il fut résolu que la Cachétie, la Cartalinie et l'Imérétie seraient considérées comme provinces de l'empire. Le prince du Daghestan, dont les incursions dévastaient la Géorgie, fut traité en ennemi. Des négociations diplomatiques mitigèrent pour un temps les violences exercées par la Perse. Mais en 1634, Abbas plaça sur le trône de Cartalinie le tzarévitch Rostom, qui avait embrassé le mahométisme à la cour même du schah. Cette circonstance devint le signal de nouvelles persécutions, et favorisa les progrès du Coran [1]. Il y eut plus. Le schah étendit ses prétentions sur la Géorgie toute entière, qui vit se renouveler tous les maux qu'elle avait déjà soufferts. La Russie ne pouvait rester indifférente à cet état de choses. Une ambassade partit pour faire des remontrances à la Perse. Le schah manifesta tout le mécontentement que lui causait le protectorat que la Russie exerçait sur la Géorgie, et refusa d'écouter l'énergique réclamation de l'ambassade en faveur des droits de son souverain. Les négociations continuèrent néanmoins : elles eurent pour résultat de maintenir la suprématie russe sur les provinces de Cachétie et d'Imérétie.

[1] Josselin, même ouvrage, p. 113-115.

CHAPITRE XIII.

MISSIONS CONTEMPORAINES.

On accuse trop souvent l'Église de Russie de manquer d'activité chrétienne. Des passions intéressées ou peut-être une ignorance de bonne foi lui reprochent de ne rien faire pour la propagation de l'Évangile. On va jusqu'à lui jeter l'épithète de religion abâtardie et dégénérée, sans action sur les destinées religieuses de l'humanité. Rien n'est moins fondé que de pareilles allégations, et l'expansion, dans toutes les provinces du vaste empire, de cette foi chrétienne que l'Église russe avait reçue elle-même de Constantinople, atteste ce qu'elle a su faire dans le passé pour la conversion des peuples païens. Elle poursuit sa tâche sans s'écarter des principes qui ont toujours dirigé son action missionnaire, sans aspirer à établir sur ceux qu'elle convertit la suprématie problématique d'un chef visible de l'Église, mais uniquement l'empire moral des vérités chrétiennes. Les travaux apostoliques d'Innocent, archevêque de Kamtschatka et des îles Aléoutes, poursuivis pendant dix-sept ans, ont eu pour résultat la conversion des nombreuses tribus du nord-est de la Sibérie et de l'Amérique Russe [1]. Une autre mission, dans

[1] Voir les lettres d'Innocent au métropolitain de Moscou.

la Sibérie méridionale, est parvenue récemment à faire adopter l'Évangile par les peuplades Bouriates de ces contrées. Le Caucase s'ouvre graduellement à la connaissance de Christ, malgré le règne du mahométisme et les souvenirs vivaces d'une lutte presque séculaire [1]. Au nord et au sud de la Russie, le zèle missionnaire de l'Église orthodoxe s'est exercé avec succès chez les Kalmouks d'Astrakhan et les Samoyèdes d'Arkhangel. Il a aujourd'hui pour champ de travail les vastes contrées voisines des monts Altaï [2].

Cette dernière mission, fondée en 1830, pour propager le règne de l'Évangile dans l'arrondissement de Biysk, gouvernement de Tomsk, a bientôt étendu son activité à celui de Kouznetzk.

Trois mille convertis existent maintenant dans le premier de ces arrondissements, renfermant une population nomade de 17,500 individus des deux sexes, professant les croyances païennes du schamanisme.

Le second, celui de Kouznetzk, est habité par 15,000 individus, dont la moitié environ avait reçu précédemment le baptême, mais était revenue aux superstitions païennes, soit par son contact habituel avec les indigènes non convertis, soit par les difficultés inhérentes à une œuvre d'évangélisation si vaste, au point de vue de l'instruction régulière des convertis.

Plongés dans de grossières superstitions, les indigènes de ces contrées offrent à leurs dieux des sacrifices sanglants. Chaque famille a sa divinité particulière. Ulguin, principe du bien, Erlik, principe du mal, le soleil et les astres, le feu et les esprits malfaisants qui habitent les lacs, les montagnes et les rivières, se partagent le culte impur de

[1] Renseignements fournis par l'exarque de Géorgie.

[2] Mouravieff. Question religieuse d'Orient et d'Occident. Saint-Pétersbourg, 1858.

ces populations restées à l'état primitif de la vie nomade.

Les contrées qu'elles habitent, coupées par les ramifications altaïques, présentent de grandes difficultés de communication aux missionnaires. Ils y possèdent néanmoins cinq stations principales : Oulala, Myuta, Tchémal, Anouy et Macarieff. Afin de soustraire les néophytes à l'ignorance et aux habitudes vicieuses de leur genre de vie précédent, ces derniers sont réunis à des communautés chrétiennes, établies dans neuf villages fondés par la mission.

La station principale, celle d'Oulala, dont le père Macaire fut le fondateur en 1831, est le centre de la mission. Accueilli d'abord avec méfiance, il réussit à grouper autour de lui quelques indigènes païens, attirés par la douceur et la bienveillance du missionnaire. Il y joignit peu de temps après l'annexe de Mayma, où une église en pierre s'éleva en 1846, par la pieuse libéralité d'un négociant de Tomsk, Michel Schébaline. Deux ans plus tard, cette église était érigée en paroisse, avec un prêtre et quelques desservants.

La station possède plusieurs maisons servant, soit d'écoles pour la jeunesse, soit de refuges aux indigents, soit de lieux de culte aux néophytes. Elle étend son action aux diverses tribus tatares qui l'entourent jusqu'aux frontières de la Chine, à une distance de six cents verstes, ainsi qu'aux hordes kalmoukes et aux oulousses des Koumandins. Les pérégrinations des missionnaires s'étendent même jusqu'aux colons de Kouznetzk et aux lointaines tribus des Kalmouks de l'Altaï, disséminées sur les bords de la Koula, de l'Abe et du Katoun, sur un rayon de sept cents verstes. La station principale a sous sa direction : Oulala, Mayma, Haut et Bas-Carracouge, Bilula, et de nombreuses colonies chrétiennes établies à Taschta, Kabidja, Sari-Kokscha et Kébézène.

Une seconde station, celle de Myuta, est séparée de la première par un espace de 130 verstes. Elle renferme une

chapelle, une maison pour les missionnaires et un hospice pour les malades et les indigents. Elle visite les Kalmouks des vallées de l'Altaï, sur une étendue de 350 verstes, les cantons des Téléoutes et les villages de Tscherga et de la petite Myuta, où il ne reste plus qu'un faible nombre de païens.

L'arrivée d'un nouveau missionnaire de Moscou, en 1849, le père Jean, provoqua l'établissement d'une troisième station, celle de Tchémal, sur les rives du Katoun. La protection que la mission étendit sur les indigènes, dépouillés par des paysans sectaires de leurs habitations et de leurs pâturages, favorisa le nombre des conversions qui, bientôt, s'étendirent à quatre-vingt-deux familles kalmoukes et tatares.

A 150 verstes de Myuta, sur les bords du Tscherno-Anouy, se trouvait une colonie de Kalmouks convertis à l'Évangile. Un téléoute chrétien ayant été massacré par le fanatisme des indigènes, sa veuve fit les frais de deux bâtiments destinés, l'un au service divin, l'autre au logement des missionnaires. Il en résulta la station d'Anouy, qui agit jusqu'aux frontières de la Chine sur un espace de 60 verstes au nord-est, et de 600 vers le sud. Soixante-cinq familles chrétiennes sont réparties dans les villages d'Anouy, Hyino, Kouyatscha, Koksa et autres, dirigés par la station.

La dernière, celle de Macarieff, est établie sur la rive gauche du Biys, dans une vaste concession de terrain, accordée par le gouvernement aux missionnaires, à 100 verstes d'Oulala. Elle compte cinquante-sept familles converties, répandues dans cinq villages ou oulousses de son voisinage.

Les travaux des missions russes ne sont donc point stériles. L'influence chrétienne pénètre de son action vivifiante les mœurs dépravées des tribus nomades et presque sauvages de l'Altaï. Elle remplace la crainte superstitieuse des démons par la confiance paisible d'une âme rassurée. Elle

abolit la polygamie et le honteux trafic des femmes, relève la dignité de l'épouse et de la mère, favorise l'agriculture et les habitudes de la vie sédentaire, assure le bien-être social parmi ces populations livrées à la misère et à la corruption. Des écoles pour la jeunesse, des asiles pour les orphelins, les malades et les infirmes, associent les dévouements de la charité aux inspirations de la foi, qui va recherchant dans son amour ce qui était perdu, préparent à la mission des aides pour l'avenir et provoquent l'affection des indigènes. Trente personnes, dix-neuf hommes et onze femmes, forment le personnel de la mission, qui embrasse dans son activité les immenses régions de la chaîne Altaïque, où, dans l'espace d'un quart de siècle, deux mille quatre-vingt-dix idolâtres, arrachés à l'abjection, amenés à la connaissance de Jésus-Christ, attestent l'infatigable abnégation et le zèle apostolique du père Macaire, chef supérieur de la mission.

LIVRE DEUXIÈME

HIÉRARCHIE ET DISCIPLINE DE L'ÉGLISE.

SOMMAIRE

I. — Coup d'œil général sur les destinées de l'Église russe.
II. — Hiérarchie aux premiers temps de l'Église. — Les statuts ecclésiastiques de saint Vladimir et de Jaroslav. — Les Règles ecclésiastiques.
III. — Période de la domination mongole. — Le *métropolitanisme*.
IV. — Partage de la métropolie russe.
V. — Discipline intérieure de l'Église.
VI. — Position matérielle du clergé.
VII. — Rapports de l'Église avec l'État. — Les métropolitains Jonas, Théodore, Barlaam, Joasaph et Philippe martyr.
VIII. — *Période du patriarcat*.
IX. — Gouvernement patriarcal.
X. — Les patriarches Job et Hermogène.
XI. — Le patriarche Philarète.
XII. — Le patriarche Nikon
XIII. — Les patriarches Joasaph II, Pitirim et Joachim.
XIV. — L'exarque Etienne Javorsky.
XV. — *Le Saint-Synode*.

CHAPITRE I.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LES DESTINÉES DE L'ÉGLISE RUSSE.

L'Église russe forme aujourd'hui la fraction la plus importante de l'Église orientale, à laquelle elle n'a cessé de se rattacher par des rapports d'unité constante et dont elle a scrupuleusement conservé la doctrine, les rites essentiels et la constitution canonique. Mais à mesure que les siècles ont passé sur son berceau et que de nouvelles populations ont trouvé accès dans son sanctuaire, le développement qui s'est accompli dans ses destinées a réagi sur son organisation et modifié ses premiers rapports. En même temps que son autonomie se consolide, son histoire présente des points de vue différents, mais qui s'enchaînent les uns aux autres par une loi de filiation progressive.

A son origine, l'Église de Russie est dans une dépendance complète de celle de Constantinople, qui forme elle-même l'un des grands rameaux de l'Église universelle. Elle parvient ensuite à un certain degré d'émancipation, qu'adopte tacitement le patriarcat de Byzance. Elle commence à vivre de sa vie propre, à régler elle-même ses intérêts religieux jusqu'à ce que, jouissant d'une complète indépendance, elle résume en elle l'Église orientale, ou du moins en personnifie le dogme antique et les croyances.

La première de ces trois périodes, celle que l'on pourrait appeler *grecque* ou *byzantine*, s'étend de 988 à 1240.

La seconde, qui voit surgir les premiers symptômes d'affranchissement, embrasse trois siècles, de 1249 à 1589; c'est l'Église *gréco-russe*.

La troisième enfin, pendant laquelle l'Église s'affermit dans son indépendance et finit par dominer la situation religieuse en Orient, comprend les temps qui nous séparent du commencement du XVIe siècle : c'est l'Église *russe* proprement dite.

Chacune de ces trois phases de son existence a sa physionomie distincte.

Dans le principe, l'Église de Russie n'est autre chose qu'une métropolie grecque, soumise à la juridiction du patriarcat de Constantinople, au même titre que toutes les autres. Le patriarche, avec le seul concours du synode qui réside auprès de lui et sans la participation des princes ni des hiérarques de Russie, élit et institue les métropolitains qu'il prépose à l'Église pour la gouverner en son nom. Il les choisit même exclusivement grecs, à tel point que de vingt-deux d'entre eux, un seul est russe (Éphrem), et encore, avant sa consécration à l'épiscopat, a-t-il appartenu à un cloître de Constantinople. Pendant l'espace de deux siècles et demi, à peine l'Église russe essaie-t-elle de nommer elle-même son métropolitain. Elle le fait cependant sous le grand-duc Jaroslaf, qui appelle à se réunir un certain nombre d'évêques, lesquels confèrent à Hilarion la dignité métropolitaine. Elle le tente une seconde fois à l'époque du grand-duc Isiaslaf, et procède de la même manière à l'élection de Clément Smoliatiche. Ces deux tentatives sont le point de départ et comme les avant-coureurs de la future autonomie de l'Église.

Son indépendance ne fait que grandir pendant la seconde

période de son histoire, qui marque le déclin de plus en plus prononcé de la suprématie que le siége patriarcal avait exercée sur ses jeunes destinées. A la suite de l'invasion des Mongols, Kief avait été dévasté et presque détruit : le métropolitain Joseph, Grec d'origine, avait péri au milieu du désastre. L'illustre prince de Gallicie, Daniel, lui donna pour successeur Cyrille II, qu'il choisit parmi les évêques de Russie, et le patriarche auquel ce dernier se présenta pour recevoir l'institution, ne fit aucune objection au choix du nouveau métropolitain, qui d'ailleurs avait déjà, sans cette formalité, gouverné pendant quelques années l'éparchie russe.

Cette première concession du patriarche de Constantinople provoque l'affranchissement de plus en plus complet de l'Église russe. De 1243 à 1248, le patriarche reconnaît à l'Église ou aux princes de Russie le droit de choisir les métropolitains. C'est là toutefois moins un droit qu'une condescendance facultative de la part du patriarche. De leur côté, les princes russes, dès que leur pouvoir a pris un certain développement, ne consentent pas toujours au choix des métropolitains par le patriarche. On les voit déposséder de leurs siéges certains évêques, et même ne pas hésiter à prendre contre eux des mesures plus rigoureuses encore. En général, une lutte de prépondérance est engagée et la prérogative patriarcale est mise en question. Sans doute l'Église russe reconnaît encore sa dépendance de Constantinople; mais le prestige spirituel de cette dernière est amoindri, quelquefois même du gré du patriarche. Les intérêts ecclésiastiques russes se traitent complétement en dehors de sa juridiction.

Dans les provinces occidentales de l'empire, après le choix du métropolitain, c'est tantôt le patriarche, tantôt l'assemblée des évêques qui procède à son institution, mais jamais

dans ce dernier cas, sans l'assentiment du patriarche. Une seule fois, sous les auspices du sultan, le patriarche veut imposer à l'Église occidentale de Russie le métropolitain Spiridon, sans consulter le roi de Lithuanie ni les évêques cette tentative échoue. Spiridon n'est agréé ni par le roi ni par les évêques, et termine ses jours en prison. Dans la Russie orientale, l'assemblée des hiérarques nationaux s'attribue constamment et exclusivement le droit d'élection et d'institution des métropolitains, sans recourir en rien à l'intervention du patriarche, que l'on se borne à informer du fait accompli. Pendant toute cette période, on ne voit plus figurer aucun nom d'origine grecque parmi les métropolitains de Russie; tous sont exclusivement Russes ou Lithuaniens. Et si, dans la métropolie de l'Occident, la suprématie patriarcale se conserve encore *de facto*, elle a cessé *de jure* dans la Russie orientale, où elle n'est plus qu'une théorie, une tradition.

Pendant la troisième phase de son existence, l'Église russe a rompu ses premiers rapports avec Constantinople. Elle est en pleine possession de son autonomie et se gouverne à son gré. Cette période se présente sous un double aspect : celui de *Patriarcat russe* (1589—1721), qui ne s'étend d'abord qu'à la fraction orientale de l'Église, tandis que celle d'Occident, moins étendue, reste jusqu'en 1686 sous la dépendance de Constantinople, tout en s'inspirant de sa propre initiative; celui ensuite de *Saint Synode*, à partir de 1721. Dès ce moment, l'Église russe ne forme plus qu'une même agglomération chrétienne. Elle a pour organe le collége de ses évêques, lequel réunit dans ses attributions celles du pouvoir patriarcal qui l'avait précédé, et la réglementation suprême de tous les intérêts ecclésiastiques et religieux de l'Église nationale, fondue dans une même unité.

CHAPITRE II.

HIÉRARCHIE AUX PREMIERS TEMPS DE L'ÉGLISE.

La Russie avait reçu sa foi de Constantinople : une hiérarchie devait s'établir dans son sein.

L'origine de cette hiérarchie est enveloppée d'une certaine obscurité, et les données fournies par les chroniques et autres monuments historiques provoquent sur ce point plus d'un doute.

Elles sont néanmoins assez précises pour permettre de conclure avec une certitude suffisante que la plus haute dignité ecclésiastique, celle de métropolitain, fut instituée en Russie dès le règne de Vladimir, et occupée successivement par Michel, Léon, Jean et Théopempte ; que le patriarche grec, qui la conféra aux deux premiers, fut Nicolas Chrysoverge ; que leur résidence primitive fut fixée à Kief ; qu'enfin le partage de l'Église en éparchies ou diocèses coïncida avec celui de la monarchie entre les fils de Vladimir, et se compléta sous le règne de Jaroslaf, son successeur.

En vertu de son origine, le métropolitain de Kief était le chef des pasteurs de l'Église ; mais il ne prenait aucune décision importante relativement aux intérêts spirituels sans le concours des évêques réunis en synode. Les prérogatives

dont il jouissait, autant que l'on peut en juger par les faits, étaient les suivantes :

Le métropolitain convoquait le synode des évêques. Ainsi, en 1089, quelques évêques s'étant rendus à Kief pour assister à la consécration de l'Église de la Petchéra, le métropolitain Jean leur demanda pourquoi ils étaient arrivés sans convocation. Ils répondirent : Nous avons été invités par tes légats et nous n'avons pas cru devoir méconnaître ta volonté [1].

Il procédait à l'institution des évêques avec le concours d'autres évêques.

Il prononçait sur leur conduite, assisté d'un conseil d'évêques. Ainsi Luc Jidiate, évêque de Novgorod, ayant été calomnié par l'un de ses serviteurs, fut mandé à Kief et jugé par le métropolitain Éphrem. L'évêque inculpé dut passer trois ans dans cette ville jusqu'à ce que son innocence fût reconnue et qu'il obtînt l'autorisation de rentrer dans son éparchie.

Enfin le métropolitain adoptait toutes les mesures relatives aux intérêts généraux de l'Église.

Quant aux attributions des évêques, comme à l'application qui pouvait leur être faite des anciennes règles de l'Église, les chroniques offrent peu de renseignements. Elles donnent lieu néanmoins aux conclusions suivantes :

La charge d'évêque était surtout conférée aux hégoumènes des divers monastères ou aux moines les plus distingués par leurs vertus. Le couvent de la Petchéra fournit à lui seul plus de trente prélats [2] à l'Église. Quelques uns cependant furent choisis parmi les prêtres veufs, qui devaient alors adopter la règle monastique. C'est ainsi que Jean, qui

[1] Simon, *Relation de la consécration de l'Église de la Petchéra.*
[2] *Coll. des Chroniq. russes*, I, 120 ; III, 122

conserva le nom de prêtre (*popina*), fut élu évêque de Novgorod.

Les évêques ne pouvaient passer d'une éparchie à l'autre: au moins la chronique ne fournit-elle aucun exemple d'un pareil fait, tandis qu'elle parle fréquemment de la mort d'un évêque au sein du diocèse qui lui avait été conféré, ainsi que de l'imposition des mains au nouvel évêque, choisi parmi les hégoumènes ou les moines. Il faut remarquer cependant que, malgré l'interdit prononcé par les anciennes règles de l'Église sur le passage d'un évêque d'un siége à un autre, le pouvoir temporel autorisa toujours ces changements.

Les évêques étaient revêtus d'un caractère inamovible. Une maladie prolongée, qui les empêchait de vaquer à leurs fonctions, ne pouvait être un motif de les en déposséder contre leur gré. Un évêque de Tchernigof, Jean, souffrit pendant vingt-cinq ans d'une maladie qui l'enleva à ses travaux. Il conserva néanmoins son siége jusqu'à sa mort. Cependant, en cas de nécessité, la libre volonté de l'évêque suffisait pour le relever de ses engagements. Jean, évêque de Novgorod, après vingt ans de travaux consacrés à l'Église, renonça à l'épiscopat.

Les hiérarques russes, placés à la tête d'une éparchie, portaient généralement le nom d'*évêques*. Il n'y eut d'exception que pour Novgorod. En 1165, Jean, évêque de cette ville, fut revêtu pour lui et ses successeurs du titre d'*archevêque*. C'était une distinction accordée à ses vertus en même temps qu'à l'importance de son diocèse.

Le choix de l'évêque, dans les principautés feudataires, dépendait de la volonté du prince et était confirmé par le métropolitain. En 1183, le métropolitain Nicéphore ayant nommé Nicolas évêque de Rostof, cet acte arbitraire n'obtint point la sanction du prince, et le métropolitain céda. Plus tard les laïques, les hégoumènes et le clergé concou-

rurent avec le pouvoir civil à la nomination des prélats.

Le prince pouvait retirer à l'évêque les pouvoirs que ce dernier possédait, mais s'il le faisait sans la ratification du clergé, la déposition de l'évêque était, conformément aux principes établis, regardée comme illégale. Le prince de Rostof ayant prononcé la destitution de Nestor, et appelé Luc à le remplacer, la conduite de ce dernier fut jugée répréhensible « parce qu'il avait pris possession du siége épiscopal de Nestor encore vivant. » A Novgorod, les passions populaires opposèrent souvent une vive résistance à la volonté des évêques qui, plus d'une fois, se virent violemment persécutés. En 1211, les Novgorodiens emprisonnèrent leur archevêque Métrophane, et lui substituèrent Antoine. En 1219, ce même Antoine était expulsé et son prédécesseur rétabli. Les opinions étant partagées, on en appela au jugement du métropolitain, qui confirma Métrophane dans sa charge et donna à son compétiteur le siége de Pérémischl. En 1223, après la mort de l'archevêque, Arsène fut appelé à lui succéder : deux ans après, Antoine reparaissait à Novgorod, pour se réfugier en 1228, au monastère de Khoutine, et peu s'en fallut que la plèbe turbulente ne le tuât « comme un brigand passant devant la porte, » disent les chroniques de la Résurrection et de Novgorod.

L'action que l'évêque exerçait sur son éparchie était de nature toute spirituelle. Il consacrait les simples prêtres et avait l'œil ouvert sur leur conduite. Etait-elle répréhensible, il les soumettait à une mesure disciplinaire, selon les règles de l'Église. On voyait en lui le guide de la conscience chrétienne, le défenseur naturel des principes de justice et de moralité ; on l'instruisait des intérêts nationaux ; les princes prenaient ses conseils et n'adoptaient aucune résolution de quelque gravité sans sa bénédiction. A l'exemple du métropolitain, on vit les évêques intervenir comme mé-

diateurs dans les querelles des princes, et opérer leur réconciliation. Les statuts promulgués par le pouvoir temporel leur donnaient inspection sur tous les membres du clergé et les établissements ecclésiastiques ; sur les délits contre la foi et la dignité de l'Église ; sur tous les intérêts qui se rattachaient aux mariages et aux droits paternels et maternels, y compris les procès pour héritages. Il est même curieux de les voir chargés de veiller à l'intégrité des poids et mesures adoptés pour le commerce. Ces diverses attributions sont consignées dans les *Oustaves* (statuts), ecclésiastiques de Vladimir et de Jaroslaf, dont nous allons examiner le caractère général.

Ni le métropolitain, ni les évêques, quelque haute que fût d'ailleurs leur position aux yeux du prince ou du peuple, ne s'entourèrent, comme le clergé de Constantinople, d'un luxe inutile de fonctionnaires inférieurs. Le nombre des membres du bas clergé se bornait aux nécessités du moment. Le prêtre, le diacre, le chantre ou sacristain formaient tout le personnel clérical. L'évêque avait à son service un sous-diacre, très-rarement un archiprêtre. Le clergé régulier avait pour autorités : l'hégoumène (le supérieur), le prêtre-moine et le diacre-moine. Il n'y eut en Russie que trois archimandries dont l'institution ne remonte pas au delà de la fin du XIIe siècle.

A l'exemple des empereurs grecs, les princes de Russie prirent une part active au gouvernement de l'Église. Les grands-ducs surtout déployèrent un zèle remarquable pour ses intérêts. Ils s'occupaient du choix des évêques, ou le sanctionnaient ; ils confirmaient l'élection des hégoumènes. C'était avec leur autorisation seulement que pouvaient se constituer de nouvelles éparchies, se transporter les siéges épiscopaux, ou, d'une église à une autre église, les reliques des saints. Dès les premiers temps ils prennent en main la

cause de l'Eglise et se préoccupent de son organisation comme de ses progrès. Les Statuts ecclésiastiques de Vladimir et de Jaroslaf en fournissent la preuve.

Le Statut ecclésiastique de saint Vladimir nous est connu par de nombreuses récensions, qui présentent toutes de notables différences, et se succèdent du XIIIe au XVIIIe siècle. Mais en faisant abstraction des divergences, des préfaces et des appendices qui accompagnent ces diverses rédactions, chacune renferme trois parties essentielles.

La *première* détermine les ressources matérielles que le prince met à la disposition des intérêts religieux ; le grand-duc déclare qu'ayant fondé l'Eglise de la sainte Vierge à Kief, il lui donne la dîme des revenus perçus dans toutes les provinces sur lesquelles s'étend son pouvoir.

La *seconde* partie fixe l'étendue de la juridiction ecclésiastique sur tous les membres de l'Eglise. Vladimir y pose en principe « qu'il n'appartient ni au prince, ni aux boyars, ni aux tribunaux, ni à ses successeurs, ni à personne, de se constituer juge en matière ecclésiastique, et défère ces sortes de jugements au métropolitain et à l'évêque, sur toute l'étendue des terres russes, où il y a des chrétiens. » Le Statut énumère en effet les délits soumis au jugement de l'Eglise. Ils sont de deux genres :

1° Les crimes contre la foi et l'Eglise orthodoxe : l'hérésie, la magie, les sortiléges, les blasphèmes.

2° Les atteintes portées à la famille et à la pureté des mœurs en général : les enlèvements, les mariages illicites, les querelles domestiques en matière de propriétés, le scandale des adultères, les divorces, les mauvais traitements exercés par les enfants sur leurs parents, les querelles d'héritages entre les fils ou entre les frères.

Dans la *troisième* partie du Statut, Vladimir détermine la sphère de la juridiction ecclésiastique. Elle comprend :

les personnes attachées à l'Église et formant le clergé ou y appartenant; l'hégoumène, le prêtre et sa famille, le diacre, le chantre, le sacristain, les moines, les religieuses, les serviteurs de l'Église; — celles qui sont placées sous sa protection et entretenues de ses aumônes, les infirmes, les aveugles, les malades, les serfs rendus à la liberté par testament, les voyageurs accueillis par hospitalité. Le métropolitain ou l'évêque est constitué juge de tous les délits et méfaits commis par l'une ou par l'autre des personnes appartenant à ces diverses catégories.

Tels sont les traits généraux communs à tous les écrits qui se sont occupés du Statut de saint Vladimir; mais aucune des nombreuses rédactions qui en furent faites n'en représente fidèlement l'intégrité primitive. Ce furent autant de copies, auxquelles leurs auteurs mêlèrent leurs vues propres, surtout dans les préfaces et qu'ils simplifièrent selon les exigences des temps, des lieux ou des circonstances au milieu desquelles elles parurent. De là le caractère divergent des trois versions même les plus anciennes.

On le voit, dès l'origine du christianisme en Russie, le clergé était en quelque sorte armé de toutes pièces pour constituer et développer l'autonomie de l'Église. L'esprit général du Statut de Vladimir devait sans doute exercer une heureuse influence sur son avenir. Les prescriptions qu'il renferme contre la magie, les sortiléges, l'invocation des génies dans les bois sacrés ou sur le bord des eaux, avaient pour but de prévenir le maintien des habitudes païennes. Il définissait nettement les rapports de parenté, réprimait les atteintes portées à la pureté des mœurs, opposait une barrière salutaire à la violation de la loi morale. Aux termes du Statut, le clergé avait même inspection sur les poids et mesures adoptés pour le commerce. Toutes ces dispositions devaient avoir pour résultat de régénérer la morale popu-

laire, de fonder un meilleur ordre de choses, d'élever le niveau de la société à la hauteur des grands principes chrétiens. Le Statut confiait enfin à la protection et à la sollicitude de l'Église les pauvres, les malades, les voyageurs, les pélerins ; il pourvoyait, des ressources de la dîme, à l'entretien des hôpitaux, des stations de charité. C'était poser le fondement des institutions de bienfaisance publique, qui naguère étaient inconnues en Russie. A ces divers points de vue, il serait injuste de révoquer en doute la sagesse qui présida à ce premier essai de législation ecclésiastique, quelle qu'en soit d'ailleurs la simplicité. Il permettait à l'Église naissante de travailler avec succès à la réalisation de son but, celui de pénétrer de son esprit la vie intime de la nation, d'affermir dans son sein le règne des principes moraux, et d'imprimer à ses institutions le caractère de pureté et d'élévation inhérent à la doctrine chrétienne.

Si le Statut de Vladimir avait posé les bases de la juridiction de l'Église, celui de son fils, Jaroslaf Ier, détermina avec une nouvelle précision le domaine de ses attributions. Quoique ce document de haute importance ne se soit pas conservé dans toute son intégrité, les nombreux écrits qui l'ont reproduit peuvent en faire apprécier d'une manière suffisante le contenu primitif. Certaines particularités le distinguent du Statut de Vladimir. Jaroslaf ne s'occupe point des délits contre la foi de l'Église, de la dîme, des poids et mesures, des démêlés entre frères ou enfants au sujet des héritages ; mais il énumère d'une manière détaillée les atteintes portées à la famille et les délits contre la morale, les enlèvements, les mariages illégitimes, le divorce, les actes de sensualité, les querelles, le vol, l'incendie, le meurtre, les séductions. Il va plus loin : il détermine la pénalité affectée aux délits, qu'il défère, soit au métropolitain ou à l'évêque, soit conjointement avec ces derniers, au pouvoir

civil. Les peines fixées par le Statut sont ordinairement : la pénitence imposée par l'Église, l'amende au profit du prince, du métropolitain ou de l'évêque et de la partie lésée ; l'internement dans un pénitentiaire ecclésiastique. Il n'est pas un vice, pas un acte de licence, de corruption, de libertinage qui ne soit prévu et jugé dans ce long catalogue des immoralités humaines. Si les lois restrictives sont un indice des plaies de la société, il faut convenir que la part du christianisme était belle pour régénérer les mœurs d'un pays tout imprégné, par les croyances païennes, de vices dégradants et de passions grossières. Mais était-ce bien par des pénalités d'argent [1], comme le veut le Statut de Jaroslaf, ou par les

[1] Citons ici quelques articles du Statut, comme les indique le Kormcha ou Code des règles ecclésiastiques du musée Roumiantzof, n° 232 :

« Nous, grand-duc Jaroslaf, fils de Vladimir, à l'exemple de notre père, avons considéré, de concert avec le métropolitain Hilarion, et en nous fondant sur le Nomocanon grec, qu'il ne convient pas au prince ni aux boyars de juger les délits suivants, et nous avons abandonné ces jugements au métropolitain et aux évêques, tels qu'ils sont fixés dans les règles du Nomocanon, dans toutes les villes et toutes les provinces où règne le christianisme.

Si quelqu'un déshonore une fille ou lui fait violence ; si elle est la fille d'un boyar, pour son déshonneur, 5 grivens d'or, et au métropolitain 5 grivens d'or ; si elle est fille d'un boyar de moindre noblesse, 1 griven d'or, et au métropolitain 1 griven d'or ; si elle est de condition commune, pour son déshonneur, 5 grivens d'argent, et au métropolitain 5 grivens d'argent, — et le prince punit.

Si un boyar de haute noblesse répudie sa femme sans qu'elle soit coupable, pour son déshonneur, 5 grivens d'or, et au métropolitain 5 grivens d'or ; pour les gens notables, 3 roubles, et au métropolitain 3 roubles ; pour les gens du commun, 15 grivens, et au métropolitain 15 grivens.

Si une fille, étant chez ses parents, devient mère, la renfermer dans une maison de pénitence jusqu'à ce que sa famille la rachète.

Si un mari est infidèle à sa femme, en faute devant le métropolitain.

Si un mari épouse une seconde femme, sans être divorcé de la première, en faute devant le métropolitain ; la seconde femme sera renfermée en pénitence, et le mari reprendra sa femme légitime.

Si une femme vole son mari, mais répare sa faute, au métropolitain 3 grivens, et le mari la punit ; mais, pour autant, ne point les séparer.

Si elle enlève les provisions de ménage, même traitement.

Si quelqu'un séquestre une fille, pour les boyars de haute classe, au métropo-

rigueurs de la loi civile que l'on devait arriver à ce résultat? L'application du système des pénalités d'argent aux délits contre la morale était sans doute une accommodation aux usages qui régnaient alors en Russie : elle devait cesser

litain 5 grivens d'or; pour les boyars moins nobles, au métropolitain 1 griven d'or ; pour les gens notables, 12 grivens d'argent, et au métropolitain 12 grivens; pour les gens du commun, 1 griven d'argent, et au métropolitain 1 griven d'argent.

Si une femme quitte son mari pour vivre avec un autre, renfermer cette femme dans un pénitentiaire, et le coupable sera vendu au profit du métropolitain.

Si un parrain commet acte de licence avec une marraine, au métropolitain 1 griven d'or et la pénitence.

Si quelqu'un incendie une maison, un grenier ou autre lieu, au métropolitain 100 grivens et le prince punit.

Si quelqu'un commet inceste avec sa sœur, au métropolitain 100 grivens, pénitence et châtiment selon la loi.

Si un mariage est contracté à degré défendu, au métropolitain 8 grivens, séparation et pénitence.

Si quelqu'un épouse deux femmes, au métropolitain 40 grivens; la seconde, enfermée dans un pénitentiaire ; appliquer la loi à la première et punir le coupable.

Si quelqu'un pèche avec une religieuse, au métropolitain 100 grivens, et la coupable en pénitence.

Si quelqu'un pèche avec deux sœurs, au métropolitain 30 grivens.

Si le beau-père pèche avec sa bru, au métropolitain, 100 grivens et pénitence selon la loi.

Si quelqu'un pèche avec sa belle-mère, au métropolitain, 40 grivens.

Si deux frères vivent avec la même femme, au métropolitain 100 grivens, et la femme en pénitentiaire.

Si quelqu'un se rase la tête ou la barbe, au métropolitain 12 grivens, et le prince punit.

Si le mari dérobe du chènevis, du lin ou autre sorte de céréales, en faute devant le métropolitain et à découvert devant le prince; de même la femme.

Si deux hommes frappent une femme, au métropolitain 3 grivens.

Si le fils frappe son père ou sa mère, le punir par les lois civiles, et en faute devant le métropolitain.

Si un moine ou une religieuse, un prêtre ou sa femme, tombent en adultère, le métropolitain les juge à son gré, sans participation du pouvoir civil.

Si le prêtre ou le moine s'enivre hors de temps, en faute devant le métropolitain.

En ce qui concerne la gent cléricale et même les monastères, les magistrats

avec le progrès des idées et des principes moraux. De semblables mesures n'étaient d'ailleurs que la répression extérieure de l'acte coupable et n'empêchaient pas la dépravation de la volonté. Peut-être cependant faut-il voir dans le Statut de Jaroslaf un pas en avant sur le terrain de la législation ecclésiastique et civile. Avant la conversion de la Russie au christianisme, les immoralités et les atteintes portées au respect de la famille, passaient à peine pour des délits : la loi s'en inquiétait peu. Pour déraciner ces habitudes coupables du sein d'une nation récemment convertie, et de mœurs encore très-imparfaites, il fallait plus que des mesures purement spirituelles ou des pénitences imposées par l'Église : il fallait une répression matérielle du délit, et c'est là peut-être le motif qui porta Jaroslaf à y appliquer la pénalité d'amende et l'action civile. Ce système pouvait avoir une certaine utilité au point de vue de législation temporaire et transitoire.

Nous ne parlerons pas en détail des statuts donnés à l'Église par les princes de Novgorod, Vsévolod et Sviatoslaf. Le premier, après avoir élevé à ses frais l'église de Saint-Jean-le-Précurseur (1127-1132), voulut assurer les conditions de son avenir et l'existence de son clergé. Il octroya à cette église le droit de surveiller la pesée de la

civils n'ont aucune juridiction sur eux : ils appartiennent sans réserve au pouvoir métropolitain.

Si quelqu'un mange une viande interdite, soit d'ours, soit de quelque autre animal immonde, en faute devant le métropolitain et doit être puni.

Si un prêtre baptise des enfants ou accomplit quelque fonction dans un district étranger, à moins d'urgence ou maladie, en faute devant le métropolitain. Il ne boira ni ne mangera avec les non-baptisés et les étrangers : s'il est vu buvant ou mangeant avec eux, en faute devant le métropolitain.

Celui qui mange et qui boit avec l'excommunié, sera lui-même excommunié.

Si quelqu'un pèche avec une païenne ou une juive, et ne s'en sépare pas, rejeté de l'Église et des chrétiens, et au métropolitain 12 grivens.

Le Statut pose ensuite cinq cas de divorce.

cire et d'autres marchandises, et celui de percevoir des redevances qui prirent le nom d'impôts « des poids de commerce de Saint-Jean. » Le prince lui accorda en outre de vastes terrains dans son voisinage, lesquels furent affermés aux opérations de commerce et devinrent une source de revenus pour l'église de Saint-Jean. Il défendit aux autorités civiles, aux boyars et à tous magistrats de s'immiscer dans les priviléges qu'il accordait à cette église. Les revenus furent convertis en traitements annuels : aux prêtres, huit grivens d'argent; au diacre, quatre grivens d'argent; au sacristain trois grivens d'argent. Une part assez considérable s'en dépensait annuellement à la célébration de la fête de saint Jean-Baptiste, pour cierges et ornements. Le *vladika*[1] invité à officier le premier jour de la fête, recevait pour cela un grivna d'argent, sans préjudice d'autres offrandes; les supérieurs des couvents de Jourief et d'Antoine officiaient le second et le troisième jour, et recevaient chacun un demi-grivna d'argent. En outre, trente grivens d'argent étaient prélevés annuellement des « revenus de Saint-Jean » pour la cassette du prince.

Un autre Statut du même prince établissait, dans la province de Novgorod, les mêmes dispositions générales que celui de saint Vladimir, et conférait au clergé, comme celui de Sviatoslaf en 1137, le droit de perception de la dîme.

Après les oustaves des princes, se présentent les décisions des chefs spirituels de l'Église, pour établir dans son sein une discipline en harmonie avec son origine et ses tendances. Au premier rang se place la *Règle ecclésiastique* du métropolitain Jean II, adressée au moine Jacob.

Elle est une de ces « réponses canoniques[2] » que les hié-

[1] L'archevêque.

[2] ἀποκρίσεις κανονικαί.

rarques de l'Église d'Orient firent plusieurs fois aux questions qu'on leur adressait et qui, sans avoir l'autorité des décisions synodales, servirent en quelque sorte de manuels pour la gestion des intérêts ecclésiastiques. Le style en est très-incorrect et beaucoup moins pur que celui des écrivains contemporains, Hilarion, Théodose et Nestor. Il en fut ainsi, soit parce que Jean II ne connaissait qu'imparfaitement la langue slave, si toutefois il s'en servit; soit, s'il écrivit en grec, parce que le traducteur n'était pas suffisamment versé dans l'un ou l'autre des deux idiomes. Quoi qu'il en soit, un certain désordre règne dans l'écrit. Jean II répond aux questions qui lui sont faites par le moine Jacob, sans les soumettre à un plan méthodique. L'œuvre est partagée tantôt en 27, tantôt en 26 chapitres et moins encore, au gré, sans aucun doute, de quelque copiste postérieur. Elle traite tour à tour des articles de foi, des actes du ministère, des solennités de l'église, de la hiérarchie et du clergé, des rapports de famille et de mariage ou des relations des chrétiens orthodoxes avec les Latins, les Juifs et les païens.

Citons quelques-uns des passages les plus saillants de cette œuvre de discipline ecclésiastique :

1° *Articles de foi, ministère*, etc.

« Ceux qui sacrifient aux démons et pratiquent les superstitions païennes, ou qui, de leur faute, ne prennent point part à la Cène une fois l'an, — les avertir et les éclairer avec zèle, à plusieurs reprises et avec persévérance : s'ils persistent malicieusement dans leurs erreurs, les regarder comme étrangers à l'Église. » (Règle apost. 9; concile de Laodicée, 35; d'Antioche, 2.)

« Ceux qui font acte de magie ou de sortilége, hommes ou femmes, — les éclairer et les détourner du mal; s'ils ne se convertissent, les soumettre à châtiment, mais ne pas les faire périr, — ce qui serait contraire à l'esprit des peines

ecclésiastiques. » (Concile d'Ancyre, 24; Basile le Grand, 65, 72, 83; Grégoire de Nysse, 3; 6e con. génér., 61.)

« Si l'enfant nouveau-né se porte bien, on peut, selon l'avis de quelques Pères, différer son baptême jusqu'à trois ans et plus; s'il est maladif, on le baptisera plus tôt; s'il l'est dangereusement, le baptiser le huitième jour et même à l'heure où il semble près de sa fin. » (Grégoire le Théologien, sermon 40e sur le baptême.)

« Si quelqu'un, emmené en captivité, revient dans son pays et qu'il semble qu'il ait failli à la foi orthodoxe, le soumettre à l'Onction; s'il n'a pas renoncé à la foi, faire sur lui une simple prière. » (Concile de Laodicée, 7; IIe œcumén., 7; VIe œcumén., 95.)

« Si les Croix, les Images des Saints ou l'Autel, sont par trop anciens, — ne pas les rejeter, mais les réparer autant que possible. En cas d'impossibilité, les placer « avec toutes précautions » dans des lieux clos, où ils soient à l'abri de toute profanation. Si une église vient à s'écrouler, enclore et garantir comme lieu saint la place de l'autel où se célébrait le saint sacrifice. » (VIe œcuméniq., 97.)

2° *Hiérarchie, clergé séculier et régulier, ses droits, ses devoirs, son genre de vie :*

« Les évêques qui refusent d'obtempérer à l'invitation de leur métropolitain de se rendre au synode, encourent « la punition fixée par les Pères. » (IVe œcum., 19; VIe œcum., 8; concile de Carthagène, 87, 88.)

« Il est désirable d'augmenter le nombre des évêchés dans les grands centres de population; mais cela n'est possible qu'avec l'assentiment du grand-duc et du synode de la contrée. »

« Les sous-diacres, qui désirent parvenir au diaconat et à la prêtrise, ne peuvent être ordonnés avant d'être mariés. Ceux qui se marient après leur institution, profanent leur

charge. » (Règle apostol., 26; conc. de Néo-Césarée, 1; d'Ancyre, 10; vi^e œcuméniq., 3, 6.)

« Il est interdit au moine, au prêtre et au diacre d'exercer une fonction quelconque dans une autre éparchie, sans la permission de l'évêque; si cette permission est accordée, ils seront libres de le faire. » (Règle apost., 15, 16; i^er œcuméniq., 16; ive id., 5; vi^e id., 17; concile d'Antioche, 3.)

Les pères du concile de Chalcédoine prononcent la pénitence contre le moine qui passe sa vie hors du monastère, sans communier.

« Si un prêtre commence à se livrer à des habitudes d'ivresse, l'éloigner de ses fonctions; s'il ne se corrige pas, le destituer de sa charge. » (Règle apost., 42, 43; i^er œcuméniq., 17; ive id., 10, 50; concile de Laodicée, 4, 55; de Carthage, 21.)

« A l'égard des prêtres qui assistent à des festins, les pères pensent qu'ils peuvent y prendre part avec décence, après avoir donné la bénédiction; mais dès que commencent les plaisanteries et la joie bruyante, le prêtre doit se lever, de peur que ses sentiments ne soient blessés de ce qu'il voit et de ce qu'il entend, et en général, sans rester étranger à ces festins, se retirer dès qu'ils peuvent devenir une tentation. » (Concile de Laodicée, 54; de Carthage, 18; vi^e œcuméniq., 24.)

« Considérant que quelquefois des moines prennent part à des festins avec des laïques et des femmes, les pères du 2e concile de Nicée ont statué (can. 22) : que les moines et les prêtres peuvent se mettre à table avec des hommes pieux et honnêtes, et même avec des femmes, pourvu qu'il en résulte l'édification. De même, s'ils sont en voyage et manquent de provisions, il ne leur est pas interdit d'entrer dans une auberge ou autre lieu, et les prêtres, ayant femme et enfants, peuvent même manger à la table commune. »

(Règle apost., 54; IVe œcuméniq., 9; Carthagène, 49.)

« Quant aux personnes qui dressent la table dans les monastères, y convoquant hommes et femmes, et s'efforçant de se surpasser les unes les autres en bonne chère, c'est un esprit qui n'est point de Dieu, mais du malin, et qui devient la perte de ceux qui prennent part à ces réunions. Les évêques s'y opposeront de tout leur pouvoir et proclameront que l'ivrognerie ferme la porte du royaume de Dieu, qu'elle est la source d'une foule de maux pour le corps et pour l'âme. Si la loi de l'Église défend de rien faire d'inconvenant dans les temples et les monastères, — n'est-ce pas la transgresser que d'instituer des festins dans les cloîtres, sous prétexte d'affection pour les moines, et de perdre ainsi les religieux et les nonnes qui y prennent part à la débauche. » (Conc. de Laodicée, 28; de Carthage, 51; VIe œcuméniq., 74, 76, 97.)

3° *Concernant le mariage, la famille et les ménages.*

« Les personnes qui font fiançailles et contractent mariage sans la bénédiction de l'Église, pensant qu'elle n'est nécessaire qu'aux boyars et aux princes, seront soumises à pénitence comme coupables de paillardise. » (Basile le Grand, 22; Grégoire de Néo-Césarée, 2.)

« Ceux qui, contrairement à la sainte foi et en dépit de toute pudeur, ont deux femmes ou des relations avec plusieurs femmes, renvoyant les unes et s'attachant aux autres, seront d'abord avertis une ou plusieurs fois; s'ils ne se corrigent pas, on les comptera pour étrangers à l'Église orthodoxe. » (Règle apostol., 48; VIe œcuméniq., 87; Carthag., 145,)

« Le mariage au troisième degré de parenté, quoique permis par la loi civile, est passible d'une pénitence au profit de l'Église et des fidèles; celui de cousins-germains doit être dissous, sinon, ceux qui le contractent, sont irrévocablement exclus de l'Église. »

« De même, selon le patriarche Sizène, deux frères ne peuvent épouser deux cousines, sinon ils seront excommuniés. »

« Le prêtre qui marie un homme polygame, le sachant ou l'ignorant, est déchu de ses fonctions. »

« Si un mari quitte sa femme pour embrasser la vie monastique, celle-ci peut contracter un nouveau mariage; quant au mari engagé dans la vie monacale, on ne doit le blâmer, même d'aspirer à la prêtrise. »

« Si, pour un enfant malade baptisé, on ne peut trouver de nourrice, la mère, même avant les quarante jours pendant lesquels elle est réputée impure, peut le nourrir de son lait, pour qu'il échappe à la mort. »

« Si la mère d'un enfant baptisé tombe malade et n'est pas en état d'observer le jeûne, elle peut se décharger de cette obligation sur son mari, pour ne pas exposer sa propre vie. »

« Les animaux devenus la proie d'une martre, ou d'une bête féroce, d'un aigle ou de tout autre oiseau, et morts sans avoir été abattus par l'homme, ne doivent pas, selon le commandement des pères, servir de nourriture; en pareil cas, il faut plutôt suivre la loi que les coutumes des païens » (Règle apost. 63; vi^e œcuméniq., 67).

4. *Des rapports des orthodoxes avec les Latins, les Juifs et les païens.*

« Les Russes qui ne prennent point part à la Cène, mangeant de la viande et choses interdites pendant le grand carême, seront de toutes manières avertis et amenés à repentir comme n'étant pas chrétiens, afin qu'ils renoncent à leur méchanceté et reviennent à la foi orthodoxe. S'ils ne le font, leur refuser la Cène et les abandonner à leur propre volonté, comme étrangers et rebelles à la foi. »

« Les (princes) orthodoxes n'établiront pas leurs filles en

mariage dans des contrées où l'on se sert de l'hostie et où l'on mange des choses défendues [1]. Les lois divines et humaines leur interdisent également de prendre leurs femmes dans ces contrées. »

« Contre ceux qui, ayant acheté un serviteur, ont mangé et prié avec lui et ensuite le vendent à des étrangers, la loi déclare : qu'un chrétien ne doit pas être vendu à des juifs ni à des hérétiques : quiconque le vend à des juifs est un homme sans conscience [2]. Le marchand qui a sanctifié ses serviteurs par la prière et par le baptême, et qui ensuite les vend à des étrangers, commet un larcin manifeste au préjudice de Dieu, et pèche avec les persécuteurs de notre foi. Ces marchands seront exhortés de toutes manières et, s'ils n'obéissent pas, regardés comme païens et péagers. »

« Celui qui, par inadvertance, mange avec les étrangers et devient souillé, sera reçu en pardon, en lisant sur lui une prière d'exorcisme. »

On voit avec quel soin, quelle sollicitude minutieuse l'Église, par l'organe de son premier interprète, pourvoit à son intégrité dogmatique, à tous les détails de son organisation et de sa discipline. La Règle du métropolitain Jean II offre un véritable intérêt historique, en ce qu'elle met en lumière certains cas ecclésiastiques inconnus aux anciennes chroniques. Elle reçut, selon toute apparence, une application pratique dans l'Église, puisqu'on la retrouve consignée dans les livres du Kormcha ou Code ecclésiastique.

L'examen des chartes que nous venons d'indiquer nous a

[1] La sévère interdiction du métropolitain, qui n'est point sanctionnée par les anciennes règles de l'Église, s'explique par cette considération, qu'alors un mariage avec un prince *latin* devenait pour une princesse russe une nécessité d'adopter la foi romaine.

[2] VIIe concile œcuméniq., 8. La loi civile gréco-romaine faisait la même défense. (Basilicon, lib. I, tit. I, cap. 41, 54.)

montré les princes russes, les grands-ducs surtout, prenant une part active à l'organisation de l'Église. Ils choisissent ou confirment les évêques, les hégoumènes; ils président à l'ouverture de nouvelles éparchies, aux mutations épiscopales; ils autorisent la translation des reliques d'une église à l'autre; ils concourent à la canonisation des saints. De leur côté, ils invitent le clergé à prendre part aux questions d'intérêt public: ils en reçoivent l'investiture et concluent sous son influence les traités destinés à mettre fin aux guerres intestines. La médiation de l'Église intervient avec succès dans les querelles féodales. En 1097, le prince de Péréiaslaf, Vladimir Monomaque, et les princes de Tchernigof dirigent une armée contre Kief, afin de châtier le grand-duc Sviatopolk, qui avait eu la barbarie de priver de la vue le prince Wassilko. Les habitants, pour détourner l'orage qui va fondre sur leur ville, envoient à la rencontre des princes confédérés le métropolitain Nicolas, accompagné de la veuve de Vsévolod, père de Vladimir. Monomaque, plein de déférence pour le métropolitain, « ne rejeta pas ses prières. » L'histoire russe abonde de semblables traits. Quand la voix de la persuasion restait sans effet, les chefs de l'Église n'hésitaient pas à user de leur pouvoir spirituel. En 1135, le métropolitain Michel, à la prière du grand-duc Jaropolk, invita les Novgorodiens qui s'étaient mis en état de révolte, à renoncer, sous peine d'anathème, à leurs projets séditieux. Ils obéirent : l'hégoumène Ésaïe se rendit à Kief pour implorer le pardon du grand-duc. Quand il s'agissait de la défense des opprimés et des malheureux, l'Église était prête à déployer toute son énergie. En 1111, Jaropolk ayant fait prisonnier, à Béreste, Jaroslaf, qui refusait de reconnaître son autorité, et l'ayant amené chargé de chaînes à Kief, le métropolitain et les hégoumènes intercédèrent pour le coupable, le conduisirent au tombeau des

martyrs Boris et Gleb, le délivrèrent de ses chaînes et le rendirent à la liberté.

Il résulte, en outre, des documents précédents, qu'à côté des priviléges du clergé et de ses chefs, les princes veillèrent à assurer les conditions de leur existence. Ils créent pour eux des impôts juridiques, perçus spécialement par le métropolitain et les évêques; ceux des poids et mesures, la dîme, prélevée sur les revenus des princes pour l'entretien des églises cathédrales et de leur clergé; quelquefois un traitement en argent et autres avantages. Les données des chroniques sur ce point sont au reste très-restreintes : c'est comme par hasard qu'elles disent que tel prince avait de l'affection pour le clergé et lui fournissait « ce qui lui était nécessaire. » Certains monastères avaient été mis en possession de villages et de terres qui devinrent leurs propriétés.

Les *Règles ecclésiastiques* formulées par le prêtre-moine Cyricus, le *Statut* de l'archevêque de Novgorod, Élie, la *Charte* donnée à l'évêché de Smolensk par le prince Rostislaf Mstislavitch, complètent la législation de l'Église au XIIe et au XIIIe siècles.

Cyricus, prêtre-moine de Novgorod, rédigea par écrit les réponses aux questions qu'il avait adressées à divers membres du clergé sur les lois canoniques. Ce n'était là sans doute qu'une étude individuelle; mais ces solutions ayant été insérées dans le Kormcha, firent autorité, sinon pour toute l'Église russe, du moins pour l'éparchie de Novgorod. On y distingue trois parties :

La première et la plus étendue renferme les opinions de Niphonte, évêque de Novgorod (1156), de Clément Smoliatiche, alors métropolitain de Kief, de l'hégoumène Arcadius, etc. Elles sont présentées sans plan méthodique et même, dans la plupart des manuscrits, sans division par chapitres.

La seconde reflète celles d'un évêque peu connu, Savva, en vingt-quatre règles.

La troisième enfin contient les réponses de l'archevêque Élie, de Novgorod, vingt-huit règles.

L'auteur de la collection y mêle les opinions des anciens pères, Timothée d'Alexandrie, saint Basile le Grand, Jean le Jeûneur, le métropolitain Georges, et Théodose de la Petchéra. Nous en citerons quelques-unes pour mieux faire connaître le document.

1. *Règle concernant le baptême, le chrême, etc.*

Si quelqu'un ignore s'il est ou non baptisé, et qu'il ne se trouve pas de témoignage de premier baptême, on doit le baptiser.

Si un enfant meurt sans baptême par la négligence des parents ou du prêtre, cela leur sera imputé comme la perte d'une âme, et ils seront condamnés à trois ans de jeûne. S'il meurt sans qu'ils le sachent, il n'y a pas lieu à pénitence.

Afin d'éloigner d'eux les démons invisibles, les baptisés élèveront les mains et prononceront cinq fois ces paroles : « Il n'y a plus de mal caché en moi ; je ne servirai plus ni ne commettrai le péché. »

Avant de plonger l'enfant dans l'eau du baptême, le prêtre dégagera la main de ses ornements sacerdotaux ; puis il fera dans l'eau trois signes de croix ; le visage de l'enfant sera tourné contre lui et le baptême s'accomplira par trois immersions.

Celui qui a reçu le baptême sera oint de chrême sur le front, les narines, la bouche, le cœur et la paume de la main droite.

2. *Du sacrement de l'Eucharistie, de la messe et des offrandes des fidèles.*

Si le prêtre veut se préparer à la célébration de la messe, il se lavera dès le soir et non le matin.

La préparation des pains d'offrande ne sera faite que par des femmes de mœurs irréprochables.

Il ne convient pas au prêtre de communier en même temps que les laïques, en habit ordinaire, quoiqu'il n'officie pas, et à plus forte raison lorsqu'il officie.

Le prêtre peut donner la sainte Cène à sa femme, et s'il n'y a pas de prêtre dans le voisinage, faire pour elle toutes les prières, quoique telle ne soit pas la coutume des prêtres grecs.

On peut donner la communion à la mère d'un enfant récemment baptisé, si elle ne se trouve pas en état de pénitence ni d'impureté.

La sainte Cène peut être administrée aux célibataires le jour de Pâques, s'ils se sont gardés en pureté pendant le temps du carême.

Si un homme qui a vécu dans l'impénitence est dangereusement malade et se repent sincèrement, donnez-lui la Cène, quoiqu'il soit un grand pécheur.

3. *De la pénitence.*

Si quelqu'un s'adresse à un prêtre pour motif de pénitence, on ne doit pas le renvoyer à un autre prêtre. La pénitence est acte volontaire.

Si un homme chargé de beaucoup de péchés, vient à repentance, il ne faut pas lui imposer dès l'abord une pénitence majeure, mais commencer en faible mesure; puis, quand il est en voie d'amélioration, aggraver peu à peu le mode de son expiation, sans le charger trop.

Un homme peut-il aider à sa femme à s'acquitter d'une pénitence, et réciproquement? Il le peut par bonne volonté, comme un ami à son ami et un frère à son frère.

L'opinion que dix messes affranchissent de la pénitence pour quatre mois, — vingt messes pour huit mois, — trente messes pour toute l'année, ne doit point être admise : au-

trement les gens riches, tout en péchant, n'auraient qu'à faire dire des messes et ne feraient rien eux-mêmes pour se corriger.

4. *Du clergé séculier et régulier.*

Celui qui est revêtu des saintes fonctions doit être, ainsi que sa femme, pur des péchés du corps.

Celui qui aura commis un larcin dont le prince et le peuple auront eu connaissance, ne saurait être promu aux fonctions du diaconat.

Si un prêtre sait qu'un autre prêtre déshonore ses fonctions, il lui dira fraternellement et à diverses reprises : « Frère, corrige-toi. » Si celui-ci ne se corrige pas, il en instruira l'évêque : sinon il sera jugé conjointement avec le coupable.

Si un prêtre veuf ou un diacre se livre aux impuretés de la chair, il ne peut conserver ses fonctions. Si c'est un sous-diacre, il lui sera imposé une pénitence, mais il ne sera pas privé de sa charge.

Si la femme d'un prêtre ou celle d'un diacre est infidèle, l'un et l'autre peuvent s'en séparer en conservant leur charge.

5. *Du mariage et des intérêts de famille.*

Ceux qui se marient doivent d'abord participer à la sainte Cène.

La femme qui a donné le jour à un enfant, ne peut entrer à l'Église avant quarante jours.

Si une femme venant d'être mère est en danger de mort le même jour ou le lendemain, on la transportera dans une autre chambre, on la lavera et on lui donnera la communion.

Si des parents placent un enfant dans leur lit et l'étouffent, est-ce un meurtre ? Oui, s'ils étaient ivres, et à plus forte raison, s'ils étaient en état de sobriété.

Il n'est pas permis à la femme en état d'impureté d'entrer à l'église, de baiser les Évangiles ni de communier, mais elle peut participer à l'*antidor* [1].

Le mari infidèle à sa femme et se corrigeant de son péché, sera soumis à une pénitence d'une année.

Si une femme est infidèle à son mari, celui-ci a le droit de la renvoyer, conformément aux règles établies par Basile le Grand (9. 46-48).

Il est contraire à toute pudeur d'avoir chez soi des femmes de mauvaise réputation et de vivre secrètement dans le péché avec des femmes esclaves.

6. *Concernant l'extrême-onction, les enterrements et le souvenir des morts.*

Faut-il chanter les cantiques des morts pour un enfant? — Oui, quand même il serait mort à l'heure du baptême. Ce n'est pas à cause des péchés qu'on les chante pour les morts, mais comme pour les saints : nous devons voir un saint dans chaque chrétien, et le jugement appartient à Dieu.

Pour un homme mort dans l'impénitence, le prêtre chantera les cantiques sans être revêtu du costume sacerdotal, afin que d'autres, le voyant, viennent à repentance.

On n'enterrera point un mort après le coucher du soleil, mais on aura soin de le faire quand cet astre est encore sur l'horizon ; car alors c'est comme s'il en voyait le dernier rayon jusqu'à la résurrection universelle.

Celui qui donne la sépulture aux ossements des morts abandonnés ou dispersés, est digne d'une grande récompense.

Si un mort a été enterré avec une Image, on ne doit pas rouvrir la fosse pour en retirer cette dernière ; car il est chrétien.

[1] Partie du pain d'offrande, d'où l'on a extrait l'*Agneau* de consécration.

Peut-on faire les prières du quarantième jour et préparer le *koutïa*[1] pour un homme vivant, s'il le demande? Il vaudrait mieux qu'il confiât à un ami le soin de le faire après sa mort, et qu'il donnât l'aumône aux pauvres en souvenir de son âme. Mais s'il reçoit de son vivant les prières du quarantième jour, tu lui diras : « Frère, dès aujourd'hui ne pèche plus! regarde, les morts ne pèchent pas. »

7. *Touchant les pratiques superstitieuses.*

Les femmes qui, en cas de maladie de leurs enfants, les portent pour prier sur eux, non chez le prêtre, mais chez les magiciens, seront soumises à une pénitence de six semaines, et si elles sont jeunes, de trois semaines.

N'est-ce pas un péché de censurer certaines personnes qui se rendent à Jérusalem et aux lieux saints? — Non-seulement ce n'est pas un péché, mais un grand bien, si elles s'y rendent dans le but de se soustraire au travail et uniquement pour boire et manger pendant le voyage.

Soumettre à pénitence ceux qui font le serment de se rendre à Jérusalem; car ce serment (qui paraît avoir été fait avec légèreté) attire la malédiction sur notre pays.

8. *Vie domestique et sociale.*

On peut manger toute espèce de viande et de poisson, si ce n'est pas contre la conscience; dans le cas contraire, si on continue à le faire, c'est pécher.

On peut mêler aux mets le sang des poissons, mais non des oiseaux et autres animaux.

On ne doit point employer comme nourriture la chair des bêtes étouffées ou mortes.

Il est bon de donner la liberté à quelqu'un; il vaut mieux encore le racheter d'esclavage.

Si un prêtre prête avec usure, dis-lui : « Tu es indigne du

[1] Gruau préparé au miel, servant dans les cérémonies de commémoration des morts.

ministère, aussi longtemps que tu ne te corriges pas. » Si c'est un laïque, dis-lui : « Il n'est pas permis de faire l'usure. » Si l'un et l'autre ne peuvent y renoncer, dis-leur : « Soyez miséricordieux : prenez peu ; si l'on vous donne cinq oboles, n'en acceptez que trois ou quatre. »

La Charte ecclésiastique du prince Rostislaf, fils de Mstislaf, est l'exposé des priviléges qu'il accorde au nouvel évêché de Smolensk, dont il fut le fondateur. Ils sont au nombre de cinq : la juridiction sur les affranchis, la dîme en argent, la dîme en provisions, la dotation de terres et de villages, enfin les jugements ecclésiastiques dont les produits appartiennent en totalité à l'évêque, et quelquefois se partagent entre lui et le prince. Les matières de ces jugements sont : le divorce, la bigamie, les mariages illégaux, les enlèvements, les empoisonnements, les meurtres, les querelles entre femmes, les délits ecclésiastiques. Rostislaf déclare à la fin du Statut qu'il a pris toutes ces résolutions de concert avec son évêque Manuel ; que le pouvoir civil n'a rien à voir dans les jugements de l'Église, à qui la dîme ne cessera d'être acquittée, soit qu'augmentent ou diminuent les revenus de l'État. Puis il défend de rien changer après sa mort aux dispositions qu'il établit. Il ajoute que la nouvelle éparchie ne pourra être ni abolie ni réunie à celle de Péréiaslaf, dont elle faisait partie auparavant [1].

Nous venons de retracer les principales modifications que les circonstances introduisirent dans le gouvernement de l'Église : elles ne changèrent rien néanmoins aux bases de sa constitution. Comme auparavant, le métropolitain resta le premier dignitaire de l'Église, sans toutefois prononcer de lui-même sur ses intérêts majeurs, pour la décision desquels il réclamait le concours des évêques. Les grands-ducs,

[1] Cette Charte est imprimée dans l'appendice aux *Actes historiques*, I, n° 4.

les princes féodaux, et parfois le peuple, continuèrent à pren dre une part plus ou moins immédiate aux affaires ecclésiastiques qui touchaient à l'élément civil. Le clergé conserva intacts ses droits et ses priviléges, ainsi que ceux qu'il tenait du pouvoir temporel.

La juridiction du métropolitain s'exerçait avant tout sur les évêques. Il les nommait quelquefois de son propre mouvement, et leur imposait les mains, ordinairement à Kief, ou dans la capitale du grand-duché, Vladimir sur la Klasma. Les évêques les plus rapprochés prenaient part à cette consécration. Le métropolitain avait en outre le droit de décider souverainement de la conduite des évêques. Clément Smoliatiche fit paraître devant lui, en 1149, et interna au monastère de la Petchéra l'évêque de Novgorod, Niphonte, qui refusait de lui obéir et de prononcer son nom dans les prières de l'église. Le métropolitain Constantin, en 1163, priva temporairement de son siége l'évêque de Rostof, Nestor, accusé devant lui « par des gens de sa maison, » et lui rendit son éparchie après s'être convaincu de son innocence. Il était dès lors naturel que la juridiction métropolitaine s'étendît au clergé tout entier. Constantin, dont nous venons de parler, avait privé de leur charge tous les prêtres ordonnés par Clément, et le métropolitain Constantin II avait adressé une circulaire à tous les prêtres et hégoumènes de l'éparchie de Rostof, pour leur enjoindre de refuser obéissance à leur évêque Théodore, jusqu'à ce que ce dernier se rendît à Kief pour y recevoir l'investiture du premier dignitaire de l'Église.

Si quelque grand intérêt venait à se produire dans la vie de l'Église, les synodes en réglementaient la solution. Il y en eut quatre pendant le XIIe siècle ; Kief en fut le siége. Le premier fut convoqué en 1147, par ordre du grand-duc Isiaslaf, pour l'élection et l'intronisation du métropolitain Clément. Le second se réunit vers 1160, au sujet de la me-

sure sévère prise par le prince André Bogoloubsky, qui avait expulsé l'évêque, Nestor de son diocèse de Rostof. Le synode examina tous les griefs portés par le prince contre l'évêque, et déclara ce dernier innocent. Le troisième synode, en 1168, eut pour but de mettre un terme à l'agitation qui s'était manifestée dans l'Église, à l'occasion des dissentiments relatifs au jeûne du mercredi et du jeudi pendant les semaines de grandes fêtes, et ne décida rien à cause de la divergence d'opinions qui régna dans l'assemblée. Le quatrième enfin prononça en 1169, le jugement et la condamnation à mort du malheureux évêque de Rostof, Théodorite, qui fut réputé hérétique, impénitent et criminel [1]. Nous ne parlerons pas de quelques autres synodes, moins importants.

La part que le prince et le peuple prenaient aux affaires de l'Église se manifestait dans l'élection des évêques. Un évêque venait-il à mourir, ou renonçait-il à son siége, le prince intéressé choisissait de concert avec ses sujets un candidat qui se présentait à Kief devant le pouvoir civil et le métropolitain, pour recevoir l'investiture épiscopale. Ce mode d'élection, conforme aux anciens usages de l'Église, était réputé légal. Si le métropolitain seul, et de sa propre volonté, instituait un évêque, ce choix passait pour illégitime. A la mort de l'évêque de Rostof, Léon, le métropolitain Nicéphore établit en qualité d'évêque Nicolas le Grec, « par acte vénal. » Vsévolod, grand-duc de Vladimir et de Souzdal, refusa de souscrire à l'élection, et pria le prince Sviatoslaf de Kief, et le métropolitain, d'élire à sa place l'hégoumène Luc, du monastère du Sauveur à Bérestof. Le métropolitain, de son côté, ne voulut pas céder, et « en dépit du grand Vsévolod et de Sviatoslaf » établit Luc évêque dans la province de Souzdal, et Nicolas dans celle de Polotzk.

[1] Chroniq. de Nikon, II. 201, et de Tatistcheff, III, 161, 168.

A Novgorod, où toutes les affaires importantes se décidaient par la communauté, le choix des évêques était le résultat du suffrage populaire. L'évêque Niphonte étant mort en 1156, « tous les habitants de la ville, dit la chronique locale, se réunirent et voulurent avoir pour évêque Arcadius, homme d'une grande piété. Le prince Mstislaf Youriévitch, le clergé de Sainte-Sophie, les prêtres de la ville, les hégoumènes, les moines, suivis de la foule du peuple, se rendirent au monastère de la sainte Vierge, conduisirent Arcadius au palais de Sainte-Sophie, et lui conférèrent l'épiscopat. » — A la mort de l'archevêque Gabriel (1193), le prince Jaroslaf, le clergé de Sainte-Sophie, les hégoumènes, les prêtres et le peuple assemblés délibérèrent sur le choix de son successeur. Les uns demandaient pour évêque Métrophane ; d'autres Martyrius, d'autres encore Grégoire. Le dissentiment était violent. On convint de placer les trois noms sur l'autel de la cathédrale de Sainte-Sophie et de s'en rapporter à la décision du sort : un aveugle s'approcha, et le nom de Martyrius sortit de l'urne. Ce dernier se rendit à Novgorod et fut immédiatement installé au palais archiépiscopal.

Autre fait de même nature. En 1229, de nouveaux dissentiments se produisirent dans l'assemblée du peuple sur le choix d'un évêque : les uns désiraient Spiridon, diacre du monastère de Jourief, les autres, Josaphat, évêque de Vladimir de Volhinie. Un troisième parti penchait pour Savva, archimandrite de Jourief. Le prince Michel, pour calmer l'effervescence des esprits, dit aux Novgorodiens : « Plaçons trois boules sur l'autel et acceptons le nom que le sort désignera. » Le nom de Spiridon se trouva sous la main de la jeune princesse Rostislava. Le diacre élu dut immédiatement quitter le monastère, pour prendre possession de l'archevêché.

Une circonstance digne d'attention, c'est qu'à Novgorod,

le choix de l'évêque ne fut pas, comme en général dans les autres éparchies, limité aux supérieurs des couvents. Les Novgorodiens choisirent leurs archevêques parmi les simples moines, et même dans le sein du clergé séculier. Le choix, une fois arrêté, on conduisait le récipiendaire au palais de Sainte-Sophie : on lui confiait le gouvernement spirituel de l'éparchie, et des députés se rendaient près du métropolitain pour lui demander la ratification de la mesure. Celui-ci, après avoir donné son adhésion, envoyait en grande pompe chercher le nouvel évêque qui se rendait à Kief, accompagné d'une suite nombreuse, et recevait l'investiture du primat de l'Église. Quelquefois aussi l'assentiment du métropolitain se faisait attendre assez longtemps : l'évêque postulant n'en gouvernait pas moins l'éparchie.

L'élection des chefs de l'Église par le prince et par le peuple devait entraîner de graves inconvénients. Aussi vit-on à plusieurs reprises des évêques expulsés de leur siége par les passions populaires avant le jugement de l'Église ou même en dehors de son contrôle. En 1157, Nestor, évêque de Rostof, vu de mauvais œil par le prince André Bogoloubsky, et accusé de n'avoir pas voulu rompre le jeûne du mercredi et du jeudi pour les grandes fêtes, fut éloigné de son diocèse. — En 1159, les habitants de Rostof et de Souzdal, d'accord avec le même prince, chassèrent à trois reprises leur évêque Léon. Les princes d'ailleurs, dans l'exercice de leur pouvoir civil, ne ménageaient point les évêques. Quand en 1208, le grand-duc de Vladimir, Vsévolod, irrité de l'insubordination des habitants de Riazan, donna l'ordre de brûler leur ville et de les transporter eux-mêmes dans sa capitale, Arsène, leur évêque, partagea leur sort et fut détenu pendant quatre ans à Vladimir. — En 1229, l'évêque de Rostof, Cyrille, à la suite de quelques démêlés avec le prince Sviatoslaf, se vit dépouillé de ses

richesses qui, au dire du chroniqueur, étaient plus considérables, « en argent, en livres et en villages » que celles d'aucun de ses prédécesseurs. L'évêque, alors gravement malade, accepta avec soumission la sentence prononcée contre lui par le prince, renonça à l'épiscopat et se retira au monastère de Dmitrief. Les Novgorodiens se distinguèrent surtout par les violences qu'ils exercèrent fréquemment contre les chefs de l'Église.

Mais aussi ces derniers avaient-ils une part assez large dans la décision des affaires civiles. Si les habitants d'une province voulaient adopter la souveraineté d'un prince, les évêques faisaient ordinairement partie de la députation chargée de lui déférer le pouvoir. A son arrivée, le métropolitain ou l'évêque, suivi d'un nombreux clergé et de la foule du peuple, le recevait aux portes de la ville, le conduisait à l'Église cathédrale, et l'investissait solennellement de l'autorité souveraine. Pendant les troubles civils, qui furent si nombreux à l'époque féodale, les princes et le peuple réclamaient souvent l'intercession des prélats de l'Église, ou leur soumettaient leurs différends, et cette médiation était le plus souvent couronnée de succès. En 1195, le prince de Kief, Rourik, ayant cédé sous la foi du serment plusieurs villes à son gendre Roman, fils de Mstislaf, le grand-duc de Souzdal, Vsévolod, en réclama la possession, sous menace de guerre. Rourik, pour éviter à la fois de violer son serment et d'entrer en lutte avec Vsévolod, recourut à l'avis du métropolitain Nicéphore. Le métropolitain lui dit : « Prince! Dieu nous a établis sur la terre de Russie, pour empêcher ceux qui portent le glaive de verser le sang des chrétiens. Si, baisant la croix, tu as donné des pouvoirs à ton gendre au préjudice de ton supérieur, je te relève du serment et je le prends sur moi. Suis mon avis : reprends les villes que tu as octroyées à l'un, et remets-les entre les

mains de l'autre. » Rourik se conforma à l'opinion du métropolitain. — En 1200, les fils d'Oleg, prince de Tchernigof, en guerre avec le grand-duc de Souzdal, chargèrent le métropolitain Mathieu de demander la paix, comme prix de leur soumission. Vsévolod pardonna, conclut alliance et combla d'égards le métropolitain. L'histoire de Russie offre de nombreux exemples de semblables médiations, opérées soit par les chefs de l'Eglise, soit par de simples prêtres et des hégoumènes. Il devait en résulter des rapports de mutuelle bienveillance. Un nouveau métropolitain ou un évêque arrivait-il dans son éparchie, les princes et leur famille, les boyars et les habitants s'empressaient à sa rencontre. Les chefs de l'Etat assistaient fréquemment à la consécration des évêques, prenaient part aux festins qui la suivaient, rehaussaient de leur présence les fêtes de l'Église, partageaient la table de l'évêque ou le faisaient asseoir à la leur et assister à leurs fêtes de famille.

La libéralité des princes ne faisait pas défaut au clergé. Nous avons vu que la Charte de Rostislaf avait octroyé à l'évêque et à son Église les amendes juridiques, les revenus des jugements ecclésiastiques, la dîme des revenus de la couronne, étangs, fenaisons, produits agricoles et quelques villages. Les largesses du prince André Bogoloubsky devinrent pour le clergé et les monastères une source féconde de prospérité.

CHAPITRE III.

PÉRIODE DE LA DOMINATION MONGOLE. — LE MÉTROPOLITANISME.

Le joug de la domination mongole en Russie n'altéra pas d'une manière sensible les bases essentielles du gouvernement de l'Église. Les diplômes des khans de Kiptchak garantirent même jusqu'à un certain point son indépendance. Mais il était impossible que l'ébranlement de l'empire, soumis au despotisme d'un vainqueur farouche, n'entraînât pas dans une certaine mesure la désorganisation des institutions religieuses. Peut-être même la ruine en eût-elle été complète sans le zèle que Cyrille, premier métropolitain russe (1243-1280) déploya pendant un ministère de quarante ans. Investi par le patriarche de Nicée de la plus haute fonction du sacerdoce, il parcourut à plusieurs reprises les éparchies soumises à sa juridiction, et opéra de nombreuses réformes à Tchernigof, Riazan, Vladimir et Novgorod.

En effet, toutes sortes d'abus avaient pénétré dans les mœurs du peuple et du clergé. On faisait trafic du ministère; on en conférait les fonctions à des prêtres indignes. Des habitudes contraires à la foi chrétienne entretenaient la licence populaire. Les évêques ne s'occupaient plus du soin de visiter leurs troupeaux; les principes qui décou-

laient de la hiérarchie ecclésiastique étaient tombés en désuétude ou restaient à l'état de lettre morte, faute de commentaires qui en déterminassent la portée.

Les Règles ecclésiastiques fixèrent avant tout l'attention du métropolitain. Il reçut en 1263, de Sviatislaf, ministre du prince de Bulgarie, le catalogue complet de ces règles avec les commentaires de Zonare, ainsi qu'un code ecclésiastique, accompagné d'une traduction et envoyé par le patriarche de Constantinople.

Les circonstances au milieu desquelles l'Église était placée rendait difficile la convocation d'un synode, qui pût appliquer aux désordres existants l'autorité d'une législation nouvelle. Le siége épiscopal de Vladimir étant devenu vacant en 1274, le métropolitain profita de cette éventualité pour réunir dans les murs de cette ville les hiérarques les plus distingués, parmi lesquels se trouvait le savant Sérapion, élu évêque de Vladimir. Le synode, insistant sur la sollicitude que les pasteurs doivent apporter au maintien des règles ecclésiastiques, rappela en termes énergiques tous les maux dont la patrie avait à souffrir, parce qu'elle avait dévié de la voie de la vérité :

« Quel fruit, dit-il, avons-nous retiré du mépris des lois divines? Dieu nous a dispersés à la face du monde. Nos villes n'ont-elles pas été dévastées? Nos guerriers ne sont-ils pas tombés sous le tranchant du glaive? Ne voyons-nous pas nos enfants emmenés en esclavage et nos temples changés en déserts? Ne sommes-nous pas chaque jour les misérables jouets d'un maître idolâtre et cruel? Et la cause de tous ces maux, c'est que nous avons laissé tomber dans l'oubli les règles des saints pères... »

Parmi les décisions que prit le synode, nous citerons les deux suivantes :

« Il est interdit de conférer simoniaquement les fonctions

de la prêtrise ou de l'hégouménat, à la réserve de sept grivens pour le clergé de cathédrale.

« On s'abstiendra de jeux bruyants et de festins pendant les fêtes de l'Église : les litanies ne seront point chantées sur la dépouille des morts qui y auraient perdu la vie, et le prêtre qui oserait accomplir à leur égard les cérémonies du culte, sera interdit. »

La domination mongole provoqua dans l'administration de l'Église un autre fait qui rompit, pour un temps, son unité : ce fut la translation du siége métropolitain de Kief, d'abord à Vladimir, puis à Moscou. Kief et les villes voisines avaient été dévastés par les Tatars, qui s'étaient établis sur leur territoire. La terreur était générale et les populations prenaient la fuite. D'un autre côté, les Églises du nord, très-populeuses, réclamaient souvent l'intervention du métropolitain. Lorsque en 1299, les cruautés des Mongols eurent fait de Kief une ville déserte, le métropolitain Maxime s'établit avec son clergé à Vladimir, qui devint le premier siége de l'Église.

Cette ville toutefois ne resta pas longtemps en possession de cette prérogative. Les princes de ce duché s'étaient aliéné l'attachement du peuple par leurs passions sanguinaires. Le métropolitain Pierre, déterminé par la vive affection que lui témoignait le grand-duc de Moscou, vint y fixer sa résidence en 1325.

Les Églises du Midi ne pouvaient rester indifférentes à cette résolution. Les puissants princes de Volhinie, habitués à des rapports fréquents avec le prélat, conçurent la pensée d'avoir leur propre métropolitain. Les rois de Pologne et les princes de Lithuanie entrèrent dans leurs vues par calcul politique. De son côté, le métropolitain de Moscou invoquait en faveur du principe d'une seule métropolie, la haute antiquité de son siége, laquelle lui paraissait un gage

de l'unité de croyance. Le patriarche de Constantinople et son synode éprouvaient de l'embarras à juger la question, qui resta indécise pendant un siècle.

Cet espace de temps est rempli tout entier par la rivalité qui surgit entre les prélats de Moscou et ceux de Lithuanie. Le patriarche de Constantinople, comme primat de l'Église d'Orient, se trouve à chaque nouvelle élection dans l'alternative de conférer l'investiture, soit aux métropolitains de Moscou, qui prétendent exercer leur juridiction sur toute la Russie, soit à ceux des églises méridionales, qui résident à Kief, à Vladimir ou en Lithuanie. Il devait résulter de ces prétentions rivales une désorganisation funeste aux intérêts spirituels : souvent le clergé ne savait plus à qui appartenait sa soumission. Cette lutte de suprématie se prolongea jusqu'à la fin du XIVe siècle.

La domination mongole ne porta aucun préjudice au pouvoir spirituel que le métropolitain exerçait sur les éparchies. Ce dernier s'adjoignait pour l'administration un vicaire ordinairement choisi dans l'épiscopat. C'était à lui qu'appartenait le choix des évêques ainsi que la décision de leurs litiges. Il prononçait dans ses visites pastorales sur toutes les questions qui lui étaient soumises. Il faut se représenter les conditions matérielles de la Russie à cette époque, pour comprendre les difficultés de la visite des éparchies par le métropolitain. Des routes à travers les marais, des forêts profondes, dangereuses par elles-mêmes, infestées de bandes tatares ou de vagabonds russes, tels étaient les périls qu'il avait à subir. Dès lors on ne s'étonnera pas de voir les métropolitains, à leur arrivée dans une éparchie, y exercer « le jugement mensuel » et y percevoir des impôts destinés à leur entretien et à celui de leur suite. Ces impôts s'acquittaient sans protestation. On voit même les éparchies méridionales élever des plaintes sur la rareté des visites du

métropolitain. Il n'en fut pourtant pas ainsi à Novgorod : cette ancienne république, jalouse de ses immunités religieuses, fit plusieurs tentatives pour échapper à la juridiction métropolitaine.

C'est ce qui arriva en 1341 : les Novgorodiens réclamèrent vivement contre les frais, que la présence du métropolitain occasionnait à l'archevêque ainsi qu'aux monastères. En 1353, après la mort de Théognoste et celle du grand-duc Siméon, les habitants, de concert avec l'archevêque, envoyèrent une députation à Constantinople pour se plaindre « des injustes exigences auxquelles les soumettait le métropolitain. » Le patriarche et l'empereur leur envoyèrent des marques de leur libéralité ; mais la décision patriarcale confirma l'ancien état de choses. — En 1384, Novgorod ayant été soumis, comme la province de Moscou, à « l'impôt populaire, [1] » le mécontentement fut au comble. Le peuple assemblé déclara ne plus reconnaître la compétence du métropolitain en matière de litiges ecclésiastiques et en appeler à son archevêque des questions portées devant les fonctionnaires civils ; puis il restreignit les droits et revenus du grand-duc. — En 1391, le métropolitain Cyprien se rendit à Novgorod. Il y fut accueilli avec déférence et comblé de riches offrandes ; mais quand il invita les habitants à lui soumettre, selon l'ancien usage, les affaires litigieuses, ils répondirent : « Nous nous sommes engagés par serment à ne plus dépendre du métropolitain, et nous en avons fait la déclaration par écrit. » Cyprien leur dit qu'il les relevait de leur serment : ils refusèrent de l'entendre. Après de longues négociations, le métropolitain quitta Novgorod en refusant sa bénédiction, et porta la question devant le patriarche Antoine. Celui-ci confirma l'excommunication des insoumis et

[1] Une poltina (deux francs) par village.

déclara que, malgré leurs menaces de passer à l'Église romaine, le métropolitain avait agi dans la limite de ses devoirs. En même temps il chargea son mandataire, le patriarche de Betléhem, de se rendre à Novgorod, pour instruire le dissentiment. Le grand-duc intervint dans le différend qui touchait à ses propres intérêts : les habitants lui dénièrent « l'impôt populaire. » Il en résulta des luttes sanglantes. Mais en 1393, les Novgorodiens, contraints à l'obéissance, se soumirent à l'impôt fixé par le prince et se réconcilièrent avec le métropolitain, qui leur envoya sa bénédiction. « Telles sont les mœurs des Novgorodiens, ajoute un chroniqueur de l'époque : n'en soyons pas surpris : populace remuante, mobile, opiniâtre, indisciplinée. Lequel de leurs princes n'ont-ils pas affligé? Lequel a pu les satisfaire [1]? »

Le métropolitain Cyprien fit des efforts persévérants pour remédier à la désorganisation de la discipline ecclésiastique. Il rapporta de Constantinople l'exposé fidèle des règles de l'Église grecque, qu'il traduisit en langue slave. Les loisirs de sa paisible retraite au village de Golénicheff furent consacrés à l'étude approfondie des anciens statuts de Vladimir et de Jaroslav. Le grand-duc Basile, après en avoir conféré aaec le métropolitain et les boyars, sanctionna ces statuts, qui reçurent force de loi. Les pénalités ecclésiastiques et les impôts en faveur de l'Église furent également révisés par le grand-duc et le métropolitain.

Le XIVe siècle vit de nouvelles éparchies prendre rang dans l'organisation de l'Église russe. Il en fut de même des archimandries, dont le nombre fut considérablement augmenté. Le clergé, qui s'était accru dans la même proportion, n'eut pas à souffrir de la domination mongole ; il resta en

[1] *Chronique de la Trinité*, dans Karamsine, VI, note 148.

possession des priviléges dont il avait joui jusqu'alors. Libre d'impôts, il conserva ses propriétés et put y en ajouter de nouvelles. En conquérant la Russie, les khans en avaient généralement respecté les lois et les coutumes. Ils observèrent la même réserve à l'égard du clergé. « Nous ne prenons pas ce qui est donné à Dieu, avaient-ils dit dans leurs Chartes, et quiconque le ferait serait punissable. » Aussi, vers la fin de la période mongole, les biens immeubles du clergé étaient-ils considérables, surtout dans le voisinage des églises cathédrales, des villes et des monastères. Quant au clergé rural, il vivait principalement des ressources de l'agriculture. Les revenus ecclésiastiques fournissaient aussi à son entretien. Les pieuses libéralités des princes concoururent à la prospérité des églises. Voici, sous ce rapport, ce que le métropolitain Cyprien écrivait à l'hégoumène Athanase :

« Tu veux savoir mon avis au sujet du village que le prince a mis à la disposition de ton monastère. Quelle ligne de conduite, me dis-tu, faut-il tenir à cet égard? Voici ma pensée et mes conseils. Si tes frères et toi, vous avez confiance en Dieu, et si Dieu vous a nourris jusqu'à ce jour, ne le fera-t-il pas encore à l'avenir, sans qu'il soit besoin de village? Pourquoi donc s'embarrasser de soins mondains et, au lieu de se souvenir que c'est Dieu seul qu'il faut servir, s'adonner aux vaines pensées de la terre? N'oublie pas ceci: quand un moine vit loin du monde, il est en bonne intelligence avec chacun : on l'aime, on le respecte : mais quand il vient à s'occuper d'intérêts passagers et de villages, il se voit dans la nécessité de recourir aux princes et aux grands, d'en appeler aux tribunaux, de prendre parti pour ceux à qui l'on fait tort, d'entrer en procès ou en accommodement et, pour défendre ses intérêts, de lutter avec les difficultés, au détriment de sa règle. S'il était possible, voici le meilleur

parti qu'il faudrait prendre : que le village appartienne au monastère, mais à la condition que jamais un moine n'y paraisse et qu'on l'afferme à un homme animé de la crainte de Dieu; que celui-ci se charge de tous les soins matériels, et que le monastère se borne à recevoir le produit des récoltes et autres revenus. »

D'un autre côté, si la munificence des princes se déploya sur le clergé, ce dernier sut mettre au service des intérêts publics le dévouement d'un patriotisme qui brille d'un vif éclat pendant la période de la domination mongole. Les biens qui formaient l'apanage de l'Église devinrent une ressource pour les souffrances du peuple. Les populations rurales, tributaires du clergé, qui garantissait leur existence et leur sécurité, enrichirent moins l'Église qu'elles ne soutinrent l'État. Elles fournirent au grand-duc, en temps de guerre, des milices, en cas de nécessité, des subsides. Toutes les souffrances qu'un joug rigoureux accumulait sur la nation, éveillèrent un écho dans le cœur des pasteurs de l'Église, qui surent y opposer l'admirable pouvoir de la foi. Les sermons de Sérapion en offrent la preuve. Quand il fut permis d'entrevoir la fin de l'épreuve, ce fut encore le clergé qui, le premier, releva le courage des princes et provoqua au cœur de la nation l'énergie nécessaire pour accomplir son affranchissement. D'ailleurs les évêques et les métropolitains n'hésitaient pas à faire entendre aux grands le langage de la franchise et de la vérité, fallût-il y sacrifier les avantages de leur position :

« Quel sort est réservé aux juges dans le monde à venir? » demandait le prince de Polotzk à l'évêque de Twer, Siméon.

« Celui qui attend les princes eux-mêmes, » répondit l'évêque.

Ces paroles parurent indisposer le prince, qui ajouta :

« Mais les juges ne sont pas toujours justes dans leurs arrêts; ils se laissent corrompre; ils blessent la conscience; peut-on m'imputer ces méfaits?

Siméon reprit : « Si, guidé par la bonté de son cœur, le prince fait le bien de son peuple, et choisit, pour exécuter ses volontés, un ministre sage, animé de la crainte de Dieu et plein de zèle pour la justice, le prince verra s'ouvrir devant lui les portes du paradis et le juge l'y suivra. Mais si le prince n'a ni la crainte de Dieu, ni l'amour de son peuple, et gouverne par un ministre impie, malintentionné; s'il le lâche, comme un chien affamé sur sa proie, pour grossir ses trésors et pour être le tyran de son prochain, le prince aura l'enfer en partage, et le juge l'y suivra [1]. »

Les métropolitains, en parcourant leurs éparchies, eurent souvent l'occasion de travailler au bien public par l'influence religieuse qu'ils exerçaient sur la conscience des princes. L'autorité de leur parole sur l'esprit de la nation contribua plus d'une fois à ranimer ses espérances d'affranchissement ou à rétablir l'harmonie entre les princes, presque toujours en lutte les uns contre les autres. A peine est-il dans les chroniques quelque querelle féodale ou quelque tentative d'envahissement qui n'ait subi le contre-poids du contrôle du métropolitain ou de l'évêque. « Mon fils, disait le métropolitain Pierre au prince de Briansk, partage la principauté avec Basile, ou bien abandonne-lui la ville et n'entre point en lutte [2]. » Le prince Dmitry Michaïlovitch de Twer voulait envahir en 1311 le grand-duché de Vladimir, « et le métropolitain refusa de bénir sa table [3]. » Le métropolitain Alexis, surtout, fit preuve d'une grande fermeté dans les luttes qu'il soutint pour défendre les intérêts des princes ou les

[1] Texte de la Chronique, dans Karamzine, IV, note 178.
[2] *Chronique de la Résurrection*, II, 275.
[3] *Ibid.*, II, 275, 276.

libertés de la patrie. Ce fut par son influence que la Russie échappa aux cruautés du khan Berdibek, et que le grand-duc de Moscou put affermir son autorité. Le prince Boris voulait s'emparer de l'héritage de son frère aîné; par ordre du métropolitain, l'évêque Serge se rendit à Nijny-Novgorod pour conjurer le prince de renoncer à ses projets de guerre. Il échoua dans cette négociation, mais en vertu des instructions qu'il avait reçues, il prononça l'interdit sur toutes les églises de Nijny : mesure violente que les circonstances pouvaient seules légitimer. Olgerd lui-même, grand-duc de Lithuanie, dut compter avec l'opposition que le métropolitain fit à ses projets sur le grand-duché de Moscou, contre lequel le prince avait réussi à fomenter une coalition. Il s'en plaignit au patriarche, à qui il écrivait : « Jamais pareil homme ne s'est assis sur le siége métropolitain : c'est sous le sceau de sa bénédiction que les Moscovites vont répandre leur sang. Quelqu'un a-t-il baisé la croix avec moi et va-t-il à lui, il le dégage du serment [1] ! » Les querelles incessantes des princes féodaux forcèrent les grands-ducs de Moscou d'établir ce qu'on nomma « le jugement d'un tiers. » Les métropolitains y figuraient comme arbitres entre les princes, dont ils parvenaient d'ordinaire à opérer la réconciliation.

[1] *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, 1847, juin, p. 148-152.

CHAPITRE IV.

PARTAGE DE LA MÉTROPOLIE RUSSE.

Un fait d'une haute importance s'accomplit dans la hiérarchie de l'Église russe pendant le cours du xve siècle : ce fut le fractionnement du siége métropolitain.

Il en résulta deux pouvoirs, dont l'un résida en Lithuanie, l'autre à Moscou.

Cette scission, qui touchait à tous les principes du gouvernement ecclésiástique, devait agiter la vie intérieure et modifier l'organisation de l'Église. Aussi forme-t-elle le point de départ d'une nouvelle période de son histoire.

Le partage du premier pouvoir de l'Église avait déjà commencé avant le métropolitain Photius : il s'accomplit péniblement pendant sa vie et passa sans effort dans le domaine des faits après sa mort. Ce ne fut pas une question de personnes, mais un résultat de la force des choses.

Les princes de Lithuanie gouvernaient les provinces du sud-ouest de la Russie. Les éparchies qu'elles renfermaient étaient fort éloignées de Moscou, centre du pouvoir métropolitain. Ces deux circonstances déterminèrent la rupture.

Vitold, grand-duc de Lithuanie, voyait avec regret les provinces sur lesquelles il régnait, placées en matière de foi sous la dépendance du siége de Moscou. Les taxes ecclésiasti-

ques, perçues au profit du métropolitain, lui paraissaient une sorte de spoliation exercée sur la Lithuanie. Le clergé de cette contrée se plaignait de ce que le trop grand éloignement de Moscou empêchait le métropolitain de visiter les éparchies du sud. Néanmoins, ce ne fut pas sans luttes ni sans obstacles que le fractionnement put s'accomplir. Depuis des siècles, l'Église de Russie était habituée à ne voir à sa tête qu'un seul métropolitain. Elle avait à craindre que les princes de Lithuanie, soumis à l'Église de Rome, ne fissent en faveur de la papauté certaines tentatives qui devinssent autant d'échecs pour la foi orthodoxe. Le patriarche ne pouvait rester indifférent à cette dernière hypothèse. On comprend du reste que le siége de Moscou était peu disposé à renoncer à son antique privilége, celui d'être, depuis des siècles, la métropole de toute la Russie.

Cette opposition n'arrêta pas Vitold dans ses projets. Après la mort de Cyprien (1406) il engagea l'évêque de Polotzk, Théodore, à se rendre à Constantinople, pour y solliciter du patriarche l'investiture de la dignité métropolitaine, sous réserve de résider à Kief. Mais, dès 1393, le patriarche Antoine avait institué le savant et rigide Photius métropolitain de toute la Russie. Le grand-duc de Lithuanie, blessé du refus du patriarche, demanda alors que Photius fixât son séjour à Kief. Celui-ci, en 1411 et 1412, visita les éparchies méridionales, institua à Kief l'évêque de Smolensk, à Loutzk celui de Tourof, se rendit même en Gallicie, mais retourna en Russie.

Le dissentiment s'aggrava. En 1414, Vitold réunit à Novgrodek les évêques de ses provinces. Il leur représenta que non-seulement Photius négligeait les intérêts spirituels des provinces du sud, mais encore qu'il les accablait de taxes ; puis il les exhorta à rompre avec l'autorité du métropolitain de Moscou et à choisir dans leur sein un prélat qui se rendît

à Constantinople pour obtenir l'investiture du patriarche. Les évêques résistèrent d'abord aux propositions du grand-duc, puis finirent par adopter son avis et fixèrent leur choix sur l'érudit et modeste Grégoire Sémivlaque. Photius essaya de mettre fin au conflit par une entrevue personnelle avec le grand-duc. Vitold déclina cet expédient ; le métropolitain retourna à Moscou.

Le patriarche Euthyme avait à prononcer sur une double élection : il refusa positivement de conférer à Grégoire le pouvoir métropolitain. L'empereur grec, allié à la famille des princes de Moscou, prit parti pour Photius. Alors le grand-duc de Lithuanie, irrité de ce nouvel insuccès, envoya une députation à l'empereur et au patriarche, pour leur déclarer que, dans le cas où ils ne consentiraient pas à l'institution d'un métropolitain spécial pour la Russie méridionale, les évêques eux-mêmes procéderaient à son intronisation. La même déclaration fut faite aux envoyés de l'empereur et du patriarche, qui revenaient de Moscou. A leur prière, le grand-duc différa jusqu'au 14 novembre l'élection du métropolitain, laquelle devait avoir lieu le 15 août. Le terme approchait; nulle réponse n'était arrivée. Un nouveau synode fut convoqué à Novgrodek. La plupart des évêques hésitaient à procéder à l'installation de Grégoire en dehors de l'assentiment du patriarche. Vitold insista, et le nouveau métropolitain fut intronisé le 15 novembre. Le synode allégua pour sa justification : que, de temps immémorial, en Bulgarie et en Servie, les évêques choisissaient dans leur sein celui qu'ils reconnaissaient pour chef; que le même usage existait en Russie sous Isiaslaf; que le patriarche lui-même avait envoyé simultanément en Russie plusieurs métropolitains ; que d'ailleurs la grâce du Saint-Esprit n'est point limitée, et que les anciennes règles autorisaient les évêques à consacrer leur su-

périeur. Ce synode ajoutait : « Nous gardons la règle des saints Pères; nous maudissons l'hérésie; nous sommes pleins de vénération pour le patriarche et pour son synode; nous avons la même foi; mais nous repoussons le pouvoir illégitime que les empereurs grecs se sont arrogé sur les affaires ecclésiastiques. » Vitold sanctionna les décisions du synode. De son côté Photius adressa aux évêques un mandement par lequel il déclara illégale la consécration de Grégoire, comme ayant eu lieu sans la participation ni la volonté du patriarche, et en conséquence interdit toute communication avec lui. Grégoire néanmoins exerça le pouvoir métropolitain jusqu'à sa mort (1419). Photius se réconcilia ensuite avec Vitold et gouverna, sa vie durant, les éparchies méridionales.

Mais en fait, l'unité métropolitaine avait cessé d'exister dans l'Église russe. Après la mort de Photius, Érasme, évêque de Smolensk, fut consacré par le patriarche en qualité de métropolitain de Lithuanie, tandis que Jonas exerça les mêmes fonctions à Moscou. Les successeurs de ce dernier, mort en 1461, cessèrent de prendre le nom de métropolitain de Kief, et la scission fut définitive : les évêques de Lithuanie choisirent sans aucune hésitation leur propre métropolitain, qui résida d'ordinaire à Vilna.

La rupture toutefois ne porta point atteinte à l'autorité suprême du patriarche. Un moment, les évêques des éparchies méridionales parurent vouloir s'y soustraire; mais bientôt le premier siége de l'Église grecque reprit tout son ascendant sur les métropolitains de Kief, qui tous réclamèrent la sanction patriarcale. Si, d'une part, ni le roi ni les évêques ne consentirent à l'élection de Spiridon (1476), que le patriarche avait désigné sans leur concours, et uniquement sous l'influence du sultan, de l'autre Misael, Siméon, Jonas Glesna (1474-88) élus par les évêques de Lithuanie,

placèrent leur élection sous la sanction du patriarche. En 1475, un synode d'évêques conféra la dignité métropolitaine à Macaire, puis envoya une députation au patriarche pour faire valider l'élection. Le patriarche ne refusa point sa sanction, mais invita les évêques à ne faire à l'avenir aucune élection sans qu'il en fût informé. Dès ce moment la consécration métropolitaine eut lieu en Russie, mais l'avis du patriarche fut respecté. Ce dernier exerçait un contrôle sévère sur tous les détails de l'administration des éparchies méridionales. C'était une conséquence de la position même des évêques. Exposés qu'ils étaient aux persécutions que leur suscitaient à la fois les papistes, le pouvoir royal et l'autorité civile, l'appui du patriarche devenait pour eux une protection. On comprend que de leur côté les patriarches répondaient volontiers à l'appel des évêques.

Les éparchies du nord se trouvaient dans des conditions plus favorables. Leur autonomie s'appuyait sur le patronage des princes orthodoxes. Isidore fut le dernier métropolitain qu'elles reçurent de Constantinople. Quand ce prélat, vendu aux intérêts de Rome, eut excité des troubles dans leur sein, les Églises du nord, quelque valeur qu'elles attachassent à leur alliance avec Constantinople, montrèrent qu'elles mettaient encore à plus haut prix l'intégrité de la foi. Isidore fut banni de Moscou. Il y eut plus. Le grand-duc Basile, dans deux manifestes adressés en 1441 et 1443 au patriarche et à l'empereur, insista sur la prétention d'élire et d'instituer les métropolitains à Moscou. Il se plaignit énergiquement de ce que Isidore avait tenté « d'imposer à l'orthodoxie l'esclavage de l'Église de Rome, que ses hérésies avaient exclue du sein de l'Église universelle. » Il en appela à l'autorité de l'usage qui permettait l'élection du métropolitain sans la participation du patriarche. Il signala surtout les inconvénients qui s'attachaient à l'envoi en Russie d'un métropolitain grec « avec

qui le grand-duc et ses sujets ne pouvaient conférer que par interprète sur des questions qui touchaient soit à la foi, soit même aux intérêts de l'État. » — « Du reste, continuait le prince, l'Église russe ne prétend pas rompre les liens qui l'unissent à l'Église grecque : elle continuera à réclamer la bénédiction du patriarche et à lui soumettre la décision des questions doctrinales. » En effet, pendant plus de quatre siècles, c'était de Constantinople que la Russie avait reçu ses métropolitains. Une rupture avec l'Église grecque eût constitué de sa part une atteinte portée aux sentiments qui la rattachaient à son berceau. Mais les événements politiques vinrent modifier la position des deux Églises. Le 29 mai 1453, Constantinople succomba sous les efforts des Turcs. Les rôles étaient changés. L'Église grecque eut à subir le joug de la domination musulmane. L'énergique défenseur de l'orthodoxie, Gennade, fut confirmé par le sultan dans la dignité de patriarche. Une lettre qu'il adressait à Jonas, métropolitain de Russie, offre le triste tableau des maux qui pesaient sur son Église. Ce fut à ces circonstances que celle de Russie dut la prérogative d'élire elle-même ses métropolitains sans le concours du patriarche, et d'occuper le premier rang parmi les églises d'Orient, immédiatement après le patriarcat de Jérusalem. Si cependant, pour échapper aux influences hostiles que les Turcs exerçaient sur l'Église, la Russie cessa de subir la suprématie de Constantinople, elle ne rompit point les rapports qui l'unissaient au berceau de sa foi. La preuve s'en trouve dans les riches aumônes qu'elle répandit sur les églises d'Orient. Le tzar Jean Vassiliévitch, en prenant possession du trône, réclama la bénédiction du patriarche, qui, de son côté, ne prit aucune décision de quelque importance sans communiquer avec l'Église de Russie.

CHAPITRE V.

DISCIPLINE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE.

Pendant la période que nous parcourons, les Églises méridionales, placées sous la dépendance des rois de Pologne ou des grands-ducs de Lithuanie attachés à l'Église de Rome, avaient besoin d'une discipline sévère, qui fût à la fois une protection contre les tentatives de prosélytisme auxquelles elles se trouvaient exposées, et une sanction conservatrice des règles en vigueur dans leur sein. Les actes du Concile de 1509, sont un monument remarquable de la sollicitude que leur clergé déploya pour imprimer une direction salutaire au gouvernement de l'Église. Après avoir signalé des abus qui n'étaient que trop fréquents, le Concile interdit :

1° De mettre à prix d'argent les fonctions épiscopales, prescrivant en même temps l'interdiction des évêques qui auraient consacré des prêtres convaincus de simonie ;

2° D'instituer des prêtres appartenant à d'autres éparchies ;

3° Il prescrivit en outre de ne conférer le sacerdoce qu'à des hommes de mœurs irréprochables et reconnus, par l'opinion du clergé, dignes d'en exercer les fonctions. « Si le

prince lui-même, déclarait le Concile, envoyait un prêtre indigne, le métropolitain et les évêques se présenteront devant lui, pour arguer de cette indignité, et ne consentiront à aucun prix à la consécration du prêtre. »

4° Sera dépouillé du caractère sacerdotal tout prêtre dont la conduite est blâmable ;

5° Les prêtres veufs ne pourront exercer aucune fonction dans l'Église, à moins qu'ils n'adoptent la règle monastique ;

6° Ne seront point privés de leurs églises les prêtres ou les hégoumènes qui n'auront point encouru de faute ;

7° « Si le prince ou le boyard prive un prêtre de son église arbitrairement et sans avis de ses supérieurs, il ne sera point consacré d'autre prêtre pour lui succéder, aussi longtemps qu'on ne lui aura pas rendu justice. »

8° Le prince ou le boyar ne peut laisser une église vacante plus de trois mois : à l'expiration de ce terme, il y sera pourvu par l'évêque ;

9° Les biens de l'Église sont inaliénables ;

10° Le prêtre qui exerce des fonctions en vertu de la volonté du prince ou du boyar, et sans la sanction de l'évêque, sera privé de sa charge ;

11° Il en sera de même des hégoumènes et des prêtres-moines, qui quittent arbitrairement leurs monastères ;

12° Il est interdit aux évêques de s'occuper d'intérêts civils, et de s'éloigner de leurs siéges sous prétexte qu'ils ont besoin de loisirs ;

13° Si le prince, les boyars ou quelque autre autorité s'adressent au métropolitain ou à l'évêque, dans le but de modifier les usages établis en vertu des règles apostoliques, que chacun s'abstienne et en réfère, en ce qui le concerne, au métropolitain, lequel adressera requête au prince et persistera énergiquement, de peur que la loi établie par l'auto-

rité de Dieu, des apôtres et des anciens usages, ne soit abrogée [1].

Ces décisions, qui portent le caractère d'une vigilance particulière exercée sur un pouvoir civil peu sympathique à la foi de l'Église, ont évidemment pour but de la garantir des atteintes qu'elle avait à redouter de l'esprit de prosélytisme de l'Église romaine.

Des mesures analogues furent adoptées par les éparchies du nord, dans l'intérêt du gouvernement de l'Église qui, tout en conservant les mêmes bases, subit quelques changements imposés par les circonstances.

Les prêtres étrangers à ces éparchies et les moines revêtus de la prêtrise ne purent y exercer de fonctions ecclésiastiques, qu'à la condition de produire des diplômes d'institution ou des certificats constatant qu'ils avaient quitté régulièrement leurs fonctions antérieures. Les autorités ecclésiastiques locales furent chargées de veiller à l'application de cette mesure.

Le bas clergé avait à se plaindre de la dépendance dans laquelle le retenait le pouvoir civil. Le concile de 1503 avait été informé que le haut clergé abandonnait la décision des matières ecclésiastiques à des fonctionnaires laïques. Des dispositions furent prises pour neutraliser l'action que le pouvoir civil exerçait sur les membres du clergé, et pour déterminer, d'une manière plus précise, les droits de la juridiction ecclésiastique.

De nouvelles attributions furent conférées à l'épiscopat. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, un assez grand nombre de monastères, qui étaient en possession de chartes octroyées soit par les princes, soit par les métropolitains ou même par le patriarche, conservaient leur autonomie propre. Le con-

[1] *Actes historiques*, tom. I, n° 289.

cile de 1551 les plaça sous le contrôle des évêques. C'était une mesure nécessaire. En effet, un monastère passait-il de la juridiction d'un évêque sous celle du métropolitain ou du grand-duc, il en résultait des inconvénients de diverse nature. Ainsi Niphonte, hégoumène du monastère de Saint-Cyrille, se plaça, du consentement de sa communauté, sous le patronage immédiat du métropolitain Géronte, et refusa toute soumission à son chef légitime, Vassien, archevêque de Rostof. La lutte prit des proportions telles, que le concile en fut saisi et l'intervention du grand-duc fut à peine suffisante pour rétablir l'ordre et calmer une effervescence qui fut de longue durée.

Le choix du métropolitain continua d'appartenir au collége des évêques. L'un d'entre eux ne pouvait-il y prendre part, il envoyait par écrit son adhésion aux décisions de l'assemblée ; le grand-duc ratifiait l'élection. Si celle de Sozyme fut le résultat de la volonté du prince, sans appel au collége des évêques, ce fut là une exception qui entraîna des suites funestes. Lorsque Novgorod passa sous la domination du grand-duc de Moscou, l'archevêque de cette ville, si jalouse de ses franchises ecclésiastiques, fut élu comme jadis par voie de scrutin, mais dans les murs de Moscou. Les démêlés que le grand-duc eut à soutenir contre cette ancienne république, placèrent plus d'une fois les prélats dans une position difficile. Du reste, pour la décision des intérêts ecclésiastiques, les princes appelaient à leur conseil le métropolitain et les évêques, auxquels ils proposaient leur avis ; quelquefois ils se bornaient à ratifier les décisions du collége, dont ils assuraient l'exécution en les publiant sous forme d'oukases revêtus de leur seing.

CHAPITRE VI.

POSITION MATÉRIELLE DU CLERGÉ.

Rien ne fut changé aux conditions de l'entretien du clergé dans les éparchies méridionales : les chartes des grands-ducs assurèrent aux églises la possession de leurs biens, et le Concile de Vilna, de 1509, prononça l'excommunication contre quiconque attenterait aux propriétés ecclésiastiques.

Dans les éparchies du nord, le concile de 1503 confirma la mesure prise par le métropolitain Cyrille II, qui interdisait la taxe de consécration des prêtres, mais il en maintint un certain nombre d'autres de nature assez diverse. Le concile de 1551 rétablit la taxe de consécration, rendit obligatoire celle des mariages, modifia quelques revenus d'Église, et dégagea la perception de toutes les taxes ecclésiastiques de l'arbitraire du bas clergé.

La position des fonctionnaires inférieurs de l'Église fut considérablement améliorée pendant cette période. Un certain nombre d'églises reçurent des gages de la munificence des grands-ducs et de la libéralité de la noblesse et du commerce. L'épiscopat pourvut aux besoins des églises pauvres et affranchit de toute redevance les villages appartenant aux

monastères : les monastères, de leur côté, concoururent à l'entretien de leurs tributaires.

Les églises du Nord jouissaient donc d'un sort assez prospère : aussi virent-elles bientôt mettre en question la propriété des immeubles qu'elles avaient acquis. Dès que les chartes de possession que les khans leur avaient accordées commencèrent à vieillir, les grands propriétaires n'hésitèrent pas à user de violence pour s'emparer d'une partie des terres de l'Église. Les agents des tribunaux de police que leurs fonctions amenaient sur les terres des monastères, y exerçaient toutes sortes de déprédations. Pour échapper à ces procédés, le clergé en appela à l'autorité des chartes concédées par les princes. Mais aussitôt des griefs s'élevèrent contre lui. On reprocha aux monastères leur esprit de cupidité. Le mécontentement augmenta à mesure que leurs possessions s'accrurent. Le célèbre dialogue de Maxime le Grec, intitulé : « l'Homme cupide et l'Homme désintéressé » fut la satyre adoucie des tendances que l'opinion publique réprouvait. Le prince-moine Bassien fit entendre un langage plus incisif sur la même question. Le prince Kourbsky lui-même prit parti contre les monastères et résuma l'opinion de son temps en disant « qu'on y priait Dieu pour ceux qui les enrichissaient des dépouilles du prochain. » Si l'on voit dans les chroniques du temps se multiplier les reproches de cupidité adressés au clergé, il faut bien en conclure que des abus assez nombreux s'étaient fait jour dans la gestion de leurs biens. On n'oubliera pas néanmoins qu'à cette époque d'asservissement, les couvents propriétaires équipaient à leurs frais des milices qu'ils mettaient au service des princes, et que les actes judiciaires de toute nature devenaient pour eux une lourde charge. Quoi qu'il en soit, le grand-duc Jean, en 1478, après avoir triomphé des Novgorodiens, dépouilla le clergé de la moitié de ses biens qu'il

partagea à sa noblesse. En 1503, le même prince proposa au synode des évêques d'appliquer des mesures analogues aux autres monastères. Le synode répondit que les Pères de l'Église grecque et les conciles n'avaient interdit ni aux églises ni aux monastères la possession d'immeubles; que cet usage avait existé en Russie à l'époque de Vladimir et de Jaroslaf; que les khans tatars avaient eux-mêmes respecté les propriétés de l'épiscopat et des monastères. « Nous n'osons pas, dit en terminant le synode, prononcer l'abrogation des propriétés de l'Église, qui sont choses consacrées à Dieu, et inaliénables. » Une vive contestation se renouvela en 1531 sous le métropolitain Daniel. Elle prit sa source dans les plaintes formulées par les monastères de Novgorod et de Vologda. Sur la proposition du tzar Jean IV, le synode de 1550 décréta qu'à l'avenir les évêques et les monastères ne pourraient acquérir de biens immeubles sans l'autorisation du prince. Les biens, dont la propriété reposait sur de simples chartes octroyées pendant la minorité du tzar, furent restitués. En 1581, un concile important par le nombre de ses membres, prenant en considération l'incompatibilité de la vie spirituelle et des intérêts qui se lient à la gestion des biens ecclésiastiques, interdit aux monastères d'accepter aucun bien patrimonial qui pourrait leur être légué par leurs membres, mais seulement la valeur équivalente. Il défendit en outre de racheter ou de distraire d'anciennes donations.

CHAPITRE VII.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC L'ÉTAT. — LES MÉTROPOLITAINS JONAS, THÉODOSE, BARLAAM, JOASAPH ET PHILIPPE MARTYR.

L'Église russe, pendant la période qui nous occupe, fut fidèle à son caractère; elle gémit des maux de la patrie comme elle en partagea les prospérités.

Les monastères des éparchies du nord, en possession de biens considérables, ne restèrent pas au-dessous des sacrifices réclamés par le bien de l'État. Outre les impôts qui reposaient sur leurs terres, ils lui fournissaient des milices en temps de guerre. Le monachisme russe, bien différent de celui de l'occident, ne renonçait qu'avec répugnance aux pratiques de la vie spirituelle pour s'occuper des intérêts en dehors de sa vocation. Ce fut néanmoins à la population des cloîtres que l'État fut redevable de la construction des forteresses, si nécessaires alors à la défense du pays. Le desséchement des marais, l'établissement de nouvelles routes furent en partie l'œuvre des monastères.

On disait des métropolitains de Moscou « qu'ils souffraient pour la Russie toute entière. » Les princes les nommaient leurs pères. Le tzar Jean le Terrible, dans un moment de repentir, supplia en présence de toute sa cour le

métropolitain de l'aider à guérir les plaies de l'empire. Le métropolitain scellait ordinairement de son nom les traités qui se concluaient entre les princes. Il réclamait en faveur de ceux qu'avait frappés la disgrâce du monarque, et n'en recueillait souvent lui-même que des amertumes.

Les hiérarques de l'Église russe au xve siècle furent généralement doués de capacités éminentes, et se montrèrent pleins de zèle pour les intérêts de l'Église et de l'État : après Joasaph, Philippe fut martyr de son patriotisme et de sa foi.

« Sévère, dès sa jeunesse, envers lui-même comme un ancien père de l'Église [1], » le métropolitain Jonas fut un modèle de vie chrétienne. Affligé des projets ambitieux de Chémiaque, qui s'était révolté contre le grand-duc Basile, il n'hésita pas à frapper des censures spirituelles quiconque méconnaissait la fidélité due au tzar. Sa fermeté patriotique sut inspirer à la nation l'énergie nécessaire pour entrer en lutte avec ses oppresseurs. Les Tatars assiégeaient Moscou : le grand-duc avait pris la fuite ; l'intrépide vieillard ne déserta point le sanctuaire et son exemple ranima le courage des assiégés. Son regard prophétique leur avait annoncé la prochaine délivrance de la Russie.

Ses successeurs, Théodose (1461) et Philippe (1467) donnèrent à l'Église le spectacle de grandes vertus ascétiques. Barlaam (1511) n'hésita pas à reprocher au grand-duc Basile un acte de parjure dont il s'était rendu coupable. Joasaph (1539) paya de son exil au monastère de Bélozersk l'amour qu'il portait au bien public, au milieu des luttes des partis.

A la mort de Macaire qui, après Joasaph, occupa le siége métropolitain de 1542 à 1564, et à qui la Providence épar-

[1] *Le Contemporain de sainte Sophie*, II, 60.

gna la douleur d'être témoin des forfaits dont la Russie eut à gémir sous le règne sanguinaire de Jean IV le Terrible, l'archimandrite Athanase, chapelain de la cour, fut appelé à la première dignité de l'Église, mais ne la conserva que peu de temps.

C'est qu'en effet une époque de lugubre tyrannie avait commencé pour la Russie. Le jeune monarque, que les pieuses leçons de Sylvestre et d'Adaschef avaient maintenu jusque là dans les voies de la modération, semblait avoir pris en haine sa capitale. Retiré avec sa famille au trop célèbre village d'Alexandrowsk, il promenait froidement d'affreuses proscriptions dans les murs de Moscou, dont les plus illustres familles avaient été décimées. Politique astucieux, il avait ait deux parts de la Russie : l'une composée d'un grand nombre de villes et de plusieurs quartiers de la capitale, fut soumise à son gouvernement absolu, sous le nom *d'opritchina*, ou apanage particulier : l'autre, qui prit le nom de *zemschina*, fut du ressort des boyars, mais se vit en toute occasion sacrifiée à la première. Quant à lui-même, il s'entoura d'une garde de six mille jeunes gens [1], exécuteurs de ses volontés, livrés à tous les excès d'une débauche farouche, et avec lesquels il ravageait les villes et les villages qu'il mettait à feu, à sang et à pillage. Cette milice redoutable, sortie de la lie du peuple, devint bientôt la terreur de la nation.

Pour comble d'iniquité, une piété hypocrite se mêlait à ces actes de barbarie. Non loin du redoutable palais d'Alexandrowsk, s'élevait une église flanquée de cellules monastiques et entourée de murs comme un cloître. C'était là que, vêtu du manteau de moine, avec sa sanglante cohorte qui en faisait un objet de dérision, le tzar accomplissait, avec un zèle

[1] Les opritchniks.

superstitieux, tous les offices de l'Église, dans le but d'imposer silence au cri de sa conscience. Il priait, il se prosternait avec humilité, et ne sortait du temple que pour procéder à de nouvelles tortures. Étrange corruption du cœur humain! Les pieux souvenirs de sa jeunesse restaient sans écho dans l'âme de Jean, et pourtant protestaient hautement contre le jeu cruel de ses sauvages passions. Versé dans la connaissance des Écritures, il se donnait le malin plaisir d'adresser aux monastères voisins des lettres d'une causticité mordante, où il censurait énergiquement les déréglements et la paresse des moines, et leur reprochait de violer l'austérité de la règle monastique, qu'il affectait de pratiquer lui-même avec la conscience la plus délicate.

Cette hypocrisie couronnée aurait dû rencontrer la protestation d'une âme courageuse. Il n'en fut point ainsi. Le faible Athanase, incapable de résister à l'orage, avait abdiqué ses fonctions et s'était retiré, un an après son élection, à son monastère de Novospassky. Le choix du tzar tomba sur Herman, archevêque de Kazan.

Ce fut en vain que le vénérable vieillard voulut se dérober à ce périlleux honneur : il reçut l'ordre de se rendre au palais métropolitain pour y attendre le jour de son intronisation solennelle. Pénétré du sentiment de sa mission, Herman manifesta le désir d'avoir un entretien préalable avec le tzar et, se couvrant de l'autorité de son ministère, n'hésita pas à signaler les forfaits qui formaient les jalons sanglants de la route que parcourait le monarque. Jean, irrité de sa noble franchise, le chassa du palais du Kremlin, et le renvoya dans son éparchie. Il fallut procéder à un nouveau choix.

1565. Le tzar avait connu dans son enfance l'hégoumène Philippe, issu de la noble famille Kolitcheff. Depuis longtemps, renonçant au monde, ce saint homme avait cherché

une retraite dans l'austère solitude du monastère de Solovetz, sur les bords de la mer Blanche, où les pratiques rigoureuses de la vie monastique ne l'avaient pas empêché de donner ses soins à la propagation de la foi chrétienne dans ces contrées inhospitalières. Son renom de sainteté détermina le tzar à le mander auprès de lui, sous prétexte de prendre ses conseils. Ce ne fut pas sans verser des larmes que le vieillard se sépara des frères, et quand le tzar lui fit connaître sa volonté, il ne put que le supplier de le rendre à sa paisible solitude. Était-ce pressentiment du lugubre avenir qui s'ouvrait devant lui ? Le devoir trouva Philippe à la hauteur de la mission qu'il était contraint d'accepter et des difficultés qui s'y rattachaient. Son premier acte fut une protestation contre les empiètements dont l'*opritchina* était la source, en enlevant une partie du troupeau à la juridiction métropolitaine. Puis il engagea les évêques à résister avec lui à un état de choses si désastreux. Les uns, dominés par la crainte, n'osèrent élever la voix : d'autres dissimulèrent par respect humain ; tous le supplièrent de différer une lutte qui pouvait ajouter aux maux de la patrie, aux égarements du tzar, et livrer à sa colère l'État et l'Église. Philippe avait cru un moment à des espérances qui ne devaient pas se réaliser. La prudence lui conseillait de ne pas provoquer l'explosion certaine de l'orgueil et de l'emportement du tzar ; mais l'indépendance qui respira dans sa réponse au grand-duc, le jour de son intronisation, fut digne de la chaire chrétienne : « Le silence, dit-il, est l'arrêt prononcé sur l'âme pécheresse et l'expression des maux qui affligent la nation. » Jean, dominé par la puissance d'une première impression, écouta sans impatience le métropolitain, fut gracieux pour lui, ou plutôt dissimula, et les supplices cessèrent un moment ; mais bientôt ils se renouvelèrent avec un redoublement de fureur dans la capi-

tale consternée, et les plaintes des boyars, qui recoururent à l'intercession de Philippe, furent un déchirement pour son cœur.

Un dimanche, au moment où il officiait à la cathédrale de l'Assomption, le tzar y entra, suivi de la foule turbulente de ses gardes. Il portait un travestissement et s'approcha du sanctuaire, comme pour recevoir la bénédiction du métropolitain. Celui-ci, les regards fixés sur l'image du Sauveur, parut ne pas s'apercevoir de la présence de Jean. Quelques boyars essayèrent de l'y rendre attentif. « Je ne reconnais pas le tzar sous ce déguisement, dit-il avec fermeté, même hors de ce lieu. » Puis, se tournant vers le grand-duc : « Prince ! ajouta-t-il, à qui as-tu voulu ressembler, en te jouant de la dignité qui est l'apanage de ton rang? Redoute le jugement de Dieu; ici nous offrons le sacrifice non sanglant, et le sang innocent des chrétiens ruisselle jusqu'à cet autel...! » Jean, bouillant de colère, essaya de couvrir de ses menaces la voix du courageux pasteur; elles n'effrayèrent point le saint homme : « Je suis voyageur et étranger sur la terre, comme l'ont été mes pères, dit-il avec douceur, et je suis prêt à souffrir pour la vérité : quelle serait ma foi, si je gardais le silence ? »

Incapable de contenir sa haine, Jean sortit du temple; néanmoins, et malgré les suggestions de ses lâches courtisans, une sorte de respect involontaire, commandé par la majesté de la vertu, l'empêcha de prendre des mesures de vengeance à l'égard du métropolitain. Il se borna à éviter sa présence. Une procession cependant les réunit un jour dans l'enceinte du monastère de la Sainte-Vierge. Le métropolitain, tournant ses regards sur la foule, remarqua que l'un des opritchniks avait la tête couverte. Il en manifesta son mécontentement à Jean, et se plaignit vivement de l'atteinte portée par l'un de ses gardes à la solennité du moment; mais le

coupable avait eu le temps de dissimuler le bonnet tatar, et à son tour accusa Philippe de calomnie. Les préventions mutuelles s'aggravèrent. Jean résolut enfin de secouer un joug qui froissait son orgueil et n'attendit plus que l'occasion d'accuser le métropolitain avec quelque apparence de légalité. Il envoya Paphnuce, évêque de Souzdal, qui accepta ce triste rôle, au monastère de Solovetz, dans l'espoir que ce dernier parviendrait à rapporter quelque grief contre le métropolitain, du lieu même où s'était écoulée la plus grande partie de sa vie. Aucun des frères n'osa calomnier la mémoire de l'ancien hégoumène : Païsy seul, qui lui avait succédé, ne craignit pas de faire cause commune avec les ennemis de Philippe. Le tzar profita de cette lâche complaisance, somma le métropolitain de comparaître devant un conseil ecclésiastique, au sein duquel siégeait l'ambitieux Pimène, archevêque de Novgorod, ainsi que Philothée, de Riazan, Paphnuce, de Souzdal, et d'autres créatures du grand-duc. Philippe prédit à Pimène le destin qui l'attendait, puis se dépouillant de la mante et de la clobuque blanche, il les remit aux mains du tzar, sans réclamer d'autre faveur que celle de rentrer dans l'obscurité de son cloître ; en même temps il exhorta les évêques à rester inébranlables pour la défense de l'Église. Mais Jean n'avait pas oublié les censures publiques dont il avait été l'objet. Il exigea que le métropolitain célébrât encore une fois l'office de la messe. Il avait son but. Au moment où le métropolitain offrait le sacrifice à l'autel, les opritchniks, poussant des vociférations impies, envahirent le temple, arrachèrent au métropolitain ses ornements pontificaux et l'entraînèrent en prison. Le vieillard, entouré du peuple consterné, ne prononça qu'une parole : Priez ! puis, avant de franchir la porte du temple : « Je me réjouis de souffrir cet opprobre pour la gloire de l'Église ; mais le temps de son veuvage est venu, quand ses

pasteurs sont persécutés et traités comme des mercenaires. »

Le lendemain, au palais et en présence du tzar, Philippe entendit prononcer sa déchéance. Il écouta son arrêt avec une dignité calme et ne craignit pas de rappeler encore une fois au prince le respect des traditions que lui avaient léguées ses ancêtres. Il reçut la réponse du tzar au monastère de Saint-Nicolas, où il était momentanément détenu : — c'était la tête de son neveu. Philippe la bénit et renvoya cette sanglante ironie à son auteur. Huit jours après, il fut conduit sous escorte au monastère de l'Adolescence de Twer, où, enfermé dans une étroite cellule, il persévéra en prières jusqu'à l'heure de son martyre.

1568. Un humble moine, hégoumène du monastère de Novinsk, Cyrille, fut investi de la dignité métropolitaine, mais l'État et l'Église remarquèrent à peine sa présence sur le siége de Moscou. Antoine, son successeur, archevêque de Polotzk, glissa comme une ombre dans les ténèbres des dernières années de la vie de Jean IV. Philippe semblait avoir clos l'ère des nobles dévouements.

Tandis que le tzar soutenait avec effort la guerre dans laquelle il était engagé avec Sigismond, sa fureur s'alluma contre Novgorod, qu'il voulut châtier des sympathies que cette ancienne république témoignait au roi de Pologne. Son passage y fut signalé par le fer et par le feu. Twer venait de subir un de ces accès de colère frénétique qui s'emparaient du monarque redouté et suffisaient pour plonger une ville dans le deuil. L'implacable vengeance du tzar s'était exercée sur une victime qu'il avait épargnée jusqu'alors. Le digne instrument de ses cruautés, Maliouta Skouratof, s'était rendu par son ordre au monastère d'Otrotch, qui servait de prison à Philippe, comme pour demander sa bénédiction. « Fais ce qui t'est commandé, » lui

dit tranquillement le pieux évêque. Martyr de la vérité, il fut étranglé dans sa prison.

La dévastation de Novgorod fut complète. Les moines, les bourgeois riches furent soumis à des tortures qu'un grand nombre d'entre eux ne supportèrent pas; plus de cinq cents prêtres ou moines furent sacrifiés; le menu peuple fut noyé en masse dans le Volkof. Le tzar assistait à ces supplices. Il rencontra sur un pont l'archevêque Pimène, accompagné du clergé qui portait les saintes bannières. Il l'accusa de trahison et lui ordonna d'aller célébrer l'office liturgique à la cathédrale de Sainte-Sophie. A un signal donné, les opritchniks se ruèrent dans le temple en poussant des cris séditieux, saisirent l'archevêque et les boyars, qu'ils gardèrent à vue. Pimène, transporté au village d'Alexandrowsk, fut dépouillé de ses fonctions et enfermé dans un monastère de Toula. Novgorod, livré à toutes les horreurs de la mort, de la famine et de la peste engendrée par les supplices, fut une ville déserte après la sanguinaire visite du tzar. Il en emporta d'immenses richesses et s'enfuit du monastère de Khoutia où une secrète horreur l'avait saisi, dit la tradition, au moment où il voulait toucher les reliques du vénérable Barlaam. Un grand nombre de monastères furent livrés au pillage; d'autres devinrent l'objet des splendides libéralités du tzar. Celui de Béloozersk reçut une enceinte de fortes murailles, destinées à protéger le soupçonneux tyran, qui avait la pensée d'y chercher un refuge contre la haine de ses sujets, et même d'y prendre l'habit monastique : aussi y avait-il entassé toutes les richesses dont il avait dépouillé à la fois Kazan et Novgorod.

Peu s'en fallut que Pskof ne subît le même destin cruel que la vieille capitale de Rourik. Le retour du tzar à Moscou fut marqué par de sinistres événements. Le khan Déblet-Ghirée, à la tête des Tatars de Crimée, traversa l'Oka,

pénétra jusqu'à Moscou et en incendia les faubourgs. Jean prit la fuite ; il se réfugia à Novgorod, mais cette fois pour faire acte de pénitence, dans la cité encore souillée de sang. Un nouvel archevêque, Léonide, l'accompagnait : la population reprit confiance.

En proie aux remords de sa conscience, Jean cherchait à calmer le trouble de son âme par les pratiques superstitieuses d'une piété mensongère. Chaque pas de sa vie est marqué par un meurtre, qu'il s'effore d'expier par un acte d'hypocrite dévotion. Ascète et tyran tout à la fois, à côté de sa hideuse personnalité paraît toujours, tantôt l'ombre d'un martyr, tantôt le spectre d'un assassin. Après le meurtre de Philippe et la déposition de Pimène, on ne voit pas sans surprise ce même Jean comprimer ses passions haineuses, s'humilier devant le conseil des évêques pour en obtenir la dissolution de son quatrième mariage. Les évêques acquiescèrent à son désir, contrairement aux règles de l'Église, et se bornèrent à lui prescrire une pénitence, en gardant le silence sur les flots de sang que sa main avait versés. Antoine, revêtu de la dignité métropolitaine, présida un nouveau synode d'évêques (1572) lequel, cédant aux exigences du tzar, interdit aux monastères d'acquérir de nouveaux biens et les dépouilla des apanages qu'ils devaient à la libéralité des grands-ducs de Moscou. Les circonstances difficiles que traversait la Russie nécessitaient peut-être cette mesure.

Les excès auxquels se livraient les gardes du tzar finirent par s'apaiser, mais le sang des hauts dignitaires civils ou ecclésiastiques qui encouraient la haine du monarque, ne cessa pas de couler. Léonide, archevêque de Novgorod, l'hégoumène du monastère de la Petchéra, Corneille, ainsi que Théodorite qui avait consacré sa vie à la conversion des Lapons, subirent tour à tour les rigueurs de la colère impériale. La Russie fut en proie à toutes les calamités d'un

despotisme brutal, que ne tempérait aucun sentiment d'humanité. Tourmentée à l'intérieur par la barbarie de Jean IV, elle vit encore s'appesantir sur elle les maux de la guerre. D'une part la malheureuse Livonie devint le théâtre d'une lutte acharnée entre les Russes et les Suédois; de l'autre, Étienne Batori, que les suffrages de la noblesse avaient élevé au trône de Pologne après la fuite de Henry de Valois, s'empara de Polotzk et pénétra même jusqu'à Pskof, où il ne fallut rien moins que la valeur de Chouisky, pour le forcer à lever le siége de la ville.

Frappé d'une terreur invincible, dont il faut chercher la source dans le trouble de son âme, et malgré le nombre considérable de ses troupes, Jean résolut de recourir à l'intercession des puissances étrangères avec lesquelles il avait entretenu jusqu'alors des relations d'alliance ou de commerce. L'empereur d'Allemagne et le pape prirent une part active aux affaires de Pologne. Grégoire XIII profita avec empressement de l'occasion qui s'offrait à lui, de travailler à la réalisation de ses vues personnelles. Le jésuite Antoine Possevin, envoyé comme conciliateur, parvint à faire adopter par les princes rivaux un armistice défavorable à la Russie, en vertu duquel, après de nombreux sacrifices, celle-ci céda Polotzk et la Livonie au grand-duché de Lithuanie. Possevin ne se contenta pas de ce succès et entama d'autres négociations : il s'efforça d'entrainer le tzar à adopter les résultats du congrès de Florence, qui s'était attribué la mission problématique de la fusion des deux Églises. Jean, en politique habile, ménagea l'astucieux légat, à qui il ne donna que des réponses évasives ; mais dès qu'il n'eut plus de doutes sur la conclusion de l'armistice, son langage devint plus accentué. Plus d'une fois, incapable de maîtriser la fougue de son caractère, il s'exprima en termes peu mesurés sur l'orgueil et l'ambition des pontifes romains. Mal-

gré toutes les instances du jésuite diplomate, il refusa aux marchands vénitiens l'autorisation de construire des Églises sur le territoire de l'empire, et finit par congédier le légat en lui faisant de riches présents. Si la mission de Possevin n'eut aucun résultat à Moscou, l'influence en fut néanmoins significative en Lithuanie, où ses virulentes prédications et les ruses de sa politique aboutirent quelques années plus tard au schisme des Uniates, qui porta un si grand préjudice à l'Église et à l'État.

La conquête de la Sibérie par Ermak, que ses déprédations sur les bords du Don exposaient à la vengeance des lois, fut le dernier trait saillant du règne de Jean IV le Terrible. Consumé par le feu des passions qui avaient agité sa vie, il se coucha prématurément dans la tombe. La mort du tzarévitch fut un coup décisif porté à ses dernières forces : son père, égaré par la fureur, l'avait frappé de son bâton dans un accès de colère, et n'avait retrouvé la raison que sur le cadavre de son fils...! Ce fut en vain qu'il chercha un peu de paix pour son âme dans de riches aumônes qui, par ses ordres, furent envoyées au Sinaï, au mont Athos et au Saint-Sépulcre. Le trouble moral qui l'agitait se communiqua à son corps. Entouré des ombres vengeresses des milliers de victimes tombées sous les coups de sa fureur, il s'éteignit « comme un soleil décoloré au sein des vapeurs du soir. » A l'heure de sa mort, le métropolitain Denys, pour satisfaire à son dernier vœu, le revêtit du froc de moine, au nom du monastère de Bélo-Osero, son cloître de prédilection. L'humble moine Jonas avait succédé au monarque sanguinaire, qui parut au jugement de Dieu, pour y rendre compte d'un règne qui fut la terreur de ses sujets [1]

[1] *Chronique de la Vie de saint Philippe.*—Le prince Kourbsky, *Histoire de Jean IV Wassiliévitch.* — *Chronique de Norgorod*, p. 162, 253.

CHAPITRE VIII.

PÉRIODE DU PATRIARCAT (1588—1720).

Une importante modification s'opère vers la fin du XVIe siècle dans l'organisation de l'Église russe, et détermine une nouvelle période de son histoire : c'est l'institution du patriarcat.

Le XVIe siècle avait vu grandir les destinées de cette Église. Imposante par le nombre de ses adhérents, libre du joug musulman qui pesait sur Constantinople, elle marchait au premier rang des communions orientales. Il ne manquait à son premier dignitaire que le titre de patriarche. Le tzar Théodore désira qu'il en fût revêtu. Il voyait la foi orthodoxe discréditée en Orient par la prépondérance du mahométisme, entravée en Occident par les intrigues des papes. L'établissement d'un patriarcat en Russie lui semblait une mesure propre à conjurer ce double danger. Les circonstances concoururent d'ailleurs comme d'elles-mêmes à cette importante innovation.

Le patriarche d'Antioche, Joachim, arriva à Moscou en 1586. Il venait y réclamer, pour les besoins de son Église, la charité de ses frères. Théodore, instruit du but de son voyage, convoqua l'assemblée des boyars, pour aviser avec

eux aux moyens de venir en aide à une grande infortune. L'occasion lui parut favorable pour appeler l'attention de sa noblesse sur l'ancien et le nouveau mode d'institution du métropolitain. Lui conférer le titre de patriarche, c'était, dans la pensée du tzar, donner une nouvelle garantie à la cause de l'orthodoxie. Le boyarine Boris Godounof fut chargé d'entretenir le patriarche d'Antioche de ce projet. Joachim entra dans les vues du tzar, mais fit observer « qu'une pareille mesure ressortissait du synode patriarcal. » Il s'engagea personnellement à porter devant ce pouvoir suprême l'expression des vœux de l'Église russe.

Le synode des patriarches accueillit avec sympathie les espérances et les intentions du tzar. Une députation avait été chargée d'en porter à Constantinople la notification officielle. La réponse arriva l'année suivante (1587). Les patriarches de Constantinople et d'Antioche exprimaient leur adhésion à la communication du tzar, et l'informaient qu'ils n'attendaient que la présence des patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, pour résoudre synodalement la question, dont ce dernier serait chargé de porter en Russie la solution. Il n'en fut pas ainsi. Les malheurs qui éclatèrent sur la métropole chrétienne de l'Orient rendirent nécessaire la présence en Russie, non du quatrième en rang, mais du premier des patriarches, celui de Constantinople.

Moscou vit en effet, au mois de juillet 1588, arriver dans ses murs un prélat aussi célèbre par ses lumières que par la persévérance de son dévouement aux souffrances de l'Église, le patriarche Jérémie. Il fut accueilli avec la déférence due à son rang. Boris Godounof, par l'ordre du tzar, eut avec lui une conférence intime sur l'objet de son voyage. « Depuis cinq ans, lui dit Jérémie, j'occupe le siége patriarcal de Constantinople; aujourd'hui, en punition de mes fautes et des péchés de toute la chrétienté grecque, le sultan a levé

le glaive contre l'Église de Dieu. » Les larmes du patriarche se mêlèrent au récit de ses épreuves [1]. Il ajouta qu'il était chargé de notifier à la Russie la décision du synode.

L'établissement d'un patriarcat en Russie n'était pas un calcul d'ambition inspiré au tzar ou au clergé par des vues d'agrandissement; c'était une nécessité reconnue à la fois par les Églises du nord et par celles de l'Orient. Il s'agissait donc de procéder à l'élection du patriarche de Moscou. Les longs malheurs de Jérémie avaient ému le tzar; lui conférer le patriarcat, c'était lui offrir un dédommagement et jeter en même temps un vif éclat sur la nouvelle dignité, qui allait devenir le couronnement de la hiérarchie ecclésiastique.

Mais cette hypothèse suscitait plus d'un obstacle. Devait-on choisir pour patriarche de Moscou un prélat étranger à la connaissance de l'idiome national? Comment traiter avec lui des hauts intérêts de l'État? Était-il convenable de priver le métropolitain Job de son siége de Moscou, en dépit de la sympathie que lui témoignait Boris Godounof, dont l'influence était puissante? Le tzar néanmoins fit parvenir ce message à Jérémie :

« Tu nous apprends qu'en châtiment des péchés de la chrétienté, le sultan a déployé la persécution sur l'Église et

[1] Un renégat grec avait affirmé au sultan que Jérémie possédait d'immenses richesses, et que les caveaux de sa cathédrale renfermaient des trésors d'une valeur inestimable. Quoique Mahomet II se fût engagé par serment, pour lui et ses successeurs, à ne point s'immiscer dans les intérêts chrétiens, il n'en tint aucun compte et nomma Théolipte patriarche sans juridiction. Jérémie osa lui rappeler ses engagements, et fut exilé dans l'île de Rhodes où il passa quatre ans. Amurat déposa Théolipte, changea en mosquée l'église patriarcale, et rappela d'exil Jérémie pour l'exposer à de nouvelles souffrances. « Abreuvé d'amertume, dit en finissant le patriarche, je suppliai Amurat de m'autoriser à me rendre dans un pays chrétien, pour y recueillir des aumônes, afin de reconstruire le temple. J'ai compté sur la piété du tzar, pour le soulagement de nos maux. »

sur toi : c'est pourquoi, mû par un sentiment de pieuse déférence, le souverain de la terre de Russie prie Ta Sainteté de rester dans son empire et d'y exercer le patriarcat sur l'héritage de Vladimir et sur toute la Russie, avec le titre de patriarche universel : il s'engage à te fournir, ainsi qu'aux tiens, tous les secours qui sont en son pouvoir. »

Jérémie accueillit l'offre du tzar avec gratitude; mais il fit observer que la difficulté des rapports qu'il aurait à entretenir avec le monarque serait un désavantage pour l'Église russe, sans profiter à celle de Constantinople : il ajouta que son désir était de partager les épreuves de l'Église persécutée en retournant aux lieux où l'appelaient les larmes des évêques et du troupeau. Le synode des hiérarques de Russie lui renouvela la même proposition; il refusa une seconde fois et invita le tzar à se réunir au synode national pour élire le patriarche qui serait à l'avenir choisi par ses métropolitains, et institué en Russie même, selon le rite ecclésiastique.

Le 10 janvier 1589, une foule de pasteurs russes se réunirent en concile à Moscou pour procéder à l'acte imposant de l'élection du chef de l'Église. Les délibérations eurent lieu à la basilique de l'Assomption de la Vierge; puis le patriarche présenta à l'empereur trois noms parmi lesquels la voie du sort désigna celui du métropolitain Job.

Son installation eut lieu le 23 janvier. Trois trônes, l'un couvert de brocard d'or pour le tzar, les deux autres, de simple velours pour les patriarches, furent élevés sur le jubé; des siéges latéraux étaient destinés aux évêques. — Le patriarche élu, en face du concile et de l'Église, confessa la foi orthodoxe. Après la lecture du symbole, il reçut l'accolade des évêques, donna la bénédiction patriarcale et se dirigea vers la chapelle de la Vierge.

Les chants sacrés succédèrent à la célébration d'une messe solennelle; puis les archiprêtres et les archidiacres conduisirent le prélat en face des portes royales, et deux évêques l'accompagnèrent à l'autel. Le patriarche plaça sur son front les Évangiles et invoqua la grâce divine sur l'accomplissement de son ministère.

L'installation du patriarche fut suivie d'une brillante réception au palais impérial. Le tzar fit consigner par diplome tous les faits relatifs à l'élection et à l'intronisation du patriarche : ce document fut revêtu du sceau de l'empire, signé par les deux patriarches, les évêques de Grèce et de Russie, et une foule d'archimandrites et d'hégoumènes.

Deux ans plus tard, le patriarche Jérémie publia une encyclique synodale au sujet de l'institution du patriarcat en Russie : elle portait sa signature, celle des patriarches de Jérusalem et d'Antioche, de dix-neuf métropolitains, de dix-neuf archevêques et de vingt évêques. On y lit :

« En premier lieu, nous acceptons et nous confirmons, dans la ville impériale de Moscou, l'installation et le titre patriarcal du prélat Job, afin qu'il jouisse à l'avenir de la même considération que nous-mêmes, les patriarches, et que son nom soit prononcé dans les prières après celui du patriarche de Jérusalem, réservant la primauté du siége apostolique de Constantinople, comme l'ont fait jusqu'ici les autres patriarches; en second lieu, le nom et les prérogatives du patriarcat, conféré au prélat Job, ne sont pas conférés et ratifiés définitivement pour lui seulement; mais nous permettons au synode de Moscou d'instituer après lui les pontifes suprêmes de l'Église patriarcale, conformément aux règles. »

CHAPITRE IX.

GOUVERNEMENT PATRIARCAL.

Les attributions du patriarche dans le gouvernement de l'Église ne différèrent pas essentiellement de celles qu'avaient exercées les métropolitains. S'il occupait un rang supérieur à celui des autres hiérarques, c'était uniquement dans la célébration des offices religieux réservés à sa dignité, que le clergé et les fidèles entouraient d'une haute vénération.

C'était au patriarche, comme primitivement au métropolitain de toute la Russie, qu'aboutissaient les jugements ecclésiastiques, suivant les règles établies. Les questions qui touchaient aux intérêts généraux de l'Église se décidaient par les synodes. Ces synodes furent nombreux pendant l'époque des patriarches, qui y avaient voix prépondérante.

La circonscription ecclésiastique sur laquelle s'étendait l'autorité immédiate du patriarche différa peu de celle où s'était exercée la suprématie du métropolitain de Moscou. Elle s'agrandit de quelques monastères et d'un certain nombre de villages, qui passèrent sous sa juridiction; mais elle subit une réduction considérable par l'annexion de plusieurs

ajoutait à leurs prérogatives, mais dans les fonctions de la prêtrise seulement. Quant aux métropolitains eux-mêmes, ils n'avaient d'autre privilége hiérarchique que celui d'exercer une influence plus décisive sur les délibérations des synodes, où ils avaient voix prépondérante sur les archevêques, comme ceux-ci, sur les évêques.

L'importante mesure qui plaça un patriarche à la tête de l'Église russe, fut avantageuse au bas clergé qu'elle affranchit de la juridiction du pouvoir civil. Ce fut un progrès en faveur de l'autonomie de l'Église. Sous le patriarche Joachim il fut statué « qu'il y aurait auprès de chaque archevêque des fonctionnaires spéciaux pour prononcer sur les membres du clergé et décider les affaires ecclésiastiques, comme dans les chancelleries du patriarche, et qu'il était interdit à tout pouvoir civil de s'immiscer dans le jugement des fonctionnaires de l'Église. » Sous le tzar Alexis Michaïlovitch, il fut ordonné de tenir des registres matricules des naissances, des mariages et des décès.

CHAPITRE X.

LES PATRIARCHES JOB ET HERMOGÈNE.

L'histoire du patriarcat russe se lie d'une manière intime à la vie politique de la nation. Il apparaît au moment où la Russie est livrée à l'anarchie et sur le point de subir la domination étrangère. C'est à l'ascendant des patriarches, c'est à l'énergie qu'ils déploient au milieu des luttes de la patrie, que l'État et l'Église sont redevables de leur délivrance.

Jetons en effet un rapide regard sur l'époque des usurpations, qui signalent les premières années du XVIIe siècle.

Quoique le crime eût ouvert à Boris Godounof le chemin du trône, son élection, après la mort de Théodore, qui ne laissait point d'héritier, avait été ratifiée par toutes les classes de la nation. Le patriarche Job y ajouta la sanction de l'Église par un manifeste revêtu de l'autorité du synode. Ce fut dans ces circonstances que le premier usurpateur, instrument docile des intrigues de la Pologne, prit le nom du tzarévitch Dmitry, et prétendit à l'autorité souveraine. Job n'hésita pas à se prononcer contre lui. Il publia une lettre pastorale, par laquelle il prescrivit des prières quotidiennes pour le succès des armes de Boris. Ce dernier étant mort, son fils Théodore fut élu tzar. La nation lui jura fidé-

lité : mais Basmanof épousa la cause du faux Dmitry. Cette trahison en entraîna d'autres. La capitale fut remplie d'alarmes Les décrets de l'usurpateur se lisaient sur la place des exécutions publiques. Le patriarche s'adressa au patriotisme de la noblesse et du peuple et censura publiquement la conduite de ceux qui violaient leur serment. Un jour, au moment où il célébrait l'office de la messe, des émissaires de l'usurpateur se précipitèrent dans le temple, envahirent l'autel, arrachèrent au patriarche ses vêtements pontificaux, le revêtirent d'une robe de simple moine et l'enfermèrent au monastère de Staritz. Le tzar Théodore, fils de Godounof, fut massacré. Quand Ignace, nommé patriarche par l'usurpateur, vint demander à Job sa bénédiction, il entendit sortir de sa bouche ces sévères paroles : « Tel État, tel chef : tel troupeau, tel berger. »

Les succès du parti polonais furent de courte durée. Le prince Chouisky fut élevé au trône. Son premier soin fut de rétablir la légitimité du patriarcat. Job, devenu aveugle dans sa vieillesse, refusa de reprendre possession de son siége. Il fut remplacé par Hermogène, métropolitain de Kazan, homme d'une droiture et d'une fermeté inébranlables, qui firent de lui la colonne de l'Église et le plus généreux appui de la cause nationale. Rien ne put triompher de la persévérance qu'il déploya pendant les troubles causés par la double usurpation des faux Dmitry et l'invasion de Moscou par l'armée polonaise. On l'emprisonna, on l'exposa au tourment de la faim. Il mourut martyr de son patriotisme, le 17 janvier 1612. Mais sa pensée lui survécut : Michel Romanof fut élevé à l'empire.

CHAPITRE XI.

LE PATRIARCHE PHILARÈTE.

Quand le jeune tzar parvint au trône par le suffrage de la nation, l'empire se trouvait livré à une profonde désorganisation. Les passions politiques étaient encore vivaces au cœur de la noblesse, et l'inexpérience du prince lui faisait sentir le besoin d'un ministre habile et prudent, capable de seconder ses intentions généreuses. Philarète, son père, était au pouvoir des Polonais. On avait différé l'élection d'un nouveau patriarche, et l'opinion publique appelait de ses vœux, pour remplir cette charge, le métropolitain de Rostof, ce même Philarète qui avait souffert pour la patrie et pour la foi. Le roi de Pologne, comprenant toute l'importance qui s'attachait à la personnalité d'un semblable otage, refusait d'accéder aux négociations par lesquelles Michel Romanof réclamait la liberté de son père. Le métropolitain lui-même, imposant silence aux sentiments de son cœur pour rester jusqu'à la fin fidèle à son patriotisme, manda au tzar de ne pas sacrifier à son affranchissement la moindre parcelle de territoire. Lorsque la paix eut été conclue avec la Pologne sous les murs du monastère de Saint-Serge (décembre 1618),

Philarète revint à Moscou et fut consacré au patriarcat par Théophane, patriarche de Jérusalem.

Dès ce moment une carrière toute consacrée aux intérêts civils et religieux s'ouvrit à son expérience. Philarète fut non-seulement le conseiller du tzar: il partagea avec lui le fardeau de l'État. Son nom figurait dans les actes publics [1], au même titre que celui du monarque. Il prenait part aux mesures gouvernementales, et décidait avec le tzar certaines questions étrangères au cercle de sa juridiction pontificale. Frappé, dès les premiers temps de son administration, des abus et des désordres qui affligeaient l'État, il en trouva le remède dans une mesure très-simple, qui fut sanctionnée par le conseil de l'empire, celle d'un recensement géodésique universel. Cette mesure eut bientôt les résultats les plus féconds. Le gouvernement put savoir sur quelle base établir le revenu public, qui haussa d'une manière sensible. On fixa pour les propriétaires de terrain une limite au delà de laquelle ils ne purent étendre leurs prétentions. On mit un terme à l'arbitraire de la noblesse qui naguère se livrait impunément à des actes de spoliation, et la propriété individuelle fut garantie. Aussi vit-on disparaître comme d'eux-mêmes les procès et les querelles. Les paysans renoncèrent à leurs mœurs vagabondes et cessèrent de se livrer, au sein d'une oisiveté dégradante, aux excès de l'ivresse et à l'habitude du vol. Formé à la connaissance de sa nation par une dure expérience, le sévère patriarche frappa inexorablement de la rigueur des lois les boyars indisciplinés, qu'il façonna à l'obéissance. Il interdit rigoureusement aux voiévodes et aux fonctionnaires civils d'exploiter les habitants des campagnes, qu'ils contraignaient à travailler, à moudre, à van-

[1] On y lisait : « Michel Féodorovitch, prince, tzar et grand-duc de Moscou et de toute la Russie, et son père, le grand prince Philarète Nikititch, très-saint patriarche de Moscou et de toute la Russie. ont ordonné....., etc.

ner, à paître le bétail et à faucher à leur profit. La paix et la guerre ne se décidaient pas sans l'avis du patriarche, et les ambassadeurs étrangers, après les réceptions officielles, lui étaient présentés. En un mot, les dix années du patriarcat de Philarète furent avant tout consacrées aux intérêts publics, compromis par les troubles qui avaient signalé l'époque des usurpations.

CHAPITRE XII.

LE PATRIARCHE NIKON.

L'époque de Nikon, métropolitain de Novgorod (1649 à 1652) et patriarche universel de Russie (1652 à 1657), forme la période la plus brillante du règne d'Alexis, fils et successeur de Michef Romanof.

Quoique le tzar eût de bonne heure apprécié les grandes qualités de Nikon, il ne voulut pas l'enlever immédiatement à ses modestes fonctions d'archimandrite du monastère de Novospassky, mais il lui donna dès lors des marques particulières de son intérêt. Les fréquentes conversations qu'il avait avec Nikon lui révélèrent bientôt dans l'humble moine un homme enflammé d'un zèle ardent pour la gloire de l'Église et de l'État, un caractère plein d'énergie et de loyauté, un coup d'œil large et pénétrant en matière ecclésiastique et civile, des mœurs empreintes d'une haute sévérité. Interprète fidèle de la vérité, Nikon était en même temps l'appui et l'ami des pauvres. Quand il se rendait au palais, il recueillait en chemin leurs plaintes ; le tzar y faisait droit immédiatement.

Lorsqu'en 1648, Aphton échangea la crosse métropolitaine de Novgorod contre les humbles fonctions de supérieur du

monastère de Khoutia, ce fut Nikon que le tzar lui donna pour successeur. Il lui conféra en même temps des pouvoirs extraordinaires dans toute l'étendue de son éparchie. Nikon fut autorisé à visiter les prisons et à prononcer sans appel sur le sort des condamnés. Dans les lointaines paroisses de Laponie, le tzar avait chargé le voiévode d'Olonetz de la perception des impôts afférant au métropolitain : Nikon l'informa que, non-seulement les autorités civiles d'Olonetz retenaient la majeure partie des revenus de l'Église de Sainte-Sophie, mais qu'elles autorisaient simoniaquement les mariages entre proches parents. Le tzar chargea le métropolitain de prendre lui-même les mesures nécessaires à la répression de ces abus. A l'époque de l'horrible famine qui désola Novgorod, Nikon se montra digne de la confiance absolue que lui accordait le tzar. Il fit construire à ses frais quatre hôpitaux et nourrir chaque jour les pauvres dans la cour de son palais. Sa charité et son énergie éclatèrent encore dans une autre circonstance. Ce fut à l'occasion de l'émeute à laquelle le peuple fut entraîné pendant la famine dont nous venons de parler. La populace de Pskof, réduite à une extrême misère, avait fait périr le voiévode, et la force des armes avait à peine suffi pour contenir la foule mutinée. Le même sort menaçait le prince Khilkof à Novgorod. Nikon le cacha dans son palais et se rendit au plus fort de l'émeute. Assailli par les insurgés, il fut laissé pour mort sur la place publique. Ses serviteurs le relevèrent fort maltraité. Malgré ses souffrances, il n'hésita pas à se faire transporter dans le quartier de la ville qui servait de centre à la sédition, et pénétra dans une maison où les chefs de l'insurrection étaient réunis. Sa fermeté imposa aux plus audacieux. Les meurtres cessèrent, mais la conspiration suivit son cours. Les chefs de la révolte, après avoir intercepté les communications, offrirent aux Suédois de leur livrer la ville. Nikon

parvint à informer le tzar du danger qui menaçait Novgorod, indiqua les mesures à prendre et n'hésita pas à vouer lui-même les rebelles à l'anathème. Sa fermeté conjura l'orage : les coupables vinrent solliciter leur pardon; le tzar s'en remit à l'avis du métropolitain. C'était en 1650. Dès ce moment, l'affection d'Alexis pour Nikon ne fit que grandir : il le mandait souvent à Moscou, pour prendre ses conseils.

Quand le patriarche Joseph mourut, Alexis voulut informer lui-même Nikon des détails de cet événement. Il lui témoigne à cette occasion la sympathie la plus vive; il l'appelle le vaillant soldat, le courageux martyr du Seigneur; il le nomme son ami, son favori le plus cher. Nikon se rend à cette époque au monastère de Solovetz, d'où il rapporte les cendres de saint Philippe, et communique au tzar des renseignements utiles à son gouvernement. Il fallait donner un successeur au patriarche défunt. L'élection de Nikon ne surprit personne. Nikon lui-même, quoique assuré de la bienveillance d'Alexis, n'ignorait pas que la faveur dont il jouissait froissait secrètement l'orgueil des boyars, qui lui dissimulaient à peine leur hostilité. Ce ne fut donc pas sans une certaine hésitation qu'il répondit au vœu du prince; mais, une fois patriarche, il voulut être son premier conseiller et le servir sans rival.

En effet, l'intimité la plus étroite ne tarda pas à régner entre le tzar et le patriarche. Ils avaient les mêmes heures de dévotion; ils délibéraient ensemble sur les affaires de l'État; ils partageaient les mêmes repas. Le patriarche était le parrain des enfants du tzar. Nul intérêt public ne se décidait sans qu'on y sentit percer la pensée de Nikon. Ces rapports durèrent six ans (1651 à 1657), période prospère pour la Russie, et toute empreinte de la personnalité active et ferme, des qualités éminentes du célèbre patriarche.

Le fait le plus remarquable de cette époque, celui qui jeta l'éclat le plus brillant sur le règne d'Alexis, fut l'annexion de la Petite-Russie à l'empire. Le vaillant hetman Kmelnitzky, qui avait versé son sang pour la défense de sa malheureuse patrie, avait plus d'une fois déjà manifesté le désir de se placer sous le patronage du tzar, dont il partageait d'ailleurs la foi religieuse. Dès 1648, Alexis avait informé de ses dispositions une commission d'État, composée de membres ecclésiastiques et laïques. Les délibérations, dominées par une sorte d'indécision, n'aboutissaient à aucun résultat. Mais les souffrances de l'Ukraine ne faisaient qu'augmenter. On redoutait à Moscou une guerre avec la Pologne. Les Polonais, de leur côté, ne déguisaient pas leur hostilité et rançonnaient impunément les sujets du tzar. Les portes de Moscou se fussent ouvertes devant les Tatars et le sultan, si la Pologne eût pu disposer de la Petite-Russie.

Il n'en fut pas ainsi. Quand le hetman vit se coaliser contre lui la Crimée et la Pologne, il adressa au patriarche Nikon un acte officiel, par lequel il sollicitait la réunion de son pays au territoire de l'empire. Le tzar voulut, avant d'en venir aux armes, recourir à des mesures de conciliation, et réclamer des garanties de sécurité en faveur de la Petite-Russie. Une ambassade partit en 1653 pour la Pologne; mais les magnats, qui, selon le mot de Kmelnitzky, « avaient noyé la raison au fond de leurs verres, » manifestèrent la plus violente opposition. Dès lors une diète, formée de la noblesse et du clergé, prononça l'annexion de la Petite-Russie, qui s'accomplit solennellement le 8 janvier 1654.

La guerre devait nécessairement sortir de ces prémisses. Elle fut heureuse et brillante pour les armes russes. Le tzar en prit lui-même le commandement et confia au patriarche le soin de sa famille et la direction des affaires de l'État. Les

boyars ne purent prendre aucune décision sans son avis. Les courriers se succédaient au palais patriarcal, pour informer Nikon des succès obtenus. En moins de six mois, Smolensk, Minsk, Vitebsk et d'autres villes importantes ouvrirent leurs portes. Dès 1655, la Lithuanie et plusieurs places de la Russie-Blanche étaient au pouvoir d'Alexis. En même temps les Polonais se voyaient chassés de la Volhinie et de la Gallicie. Les cosaques payèrent bravement de leur personne. La Pologne était réduite à l'impuissance. Elle demanda la paix à la Russie qui conserva toutes ses conquêtes et reconnut en outre le tzar Alexis comme héritier présomptif du roi Jean Casimir [1].

Mais, au milieu de ces succès, une épreuve terrible avait frappé la Russie : la peste sévissait d'une manière rigoureuse à Kazan et à Moscou. Les ravages qu'elle exerça dans la capitale furent à la fois si rapides et si violents, qu'en moins de trois mois le nombre des prêtres ne suffisait plus aux funérailles. Le patriarche, avec son énergie ordinaire, prit toutes les mesures propres à paralyser les progrès du fléau. Il avait surtout à s'acquitter d'un devoir de premier ordre, celui de veiller sur la famille impériale, confiée à sa sollicitude. Il la conduisit d'abord au couvent de Saint-Serge, puis de monastère en monastère, s'assurant d'avance par lui-même de la sécurité qu'il pouvait offrir. De sévères mesures de précautions furent ordonnées dans toutes les villes atteintes de l'épidémie. Vers la fin d'octobre 1651, le patriarche eut la joie de remettre entre les bras du tzar l'auguste dépôt sur lequel il avait veillé avec le dévouement d'un père, et se rendit à Moscou pour y faire disparaître les derniers vestiges de la contagion. Un rescrit impérial, accordé au

[1] *Histoire de la Petite-Russie*, par Markévitch, I, 213, 345. — *Riegelmann*, liv. II, 175, 176. — *Collect. des Chartes de l'Empire*, *Traité avec la Pologne*, ann. 1655.

monastère patriarcal d'Iversk, récompensa Nikon de ses soins. Le tzar lui conférait les titres honorifiques qu'avait portés Philarète, le nommait patriarche de toute la Grande et la Petite-Russie, lui témoignait une vénération filiale. La modestie de Nikon souffrait de ces honneurs. Dans les lettres qu'il adressait au tzar, il se nommait « l'humble patriarche Nikon, » mais le tzar voulut que les actes publics restâssent dépositaires des distinctions dont il le comblait.

La même épidémie frappa, en 1655, les villes de l'Est. Nikon fut à la hauteur de son dévouement. L'esprit de superstition s'empara du fléau pour répandre dans les masses des bruits sinistres sur son origine et ses dangers : le patriarche publia un mandement détaillé pour ramener le peuple à de plus saines idées. Il l'exhorte dans cette lettre pastorale à supporter avec humilité et patience les maux qui le frappent, à chercher son refuge dans la prière et dans l'abstinence, à éviter tout contact avec les personnes atteintes de la contagion. Il combat les assertions mensongères et superstitieuses, par lesquelles on cherchait à persuader aux gens crédules que personne ne devait se soustraire à la peste, considérée comme un châtiment voulu de Dieu. Il enseigne que chacun répondra pour ses péchés ; que selon l'enseignement des prophètes, du Sauveur et des apôtres, ce n'est pas pécher que d'éviter la mort et qu'au contraire quiconque court au devant d'un danger visible, et y succombe, commet un suicide. « Quelques-uns, ajoute le patriarche, rebelles aux bons conseils, ont péri et entraîné la perte des autres. Ils ont ajouté foi aux rêveries des imposteurs qui assuraient que Dieu leur avait révélé quand et comment la peste cesserait. Et qu'en est-il résulté? La contagion a frappé les gens crédules et s'est propagée. Les chrétiens sont morts sans préparation chrétienne. Soyons comme les habitants de Ni-

nive, non comme ceux de Sodome! Délaissons le péché, de peur que nous ne mourrions par le péché. »

Le patriarche jouit de toute la faveur du tzar jusqu'à 1657 : mais, dès cette époque, sa destinée s'assombrit et n'offre plus que le triste tableau de ses infortunes. Autant son pouvoir avait été grand, autant sa chute fut profonde, et l'exil du cloître solitaire de Théraponte reçut la vieillesse et les douleurs de celui que l'affection du souverain avait jadis élevé au premier rang.

Le changement qui s'opéra dans la destinée du patriarche fut sans aucun doute le résultat de l'antipathie des seigneurs de la cour, blessés de l'influence qu'il exerçait sans partage sur l'esprit du tzar. Il faut y joindre le caractère altier de Nikon, qui finit par se laisser entraîner à l'irritabilité de la passion. Il eut d'ailleurs pour adversaires les superstitieux de son temps qu'il traita sans ménagement. Aussi se forma-t-il contre lui une véritable coalition, dont les tristes épisodes reproduisent sans cesse les noms des boyars Striechnieff, des Miloslavsky, parents du tzar, des princes Odoïevsky, Dolgorouky, Troubetzkoï, du boyarine Saltikof, du secrétaire Almazof. On comprend que la prépondérance de Nikon dans les conseils du souverain devait soulever l'antipathie des boyars, qui ne laissèrent échapper aucune occasion de protester contre elle [1]. Le patriarche, de son côté, avec l'inflexibilité opiniâtre et souvent agressive de son ca-

[1] Un témoin oculaire des événements, le baron de Mayerberg, dit à cet égard : « Le patriarche Nikon, qui avait joui de toute l'affection du tzar, paraissait tout puissant : mais le destin l'a précipité de la splendeur de la vie des cours... L'empereur lui avait retiré son amitié ; la tzarine éprouvait pour lui plus que de la froideur, et le beau-père du tzar (Élie Miloslawsky) avait ses raisons pour le haïr. Le tzar est plein de bonté, mais ses courtisans exercent sur lui un tel empire, que personne ne peut l'aborder. » (Mayerberg, *Iter Moscoviticum*, p. 77. — Même assertion de la part de Collins, médecin du tzar, 1659 à 1666. — Lectures de la Société Historique de Moscou, n° 1, p. 13.)

ractère, n'hésitait pas à les accabler de sa supériorité et ne savait jamais fléchir. Il avait une vive affection pour le tzar et pour l'Église. Aimé de l'un, pontife de l'autre, il disait librement la vérité et faisait respecter la justice, sans acception de personnes. Quand Morosof et quelques seigneurs de la cour, à l'exemple des Polonais, adoptèrent dans leurs palais les images et les orgues des latins, Nikon les censura hautement dans le temple, en présence du tzar. Quelques boyars nourrissaient encore d'autres griefs contre lui. Les uns avaient admis sans réflexion certains usages de l'Église romaine; les autres se montraient fanatiques des vieilles pratiques de l'Église grecque : tous, ennemis du patriarche, s'efforçaient à l'envi de lui nuire.

La juridiction monastique fut le prétexte auquel ils recoururent pour recommencer la lutte. Les boyars résolurent de se soustraire au contrôle du patriarche en choisissant des prêtres et des hégoumènes sans en référer au chef de l'Église. Nikon signala l'illégalité de cette innovation; les patriarches, ses collègues, s'en plaignirent eux-mêmes au tzar, et la juridiction que voulaient s'attribuer les monastères fut abrogée. Il en résulta un violent mécontentement, qui se traduisit bientôt en invectives contre le patriarche. Un de ses adversaires les plus acharnés, Striechnieff, poussa l'irrévérence jusqu'à donner à son chien le nom de Nikon.

Dès l'année 1657, les sentiments du tzar pour le patriarche n'étaient plus les mêmes. Les causeries familières, auxquelles il se plaisait jadis, avaient cessé; il évitait de prendre son avis sur les questions qui se rattachaient aux intérêts de l'État. Les boyars avaient réussi à éveiller sa méfiance, sinon à provoquer son inimitié contre Nikon. Une explication franche et personnelle eût dessillé les yeux du monarque : les ennemis du patriarche veillèrent à la prévenir.

En juillet 1658, une circonstance exceptionnelle amena la rupture. On faisait à Moscou de grands préparatifs pour la réception du prince de Géorgie, Teïmouraz, qui venait y ratifier l'alliance qu'il avait contractée avec la Russie. Le patriarche sortit de la solitude de son monastère de la Résurrection, pour prendre part à un acte qui touchait aux intérêts de l'Église, comme l'avaient fait jadis ses prédécesseurs, et notamment le patriarche Jonas. Il ne fut point invité au palais. Surpris de cet oubli, Nikon chargea le prince, son boyarine, d'en demander la cause; le stolnik Bogdan Khitrof, parent du tzar, frappa le prince de son bâton. Le mandataire déclara qu'il était l'envoyé du patriarche : Khitrof renouvela ses voies de fait, en y mêlant de grossières injures. Il était évident que c'était là le premier acte d'un plan concerté. Nikon, justement irrité, demanda satisfaction. Le tzar s'engagea par écrit à punir le coupable, et exprima le désir de s'expliquer personnellement avec le patriarche. Les intrigues des courtisans s'y opposèrent et Nikon ne reçut point satisfaction. Il conservait néanmoins l'espoir d'un entretien avec le tzar. Le 8 juillet était un jour de fête; le grand-duc fut empêché de sortir. Deux jours après, nouvelle solennité religieuse : le patriarche attendit assez longtemps l'arrivée du monarque; le prince Romodanowsky vint lui dire que le tzar ne paraîtrait pas à l'Église, et reprocha à Nikon l'orgueil de ses titres, qui tous lui avaient été conférés par le tzar.

Alors le patriarche, froissé jusqu'au fond de l'âme, perdit patience. L'office à peine terminé, il déclara d'une voix ferme, qu'il cessait d'être patriarche, déposa sa crosse pastorale devant l'image de la Vierge de Vladimir, et entra dans la sacristie, où il écrivit au grand-duc. C'était là, il faut le dire, un acte violent en même temps qu'un funeste enseignement donné à l'Église. Le tzar en ressentit un vif chagrin et

voulut calmer Nikon : mais le prince Troubetzkoï, chargé du message impérial, en altéra le sens. Les assistants, douloureusement impressionnés, suppliaient le prélat de ne pas s'éloigner du temple. Nikon sortit à pieds du Kremlin, se rendit au monastère d'Iversk et regagna celui de la Résurrection.

Rentré dans sa solitude, il y reprit le cours de ses laborieux travaux. La pensée du tzar l'y suivit. Le patriarche, de son côté, plaçait toujours son espoir dans un entretien personnel avec Alexis. Ce fut dans ce but qu'il se rendit à Moscou. Trois jours après son arrivée, il fut reçu par le grand-duc, mais en présence des boyars. On le combla d'égards et de présents, mais il ne put avoir d'entretien confidentiel et l'entente cordiale ne se rétablit pas.

La retraite de Nikon au monastère de la Résurrection semblait de nature à calmer l'animosité des boyars. Il n'en fut rien. En 1660 ils recommencèrent la lutte avec une nouvelle violence. Pitirim, sous leur influence, agissait déjà dans la plénitude du pouvoir patriarcal. Saltikof et Troubetzkoï se réunirent à lui pour appeler l'attention du grand-duc sur l'abandon dans lequel se trouvait l'Église, et l'urgence de lui donner un nouveau patriarche. Le tzar ordonna la convocation d'un synode. Dès ce moment, la haine qui poursuivait Nikon se dessina sous ses plus sombres couleurs. On éprouve un sentiment pénible à voir ce déchaînement de passions qui ne connurent aucun frein. Cependant, pour l'honneur de la conscience chrétienne, quelques voix indépendantes, sous l'inspiration d'un noble sentiment d'impartialité, osèrent se faire entendre en faveur de Nikon, au sein du synode. Le savant Epiphanes Slavénitzky, l'historien des Actes des Conciles, déclara qu'aucune règle ecclésiastique ne permettait de priver de la prêtrise l'évêque qui renonçait à ses fonctions. Ignace Joblévitch, archimandrite de Polotzk, fit

observer que le synode, avant d'avoir entendu le patriarche et de savoir pourquoi il avait quitté son siége, ou si sa résolution était inébranlable, ne pouvait statuer sur sa déchéance du gouvernement de l'Église ; que d'ailleurs les évêques de Russie n'étaient point en droit de juger leur premier pasteur sans le concours des patriarches d'Orient. Le cœur du tzar fut vivement ému de ces paroles [1].

Un homme, tristement célèbre par la violence de son inimitié pour Nikon, se trouvait alors à Moscou. Il se nommait Païsy Ligarides. Ancien métropolitain de Gaza, il avait encouru une condamnation prononcée par son patriarche, et longtemps erré sans fonctions, soit en Grèce, soit en Italie [1]. Païsy avait une certaine érudition, mais peu de moralité. Habile comme un Grec, mais un Grec frivole, il avait besoin de conduire une intrigue. Accueilli par le tzar et adulé par les courtisans, il fut bientôt l'un des adversaires les plus opiniâtres de Nikon. Son hostilité se révéla d'abord dans les « Questions et Réponses » qu'il dirigea contre le patriarche, en s'appuyant sur la teneur des règles ecclésiastiques. Il sut trouver encore d'autres griefs. Nikon, dans un sentiment de confiance peut-être irréfléchie, lui avait jadis adressé une lettre dans laquelle il lui parlait en termes peu mesurés des désagréments de sa position. Les mêmes plaintes étaient ré-

[1] *Actes historiques*, 5, 477. — *Mouravief*, 280-87. — Opinion d'Ignace, dans le 3e tome de la *Bibliothèque Russe*.

[2] C'est ce qu'affirme, non-seulement Nikon, dans sa défense, mais avec lui le patriarche de Jérusalem, Nectaire, dans sa lettre au tzar, en 1668, ainsi que le patriarche Dosithée, dans son Histoire de l'Église. Ligarides était arrivé à Moscou avec la recommandation de Parthénius, patriarche de Constantinople, qui l'avait employé comme censeur ecclésiastique. Selon Nikon, il avait exercé, à Rome, la prêtrise latine. Au moins est-il constant qu'il avait étudié à Rome, sous le nom de Pantélémon (*Allatii de consensu eccl.*, p. 996). On conserve aux archives des Affaires étrangères, à Moscou, une de ses lettres au cardinal Barberini. Nikon avait pu recueillir sur lui des renseignements positifs d'étrangers grecs et allemands, avec lesquels il était en relation.

pétées avec une certaine amertume dans une autre lettre au patriarche de Constantinople. Ces deux pièces tombèrent entre les mains des courtisans. Le tzar en fut profondément attristé.

Ligarides poursuivit son œuvre. Affectant un grand zèle pour l'Église et pour la prérogative temporelle, il écrivit au tzar qu'il était convenable de soumettre la difficulté au patriarche de Constantinople, et se chargea de préparer les questions qui touchaient aux droits respectifs du tzar et de Nikon. Elles furent adressées par le grand-duc, non-seulement au patriarche de Constantinople, mais à tous ses collègues dans le patriarcat [1].

Il y eut plus. Vers la fin de l'année 1662, les adversaires de Nikon déterminèrent Alexis à ordonner une enquête sur l'état des propriétés ecclésiastiques et des apanages de la maison du patriarche, enquête qui devait porter également sur les exigences fiscales dont il pouvait être l'auteur. On ne craignit pas d'attenter à l'inviolabilité des archives secrètes de Nikon, qui s'en plaignit amèrement, comme d'une violation de cas de conscience confiés à son ministère.

On accusa en outre Nikon d'avoir offensé la majesté impériale, en appliquant à la personne du tzar les anathèmes contenus dans certains psaumes qu'il avait fait chanter pendant l'Ectène. L'enquête, à laquelle présidèrent Striechnieff, le prince Odoïevsky et Païsy, n'eut d'autre résultat que de convaincre le tzar de la haine injuste dont le patriarche était l'objet. Aussi s'empressa-t-il de le rassurer, en

[1] Backmeister : *Faits relatifs à la Vie du P. Nikon.* (Riga, 1788, en allemand.) — Nikon répondit à son adversaire par un écrit intitulé : « Réplique de l'humble Nikon, patriarche par la grâce de Dieu, aux questions du boyarine Siméon Striechnieff, écrites par le métropolitain de Gaza, Païsy Ligarides, et aux réponses de Païsy. » Cet écrit renferme 27 points. La rédaction trahit un esprit inquiet, mais une grande connaissance des règles ecclésiastiques.

lui envoyant de nouvelles marques de sa munificence.

La réponse des patriarches d'Orient arriva en 1664 ; mais le vague des questions qui leur étaient faites laissa dans l'indécision celle qui concernait leur collègue. De plus, le patriarche de Jérusalem, Nectaire, qui du reste avait signé les décisions du synode, fit parvenir au tzar une lettre autographe en faveur de Nikon. Il informait le grand-duc de Moscou, que ni le rescrit impérial ni le rapport de l'ambassade ne lui semblaient renfermer des motifs suffisants pour sévir contre le patriarche. Il le suppliait de se rappeler ses services, de le rétablir dans son siége et de se défier des passions violentes qui troublaient la paix de l'Église. Sa voix était la première qui plaidât devant Alexis, naturellement bon, la cause de son ancien ami. Elle produisit sur son cœur la plus vive impression. Personne n'avait su comme lui comprendre Nikon : il le voyait grand dans ses souffrances.

Le boyarine Nicétas Souzine s'affligeait, avec quelques-uns de ses amis, de la funeste rivalité qui agitait la cour et l'Église. Il résolut de profiter de l'impression favorable qu'avait produite sur le tzar la lettre du patriarche de Jérusalem, pour tenter la conciliation des partis et calmer des passions trop opiniâtres. En novembre 1664, il engagea le patriarche à se rendre à Moscou, pour la célébration de la fête de Pierre le Thaumaturge, et à prier le grand-duc d'assister à l'office, comme si nul conflit n'eût existé. Souzine savait d'ailleurs que peu de temps auparavant le tzar avait accueilli avec bienveillance un archimandrite envoyé par Nikon, et qu'il avait adressé une lettre pleine de déférence et d'amitié « à Sa Sainteté le grand Nikon, archevêque de la ville impériale de Moscou, et patriarche de toute la Grande et Petite-Russie, et de la Russie-Blanche. » Souzine insista ; Nikon, préoccupé du désir de voir la paix se rétablir,

se rendit à Moscou et fit inviter le tzar à l'office de la prière. Ce fut à la cour une vive émotion. Le moment était décisif : il devait en résulter ou la chute des ennemis du patriarche ou sa déchéance définitive. Le tzar fut faible : ses courtisans parvinrent à le déterminer à ne point répondre à l'invitation du patriarche, et même à l'inviter à retourner à son monastère de la Résurrection. Blessé de ce procédé, Nikon déclara hautement qu'il secouait la poussière de ses pieds, là où l'on refusait de le recevoir. Puis il rédigea un manifeste en vertu duquel il adhérait à l'élection d'un nouveau patriarche, mais en se réservant la juridiction des monastères qu'il avait fondés. En même temps, il pardonnait à tous ses adversaires, et absolvait les évêques qui avaient pris parti contre lui, ainsi que les boyars Striechnieff, Babarikine et leurs partisans, pourvu qu'ils reconnussent leurs torts. Il exprimait en outre son désir de conserver un libre accès auprès du grand-duc, et de pouvoir communiquer avec quiconque voudrait s'entretenir avec lui. Ces clauses ne rencontrèrent point de sympathie. Le tzar fit partir pour l'Orient une ambassade chargée d'inviter deux patriarches à assister au futur synode de Moscou.

Les patriarches Païsy d'Alexandrie, et Macaire d'Antioche, arrivèrent en Russie vers la fin de l'année 1666. Un synode, composé d'ecclésiastiques grecs et russes, se réunit au palais patriarcal. Nikon y fut convoqué ; il y parut en patriarche ; mais, remarquant qu'aucun siége ne lui était réservé, il resta debout et attendit. Le tzar, d'une voix qui trahissait une profonde émotion, exposa que Nikon, de son propre mouvement, avait abandonné le siége patriarcal, et que sa conduite arbitraire avait jeté le trouble dans le sein de l'Église pendant un espace de huit ans. Des larmes coulèrent de ses yeux quand il articula ces griefs contre l'homme éminent qui avait joui de toute son affection. Il fit en outre men-

tion des plaintes que Nikon avait adressées au patriarche de Constantinople, et protesta hautement qu'il n'avait jamais nourri de haine personnelle contre le prélat. — Nikon, de son côté, affirma sur sa conscience que sa retraite n'avait eu d'autre motif que de le soustraire à la violence et que d'ailleurs, en cherchant un refuge contre la haine des boyars, il n'avait pas franchi les limites de son éparchie. Quant aux plaintes qu'il avait adressées au patriarche, c'était l'épanchement d'une confiance fraternelle, et jamais, ajouta-t-il, il n'avait pensé qu'elles pussent être révélées, au préjudice de l'Église.

Ces déclarations furent accueillies par un concert d'accusations ou plutôt d'invectives, proférées avec acharnement par les ennemis de Nikon, Ilarion, évêque de Riazan, Pitivim et Méthodius, dont Nikon avait jadis refusé de sanctionner la promotion à l'épiscopat. Ilarion osa même lever la main sur le prélat. Nikon répondit aux accusations de ses adversaires d'une voix calme, mais où perçait néanmoins la vive émotion de son âme.

Dans une seconde séance, le tzar, se tournant vers les boyars, les somma de fournir des preuves positives contre le patriarche. Le prince Dolgorouky articula seul quelques mots ; tous les autres restèrent silencieux. Alors Nikon, les dominant du regard : « Prince, dit-il, il y a neuf ans que l'on s'efforce de me trouver coupable..., et l'on est réduit au silence. On peut bien lapider Nikon : mais passât-on neuf autres années à inventer des calomnies, elles se briseraient contre son innocence. »

Nikon n'assista pas aux séances suivantes. La dernière eut lieu le 12 décembre : le synode devait prendre ses conclusions ; le patriarche y fut appelé. Le tzar ne voulut point paraître. Plusieurs évêques, Lazare de Tchernigof, Simon de Vologda et Michel de Kolomna se récusèrent également.

Les deux patriarches d'Orient alléguèrent leur incompétence, en se fondant sur l'absence de leurs collègues : on leur répondit qu'ils avaient adhéré au jugement de Nikon. Ce dernier fut accusé :

1° D'avoir quitté arbitrairement le siége patriarcal pour se retirer au monastère de la Résurrection ;

2° D'avoir provoqué par son éloignement diverses conséquences au détriment des fidèles ;

3° D'avoir mécontenté le tzar, lutté contre le synode et manqué de soumission ;

4° D'avoir nommé le métropolitain de Gaza, hérétique et rebelle ;

5° D'avoir interdit plusieurs évêques sans jugement du synode ;

6° Enfin, d'avoir sévi avec rigueur contre quelques-uns de ses subordonnés.

La lecture de ces chefs d'accusation fut suivie de la sentence prononcée contre Nikon. Le synode le déclara déchu de la dignité patriarcale, et ordonna qu'il fût transporté, en habits de simple moine, dans un monastère isolé pour y faire pénitence.

Celui qu'on avait appelé le grand Nikon fut en effet déporté sous garde rigoureuse au monastère de Théraponte, sur le bord de la mer Blanche, où il resta jusqu'à 1675, d'abord étroitement reclus. Il fut ensuite transféré au couvent de Saint-Cyrille, où il eut à souffrir les mêmes rigueurs. Le tzar Théodore Alexiévitch voulut le rappeler et le rendre à sa chère solitude de la Résurrection : mais Nikon mourut en route et fut inhumé avec les honneurs dus à son rang. Ses collègues d'Orient réhabilitèrent sa mémoire en lui restituant le titre de patriarche, auquel ils joignirent leur absolution.

Peu de temps avant sa mort, le tzar Alexis Mikhaïlo-

vitch fit insérer ce tardif hommage dans son testament :

« Je demande pardon et absolution à mon père spirituel, le grand et très-saint Nikon, hiérarque et bienheureux pasteur, qui, par la volonté de Dieu, n'est plus aujourd'hui en possession du siége patriarcal [1]. »

[1] Le métrop. Platon, *Hist. de l'Église*, II, 364. — Mouravieff, *Hist. Ecclés.*, 298, 300.

CHAPITRE XIII.

LES PATRIARCHES JOASAPH II, PITIRIM ET JOACHIM.

Après la déchéance de Nikon, les patriarches restés à Moscou continuèrent à s'occuper des intérêts de l'Église. Leur premier soin fut de pourvoir à la vacance du patriarcat. Leur choix se fixa sur Joasaph, archimandrite du monastère de la Trinité de Saint-Serge, dont le caractère conciliant semblait offrir toutes les garanties propres à assurer la paix de l'Église... Le concile prit en outre quelques mesures relatives à l'intégrité de la doctrine de l'Église [1], ainsi qu'aux ferments de discorde que les auteurs du schisme, Capiton, les prêtres Lazare, Habakuk et Nicétas, avaient jetés dans son sein. Malgré la condamnation prononcée contre le grand Nikon, le désaveu infligé à ses actes arbitraires et la confiscation des apanages dont le patriarche était titulaire, le même concile n'hésita pas à reconnaître l'orthodoxie de sa foi et à déclarer son œuvre de correction des livres liturgiques conforme à l'esprit de l'Église orientale. Le concile enfin, où les représentants de l'Église grecque siégèrent avec ceux de l'Église russe, et qui, à ce titre, pourrait jusqu'à un certain

[1] Elles sont exposées en détail dans l'*Histoire du Schisme russe*.

point être regardé comme œcuménique, proscrivit les actes du synode dit des Cent Chapitres, qui avait servi de point de départ aux nouvelles doctrines mêlées à l'enseignement de l'Église. Ses travaux se terminèrent par l'adoption de diverses mesures d'ordre ecclésiastique. Il abolit l'usage de rebaptiser les nouveaux convertis, celui qui interdisait aux prêtres veufs de conserver les fonctions du sacerdoce, et certaines prérogatives anormales attribuées aux archimandrites des monastères les plus importants.

La révolte du célèbre monastère de Solovetz [1], provoquée par les partisans de la dissidence, les troubles occasionnés par les Uniates dans la métropolie de Kief et dans l'Ukraine, les dévastations exercées dans l'Oural, sur la Volga et sur les bords de la mer Caspienne, par les brigandages de Stienka Razine, agitèrent le patriarcat débonnaire de Joasaph II. A sa mort, Pitirim, métropolitain de Novgorod, élu par le clergé (1673), occupa le siége patriarcal qu'il ne conserva que dix mois. Il eut pour successeur Joachim de Novgorod.

Ce fut à l'époque du patriarcat de Joachim, qu'après quinze ans de réclusion, le grand Nikon mourut, au moment de revoir ce monastère de la Résurrection, qui occupait une si large place dans ses affections. Pendant quarante ans, cet homme célèbre avait fixé l'attention de l'Église et exercé sur elle l'influence la plus décisive. Sa longue carrière avait été contemporaine de celle de tous les patriarches de Russie. Né à l'époque de Job, le premier d'entre eux; jeune homme à celle d'Hermogène; moine au temps du grand Philarète; chef de monastère sous Joasaph I; métropolitain de Novgorod sous le patriarche Joseph; détenu sous ses trois successeurs Joasaph II, Pitirim et Joachim, cet illustre et infortuné prélat mourut au moment où le dernier des patriarches

[1] Voir l'*Histoire du Raskol.*

de Russie, Adrien, était déjà archimandrite du monastère de Tchoudof, en même temps que le dernier exarque russe, Étienne Javorsky, se préparait à sa haute vocation. Aussi toutes les chroniques de la période patriarcale offrent-elles, sous des aspects divers, quelque reflet de la personnalité de Nikon, dont les malheurs égalèrent l'illustration.

Rigoureux observateur des règles de l'Église, Joachim, il est pénible de le dire, refusa de rendre à sa sépulture les honneurs dus à la dignité patriarcale, en alléguant que Nikon en avait été privé par les patriarches d'Orient. Corneille, métropolitain de Novgorod, présida à ses funérailles sans prendre l'avis du patriarche, cédant en cela au vœu du pieux tzar Théodore Alexiévitch, qui avait essayé de mettre un terme aux souffrances de celui qui avait été l'ami de son père. Huit mois après, Théodore terminait sa carrière; il avait, dans l'intervalle, obtenu des quatre patriarches d'Orient un manifeste de réhabilitation pour la mémoire de Nikon.

Une révolte des streltzis agita violemment le patriarcat de Joachim, qui faillit perdre la vie au milieu de ces troubles civils, colorés d'un vernis de religion, et fomentés par les auteurs du schisme, à la tête desquels s'était placé Nicétas Poustosviate. Dans ces circonstances difficiles, qui compromettaient à la fois l'ordre politique et la paix de l'Église, le patriarche déploya une vigilance qui tourna au détriment des dissidents. Il concourut à calmer l'indiscipline sanglante des streltzis, qui trouvaient un appui dans leur chef, le prince Kovanski, partisan intéressé des doctrines condamnées par l'Église. Il écrivit, pour en réfuter les erreurs, divers traités, monuments de cette époque sinistre et de la haine fanatique que les raskolniks (schismatiques) nourrissaient contre l'ordre ecclésiastique. Le concours de deux controversistes célèbres, les deux frères Johannice et Sophronie Lichydas, l'aida à triompher de l'hérésie de Sylvestre Med-

viédof, qui professait sur l'Eucharistie des doctrines contraires à la foi de l'Église.

L'un des actes les plus saillants du patriarcat de Joachim fut la fusion de l'éparchie de Kief, dans la métropolie de Moscou. Sanctionnée par les deux patriarches, Denys de Constantinople et Dosithée de Jérusalem, elle mit un terme aux intrigues dont Kief était l'objet de la part des Uniates, et à la rivalité qui avait duré plus de 250 ans entre deux Églises qui professaient la même croyance.

Cependant de graves changements avaient eu lieu dans les destinées de l'empire. Le jeune prince, qui devait être Pierre-le-Grand, avançait en âge. Doué de qualités supérieures, avide de connaissances, dirigé par les sages leçons du genevois Lefort, Pierre fuyait l'oisiveté du palais du Kremlin, s'exerçait au métier des armes et ne dissimulait pas l'antipathie qu'il éprouvait pour le gouvernement de sa sœur, la princesse Sophie. Le prince Basile Gallitzine, confident et favori de la Régente, était comblé de faveurs, malgré deux campagnes malheureuses en Crimée, et rejetait la faute de ses désastres sur le hetman Samoïlovitch qui, quoique innocent, avait été déporté en Sibérie et remplacé par l'astucieux Maseppa. Le désordre envahissait de plus en plus les affaires intérieures de l'État. Pierre n'avait alors que dix-sept ans. Doué d'une vigoureuse organisation, d'une remarquable précocité d'esprit, il s'indignait en lui-même de courber le front sous le despotisme d'une femme. Il osa braver en face la régente, et se retira au village de Préobrajénié. Une nouvelle sédition des streltzis, fomentée par Sophie, ayant mis sa vie en danger, il chercha un asile au monastère de Troïtza, où peu à peu les membres de la famille impériale et le patriarche lui-même se groupèrent autour de lui. Bientôt Pierre ne put plus douter des projets tramés contre ses jours, sous les auspices de la régente, dont Chaklovity, chef des

streltzis, était l'instrument docile. Le patriarche et les princesses voulurent intercéder en faveur de Sophie : la régente elle-même se rendit au monastère pour solliciter une réconciliation. Pierre refusa de la voir. Les conjurés furent livrés au supplice et l'ambitieuse Sophie se vit renfermée au monastère de Novodiévitch, sous l'humble nom de Suzanne. Pierre s'empara de l'autorité suprême, et ne laissa à Jean, son frère, qu'un pouvoir nominal dans les murs de Moscou. Le jeune tzar au contraire parcourut la Russie, en sonda les forces vitales, apprit à mesurer son génie à l'immensité de cet empire qui, selon son expression, allait grandir, dans un rapide essor, jusqu'à embrasser dans ses limites la neuvième partie du globe.

Le patriarche Joachim mourut (1689) peu de temps avant l'avénement de Pierre, dont le génie créateur devait modifier profondément les bases du gouvernement de l'Église, malgré les instantes représentations renfermées dans le testament du patriarche, qui suppliait le jeune tzar de maintenir intactes les traditions qu'il avait reçues de ses ancêtres, pour assurer la prospérité de l'empire.

CHAPITRE XIV.

LE PATRIARCHE ADRIEN.

Adrien, métropolitain de Kazan, élu patriarche à un âge déjà avancé (1690), n'eut point les grandes qualités de son prédécesseur. Depuis l'époque d'Alexis Mikhaïlovitch et du grand Nikon, un mouvement prononcé entraînait la Russie vers de nouvelles destinées; il s'opérait en elle une transformation progressive qui enfantait peu à peu d'autres mœurs et une plus haute civilisation. Adrien ne comprit pas les réformes qui fermentaient dans le génie créateur de Pierre. Plus d'une fois les jugements hostiles que les boyars et les chefs du clergé portaient sur ses entreprises, avaient frappé les oreilles du monarque. Bientôt il ne vit plus dans le patriarche que le représentant du passé, l'apologiste des vieilles institutions et l'ennemi des réformes dont il voulait doter son empire. Adrien néanmoins, et avec lui les archevêques des siéges les plus importants, associèrent leurs libéralités à celles des boyars pour la construction de la flotte que Pierre équipa, dans le but de s'emparer d'Azof.

Quelques noms célèbres illustrèrent l'époque du patriarcat d'Adrien, — saint Métrophane, premier évêque de Woronège, zélé défenseur des dogmes de l'Église, auquel Pierre-

le-Grand voua une vive affection, — Athanase, évêque de Kholmogorsk, et Ignace, métropolitain de Sibérie, lesquels tous deux écrivirent et agirent contre le schisme qui avait pénétré jusqu'à leurs lointaines éparchies. Le patriarche lui-même, à l'exemple de son prédécesseur, rédigea contre les sectaires un long traité, « le Bouclier de la Foi. » Dans les éparchies du sud, sous les auspices du sage Barlaam, deux noms brillent d'un vif éclat, ceux de saint Dmitry et d'Étienne Javorsky qui exercèrent l'un et l'autre une puissante influence sur les destinées de l'Église de Russie. Le premier, après de fortes études aux académies de Kief et de Lithuanie, avait passé de longues années solitaires aux monastères de Batourine, résidence des hetmans de Petite-Russie. Chargé par Barlaam de continuer la vie des saints de Grèce et de Russie, mentionnés dans les chroniques de la grande Tchéti-Ménée du métropolitain Macaire, saint Dmitry consacra toute sa vie à l'élaboration de ce vaste sujet, que n'avaient pu épuiser les travaux de Pierre Mogilas et d'Innocent Ghisel. A la même époque, Étienne Javorsky, alors simple prédicateur à Kief, préludait à une carrière qui fut étroitement liée à celle que Pierre parcourait à pas de géant, et où il devait marcher avec lui d'un pied ferme, en restant fidèle à l'orthodoxie.

Après la conquête d'Azof, qui ceignit d'un premier laurier les armes de Pierre, et la mort de Jean, son frère aîné, qu'avait signalée une nouvelle révolte des streltzis, le jeune monarque résolut de donner satisfaction à la soif de connaissances qui le dévorait, en parcourant les pays étrangers. Il confia le soin du gouvernement au prince Romodanovsky, avec le titre de césar, ainsi qu'aux boyars de sa famille et au patriarche. Ignoré dans les rangs de l'ambassade, où son précepteur Lefort brillait au premier rang, Pierre parcourut la Prusse, la Hollande et l'Angleterre. Il eut à Vienne une

conférence avec l'empereur Léopold sur la question de paix ou de guerre avec la Turquie qui, sous le grand Soliman, devenait menaçante pour l'Europe. L'élection d'un nouveau roi dans la turbulente Pologne, après la mort de Jean Sobiesky, fut aussi l'objet de ses préoccupations. Il favorisa la cause d'Auguste, électeur de Saxe, et mit à son service quelques régiments de streltzis; mais ceux-ci s'étant mutinés de nouveau, Pierre hâta son retour à Moscou.

Irrité de tant de révoltes, le tzar résolut d'anéantir cette cause permanente de désordres dans sa capitale. La punition fut terrible. Des milliers de streltzis furent déportés aux extrêmes frontières de l'empire; des centaines de coupables subirent le supplice. Le patriarche, mû par un sentiment de commisération, et portant l'image de la Sainte-Vierge de Vladimir, se présenta devant le tzar pour implorer sa clémence. Son intercession ne fit qu'irriter le monarque qui repoussa ses prières. La princesse Sophie, que le complot des streltzis devait rétablir sur le trône, fut soumise à une surveillance plus sévère au monastère qui lui servait de prison. Sa sœur Marthe, à la suite de certains dissentiments de famille, eut le même sort. La jeune épouse de Pierre, Eudoxie, de la famille des Lapoukhine, et attachée d'une manière trop exclusive à l'ancien ordre de choses, si antipathique à l'empereur, ne put échapper à l'amertume de sa destinée : les portes du monastère de Souzdal se fermèrent sur elle pendant tout le cours du règne de Pierre.

De nombreuses réformes dans l'ordre ecclésiastique et civil, succédèrent à ces mesures. Le patriarche, devenu vieux, en éprouvait un vif déplaisir. Sa tristesse ne fit qu'augmenter quand Pierre, mettant en première ligne les progrès de son peuple, invita les hauts dignitaires de l'Église à prendre part à la révision des Statuts civils, judiciaires et ecclésiastiques. Peu de temps avant sa mort, Adrien fit rechercher

tous les documents qui déposaient en faveur des droits et immunités de l'Église, et supplia les boyars chargés de la rédaction d'un nouveau Statut, de tenir compte de ces priviléges. Il mourut en 1700. Un nouveau siècle commençait, et le patriarcat, sous sa forme visible, allait cesser d'exister dans l'Église russe.

CHAPITRE XV.

L'EXARQUE ÉTIENNE JAVORSKY.

Il est dans la destinée des grands hommes qui impriment une généreuse impulsion au mouvement de l'humanité vers le progrès, d'associer à leur œuvre civilisatrice de fermes intelligences et de nobles cœurs. Pierre-le-Grand eut ce privilége : le dévouement pastoral d'Étienne Javorsky marcha de pair avec l'infatigable activité du monarque.

Pour apprécier sainement les nombreuses réformes opérées par ce prince, il est nécessaire de se former une juste idée de cette grande figure historique [1].

On s'est habitué à considérer Pierre comme un monarque aussi grand par son génie que par ses œuvres. On admire son opiniâtre persévérance, son ardeur de savoir, sa valeur personnelle, sa justice inexorable. On parle avec éloge de ses victoires, de ses créations militaires, des lois utiles qu'il établit, de l'essor qu'il imprima à l'industrie nationale, de l'influence salutaire qu'il exerça sur les mœurs de ses sujets. Mais en même temps on regrette les lacunes de son instruction personnelle, son aveugle engouement pour tou

[1] *Histoire de Russie*, par M. d'Oustrialof.

ce qui était étranger, son dédain pour tout ce qui était Russe. On déplore qu'il ait aboli des institutions utiles, trop écouté ses propres passions, et payé à son siècle le même tribut de faiblesse humaine que le commun des mortels. Toutefois on lui accorde volontiers le nom de grand, et on le compare à Charlemagne, avec qui il eut plus d'un trait de ressemblance.

Ce double point de vue est peut-être trop restreint. Pour comprendre Pierre-le-Grand, il faut l'envisager à la fois comme homme et comme tzar. Sous le premier rapport, d'éminentes facultés font de lui une nature d'élite ; sous le second, Pierre est le créateur de la Russie, l'auteur de sa puissance, de sa gloire et de sa prospérité. Si l'histoire générale place son nom à côté de ceux d'Alexandre, de Charlemagne, de Louis XIV, de Napoléon, c'est avec un sentiment de vénération que l'histoire de Russie l'inscrit dans ses annales.

Héritier de moyens immenses, Pierre avait à vaincre, pour atteindre au but qu'il se proposait, des obstacles insurmontables pour tout autre que pour lui. Ce but, la régénération de son pays, le força d'entrer en conflit avec tout ce qui l'entourait, de porter une main violente sur des institutions séculaires, de rompre avec toutes les classes de l'État, de combattre toutes les idées, tous les préjugés chers à sa nation, de s'armer contre ses voisins, de soumettre la nature, de lutter avec sa famille, avec l'amour d'une épouse et d'un fils, avec lui-même, avec son ignorance, avec ses passions.

Qu'en résulta-t-il ?

Alexandre de Macédoine, Charlemagne, Louis XIV ont organisé, créé tour à tour un imposant édifice, mais leur création ne leur a pas survécu. Pierre a tout détruit, tout anéanti, brisé toutes les résistances qui l'entouraient, puis il a fondé, reconstruit progressivement, quelquefois en vertu

d'un senl oukase, au milieu d'un murmure universel, et il a laissé un puissant empire qui, fidèle à ses traditions, s'est consolidé, organisé, développé de plus en plus. Il a détruit la monarchie de Moscou, il a créé la Russie.

Les motifs qui présidèrent à ses projets expliquent cette supériorité. Pierre ne vit pas dans son peuple un instrument de son ambition personnelle ni un moyen d'accomplir de vastes plans. Il ne sépara pas sa cause de celle de sa nation. Il se fondit en quelque sorte dans son empire, se personnifia dans la Russie, s'inclina devant elle comme son sujet, ne voulut d'autre gloire que la sienne. Pour la servir avec foi, il travailla, hache en main, dans le port de Saardam ; pour elle il se présente au jugement de la postérité avec des actes de sang et d'horreur ; à l'avenir de son pays, il sacrifia jusqu'à son fils, et fut plus d'une fois sur le point de se sacrifier lui-même ; car il avait dit sur les champs de Poltava, au milieu du feu de la bataille : « Que la Russie soit glorieuse et prospère, la vie de Pierre n'est rien ! »

La gloire et la prospérité de l'État, c'était pour lui l'éducation nationale, le progrès des arts et des sciences. Pierre a porté dans le mouvement des connaissances humaines toute l'ardeur de son âme : il a vu dans leur importation en Russie l'une des conditions essentielles de sa future grandeur. Tout ce qui pouvait faire jaillir, ne fût-ce qu'une étincelle d'art, devenait pour lui l'objet du plus vif intérêt. Son regard embrassait tout, donnait à tout une valeur. Nul savant n'aima la science avec plus de passion que Pierre ; nul autre n'eut plus de zèle que lui pour toutes les branches du savoir ou de l'industrie, depuis les spéculations des hautes mathématiques jusqu'à l'art de tresser des sandales rustiques d'écorce de tilleul.

A un vaste génie, Pierre unissait les sentiments d'une grande âme. On le vit aborder sans gardes les conjurés qui tramaient sa perte, écouter avec calme les grossiers,

mais justes reproches de Dolgorouky, pleurer sur Charles XII, être prêt à périr avec l'impératrice, avec son armée, avec la Russie pour l'hospodar de Moldavie, Kantémir, son allié, s'exposer à une mort presque certaine pour sauver quelques soldats. Si l'âme est le miroir de la dignité humaine, on ne contestera pas à Pierre le Grand le privilége d'avoir honoré l'humanité par de hautes vertus.

Son règne, qui dura trente-six ans, apprit à la Russie à s'approprier la civilisation de l'Europe. Il résuma deux siècles en lui. Il y a quelque chose de surnaturel dans l'incroyable activité de ce prince, qui ne donnait pas plus de repos à ses sujets qu'il n'en prenait lui-même. Dans ses rares moments de loisir, une sorte de spasme continuel qui agitait sa physionomie, semblait décéler la vie intérieure qui bouillonnait en lui. Chargé du travail de deux siècles, il agissait avec une rapidité excessive, comme s'il eût craint de laisser son œuvre incomplète. A chaque instant, il traçait de nouveaux plans plus hardis l'un que l'autre. La rigueur de ses mesures était inévitable. On le comprendra si l'on se rappelle que la tendance irrésistible du monarque était en opposition avec l'attachement non moins vif de la nation aux formes anciennes de son existence. Il fallait qu'il triomphât de l'empire obstiné de préjugés séculaires ; cet empire, Pierre le brisa par tous les moyens qui s'offraient à lui, sans plus redouter le jugement de la postérité que les murmures de ses contemporains.

Les intérêts de l'Église eurent une large part dans les réformes que Pierre-le-Grand étendit à toutes les ramifications de la vie nationale. Quelque temps avant la mort d'Adrien Triphile, métropolitain de Saraï, avait été appelé, en qualité de vice-patriarche, à présider à la direction de l'Eglise, qu'il ne devait conserver que peu de temps, pour la céder à un prélat qui a laissé un nom célèbre dans les annales de

cette époque, Étienne Javorsky. Le tzar avait eu l'occasion d'apprécier le mérite d'Étienne, lorsque ce dernier, envoyé à Moscou par le métropolitain de Kief, Barlaam, pour obtenir la confirmation des priviléges accordés aux écoles de Petite-Russie, avait prononcé sur la tombe de Schein, favori de l'empereur, un discours empreint d'une haute éloquence. Le modeste hégoumène du monastère de Saint-Nicolas le Solitaire avait été, par ses ordres, directement promu aux fonctions de métropolitain de Riazan, et était bientôt parvenu au patriarcat. Investi de toute la confiance du monarque, il sut concilier les exigences de la foi avec le dévouement aux intérêts de l'État. Placé à la tête de l'Eglise russe à une époque de transformation sociale, Etienne Javorsky en affermit les institutions, en défendit avec énergie les principes et la discipline, et prêta en même temps un concours efficace à l'œuvre de Pierre.

Il fut secondé dans cette tâche par un ami auquel il vouait une vive affection, l'archimandrite de Séversk, Dmitry, que Pierre avait mandé à Moscou, pour y être consacré métropolitain de Sibérie. Déjà connu par ses travaux sur la vie des saints, Dmitry devait, dans la pensée du monarque, devenir pour le nord de l'empire le propagateur des lumières qui régnaient dans l'Eglise de la Petite-Russie. Mais son état maladif ne lui permettant pas de supporter un lointain voyage, il fut désigné, à la prière d'Etienne Javorsky, pour succéder à Joseph en qualité de métropolitain de Rostof. Aussi distingué par ses vertus que par sa science, il jeta pendant sept années un vif éclat sur l'Eglise russe comme prédicateur, controversiste, chroniqueur et euchologiste.

Il fallait à Etienne Javorsky un pareil concours pour parcourir avec fruit la carrière qui s'ouvrait devant lui. Immédiatement après la mort d'Adrien, la section patriarcale, à laquelle aboutissaient toutes les questions hiérarchiques,

fiscales et litigieuses intéressant le clergé, cessa d'exister. Pierre déféra aux diverses administrations civiles, pour jugement définitif, toutes les affaires d'héritages, de testaments, de sacriléges, primitivement soumises à la juridiction spirituelle. Quant aux questions purement hiérarchiques ou dogmatiques, elles émanaient de la chancellerie patriarcale, même avant l'intronisation du métropolitain de Riazan.

Ces mesures rétablirent dans toute sa plénitude la juridiction monastique sanctionnée jadis par le tzar Théodore, et nettement séparée de celle de l'Eglise. Le tzar en conféra l'administration au boyar Mussine-Pouschkine. Elle eut inspection, contrôle et droit de décision sur les personnes attachées à la chancellerie patriarcale ou archiépiscopale, sur les nombreux bailliages et les riches propriétés des monastères, qui furent toutes inventoriées. Celles-ci cessèrent dès lors d'être administrées par les *cellériers* et les *startsis* (anciens). Soumises au contrôle de commissaires impériaux indépendants des chefs militaires, elles ressortirent directement à la juridiction monastique, où s'en concentrèrent tous les revenus. Le nombre des moines et des religieuses fut restreint dans chaque monastère, qui fut purgé d'une oisive population de novices des deux sexes. Les moines ne purent recevoir la tonsure qu'à l'âge de trente ans, les religieuses à celui de quarante. Un traitement annuel, fixé à dix roubles et dix *tchetverts* de blé, fut assigné à chaque moine et remplaça les gros revenus que les monastères consacraient auparavant soit à subvenir aux besoins de l'Etat, soit à construire des hôpitaux où les soldats pauvres trouvaient un asile. Cependant ceux des monastères que leur indigence mettait dans le cas de recevoir des secours de la couronne, les conservèrent, et par là les congrégations monastiques, très-nombreuses à cette époque, continuèrent à

exister malgré les ressources dont elles se virent dépossédées. En même temps, les divers ordres du clergé, selon leur importance, furent pourvus de traitements, en échange des propriétés qui furent immatriculées par la juridiction monastique, et des impôts cléricaux perçus dès l'origine avec les autres revenus des éparchies. Ces mesures reçurent leur application jusqu'à l'établissement du Saint-Synode.

Elles coïncidèrent avec les réformes que Pierre opéra dans toutes les branches du gouvernement, en augmentant le revenu par une meilleure assise de l'impôt, en tempérant le luxe par des dispositions relatives à tous les détails de la vie domestique et civile, en activant la typographie, en créant des écoles, en favorisant l'industrie et le commerce par l'institution des syndicats, qui dotèrent la classe marchande de sa propre administration, en créant enfin une flotte et une armée, et tout cela à l'époque difficile que la Russie eut à traverser pendant sa lutte avec la Suède.

Cette lutte finit par une page brillante dans les annales de la Russie; les lauriers de Poltava couronnèrent la persévérante valeur de Pierre le Grand. L'Europe, habituée jusqu'alors aux triomphes de Charles XII, apprit avec surprise les exploits de son rival et fixa un regard attentif sur la transformation que son génie civilisateur imprimait à ses vastes Etats.

A cette époque, les éparchies orthodoxes de Lithuanie et de Pologne avaient à subir de vives persécutions de la part des Uniates. Pierre ne cessa de réclamer les droits de ses coreligionnaires. Malgré le traité de 1686, par lequel le roi Jean Sobiesky s'était engagé à garantir une entière liberté de foi aux Eglises orthodoxes, et à en maintenir les anciens priviléges, les magnats polonais ne cessaient d'exercer contre elles les rigueurs du zèle le plus intolérant. Ils dépouillaient à main armée les orthodoxes de leurs temples et de leurs mo-

nastères, profanaient les choses saintes, maltraitaient les membres du clergé, qui se voyaient exposés à des vexations humiliantes autant qu'injustes. On avait vu des évêques, Innocent de Pérémischl, Joseph de Lwof et Cyprien de Polotzk, passer dans les rangs des Uniates et devenir d'ardents persécuteurs de l'orthodoxie. Il ne restait plus en Pologne que deux évêchés russes, l'un occupé par Cyrille de Loutzk, qui fut obligé de chercher un asile à Kief, l'autre par Sylvestre, prince Tchetvertinsky, dont le siége était plus que chancelant. Les monastères orthodoxes tournèrent leurs regards vers Pierre, en qui seul ils pouvaient trouver un appui ; mais toutes les plaintes, les protestations, le langage même plein de menaces que Pierre fit entendre au roi Auguste, restèrent stériles : les satisfactions exigées se transmettaient d'une diète à l'autre, et tout ce que les orthodoxes pouvaient obtenir, c'étaient de fallacieuses promesses par lesquelles le gouvernement de Pologne s'engageait à améliorer leur sort.

Le métropolitain Étienne Javorsky seconda puissamment les vues du tzar. Protecteur de l'académie de Moscou, qui bientôt rivalisa avec celle de Kief, il trouva lui-même, nous l'avons dit, un concours éclairé dans l'activité de Dmitry de Rostof, qui perfectionna l'organisation des séminaires. Bientôt tous les archevêchés virent naître des écoles où se forma le clergé. Job, métropolitain de Novgorod, fonda dans son éparchie jusqu'à quatorze instituts théologiques, qui devinrent florissants sous la direction de deux frères, Johannice et Sophronie Lichydas, détenus depuis quinze ans au monastère d'Hypathe. Le dernier, envoyé à Moscou dans un intérêt typographique, y fut retenu par le métropolitain pour y présider à l'organisation de l'académie et fut chargé, concurremment avec son célèbre recteur, Théophylacte Lopatinsky, d'achever la révision de la Bible slave commencée par

Théophane. Johannice, après la mort de Job, partagea les travaux académiques de son frère et ne tarda pas à mourir. Sophronie, élevé aux fonctions d'archimandrite, parvint à une haute vieillesse.

Vers cette époque, les principes de la Réformation, qui avaient déjà pénétré dans les contrées du nord de l'Europe, commençaient à s'introduire en Russie. Favorisés par le courant d'idées que provoquaient les réformes de Pierre, ils furent accueillis avec une certaine sympathie dans les provinces voisines de la nouvelle capitale. L'Église russe s'en alarma. Job de Novgorod appela à l'œuvre les deux Lichydas, qui opposèrent à l'invasion des nouvelles doctrines un traité polémique que sanctionnèrent les quatre patriarches œcuméniques. Le métropolitain Étienne lui-même ne resta pas inactif. Un nouveau schisme ayant surgi dans le sein de l'Église, il convoqua par ordre du tzar une réunion d'évêques qui vouèrent à l'anathème les dissidents, dont les chefs furent livrés au jugement civil. Il réfuta en outre leurs erreurs dans un livre resté célèbre, le *Rocher de la Foi*, exposition détaillée des doctrines de l'Église sur les saintes images et les reliques, le signe de la croix, la tradition, le mystère du corps et du sang de Christ, l'invocation des anges, des saints et de la Vierge, l'état des âmes après la mort et les prières pour les trépassés. Son Traité de l'époque de la venue de l'antechrist et de la fin du monde eut pour but de combattre les idées superstitieuses que les schismatiques s'efforçaient de faire pénétrer dans l'esprit du peuple, à la faveur des idées nouvelles, produit inévitable de l'état de transition que traversait alors la Russie.

En 1719, la Sorbonne, profitant de la présence du tzar à Paris, lui présenta un projet de réunion des églises d'Orient et d'Occident. Pierre se déclara incompétent pour trancher une si grave question, mais promit d'en référer aux hiérar-

ques de l'Église russe. Les théologiens d'Occident insistaient longuement sur l'harmonie qui existait entre les deux Eglises aux points de vue du dogme, des sacrements et des traditions, du culte des images et des reliques, de l'invocation des saints et des lois ecclésiastiques. Ils se bornaient à effleurer la question de la procession du Saint-Esprit, faisaient de larges concessions à la doctrine de l'Église d'Orient sur ce dogme, et, comme témoignage de conciliation, citaient l'exemple des Uniates, qui avaient conservé dans son intégrité le symbole de l'Église grecque, que les papes avaient respecté. Le mémoire de la Sorbonne, tout imprégné du souffle de liberté qui passait sur l'Église gallicane, se contentait de nommer le pape le premier par ancienneté des évêques, ses égaux, rejetait son impeccabilité et le soumettait au contrôle de l'Église universelle, formulée dans un concile général.

Le métropolitain Étienne Javorsky reçut de l'empereur communication du mémoire de la Sorbonne. Les hauts dignitaires de l'Église y répondirent par la réciprocité de leurs vœux en faveur de l'unité des diverses communions chrétiennes, objet des prières continuelles de l'Église orientale; mais ils firent en même temps remarquer qu'une solution si grave ne pouvait dépendre du jugement particulier de quelques théologiens, et qu'elle impliquait l'assentiment unanime des deux Eglises; qu'il fallait donc se borner jusqu'alors à un échange de conférences scientifiques sur des points de théologie, de peur qu'une alliance quelconque de l'Église orthodoxe avec une Église étrangère ne devînt la rupture de celle qui existait entre elle et les quatre patriarches œcuméniques. Le métropolitain et deux archevêques, Barnave de Kholmogore et Théophane Procopovitch, évêque de Pskof, signèrent la réponse rédigée par ce dernier, qui, depuis peu, avait été mandé de Kief et commençait à pren-

dre une part importante à la gestion des intérêts de l'Église.

Les hautes capacités de Théophane Procopovitch, l'étendue et la variété de ses connaissances, son zèle pour les progrès de l'instruction du clergé, toutes ces distinctions lui concilièrent la bienveillance de Pierre le Grand, qu'il suivit à la campagne de Turquie, n'étant encore que recteur de l'académie de Kief. Mais le métropolitain Étienne, informé de ses tendances, éprouvait peu de sympathie pour Théophane et n'accordait qu'une demi-confiance à son érudition, qu'il arguait d'occidentalisme. L'auteur du « Rocher de la Foi, » crut pouvoir s'autoriser de certaines opinions théologiques professées par Théophane à l'académie de Kief, pour blâmer son élection comme évêque de Pskof, et l'indifférence avec laquelle ce dernier accueillit la censure patriarcale devint la source du dissentiment qui sépara ces deux illustres prélats.

Cependant une nouvelle capitale s'élevait sur les bords de la Néva. L'inflexible volonté de Pierre le Grand avait vaincu la nature et triomphé des préjugés de Moscou, l'antique métropole. Des temples magnifiques, de somptueux édifices surgissaient à côté de l'humble réduit, qui avait été la première demeure du fondateur de la ville impériale. La cathédrale de Pierre et Paul brillait de magnificence; le monastère de Newsky, assimilé aux deux célèbres cloîtres de la Petchéra et de Saint-Serge, recevait ses premiers développements. Le moment était venu de fixer l'incertitude que les préoccupations de la guerre et les troubles civils avaient mêlée aux intérêts de l'Église. Pierre, vainqueur de ses ennemis, acclamé empereur et père de la patrie, régénérateur de l'empire, s'attribua cette mission; le cas, d'ailleurs, était urgent. Le patriarche, qui avait joui de toute la confiance de l'empereur et consacré vingt années de son activité pasto-

rale aux plus hautes fonctions de l'Église, était devenu vieux et ne pouvait plus déployer l'énergie que réclamait l'infatigable ardeur du monarque qui l'avait associé à son œuvre. Le séjour de la nouvelle capitale lui était onéreux et ne répondait qu'imparfaitement aux exigences du gouvernement ecclésiastique. Dès 1718, le métropolitain, dans une lettre qu'il adressait au tzar, se plaignait d'être dans la nécessité de passer plusieurs mois à Pétersbourg, dans une maison prise à bail, loin de l'Église, plus loin encore de la chancellerie synodale qu'il présidait, et des apanages rattachés à son patriarcat avec les éparchies de Riazan et de Tambof, dont il avait la direction particulière. Il ajoutait que les métropolies de Kief, de Novgorod, de Rostof et de Smolensk souffraient de la même désorganisation, par suite du décès de leurs pasteurs, et que d'autres évêques, accablés d'infirmités, demandaient à rentrer dans le repos ; que tous recouraient à son avis, en qualité de patriarche ; mais qu'éloigné lui-même du siége patriarcal, et privé de son conseil, il ne pouvait satisfaire à toutes les exigences et ne savait sur qui fixer son choix, afin de pourvoir au découvert de tant de siéges.

Pierre avait pu se convaincre par expérience des résultats favorables de la concentration des affaires civiles dans le sénat et les douze colléges récemment institués. Il répondit au patriarche qu'une administration synodale lui paraissait de nature à satisfaire à la gestion des intérêts ecclésiastiques, et à présenter plus de garanties d'impartialité et plus de prestige que la seule personnalité d'un patriarche.

La rédaction du règlement qui devait fixer les attributions du futur Synode, fut confiée à l'évêque de Pskof, Théophane Procopovitch. Il en esquissa, sous trois chefs particuliers, et selon les règles des Pères, les éléments, l'esprit, la juridiction, le rôle et l'influence. Le règlement détermina les

devoirs et les rapports des évêques avec les monastères et les laïques de leurs éparchies, l'action morale que le Synode était appelé à exercer sur les fidèles, ses pouvoirs dogmatiques, les moyens qu'il avait à opposer au schisme, enfin les mesures qu'il serait appelé à prendre relativement aux études dans les séminaires diocésains et à l'académie ecclésiastique, dont on préparait la fondation.

Cet important projet fut débattu avec maturité par le Concile convoqué en 1721 dans la nouvelle capitale. Lecture en fut faite en présence du patriarche; de Sylvestre, métropolitain de Smolensk; de Pachôme, métropolitain de Woronège; des évêques Théophane, de Pskof; Pitirim, de Nijégorod; Barlaam, de Twer; Aaron, de Korell; de l'archimandrite du monastère de Newsky, Théodose; de cinq autres archimandrites et de sept des plus hauts fonctionnaires de l'État, qui tous le signèrent pour être soumis à la ratification de l'empereur. Il fut en outre présenté à la signature de tous les archevêques, archimandrites de premier rang et hégoumènes de l'Église russe.

CHAPITRE XVI.

LE SAINT-SYNODE.

Telle fut l'origine du Concile permanent, destiné à gouverner à perpétuité l'Église russe, sous le nom de Saint-Synode-Dirigeant. Cette dénomination fut substituée au nom du patriarche dans toutes les prières de l'Église. L'ouverture en fut faite solennellement en présence de l'empereur Pierre. Sa juridiction s'étendit sur tous les apanages archiépiscopaux et monastiques, dans l'administration desquels il existait de nombreux abus. Le choix des évêques; les jugements à exercer sur les membres du clergé, sauf en matière criminelle, lesquels étaient déférés jadis à divers tribunaux; les hérésies et les schismes; les affaires relatives aux mariages et aux divorces, soumises d'abord à la décision des patriarches et en dernier lieu à celle de l'exarque Étienne, ressortirent au jugement synodal. Étienne Javorsky, après sa longue carrière de dévouement, reçut le titre de président du Saint-Synode, avec voix égale à celle des autres membres, et conserva deux ans cette haute position. Il résida à Riazan, où il fut inhumé dans la vaste cathédrale dont il avait été le fondateur. On désigna en outre deux vice-présidents : Théodose, récemment consacré archevêque de Nov-

gorod, et Théophane de Pskof. Les autres membres qui eurent voix délibérative au Synode furent : Léonide, archevêque de Kroutitz; l'archimandrite du couvent de Saint-Serge, Gabriel; les archimandrites des trois stauropégies monacales de Moscou, celles de Tchoudof, de Novospassky et de Simon; le célèbre Théophylacte Lopatinsky; Jérothée et Pierre; les hégoumènes Athanase, du monastère de Tolga, à Jaroslaf; et Barlaam, du monastère d'Ougriech, près de Moscou; un prêtre-moine, Théophile, et deux archiprêtres des nouvelles églises de Saint-Pétersbourg, Jean et Pierre.

L'institution du Saint-Synode fut proclamée dans toute la Russie; mais elle réclamait, pour le maintien de l'unité catholique, l'assentiment des autres Églises d'Orient. L'empereur Pierre avait eu plusieurs fois, pendant le cours de son règne, l'occasion de s'adresser au siége de Constantinople, soit pour légitimation de mariages contractés avec des étrangers qui avaient embrassé l'orthodoxie, soit pour interruption du jeûne en faveur des troupes en campagne. Il informa donc lui-même le patriarche Jérémie de la transformation opérée dans le sein de l'Église russe. Il lui exposait les nécessités qui l'avaient engagé à la prendre sous sa protection, à l'exemple des premiers empereurs chrétiens, et à placer à sa tête un Synode investi de la même autorité que le patriarcat; puis il exprimait l'espoir que le premier prélat de l'Église orientale donnerait son assentiment à la nouvelle institution, la porterait à la connaissance des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et entretiendrait avec le Saint-Synode les mêmes relations qu'avec les anciens patriarches universels de Russie.

Au moment où les patriarches d'Orient recevaient la communication de l'empereur, une circonstance, qui n'était pas sans gravité, occupait leur attention. Un évêque de Thé-

baïde, dépendant du siége d'Alexandrie et se trouvant en Angleterre pour y recueillir des aumônes, détermina les évêques de cette contrée à tenter la réunion de leur communion à l'Église d'Orient, et fit parvenir leur message aux patriarches.

Les chefs de l'Église orientale, après l'avoir examiné synodalement, répondirent aux propositions de l'Église anglicane, en énumérant en détail les conditions absolues auxquelles une fusion pourrait s'opérer entre elle et l'Église d'Orient. Dans l'intervalle, les évêques de Grande-Bretagne, par l'entremise du protosyncèle Jacob d'Alexandrie, étaient entrés en relation pour le même objet avec le Saint-Synode, auquel ils avaient adressé leurs observations sur la réponse des patriarches, afin qu'elles fussent transmises à Constantinople. L'autorité des traditions, l'invocation des saints, le culte des images y étaient rejetés. Les chefs de l'Église russe agirent avec circonspection et réclamèrent avant tout la sanction synodale des patriarches grecs, sans laquelle ils refusèrent de prendre aucune décision. En même temps les trois patriarches œcuméniques, Jérémie de Constantinople, Athanase d'Antioche et Sophronie de Jérusalem, avec les évêques qui se trouvaient alors réunis près du premier siége, s'empressèrent d'adresser au Saint-Synode la confession de foi du patriarche Dosithée, comme réfutation des doctrines de l'Église anglicane. Ils publièrent en outre une encyclique synodale, pour recommander un attachement inviolable aux dogmes de l'orthodoxie reconnus et confirmés par les conciles œcuméniques et par les saints Pères, et appliqués sans interruption dans le culte de l'Église universelle, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher.

Les patriarches d'Orient, à l'exemple du siége de Constantinople qui avait été le berceau de l'Église russe, adressèrent leur assentiment au Saint-Synode. Le message

émané du premier siége de l'Orient, était ainsi conçu :

« Jérémie, par la grâce de Dieu, patriarche de Constantinople :

» Notre Humilité, par la grâce et la puissance du Saint-Esprit, vivifiant et souverainement parfait, légitime, ratifie et proclame le synode institué dans le grand et saint empire de Russie par le très-pieux autocrate, saint tzar de toute la Moscovie, de la Petite-Russie et de la Russie-Blanche, prince de toutes les contrées du nord, de l'est et de l'occident et de plusieurs autres, le monarque Pierre Alexiévitch, empereur, notre bien-aimé et chéri dans le Saint-Esprit. Il constitue, selon que le désigne notre frère en Christ, le saint et très-saint Synode, pour tous les chrétiens pieux et orthodoxes, pour le clergé et pour le peuple, pour les chefs et pour les subordonnés, et pour quiconque est établi en dignité ; et il a le pouvoir d'agir et de parfaire, au même titre que les quatre très-saints patriarches apostoliques. Nous lui rappelons, l'adjurons et lui recommandons de garder et de maintenir inviolablement les usages et les règles des sept Conciles œcuméniques et toutes autres choses, comme les conserve la sainte Église d'Orient ; et qu'il reste inébranlable dans tous les siècles. Que la grâce de Dieu, les prières et la bénédiction de Notre Humilité soient avec vous ! 23 septembre 1723.

» Jérémie, par la grâce de Dieu, patriarche de Constantinople, votre frère en Christ. »

Aujourd'hui le Saint-Synode se compose d'évêques et de prêtres. Les membres qui en font partie sont la représentation de l'Église. Quatre d'entre eux sont inamovibles : ce sont les trois métropolitains de Saint-Pétersbourg, Moscou et Kief, ainsi que le grand-aumônier de la maison Impériale. D'autres membres sont amovibles. Ils prennent part pendant un temps plus ou moins long aux travaux du synode,

et se succèdent d'une manière alternative et régulière, afin que les différentes provinces aient à tour de rôle leurs organes au sein de la plus haute autorité religieuse de l'Église. Le procureur général n'est pas membre du Saint-Synode, ne siége pas avec ceux qui le composent à la table sur laquelle est constamment placé le livre des Évangiles, symbole de la présence spirituelle de Jésus-Christ, seul chef de l'Église. Il représente l'État et n'intervient que dans les questions mixtes, c'est-à-dire concernant à la fois l'État et l'Église, cette dernière restant seule juge des questions purement religieuses.

L'établissement du Synode forme en quelque sorte le point d'arrêt de l'histoire de la hiérarchie ecclésiastique. On peut dire que l'histoire de l'Église russe n'existe point depuis cette époque, tous les matériaux qui serviraient à l'écrire étant déposés aux archives synodales restées jusqu'à ce jour sans organisation [1].

[1] Cette lacune regrettable va être comblée. Le comte D. Tolstoï, premier procureur du Saint-Synode, a résolu d'organiser cette collection unique et précieuse des matériaux de l'histoire de l'Église. Une commission est instituée dans ce but. Le clergé savant de la capitale a été invité à s'associer à ce travail considérable, qui n'implique rien moins que l'examen de 300,000 dossiers.

LIVRE TROISIÈME

LE DOGME ET LE CULTE DE L'ÉGLISE RUSSE.

SOMMAIRE

I. Idée de l'Église.

II. Les Livres liturgiques. — L'Ecriture sainte. — La Tradition. — Le Nomocanon ou Kormcha. — L'Oustaw ou Typique. — La Ménée ou Ménologe. — Les Vies des Saints. — Les Prologues ou Synaxares. — Le Triode. — L'Octoèque. — L'Hirmologe. — Le Livre de Prières. — Les Akathistes. — Le Canonique. — Le Livre d'Heures. — Le Missel et le Rituel. — L'Euchologe ou Trebnik.

III. Du culte en général. — La prière. — Le trois fois Saint. — L'Alléluïa. — L'Oraison dominicale. — L'Ectène.

IV. Le dogme : *Théologie*. Dieu et ses perfections. — De la Trinité. — De la création. — De l'homme. — Du monde invisible ou spirituel. — Du monde visible ou matériel. — De la Providence.

V. *Christologie* : Dieu comme Sauveur. — La personne de Jésus-Christ ou mystère de l'Incarnation. — Jésus prophète, sacrificateur et roi.

VI. *Pneumatologie* : Dieu comme sanctificateur. — De l'Église. — Organisation de l'Église, hiérarchie. — Doctrine de la Grâce. — Des Sacrements.

1° Le baptême des enfants. — Le baptême des catéchumènes. — Premier acte de foi. — Second acte de foi. — L'exorcisme. — Le renoncement au démon. — La consécration à Christ. — Administration du sacrement.

2° Le Chrême.

3° La Pénitence. — L'Épitimie ou règle de satisfaction.

4° La sainte Cène. — Les matines, les vêpres, et les offices de nuit. — La préparation de la sainte Cène ou Proscomide, premier rite litur-

gique. — La liturgie des catéchumènes, second rite liturgique. — La liturgie des croyants, ou célébration de la Cène, troisième rite liturgique.

5° Le Sacerdoce. — Hiérarchie : les Diaques ou Ponomares. — Les Lecteurs. — Les Chantres. — Les Acolythes. — Le Sous-Diacre. — Le Diacre. — L'Archidiacre. — Le Prêtre. — L'Archiprêtre. — L'Évêque et les degrés de l'épiscopat. — Le Métropolitain. — Le Patriarche. — Observations générales sur le clergé.

6° Le mariage. — Les fiançailles. — La bénédiction nuptiale. — Le dépouillement des couronnes. — Second et troisième mariage. — Cas de dissolution d'un mariage.

7° L'onction. — Les prières des mourants. — Les offices des morts et les funérailles. — Les pannychides.

VII. *Eschatologie*. Dieu juge et rémunérateur.

VIII. Les temples russes. — Premiers temples en Russie. — Fondation du temple. — Distribution du temple. — Architecture. — Consécration du temple.

CHAPITRE I.

IDÉE DE L'ÉGLISE.

L'Église chrétienne d'Orient prend le nom d'*Église orthodoxe*. La légitimité du titre qu'elle s'attribue résulte pour elle de ce qu'elle a conservé sans interruption, et dans toute leur intégrité, les institutions de Jésus-Christ et des apôtres, en rejetant constamment toute vue individuelle ou arbitraire dans la doctrine, les rites et les pratiques de la religion chrétienne. Dans la pensée de l'Église, dont nous traduisons le langage, le caractère de l'orthodoxie ne saurait appartenir à une société religieuse quelconque, qui, aurait introduit des innovations dans l'enseignement, les institutions ou les traditions de l'Église universelle. « Nous ne devons accepter, dit Tertullien, que ce que les apôtres nous ont enseigné et légué, et nous ne pouvons apprendre ces choses que des Églises mêmes qu'ils ont fondées et évangélisées, d'abord de vive voix, puis par leurs épîtres. Que les faux docteurs nous prouvent l'origine de leurs Églises, l'institution et la prééminence de leurs évêques, en remontant jusqu'aux apôtres ou même seulement à quelqu'un des Pères apostoliques, qui ont été leurs contemporains[1] » L'Église

[1] Contre les hérétiques, 32.

orthodoxe se proclame donc apostolique et affirme que le nom qu'elle porte était général dès le quatrième siècle [1].

En vertu de la filiation constante et non interrompue, qui rattache son berceau aux temps apostoliques, comme aussi de l'accès qu'elle offre à tout homme indépendamment des conditions d'origine, de temps, de lieu ou d'âge, l'Église orthodoxe s'affirme comme *catholique* ou *universelle*. Considérée dans ses rapports avec Constantinople, dont elle reçut ses croyances et sa première organisation, elle est appelée quelquefois *l'Église d'Orient*.

Les parties intégrantes dont elle se compose sont les Églises de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et de Russie. Elles ont la même confession de foi, les mêmes sacrements, les mêmes prières. S'il y a entre elles quelques divergences, celles-ci consistent uniquement dans certaines prérogatives honorifiques, mais nullement dans une primauté positive, interdite d'ailleurs par les canons des Conciles œcuméniques [2].

L'Écriture sainte et la Tradition forment les deux sources essentielles où l'Église Orthodoxe puise les règles de sa foi et de son culte.

[1] 1er concile œcuménique, can. 8. — Saint Basile le Grand, lettre 88.

[2] 2e concile œcuménique, can. 3. — Concile de Chalcédoine, can. 28. — 6e œcuménique, can. 36.

CHAPITRE II.

LES LIVRES LITURGIQUES.

I. — L'Écriture sainte.

L'Écriture sainte est le livre par excellence de la conservation et de la propagation des révélations divines, la sanction de l'enseignement de l'Église Orthodoxe. La Bible est pour elle le témoignage écrit et irrécusable des prophètes et des apôtres, inspirés de Dieu. Jésus la proclame comme la source essentielle de la foi, de la piété et du salut. (Jean v, 39). Les apôtres Jean [1], Pierre [2] et Paul [3], répètent les mêmes déclarations. Les pères de l'Église placent la parole de la révélation à la base de leur enseignement, y recourent sans cesse comme à l'autorité décisive et sans appel pour juger de la vérité. « L'essence de notre hiérarchie, disent les Pères du VIIe Concile œcuménique [4], repose sur la parole que nous avons reçue de Dieu, c'est-à-dire sur le vrai témoignage des divines Écritures. » La vénération que les premiers chrétiens professaient pour l'Écriture sainte était si profonde, qu'au témoignage des anciens écrivains, un grand nombre

[1] Jean, xx, 31.
[2] 2 Pierre, i, 19.
[3] 2 Tim., ii, 15-17.
[4] Canon 2

d'entre eux se lavaient les mains avant de toucher aux saints Livres [1]. Ils les portaient constamment avec eux [2] et les apprenaient de mémoire. Les anachorètes, tout en s'occupant des détails de la vie, les récitaient mentalement : quelques uns, et parmi eux Barnabas [3], voulurent qu'on les déposât dans leurs tombeaux.

Considérée comme la garantie de la foi, de la piété et du salut, l'Écriture sainte est aux yeux de l'Église Orthodoxe la base sur laquelle reposent les prières, les chants sacrés et les cérémonies du culte public et particulier, dont elle suffit à expliquer tous les éléments.

II. — Les livres saints dans leur rapport avec le culte. — La tradition.

Les saints Livres dont l'emploi est le plus fréquent dans le culte de l'Église orthodoxe, sont les Psaumes, les Évangiles et les Livres apostoliques.

1° Les *Psaumes* formaient un élément essentiel du culte public et domestique des premiers chrétiens. Le rôle qui leur appartient dans les assemblées des fidèles est proclamé par les institutions apostoliques[4] Denys l'aréopagite [5] et Tertullien [6] affirment qu'ils faisaient partie très-anciennement du culte de l'Église. « Le livre des Psaumes, dit saint Athanase d'Alexandrie [7], ressemble à un jardin : il résume tout ce qui est semé dans les autres livres... En lisant ces derniers, on sent se révéler le souffle de l'inspiration qui pré-

[1] Saint Jean Chrysostôme, 53e discours sur saint Jean. — 14e aux habitants d'Antioche, à l'occasion du renversement de la statue de l'empereur, VI, § 9.

[2] Chrysostôme : 72e discours sur saint Matthieu.

[3] *Theodor. lector*, livre 2.

[4] Livre II, chap. 59.

[5] De la hiérarchie ecclésiastique, III.

[6] A l'épouse, liv. II, § 9.

[7] Lettre à Marcellin sur l'interprétation des Psaumes.

side à leur contenu; mais, chose étonnante, lorsqu'on parcourt les Psaumes, on croit retrouver ses propres paroles et chanter ses propres impressions. Celui qui nourrit son âme de la lecture des Psaumes y sent vivre ce qui répond d'une manière admirable aux mouvements de son cœur. » Ecoutons encore le langage de saint Basile le Grand : « Le livre des Psaumes embrasse dans son ensemble tout ce que les autres livres ont de plus édifiant. Il prophétise l'avenir, rappelle les grands événements, règle l'activité de la vie. L'Esprit saint savait qu'il est difficile d'amener à la vertu le genre humain qui, tenté par les passions, abandonne souvent le droit chemin. Il mêle donc à son enseignement le charme d'une harmonie dont la douceur est comme le véhicule de ce qu'il y a de grave et de sanctifiant dans la parole. Un psaume est le calme de l'âme; il la conduit à la paix, il en adoucit les mouvements tumultueux et rebelles. Un psaume est un rempart contre les frayeurs de la nuit, un encouragement pour les peines du jour. Un psaume peuple le désert et tempère les bruits du monde. Il est la voix de l'Église, la solennité de ses fêtes. Quel genre d'instruction demanderons-nous aux psaumes? N'y découvres-tu pas la sublimité du courage, la gravité de la justice, l'attrait de la candeur, la perfection de la vertu, le type de la pénitence, le modèle de la résignation? Il y a là toute une théologie [1]. »

Saint Grégoire de Nysse dit à son tour : « Le prophète David est notre meilleur compagnon de voyage : il nous rencontre sur toutes les routes de la vie. Comme il sait bien s'identifier avec toutes les nuances du sentiment religieux! Il a de la joie pour les enfants dans le règne de Dieu, de fortes vertus pour les hommes, des avertissements pour la

[1] 1er discours sur le 1er psaume. — Saint Ephrem de Syrie développe les mêmes pensées dans son 63e sermon.

jeunesse, des encouragements pour les vieillards; il se fait tout à tous : il donne des armes au soldat, des couronnes au vainqueur; il stimule le zèle du pieux anachorète, il ajoute aux solennités, il console les funérailles. Il n'est pas une heure dans la vie, sur laquelle il ne verse la douceur de ses leçons. Y a-t-il une âme en prière que David ne sache pas fortifier? Est-il quelque fête de l'Église que le saint prophète ne rende pas plus solennelle [1] ? »

Les ascètes des premiers temps avaient l'habitude de chanter nuit et jour les psaumes. Il y eut des hiérarques de l'Église qui refusèrent l'imposition des mains à des prêtres, parce que ces derniers ne savaient pas les psaumes [2]. Saint Sabba exigeait des moines qui entraient dans son cloître « qu'ils connussent le Psautier et les mélodies de la prière [3]. Au monastère de Saint-Paul, il n'était permis à aucune sœur d'ignorer les psaumes. Les Pères du VIIe Concile œcuménique décrétèrent : « Il est enjoint à tout prêtre, promu aux fonctions d'évêque, de savoir à fond le Psautier et de veiller à ce que tout son clergé en possède la connaissance [4]. Nestor affirme que les psaumes furent traduits en langue slave par Cyrille et Methodius.

2° Les *Évangiles* et les *Livres apostoliques* firent partie dès les plus anciens temps du culte chrétien. Au témoignage d'Irénée[5], de Tertullien [6] et d'Eusèbe, ils formaient chacun un recueil particulier de l'Écriture sainte. Dans le récit des martyrs de Nicomédie en 305, il est dit que sainte Domnia avait un petit livre des apôtres et un autre, des Évangiles [7].

[1] Sermon pour le jour de l'Ascension.
[2] *Theodor. lector.* 1.
[3] Voir le Ménologe du 5 décembre.
[4] 2e canon.
[5] *Adversus hæres*, lib. III, cap. 29.
[6] *Advers. Marcion*, lib. IV, chap. 2, v. 3.
[7] Le Ménologe du 28 décembre.

Eusèbe rapporte que l'évêque Théoktène, pour affermir Marinus dans la foi, le conduisit à l'Église, en face de l'autel et lui présenta le livre des saints Évangiles [1]. Saint Jean Chrysostôme écrit que de son temps beaucoup de femmes avaient l'habitude de porter le livre des Évangiles suspendu au cou [2]. Le VIe Concile œcuménique enfin décrète, can. 2 : « Qu'on s'assurera avec soin si celui qui est revêtu de la prêtrise est animé d'un zèle véritable, et si ce n'est pas seulement d'une manière fugitive qu'il lit les Évangiles, les Livres apostoliques, et en général les saintes Écritures. »

Le témoignage des anciens écrivains constate que le texte sacré fut, dès les premiers temps, divisé en sections ou péricopes, suivant les besoins du culte. Il existait dans l'Eglise, dès le IVe siècle, un certain ordre de lectures, qui fut définitivement régularisé à l'époque de Jean Damascène et de Théodore Studite, lesquels fixèrent d'une manière précise le rituel de l'office divin.

L'Eglise orthodoxe appuie sur l'autorité de la *Tradition* tous les actes de son culte qu'elle ne rattache pas immédiatement aux écrits des prophètes et des apôtres. « Parmi les doctrines et les dogmes qui constituent la foi de l'Eglise, dit saint Basile le Grand, les uns reposent sur des autorités écrites, les autres sur la tradition apostolique. Nous leur reconnaissons dans l'un et l'autre cas la même force pour la piété. Affirmer le contraire, ce serait n'avoir qu'une connaissance imparfaite des institutions de l'Eglise. Rejeter comme n'ayant qu'une importance secondaire, ceux de ses rites qui ne reposent pas sur des documents écrits, c'est nuire à l'action sanctifiante de l'Evangile et frapper de discrédit la prédication des apôtres. » — « Je vous loue, dit saint Paul, de ce que vous vous souvenez de tout ce qui

[1] Histoire, liv. VII, chap. 4. — X, ch. 4.
[2] Discours 72e sur l'évangile de S. Matth.

vient de moi et de ce que vous gardez les traditions, telles que je vous les ai données. » (I Cor., II, 2.) — « Retenez les traditions (τας παραδόσεις) que nous vous avons données, soit de vive voix, soit par notre lettre. » (2 Thess., II, 15.)

L'Eglise Orthodoxe voit dans la tradition non-seulement un élément important, mais même la garantie nécessaire de la révélation et du culte, parce qu'elle est à ses yeux le principe de la révélation écrite, qu'elle contenait virtuellement en elle. Divinement inspirés, Moïse et les prophètes l'ont formulée scripturairement et les apôtres l'ont développée. Mais les écrivains sacrés n'ont pu déposer dans leurs écrits tontes les choses que Dieu leur avait révélées; la tradition en est restée dépositaire. « Il y a encore beaucoup d'autres choses que Jésus a faites, et si elles étaient écrites en détail, je ne pense pas que le monde pût contenir les livres qu'on en écrirait. » (Jean XXI, 25). — « Ayant plusieurs choses à vous dire, je n'ai pas voulu le faire avec le papier et l'encre, mais j'espère aller vous voir et vous en entretenenir verbalement. » (2 Jean, I, 12. Cf : Actes, XV, 27. — XX, 31. — Phil. IV, 9).

L'Ecriture sainte, ajoute la doctrine de l'Eglise, s'est conservée et s'explique par la tradition, indépendamment des livres humains. Emanée des apôtres, elle forme le lien qui rattache, à travers les siècles, l'Eglise actuelle à celle des premiers temps.

III. — Le Nomocanon ou Kormcha.

La tradition de l'Eglise Orthodoxe est déposée dans le *Rituel* des apôtres, des conciles généraux et particuliers, et des Pères; dans les *Règlements ecclésiastiques* et dans les autres *Livres liturgiques*.

Le Rituel expose les règles (κανονες) de l'Eglise universelle

et les lois civiles (νομοι) relatives à l'Eglise et à son clergé; de là son nom de *Nomocanon* ou de *Kormcha*, dans ce sens que l'Eglise est considérée comme une arche ou comme un vaisseau, voguant sur les vagues de la mer qui le sépare du rivage céleste, mais ayant pour gouvernail le code de ses règles. Ce livre forme, dès la plus haute antiquité, le principe régulateur de l'Eglise orthodoxe. De même que, dans l'origine, les écrits des apôtres étaient lus et transportés d'une église à l'autre (Col., IV, 16), leurs décisions furent portées par eux et leurs successeurs à la connaissance des Églises, et adoptées comme autorité décisive par les fidèles (Actes XV, 23-29. — XVI, 4). Telle est l'origine du code des Règles ecclésiastiques, dont les premières ne sont pas postérieures au IIe siècle. La conservation en était confiée au zèle des anciens chefs de l'Eglise [1]. Les canons 1, 2, 5, 6, 15 du premier concile œcunémique déposent en faveur de l'existence des règles soit apostoliques, soit patristiques, antérieures au IVe siècle, puisqu'ils les rappellent comme faisant autorité dans l'Eglise. Jean Scholiaste, patriarche de Constantinople, qui vivait au VIe siècle (565-577), réunit le premier en un corps de doctrine les règles de tradition ecclésiastique et les décisions des conciles, auxquelles il ajouta les lois civiles, le tout formant 50 chapitres. Au IXe siècle, Photius, patriarche de Constantinople, les rangea dans un ordre méthodique sous 14 sections. Au Xe siècle, le Nomocanon grec était connu et appliqué en Russie, dès le règne de Vladimir. Au XIIe, Jean Zonare, le diacre Aristène, Théodore Balsamon et d'autres écrivains le commentèrent; au XIIIe enfin, le Nomocanon fut traduit en langue slave avec les gloses de ces écrivains, et quelques éditions furent augmentées des décisions des conciles et des Pères de Russie, à partir du XIIe siècle. Ce re-

[1] Irénée, *Adversus hæreses*, lib. III, cap. 2, s'exprime ainsi : « La tradition des apôtres est confiée principalement à la garde des prêtres dans les églises. »

cueil fait l'énumération des Livres saints auxquels l'Église reconnaît un caractère d'inspiration divine, et trace dans ses traits généraux la physionomie du culte.

IV. — L'Oustaw ou Typique.

L'*Oustaw* ou *Typique* (τυπικον, modèle), détermine l'ordre de lecture des Psaumes, des Évangiles, des Livres apostoliques et des autres écrits sacrés, ainsi que les règles en usage dans la célébration du culte. Il date du ve siècle et fut l'ouvrage du révérend Sabba, qui, selon toute probabilité, en reçut les traits principaux d'Euthyme et de Théoktiste, ses modèles en ascétisme, qui les avaient eux-mêmes recueillis du confesseur Khariton, mort l'an 270 avant J.-C. [1]. De nombreuses additions y furent faites dans la suite, selon que l'exigeaient les besoins religieux. Le monastère de saint Sabba ayant été dévasté au VIIe siècle, époque de l'invasion des Sarrasins en Palestine, l'Oustaw fut enveloppé dans ses ruines, mais rétabli par Sophronius, patriarche de Jérusalem [2]. Au VIIIe siècle, Jean Damascène et au IXe, Théodore Studite l'enrichirent de nombreuses hymnes, qui faisaient partie du culte de l'Église. Vers le même temps, le prêtre-moine Marc, supérieur du couvent de saint Sabba, y ajouta de nouveaux commentaires.

La traduction slave de l'Oustaw, ou règlement servant de manuel pour le culte, fut l'œuvre de Cyrille et Méthodius. Sous les patriarches Philarète et Joachim (1633 et 1682), il fut l'objet d'une révision, qui s'étendit également aux autres ouvrages de même ordre, grecs et russes, manuscrits ou imprimés. Il se trouve dans chaque Église, où il est considéré comme la norme régulatrice des cérémonies du culte.

[1] Siméon de Thessalonique, le Typique de saint Sabba. *In dissertat. Allatii de libris Græcorum ecclesiasticis.*

[2] Même ouvrage.

V. — La Ménée ou Ménologe.

Le *Ménologe* ou *Ménée* détermine l'ordre du service divin ordinaire, celui des fêtes religieuses et de chaque jour en particulier, pendant le cours du mois : c'est une sorte d'annuaire ecclésiastique, dont l'origine remonte à une haute antiquité, et qui s'enrichit successivement d'hymnes empruntées aux Pères et aux docteurs de l'Église des différents siècles. En 1538, un Ménologe général, en 1580 celui des fêtes, en 1607 celui du mois (commençant en septembre), furent imprimés en langue slave.

VI. — Les Vies des Saints.

Le livre de la *Vie des Saints* n'est autre chose qu'un corollaire du Ménologe. Destiné à retracer les vertus des saints hommes honorés dans le culte de l'Église, il est l'œuvre de témoins oculaires. L'apôtre saint Paul écrit aux fidèles : « Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous y étiez avec eux, et de ceux qui sont maltraités, comme étant du même corps. Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la parole de Dieu, et imitez leur foi, considérant quelle a été l'issue de leur vie. » (Hébr. XIII, 3, 7.) C'est dans cette recommandation de l'apôtre qu'il faut chercher la source de la sollicitude que l'Église, dès ses premières destinées, a consacrée à conserver le souvenir des paroles, des actes, des vertus de ses confesseurs, de ses martyrs, de ses héros dans la foi ; à en proposer l'imitation à tous les âges ; à en célébrer la mémoire dans ses solennités, conformément à l'usage établi chez les Juifs. (2 Chroniq. XXXIV, 8. — Esdr. II, 17.) L'Église avait ses chroniqueurs, chargés de rédiger l'histoire de ses martyrs

au temps des persécutions. Au IIIe siècle, dans une lettre adressée aux prêtres et aux diacres, saint Cyprien écrit : « Remarquez les jours où les confesseurs ont quitté cette vie, afin que, célébrant la mémoire des martyrs, nous puissions garder leur souvenir. Que Tertullius, notre fidèle et pieux frère, au milieu de ses diverses occupations, observe et note pour moi les jours où nos bienheureux frères sont arrivés par la mort à la glorieuse immortalité, afin que nous puissions consacrer à leur mémoire nos sacrifices et nos prières. »

Les annalistes de l'Église étaient placés sous la surveillance des évêques, dont ils remplirent quelquefois les fonctions; mesure nécessaire, car plusieurs de leurs récits des vertus des saints étaient rédigés au nom de toute l'Église, comme le prouvent, au IIe siècle, la lettre de l'Église de Smyrne aux Églises voisines, sur le martyre de Polycarpe; celle sur les martyrs de Lyon, aux Églises d'Asie [1], etc. Les Vies des saints étaient envoyées d'une Église à l'autre. Dans celle qui rapporte le martyre de Polycarpe, évêque de Smyrne, il est dit : « Vous nous avez demandé de vous apprendre en détail ce qui est arrivé; nous vous en instruisons succinctement aujourd'hui par notre frère Marc. Après en avoir pris connaissance, envoyez notre lettre aux autres frères, afin qu'eux aussi glorifient le Seigneur [2]. » Le jour de la fête d'un saint, il était permis de lire sa biographie pendant l'office pour l'édification des fidèles [3]. Saint Grégoire le Théologien écrit dans son sermon des Macchabées : « Je désire que vous profitiez non-seulement des anciennes traditions sur les Macchabées, mais encore des nouvelles. » — « Celui qui reçoit un martyr en qualité de martyr, reçoit

[1] Eusèbe IV, ch. 15; liv. V, ch. 1.
[2] § 20.
[3] Concile de Carthag., canon 56.

une récompense de martyr, dit Chrysostôme. Et recevoir un martyr, c'est se réunir en mémoire de lui; écouter la *relation* de sa foi, admirer ses actes, imiter ses vertus, raconter son dévouement, etc. [1]. » — « J'aime les martyrs, dit saint Augustin; je regarde avec joie à leurs vertus, j'écoute avec attention, quand on lit l'histoire de leurs souffrances [2]. »

Parmi les plus anciens auteurs des *Vies des Saints*, nous citerons :

Au premier siècle : *Clément*, évêque romain (65-101), disciple et compagnon de saint Pierre, auquel l'Église doit de nombreuses données sur les apôtres, sur leurs successeurs immédiats et sur les faits ecclésiastiques contemporains [3]. Il parle entre autres d'un jeune homme qui, converti à la foi par saint Jean l'Évangéliste, tomba, pendant l'absence de l'apôtre, dans tous les excès de la licence, et fut ramené au chemin du salut par les exhortations et la sollicitude paternelle de saint Jean [4].

Au IIe siècle, *Papias* (environ 110), disciple de saint Jean, qui jouit des entretiens de Polycarpe et fut évêque de Hiérapolis, en Phrygie. Il fournit sur les apôtres de nombreux détails qu'il avait pu apprendre de leurs successeurs immédiats. Personne ne savait mieux que lui comment avaient parlé André, Pierre, Philippe, Thomas ou Jacques, Matthieu ou Jean [5].

Saint Irénée, évêque de Lyon (167-202), disciple des premiers successeurs des apôtres : « Je suis à même de décrire, dit-il lui-même, jusqu'à la place où s'asseyait, pendant ses entretiens, le bienheureux Polycarpe, évêque de Smyrne,

[1] Panégyriq. du martyr Lucien.
[2] Sermon à la louange des Macchabées.
[3] Eusèbe, liv. III, chap. 29-30.
[4] *Ibid.*, liv. III, chap. 23.
[5] Eusèbe, hist., III, 39.

de retracer les habitudes de sa vie et les traits de son visage, de rapporter ses entretiens avec le peuple, de rappeler ses rapports avec saint Jean et les autres disciples, les paroles qu'il leur avait entendu prononcer et tout ce qu'ils lui avaient appris touchant le Seigneur[1]. » Irénée décrit, entre autres choses, les voyages que firent les apôtres pour la prédication de l'Évangile et le martyre de saint Ignace et de Polycarpe.

Hégésippe, disciple des apôtres, parle du martyre de saint Jacques, frère du Seigneur[2], et de son successeur, Siméon[3], dans le gouvernement de l'Église de Jérusalem.

Polycrate, évêque d'Éphèse (vers 196), rapporte la mort des apôtres Jean et Philippe[4].

Au IIIe siècle, le presbytère *Caïus* (210), écrivit la mort de l'apôtre Philippe et de ses filles et celle des apôtres Pierre et Paul, dont il décrit les tombeaux[5].

Hippolite, disciple d'Irénée et martyr (220 à 235), auteur de renseignements sur les douze apôtres.

Pontius, diacre (251) et compagnon de voyage de Cyprien, dont il rapporte le martyre.

C'est sur les témoignages de ces hommes apostoliques que s'appuient les écrivains ecclésiastiques des siècles suivants, tels que :

Au IVe siècle, *Eusèbe Pamphile*, évêque de Césarée de Palestine, qui fit l'histoire du Christianisme depuis son origine jusqu'à 324, et celle des martyrs de Palestine, sous Dioclétien et Maximien, entre 303 et 311. On lui doit en outre d'autres martyrologes dont il put recueillir les actes, par ordre

[1] *Ibid.*, liv. V, c. 20.
[2] Eusèbe, liv. II, chap. 23
[3] Le même, liv. III, chap. 11.
[4] Le même, liv. III, chap. 31.
[5] Le même, liv. II, chap. 35.

de Constantin, aux archives des principaux tribunaux de l'empire romain [1].

Palladius, évêque d'Hélénopolis, auteur des *Vies des Saints et des Pères*, de 388 à 404, dont le Statut prescrivit la lecture dans les Églises pendant le carême de quarante jours.

Jérôme de Stridon (378) écrivit en grec et en latin les vies de plusieurs saints.

Viennent ensuite les historiens de l'Église :

Ruffin, ami de Jérôme. (Histoire du Christianisme jusqu'à la mort de Théodose-le-Grand.)

Au ve siècle : *Socrate*. (Histoire de l'Église, de 306 à 439.)

Théodorite, évêque de Syrie, de 322 à 427.

Sozomène : jusqu'à 440 après J.-C.

vi^e siècle : *Evagrius* (431—694).

viie siècle : *Jean Moschus* (630), narrateur de la vie des saints Pères. Son ouvrage porte le nom de *Limonar* ou Jardin spirituel : il y célèbre leurs vertus ascétiques.

xe siècle : Constantin Porphyrogénète, empereur de Constantinople (911—959), ordonna à son logothète, *Siméon Métaphraste*, de composer un recueil des Actes des martyrs et des vies des Saints, coordonné par ordre de date pour chaque mois de l'année. Siméon enrichit son œuvre de longs commentaires. Il y ajouta des gloses doxologiques pour les grandes fêtes, celle de la Vierge et celle des saints, qu'il emprunta aux écrivains ecclésiastiques. Ses travaux jouissent d'une haute réputation dans l'Eglise d'Orient.

L'Eglise russe eut aussi ses chroniqueurs. Rappelons ici les noms de *Nestor* (1056—1114) qui écrivit la vie de saint Antoine et de Théodose de la Petchéra de Kief, ainsi que le martyre de Boris et Gleb ; de *Simon*, évêque de Vladimir (1215—1226) ; de *Cyprien*, métropolitain de Moscou (1376—

[1] Jérôme, catalogue des écrivains ecclésiastiques, chap. 33.

1406), auteur des Livres Hiérarchiques; de *Macaire*, métropolitain de Moscou (1542—1564), son continuateur, et enfin de *Démétrius*, métropolitain de Rostof.

VII. — Les Prologues ou Synaxares.

La difficulté de reproduire par copies les vies des saints dans toute leur étendue, le prix considérable qu'entraînait leur acquisition, le désir de proposer tant de vertus édifiantes à l'imitation des fidèles, ces divers motifs donnèrent naissance aux *Prologues*, qui en sont le résumé. Ils portent en grec le nom de *Synaxares* ou abrégés, et renferment néanmoins les commentaires succints des grandes fêtes, des fêtes de la Vierge et des saints. La plupart sont dus à Nicéphore Calliste Xanthopoulos, qui vivait au XIVe siècle.

VIII. — Le Triode.

Le *Triode* renferme le rituel des jours qui précèdent l'office divin. Il se compose de trois strophes, qui sont des invocations à la Trinité. Les Triodes, qui furent au VIIe siècle l'œuvre de saint André le Critique, furent popularisés au sein de l'Eglise dans le cours du siècle suivant par Cosme de Maïum, comme le prouve le Synaxare pour la semaine du pharisien et du péager. Ils furent traduits en langue slave à la même époque que les autres livres liturgiques.

IX. — L'Octoèque.

L'*Octoèque*, cantique à huit voix, est le complément du Triode. On lui donne aussi le nom de *Paraclitique*. Il renferme l'office de chaque jour de la semaine et le rituel des huit semaines pendant lesquelles, dès la plus haute anti-

quité, l'Eglise consacre une hymne mélodique, ayant pour base chacune des huit notes primitives, rappelant les huit voix de la hiérarchie céleste, à célébrer perpétuellement les gloires éternelles, la Vierge, les anges, les prophètes, les apôtres, les saints, les martyrs, les révérés et les justes. L'Octoèque, à ce titre, est regardé par l'Eglise comme le symbole de l'inénarrable doxologie que le chœur des saints fait entendre devant le trône de Dieu. Aussi le nomme-t-elle par excellence le *Livre de la Prière*. L'Octoèque est l'œuvre de Jean Damascène, 730 après Jésus-Christ. Il fut plus tard augmenté de diverses hymnes dues à d'autres écrivains.

X. — L'Hirmologe.

Les vers qui commencent tous les canons appelés *Hirmes*, dans l'ordre des voix, avec addition de quelques autres hymnes d'un fréquent usage dans le culte public, formant un livre particulier, l'*Hirmologe*. Ce qui a pu donner naissance à ce recueil, c'est l'ancienne coutume de l'Eglise de chanter les hirmes dans le chœur et de lire le reste du canon au milieu du temple. L'Hirmologe fut probablement mis en musique au XIVe siècle par Joasaph Koukouzel, moine régulier du mont Athos [1].

Un autre livre, qui a beaucoup d'analogie avec l'Hirmologe, c'est l'*Obikhod*; il renferme les psaumes et les chants habituels de l'office divin, ainsi que quelques mélodies des grandes fêtes.

XI. — Le Livre de prières.

On y trouve le recueil des prières que l'Eglise propose à l'édification publique et particulière des fidèles pour le ma-

[1] *Dissert. Allatii de libris Græcorum ecclesiasticis.*

tin, pour le soir et pour des cas particuliers. Il est dû aux Pères des différents siècles : il existe en langue slave dès 1525 et fut sans aucun doute traduit du grec dès les premiers temps de l'Eglise.

XII. — Les Acathistes.

Une ancienne coutume de l'Eglise permettait aux fidèles de rester assis pendant le chant des cantiques : mais il en est de particuliers pendant lesquels l'assemblée doit rester debout ; de là leur nom *d'acathistes* (sans être assis). La première acathiste fut composée en l'honneur de la sainte Vierge ; on l'attribue à Serge, patriarche de Constantinople, au VIIe siècle. Le livre des acathistes renferme aujourd'hui les hymnes à la sainte Vierge, au Sauveur, à l'Assomption de la Vierge et à saint Nicolas, avec prières du matin et du soir pour chaque jour de la semaine, et méditations sur la Cène · c'est donc un livre d'édification publique et domestique, et comme un résumé du livre de prières.

XII. — Le Canonique.

Recueil de même genre que les deux livres précédents. La rédaction en appartient à diverses époques. La première édition, en langue slave, ne remonte pas au delà de 1631.

XIV. — Le Livre d'Heures.

Dès l'époque des apôtres, le service divin se partageait entre les différentes heures de la journée, chacune étant consacrée à une prière spéciale. Tel est l'objet du *Livre d'Heures*. On en attribue l'origine aux anciens anachorètes qui, conformément à la tradition apostolique, avaient pour cha-

que heure du jour, des dévotions particulières. La première traduction slave du livre d'Heures est due à Cyrille et Méthodius; elle fut imprimée en 1491, avec les autres livres liturgiques. L'Église a le grand et le petit livre d'Heures. Le second est un abrégé du premier : il sert de manuel de lecture, « afin, est-il dit, que les enfants, en apprenant à lire et à écrire, apprennent en même temps à prier le Seigneur Dieu. »

XV. — Le Missel et le Rituel.

Ce sont les manuels du diacre, du prêtre et de l'évêque. Leur origine se perd dans les premiers temps du christianisme, comme on le voit par le rite liturgique de saint Jacques, de saint Basile le Grand et de saint Jean Chrysostôme [1]. Le missel est spécialement destiné aux prêtres et aux diacres : il expose l'ordre des cérémonies du culte, les prières, les chants et les règles adoptées par l'Église pour la célébration de la messe. Il porte aussi le nom de *Liturgie*. Le Rituel est affecté à l'usage des évêques ; il détermine la part qui leur est attribuée dans l'office de la messe ou d'autres circonstances religieuses. L'un et l'autre furent traduits par Cyrille et Méthodius. Le nom de Rituel se rencontre dans une édition de l'an 1610.

XVI. — L'Euchologe ou Trebnik.

L'*Euchologe* est l'exposé des devoirs religieux du chrétien, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Il remonte aux premiers temps de l'Église chrétienne, en ce que les fidèles ont toujours eu besoin du secours de sa grâce et l'ont trouvé dans les prières et les sacrements dont elle est dépositaire

[1] 32e can. du 6e concile œcuménique.

depuis l'époque des apôtres. Le contenu presque entier de l'Euchologe a sa source dans les Constitutions apostoliques : mais les prières et le rite qu'il renferme appartiennent en réalité à diverses époques. Ainsi, les prières de préparation à la Cène sont l'œuvre de saint Basile le Grand et de saint Jean Chrysostôme au IVe siècle, de saint Jean Damascène au VIIIe et de Siméon Métaphraste au Xe, etc.

Ce livre, indispensable au culte public, fut l'un des plus anciennement traduits par Cyrille et Méthodius. Il se présente sous trois points de vue dans l'Église orthodoxe. Le *petit Euchologe*, comme le plus usité et par conséquent le plus nécessaire, fut le premier en date. En 1328, le métropolitain Théognoste le fit refondre sur le texte grec et le corrigea lui-même. En 1640, le patriarche russe, Joasaph Ier, le retoucha et l'enrichit des canons des conciles. Ces deux éditions étaient cependant de peu d'étendue : on sentit la nécessité d'en préparer une nouvelle *in extenso*, que le métropolitain de Kief, Pierre Mogilas, fit en effet paraître en 1646, en la faisant concorder avec les anciens Euchologes grecs et slaves manuscrits. Elle était divisée en trois parties. Enfin, vers le milieu du XVIIe siècle, et par les soins du patriarche russe Joseph, parut à Moscou un nouveau recueil, moins étendu que celui de Kief, vulgairement appelé le *Grand Euchologe*; il fut revu en 1655 par le patriarche Nikon et sert aujourd'hui de manuel au clergé russe pour la réglementation du sacerdoce. On le trouve dans toutes les Églises.

XVII. — De quelques usages religieux dont ne parlent pas les livres liturgiques.

A côté des traditions écrites, l'Église orthodoxe a conservé quelques traditions orales qui remontent à son origine. Telles sont : la Radonitza [1], l'absence des parents au mo-

[1] Le mardi après Quasimodo.

ment du baptême de leurs enfants, etc. L'Église voit dans le maintien de ces pratiques un témoignage de vénération pour le souvenir des générations éteintes, en même temps qu'une obéissance filiale à ses décisions qui ont pour but de nourrir et de favoriser le développement de la piété. « La tradition non écrite, dit Tertullien [1], doit être reçue, pourvu qu'il soit avéré qu'elle est consacrée pour l'usage : car, dans ce cas, la continuité de l'usage dépose en faveur de la légitimité de la tradition. Dans les affaires civiles, l'usage fait loi, quand la loi elle-même se tait. » Le premier concile œcuménique dit à cet égard : « On gardera les anciens usages établis en Égypte, en Lybie et dans la Pentapole, afin que l'évêque d'Alexandrie ait pouvoir sur ces contrées [2]. » Il est hors de doute que plusieurs de ces anciens usages étaient de tradition purement orale avant l'existence du concile qui prescrivit de les maintenir. Le canon XVIIIe est encore plus explicite : « Il est parvenu, disent les Pères, à la connaissance du concile, qu'en quelques endroits et dans certaines villes, les prêtres confient au diacre l'administration de l'Eucharistie, tandis que ni la *règle* ni la *coutume* ne le permettent. »

[1] *De coronâ militis.*
[2] Can. VI.

CHAPITRE III.

LE CULTE.

L'Eglise Orthodoxe en appelle au témoignage de l'Ecriture sainte, pour justifier toutes les cérémonies de son culte. Ce dernier a pour éléments constitutifs la prière, les sacrements les pratiques et l'enseignement.

I. — La Prière.

La prière est l'une des parties essentielles du culte. Jésus-Christ passait des nuits en prières (Luc VI, 12). Il prie pour Pierre, « que sa foi ne défaille point » (Luc XXII, 32) ; pour ses apôtres et pour tous les croyants « qu'ils restent en alliance avec Dieu et en amour mutuel » (Jean XVII). Il dit à tous : « Veillez et priez en tout temps « (Luc XXI, 36). Les apôtres demandent à Jésus de leur apprendre à prier ; il leur donne l'oraison dominicale. Après son ascension, les apôtres persévèrent en un même esprit dans la prière (Actes I, 14 ; II, 42.) Ils nous laissent des modèles de prière domestique (Actes X, 9) et publique (Actes III, 1), des prières pour l'élection des pasteurs (Actes I, 24), pour l'entreprise d'un voyage (Actes XX, 36. — XXI, 5), pour la cessation du malheur (Actes XII, 5). Ils recommandent d'être vigilant dans la prière

(I Pierre IV, 7. Coloss. IV, 2), de prier sans cesse, de rendre grâce à Dieu pour toutes choses (I Thess. V, 18). L'apôtre saint Paul dit que tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière (I Tim. IV, 5). C'est en se fondant sur ces autorités que l'Eglise, dans toutes les pratiques de son culte, en appelle avant tout à la prière, pour nourrir dans les âmes la vie spirituelle, pour sanctifier et élever les instincts religieux. « Que peut-il y avoir de plus saint, dit Jean Chrysostôme [1], que de converser avec Dieu? Quelle occupation plus juste, plus excellente et plus sage? Si une simple conversation avec des hommes sages nous communique quelque chose de leurs vertus, que dire de ceux qui par la prière s'entretiennent avec Dieu? De quelle sagesse, de quelle vertu, de quelle science, de quelle simplicité de cœur, de quelle candeur, de quelle pureté une supplication qui implore ces grâces n'est-elle pas la source? En vérité, celui-là ne se trompe pas, qui voit dans la prière le moyen de toute vertu et de toute justice, et qui pense qu'il est impossible à l'âme, sans la prière, de croître dans la piété. »

Les prières les plus fréquentes dans le culte de l'Eglise orthodoxe sont : le Trois fois saint, l'Alléluia, Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, Notre Père et l'Ectène.

II. — Le Trois fois saint ou Trisagion.

Le « *Trois fois saint* » est l'écho du cantique éternel que les anges chantent dans le ciel à la gloire de Dieu : Saint, saint, saint est l'Éternel des armées (Ps. VI, 3). L'Eglise dit sur la terre : « Dieu saint, saint et fort, saint et éternel, aie pitié de nous! » Cette invocation fut, au dire de la tradition, miraculeusement révélée à l'Eglise [2]. En 446, pendant un vio-

[1] Second sermon sur la Prière.

[2] Acace, archevêque de Constantinople, dans sa lettre *ad Petrum Fullonem*,

lent tremblement de terre qui se prolongeait à Constantinople, le peuple assemblé invoquait Dieu. Un jeune garçon fut ravi dans l'air et entendit les anges, chantant l'hymne du Trois fois saint. L'enfant en instruisit saint Proclus, archevêque de Constantinople, qui institua l'invocation quotidienne du Trisviaty (Trois fois saint). La calamité cessa. — Plus tard les Théopaschites, qui prétendaient que la divinité de Jésus-Christ avait souffert sur la croix en même temps que son humanité, ajoutèrent au Trois fois saint, les mots : « Crucifié pour nous [1] » qui furent proscrits par le VIe concile œcuménique.

III. — L'alléluia.

L'Eglise voit dans l'*Alléluia* la doxologie que les Esprits célestes font entendre à la gloire de Dieu (*Apoc.* 19). Le sacerdoce de l'Ancien Testament la répétait dans le sanctuaire. (Ps. cv, 106.) C'est pour ces raisons que l'Eglise orthodoxe la mêle souvent aux prières de son culte, comme une trilogie sainte, destinée à glorifier la Trinité et à combattre l'erreur des sectaires, qui enseignaient qu'on doit se borner à la prononcer deux fois seulement.

IV. — Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

Cette hymne remonte à la plus haute antiquité : elle est d'ailleurs d'institution biblique. Rendre gloire à Dieu, c'est le premier devoir de toute créature, de toute Eglise, de celle

de Trisagio. — Jean Damascène, *De la foi orthod.*, liv. III, chap. 10. — Zonare, *In comment. in canones s. s. concilior.* — Codinus, *De origine Constantinopol.*, etc.

[1] Evagrius, liv III, chap. 44. — Jean Damascène, *De la foi orthod.*, liv. III, chap. 10. — L'addition de ces mots eut pour auteur, en 474, Pierre, évêque eutychien et théopaschite d'Antioche. L'empereur Anastase voulut les introduire dans l'Église, mais le peuple s'y opposa et maintint l'intégrité de l'hymne d'invocation. Baronius, *sub anno* 474.

surtout de la nouvelle alliance, puisque Jésus, par la rédemption du monde, a manifesté la gloire de Dieu. (Matth. XXVII, 19, Jean XIV, 13, 17.) C'est aussi par une courte doxologie que se termine l'Oraison dominicale. Saint Pierre dit « ..... afin qu'en toutes choses Dieu, à qui appartiennent la gloire et la force aux siècles des siècles, soit glorifié par Jésus-Christ. » (I Pierre, IV, 11.) — « A lui soient la gloire et la force aux siècles des siècles. » (I Pierre, V, 11), etc. Saint Basile le Grand parle de l'hymne dont il est question, comme ayant été dans la bouche des apôtres (Règle 92). Elle se lit d'ailleurs dans les Constitutions apostoliques. C'est pourquoi, dès les temps les plus anciens, les pasteurs et docteurs de l'Église orthodoxe commencent et terminent souvent leurs instructions par cette hymne, qui est d'un fréquent usage dans le culte public [1].

V. — L'Oraison dominicale.

L'Église y trouve la plus sublime expression de la piété, parce qu'elle est sortie des lèvres du Sauveur. Elle est donc le type de toute prière. Les anciens écrivains la nomment l'oraison fondamentale, l'abrégé de tout l'Évangile [2], la prière des fidèles [3]. En effet, ceux-là seuls peuvent nommer Dieu leur Père, qui croient en Jésus-Christ, parce qu'ils sont faits enfants de Dieu (Jean I, 12, 13. Rom. VIII, 15, 16). De même aussi la foi seule peut être rendue participante des bienfaits réclamés dans la prière du Seigneur : « Ton nom soit sanctifié; ton règne vienne; ta volonté soit faite sur la terre, comme au ciel. » — « Que la prière du Seigneur soit un apanage de la foi, dit Jean Chrysostôme, c'est ce que

[1] *Constitut. apostol.*, lib. VIII, 7, 8, 11.
[2] Tertullien, *De la Prière*, I, IX.
[3] Chrysost., 19e comment. sur Matth., 5.

montrent et les décisions de l'Église et le contenu même de la prière. Celui qui n'est pas né à la lumière de Christ ne peut pas nommer Dieu son père [1].

L'Église répète cette prière plus fréquemment qu'aucune autre. Les Constitutions apostoliques prescrivent de la prononcer trois fois par jour [2]. Tertullien, en conseillant de prier trois fois par jour, veut que l'on débute par l'oraison dominicale [3]. Chrysostôme la nomme la prière quotidienne [4]. Par sa répétition fréquente, l'Église enseigne aux fidèles qu'en leur qualité d'enfants de Dieu, ils doivent élever assidûment à lui leurs supplications et leurs louanges ; car ceux qui le prient au nom de Jésus, peuvent, selon sa promesse, particulièrement espérer l'accomplissement de leurs demandes. (Jean XIV, 13-14.)

VI. — L'Ectène.

L'*Ectène* (ἐκτένεια) est une série de prières, par lesquelles l'Église implore les bénédictions temporelles et spirituelles. Elle a pour fondement la parole de Dieu : « Crie jusqu'à moi, dit le Seigneur au prophète Jérémie, et je te répondrai » (XXXIII, 3). Sa première rédaction remonte au temps des apôtres, comme le prouve la liturgie de l'apôtre Jacques, reproduite par Basile le Grand et Jean Chrysostôme, ainsi que les Constitutions apostoliques, les paroles de Tertullien et des autres Pères de l'Église. Voici quel en est le texte dans les Constitutions apostoliques [5] :

« Nous prions pour le monde, pour sa prospérité et pour

[1] Chrysost., 19e comment. sur Matth., 5.
[2] Liv. VII, chap. 25.
[3] La prière du Seigneur, IX, XIX.
[4] 10e comment. sur 2 Cor.
[5] Lib. VIII, cap. 10.

celle de l'Église, que Dieu nous donne à tous une paix durable et qu'il nous garde incorruptibles dans la plénitude de la piété ;

« Nous prions pour l'Église universelle et apostolique, que Dieu la maintienne inébranlable et ferme, fondée jusqu'à la fin des siècles sur le roc ;

» Nous prions pour quiconque vient dans ce saint lieu, que Dieu nous fasse la grâce d'affermir ses célestes espérances et de persévérer avec zèle dans le devoir de la prière ;

» Nous prions pour chacun des membres de l'épiscopat universel, qui dispense avec droiture la parole de vérité ;

» Nous prions pour notre évêque Jacques et pour son troupeau ;

» Nous prions pour notre évêque Clément et pour son troupeau ; nous prions pour notre évêque Evodius et pour son troupeau, que le Dieu de miséricorde les conserve à leurs Églises, en santé, en pureté, en longue vie et leur accorde une vieillesse honorée, en piété et en justice ;

» Nous prions aussi pour nos presbytères, que Dieu les garde de toute action déshonnête et leur donne un ministère irrépréhensible et vénérable ;

» Nous prions pour tout le diaconat chrétien, que Dieu lui inspire de servir avec désintéressement ;

» Nous prions pour les lecteurs, pour les chantres, pour les vierges, pour les veuves, pour les orphelins ;

» Nous prions pour ceux qui sont dans l'état de mariage, pour celles qui sont dans les douleurs de l'enfantement, que Dieu leur accorde ses compassions ;

» Nous prions pour les religieuses qui vivent saintement ;

» Nous prions pour ceux qui vivent dans le jeûne et dans le renoncement ;

» Nous prions pour ceux qui ont porté des fruits dans la sainte Église et qui ont fait l'aumône aux pauvres ;

» Nous prions pour ceux qui ont offert à notre Seigneur Dieu des dons et des prémices, qu'il les enrichisse de ses dons éternels ; qu'il les leur rende au centuple dans le temps présent, et dans l'avenir, la vie éternelle ; qu'il leur donne au lieu des biens du temps,. ceux de l'éternité ; au lieu des biens de la terre, les félicités célestes ;

» Nous prions pour nos frères nouvellement convertis, que Dieu les fortifie et les affermisse ;

» Nous prions pour nos frères qui sont en maladie, que Dieu les délivre de souffrances et de faiblesse et les garde en santé dans son Église ;

» Nous prions pour ceux qui sont sur la mer et en voyage ;

» Nous prions pour ceux qui sont condamnés au travail des mines, emprisonnés et chargés de chaînes pour le nom du Seigneur ;

» Nous prions pour ceux qui sont en proie aux peines d'un amer esclavage ;

» Nous prions pour ceux qui sont nos ennemis et qui nous haïssent ;

» Nous prions pour ceux qui nous persécutent pour le nom du Seigneur, que fléchissant leur colère, il mette un terme à leur inimitié contre nous ;

» Nous prions pour les infidèles et les égarés, que Dieu les convertisse ;

» Nous nous souvenons aussi des troupeaux de l'Eglise, pour que Dieu les rende parfaits dans sa crainte et les amène à la mesure de la stature de Christ ;

» Nous prions l'un pour l'autre, que le Seigneur nous protége et nous garde par sa grâce jusqu'à la fin, nous délivre de tout mal et de tous vices, qui engendrent l'iniquité, et qu'il nous reçoive dans son royaume éternel ;

» Nous prions pour toute âme chrétienne ;

» Sauve-nous, Seigneur, et ressuscite-nous par ta grâce ! »

L'Eglise distingue entre la *grande* et la *petite Ectène.*

La première est ainsi nommée, parce qu'elle contient un plus grand nombre d'invocations que la seconde. Elle présente deux parties. L'une forme le début du service religieux : c'est l'Ectène d'*initiation* ; l'autre le clôt : c'est l'Ectène de *conclusion* ; elle renferme onze prières, en général peu différentes des précédentes.

La petite Ectène est un abrégé des deux premières.

Chaque invocation est suivie de ces mots, chantés par le chœur : « Seigneur ! aie pitié de nous ! — Fasse le Seigneur ! » auxquels l'Eglise attache une haute signification. L'homme étant devant Dieu dans l'état de péché, quel accent convient mieux à son impuissance que cette requête de l'humilité ? Elle a été celle de tous les saints hommes des deux alliances, de tous ceux qui ont senti leur incapacité matérielle et morale. Dieu dit à Jérémie : « Crie vers moi et je te répondrai. » (Jérém. XXXIII, 3.) Le prophète David s'écrie : « Seigneur, sois moi propice ! » (Ps. IX, 14. — L, 1. — CXXII, etc.) Esaïe (XXXIII, 2.) Baruch. (III, 1, 2, 4) tiennent le même langage. L'aveugle pénétré d'une foi profonde, répète : « Jésus, fils de David, aie pitié de moi ! » (Math. IX, 27). La femme cananéenne, à qui Jésus avait dit : « O femme, ta foi est grande ! » s'écriait et disait : « Seigneur ! fils de David, prends pitié de moi ! » (Math. XV, 22). L'Eglise répète la même invocation.

A la suite de cet exposé sommaire des livres liturgiques et des prières de l'Eglise, abordons maintenant l'examen de sa dogmatique.

CHAPITRE IV.

LE DOGME. — THÉOLOGIE.

I. — Doctrine et perfections de Dieu [1].

La Confession orthodoxe enseigne que Dieu est « unique en essence et triple en hypostases. » En posant à la base de la foi chrétienne le dogme fondamental de l'unité divine, elle répudie les erreurs païennes, gnostiques, manichéennes, trithéistes. Dieu est unique, parce que seul il est égal à lui-même et qu'il n'en est point d'autre qui lui soit ni supérieur ni inférieur.

Dieu est pur esprit : sa nature est immatérielle et sans mélange : son essence est incompréhensible.

L'essence divine a pour attributs :

L'*infinité* ou la toute perfection. « Dieu, dit saint Cyrille de Jérusalem [2], est parfait en tout. Il est parfait en science, en

[1] Une histoire de l'Église de Russie serait incomplète sans l'exposé de son dogme. Nous avons pensé ne pouvoir mieux le faire connaître qu'en prenant pour guide le savant et volumineux traité de l'évêque Macaire, ancien recteur de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, publié à Paris (1859), sous le titre de *Théologie dogmatique orthodoxe*. Cet ouvrage, capital sur la matière, jouit en Russie et à l'étranger, d'une réputation méritée.

[2] Catéchét., VI, n° 8.

puissance, en grandeur, en prescience, en bonté, en justice, en amour pour les hommes. »

Elle est *indépendante*, existant par elle-même : Dieu, dans son être, ses forces et son action ne se détermine que par lui-même, sans secours étranger.

Elle est *immense* et *omniprésente, éternelle, immuable, toute puissante*.

Parmi les perfections de l'intelligence divine, la doctrine de l'Église proclame :

La *toute science* : Dieu sait tout ; il se connaît lui-même ; il connaît ses œuvres ; il sait tout ce qui est possible ; tout le passé, tout le présent, tout l'avenir sont sans voile devant lui.

La *souveraine sagesse :* Dieu connaît de la manière la plus parfaite les meilleurs buts et les moyens les plus propres à la réalisation de ses vues. La création de l'univers, l'organisation de l'homme, l'économie du salut ont manifesté la sagesse de Dieu.

Considérée en elle-même et dans son rapport avec la création, la volonté divine est souverainement *libre* ; elle agit en dehors de toute contrainte ; elle a créé au commencement ce qu'elle a voulu et comme il lui a plu ; elle continue à ne faire dans le monde que ce qu'elle veut.

Elle est en outre parfaitement *sainte* : pure de tout péché, elle ne peut faillir : aussi est-elle le type de toute loi morale.

En elle se résume la *bonté* infinie : toute créature en reçoit perpétuellement les biens qui répondent à sa nature et à ses besoins. Comme source de biens gratuits, c'est la *grâce* ; comme refuge contre l'affliction, c'est la *miséricorde* ; indulgente pour le pêcheur, elle devient la *longanimité ;* clémente pour les transgressions, c'est la *douceur*. Dieu est amour (I Jean, IV, 8). Rien n'a reçu l'être, n'existe et ne subsiste que par l'amour du Créateur.

En elle résidaient la *vérité* et la *fidélité* suprêmes. Les révélations divines sont certitude : tout ce qu'elles renferment s'accomplit ou s'accomplira.

Elle implique enfin la suprême *justice*. Il n'y a point devant elle acception de personnes ; elle rend aux créatures morales selon leurs œuvres, en récompensant les bons et en punissant les méchants.

II. — De la Trinité.

La croyance à l'unité de Dieu ne suffit pas pour constituer la foi chrétienne. Dieu est *un* par essence, *triple* en hypostases. C'est par là que le Christianisme se sépare des doctrines païennes, juives, mahométanes ou dualistes. Le dogme de la Trinité est enseigné dans les trois symboles adoptés par l'Église orthodoxe, ceux de saint Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néo-Césarée, de Nicée et de Constantinople et celui dit de saint Athanase d'Alexandrie.

Fondée sur ces documents antiques, la dogmatique de l'Eglise orthodoxe sur la Trinité professe : qu'en Dieu, unique par essence, il y a trois hypostases : le Père, le Fils et le Saint-Esprit : que ces trois hypostases ou personnes sont égales et consubstantielles : qu'elles se distinguent par des caractères individuels, qui constituent entre elles des différences.

Outre les preuves qu'elle emprunte à l'Ancien Testament en faveur du dogme de la Trinité, et spécialement aux passages de la Genèse où Dieu est présenté par Moïse comme s'entretenant avec quelqu'un (Genès., I, 26, — III, 22, — XI, 6-7) ; à l'apparition de Dieu à Abraham, près du chêne de Mamré (Genès., XVIII, 18, 1-3) ; à la triple bénédiction donnée par les sacrificateurs juifs aux enfants d'Israël (Nomb., VI, 24-26) ; à la glorification divine sortie de la

bouche des Séraphins qui entourent le trône de Dieu (Ésaïe, VI, 3), — l'Église orthodoxe appuie ce même dogme sur les entretiens de Jésus avec ses disciples (Jean, XIV, XV et XVI) ; sur la mission qu'il leur donne de prêcher l'Évangile au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Elle adopte, contrairement aux résultats de la critique contemporaine, l'authenticité du passage controversé de saint Jean (I Jean, V, 7) : « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, la Parole et le Saint-Esprit, et ces trois sont un » qui pour elle enseigne formellement la trinité des hypostases divines et leur unité d'essence. A l'objection, que ce verset manque dans quelques exemplaires grecs du Nouveau Testament parvenus jusqu'à nous, elle objecte elle-même qu'en revanche il se trouve dans de nombreuses copies en usage dans toute l'Eglise d'Orient [1], tandis que les premiers

[1] Telles, par exemple, que celles dont se servirent les éditeurs *Bibliæ complutensis*, ed. ann. 1515 (Vid. Pfeiffer, *Triada Testium in cœlo*, Erlangen, 1771);

Le *Codex Britannicus*, sur l'autorité duquel Érasme accepta le verset dans sa troisième édition de la Bible (1522), après l'avoir supprimé dans les deux premières ;

Cinquante-trois des soixante manuscrits grecs consultés en 1550 par Robert Estienne, pour son édition du Nouveau Testament;

Le témoignage de Calvin et de Théodore de Bèze, qui affirment que de leur temps les manuscrits grecs les plus estimés renfermaient le passage ;

Un manuscrit du Xe siècle, conservé à la Sorbonne, intitulé *Correctorium Bibliæ*, qui dit, à l'égard du verset controversé : « *Hic corrupti sunt quidam libri Græcorum, ut ait beatus Hieronymus, qui hoc capitulum non habent, in quo maximè fides catholica roboratur,* » ce qui prouve que le passage se trouvait dans la plupart des manuscrits grecs du Xe siècle, et que ceux où il manquait étaient altérés ;

Un prologue des Lettres des Conciles, attribué généralement à saint Jérôme, et écrit dans le VIIe siècle au plus tard. On y lit : « *In quâ (prima Johannis epistola, ab infidelibus translatoribus multum erratum esse fidei veritate comperimus, trium tantum vocabula, hoc est, aquæ, sanguinis et spiritus, in suâ editione ponentibus, et Patris Verbique ac Spiritus Sancti omittentibus; in quo maximè et fides catholica roboratur, et Patris et Filii et Spiritus Sancti unam divinitatis substantiâ comprobatur,* » ce qui prouve qu'au VIIe siècle, le

n'étaient que des écrits privés, où l'omission du passage a pu provenir de la négligence du copiste, en raison de sa complète analogie avec le commencement et la fin du verset suivant; — que cette même omission a pu être le fait des Ariens, dont ce passage réfutait les doctrines, et qui, comme saint Ambroise le leur reproche, altérèrent plus d'une fois les codes sacrés, quand ils étaient opposés à leurs erreurs [1]; — que, si certaines versions orientales en sont dépourvues, il se trouve dans l'ancienne version latine, dite Itala, faite sans aucun doute sur le texte original, et antérieure à la version syriaque ou commune (dite Peschito), source de l'omission du passage controversé, dans les versions orientales [2]; — que, si des Pères et des conciles en ont fait abstraction, il est fréquemment cité par d'autres docteurs de l'Eglise, — par exemple Tertullien au IIe siècle [3], saint Cyprien au IIIe [4], Athanase le Grand, au IVe [5], Euchérie, archevêque de Lyon, au Ve [6], quatre cents évêques d'Afrique, de Mauritanie, de Sardaigne et de Corse [7]; Vigile, évêque de Tapsis, Fulgence et Cassiodore au VIe [8]. L'Eglise d'Orient ajoute enfin que la

verset ne manquait que dans quelques éditions altérées par des traducteurs inexacts, et qu'alors on se plaignait de cette omission (Vid. *Witassii*, *Tract. de Sanctiss. Trinitate*, *quæst.* III, *articul.* 2).

[1] *De fide*, lib. II, cap. XV... « *Falsum hoc et sacrilegium vestrum in ecclesiasticis codicibus comprehensum est. Et fortasse hoc etiam in Oriente fecistis...* » Socrate affirme que les Ariens rejetaient également, 1 Jean, IV, 2.

[2] Il existe, suivant Millius, dans la version arménienne.

[3] Tertullien se servait de la version italique qu'il confrontait avec le texte grec, et qu'on rapporte à la première moitié du IIe siècle (Millius, *in Prolog. ad suam, edit. Novi Testam.*, p. 41).

[4] « *De Patre et Filio et Spiritu sancto scriptum est : Et hi tres unum sunt* (*De Unit. Eccles.*, p. 195, édit. Maur. Paris, 1726). »

[5] *Athanas. Opp.*, t. II, p. 205, 229, édit. Paris, 1698.

[6] *Eucher. Formula spiritual. intellig.*, cap. II, n. 3.

[7] Confession de foi présentée à Hunéric, roi des Vandales (*De persecut. Vandalicâ*, lib. III, édit. Ruinart. Paris, 1694).

[8] *Vihilii*, *De Trinitate*, lib. I et VII (*in bibliothecâ Patr.*, édit. Lugdun.

suppression du passage détruirait sa concordance analogique avec le verset suivant, qui le suppose et en forme la conséquence corrélative immédiate : « Il y en a aussi trois qui rendent témoignage sur la terre : l'Esprit, l'eau et le sang ; et ces trois là sont en un. »

On a prétendu que la doctrine des trois hypostases ne fut enseignée qu'à partir du IVe siècle. Mais les symboles employés dans les différentes Églises, ceux des apôtres, des Constitutions apostoliques, des Eglises de Jérusalem et de Césarée, prouvent le contraire. Irénée et Tertullien défendent cette même doctrine contre l'hérésie [1]. Son adoption générale par les Eglises résulte encore des pratiques employées dans le baptême administré par une triple immersion, symbole de foi aux trois hypostases divines. Enfin son existence dès les premiers temps de l'Eglise est implicitement démontrée par les condamnations prononcées contre les Ebionites, les Corinthiens, Praxéas, Noët, Sabellius, Paul de Samosate, qui altéraient à divers titres le dogme de la Trinité. D'ailleurs les pères et docteurs de l'Eglise des trois premiers siècles, Clément de Rome [2], saint Ignace [3], Justin martyr [4], Athénagore [5], Clément d'Alexandrie [6] Tertullien [7], Origène [8], abondent en témoignages qui, pris col-

t. VIII, p. 771. — *Fulgent. Respons. ad object. Arianor.*, x. — *Cassiodor.. Complex. in Epistol. et acta apostol. Ed. Florent.*, 1771. Le témoignage de ce dernier est d'une haute gravité.

[1] Irénée, *Contra Hæres.*, lib. I, cap. x. Tertullien, *Advers. Praxeam*, cap. II.

[2] Clément de Rome, épitre aux Cor., I, n. 46 (cité dans la Lecture chrétienne, 1824, t. XIV, p. 284).

[3] Epitre aux Magnésiens, chap. XIII (Lect. chrét., XXXVIII, p. 3).

[4] *Ad Autolic.*, II, n. 15.

[5] *Legat. pro Christ.*, n. 10 et 12.

[6] Pædagog., lib. III, cap. VI et XII.

[7] *Advers. Prax.*, cap. II, III, XIII, XXI.

[8] *In Johann.*, t. II, n. 6.

lectivement, deviennent la confirmation palpable de la foi de l'Eglise au dogme trinitaire : les actes des anciens martyrs, les assertions des hérétiques eux-mêmes qui accusaient l'Eglise de trithéisme, en fournissent une dernière preuve.

Quant à la question qui divise les églises d'Orient et d'Occident, la première enseignant que le Saint-Esprit procède du Père seul, la seconde qu'il procède du Père et du Fils, tous les anciens symboles (celui de Grégoire le Thaumaturge à Néo-Césarée ; celui qui, selon Epiphanes, servit jusqu'à 373 à l'instruction des catéchumènes qui se préparaient au sacrement du baptême ; celui qui, depuis cette époque, fut opposé à l'hérésie d'Apollinaire ; le symbole de Nicée et de Constantinople), ces symboles, disons-nous, enseignent d'un commun accord que le Saint-Esprit procède du Père seul. S'il est écrit dans le symbole d'Athanase : « L'Esprit saint, venant du Père et du Fils, n'est ni créé, ni formé, ni engendré, mais procédant, » les mots *et du Fils* font défaut dans presque tous les manuscrits grecs [1]. Il est d'ailleurs avéré que le symbole dit d'Athanase ne fut guère accrédité que vers le commencement du VIe siècle[2] et n'a pas, par conséquent, l'autorité que ceux dont nous avons parlé puisent dans leur haute antiquité.

La doctrine de l'Église orthodoxe sur la procession du Saint-Esprit du Père seul est confirmée par les décisions des sept conciles œcuméniques et par celles de plusieurs conciles provinciaux, celui de Rome, par exemple, sous le pape Damase : « Si quelqu'un ne professe pas que le Saint-Esprit, *qui procède du Père*, est véritablement et proprement, comme le Fils, de l'essence divine et Dieu, parole de Dieu, qu'il soit ana-

[1] Marc-Antoine de Dominis : « *Athanasii symboli quotquot vidi Græca exemplaria non habent : A Patre Filioque, sed à Patre duntaxat.* » (*De Republ. eccles.*, lib. VII, cap. x, n. 134).

[2] Bingham, *Orig. eccles.*, lib. X, cap. IV, § 18.

thème. » — « Si quelqu'un a la vraie croyance sur le Père et le Fils, et qu'il erre sur le Saint-Esprit, cet homme-là est hérétique [1]. » — La profession de foi, émanée du concile des quatre cents évêques d'Afrique, et présentée à l'arien Hunéric, roi des Vandales, dit formellement : « Nous croyons que le Père inengendré et le Fils engendré et le Saint-Esprit *procédant du Père*, sont d'une seule et même substance (ou essence) [2]. » Enfin le concile de Latran de 849, sous le pape Martin, répète comme formule de la foi le symbole nicéno-constantinopolitain, dans lequel n'existe point la doctrine du *Filioque*.

Parmi les témoignages des pères et docteurs de l'Église, les uns établissent la procession du Saint-Esprit, du Père, sans rien dire du Fils (saint Basile, Grégoire le Théologien [3], Chrysostôme [4], Ephrem de Syrie [5], Épiphane [6], Cyrille d'Alexandrie [7], ainsi qu'un grand nombre de docteurs de l'Occident). D'autres, en posant le même principe, citent aussi le Fils, mais en attribuant au Saint-Esprit quelque autre particularité par rapport au Fils; d'autres encore désignent le Père comme source unique dans la Divinité, engendrant le Fils, faisant procéder le Saint-Esprit, qui tous deux sont également de lui.

La doctrine de la procession du Saint-Esprit est l'un des dogmes qui sépare le plus profondément l'Église d'Orient de celle d'Occident. En attribuant cette procession au Père seul,

[1] *Apud* Theodoret. *Hist. eccles.*, lib. V, cap. II.

[2] *Apud* Victorem, *Uticensem episcopum*, *Persecut. Vandalic.* Uticæ, lib. II, in t. V. *Bibliot. Patrum Coloniens.* part. III, p. 638.

[3] Sermon 39, sur les saintes lumières des manifestations du Seigneur. (Œuvres des saints Pères, III, 262.)

[4] *Homil. in Psal.*, CXV. Paris, 1588.

[5] *Sermo de confess. et sui ipsius reprehens.*, t. III. Romæ, 1589.

[6] *Hæres.*, LXXIV, *opp. Epiphan.*, t. I, édit. 1822.

[7] Sur la Sainte Trinité, dans la Lect. chrét., 1847, III, p. 39.

l'Église orthodoxe maintient sa parfaite harmonie avec la parole de Dieu, les anciens symboles, les conciles œcuméniques et provinciaux, les écrits des Pères et même les appréciations de la saine raison.

III. — De la Création.

Dieu est le créateur de toutes les choses visibles et invisibles. Les puissances célestes sont sorties de sa pensée. Il a créé l'homme composé d'une âme intelligente, et d'un corps matériel, « afin qu'il parût évidemment par là, dit la Confession orthodoxe, que Dieu est le créateur des deux mondes. » Tout ce qui existe en dehors de Dieu, a été tiré par lui du néant. « Tout est de lui, tout est par lui, tout est en lui. » (Rom. XI, 36.) Ainsi, le monde n'existe pas de toute éternité; il n'est point l'effet du hasard. Dieu l'a créé de rien. « Qu'y aurait-il eu de grand à Dieu, dit Théophile d'Antioche, d'avoir formé le monde avec une matière toute préparée? Même parmi nous, l'artiste, à qui l'on a donné quelque portion de matière, en fait ce que bon lui semble. Mais la puissance de Dieu paraît en ce qu'il a créé de rien tout ce qu'il a voulu [1]. » — « Que personne, dit aussi Lactance, ne demande de quelle matière Dieu créa tant de grandeurs et de merveilles; il a tout créé de rien [2].

L'Eglise orthodoxe rapporte la création aux trois personnes de la Trinité. On lit dans la lettre des patriarches d'Orient sur la foi orthodoxe : « Nous croyons que le seul Dieu tri-hypostatique, Père, Fils et Saint-Esprit, est le créateur de toutes les choses visibles et invisibles. » Le symbole de la Foi nomme le Père — créateur. Elle dit du Fils : Tout a été

[1] *Ad Autolic*, lib. II, cap. XIV.
[2] *Instit. divin.*, lib. II, cap. IX.

créé par lui. Elle appelle le Saint-Esprit — Seigneur vivifiant.

Appelé à l'existence par la volonté de Dieu, le monde est la manifestation de sa bonté. Son but est à la fois la gloire du Créateur et le bonheur des êtres raisonnables, intimement lié à leur perfectionnement graduel dans le bien.

IV. — De l'Homme.

Dominateur de ce monde, l'homme, fait à l'image de l'Être souverainement bon, a été créé bon lui-même. S'il se trouve du mal en lui, la cause n'en peut être attribuée à celui qui est tout parfait, mais à une déviation de l'état naturel, moral, dans lequel l'homme fut placé à son origine. Le péché est donc une atteinte portée à sa destination primitive. Le mal, dans le sens rigoureux, ne peut être que moral, parce que les êtres moraux seuls peuvent fausser leur destination. Le mal physique est ou une conséquence du mal moral, ou un moyen de redressement du péché. Ces deux points de vue sont conformes aux données de la saine raison. Tout sage, tout puissant, saint et bon, Dieu n'a rien fait de contraire à son but ou à la perfection du tout, et ne peut être l'auteur du mal moral ni du mal physique. Cette supposition serait une protestation contre la véritable notion de l'Être suprême.

V. — Du monde invisible ou spirituel.

Il comprend, dans la dogmatique de l'Église orthodoxe, les esprits célestes et les anges. Le grand catéchisme et la Confession orthodoxe définissent ainsi leur nature : « Les anges sont des esprits incorporels, doués d'intelligence, de volonté et de force. Ils ont été créés avant le monde visible et l'homme. Ils se divisent en neuf chœurs. Les mauvais an-

ges mêmes ont été créés bons par Dieu, mais se sont pervertis par leur propre volonté. » C'est cette doctrine, diversement interprétée, mais toujours maintenue par l'Église dans son intégrité, que nous allons exposer avec quelques détails.

La dénomination d'anges, appliquée dans l'Ancien Testament : à Moïse, aux prophètes, aux prêtres, au messie ; dans le Nouveau : au précurseur de Jésus-Christ, aux disciples du Sauveur ou aux représentants des Églises, désigne, dans l'Écriture sainte, des êtres spirituels, différents de la Divinité et de l'homme, et chargés d'exécuter la volonté de Dieu.

La croyance à l'existence des anges, prouvée par les anciens symboles, n'a rien qui répugne à la raison. S'il existe dans le monde matériel une gradation d'êtres plus parfaits les uns que les autres, on doit en inférer par analogie que, dans le domaine du monde invisible, à partir de l'âme humaine, il existe des esprits supérieurs, placés, en raison de leur perfection, à un degré de plus en plus rapproché de Dieu. La loi de progression, empreinte dans la création, ne s'arrête pas à l'homme, et l'âme humaine ne saurait fermer à elle seule tout l'horizon du monde spirituel.

La Genèse ne dit rien de positif sur l'origine des anges, qui a précédé la création du monde matériel (Job. XXXVIII, 7). Cette opinion est celle de saint Basile [1], de saint Grégoire le Théologien [2], de Chrysostôme [3], de saint Ambroise [4], de saint Jérôme [5] et en général des Pères de l'Église. Le nombre des anges est infini ; il forme l'armée des cieux, la multitude

[1] Homélie sur l'œuvre des six jours.

[2] Sermon 18, *in opp. SS. Patr.*, III, 340.

[3] *Ad Stagir.* lib. I, *in opp.*, t. I, 157, éd. Montfauc.

[4] *Ambros. in Hexam.*, I, cap. V, n. 19.

[5] *Epistol. ad Titum.*, cap. I.

des esprits célestes. » (Dan., VII, 10 ; Apoc., V, 11 ; Matth., XXVI, 53 ; Héb., XII, 22.) Comme dans le monde physique, il y a entre eux des distinctions, une hiérarchie, des ordres ou degrés, fondés sur leur différence en forces et en perfections. L'Église orthodoxe admet neuf chœurs d'anges divisés en trois ordres ou hiérarchies, savoir :

1° Les Trônes, les Chérubins, les Séraphins.

2° Les Puissances, les Dominations, les Vertus.

3° Les Anges, les Archanges, les Principautés [1].

Elle fonde la légitimité de cette division sur l'autorité de la tradition sacrée qui par Denys l'Aréopagite, remonte à saint Paul lui-même [2], sur les Constitutions apostoliques et les Pères de l'Église, tout en reconnaissant cependant que les anciens pasteurs et docteurs considéraient la doctrine de la hiérarchie céleste comme enveloppée de mystères, incompréhensibles à la raison.

Certains anges sont déchus de leur origine. Ce sont les esprits impurs ou démons, obéissant à leur chef, que l'Écriture appelle indifféremment le diable, le tentateur, Satan, Bélial, Béelzébul, le prince de ce monde, le prince des puissances de l'air. Le Sauveur lui-même enseigne l'existence de ce dernier dans la parabole du bon grain et de l'ivraie, dans sa réponse aux Phariziens qui l'accusent de ne chasser les démons que par Béelzébul, dans la sentence qui sera prononcée contre les pécheurs. Les apôtres Jacques (11, 19), Jean (1, III, 8), Paul (2, Tim. II, 26), parlent des démons comme d'êtres réels, doués de raison et ayant leur propre volonté.

C'est par un mouvement de cette volonté pervertie que les esprits malins, créés bons à leur origine, ont abdiqué leur état d'innocence et sont tombés dans le mal (Jean, VIII,

[1] Confession orthod., art. 1, rép. 20.

[2] *De celest. Hierarch.*, cap. VI, n. 2.

14; 2, Pierre, II, 40; Jude, VI.) Telle est la doctrine professée par Irénée, Tatien, Cyrille d'Alexandrie, saint Basile et par l'Église. Quelles furent les circonstances de cette chute? Arriva-t-elle bientôt après que Dieu eut appelé les anges à l'existence? fut-elle collective ou le résultat de l'entraînement? Trois opinions principales se sont produites sur ces questions.

Certains Pères de l'Église ont rapporté la chute à des séductions terrestres (Genèse, VI, 2).

Selon d'autres, elle provint de l'envie (Sap., III, 24); selon d'autres encore, de l'orgueil de Satan (I. Tim., III, 2, 6,) et de sa prétention d'être égal ou même supérieur à Dieu. Saint Grégoire dit à ce sujet [1] : « La première étoile du matin s'étant élevée trop haut en portant ses vues, du sein de sa gloire transcendante, jusque sur l'honneur suprême du grand Dieu, perdit sa splendeur, tomba ignominieusement, et, pour avoir voulu être Dieu, ne fut plus que ténèbres. » Saint Athanase ajoute : « Satan ne fut pas précipité du ciel pour luxure, adultère ou toute autre liaison illicite; c'est l'orgueil qui plongea dans le plus profond de l'abîme celui qui disait : Je monterai au ciel ; j'établirai mon trône au-dessus des astres de Dieu : je m'assiérai sur la montagne de l'alliance et je serai semblable au Très-Haut. » (Esaïe, XIV, 13, 14 [2]). C'est là en général l'opinion des anciens docteurs. « Retenus liés de chaînes éternelles et réservés pour le jugement du grand jour » (Jude, VI) « destinés pour leur révolte au feu éternel, » (Matth., XXV, 41) les anges déchus sont tombés par un acte spontané de leur volonté, et devenus incapables de repentir.

[1] Hymn. sacr., sermon VI. — Œuvres des saints Pères IV, 237.
[2] *Orat. de Virginit in opp.*, t. I, p. 824, *ed. Commel.*

VI. — Du monde visible ou matériel.

Fondée sur la cosmogonie mosaïque, la doctrine de l'Eglise enseigne la création du monde matériel en six jours, et, comme couronnement, celle de l'homme, appartenant par son âme au monde spirituel, par son corps à la sphère terrestre et formant comme un abrégé de l'un et de l'autre. « Dieu, dit saint Jean Damascène, a créé l'homme innocent, droit, ami du bien, exempt de chagrins et de soucis, brillant de toutes les perfections, ayant en abondance tous les biens, comme un petit monde dans le grand [1]... »

Du premier couple créé dérive le genre humain tout entier, contrairement à l'opinion des Préadamites et des Coadamites, à laquelle l'Eglise oppose le dogme du péché originel et sa transmission par Adam et Ève au genre humain tout entier.

Tous les hommes proviennent du premier couple par voie de naissance naturelle ; mais Dieu n'en est pas moins le créateur de chaque homme en particulier. Adam et Ève ont été créés immédiatement : leur postérité l'est médiatement, en vertu de la bénédiction prononcée sur nos premiers parents : « Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre. » (Genèse, 1, 28.) Les preuves bibliques sur lesquelles s'appuie cette doctrine sont nombreuses. (Actes, XVII, 28). « Dieu a fait naître d'un seul sang toute la race des hommes et leur a donné pour demeure toute l'étendue de la terre. » (Job., X, 8; Ps., CXVIII, 73. — Ce sont tes mains qui m'ont formé ; ce sont elles qui ont disposé toutes les parties de mon corps. (Jér., 1, 5 ; Job., X, 11 ; Esaïe, XLII, 5, etc.)

Les âmes humaines sont créées de Dieu. Le 5e concile

[1] Expos. exacte de la foi orthodoxe, XI, ch. XII.

œcuménique s'exprime ainsi : « Conformément à la parole de Dieu, l'Eglise affirme que l'âme est créée en même temps que le corps et non point avant lui, comme l'enseigne faussement Origène [1]. Théodoret a la même opinion [2]. Quant au mode de cette création, l'Eglise ne s'explique pas d'une manière précise ; mais on doit croire qu'il ne s'agit pas d'une création médiate, mais d'une transmission d'essence, vérité incompréhensible sans doute, puisque l'âme est un être simple, mystère accessible à Dieu seul, et que la raison ne peut pas plus comprendre que celui de Dieu engendrant le Fils et faisant procéder de toute éternité le Saint-Esprit, sans que pour cela il y ait partage de son essence indivisible. La doctrine orthodoxe sur l'origine des âmes humaines est donc, qu'elles sont créées des âmes des parents, mais non qu'elles en proviennent par elles-mêmes comme les corps des corps (opinion qui supposerait la divisibilité de l'âme, et par suite sa matérialité et sa mortalité), ni que Dieu les crée de rien, ce qui impliquerait la négation du péché originel, dont l'Eglise enseigne la transmission par le fait de la naissance. Tandis que le corps se forme graduellement, l'âme, être simple, est créée et donnée par le Créateur « au moment même où le corps, déjà formé, est apte à la recevoir [3]. » Distincte du corps, indépendante, immatérielle, libre et immortelle, l'âme constitue la prérogative essentielle de l'homme sur les autres êtres de la création, celle de sa ressemblance avec Dieu, un en essence, triple en personnes. « Dieu est Père, Dieu est Fils, Dieu est Saint-Esprit, dit saint Ambroise ; il n'est pourtant pas trois Dieux, mais un seul Dieu. De même l'âme est

[1] Origène et avec lui Méthodius, Cynésius, les Manichéens et les Priscillianistes, pensaient que les âmes humaines, créées auparavant, sont envoyées dans les corps humains en punition de leurs péchés.

[2] Abrégé des dogm. divins, ch. IX ; la Lecture chrétienne, IV, 221, 1844.

[3] Confess. orthod., art. I, rép. 28.

raison, l'âme est volonté, l'âme est mémoire ; cependant il n'y a pas trois âmes dans un seul corps, mais une seule âme, possédant trois facultés, et c'est justement dans ces trois facultés que, par sa nature, notre homme intérieur réfléchit admirablement l'image de Dieu [1]. » Saint Dmitry de Rostof va plus loin : il découvre dans l'âme et ses forces la Trinité hypostatique toute entière : « Comme Dieu est en trois personnes, l'âme de l'homme est en trois facultés : la raison, la parole et l'esprit. Et comme la parole et l'esprit procèdent de la raison, de même le Fils et le Saint-Esprit procèdent du Père. Comme la raison ne peut exister sans la parole et l'esprit, ainsi le Père n'a jamais été et ne peut jamais être sans le Fils et le Saint-Esprit. Et comme la raison, la parole et l'esprit sont trois différentes facultés de l'âme, et que l'âme est une et non triple, ainsi le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes en Dieu ; ils ne sont pas trois Dieux, mais un seul. »

Formé à l'image de Dieu, l'homme a reçu une destination supérieure, celle de tendre par toutes les forces de son âme raisonnable et libre vers son principe, de connaître son créateur, de le glorifier, de vivre en union morale avec lui. « Tu es un vase artistement travaillé, dit saint Basile, et qui a reçu de Dieu son être. Glorifie ton créateur, car tu ne fus créé que pour être un digne instrument de la gloire de Dieu, et tout ce monde est pour toi comme un livre vivant qui prêche la gloire divine et t'annonce, à toi qui as reçu la raison en partage, la grandeur cachée et invisible du Seigneur, pour que tu connaisses le Dieu de vérité [2]. » — « Nous naissons, dit aussi Lactance, à la condition de rendre au Seigneur qui nous donna l'être, l'obéissance qui lui est due, de

[1] *De dignit. condit. human.*, cap. XI.

[2] *Orat.* II. *De Homin. structura*, *in opp.*, t. I, p. 338, édit. Garnier, — Lect. chrét., 1841, IV, 6.

ne connaître que lui, de le suivre. Unis par ce lien de piété, nous sommes en communion avec lui; de là le nom même de religion[1]. » L'homme a donc pour loi première le devoir de s'appliquer constamment à se perfectionner par une vie sainte, à grandir dans la ressemblance de Dieu, son prototype. « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait, » a dit Jésus-Christ.

Pour accomplir cette destination, Dieu assiste le premier homme du secours de sa grâce; il se révèle à lui d'une manière immédiate. Cette grâce était pour nos premiers parents, selonl'expression des Pères, comme un céleste vêtement: Adam et Ève étaient sans cesse en communication avec Dieu. Pour exercer et fortifier l'homme dans le bien, Dieu lui fit à la fois un commandement et une défense; mais l'homme, cédant à la tentation, préféra sa volonté propre à celle du Créateur, choisit librement le mal, et sa chute s'accomplit. Dès lors, l'alliance divine était rompue; l'homme, divorçant avec la grâce, ne vivait plus de sa vie véritable: la raison était obscurcie, l'innocence perdue; la volonté dépravée inclinait au mal plutôt qu'au bien; la mort devint la conséquence du péché.

Ce péché, commis en Éden, a passé avec toutes ses suites, sur le genre humain tout entier. En Adam, il fut libre et volontaire; en sa postérité, il est héréditaire et inévitable. Saint Paul dit : « Plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul. » (Rom., v, 19.) La Confession orthodoxe s'exprime ainsi : « En tant que le genre humain tout entier était dans l'état d'innocence en Adam, sitôt que celui-ci vint à pécher, tout le genre humain pécha en lui et tous entrèrent dans l'*état de péché*. » (Art. 1. Rép. 24). Elle ajoute : « Quoique la volonté de l'homme ait été altérée par

[1] Instit. divin, IV, 28.

le péché, cependant il dépend encore aujourd'hui de chacun de nous d'être bon et enfant de Dieu, ou méchant et enfant du diable. » (*Ibid.*, rép. 27.)

La doctrine du péché originel est positivement basée sur l'Écriture sainte (Rom., v, 12, 15, 17-19; I Cor. xv, 22; Job, xiv, 4, 5; Jean, iii, 5, 6; Éphès., ii, 3). Elle s'appuie en outre sur la tradition constante de l'Église, administrant le baptême des enfants pour la *rémission des péchés*, accompagné de l'exorcisme, destiné à chasser du néophyte « tout esprit malfaisant et impur, caché et domicilié dans son cœur[1]. » Elle repose de plus sur les décisions des nombreux conciles tenus au ve siècle contre l'hérésie des Pélagiens, et spécialement sur celle du synode de Carthage (418), qui prononça l'anathème contre les adversaires du dogme du péché originel; sur les assertions des Pères antérieurs à Pelage : Justin, Irénée, Tertullien, saint Cyprien, saint Basile, saint Hilaire, saint Chrysostôme, qui prouvent unanimement que la doctrine de la corruption originelle était la croyance universelle de l'Église, et que saint Augustin fut le défenseur, non l'inventeur de cette doctrine.

Un simple coup d'œil jeté sur la nature de l'homme en ce monde plaide en faveur du dogme du péché originel. Il y a lutte entre la chair et l'esprit; le penchant au mal est plus fort que les attraits du bien; l'habitude du bien ne se contracte qu'au prix des plus grands efforts; les passions qu'il faut vaincre résistent avec force, tandis qu'une simple tentation nous séduit. D'où vient un tel désordre? Tout le mal qui est dans l'homme ne résulte pas de la matière, créée de Dieu, qui serait ainsi l'auteur du péché ; il ne provient point de l'état d'imperfection où l'homme se trouve, car Dieu n'exige point de lui des vertus au-dessus de ses

[1] Saint Augustin opposait ce fait aux Pélagiens. (*Contra Julian.*, II, cap. ii.)

forces : il n'a point sa source unique dans les vices de l'éducation : depuis sept mille ans, l'éducation du genre humain se perfectionne et le mal subsiste. Avant que l'éducation commence, divers défauts se prononcent déjà dans les habitudes de l'enfant. D'où viennent ces premiers germes du mal? Il n'y a à ces questions qu'une solution vraie : c'est que le premier homme, créé innocent et pur, pécha devant Dieu, et que tous les hommes, issus de lui, naissent avec une nature corrompue.

VII. — De la Providence.

« De ce qu'il y a de plus petit à ce qu'il y a de plus grand, Dieu connaît tout avec une parfaite exactitude et prend soin de chaque créature [1]. » Sa providence *conserve* tous les êtres de l'univers, *assiste* de sa grâce ceux qui sont doués de raison et de liberté, et *gouverne* toutes choses pour l'accomplissement de ses vues. *Générale* et *particulière* à la fois, elle embrasse en même temps l'ensemble de l'univers et les moindres détails des destinées individuelles.

Sans parler des nombreux passages de l'Écriture sainte qui l'établissent, le dogme de la Providence se fonde sur les perfections divines. La bonté de Dieu ne lui permet pas d'abandonner la création. Remplissant de son être tout l'univers, il agit sans cesse. Sa toute-puissance suffit à tout. Sans la Providence, le monde par lui-même ne pourrait subsister : l'ordre admirable dont il porte l'empreinte se changerait en confusion. « Ceux qui, niant la Providence, dit Théodoret, ont la folie d'assurer que c'est sans guide que le monde, composé du ciel et de la terre, se meut avec tant d'ordre et d'harmonie, ressemblent à cet homme qui, traversant les

[1] Confess. orthod., art. I, rép. 29.

mers à bord d'un vaisseau, et voyant comment le pilote dispose des rames et maintient le gouvernail, prétendrait que le vaisseau n'a point de rames, n'obéit pas à la direction du gouvernail et triomphe par lui-même de la fureur des flots et de l'impétuosité des vents [1]. »

La doctrine de l'Église orthodoxe attribue l'œuvre providentielle aux trois personnes de la Trinité. Le symbole nicéno-constantinopolitain appelle Dieu le Père « le Conservateur de toutes choses. » Celui de Grégoire le Thaumaturge nomme le Fils « la Sagesse qui maintient tout. » Le Saint-Esprit est « le Seigneur vivifiant, la vie renfermant la cause de la vie des vivants. » Les trois hypostases divines concourent également à l'acte providentiel, parce qu'il est un effet de la toute science, de l'omniprésence, de la toute puissance, de la sagesse et de la bonté de Dieu.

Cet acte ne porte point atteinte à la liberté des êtres moraux. L'homme se sent moralement libre. Dieu immuable ne retire point aux êtres moraux les dons qu'il leur a faits. Dieu omniscient connaît d'avance les pensées, les actions des créatures libres. Dieu souverainement sage sait disposer de ces actions, sans en gêner la liberté. Le mal qui existe dans le monde ne peut être imputé à la Providence : elle assiste l'être moral dans le bien. Quand il pèche, elle le laisse agir selon sa volonté propre, en vertu de la liberté dont il est doué; mais elle ne coopère point avec lui. Le mal physique qui existe dans le monde, est utile au bien général et contribue à la perfection du tout. Le poison, bien employé, peut servir de remède salutaire. Sous les maladies, les souffrances et les épreuves, germe la sanctification.

[1] *De provident. Orat.* II, t. IV.

VIII. — Bons et mauvais Anges.

Dans les rapports de la Providence avec le monde spirituel l'Eglise orthodoxe enseigne que Dieu prête son concours aux bons anges, en se révélant à eux, et qu'il ne fait que tolérer l'activité pernicieuse des mauvais anges.

1° Les *bons anges*, affermis dans le bien, ne peuvent plus retomber et resteront éternellement bons. Ils servent Dieu et l'adorent. « Ils célèbrent par leurs hymnes la majesté de Dieu, contemplent la gloire éternelle et cela éternellement[1]. » Ils sont les instruments de sa providence dans le monde spirituel lui-même et les ministres de ses dispensations par rapport au monde matériel. Il existe dans la dogmatique de l'Eglise, sinon comme doctrine positive, du moins comme opinion, l'idée que Dieu leur confie l'administration des parties et des éléments du monde visible. Quelques Pères de l'Eglise sont même allés jusqu'à admettre des anges particuliers préposés sur le monde organique et inorganique[2], les animaux[3], les végétaux[4] et en général les objets visibles[5].

Les anges ont donc pour mission d'être les instruments de la Providence, dans ses dispensations envers le genre humain. « Les villes, les royaumes, les provinces, les monastères, les Eglises et les hommes, clercs et laïques sont commis à leur garde, » dit la Confession orthodoxe. Accomplissant un triple ministère, ils prennent une part active à l'édification du royaume de Dieu sur la terre, ils étendent leur protection sur les sociétés humaines, ils déploient leur

[1] Saint Grégoire le Théol., 3e sermon sur la Théologie.
[2] Origène, *in Johann.*, t. XIII, 49.
[3] *Herm. Pastor.*, II, cap. II.
[4] Origène, *in Num. Homil.*, XIV, n. 2.
[5] Augustin, *De divers. Quæst.*, LXXXIII, 79.

sollicitude sur les individus, dont ils sont les anges gardiens.

Ils apparaissent aux justes de l'Ancienne Alliance, Abraham, Loth, Jacob, aux prophètes Daniel et Zacharie; ils interviennent dans les circonstances solennelles du ministère du Sauveur, annoncent la conception de son Précurseur (Luc I, 28) et la sienne (Matth., I, 20), célèbrent sa naissance (Luc II, 9). Ils servent le Christ, après l'épreuve de la tentation; ils le fortifient en Gethsémané et sont témoins de son ascension dans le ciel. Un ange délivre les apôtres de la prison, ouvre celle de Pierre, inspire à Corneille des pensées de conversion, console Paul pendant la tempête.

La dogmatique orientale infère du livre de Daniel (X, XIII, XX, XXI), qu'il y a des anges gardiens des Etats et des nations, qu'ils ont charge de préserver ou de délivrer du mal, de guider dans la voie du progrès, de conduire à Dieu; de celui de l'Apocalypse, qu'ils veillent sur les Eglises et la société des fidèles, dont ils sont les guides dans leur marche vers la patrie céleste.

La doctrine d'un ange gardien pour chaque individu apparaît déjà dans l'Ancienne Alliance (Ps., XXXIII, XC). Dans le Nouveau Testament les paroles de Jésus-Christ (Matth., XVIII, 10), l'enseignent manifestement. Elle ressort en outre de la délivrance de Pierre (Actes XII, 15). Saint Paul (Hébr., I, 14), déclare que les anges sont envoyés comme serviteurs et ministres à chacun de ceux qui croient en Jésus-Christ. On lit dans saint Basile : « L'ange du Seigneur environne ceux qui le craignent. Il n'abandonne aucun de ceux qui croient au Seigneur, à moins que nous ne le chassions nous-mêmes par nos mauvaises œuvres; car, ainsi que la fumée éloigne l'abeille, et la puanteur la colombe, le péché, par sa noirceur et son infection, chasse l'ange gardien de notre vie [1]. » Evagrius dit aussi : « L'impie se sépare de l'ange

[1] Homélie sur le ps. XXXIII, p. 8.

qui lui fut donné dès sa naissance, parce qu'il ne peut y avoir d'unité spirituelle que dans la vertu et la connaissance de Dieu, qui nous font ainsi entrer en intimité avec les saints anges [1]. » Conformément aux paroles de saint Paul, citées plus haut, l'Eglise fait consister le ministère des anges gardiens dans une coopération à l'œuvre du salut en harmonie avec la volonté de Dieu. Protecteurs de nos âmes et de nos corps, ils ne nous abandonnent pas même à notre dernier soupir, transportent les âmes des morts dans la région de l'éternité, et sont nos intercesseurs et nos représentants devant Dieu.

2° Les mauvais anges, dit la Confession de l'Eglise Orthodoxe « commettent des impiétés de tout genre; ils calomnient la majesté divine; ils pervertissent les âmes des hommes... Au reste, ils ne peuvent employer la violence sur aucune créature humaine..., à moins que Dieu ne le permette. » (Art. 1, rép. 21.)

Les efforts du démon tendent à combattre le royaume de Dieu sur la terre. Il est « l'ennemi qui sème l'ivraie. » « La puissance de Satan » est présentée (Actes XXVI, 18) comme le symbole du paganisme, et en général l'état de péché. Aussi les apôtres affirment-ils que l'activité des mauvais esprits a pour but de maintenir dans le monde le règne de l'idolâtrie, et les Pères de l'Église, que le diable règnait dans le monde païen [2]; qu'avant Jésus-Christ « tous les peuples étaient sous l'empire du démon; que les temples, les autels étaient érigés aux démons; que c'était à eux que les prêtres offraient des sacrifices [3], » etc., et qu'enfin, de même que le Christ est le chef de son royaume de salut, le diable est le chef et le conducteur de ceux qui lui obéissent [4]. »

[1] *Apud Damasc. Sacr. Parall.*, tit. VII, *in Opp.*, t. II, p. 309. Paris. 1712.

[2] *Athenag. Legat.*, XXV, XXVI; *Theoph. ad Autolic.*, II, 28; *Euseb. Demonst. evangel.*, IV, 9.

[3] Justin, *Apolog.*, I, cap. IX, XII, Tatian. *ad Græc.*, XII, XVIII.

[4] Greg. *Pap. Moral.*, IV, cap. XIV.

Le démon cherche à entraîner l'homme au mal, « tournant autour de lui comme un lion rugissant » (I Pierre VIII, 5). Les récits de l'Évangile concernant les démoniaques affirment que les esprits impurs s'établissaient dans le corps des hommes pour les tourmenter. De là l'autorité des exorcismes. » Non-seulement nous méprisons les démons, écrit Tertullien [1], nous les terrassons et chaque jour nous les couvrons d'ignominie; nous les chassons des hommes, comme le savent beaucoup de gens. » On lit dans Minutius Félix : « La plupart d'entre vous savent que les démons eux-mêmes attestent que nous les avons maintes fois chassés des hommes par les tortures de la parole et les flammes de la prière [2]. »

Dieu laisse aux démons la liberté de leur activité malfaisante, mais il la restreint pour lui faire produire, en tant que possible, des conséquences salutaires. C'est pour y mettre des limites qu'il les a châtiés dès leur chute, que Jésus-Christ a paru dans le monde, qu'il a donné à l'homme les moyens de « mettre Satan sous ses pieds, » et que Dieu ne permet pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces.

[1] *Ad Scapul.*, II.
[2] *Minut. Felix in Octav.*, XXVII.

CHAPITRE V.

CHRISTOLOGIE.

I. — De Dieu comme Sauveur.

Le péché du premier homme ayant outragé la justice et la bonté de Dieu, infecté tout l'être humain, et entraîné des suites funestes pour sa nature, il fallait détruire le péché dans l'homme, éclairer sa raison, réformer sa volonté, effacer les suites du péché. Dieu seul pouvait remplir ces conditions. Ni l'homme, car tous sont pécheurs, ni aucun des esprits célestes, car tout ce qu'ils font de bien provient du secours de la grâce, ne pouvaient satisfaire à la justice divine. Par amour pour les hommes, le Fils unique de Dieu se fit homme, prit sur lui tous les péchés, souffrit pour les effacer, en détruisit les suites dans l'homme et dans la nature extérieure, recréa le monde. Mais comme les Personnes de la Trinité sont co-essentielles, et ne se distinguent que par leurs attributs personnels, l'une d'elles ne pouvait agir sans participation des deux autres, et l'œuvre rédemptrice est celle de la Trinité toute entière. L'amour en est le motif, le salut en est le but. Dieu avait, par un décret éternel, résolu notre rédemption, comme remède à la chute que son omniscience lui avait dévoilée de toute éternité. Si cette rédemption n'a pas eu lieu immédiatement après la chute,

l'économie divine avant la venue du Sauveur répond à cette question. Il fallait que les hommes reconnussent leur impuissance morale à se sauver eux-mêmes; que la contagion du péché, maladie morale de l'humanité, vînt à maturité, atteignît le point culminant de son développement, et qu'alors parût la guérison radicale; il fallait que les hommes, avertis graduellement à travers les siècles, fussent préparés à l'acceptation du bienfait de la Rédemption, décrété avant les siècles. Dès la chute, la promesse de relèvement faite à la femme est répétée aux patriarches et transmise à Abraham, le père des croyants, avec qui Dieu forme une alliance particulière, dont les prophètes deviennent les organes. Les païens eux-mêmes sont préparés à recevoir le mystère du salut par la loi naturelle, qui reste écrite dans leur cœur, par les vestiges de la révélation primitive répandus chez tous les peuples, par leurs relations avec le peuple choisi de Dieu, et par la connaissance des livres sacrés des Hébreux, traduits en langue grecque longtemps avant la venue du Messie [1].

II. — La personne de Jésus-Christ ou le mystère de l'Incarnation.

De toute éternité l'amour de Dieu avait résolu de sauver le monde. Quand les temps furent accomplis, « Dieu envoya son Fils, né d'une femme et assujetti à la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi. » (Gal., IV.) Jésus-Christ parut pour consommer la Rédemption.

Auteur de notre foi, Pontife de la Nouvelle Alliance, Jésus-Christ est « le seul nom qui ait été donné aux hommes par lequel ils puissent être sauvés » (Actes IV), et « c'est

[1] Justin, *Cohortat. ad Græcos*, cap. XIV. *Cf. Apolog.*, I, cap. XX. — Tertull., *Apolog.*, 47. — Clem. Alex., *Stromat.*, I, cap. XV, XXI. — August., *De civit. Dei*, VIII, 12.

quelque chose de grand que ce mystère de piété qui s'est fait voir dans la chair. » (I Tim., III, 16.)

La doctrine touchant la personne de Jésus-Christ est l'un des dogmes les plus importants de la foi orthodoxe. L'Eglise d'Orient a constamment condamné les erreurs professées sur la divinité du Christ, au siècle apostolique, par *Cérinthe* et *Ebion*; au IIe siècle, par *Carpocrate*, *Théodote* et *Artémon*; au IIIe, par *Paul de Samosate*; l'hérésie des *ariens* et *semi-ariens*, qui, reconnaissant que le Fils de Dieu s'est réellement incarné en Jésus-Christ, prétendaient néanmoins que, non engendré de Dieu, mais créé, il n'était que le plus parfait des êtres de la création, mais sans posséder la nature divine; celle encore des *patripassiens* et *antitrinitaires*, qui professaient que Dieu lui-même, et la Trinité toute entière, s'étaient réellement incarnés dans la personne du Christ, et non le Verbe, le Fils de Dieu.

L'Église Orthodoxe rejette également les doctrines relatives à l'humanité de Jésus-Christ, professées par les *docètes*, qui enseignèrent qu'il n'eut qu'une apparence de corps ou un corps céleste, spirituel, plus parfait que le nôtre, et qui n'emprunta rien à sa génération de la Vierge; par *Apollinaire* et ses disciples, qui prétendaient que Christ n'eut point une âme humaine (νους, πνευμα), mais en sa place, sa Divinité; par *Cérinthe*, *Carpocrate* et d'autres gnostiques, pour qui la naissance de Jésus-Christ n'était pas un acte surnarel, mais celle d'un simple homme, fils de Joseph et de Marie.

Quant à l'union des deux natures en Jésus-Christ, l'Eglise Orthodoxe répudie les erreurs des *nestoriens* qui, séparant nettement les deux natures, voyaient en Christ un simple homme, uni moralement et extérieurement au Verbe, n'étant par conséquent que théophore, comme la Vierge n'était elle-même que mère de Christ et non mère de Dieu; —

celles des *eutychiens* ou *monophysites*, qui, tombant dans l'autre extrême, confondaient en une seule les deux natures de Christ; — celles des *monothélètes*, qui supposaient en Christ, même avec deux natures, une seule volonté et une seule action ; celles enfin des *adoptiens*, disciples du nestorianisme, pour qui Christ était, non le propre Fils de Dieu le Père, mais son Fils selon la grâce et par adoption.

A toutes ces opinions divergentes, l'Église Orthodoxe oppose, dès les temps apostoliques sur la personne du Rédempteur, la doctrine exposée dans le symbole de saint Athanase d'Alexandrie, qui porte : « C'est la foi orthodoxe que nous croyions et professions le Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, en même temps Dieu et homme : Dieu de la substance du Père, engendré avant les siècles, et homme de la substance de la mère, engendré dans le temps ; Dieu parfait et homme parfait, doué d'une âme intelligente unie à une chair humaine ; le même étant à la fois Dieu et homme, non pas deux, mais un seul Christ, unique, non par fusion des natures, mais par unité d'hypostase. » Le 4e concile œcuménique proclama la même doctrine, qui se résume, d'après la dogmatique de l'Église, en ces termes : « Il y a en Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine ; consubstantiel au Père selon la divinité, il est en même temps vrai homme, comme fils de Marie. Médiateur entre Dieu et les hommes, il est en communauté d'origine avec l'un et avec les autres. » — « S'il n'avait été qu'un homme, dit saint Chrysostôme, il ne serait point médiateur ; car un médiateur doit être en relation intime avec Dieu. S'il n'avait été que Dieu, il ne serait pas non plus médiateur ; car ceux pour qui il intervient ne pourraient pas s'approcher de lui[1]. » Né surnaturellement de la vierge Marie, il n'a point altéré

[1] *In Epistol.*, I, *ad Timoth. homil.*, VII, *in Opp.*, t. XI, éd. Montfaucon. — Irénée, *Adv. hæres.*, III, cap. XVIII. — Théodoret, *In Confess. dialog.*, XI.

par sa naissance la virginité de sa mère, laquelle a subsisté avant, pendant et après sa venue au monde. Si Jésus est appelé dans l'Écriture le fils *premier né* de la Vierge, disent les défenseurs de ce dogme orthodoxe, ce mot ne désigne pas uniquement celui après lequel sont nés d'autres enfants, mais aussi celui avant lequel personne n'est né; et si, d'autre part, l'Évangile fait mention des frères et des sœurs de Jésus-Christ (Matth., XII; Marc VI; Jean II, VII), l'Écriture nomme quelquefois frères des parents par alliance, Abraham et Loth, Jacob et Laban. Par rapport à Jésus-Christ, il s'agissait, selon l'opinion de saint Épiphanes [1] et de saint Ambroise [2], non de frères utérins, mais d'enfants que Joseph avait eus d'une première femme.

Élevé au-dessus de l'humanité par sa naissance, Jésus-Christ la dépasse par sa sainteté. Type de toute pureté matérielle et morale, il est exempt du péché originel. La Vierge qui le conçut a été *prépurifiée* par l'Esprit, corps et âme, pour lui donner naissance. Il est en outre pur de tout péché personnel. Ses propres paroles et les témoignages des apôtres attestent « qu'il n'a point commis de péché, et que de sa bouche nulle parole de fraude n'est sortie » (I Pierre II, 22); qu'il « est l'agneau sans souillure et sans tache » (I Pierre I, 18, 19) et qu' « il était convenable pour nous d'avoir un Pontife comme lui, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs et plus élevé que les cieux. » (Hébr., VII, 26.)

Cette sainteté absolue du Rédempteur découle, selon l'opinion des docteurs de l'Église, de l'union hypostatique de sa nature humaine avec la nature divine [3]; en d'autres termes, ils affirment qu'il n'y a en lui qu'une seule personne, et que les deux natures sont réunies dans la seule hypostase

[1] *Hæres.*, 28 et 78.
[2] *De instit. virgin.*, cap. VI.
[3] Tertull., *De animâ*, cap. XIII.

du Verbe divin. Il est nommé Fils de Dieu et Fils de l'Homme par l'Écriture, qui lui attribue quelquefois, comme à Dieu, des qualités humaines, et, comme à l'homme, des qualités divines, ce qui implique nécessairement la réunion de ses deux natures en une seule hypostase, réalisée, selon la foi de l'Église, *sans confusion*, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni mêlées ni confondues et *invariablement*, c'est-à-dire que ni la nature divine n'était changée en nature humaine, ni la nature humaine en nature divine, mais que toutes deux demeuraient entières dans la personne du Sauveur. Le dogme de l'union hypostatique des deux natures de Jésus-Christ est la base sur laquelle l'Église Orthodoxe s'appuie pour donner à la Vierge le nom de *Mère de Dieu*, et sans doute aussi comme protestation contre le nestorianisme, qui affirmait que la Vierge n'avait enfanté en Christ qu'un simple homme avec lequel Dieu s'unit moralement.

III. — Du salut par Jésus-Christ ou mystère de la Rédemption.

Messie ou Christ, oint selon l'humanité par Dieu même, « d'une huile de joie, d'une manière plus excellente que tous ceux qui y ont part avec lui » (Ésaïe LXI, 1 ; Ps., XLIV, 7 ; Luc IV, 18-20 ; Act., X, 38), le Fils de Dieu a opéré la rédemption du genre humain par son triple ministère de *Prophète*, de *souverain Sacrificateur* et de *Roi*.

I. Supérieur à tous les prophètes, il a révélé aux hommes le salut divin dans toute sa plénitude, avec une évidence parfaite. Il leur a donné une foi nouvelle, salutaire pour tout le genre humain. Annoncé par les prophètes d'Israël, ce ministère de Jésus est confirmé par ses propres paroles : il est la lumière du monde ; il vient pour rendre témoignage à la vérité ; il est maître et docteur ; il a donné aux hommes les paroles qu'il a reçues de Dieu. Au témoignage des apôtres,

il est « la vraie lumière qui éclaire tout homme venant au monde » (Jean I, 9), le « Prophète puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et devant tout le peuple » (Luc XXIV, 19). Saint Cyrille d'Alexandrie dit, en parlant des païens: « En vérité, ils avaient besoin de sagesse et d'instruction, ceux qui s'étaient égarés et qui, par une ignorance extrême, adoraient la créature au lieu du Créateur, nommaient dieux le bois et la pierre. C'est pour cela que le Verbe s'est incarné et les a instruits en disant : « L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction : il m'a envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour annoncer aux captifs leur délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue » (Luc IV). Car telles étaient les maladies dont souffraient les peuples. Mais lui, il les a tous guéris, les ayant enrichis de sagesse et leur ayant donné instruction [1]. »

L'enseignement de Jésus Prophète révèle au monde la loi de la *foi* et la loi des *œuvres*; de la foi à Dieu unique, par nature (Marc XII, 29), triple en personnes (Matth., XXVIII, 19), existant par lui-même, omniprésent, infiniment bon, tout-puissant, créateur et providence du monde; de la foi à lui-même, fils unique de Dieu et Rédempteur (Jean III, 16; XVII, 11); de la foi à la déchéance de l'homme (Jean III, 7) et aux moyens de s'approprier le salut, de se sanctifier et de parvenir à la vie éternelle. — Loi des œuvres, se manifestant par le renoncement à soi-même, par l'abandon du péché, par de constants efforts pour croître dans la sanctification, et s'accomplissant par le principe supérieur de l'amour de Dieu et des hommes.

[1] *Commentar. in Esaiam.*, lib. V, *in Opp.*, t. II, p. 776, éd. Lutet., 1638. — Cf. Athan. le Grand, *De incarnat., Verbi Dei*, n° 14. — La Lecture chrétienne, 1837, IV, p. 283.

Loi nouvelle et parfaite, l'enseignement de Jésus Prophète vient remplacer celui de Moïse et des prophètes dont il est l'accomplissement. Celui-ci n'était que « l'ombre des biens à venir; » la loi évangélique est « l'image même des choses » (Hébr., x, 1). Elle propose, avec plus de plénitude et d'élévation, les vérités morales et les vertus; elle fournit à l'homme des motifs plus purs et plus saints pour le porter au bien; elle abroge la loi cérémonielle et civile du mosaïsme, liée à l'existence du temple de Jérusalem et appropriée à la constitution locale du peuple juif, et met à sa place la législation universelle du genre humain, pour tous les temps, pour tous les lieux, pour tous les degrés possibles de progrès moral et de développement religieux.

II. Jésus Prophète nous annonce le salut; souverain sacrificateur, il le consomme. « Il est appelé Pontife, dit saint Épiphanes, parce qu'en son corps, il s'offrit lui-même en sacrifice au Père pour le genre humain; sacrificateur et victime, il s'immola lui-même, accomplissant son œuvre pour le monde entier. [1] »

Pour accomplir son ministère sacerdotal, il prit la forme de serviteur, et accepta un état d'humiliation et d'abaissement qui embrasse toute sa vie terrestre, depuis ses premières paroles: « Me voici, je viens, ô Dieu, pour faire ta volonté » (Hébr., x, 7), jusqu'à la dernière : « Tout est accompli. » Terminé par le supplice de la croix, ce ministère manifesta divinement l'humilité et l'obéissance du Rédempteur et opéra le salut du monde.

La mort de Jésus-Christ est un sacrifice expiatoire. De même que dans l'Ancienne Alliance, le sang de l'agneau pascal préserva les Israélites du glaive de l'ange de la mort, et que le souverain pontife, entrant dans le Saint des Saints,

[1] *Hæres.*, LXIX, n. 39.

aspergeait de sang le propitiatoire, le sang « de l'agneau im- » molé depuis l'origine du monde » (Hébr., IX, 2; I Cor., V, 7; Apoc., V, 12) a purifié tout le genre humain. Le Précurseur nomme Jésus « l'agneau qui ôte les péchés du monde. » Jésus dit lui-même : « Je suis le bon berger et je donne ma vie pour mes brebis. » En instituant la Cène, il ajoute : « Ceci est mon sang, de la Nouvelle Alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. » Les apôtres professent la même doctrine, et, avec eux, les hommes apostoliques, Barnabé, Clément de Rome, Ignace le Théophore, Polycarpe. Elle est proclamée par les Pères du IIe et du IIIe siècle. Tertullien écrit : « Christ voulut naître en chair de la chair pour régénérer notre naissance par la sienne, et détruire notre mort par sa mort [1]. »

Au IVe siècle, Eusèbe de Césarée, saint Grégoire le Théologien, saint Hilaire, saint Ambroise, reproduisent le même enseignement. Ce dernier dit : « Le sang des Prophètes était impuissant à nous racheter : Pierre et Paul l'étaient également; celui-là seul qui était à la fois Dieu et homme pouvait nous délivrer par sa mort, ce qu'un simple homme n'aurait jamais pu [2]. » Citons enfin saint Ephrem : « Pour nous a souffert l'impassible Seigneur; pour nous a été crucifié le seul exempt de péché; pour nous, injustes, a été livré à la mort Jésus-Christ, notre Sauveur [3]. » Le Christ a donc accompli et souffert à notre place tout ce qu'il fallait pour la rémission de nos péchés, étant lui-même exempt de péché; il l'a souffert volontairement, et il est mort pour accomplir la volonté de son père. Son sacrifice est non-seulement complet, il est surabondant, et par là, nous sommes délivrés du péché et les biens éternels nous sont acquis. Il s'étend à la

[1] *Adv. Marcion.*, III, cap. IX.

[2] *In Luc.*, cap. VII.

[3] Serm. sur les souffr. du Sauveur. — Œuvres des saints Pères, XV, 243.

fois sur tous les hommes et sur tous les péchés. Il est pour tous les temps, depuis la chute de l'homme jusqu'à la fin des temps; il embrasse à la fois le monde spirituel et le monde matériel, par conséquent l'univers entier. Il a rétabli notre union avec les anges et levé la malédiction de dessus la terre; mais il ne peut s'étendre aux esprits du mal, si obstinément hostiles à Dieu, qu'ils sont incapables de repentir et ne peuvent être réhabilités. Le ve concile œcuménique condamna les doctrines gnostiques, marcionites et origénistes, qui étendaient aux anges déchus les mérites de la Rédemption.

« Ayant été obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix, » Jésus a été glorifié; il est assis à la droite du Père dans le ciel, au-dessus de toutes les Puissances, de toutes les Principautés, de toutes les Vertus, de toutes les Dominations et de tous les titres qui peuvent être nommés non-seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir, et Dieu a mis toutes choses sous ses pieds (Éphés., I, 21, 22; 1 Cor., XV, 27). Cette glorification se manifesta par la transfiguration de son corps, qui devint « corps glorieux » (Ph., III, 21); par sa résurrection et son ascension avec sa chair, dans le ciel, où les anges de Dieu lui furent assujettis (1 Pierre III, 22; Hébr., I, 6), et continue par la plénitude de la gloire divine, dans laquelle il apparaîtra au monde pour juger les vivants et les morts (Matth., XVI, 27; XIX, 28; XXIV, 30).

III. A ses ministères de Prophète et de Sacrificateur, Jésus devait en joindre un troisième, celui de Roi. Il lui fallait cette puissance pour opérer une série de miracles, preuve de la divinité de son œuvre, et pour détruire l'empire de Satan, vaincre la mort et nous ouvrir la porte des cieux.

Investi de pouvoir à sa naissance (Ésaïe IX, 6, 7), il fut roi aux jours mêmes de son abaissement en face des Juifs,

devant Pilate, à son entrée à Jérusalem, quand il dit à ses disciples : « Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre. » L'Église professe cette royauté dans son symbole par ces mots : « Et dont le règne n'aura pas de fin. » Cette royauté, Jésus la prouva par ses *miracles*, par sa *descente aux enfers*, par sa *résurrection* et son *ascension*.

Les miracles de Jésus-Christ, opérés en preuve de la divinité de sa mission et de la vérité de sa doctrine, attestent son pouvoir sur la nature entière, et son empire sur les puissances de l'enfer : à son commandement, la mort même obéissait.

Sa descente aux enfers a été une victoire complète sur l'empire des ténèbres. Le symbole de l'Église enseigne : « Il est descendu aux enfers avec son âme, comme Dieu, pour annoncer le salut à ceux qui y étaient prisonniers, et en a retiré tous les justes de l'Ancienne Alliance, pour les conduire dans les demeures lumineuses du Père céleste. » (Prof. orth., rép. 49. — Grand catéchisme, art. 5). La doctrine est donc : que Jésus est réellement descendu aux enfers avec son âme et sa divinité, pendant que son corps était dans le sépulcre, afin d'annoncer le salut aux esprits *incarcérés* (I Pierre III, 18, 19). Elle renverse complètement l'hypothèse qui fait, de la prison, le tombeau, et de la descente dans la prison, la sépulture du Sauveur. Dans le passage de saint Paul (Rom., X, 6, 7), le fond de la terre (εἰς, τὴν ἄβυσσον) est opposé au ciel, et comme aucun mortel n'a pu monter au ciel pour en faire descendre Jésus-Christ, aucun n'a pu descendre dans l'abîme pour l'en retirer. La dogmatique orthodoxe demande si l'on peut entendre par cet abîme le tombeau de Jésus-Christ, dans lequel plusieurs purent entrer et l'opposer, comme un abîme inaccessible, à l'inaccessible hauteur du ciel.

Les Pères de l'Église professent la même doctrine :

Saint Irénée : « Il resta trois jours dans la demeure des morts, et il descendit aux enfers, pour en tirer les Justes, les Prophètes et les Patriarches, et les sauver [1]. »

Tertullien : « Le Christ-Dieu, étant mort comme homme et ayant été enseveli, suivant les Écritures, est descendu aux enfers, et il n'est monté au ciel qu'après être descendu au fond de la terre, pour y prendre comme compagnons de voyage les Patriarches et les Prophètes [2]. »

Clément d'Alexandrie, au IIIe siècle : « Le Seigneur n'est descendu aux enfers que pour annoncer l'Evangile [3]. »

Lactance, au IVe siècle : « Après avoir révélé la vérité aux hommes, selon la volonté de Dieu, il se soumit à la mort, pour vaincre et détruire l'enfer [4]. »

Saint Grégoire le Théologien : « Il est enseveli, mais il se relève; il descend dans l'enfer, mais il en retire les âmes [5]. »

Saint Jean Chrysostôme : « Représentez-vous ce que c'est que Dieu, quittant le ciel et son trône de Roi, descendant sur la terre, même dans l'enfer, et s'armant pour la lutte [6]. »

Les ariens même adoptèrent le dogme de la descente de Jésus aux enfers.

La résurrection de Jésus-Christ est son triomphe personnel sur la mort. Notre participation à sa résurrection enseignée par saint Paul (1 Cor., XV, 20, 23), résulte de ce que par la foi en Christ et l'acceptation de ses sacrements « nous devenons participants de Christ » (Hébr., III, 14), et par conséquent de sa vie (Jean XI, 25).

Cette résurrection est certaine. Elle est prédite par David (Ps., XV, 10), elle est figurée par Jonas (Matth., XII), maintes

[1] *Adv. Hæres.*, cap. XXXI, n. 1, 2.
[2] *De anima*, cap. LV, *in Patrolog. curs. compl.*, t. II, p. 742, Migne.
[3] *Stromat.*, VI, 6.
[4] *Instit. divin.*, IV, cap. XII.
[5] Serm. sur la théolog., III.
[6] Sur Matth., *Homil.*, II, n. 1, p. 23, en russe.

fois annoncée par Jésus, et les apôtres en sont témoins oculaires. Elle devient la source du courage moral qui anime leur prédication, et des succès étonnants qu'elle obtint chez les juifs et les païens.

L'Ascension de Jésus-Christ est le couronnement terrestre de son ministère royal. Après être devenu « les prémices de ceux qui dorment, » il s'éleva publiquement dans les cieux avec la nature humaine qu'il avait prise, et ouvrit à tous ceux qui croient en lui un libre accès au royaume du ciel (Jean XIV, 2, 3; XVI, 7; Héb., IX, 24; Éphés., II, 6; Rom., VIII, 17).

« Le règne de Jésus n'aura point de fin » (Luc I, 33), mais son ministère royal, en tant que ministère de rédemption, commencé sur la terre et continué dans le ciel, prendra fin, quand tous les croyants auront été amenés au salut. Alors Jésus fera, comme roi, le jugement universel, et remettra son royaume à Dieu, son Père (I Cor., XV, 24), afin que Dieu soit tout en tous (*Ibid.*, 28).

CHAPITRE VI.

PNEUMATOLOGIE OU DOCTRINE DU SAINT-ESPRIT.

I. — Dieu comme sanctificateur.

Prophète, Sacrificateur et Roi, le Fils de Dieu a consommé notre salut : mais il faut que son œuvre nous soit appropriée par nous-mêmes, sinon elle nous reste étrangère. De là la nécessité de notre sanctification en Christ.

La sanctification est une appropriation qui nous est faite des mérites de Christ; c'est une œuvre dans laquelle, au moyen de certaines conditions à remplir, Dieu nous purifie réellement de nos péchés et nous justifie.

Toutes les personnes de la Trinité y participent : le Père, à qui Jésus dit : « Père saint... sanctifie-les dans la vérité ; le Fils, qui s'est offert pour l'Église « afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui, pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible ; le Saint-Esprit, qui achève en nous « la sanctification » (I Pierre I, 2; II Thess., II, 13). Le Père en est la *source*, le Fils en est l'*auteur*, le Saint-Esprit en est le *consommateur*. L'Église, la grâce du Saint-Esprit qu'elle communique, et les Sacrements qu'elle dispense, tels

sont, selon le dogme orthodoxe, les trois moyens de la sanctification.

II. — De l'Église.

Dans un sens général, l'Église est la société de tous les êtres raisonnables et libres, anges et hommes, croyant en Christ sauveur, et unis en lui comme en leur chef. En particulier, elle embrasse proprement les hommes qui professent la foi chrétienne, sans acception du temps où ils ont vécu ni du lieu où ils se trouvent, des vivants et des morts [1]. Enfin, dans un sens plus restreint, l'Église de Christ est celle du Nouveau Testament et militante, ou le royaume de la grâce.

Elle s'est établie par le moyen des disciples et des apôtres; Jésus-Christ en a posé le fondement. L'Église Orthodoxe professe : « qu'il n'y a point d'autre fondement de l'Église que Jésus-Christ » (Prof. orth., p. 1, rép. 85). Elle embrasse, non un seul peuple, comme celle de l'Ancien Testament, mais tous les peuples, le genre humain tout entier. Jésus a dit à ses apôtres . « Allez et instruisez toutes les nations. » Ainsi tous les hommes qui entendent la prédication évangélique, sont membres de l'Église chrétienne, appelés qu'ils sont tous à l'union religieuse avec Dieu [2]. Quiconque est entré dans l'Église par le baptême, est membre de l'Église. Ce privilége n'est pas refusé, même aux pécheurs.

[1] Les Pères enseignent que, par Église chrétienne, on doit entendre non-seulement les croyants, postérieurs à Jésus-Christ, mais ceux qui l'ont précédé. C'est l'opinion de saint Chrysostôme et de saint Augustin. Un rituel de l'Église, russe dit : Son berceau (de l'Église) est dans le paradis. (Rituel de l'orthodoxie, f. 16; Moscou, 1820.) — Quant au lieu où se trouvent les membres de l'Église, morts ou vivants, ils lui appartiennent toujours, soit dans l'Église militante, soit dans l'Église triomphante, l'une royaume de la grâce, l'autre royaume de la gloire.

[2] Macaire, Introd. à la Théol. orthod., § 17.

« Car, lit-on dans la Lettre des patriarches (art. II), si les pécheurs, quoique infidèles, n'étaient pas membres de l'Église, ils ne seraient pas sous sa juridiction; mais elle les juge, elle les invite à la pénitence et les conduit sur la voie des commandements du salut. Ainsi, quoiqu'ils soient sous le péché, ils restent et sont reconnus membres de l'Église universelle, pourvu qu'ils n'aient pas apostasié, qu'ils aient gardé la foi orthodoxe et catholique ». (II Tim., II, 20; I Jean I, 8; I Cor. I, 10), etc. L'enseignement des Pères est conforme à cette doctrine. Néanmoins « par l'action visible de l'autorité de l'Église ou par l'action invisible du jugement de Dieu, sont séparés de l'Eglise, comme des membres morts » (Gr. catéch. chr., art. IX, p. 74, Moscou, 1840) :

1° Les apostats de la foi chrétienne;

2° Les hérétiques qui la rejettent ou l'altèrent dans ses dogmes;

3° Les schismatiques ou sectaires (raskolniks) qui méconnaissent l'autorité de l'Église;

4° Et généralement tous ceux qu'elle trouve nécessaire de retrancher de la société des croyants, en vertu du droit qu'elle a reçu de lier et de délier.

Travaillant au même but que son fondateur, savoir la sanctification des pécheurs et le rétablissement de leur union avec Dieu, l'Église a pour mission de conserver intacte la doctrine qu'elle a reçue, et de la répandre parmi les peuples; d'administrer les sacrements et les offices divins; de maintenir la direction instituée divinement dans son sein, et d'en faire usage selon les vues du Seigneur.

Pour parvenir au salut, il y a nécessité d'appartenir à l'Eglise de Christ. Le salut implique :

a. La foi à Jésus-Christ, notre réconciliateur avec Dieu. L'Eglise la prêche et la conserve;

b. La participation aux Sacrements. L'Église en est dépositaire ;

c. Une vie pieuse et honnête. L'Église la dirige.

III. — Doctrine de la Grâce.

Dieu accorde à ses créatures ses dons naturels et ses bienfaits spirituels, sans aucun mérite de leur part et par un pur effet de sa gratuité. C'est en cela que consiste la grâce. Emanant de *Dieu créateur*, elle est le partage des anges. Découlant de *Dieu sauveur*, elle s'applique à l'homme dégénéré.

Principe de notre sanctification, elle est à la fois : une force, une action spéciale de Dieu dans l'homme; un don gratuit, conséquence des mérites de Jésus-Christ ; un moyen de purification qui favorise les progrès dans le salut. La dogmatique la désigne sous différents noms : *extérieure*, elle agit par la parole divine, la prédication, les miracles; *intérieure*, elle opère sans intermédiaire dans l'homme, dont elle efface le péché; *passagère*, elle ne produit que des impressions isolées; *constante*, elle est l'état habituel de l'âme; *prévenante*, elle précède une bonne œuvre dans l'activité morale qu'elle éveille; *coopérante*, elle l'accompagne. Elle est enfin dite *suffisante*, quand elle devient une force pour le salut, et *efficace*, s'il en résulte dans l'âme des fruits salutaires.

En enseignant la nécessité absolue de la grâce pour l'œuvre du salut, l'Église Orthodoxe réprouve par cela même la doctrine des *pélagiens* qui, niant le péché originel, admettaient pour l'homme la possibilité de s'élever à la perfection morale, indépendamment d'une assistance supérieure [1] ; celle des *semi-pélagiens*, qui admettant, mais atténuant le péché

[1] Saint Augustin les réfuta dans de nombreux traités : *De gratiâ Christi; de Gest. Pelagii: de Spirit. et Litter.; contrà duas Epist. Pelagii.*

d'origine, établissaient une sorte de compromis entre l'aptitude personnelle de l'homme au bien et le concours de la grâce divine[1]; celle des *prédestinatiens*, qui affirmaient que Dieu ne communique sa grâce salutaire qu'à ceux-là seulement qu'il a de toute éternité destinés d'avance au salut[2].

La doctrine de l'Église sur la prédestination est résumée dans la « Lettre des patriarches d'Orient sur la foi orthodoxe, » émanée du Concile de Jérusalem en 1672 : « Nous croyons que Dieu, dans sa toute bonté, a prédestiné à sa gloire ceux qu'il a élus de toute éternité; mais ceux qu'il a rejetés, il les a livrés à la condamnation ; non point cependant qu'il ait voulu par là justifier les uns et condamner les autres sans motif...., mais parce que Dieu a prévu que les uns feraient un bon usage de leur liberté, et que les autres en abuseraient..... Quant à la doctrine des hérétiques blasphémateurs, qui prétendent que Dieu destine les uns à la gloire et condamne les autres, sans tenir aucun compte de leurs actions respectives, nous la jugeons insensée autant qu'impie » (art. 3).

La grâce divine, selon les principes de l'Église, est d'une *nécessité absolue* pour la sanctification : la conversion de l'homme à la foi chrétienne est impossible sans une coopération immédiate de Dieu le Père (Jean VI, 44). Sans son renouvellement par le Saint-Esprit, l'homme, fût-il converti, ne peut avoir accès dans le royaume de Dieu (Jean III, 5). Même après son entrée dans l'Église, il ne peut porter aucun fruit, s'il ne reste « attaché au cep » et

[1] Ils eurent pour adversaires : saint Augustin, *De Prædestin. sanctor; De dono Perseverentiæ;* — Prosper, *contra Collat.;* — Fulgence, *de Incarnat. et Gratiâ*; — le pape Célestin, *Epistol. ad Episcopos Galliarum.*

[2] Cette doctrine, professée déjà par les gnostiques, fut discutée par Irénée, Clém. d'Alexandrie et Epiphanes; plus tard par Prosper, Hilaire, saint Augustin et le pape Célestin (Sirmond. *Hist. Prædest.*, cap. I, II, III).

ne se nourrit de la vie qui est en Jésus-Christ (Jean xv, 4, 5).

La grâce divine est *universelle*; elle n'est pas le partage exclusif de ceux que Dieu a préconnus fidèles à la justice et destinés à la félicité éternelle; car Dieu est « le Père de tous les hommes, » des juifs et des païens. Il est « bon envers tous. » Il veut « que tous soient sauvés et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité. » Jésus-Christ a donné sa vie « pour le salut du monde. » « Il est la propitiation pour nos péchés, non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour tout le monde. » Il commande aux apôtres « d'instruire tous les peuples; » il appelle chacun en particulier à le recevoir : « Me voici à la porte et je frappe : si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui et je souperai avec lui, et lui avec moi! » Les apôtres proclament que « le Seigneur exerce envers nous sa patience, ne voulant pas qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la repentance. » Cette doctrine, nécessitée d'ailleurs par l'idée d'un Dieu infiniment bon et juste, est écrite dans les nombreux témoignages des anciens docteurs de l'Église. Saint Ambroise dit : « Jésus, soleil de justice, s'est levé pour tous, a souffert pour tous, est ressuscité pour tous. Si quelqu'un ne croit pas en Jésus, celui-là se prive lui-même du bienfait universel [1]. »

Dieu veut donc que tous les hommes soient sauvés; sa grâce n'est refusée à personne; mais il a prévu de toute éternité que les uns voudraient, que les autres ne voudraient pas se prévaloir de cette grâce. C'est dans ce sens que les uns sont prédestinés à la félicité, les autres à la condamnation : mais cette prédestination est conditionnelle. La parole divine enseigne « que l'homme recevra selon le bien ou

[1] Serm. VIII, n. 57, éd. Maur.

selon le mal qu'il aura fait, étant revêtu de son corps; « que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres; » — « que celui qui ne fera pas la volonté du Père céleste, n'entrera pas dans son royaume. » Saint Paul fait de la prescience de Dieu le principe de la prédestination : « Ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils.... » (Rom., VIII, 29, 30). Saint Chrysostôme écrit : « Dieu nous a prédestinés, non-seulement par amour, mais aussi pour notre vertu; si cela ne dépendait que de l'amour, tous devraient être sauvés, car Dieu aime tous les hommes; si cela ne dépendait que de notre vertu, la venue de Jésus serait un hors-d'œuvre, comme tout ce qu'il arrangea pour notre salut[1]. » S'il existe dans l'Écriture sainte des passages (Éphés., I, 4; Rom., IX, 11, 13) qui semblent favorables au dogme de la prédestination absolue, il y est question en général, non d'une élection à la gloire, mais d'un appel à la grâce en Jésus-Christ, laquelle existe réellement pour la conversion des hommes à la foi et aux bonnes œuvres, et ne dépend que de la bonté et de la miséricorde de Dieu. Cet appel n'est pas limité à certaines personnes dont le salut soit infaillible; il s'étend au genre humain tout entier. C'est dans le même sens qu'il faut entendre toute la partie dogmatique de l'épître aux Romains. La justice et la bonté de Dieu sont d'ailleurs la réfutation du dogme de la prédestination absolue, qui serait elle-même la négation de toute valeur morale dans les actions humaines.

C'est pourquoi tout « en opérant en nous le vouloir et le faire, » Dieu ne contraint point notre liberté. L'Écriture recommande « de ne point endurcir son cœur. » L'homme peut donc résister à la grâce, même obstinément. A quoi bon les exhortations, les promesses et les menaces dont abondent les Livres saints, si l'homme n'était qu'un ins-

[1] *In Ephes. homil.*, I, n. 2; *in Rom. homil.*, XV, n. 1, 2.

trument passif sous l'influence de la grâce ? Si la volonté humaine était invinciblement enchaînée à la vertu, quelle base resterait-il à la moralité ? Sans doute il y a un mystère incompréhensible dans l'action divine dont l'homme est l'objet, tout en conservant sa liberté. Néanmoins il existe une foule de passages de l'Écriture sainte, qui prouvent jusqu'à l'évidence que l'homme prend une part active aux œuvres que la grâce opère en lui. « Convertissez-vous à moi, et je me convertirai à vous » (Jérém., XXXI); approchez-vous de Dieu et il s'approchera de vous » (Jacq., IV). « Celui qui ne prend pas sa croix et qui ne me suit pas, n'est pas digne de moi » (Matth., X). « Faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau » (És., XI). « Celui qui demeure en moi et en qui je demeure, porte beaucoup de fruits » (Jean XV). « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as et le donne aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel, puis viens et suis-moi » (Matth., XIX), etc.

La sanctification de l'homme a pour conditions la foi et les œuvres : elle consiste en ce que la grâce le purifie réellement du péché et coopère avec lui pour le rendre juste et saint.

IV. — Des Sacrements.

Le mot sacrement ou mystère a dans l'Écriture sainte une double signification. C'est en général l'œuvre providentielle du salut du monde, opéré par Jésus-Christ (I Tim., III, 16) ; en particulier, l'acte par lequel l'Église en fait l'application à la vie du chrétien (I Cor., IV, 1 ; Éphés., V, 32). Le salut du monde étant œuvre divine, les sacrements sont institués de Dieu. Ce sont « des actes saints qui, sous une forme visible, communiquent à l'âme du croyant la grâce invisible par la médiation de Jésus-Christ [1]. Selon la Lettre des

[1] Confession Orthodoxe, quest. 99.

patriarches d'Orient sur l'Église orthodoxe, « les sacrements agissent nécessairement par la grâce sur ceux qui s'en approchent » (art. 14).

La perfection d'un sacrement implique trois conditions :

Une substance en harmonie avec la nature du sacrement : l'eau, le pain et le vin ou l'huile ;

Un prêtre légalement institué ou un évêque ;

L'invocation du Saint-Esprit et certaines paroles sacramentelles pour la bénédiction du sacrement.

L'Église Orthodoxe enseigne que la perfection du sacrement subsiste même en dehors de l'usage actuel de la substance bénie : l'insuffisance de la foi dans l'homme ne nuit ni à l'intégrité ni à la perfection du sacrement.

Cette Église étant regardée comme « le temple de la souveraine sagesse fondé sur sept colonnes » (Prov., IX, 1), admet sept sacrements, soit en vertu de la parole qui créa le monde en sept jours, soit par accommodation au sens de ce nombre, qui a quelquefois dans l'Écriture celui de plénitude et de suffisance légale. Elle affirme d'ailleurs qu'elle en fonde la légitimité sur les déclarations de Jésus-Christ, sur la doctrine des apôtres, sur l'autorité de la tradition, sur les témoignages des Pères de l'Église, et même sur les appréciations de la saine raison.

Ils embrassent la vie entière de l'homme, de son berceau à sa tombe. Par la grâce du *baptême*, le péché originel et la condamnation sont effacés, et l'homme est engendré sacramentellement à la vie spirituelle. L'*onction* ou *confirmation* est un sceau apposé sur la nouvelle créature de Dieu, qui la confirme dans la vie spirituelle et témoigne de son adoption en Jésus-Christ. La *communion* est une nourriture pour l'âme du fidèle, qu'elle renouvelle et maintient en unité avec Dieu. La grâce de la *pénitence* est le redressement des infirmités morales qui résultent pour l'homme des défaillances

du corps et de l'esprit et de l'abus de la volonté. Les trois autres sacrements ne sont pas d'application générale; ils ressortissent à la vocation de ceux qui les reçoivent et aux conditions où ils sont placés au sein de l'Église. *L'ordre* confère le ministère spirituel d'enseigner, d'administrer les sacrements et de paître le troupeau de Jésus-Christ. Le *mariage* est une bénédiction qui sanctifie l'alliance conjugale, et par elle les rapports de la famille et de la société ; enfin l'*extrême-onction* est le remède corporel et spirituel, la consolation des maladies et des infirmités qui visitent la vieillesse de l'homme et précèdent sa mort.

1° PREMIER SACREMENT. — LE BAPTÊME.

Par le baptême « l'homme né pécheur, instruit dans la foi chrétienne, immergé trois fois dans l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, est purifié par la grâce divine de tout péché, et devient un homme nouveau, régénéré et sanctifié [1]. » Jésus-Christ lui-même institua le baptême après sa résurrection, en donnant aux apôtres la mission d'instruire tous les peuples, et de leur conférer le baptême (Matth., XXVIII, 19, 20; Marc XVI, 16), dont le côté *visible* consiste à plonger trois fois dans l'eau celui que l'on baptise, en prononçant ces paroles : « Le serviteur de Dieu est baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit [2]. » La triple immersion, pratiquée dans la primitive Église, se fait au nom des trois hypostases divines, comme aussi en mémoire de la mort, de la sépulture et de la résurrection de Jésus-Christ.

Au moment où les paroles sacramentelles sont prononcées sur la triple immersion, la grâce divine agit *invisiblement* sur toute la nature de celui qui est baptisé. Elle fait de lui

[1] Confess. Orthod., part. I, 102.
[2] Grand catéch. chrét., sur le baptême.

un enfant de Dieu, un membre de l'Église. Elle le sauve des peines du péché et le rend héritier de la vie éternelle.

En vertu de ces effets, l'Église professe « un seul baptême, » dans ce sens, qu'il n'est administré à chaque homme qu'une seule fois et que, s'il l'a été selon la règle, il ne peut être renouvelé pour personne [1]. Indispensable pour tous, il doit être administré aux enfants qui, eux aussi, aptes au royaume de Dieu, ne sont point exempts du péché originel, dont le baptême les affranchit.

En effet, la sollicitude de l'Église prend soin de l'enfant dès le jour même de sa naissance, et diverses pratiques religieuses précèdent son initiation dans l'Église par le moyen du baptême. Elle voit en lui une créature née dans le péché, sujette à la condamnation, et vient, par ses prières, au secours de sa faiblesse. Elle supplie Celui qui voulut naître de la Vierge d'accorder sa grâce à la chrétienne devenue mère, de lui donner la santé de l'âme et celle du corps, de la purifier de toute impureté, elle, sa maison et ceux qui l'entourent; de garder l'enfant nouveau-né et de le rendre capable d'être présenté dans le temple chrétien.

Ces prières, qui sont d'une haute antiquité [2], étaient générales dès le IVe siècle.

A la suite des prières qui ont présidé à la naissance de l'enfant, l'Église le place sous la protection de la croix, symbole du christianisme. Le prêtre, la main étendue sur sa

[1] Dans la croyance de l'Église, le *baptême de sang* ou le martyre, peut tenir lieu du baptême d'eau et du Saint-Esprit. (Matth., x, 32, — VIII, 36, v, 16.) « Il en est, dit saint Basile, qui, dans les luttes de la foi, ont reçu la mort pour Jésus-Christ, à la lettre et non point par figure : ils n'ont plus besoin pour leur salut du symbole de l'eau, ayant été baptisés de leur propre sang. » (Sur le Saint-Esprit, chap. xv, Opp. VIII, 285) Saint Irénée dit la même chose : Exhort. au martyre, préface.

[2] *Notæ in orationes in mulierem puerperam primo die nativitatis ejus* (*in Eucholog. Goar.*).

tête, prie pour lui devant l'image de la Vierge, qui a porté dans ses bras et nourri de son sein le Sauveur enfant; puis il lui donne un *nom chrétien*. Cet acte religieux s'accomplit quelquefois devant les portes du temple, où l'enfant n'est pas reconnu apte à être introduit avant d'avoir reçu le baptême. Ce sacrement a lieu le huitième jour après la naissance, conformément à l'exemple du Christ qui, ce jour-là, reçut le nom de Jésus (Luc II, 21). Chrysostôme voit dans l'appellation d'un nom chrétien une source de nombreuses bénédictions. « De même que des gens assis dans les ténèbres, dit-il dans le panégyrique de Mélèce, archevêque d'Antioche, empruntent d'une lampe de nombreuses lumières pour éclairer leur maison, ainsi le nom du saint (Mélèce) a été comme un flambeau resplendissant sur la ville, auquel chacun a allumé sa lumière, en l'adoptant pour sa famille, comme un trésor de grand prix, dont résultent des bienfaits sans nombre. » Selon saint Augustin, le nom que l'on confère au moment du baptême est « le commencement de la vie spirituelle dans le sein de l'Église [1]. »

Quarante jours après la naissance de l'enfant sont consacrés par la loi de l'Église à la purification de la mère qui, pendant ce laps de temps, ne peut se présenter au temple. Cette mesure se fonde sur les pratiques de l'ancienne loi, qui interdisait à la mère « de toucher aucune chose sacrée et de paraître au sanctuaire avant que les jours de sa purification fussent accomplis » (Lévit., XII, 4). Cet espace de temps écoulé, l'Église fait un devoir à la mère de présenter son enfant au temple, à l'exemple de la mère de Samuel, qui consacra son fils à Dieu, et de Jésus-Christ, qui fut reçu entre les bras de Siméon. Le prêtre, après bénédiction et prières pour la mère et pour l'enfant, prend ce der-

[1] *De Catechizandis rudibus.*

nier dans ses bras, fait sur lui le signe de la croix devant les portes du temple, le porte dans l'intérieur de l'édifice et jusqu'à l'autel, s'il est de sexe masculin, et le reçoit ainsi dans l'Église, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. S'il est de sexe différent, le prêtre se borne à l'introduire dans le temple (I Cor., XIV, 34-35). L'Église rattache cet usage aux premiers temps de la chrétienté. « Après que celui qui a cru et promis d'être fidèle, dit Justin martyr, au IIe siècle, a reçu le baptême, nous le conduisons au milieu de nos frères, afin d'y prier ensemble pour le néophyte, pour nous-mêmes et pour tous, en quelque lieu qu'ils se trouvent, de nous édifier dans la vérité que nous avons connue et de devenir de bons citoyens, accomplissant les commandements, pour obtenir le bonheur éternel [1]. »

Tels sont les actes religieux qui président au baptême des enfants légitimes. Il en est d'autres dont l'Église fait précéder celui des adultes qui embrassent ses principes. Les Constitutions apostoliques prescrivent aux évêques et aux prêtres de soumettre à une investigation particulière les néophytes qui demandent le baptême, de scruter les motifs qui les portent à se rattacher à l'Église, de s'informer de leurs mœurs, de réclamer l'assentiment de leurs maîtres, s'ils sont esclaves [2], etc. Les actes du IIe concile œcuménique nous apprennent qu'au IVe siècle, quand il s'agissait de la conversion des païens, le premier jour, l'Église leur donnait un nom chrétien; le second, ils portaient le nom de *catéchumènes;* le troisième était consacré à un exorcisme qui s'opérait par un souffle trois fois répété sur la figure et les oreilles, et ensuite, après avoir assisté dans l'Église à la lecture de l'Écriture sainte, ils recevaient le baptême [3]. C'est

[1] Ire Apologie, 85.
[2] *Liv.* VIII, chap. II.
[3] 2e *Concile* œcuméniq., can. 7.

ce que l'Église Orthodoxe pratique jusqu'à présent pour le baptême des païens, qu'elle assimile à celui des petits enfants. Quant aux mahométans et aux juifs, elle fait précéder l'acte de leur baptême de quatre catéchuménats, qui, en vertu de l'ancienne tradition, doivent s'accomplir devant les portes du temple, où le néophyte n'est point admis à pénétrer avant d'appartenir à l'Eglise. Saint Grégoire le Théologien disait, au IVe siècle : « Tu es catéchumène, aussi longtemps que tu restes debout dans le vestibule du saint lieu ; mais il faut que tu y entres, que tu franchisses le seuil, que tu contemples les choses saintes, que tu pénètres du regard le Saint des Saints, pour y être avec la Trinité [1]. »

Une grande sincérité de cœur, la libre détermination de l'âme dans les intérêts du salut, telle est la condition que l'Église place à la base d'une conversion à ses doctrines. Les Actes des apôtres disent des juifs qui adoptèrent l'Evangile le jour de la Pentecôte : « Ceux qui reçurent *de bon cœur* la parole de Dieu furent baptisés » (Actes II, 41). Le 12e canon du concile de Néo-Césarée, en 315, défendit « de consacrer prêtre celui qui aurait été baptisé en maladie, parce que sa foi pouvait résulter, non de l'adhésion du cœur, mais d'un cas de nécessité. » Saint Grégoire le Théologien, dans son sermon sur le baptême, s'exprime ainsi : « Ne méprise pas les effets salutaires de l'exorcisme; ne murmure point s'il se prolonge; c'est l'épreuve de la sincérité qui te porte à rechercher le baptême. » Saint Cyrille de Jérusalem disait à un païen qui avait manifesté le désir de devenir chrétien : « Ce que Dieu attend de nous, c'est une entière sincérité. Ne me demande pas comment je puis me purifier de mes péchés : je te répondrais : par la franche volonté et par la foi. Quoi de plus simple? Au reste, si ce que tes lèvres pronon-

[1] Serm. 40e, sur le Baptême.

cent, ton cœur ne le ratifie pas, Celui qui voit au fond des cœurs est ton juge [1]. Si quelqu'un pense qu'il peut tenter la grâce, il se trompe lui-même sur ses propres forces. Que votre âme soit sans dissimulation, à cause de Celui qui sonde les cœurs et les reins (Ps., VII, 10), car de même que ceux qui choisissent des hommes pour la guerre, examinent avec soin leur taille et la conformation de leur corps, de même le Seigneur, dans le choix qu'il fait d'une âme, en scrute la candeur, et s'il découvre en elle de l'hypocrisie, il la rejette comme impropre au service du vrai combat. Mais s'il la trouve digne de lui, il la revêt aussitôt de sa grâce. » « Ne donnez point les choses saintes aux chiens » (Matth., VII, 6). Il faut que Dieu rencontre en nous une bonne conscience, pour qu'il nous marque du sceau divin du salut, qui fait trembler les démons et qui est connu des anges. Il est donc nécessaire que ceux qui reçoivent ce sceau spirituel par lequel ils sont sauvés, soient animés de franche volonté. Car, de même qu'il faut de la vigueur pour la lutte et le combat, pour recevoir la grâce, il faut la foi. »

Quand l'Église s'est assurée de la sincérité de celui qui veut se réunir à elle, elle l'invite à se présenter à la porte du temple, selon cette parole du Sauveur : « Heurtez, et l'on vous ouvrira » (Matth., VII, 7). Elle prie Dieu de l'animer des sentiments d'une vraie conversion et lui annonce que, pour parvenir à la vie éternelle, il doit avoir la foi de l'Église catholique Orthodoxe. Cette foi consiste à confesser la Trinité de Dieu et l'incarnation de Jésus-Christ, qui est à la fois Dieu et homme. Elle lui impose le devoir de garder les commandements renfermés dans le Décalogue et dans l'Évangile, de renoncer à toute mauvaise œuvre qui serait le fruit de l'orgueil, de la cupidité, des impuretés corporelles,

[1] Instruct. pour les catéchumènes, 8.

de la haine, de l'incontinence, de la colère, de la négligence à servir Dieu et à faire de bonnes œuvres. — Après avoir pris ces engagements, le néophyte s'agenouille, les mains croisées sur la poitrine, pour faire l'aveu de ses fautes; il reçoit alors un *nom chrétien* et devient *catéchumène*.

Il consacre ensuite, sous la direction spirituelle du pasteur, quarante jours à son instruction dans les vérités chrétiennes, en vertu du 45e canon du concile de Laodicée. Saint Cyrille de Jérusalem écrit à ce sujet : [1] « Sois assidu à l'instruction de catéchumène et retiens ce que tu y entends. Combien d'années n'as-tu pas passées au sein des vanités du monde..., et tu ne pourrais pas consacrer quarante jours à prier pour ton âme? » Ces quarante jours sont sans aucun doute indiqués à l'Église par l'exemple de Jésus-Christ, qui passa cet espace de temps au désert dans le jeûne et la prière, avant de commencer l'œuvre de son ministère, pour le salut du monde. Cependant si l'état moral du catéchumène ne présente aucun obstacle essentiel à ce que le baptême lui soit conféré, ce temps peut être abrégé, mesure que légitiment d'ailleurs plusieurs conversions rapportées dans les Actes des apôtres (VIII, 38-39; IX, 19; X, 48 ; II, 41 ; IV, 4, etc). Le néophyte doit connaître le symbole, l'oraison dominicale, quelques prières, la salutation à la Vierge et les commandements du Décalogue.

Les Constitutions apostoliques, en parlant des vertus qui doivent animer le néophyte, lui prescrivent le jeûne et la prière. « Il faut, avant de s'approcher du sacrement, qu'il s'abstienne de tout ce qui peut y être contraire; qu'il purifie son cœur de tout mauvais désir, de tout vice, de toute colère. Un agriculteur défriche d'abord les épines, avant de semer le bon grain : il faut de même que vous vous dépouilliez de

[1] Cyrille, 1er sermon pour les catéchumènes, § 5

l'impureté, afin que les sentiments pieux puissent ensuite germer en vous [1]. Celui qui aspire au baptême, doit être étranger à toute souillure, ami de Dieu, ennemi du démon, héritier du Père et cohéritier du Fils, non assujetti à Satan, aux démons et à leurs ruses, innocent, pur, juste, agréable à Dieu, enfant de Dieu [2]. » — « Ceux qui désirent le baptême, dit Tertullien [3], s'y prépareront par de fréquentes prières, par le jeûne, par les génuflexions, par les veilles, par la confession de leurs fautes passées. » — Saint Cyrille de Jérusalem dit au néophyte : « C'est maintenant le moment de la confession : déclare tout ce que tu as fait en paroles, en actions, la nuit, le jour. C'est maintenant le temps favorable : c'est aujourd'hui le jour du salut [4]. » Saint Grégoire ajoute : « Ne diffère pas la confession de tes péchés, sachant quelles sont les conditions du baptême de Jean [5]. »

PREMIER ACTE DE FOI.

Quand le catéchumène est suffisamment préparé aux vérités de la foi orthodoxe, il se présente de nouveau à la porte du temple. L'Eglise l'y reçoit au chant du 8e psaume : « Éternel! que ton nom est magnifique par toute la terre! » Elle lui annonce que le temps de l'épreuve a cessé, et qu'en témoignage de la sincérité de sa conversion, il doit, en présence de l'Eglise, renoncer à ses premières croyances et confesser la foi orthodoxe [6]. Cette confession, dans les temps anciens, se faisait quelquefois par écrit.

L'Eglise exige des Juifs de renoncer aux observances rab-

[1] Liv. VII, chap xxiii, xli, — liv. VIII, vi, viii.
[2] Liv. III, chap. xviii.
[3] Du Baptême, chap. xx.
[4] 1re instruction, v.
[5] Sermon sur le baptême.
[6] Concile de Laodicée, can. 7. — Septième concile œcuméniq., can. 8.

biniques, d'abjurer les superstitions et les fables juives, tous les blasphèmes, la circoncision, les actes sabbatiques ; de rompre avec les fêtes, les ablutions, les pains sans levain, les prescriptions relatives au manger et au boire, les doctrines et les commentaires du Talmud, la croyance à la venue d'un nouveau Messie et autres hérésies.

Le catéchumène était-il mahométan, l'Eglise veut qu'il abjure Mahomet comme prophète, tous les enseignements, toutes les pratiques du Coran, toutes les fables relatives au paradis, au mariage, etc.

DEUXIÈME ACTE DE FOI.

Le jour qui suit l'abjuration du catéchumène, l'Eglise l'appelle (Actes VIII, 37 ; I Tim., VI, 12) à *confesser la foi orthodoxe*. Cette confession embrasse la croyance à la Trinité, à l'incarnation de Jésus-Christ ; elle implique la foi aux souffrances volontaires et véritables du Sauveur, sans qu'elles aient atteint sa divinité ; elle proclame que Christ est mort, qu'il est ressuscité, qu'il est monté au ciel pour s'y asseoir à la droite de Dieu le Père ; qu'il a établi la communion de son corps et de son sang sous les emblêmes du pain et du vin ; que le sacrement du baptême est une vraie purification du péché ; que la vierge Marie est la *mère de Dieu* et, comme telle, élevée au-dessus des chérubins et des séraphins ; que les saints sont les fidèles serviteurs, les bien-aimés de Dieu, et qu'ils sont dignes d'être invoqués et exaltés ; que l'Écriture est inspirée de Dieu ; que les traditions sont en harmonie avec la parole de Dieu, saintes et salutaires au salut ; que la croix de Jésus-Christ est un instrument, non de malédiction et de mort, mais de victoire sur le démon et sur la mort ; que les saintes images méritent qu'on se prosterne devant elles, etc.

L'Eglise fait en outre une obligation au néophyte de confirmer *par serment* qu'il ne répudie pas ses anciennes croyances par nécessité, misère, crainte, abandon, dettes, esprit de gain, ou injustice de la part de ses coreligionnaires, mais par conviction de la vérité chrétienne, hors de laquelle il n'y a point de salut. « Dans le cas contraire, dit le néophyte, que la malédiction de Caïn et la lèpre de Guéhazi tombent sur moi! Je suis coupable du châtiment des lois civiles et du jugement de Dieu! » L'Eglise prie alors Dieu pour le bonheur et la joie du néophyte dans son sein. »

TROISIÈME ACTE DE FOI.

A la suite des pratiques que nous venons d'énumérer, le néophyte fait le premier pas vers le sacrement du baptême. Il est admis à franchir le seuil du temple, sans autre vêtement qu'une longue chemise, sans ceinture, la tête et les pieds nus, soit, selon l'opinion de Cyrille, pour figurer l'état du premier homme à qui Dieu donna le vêtement [1], soit pour rappeler l'infortuné qui, sur la route de Jéricho, tomba entre les mains des voleurs « qui le dépouillèrent, et après l'avoir blessé de plusieurs coups, s'en allèrent, le laissant à demi-mort » (Luc x, 30). Le pénitent, en signe du désir qu'il éprouve « d'être revêtu du nouvel homme » (Éphés., iv, 24) tient les mains baissées vers la terre, regarde vers l'orient qui lui retrace l'antique refuge du paradis [2] perdu par les séductions du démon, et vers « le soleil levant qui nous a visités d'en haut » (Luc i, 78), pour assurer aux fidèles le nouveau paradis céleste.

[1] Genèse, 3, 21. — 2e instruction préparatoire aux sacrements, de Cyrille de Jérusalem.

[2] Le livre de Basile le Grand sur le Saint-Esprit, chap. xxvii. — 5e épreuve, dans l'Euchologe du métropolit. Pierre Mogilas.

Les dernières pratiques du catéchuménat consistent dans l'*exorcisme*, le *renoncement* au démon, la *consécration* à Christ, et l'*introduction* dans le temple.

L'EXORCISME.

L'Eglise voit dans l'exorcisme un triomphe sur le démon qui, depuis le péché d'Adam, assiége l'homme qu'il retient quelquefois sous sa puissance. Saint Paul affirme que tous les hommes qui sont hors de la grâce, « vivent selon le train de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, qui est l'esprit qui agit dans les enfants de rébellion » (Eph., II, 2). Jésus-Christ, venu au monde pour renverser l'empire de Satan et fonder le royaume de Dieu, guérit les démoniaques (Marc V, 8 ; Actes X, 38). A ceux qui croient en son nom il a déféré le même pouvoir (Marc XVI, 17 ; Matth., X, 1). Au temps des apôtres, l'exorcisme au nom de Christ avait une telle puissance que « quelques-uns des exorcistes juifs, qui couraient de lieu en lieu, entreprirent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus, que Paul prêchait. » Il y eut plus tard au sein du clergé chrétien, une classe particulière d'exorcistes [1].

L'Eglise pratique l'exorcisme au moyen d'un triple signe de croix sur le front et sur la poitrine du néophyte au nom de la Trinité : elle lui fait l'imposition des mains, comme une bénédiction dans la vie nouvelle à laquelle elle le convoque ; elle prie pour sa délivrance de l'esclavage de l'erreur, et termine par un triple souffle sur le front, la bouche et la poitrine du catéchumène (Marc VII, 34 ; Jean XX, 22 ; Genèse II, 7 ; III Rois XVII, 22). Le souffle d'exorcisme était un usage pratiqué aux premiers temps

[1] *Constitut. apostol.*, liv. VIII, chap. XXVI. — Concile d'Antioche, can. 10. — Concile de Laodicée, can. 24 et 26.

du christianisme, comme le prouve le 7e canon du 2e concile œcuménique. Cyrille de Jérusalem en fait également mention dans son instruction pour le catéchumène.

LE RENONCEMENT AU DÉMON.

« Après avoir lié l'*homme fort*, selon l'expression de Jésus-Christ, l'Eglise *pille son bien* » (Marc III, 27) en invitant le catéchumène à renoncer volontairement et définitivement au diable et à ses anges. « Comme l'occident est la région des ténèbres, dit Cyrille de Jérusalem [1], c'est là que règne Satan, le prince des ténèbres. » C'est pourquoi le catéchumène se tourne vers l'occident, *souffle* et *crache* trois fois contre le démon, en signe de rupture ouverte avec lui. Cette pratique symbolique de l'Eglise Orthodoxe remonte jusqu'au temps des apôtres. Les Constitutions apostoliques font une prescription au néophyte de renoncer au diable pour se consacrer à Christ. « Avant de devenir participant de la sainteté, y est-il dit [2], il faut d'abord rompre avec le Malin. Après avoir été instruit, le converti dira : « Je renonce à Satan, et à ses œuvres, et à son orgueil, et à son service, et à ses anges et à tout ce qui est de lui. » — Denys l'Aréopagite rapporte que les néophytes soufflaient et crachaient contre le diable, leur ennemi, figurant par là son jugement, et que cette pratique se répétait trois fois [3]. — « Conformément aux traditions apostoliques, dit Tertullien [4], nous renonçons au démon, à son orgueil et à ses anges, et ensuite a lieu la triple immersion. » Grégoire le Théologien nous apprend « que ceux qui demandaient le baptême, renonçaient au démon,

[1] 1re instruction préparat. aux Sacrements, § 4.
[2] Liv. VII, chap. XLI-XLII, — liv. III, chap. XVIII.
[3] Hiérarchie ecclésiastiq., chap. III.
[4] *De coronâ*. — Voir aussi : *De Spectaculis*, IV.

non-seulement en paroles, mais matériellement par l'attitude de leur corps, restant debout, dépouillés de leurs vêtements et les mains étendues vers l'occident [1]. » Saint Cyrille de Jérusalem rappelle non-seulement le genre d'abjuration conservé dans l'Eglise Orthodoxe, mais il l'expose longuement :

« Je te maudis, Satan, perfide et cruel persécuteur! Je te maudis, serpent rusé et dangereux. Je te maudis, ennemi fallacieux qui, sous les dehors de la flatterie, as introduit tous les maux dans le monde, en poussant nos premiers parents à désobéir à Dieu. Je te maudis, Satan, auteur de toute malice et je maudis toutes tes œuvres. Toute espèce de péché est l'œuvre de Satan. — Et tout ton orgueil! L'orgueil de Satan, ce sont toutes sortes de spectacles abominables et de vanités, dont le Prophète prie Dieu de le délivrer, en s'écriant : « Détourne mes yeux, afin qu'ils ne regardent point à la vanité » (Ps., cxix, 37). C'est encore l'invocation des impurs démons qui a produit le culte des idoles. — Et tout son service! Le service du diable, ce sont les prières que l'on fait dans les pagodes, l'observation du vol des oiseaux, la magie, les prédictions, les amulettes que l'on porte au cou ou qui sont écrites sur des feuilles, les sortiléges et autres coupables idolâtries, » etc. [2]. Basile le Grand [3], saint Jérôme [4], et d'autres Pères parlent aussi de la rupture avec le démon, conservée jusqu'ici dans les rites de l'Eglise.

LA CONSÉCRATION A CHRIST.

« Quand tu as déchiré la vieille alliance avec l'enfer, dit saint Cyrille de Jérusalem, le paradis de Dieu, qui est situé

[1] Sermon sur le baptême.
[2] Première instruction préparat. aux Sacrements.
[3] 91e règle canoniq. — Commentaire sur Ésaïe viii, 21.
[4] Commentaire sur Amos vi, 14.

vers l'orient, s'ouvre devant toi [1]. » Après avoir abjuré le démon, le néophyte se tourne vers l'orient, les mains baissées vers la terre et répond à la triple question de l'Église, « qu'il se consacre à Christ, » dont il accepte volontairement le baptême. Saint Paul écrivait à Timothée : « Combats le bon combat de la foi, dont tu as fait une si belle confession devant plusieurs témoins. » Le néophyte ratifie la promesse qu'il fait à Dieu, en répétant trois fois en présence de l'Eglise, la confession de la foi orthodoxe formulée dans le symbole, et en se prosternant devant la Sainte-Trinité. Cette pratique, dont il est longuement question dans les Constitutions apostoliques (VII, 42), remonte aux premiers temps de l'Eglise. Elle est attestée par Denys l'Aréopagite [2], Timothée, évêque d'Alexandrie [3], Cyrille de Jérusalem [4], Ambroise de Milan, Ephrem de Syrie [5], saint Augustin [6], etc.

Après que le catéchumène s'est voué à Christ, l'Église l'exhorte à rester fidèle aux promesses qu'il a faites : « Car ta promesse, lui dit-elle, est comme une lettre signée, dont ta conscience répondra au jour de la rétribution devant le redoutable tribunal du juste juge qui te demandera compte de ta foi, de ton espérance et de ta charité. As-tu gardé la foi jusqu'à la fin de ta vie? As-tu mis ta confiance en ce Dieu, à qui tu recours aujourd'hui? As-tu donné à manger à celui qui avait faim, à boire à celui qui avait soif? As-tu vêtu celui qui était nu, secouru celui qui était dans les chaînes? As-tu visité le malade, donné asile à l'étranger, enseveli ceux qui sont morts dans la détresse? Ce sont là des œuvres pour

[1] 1re instruct. préparat. aux Sacrements, 9.
[2] De la Hiérarchie ecclésiastique, chap. II.
[3] 4e règle canonique.
[4] *De sacramentis*, lib. I, cap. II.
[5] Sermon 37, sur la seconde venue du Christ.
[6] Sermon 1, sur la nativité de Christ.

l'amour du corps; il en est d'autres, commandées par l'amour de l'âme, et pour lesquelles l'Eglise réclame ta fidélité : redresser le pécheur, instruire l'ignorant, fortifier celui qui chancelle, prier pour le prochain, consoler l'affligé, supporter avec douceur les calomnies, pardonner les offenses. Hâte-toi donc, pendant que tu en as le temps, de faire des progrès dans la foi et dans les vertus. La foi et les bonnes œuvres plaideront pour toi devant le redoutable tribunal, et te sauveront des tourments éternels. Sans elles, rien ne peut te venir en aide. Les biens, les parents, les amis, l'habileté peuvent nous servir sur la terre; au delà, rien de pareil ne suffit. Garde donc scrupuleusement tes promesses. Tu as répudié le diable et ses anges, comme prince et promoteur de tout mal : résiste-lui donc avec énergie en toutes choses; combats avec courage par la force de Christ à qui tu t'es consacré, et remporte la victoire. — Tu as renoncé à toutes les œuvres du démon, c'est-à-dire au péché; ne désire donc point revenir à ces œuvres, pour retomber sous sa servitude par le péché. — Tu as renoncé à son service, c'est-à-dire aux sortiléges, à la communion et à la prière avec les hérétiques et les infidèles, ce qui est contraire à la gloire et au service de Dieu; tu as renoncé à tout orgueil diabolique, c'est-à-dire aux plaisanteries indécentes, aux chansons dissolues, aux entretiens corrompus, à tous les spectacles licencieux, qui détournent ton esprit des pensées de Dieu, pour le porter aux œuvres mauvaises qui sont inimitié contre lui et qui s'opposent à ce que tu l'aies sans cesse devant les yeux. Donne continuellement gloire au Seigneur par des psaumes, des hymmes et des cantiques spirituels. Remplace les jeux indécents par des actes de dévotion, les chants obscènes par les cantiques de l'Église et ses prières, les conversations coupables par la lecture des saintes Lettres; oppose aux spectacles frivoles la méditation des bienfaits de Dieu, la fréquen-

tation des gens de bien et leurs entretiens sur les commandements divins, » etc.

ADMISSION AU TEMPLE.

Les épreuves du catéchuménat se terminent par l'admission du néophyte dans le temple, aux portes duquel il avait dû rester jusque-là. Elle est suivie d'une prière pour les membres de l'Église et pour les progrès du nouveau disciple dans la perfection de la foi qu'il vient d'embrasser.

Il faut du reste observer que, dès la plus haute antiquité, l'Église défend de conférer le baptême aux catéchumènes tombés dans des péchés graves, jusqu'à ce qu'ils aient fourni la preuve d'une sincère pénitence.

ADMINISTRATION DU BAPTÊME.

Sans le Sacrement du baptême, institué par Jésus-Christ, l'homme ne peut devenir héritier du salut. « Si quelqu'un ne naît d'eau et d'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (Jean III, 5). Le baptême étant la porte du salut, l'Église l'ouvre à quiconque désire y parvenir, aux adultes comme aux enfants. Les premiers l'acceptent volontairement [1]; les seconds le reçoivent sur la foi des parents ou des parrains. Le baptême des enfants avait lieu dans la primitive Église ; les Constitutions apostoliques en font foi [2], ainsi que Denys l'Aréopagite [3], Origènes, Cyprien martyr [4], les Pères du Concile de Carthage, Ambroise de Milan [5], et saint Augustin [6]. Origènes écrit : « Que le baptême des en-

[1] Concile de Carthage, can. 5.
[2] Livre VIII, chap. XV.
[3] Hiérarchie chrétienne.
[4] Lettre VII à Philas sur le baptême des enfants.
[5] Sur le sacrement du baptême.
[6] Discours 15e sur l'Evangile de saint Luc.

fants s'accomplit pour la purification du péché originel, et selon les traditions apostoliques [1]. Le IVe Concile d'Afrique, présidé par saint Cyprien, évêque de Carthage, statue que les enfants seraient baptisés sans délai, en se fondant sur ce principe, « que les dons du Saint-Esprit appartiennent à la foi et non à l'âge [2]. »

Comme témoignage de la joie que l'Eglise éprouve de la régénération du pécheur par le moyen du baptême, le prêtre chargé de l'administration du sacrement est vêtu de blanc, emblème de pureté chrétienne et de joie spirituelle (Apoc., VII, 14). Les cierges s'allument et le parfum de l'encens remplit le lieu saint. Avant de procéder à l'acte du baptême, l'Eglise veut que le prêtre se sanctifie lui-même par la prière. Il consacre ensuite par une nouvelle oraison, par un triple souffle d'exorcisme et par la bénédiction, les signes visibles du Sacrement, l'*eau* et l'*huile*, pratique de préparation qui, au témoignage des anciens écrivains, remonte aux temps apostoliques.

L'onction précède le baptême. Avant que le monde sortît renouvelé des eaux du déluge, la colombe apporta à Noé un rameau d'olivier, pour être aux yeux du patriarche, comme l'affirment l'Eglise et les Pères, « le signe de la réconciliation de Dieu avec le monde. » C'est dans ce sens que l'Eglise pratique l'onction, comme préparation à la grâce du baptême.

Ce Sacrement s'accomplit par une *triple immersion* au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ce mode de célébration, pratiqué par l'Eglise dès la plus haute antiquité, se fonde sur l'exemple de Jean-Baptiste, qui baptisait dans le Jourdain » (Matth., III, 6), et de Jésus-Christ lui-même qui,

[1] Discours 14e sur l'Évangile de saint Luc. — Commentaire sur l'épître aux Rom., liv. V, chap. VI.

[2] 8e lettre de Cyprien au presbytère Philas.

« quand il eût été baptisé, sortit de l'eau » (Matth., III, 16) [1]. Les Constitutions apostoliques disent « que l'immersion est l'ensevelissement avec Christ, et l'émersion la résurrection avec lui [2]. » « L'eau du baptême, selon Cyrille de Jérusalem, sert à la foi de tombeau et de mère [3]. » Le baptême par immersion se conserva dans l'Eglise latine jusqu'aux XIIIe et XIVe siècles, et y subsiste encore en partie [4]. Depuis l'époque d'Ambroise de Milan, le baptême s'administre dans cette ville par immersion [5]. Le mode par ondoiement n'était employé par les premiers chrétiens qu'en danger de mort; il s'appelait le baptême des malades [6].

Le baptême est suivi du chant du psaume XXXII, dont les paroles prophétiques retracent les fruits salutaires du sacrement qui vient d'être célébré : « Heureux celui dont la transgression est pardonnée et dont le péché est couvert ! » Saint Jérôme parle de cet usage dans son 3e traité contre les Pélagiens. Saint Grégoire le Théologien dit au baptisé : « Ta présence devant l'autel figure la gloire céleste; le chant du psaume qui t'accueille dans l'Église, est la voix des concerts célestes; le flambeau que tu tiens à la main, est l'image de la lumière céleste [7]. »

Comme symbole de pureté, le nouveau chrétien est re-

[1] Saint Jérôme dit au sujet du baptême par immersion du Sauveur : *Ipse Dominus noster Jesus-Christus, qui non tam mundatus est in lavacro quam lavacro suo universas aquas mundavit, statim ut caput extulit de fluente, Spiritum Sanctum accepit.* » Contre les Luciférien s.

[2] Liv. III, chap. XVII. — Basile le Grand, lettre 228 à Amphilochius, à l'époque de son épiscopat.

[3] 2e instruction préparat. aux sacrements, IV.

[4] *Bingham. Antiquitat. ecclesiastic.*, vol. IV, lib. XI, cap. II. — Dictionnaire de théologie, par Bergier, du baptême.

[5] *Handbuch der christlichen archæologie Augusti, vom Ritus des Untertauchens.*

[6] Saint Cyprien, lettre VII, liv. IV.

[7] Sermon 40e, sur le baptême.

vêtu du *sabanon*, vêtement blanc qu'Esaïe (LXI, 10) nomme « le vêtement de justice et de salut. » La *croix*, placée sur son sein, lui rappelle les devoirs que prescrit le service de Jésus-Christ, et comme le baptême est une lumière qui éclaire ceux qui le reçoivent (Hébr., VI, 4), l'Église, dans son symbolisme spirituel, met à la main de celui qu'elle vient de baptiser, un *cierge* qui, selon saint Grégoire, est l'emblème de la foi et de la gloire de la vie future, et avec lequel ceux qui croient avec simplicité de cœur, doivent aller à la rencontre de l'époux céleste[1].

2° DEUXIÈME SACREMENT. — L'ONCTION DU CHRÊME OU CONFIRMATION.

Après avoir purifié l'homme pécheur par l'eau du baptême, l'Église imprime au fidèle le sceau d'un nouveau sacrement, celui du chrême. Elle en trouve la légitimité dans le baptême de Jésus-Christ et dans les déclarations des apôtres. Quand Jésus sortit de l'eau du Jourdain, Dieu oignit son humanité « du Saint-Esprit et de puissance » (Actes X, 38; Hébr., I, 9).

Le baptême et la chrismation sont donc, selon la doctrine de l'Église, inséparables et d'institution divine. Les apôtres le confirment par leurs déclarations : « Vous avez reçu l'*onction* de la part du Saint et vous connaissez toutes choses » (I Jean II, 20). — « Or celui qui nous affermit dans vous en Christ, et qui nous a *oints*, c'est Dieu, qui nous a aussi marqués de son sceau et nous a donné dans vos cœurs les arrhes de son esprit » (II Cor., I, 21-22; Ephés., I, 13; IV, 30). La chrismation est une transformation de l'imposition des mains, que, vu la multitude des nouveaux chrétiens, les apôtres et leurs successeurs immédiats, les évêques, ne pouvaient pratiquer sur tous, comme aux premiers temps. C'est

[1] Sermon 40e, sur le baptême.

pourquoi l'Eglise y a substitué le chrême, en prescrivant aux évêques de le bénir et aux prêtres de l'administrer[1].

L'Église voit dans le saint chrême, qu'elle administre immédiatement après le baptême, une confirmation de ce sacrement, un sceau dont elle marque ses membres pour faire d'eux « des vases honorables, sanctifiés, propres au service du Seigneur et préparés pour toutes sortes de bonnes œuvres[2] » (II Tim., II, 21). De même qu'un cachet apposé à une lettre, la rend propre à être transportée au loin, le sceau du chrême marquant les fidèles du nom de Jésus-Christ, les rend capables de parcourir toutes les stations de la vie spirituelle et de parvenir à la félicité; elle les fortifie, comme soldats de Jésus-Christ, dans le combat de la foi, à l'exemple des anciens athlètes, qui oignaient leurs membres avant la lutte. Les Constitutions apostoliques nomment la chrismation « une confirmation de la confession. » (βέβαιῶσις τῆς ὁμολογίας.)

Le mode d'administration du sacrement consiste, conformément aux pratiques de la primitive Église, attestées par les Pères du 2e concile œcuménique, et Cyrille de Jérusalem, à oindre en croix le front, le sein, les yeux, les oreilles, la bouche, les mains et les pieds, pour sanctifier les pensées, les désirs, les sentiments et la conduite du chrétien. Denys l'Aréopagite (Hiérarchie ecclés. 5) et Ambroise de Milan (Des Sacrements, liv. VI, ch. II) nomment le sacrement de la chrismation « un sceau en croix. »

[1] Concile de Carthage, can. 6. — Le chrême de l'Église orthodoxe se compose d'huile et de cosmétiques odorants, de vin blanc, d'herbes de senteur et d'aromates, qui subissent une cuisson, puis sont bénis. La préparation s'en fait à la cathédrale de l'Assomption de l'antique Moscou, et au monastère de la Petchéra de Kief, d'où il émane sur les Églises au moment de leur consécration, sur chaque chrétien orthodoxe à l'heure de son baptême, sur l'empereur et l'impératrice à celle de leur couronnement.

[2] χρισμα, χριστος, χριστιανος.

Quelques pratiques se lient à sa célébration. Celui qui en a été l'objet fait trois fois le tour de l'*analoïa* (pupitre) au chant du cantique : Vous qui avez été baptisés en Christ, vous avez été revêtus de Christ ! Alleluia ! — Le cercle est le symbole de l'éternité.

Pendant sept jours, après la célébration des deux sacrements, les fidèles de l'Église grecque, comme signe de leur alliance chrétienne, portent « les vêtements blancs du baptême et du chrême » et assistent à l'office divin. Tertullien dit : [1] « Après avoir reçu le baptême, nous nous nourrissons de lait et de miel, et dès ce jour, pendant une semaine, nous nous abstenons de nous laver comme à l'ordinaire. » Le 8e jour [2], il est prescrit aux fidèles de se présenter au temple, pour y déposer les vêtements emblématiques et y effacer les traces du chrême, afin de préserver de toute profanation les signes visibles des sacrements. La dernière pratique qui en suit la célébration est la *tonsure en forme de croix*, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, emblème de l'esprit de sacrifice, commandé par la vocation chrétienne.

3° TROISIÈME SACREMENT. — LA PÉNITENCE.

L'Église regarde la *Pénitence* comme une condition nécessaire pour obtenir le pardon des péchés commis après le baptême. Ce sacrement, qu'elle nomme le *second baptême* ou *le baptême de larmes*, est à ses yeux le remède perpétuel du mal moral, selon la parole de l'Écriture, qui promet le pardon « jusqu'à septante fois sept fois » (Matth., XVIII, 22). La vie entière de l'homme, du berceau à la tombe, doit être un progrès constant vers la sanctification. La Pénitence en est l'élément.

[1] Apologie.
[2] Saint Augustin, sermons 157, 164, *in Dominicam in Albis*.

Hermas, écrivain du IIe siècle, dans la seconde partie de son livre, intitulé *le Pasteur*, présente la Pénitence comme une source de pardon : « Quoique le baptême, dit-il, soit essentiellement une vraie repentance, le temps de se repentir est laissé à ceux qui, après le baptême, ont succombé aux tentations de Satan et qui ont péché[1]. » Tertullien dit expressément : « Que la Pénitence est un sacrement, parce qu'elle ne s'opère pas seulement dans la conscience, mais par un acte spécial[2]. » Il ajoute : « Que le baptême est sans doute suffisant pour le pardon des péchés; mais que Dieu, dans sa miséricorde pour l'homme, exposé aux séductions de Satan, lui offre un moyen de conversion. Le second repentir est comme une porte des demeures célestes qui s'ouvre à celui qui heurte. » Les actes des conciles d'Ancyre et de Néo-Césarée, vers 315, et en particulier, les monuments écrits du IVe siècle, parlent du sacrement de la Pénitence, comme étant généralement adopté dans tous ses détails par les chrétiens de cette époque[3].

L'*épreuve de soi-même*, l'*esprit brisé et froissé*, la *prière* et la *confession*, tels sont les degrés que l'Église assigne à la pénitence. La confession, qui est auriculaire, est précédée des *prières de repentance* destinées à inspirer la *foi* en la médiation de Christ, et l'*espérance* en la miséricorde de Dieu. L'aveu des péchés allège, mais ne détruit pas la punition : les mérites infinis du Sauveur peuvent seuls obtenir à l'âme pénitente le pardon de ses fautes. Ces prières sont renfermées, l'une dans les Constitutions apostoliques (livre VIII, ch. 9); l'autre (*oratio propitiationis*) à la fin de la liturgie de l'apôtre saint Jacques.

A la suite de la confession des péchés, qui doit être faite

[1] Mandat., IV.

[2] De la Pénitence, 8.

[3] Concile d'Ancyre, can. 6 et 16; — de Néo-Césarée, can. 3.

sans réticence, sans honte et sans crainte, le fidèle se met à genoux devant le prêtre, qui accomplit sur lui le *sacrement de Pénitence*, en plaçant sur sa tête l'extrémité de son épitrachyle [1], et en prononçant ces paroles : « Notre Dieu et notre Seigneur Jésus-Christ, par la grâce et par les bienfaits de son amour, te pardonne, mon fils, tous tes péchés ; et moi, son indigne ministre [2], par le pouvoir qui m'est conféré, je te pardonne et t'absous de tous tes péchés, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit! Amen! »

L'Eglise trouve la légitimité du sacrement de Pénitence dans la parole de Dieu (Luc XXIV, 47 ; I Cor., I, 1-5), dans les Constitutions apostoliques et dans les témoignages des Pères de l'Église. L'imposition de l'épitrachyle sur la tête du fidèle est le renouvellement de sa consécration au service de Dieu, consommée d'abord par le baptême. « Nous absolvons, dit Jérémie, patriarche de Constantinople [3], par le pouvoir de Celui qui a dit : « A qui vous remettrez les pechés, ils seront remis, » et nous croyons que le châtiment du péché est enlevé à celui qui l'a confessé, en témoignage de quoi nous le recevons au divin bienfait de l'Eucharistie. »

Mais au pardon annoncé par l'Eglise doit se joindre un retour sincère à Dieu. La grâce du sacrement s'accomplit en ceux qui ne confessent pas seulement leur foi extérieurement et de lèvres, mais par l'élan du cœur et les fruits de la conversion. Le malfaiteur qui se repentit sur la croix vit s'ouvrir pour lui le paradis. « Le Seigneur connaît ceux qui sont siens » (II Tim., II, 19). Il juge non-seulement ceux qui ne viennent pas à lui, mais ceux qui viennent sans avoir la robe de noces. « Dieu entend non-seulement les paroles, mais il sonde le cœur, » dit saint

[1] L'étole grecque.
[2] *Jéréï*, prêtre.
[3] Réponse aux Luthériens, sur la pénitence.

Cyprien [1]. La confession doit donc être, non une lettre morte, mais l'expression de la foi du cœur et du redressement de la vie. « Quelques-uns, dit saint Ambroise [2], réclament la pénitence pour pouvoir communier sans délai : ils désirent moins être absous que parler au prêtre. »

L'Eglise joint ses exhortations à l'accomplissement de l'acte de pénitence :

« Mon fils bien-aimé dans le Saint-Esprit ! L'amour de Dieu qui ne veut point la mort du pécheur, mais qui l'invite à la repentance pour qu'il ait part à l'héritage des biens à venir, ne t'a point abandonné ! Il n'a pas voulu que tu périsses dans ton péché ! Il a ouvert sur toi les regards de sa miséricorde, pour te toucher par la grâce de l'Esprit, pour te réveiller du sommeil de la mort, te relever du lit de souffrance de l'iniquité et t'offrir le remède de tes défaillances spirituelles, — la sainte pénitence, pour que tu confesses tes transgressions et que tu acceptes avec joie la loi de satisfaction pour le péché. Rends de vives et constantes actions de grâce au Seigneur, de ce qu'au lieu de te châtier selon tes fautes, il t'a ouvert les richesses de sa compassion et remis tes péchés, qui, par la grâce du Saint-Esprit, sont effacés de ton âme comme la cendre dispersée par le vent, nettoyés comme la lèpre de Nahaman, et comme les dix lépreux que guérit une parole de Jésus. Comme le paralytique qui avait été couché trente-huit ans près de la source, toi aussi, fortifié par la grâce du Sauveur dans ton impuissance spirituelle, tu as entendu ces mots : sois guéri et ne pèche plus ! — Ne pèche plus, de peur d'anéantir en toi la perle précieuse de la grâce de Dieu, que tu as achetée par la pénitence, de peur d'éteindre de nouveau le flambeau de ton âme allumé au feu de l'amour divin. C'est à ses rayons que tu peux parcourir

[1] Discours sur la prière du Seigneur.

[2] De la Pénitence, liv. II, chap. IX.

en paix les sentiers ténébreux de la vie, et parvenir au rivage de l'éternelle lumière. Autrement, tu auras à souffrir des maux infinis; les sentiers de la vie seront pour toi des piéges que tu ne pourras éviter, et, parvenu à la porte du festin céleste, tu resteras en dehors avec les vierges folles qui n'ont point leurs lampes allumées. Ne pèche plus, de peur d'être rangé parmi les insensés; ne pèche plus et ne cesse pas de te repentir de tes fautes passées. Accomplis scrupuleusement la règle de satisfaction, et même persévère plus longtemps qu'il ne t'est prescrit, car elle résulte moins du nombre des fautes que de la faiblesse humaine. Aie confiance dans la miséricorde de Dieu qui, même dans l'impossible, devient le prix de la franche volonté. Et en persévérant dans la repentance, efforce-toi d'augmenter le nombre de tes bonnes œuvres. »

L'ÉPITIMIE, OU RÈGLE DE SATISFACTION IMPOSÉE PAR L'ÉGLISE.

L'Epitimie se lie au sacrement de la Pénitence; c'est une défense, une pénalité religieuse ou, comme s'exprime l'Eucologe, une règle de satisfaction dictée par l'Église. La théologie orthodoxe la trouve implicitement comprise dans ces paroles de saint Paul, qui, après avoir exhorté les Corinthiens à pardonner à celui qui avait péché et à le recevoir en réconciliation, ajoute : « C'est assez pour cet homme d'avoir subi la correction (ἐπιτιμια), de sorte que vous devez plutôt lui pardonner et le consoler, en lui donnant des preuves de votre charité (II Cor., II, 6, — 2). Celui à qui vous pardonnez, je lui pardonne aussi » (*Ibid.* 10). En vertu de ces paroles, l'Epitimie consiste dans la défense faite au pécheur d'avoir communion avec l'Église; elle revêt le caractère d'une satisfaction réclamée par elle. Elle s'accomplit par des actes de foi et d'amour envers Dieu et le prochain. Le prophète

Daniel pressait Nabuchodonozor « de racheter ses péchés par des aumônes et des libéralités envers les pauvres » (Dan., IV, 24). Zachée, poursuivi par le regret de ses fautes, s'était imposé lui-même la loi de satisfaction : « Seigneur ! je donne la moitié de mes biens aux pauvres, et si j'ai fait tort à quelqu'un en quelque chose, je lui en rends quatre fois autant. » — « Sur quoi Jésus lui dit : Le salut est entré aujourd'hui dans cette maison » (Luc XIX, 2-9).

L'Épitimie a donc un double caractère : celui d'abord d'une *pénalité*, qui entraîne l'exclusion de l'Eglise pour un temps déterminé, puis d'une *satisfaction*, qui commande certaines obligations religieuses particulières. Le patriarche Jérémie de Constantinople appuie cette mesure sur les raisons suivantes, dans sa réponse adressée à l'Église luthérienne :

« Selon nos principes, l'absolution des péchés est accompagnée de l'Épitimie pour plusieurs motifs respectables ; d'abord, afin qu'en passant volontairement par la peine en ce monde, le pécheur échappe aux châtiments redoutables de l'autre vie, dans lesquels sa volonté n'a rien à faire ; en second lieu, afin de détruire dans le pécheur ces effervescences passionnées de la chair, qui enfantent le péché ; car nous savons que les contraires sont guéris par les contraires ; en troisième lieu, afin que l'Épitimie serve comme de frein à l'âme et ne lui permette pas de rentrer en alliance avec le vice dont elle vient d'être purifiée ; en quatrième lieu, afin que l'homme se forme à la peine et à la patience, car la vertu est affaire de sacrifice ; en cinquième lieu, afin que nous sachions et que nous voyions si réellement le pénitent a pris le péché en horreur [1]. »

L'Épitimie a, aux yeux de l'Église, un caractère de néces-

[1] Sur la Pénitence.

sité, résultant à la fois de son devoir de diriger ses membres dans la voie de la sanctification, du sentiment de douleur qui est le fruit du péché et des liens spirituels qui unissent indissolublement les fidèles en un seul corps. C'est ce sentiment de douleur qui dicta la conduite de Zachée, qui inspire encore aujourd'hui les renoncements volontaires réclamés par la conscience individuelle. C'est cette alliance des membres de l'Église qui fait dire à saint Paul : « Vous êtes le corps de Christ et vous êtes ses membres. Lorsqu'un membre souffre, tous les autres membres souffrent avec lui, et lorsqu'un des membres est honoré, tous les autres en ont de la joie (I Cor., XII, 26-27) ; par conséquent si un membre pèche, tous les autres en sont affligés. » Il est donc nécessaire que celui qui afflige l'Eglise mérite son pardon, en redressant sa conduite sous sa direction (II Cor., II, 10).

L'Eglise a reçu de Dieu le pouvoir d'infliger des pénitences proportionnées au degré de culpabilité du pécheur. Sous la loi de Moïse, c'était l'exclusion pour un jour ou pour une semaine. Sous la Nouvelle Alliance, Dieu a commandé de reprendre le pécheur, d'abord en particulier, puis devant deux ou trois témoins, puis devant l'assemblée des fidèles ; enfin d'exclure les insoumis et de les regarder comme des païens et des péagers (Matth., XVIII, 15-18).

Cette puissance donnée à l'Eglise « pour l'édification et non pour la destruction » (II Cor., X, 8), les apôtres en ont fait usage et l'ont transmise à leurs successeurs. Les apôtres et les prophètes ont ordonné de juger les impudiques, les avares, les idolâtres, les médisants, les ivrognes, les ravisseur ; de ne pas manger avec de tels hommes et de retrancher les incestueux (I Cor., V, 2, 11-13) ; d'éviter l'homme hérétique après l'avoir averti une première et une seconde fois (Tite III, 10) ; de ne pas le recevoir dans sa maison et de ne pas le saluer, car celui qui le salue, participe à ses mau-

vaises œuvres (II Jean I, 10-11); qu'il soit anathème (Gal., I, 8-9; I Tim., I, 20; I Cor., XVI, 22). Il est souvent question de l'excommunication dans les Constitutions apostoliques. Elles entrent dans de minutieux détails sur les divers degrés de pénitences à infliger par les évêques, et sur l'attention scrupuleuse qu'ils apporteront à ces mesures de discipline. « Ayez des répressions différentes pour les divers péchés, disent-elles aux évêques, pourvu que nulle injustice n'excite l'indignation de Dieu. Si vous êtes coupables d'un jugement inique, Dieu vous jugera de même (Matth., VII, 2) [1]. — « De même qu'en médecine, dit Grégoire de Nysse, il existe un seul but, celui de rendre la santé au malade, et qu'il y a plusieurs manières de guérir, de même aussi, dans les maladies de l'âme, le nombre et la diversité des passions exigent des remèdes de divers genres, appropriés à ses infirmités [2]. »

L'Epitimie, depuis l'époque des apôtres, et selon la nature des péchés, est de deux genres; l'un qui consiste dans certaines obligations de piété, la prière ou le jeûne, en mesure exceptionnelle fixée par l'Église, et qui s'applique aux péchés véniels; l'autre, qui exclut de la communion, et même de l'Église, pour un temps déterminé, et qui frappe les péchés mortels.

L'excommunication est considérée par les anciens écrivains comme une expulsion du paradis. Les Eglises voisines, et quelquefois toutes les Eglises, étaient averties par écrit de l'application de cette mesure, afin que celui qui en était l'objet ne pût trouver asile dans leur sein. Elle continuait à peser sur lui aussi longtemps qu'il n'avait pas donné des preuves suffisantes de conversion à l'Église dont il était membre.

[1] Constitutions apostol., liv. II, chap. XLVIII.
[2] Première règle.

Il existe un exemple célèbre de cet acte de discipline : c'est l'excommunication prononcée par saint Ambroise contre l'empereur Théodose le Grand, pour avoir ordonné le massacre de sept mille hommes à Thessalonique, sans distinction de l'innocent et du coupable[1].

4° LA SAINTE CÈNE. — LES MATINES, LES VÊPRES ET LES OFFICES DE NUIT.

Avant d'aborder l'exposition du sacrement de la Cène, nous avons à faire connaître les pratiques qui en forment la préparation. Elles se résument dans les offices du *soir*, du *matin* et de la *nuit*.

L'office du soir comprend le Canon et les Acathistes à Jésus et à la Vierge, le Canon à l'ange gardien et les prières antécubiliaires.

Le « Canon au très-doux Jésus, » a été donné au XIe siècle à l'Église par le métropolitain Jean Euchaïste : « Jésus ! toi » qui es plein de douceur ; Jésus, toi qui es d'une patience » infinie ; Jésus qui as sauvé mon âme de la perdition, fléchis » et touche mon cœur ! » — L'Église enseigne par là au fidèle » qu'il n'est pas donné à l'homme un autre nom pour être sauvé » que celui de Jésus, que l'hymne répète fréquemment.

« L'Acathiste à Jésus » proclame le Sauveur vainqueur de l'enfer et de la mort, et implore sa grâce sur le pécheur, en répétant alternativement : « Alléluia ! aie pitié de moi. »

Le « Canon de la Sainte Vierge, » œuvre de Joseph Studite au IXe siècle, est une doxologie du mystère de l'Incarnation, dont Marie a été l'instrument ; elle répète alternativement la salutation de l'archange : « Réjouis-toi, Vierge toujours vierge, alléluia ! »

[1] Théodorite, liv. V, chap. XVI, XVII.

L'Église enseigne que Dieu a remis à ses anges la garde de nos âmes et de nos corps, et qu'ainsi pour chacun, et avant tout pour ceux « qui soupirent après l'héritage des saints » (Hébr., I, 14), il existe un ange gardien. Elle fait un devoir à ses membres de répéter le soir, et surtout avant la communion, moment où le secours céleste est le plus nécessaire à leur faiblesse « le Canon de l'ange-gardien, » œuvre du moine Jean.

Les « Prières du soir avant le sommeil » sont empruntées aux oraisons de saint Macaire le Grand, saint Antoine, saint Jean Chrysostôme, saint Jean Damascène : « Seigneur, qui as tant aimé le monde, ce lit va-t-il devenir mon tombeau, ou bien un nouveau jour luira-t-il encore pour mon âme ? Le tombeau m'attend et la mort n'est pas loin... » — L'Église rend grâces à Dieu pour les jours écoulés, implore son assistance sur l'avenir, rappelle à l'homme qu'il répondra un jour de ses péchés, l'exhorte à persévérer dans la pénitence et élève ses pensées à la grande miséricorde de Dieu.

Le dernier acte de dévotion prescrit aux fidèles, c'est la lecture du « Mémoratoire » pour invoquer la bénédiction de Dieu sur l'Église apostolique, sur l'Empereur, sur le Saint-Synode, sur les monastères, sur les parents, les bienfaiteurs, les pauvres, les voyageurs, les ennemis personnels ou ceux qui sont déchus de la foi, « afin que des sentiments de paix et d'amour règnent parmi les hommes. »

C'étaient les mœurs religieuses des premiers chrétiens. Tertullien dit à l'Épouse : « Te cacheras-tu (de ton mari païen) quand tu fais le signe de la croix sur ton lit, sur ton propre corps, ou quand tu te lèves la nuit pour prier [1] ? » — Basile le Grand : « Il est nécessaire, à la fin du jour, de remercier Dieu de ses dons et de tout le bien qu'on a pu faire ;

[1] *Ad uxorem*, lib. II.

de se repentir des fautes volontaires, involontaires ou cachées, de toute parole coupable, de toute mauvaise pensée. Pour échapper à la puissance du mal, rien n'est plus salutaire qu'un retour sur le passé. C'est pourquoi le prophète a dit : « Parlez au Seigneur dans vos cœurs, recueillez-vous devant lui sur votre couche [1]. » (Ps. IV, 5). Écoutons encore saint Chrysostôme : « Après le repas du soir ou lorsque nous sommes couchés, et que rien ne trouble notre recueillement, demandons-nous compte de chaque acte, de chaque parole du jour écoulé. Et si nous trouvons en nous quelque péché, lions notre conscience, soumettons notre âme, enchaînons si fortement notre cœur, qu'il ne puisse plus, au réveil, nous entraîner au mal. La fin du jour est le moment le plus propice pour cet examen de soi-même. Pendant le jour, nous faisons bien des choses contre notre gré ; les amis s'emparent de nous; les domestiques provoquent notre mauvaise humeur; la femme est triste; les enfants sont malades; les intérêts de la vie et de la société nous absorbent, et nous ne pouvons alors être si bien sur nos gardes que nous ne tombions en quelque faute. Mais le soir, libres de tous ces soins, nous appartenant à nous-mêmes, jouissant d'un grand calme, faisons de notre couche un tribunal, afin d'adoucir pour nous le jugement de Dieu [2]. »

LES MATINES.

Elles succèdent à certains offices célébrés au milieu de la nuit, et consistent dans le chant de psaumes d'où ressort l'importance du matin pour la prière, et en hymnes doxologiques adressées à Dieu.

[1] Question et réponse, 37.

[2] Sur le danger des prédications indulgentes, et « que le redressement du péché constitue une grande vertu. »

La lecture des psaumes xxe et xxie en forme le début et sert d'introduction aux prières de l'Église pour l'Empereur et pour son gouvernement (I Tim., II, 1, 4). Ces prières sont suivies de la lecture des six psaumes messianiques. Pendant cette lecture, quelques cierges sont éteints, en souvenir des bergers de Betléhem qui, après l'apparition de l'ange, se rendirent de nuit à la crèche pour y contempler l'Enfant divin, et de Moïse qui, après avoir reçu la loi, « s'approcha de l'obscurité où Dieu était » (Exode xx, 21). L'Église veut par là symboliser encore une autre pensée ; c'est que l'âme repentante, pour s'éprouver elle-même, ne doit pas aspirer à l'éclat du monde, mais chercher le mystère de la solitude. Le prêtre, devant les Portes Royales [1], dit à voix basse les prières des matines pour rendre grâces à Dieu, au nom de tous les fidèles dont il a protégé le sommeil, et le prier de faire luire dans leurs âmes le soleil de justice, de se souvenir de tous ceux qui se trouvent sur terre, sur mer et en tous lieux ; de bénir et de sanctifier le monde entier ; de donner sa paix à l'Église, au sacerdoce, au tzar et à tous.

La psalmodie des matines, commencée par ces paroles des anges : « Gloire à Dieu dans les cieux, paix sur la terre, » et continuée par la lecture des six psaumes, est suivie de la doxologie du Christ et de Dieu. A la fin du 6e psaume, l'Église répète l'acclamation qui accueillit le Sauveur entrant à Jérusalem : « Dieu Eternel, qui nous as éclairés, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » Viennent ensuite les cathismes [2], ou psaumes choisis de David, chantés jour et nuit par les chrétiens des premiers temps, dans les cellules des mo-

[1] Dans les temples russes, l'autel est séparé de la nef par une paroi, *l'iconostase*, où sont pratiquées trois portes. Celle du milieu, à deux battants, s'appelle la Porte Royale.

[2] Les vingt parties du Psautier.

nastères comme sous la voûte des temples, puis la lecture du psaume de pénitence (51e).

L'office des matines continue par le chant des neuf hymnes du Canon, qui retracent en général les grands faits de l'économie juive, célébrés par les prophètes.

La première est l'hymne que chantèrent les Israélites au passage de la mer Rouge (Exode xv, 1, 21).

La seconde commence par la censure que Moïse adresse à la nation juive, quand elle oublie le vrai Dieu pour s'abandonner à l'idolâtrie (Deutér., xxxii).

La troisième est la prière que Anne, la mère de Samuel, prononce au moment où elle consacre son fils au service de Dieu (I Sam., 2, 1-10).

La quatrième rappelle l'oraison par laquelle le prophète Habakuk exprime sa confiance à Dieu (Habak., iii, 1-10).

La cinquième commence par la prophétie d'Esaïe sur la délivrance d'Israël de la captivité de Babylone, et la fondation de la Nouvelle Alliance (Esaïe xxvi, 9-19).

La sixième est la supplication du prophète Jonas dans le ventre de la baleine (Jon., ii, 3-10).

Elle retrace les angoisses de l'homme dont l'âme est au pouvoir du péché et en danger de tomber dans le gouffre de l'enfer.

La septième est la prière des trois jeunes gens dans la fournaise de Babylone, où ils confessent leurs péchés et les justes jugements de Dieu (Daniel iii, 26-56 dans la version grecque).

La huitième forme la continuation de la même prière, où les trois jeunes gens chantent la gloire de Dieu (*Ibid.*, 57-72).

La neuvième enfin est le cantique par lequel la sainte Vierge glorifie Dieu de l'avoir choisie comme instrument de l'Incarnation (Luc i, 46-55), et Zacharie, père de Jean-

Baptiste, célèbre le salut envoyé à Israël (Luc I, 63-79) [1].

Au moment où finit le chant du Canon, le jour commence à poindre. Cette lumière physique rendue à la terre est l'emblème de la lumière spirituelle nécessaire à la vie de l'âme. C'est pourquoi les matines se terminent par un cantique de louanges à la gloire de Dieu qui nous donne la lumière du jour, et par une prière pour implorer celle de la grâce. Au moment où les cierges se rallument, l'Église chante : « Célébrons par nos cantiques celle qui est la Mère du Christ, notre lumière » et elle entonne les hymnes doxologiques [2], tirées des psaumes CXLVIII, CXLIX et CL :

« Louez l'Éternel dans les cieux, louez-le dans les plus hauts lieux !

« Tous ses anges, louez-le ; toutes ses armées, glorifiez-le !

« Louez-le, soleil et lune, étoiles et lumière, louez-le !

« Louez-le, cieux des cieux et toutes les ondes !

« Louez Dieu dans ses saints lieux ; que tout ce qui respire célèbre l'Éternel ! »

Enfin, après cette invocation ; « Gloire à Toi, qui nous as donné la lumière ! Gloire à Dieu dans les lieux très-hauts ! » les matines se terminent par une supplication pour demander à Dieu de bénir le nouveau jour et d'éloigner des fidèles toute espèce de péché.

L'OFFICE DE TOUTE LA NUIT.

Les grandes fêtes de l'Église grecque sont précédées d'un service solennel qui en est la préparation et qui se prolonge

[1] Toutes ces hymnes se composent d'Hirmes et de Tropaires. L'Hirme (εἱρμος, de εἴρω, je raconte) est le premier vers de chaque hymne, auquel les autres doivent ressembler en mesure et en mélodie. Les vers qui suivent se nomment Tropaires (τροπαρια, τροποι, *versiculi*, de τρεπω, je tourne), semblables aux Hirmes.

[2] Elles s'appellent les Stichyres (στιχηρα, de στιχον ἀειρω).

pendant toute la durée de la nuit. Il porte le nom de Pannichide, (παννύχις, *vigiliæ*), et réunit : les grandes Vêpres, les Matines et la première Heure. Les cérémonies religieuses qui accompagnent cet office, dont nous retraçons la physionomie, sont l'emblême : 1° de la création du monde; 2° de la chute de l'homme, et 3° de sa rédemption.

LES GRANDES VÊPRES.

Au moment où s'ouvrent les Portes Royales, l'Église, par la voix du prêtre, glorifie la Trinité. « Gloire à la Trinité sainte, une, vivante, indivisible, à toujours, aujourd'hui et d'ancienneté, aux siècles des siècles! »

Le prêtre proclame devant les fidèles la profondeur insondable de l'essence de la Trinité hypostatique, qui a créé le ciel et la terre, et leur rappelle qu'éclairés de la vraie lumière et vivifiés par la grâce du Dieu trois fois saint, ils doivent lui rendre gloire et honneur.

Il les appelle ensuite à se prosterner devant le Sauveur par qui seul le mystère de l'Essence divine est devenu accessible à l'homme :

« Venez, prosternons-nous devant le Seigneur notre Dieu; venez, prosternons-nous devant le Christ notre Seigneur; venez, prosternons-nous et fléchissons les genoux devant lui! »

Le prêtre, précédé du diacre, et l'encensoir en main, fait alors le tour du temple, pendant que le chœur chante le psaume CIV : « Mon âme, bénis le Seigneur! » dans lequel le prophète royal déroule le tableau majestueux de la création du monde.

A la fin du psaume, les Portes Royales se referment, emblème du châtiment infligé à l'homme qui, après avoir en-

freint l'alliance de grâce, désobéit à Dieu et fut exclu du paradis.

C'est alors que s'arrêtant devant elles, le prêtre, après certaines prières mentales, prononce la Grande Ectène [1], pour implorer sur tous les hommes les biens temporels et spirituels. Après chaque demande de l'Ectène, le chœur répète : « Seigneur, aie pitié de nous ! » — Après chaque appel à se consacrer à Christ : « A toi, Seigneur ! »

La Grande Ectène est suivie du chant du premier cathisme, partagé en trois antiphonies. Voici les passages de la première, empruntés aux trois premiers psaumes :

« Heureux l'homme qui ne marche pas selon le conseil des méchants. Alléluia ! alléluia ! alléluia !

« L'Eternel connaît la voie des justes, mais la voie des méchants périra. Alléluia ! alléluia ! alléluia !

« Servez l'Eternel avec crainte et réjouissez-vous avec tremblement. Alléluia ! alléluia ! alléluia !

« Heureux sont tous ceux qui se retirent vers lui. Alléluia ! alléluia ! alléluia !

« Lève-toi, Eternel ! délivre-moi, mon Dieu ! Alléluia ! alléluia ! alléluia !

« La délivrance vient de l'Eternel ; ta bénédiction est sur ton peuple ! Alléluia ! alléluia ! alléluia ! »

Ces passages retracent la promesse d'un Sauveur faite à l'homme déchu ; l'alléluia est un accent de reconnaissance pour la bonté de Dieu qui a voulu sauver le monde en Jésus-Christ.

La douleur de l'homme tombé dans le péché, le regret qui l'accable devant la porte fermée du paradis, se traduisent dans le chant de la poésie des psaumes :

« Eternel ! je t'invoque, exauce-moi ! Prête l'oreille à ma

[1] Il en a été parlé plus haut.

voix, lorsque je crie à Toi! Que ma requête vienne devant Toi comme le parfum et l'élévation de mes mains, comme l'oblation du soir! »

Cependant le diacre, sortant de l'enceinte où s'élève l'autel, paraît aux yeux des fidèles et parcourt le temple, — emblème des Patriarches et des Prophètes envoyés au monde pour annoncer la venue du Rédempteur; le parfum de l'encens exprime les sacrifices qu'offrait à Dieu l'ancienne Alliance, et que personnifie en lui-même Jésus-Christ, victime pour tous, ainsi que les prières de l'âme pure que Dieu agrée par l'intercession de Jésus et par la grâce du Saint-Esprit.

Pendant ce temps le chœur fait entendre ces passages des psaumes :

« Tire mon âme hors de prison, afin que je célèbre ton nom!

« Eternel! je t'invoque des lieux profonds! Seigneur, écoute ma voix! que ton oreille soit attentive aux accents de mes supplications!

« Si tu prends garde aux iniquités, Seigneur, Seigneur, qui est-ce qui subsistera? mais le pardon vient de toi!

« Depuis les guets du matin jusqu'à la nuit, depuis les guets du matin, attends-toi à l'Éternel, ô Israël!

« La miséricorde est avec l'Éternel, et en lui la délivrance abonde; il rachètera Israël de toutes ses iniquités. »

L'Hymme Dogmatique de Jean Damascène succède à ce chant litanique. Elle est l'expression de l'Incarnation et de la nature de Jésus-Christ, comme aussi la glorification de la Vierge que l'Église appelle « la porte du ciel. »

Pendant le chant de cette hymme, les Portes Royales s'ouvrent; le prêtre, précédé du diacre, portant l'encensoir, sort de l'enceinte de l'autel et s'arrête au centre du temple, au delà du jubé; après avoir prié en silence, il rentre dans l'intérieur du sanctuaire. C'est ici encore un acte tout symbo-

lique. L'ouverture des Portes Royales indique que les portes du paradis, fermées par le péché d'Adam, ont été rouvertes par le sacrifice du Sauveur. Le diacre rappelle Jean-Baptiste le Précurseur qui prépare Israël à recevoir le Messie promis; la sortie du prêtre de l'enceinte de l'autel, et sa prière muette au milieu du temple montre le Fils de Dieu descendant du ciel pour accomplir l'œuvre de salut au sein des nations.

Aussi le chœur fait-il entendre l'hymme de gloire du Sauveur: « Paisible lumière, gloire sainte du Père céleste, éternel et souverainement heureux, ô Jésus-Christ! Le soleil s'est levé sur l'occident et nous en avons contemplé la splendeur. Chantons à Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit! O Toi qu'exaltent en tout temps les concerts des Puissances célestes, Fils de Dieu qui nous as donné la vie, que le monde entier chante tes louanges [1]! »

Au chant des Prochymènes [2] et à la lecture des Parémies [3], succèdent les deux Ectènes et les Litanies. Ces dernières commencent par ces mots : « Dieu! sauve ton peuple et bénis ton héritage! » et sont suivies du cantique de Siméon: « Tu laisses maintenant aller en paix ton serviteur, selon ta parole, car mes yeux ont vu ton salut! » etc.

Les Grandes Vêpres se terminent par la bénédiction des pains, du froment, du vin et de l'huile, et par la lecture du psaume XXXIVe, qui est pour l'âme fidèle la vivante prédication de la confiance en Dieu, source de tout bien, et le pressant appel « de le bénir en tout temps, pour goûter combien le Seigneur est bon! »

[1] Cette hymne est l'œuvre d'Athénogènes, martyr au IIIe siècle. Elle fut popularisée dans le VIIe par Sophronius, patriarche de Jérusalem.

[2] Prochymène, verset du psautier analogue à une fête de l'Église, et chanté avant la lecture des épîtres.

[3] Parémies, passages choisis des proverbes de Salomon.

Les Grandes Vêpres sont suivies des Matines, dont nous avons donné l'analyse. L'office se termine par la Première Heure, dont voici le rituel :

Par cet office, l'Église rappelle à ses membres qu'une pensée religieuse doit sanctifier le début de chaque nouveau jour. En vertu des anciens usages, quelques cierges sont éteints; la faible lueur qui éclaire le temple apprend aux fidèles qu'ils ont à se recueillir en eux-mêmes pour écouter la lecture des trois psaumes, auxquels l'Église emprunte les prières des matines.

Le premier commence ainsi : « Eternel ! prête l'oreille à mes paroles, écoute mes supplications ! Mon Roi et mon Dieu ! sois attentif à la voix de mon cri, car je t'adresse ma requête. Eternel ! dès le matin, tu entendras ma voix; dès le matin, je me préparerai et je regarderai vers toi ! » Ce psaume est l'expression du zèle pieux qui anime le prophète et de l'éloignement qu'il éprouve pour les impies; il demande à Dieu de frapper d'impuissance leurs sinistres projets, et de remplir de joie ceux qui se confient en lui et qui aiment son nom (Ps. v).

Le second, attribué à David, célèbre la grandeur de Dieu : « Eternel ! tu nous as été une retraite d'âge en âge ! Avant que les montagnes fussent nées et que tu eusses formé la terre habitable, d'éternité en éternité, tu es et tu seras le Dieu Fort » (Ps. xc). A cette majesté de l'Éternel, le poète sacré oppose la fragilité de l'homme, qu'il compare à un songe, à une herbe qui fleurit le matin, et le soir on la coupe et elle sèche. Il demande ensuite à Dieu de nous apprendre à faire le compte de nos jours, de manière que notre cœur en soit rempli de sagesse, de nous rassasier dès le matin de sa bonté et de répandre sa faveur sur ses serviteurs.

« O Éternel, je chanterai ta bonté et ta justice, je te psalmodierai ! » Tel est le début du troisième psaume (Ps. ci).

David chante la miséricorde et la souveraine justice, et promet à Dieu d'éloigner de soi les cœurs médisants et orgueilleux, de punir les méchants, de ne rechercher que les gens de bien et les fidèles; — exhortation morale que l'Église oppose à l'influence funeste de la société des pervers.

Des prières succèdent à la lecture des trois psaumes : « Dirige par ta parole les instincts de mon cœur, enseigne-moi à marcher dans ta justice... Délivre-moi des calomnies des méchants!... Fais-luire sur ton serviteur la clarté de ta face... Que ta louange soit sur mes lèvres, ô Éternel! » Une dernière invocation termine les offices de nuit : « Seigneur! enrichis-nous de ta grâce et bénis-nous! Tourne ta face sur nous, et nous fais grâce! O Christ! lumière de vérité, éclaire et sanctifie tout homme qui vit au monde! Que la splendeur de ta face rayonne sur nous, pour ouvrir nos yeux au mystère de l'insondable lumière; dirige nos pensées vers l'obéissance à tes commandements, par les prières de ta très-sainte Mère et de tous tes saints! Amen! »

Le chœur entonne alors l'hymne triomphante de la Vierge : « Mère du Seigneur, élue de Dieu, invincible puissance, délivre-nous de tout mal, car nous t'invoquons! Réjouis-toi, vierge de toute pureté! »

L'office se termine par la bénédiction ordinaire.

QUATRIÈME SACREMENT. — LA SAINTE CÈNE.

L'Église recommande à ceux de ses membres qui vont participer à la sainte Cène, de faire des jours qui la précèdent un temps de sérieuse préparation. Le recueillement, la prière, le jeûne, une grande pureté de mœurs doivent disposer l'âme à cet acte religieux. « De même que l'eau efface les impuretés du corps, lit-on dans la lettre de Nil à Marcien, la prière purifie l'âme, et comme nul homme n'est

sans péché, marchât-il sur les traces du grand Moïse, il n'en est aucun qui n'ait besoin de la prière, pour laver ses souillures spirituelles. Quoique purifiés déjà par le baptême, nous n'en devons pas moins persévérer dans la prière, parce que volontairement ou à notre insu, nous retombons sans cesse dans le péché : il faut donc sans relâche faire disparaître du cœur les imperfections et les vices qui résultent de sa nonchalance et de sa fatale sécurité. Une sévère continence, la sobriété dans la satisfaction des appétits du corps, l'assiduité aux offices de l'Église, la méditation des souffrances de Christ, la dévotion aux prières de la troisième et de la sixième heure, telles sont les dispositions que doit revêtir celui qui se prépare au sacrement de la Cène.

Le rituel adopté par l'Église pour la célébration du sacrement, est de haute antiquité. Les psaumes qui en font partie sont, aux témoignages de saint Cyprien et de Cyrille, les mêmes qui étaient d'usage au IVe et au Ve siècles. Quant aux prières, plusieurs appartiennent à saint Basile et à saint Chrysostôme, d'autres à Jean Damascène et à Siméon Métaphraste.

Les exhortations que l'Église adresse au communiant, lui rappellent d'une part son indignité devant Dieu, et de l'autre l'excellence des dons célestes. En lui révélant toute la solennité du sacrement, qui devient la condamnation de ceux qui le profanent par des sentiments impurs, elle exhorte le fidèle à mettre toute sa confiance dans l'infinie miséricorde de Dieu, et place sur ses lèvres cette prière : « Seigneur, mon Dieu ! Je sais que je ne suis pas digne que tu habites dans le sanctuaire de mon âme, car elle est vide et languissante, et tu n'y trouves pas un lieu où reposer ta tête. Mais, par un acte de ton amour, tu as voulu descendre du ciel pour mon salut. Produis en moi la douceur et l'humilité de cœur ! Tu as voulu reposer dans la grotte et dans la crèche : descends

aussi dans celle de mon âme! Tu n'as pas dédaigné de t'asseoir avec des péagers dans la maison de Simon le lépreux: daigne entrer aussi dans la retraite sanctifiée d'une âme pécheresse! Tu n'as pas repoussé la femme coupable qui vint se prosterner à tes pieds : aie pitié d'un pécheur qui vient aussi s'humilier devant toi! Que le trésor de ton corps et de ton sang devienne la paix, la lumière et la santé de mon âme et de mon corps que je veux te consacrer! Tu n'as pas rejeté l'ouvrier de la onzième heure: comme lui, reçois-moi quoique pécheur! Sois apaisé, Seigneur, envers moi qui, quelle que soit ma langueur, suis la brebis de ton troupeau! Lave-moi de mes larmes, Verbe divin, pour me purifier par elles. Efface mon iniquité: donne-moi l'assurance du pardon! Tu connais le nombre de mes infidélités et tu comptes les ulcères et les plaies de mon âme; mais tu vois ma foi, ma franche volonté, tu entends mes soupirs! Aucune de mes larmes ne t'est cachée, mon Dieu, mon Créateur, mon Rédempteur! » — « Si tu désires, ajoute l'Église, recevoir le corps du Seigneur, approche-toi avec une sainte crainte, de peur qu'il ne te consume, car c'est un feu! O homme! adore en esprit le corps du Seigneur : il est la nourriture mystérieuse de l'âme. »

L'Église donne le nom de *Liturgie* (λειτῆργια, de λειτὸς, général, et ῆργια, service) à tous les offices de son culte; mais elle désigne ainsi plus particulièrement la célébration de la Cène. Elle fait dériver la légitimité de toutes les pratiques qui l'accompagnent de l'autorité même de Jésus-Christ, qui en l'instituant, changea de vêtements, lava les pieds des disciples, glorifia Dieu, rompit le pain, présenta la coupe et voulut que le sacrement fût célébré en mémoire de lui. Les instructions de Jésus à ses disciples (Jean XIII), le chant du cantique (Matth. XXVI, 30) et la prière remplirent la dernière soirée qu'il passa avec eux.

La célébration de la Cène, du temps des apôtres, était quotidienne (Actes II, 42-46). Elle exigeait des fidèles une préparation spéciale (I Cor., XI, 28-32) ; elle était accompagnée de l'enseignement apostolique et de prières (Actes II, 42, 46-47), en présence des fidèles réunis en un même lieu (I Cor., XI, 34) ; de la lecture de l'Écriture sainte ; du baiser de paix ; de la glorification de Dieu (Actes II, 47 ; I Cor. XIV, 26 ; II Cor., XIII, 13) ; du souvenir de la mort de Jésus-Christ ; de la fraction du pain ; de la participation au même pain et à la même coupe (I Cor., X, 16 ; II Cor., XXII, 28) ; de la joie et de la pureté de cœur en tous (Actes II, 46). Telles sont aussi les pratiques de l'Église.

Ses traditions rapportent à l'époque même des apôtres le rite qu'elle affecte à la célébration de la Cène. S'il est question dans les anciens écrivains des liturgies d'Antioche, de Milan ou de Jérusalem, cette dernière, émanée de la métropole des Églises chrétiennes, est sans aucun doute la plus ancienne, le type et le principe de toutes les autres. Elle fut l'œuvre du premier évêque de Jérusalem, l'apôtre Jacques, frère du Seigneur, dont elle porte le nom, et se propagea par tradition, comme le prouvent les écrits des premiers temps de l'Église. Au IVe siècle, pour combattre les erreurs des faux docteurs qui voulaient échapper aux traditions apostoliques, et pour satisfaire aux exigences du temps, la *Liturgie de saint Jacques* cessa d'être une simple tradition et fut mise par écrit par saint Basile le Grand et saint Chrysostôme, dont elle porte encore aujourd'hui le nom. Proclus, archevêque de Constantinople, dit en effet[1] : « Plusieurs pasteurs et docteurs, successeurs des apôtres, ont expliqué le saint sacrement de la Cène, et l'ont transmis par écrit à l'Église. Les premiers et les plus illustres sont : Clément, disciple et

[1] Sermon 43.

successeur de l'un des apôtres, dont il reçut la tradition relative au sacrement; et Jacques, frère du Seigneur, élu par le sort pour gouverner l'Église de Jérusalem, dont il fut le premier évêque. Plus tard, Basile le Grand, ayant égard à la faiblesse humaine, abrégea la Liturgie apostolique. Peu de temps après lui, notre père Jean, surnommé *bouche d'or* (Chrysostôme), y fit encore de nouvelles abréviations [1]. » Les paroles de Proclus sont confirmées par le 6e concile œcuménique (can. 32) qui nomme la Liturgie de l'Église orthodoxe, tradition apostolique par saint Jacques, saint Basile et saint Chrysostôme [2].

La célébration de la Cène ou Liturgie de l'Église orientale, se compose : 1° de la préparation des éléments du sacrement ou Proscomide (προσκομιδη, l'offerte) ; 2° de la Liturgie générale ou des catéchumènes ; 3° de la Liturgie des croyants ou sacramentelle.

PREMIER RITE LITURGIQUE. — LA PRÉPARATION DE LA CÈNE OU PROSCOMIDE.

Elle consiste dans la préparation des éléments du sacrement, et symbolise la naissance et les souffrances de Christ. Elle a lieu de la manière suivante :

Le prêtre commence par se préparer lui-même à l'administration du sacrement :

1° Par la prière en face des Portes Royales, l'autel étant pour lui l'image du ciel;

2° En baisant les images du Sauveur et de la Vierge et en demandant la rémission de ses péchés;

3° Humilié devant Dieu, il implore la grâce d'être rendu digne de célébrer le sacrement;

[1] *De Traditione divinæ missæ.*

[2] A consulter : *Bona rerum liturgicarum*, lib. I, cap. VIII. — *Augusti*, Manuel d'archéolog. chrétienne, liv. VIII, de la sainte Cène. (Allem.)

4° Il se tourne ensuite vers les assistants et leur demande pardon des torts qu'il peut avoir eus à leur égard, et réclame en même temps leurs prières;

5° Après être entré dans l'enceinte du sanctuaire et s'être incliné trois fois, il baise les Évangiles, dans lesquels il voit le Seigneur lui-même et la sainte Table qui figure le trône de sa gloire;

6° Il se revêt des habits pontificaux, exprimant par là qu'en s'approchant du trône céleste pour y célébrer le sacrement, il se sépare visiblement de l'assemblée, comme serviteur de Dieu, à qui il se consacre sans réserve;

7° Il se lave les mains pour affirmer que son esprit et son cœur sont purs de toute souillure;

8° Enfin il s'approche du sacrificatoire et lit le Tropaire du grand vendredi, pour confesser les souffrances du Rédempteur : « Nous sommes rachetés par ton sang de la malédiction de la loi. »

Après ces actes préliminaires, le prêtre prépare le pain et le vin, éléments du sacrement. Il prend l'un des cinq pains [1] en répétant trois fois : « En souvenir du Seigneur et de notre Dieu Sauveur Jésus-Christ! » puis il le coupe des quatre côtés, en faisant entendre les paroles du prophète : « Il a » été mené à la tuerie comme un agneau et comme une bre- » bis muette devant celui qui la tond; même il n'a point ou- » vert la bouche. Son jugement a été abrogé par sa sou- » mission, mais qui racontera sa nature [2]? » Le prêtre enlève ensuite la partie molle du pain qui prend le nom « d'Agneau » et prononce ces paroles : « Il a été retranché de la terre des vivants. » Il la place sur la patène, la partage en forme de croix en disant: « L'agneau de Dieu qui

[1] Les Prosphores, pains de proposition, au nombre de cinq, pour rappeler le miracle de Jésus-Christ.

[2] Ésaïe, 53, 7-8.

» ôte les péchés du monde s'offre en sacrifice pour la vie et » le salut des hommes ; » puis, plaçant « l'Agneau » à sa droite, il verse dans la coupe du vin mêlé d'eau, en prononçant : « L'un (des soldats) lui perça le flanc de sa lance et il » en sortit du sang et de l'eau. »

Après la préparation symbolique de « l'Agneau, » le prêtre prend une partie du second pain, à l'honneur de la sainte Vierge, et la place sur la patène à la droite de « l'Agneau. » Il détache neuf parties du troisième pain, en souvenir de saint Jean le Précurseur, des patriarches, des prophètes, des apôtres, des saints, des martyrs, des confesseurs et même de saint Jean Chrysostôme et saint Basile le Grand. Les parties prises du quatrième pain rappellent le Saint-Synode, les métropolitains, les évêques, tous les ordres du clergé, l'empereur et sa maison, et les chrétiens orthodoxes. Enfin, les fragments du cinquième pain sont en mémoire et pour la rémission des péchés de ceux qui se sont endormis dans la foi, et dont le prêtre peut rappeler les noms.

Ainsi, « l'Agneau » placé sur la patène au milieu des fragments pris de chaque pain, comme le chef mystérieux de l'Église triomphante dans le ciel et militante dans le monde, apparaît entouré de toutes les puissances qui sont sur la terre et dans les cieux.

Le prêtre officiant place ensuite au-dessus des dons célestes une étoile, emblème de celle qui s'arrêta sur la crèche de Betléhem et qui guida les mages venus pour adorer le Messie : « Et quand ils furent venus, l'étoile s'arrêta au-dessus du lieu où était le petit enfant. » L'offerte est alors recouverte du voile, et le prêtre, à l'imitation des bergers et des mages, proclame la grandeur et la puissance du Christ : « Le Seigneur règne entouré de splendeur : ta vertu couvre » le ciel, ô Christ! daigne nous couvrir de ton aile! »

En ce moment a lieu la triple offrande du parfum, en signe

de la pieuse vénération de l'Église et en mémoire de la myrrhe et de l'encens que les mages déposèrent à la crèche de l'Enfant divin, comme aussi des aromates que les saintes femmes apportèrent au tombeau du Christ; puis le prêtre rend grâce et gloire à Dieu, qui a voulu revêtir la nature terrestre, souffrir pour le salut de l'humanité et instituer la sainte Eucharistie : « Dieu de gratuité, source de miséri-» corde, gloire à toi. »

Ces actes religieux sont suivis de l'élévation du sacrifice. L'Église invoque Dieu le Père, qui nous a donné son Fils, pain céleste qui nourrit les âmes; elle le supplie d'agréer et de bénir le sacrifice qui lui est offert, de se souvenir de ceux qui en font l'offrande et de ceux pour la paix et le salut de qui elle est présentée, comme aussi de garder son serviteur irrépréhensible dans l'administration du divin sacrement.

Enfin a lieu la bénédiction, après laquelle le diacre encense l'autel et l'intérieur du temple, en témoignage de l'effusion de la grâce du Saint-Esprit, et afin que les prières qui vont commencer s'élèvent « comme un parfum devant Dieu. »

SECOND RITE LITURGIQUE. — LA LITURGIE DES CATÉCHUMÈNES.

La seconde partie du rituel de la sainte Cène est publique et accessible même aux catéchumènes, dont elle porte le nom. Elle se compose de prières générales et d'oraisons muettes, empruntées la plupart à Basile le Grand, de cantiques et de lectures de l'Écriture sainte. Elle est destinée à retracer l'économie primitive du salut du monde préparé au sein de la nation juive, et accompli dans le mystère de l'Incarnation, ainsi que les directions spirituelles qui préparent les fidèles à participer au sacrement.

1. L'époque de l'Ancienne Alliance est figurée par les

psaumes CIII, CXLVI, XCII, XCIII et XCV, qui résument les dispositions providentielles pour le salut du genre humain, et portent le nom d'*antiphonies*. Ils sont divisés en trois parties, selon les hypostases de la Trinité, dont la liturgie célèbre avant tout le règne éternel.

2. « Quand l'accomplissement des temps est venu, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, et soumis à la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi et que nous reçussions l'adoption des enfants » (Galat., IV, 4-5). La seconde antiphonie retrace la venue du Sauveur au monde, qu'elle célèbre par le cantique : « Fils unique et Verbe divin. »

3. A l'âge de trente ans, Jésus commence l'œuvre de son ministère, parcourant les villes et les bourgades, et prêchant l'Évangile du royaume (Marc I, 38). Cette activité du Christ est figurée par la « petite Entrée, » pratique fondée sur un ancien usage des chrétiens à l'époque des persécutions, lequel consistait à apporter les Évangiles, au moment de les lire, du lieu où ils étaient déposés à côté de l'autel. Les Portes Royales s'ouvrent et les Évangiles sont lus en présence du peuple. Cette lecture rappelle les vertus qui doivent caractériser les membres du troupeau de Jésus-Christ, afin qu'après les courtes années de leur pèlerinage terrestre, ils soient trouvés dignes des félicités du royaume des cieux. Elles sont exprimées par les béatitudes qui forment le début du sermon de la montagne.

Un cantique doxologique est chanté dans l'intervalle des antiphonies : « Dieu saint, saint et fort, saint et éternel, aie pitié de nous ! » Pendant ce chant, l'Église s'associe à la lecture des épîtres, dans la personne du prêtre ou de l'évêque, qui s'assied sur le siége pontifical, élevé derrière l'autel. Pendant celle des Évangiles, tous les assistants sont debout, et l'évêque se dépouille de l'omophore, emblème de l'œuvre

rédemptrice du Christ qui prit sur lui les péchés du monde.

Après la lecture des Évangiles, la seconde partie du rite liturgique se termine par l'Ectène, que l'Église prononce pour les vivants et les morts et pour les catéchumènes, afin que Dieu les amène à l'Évangile et les réunisse à son Église, pour glorifier dans son sein le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ces prières et une triple invitation de quitter le temple, adressée aux catéchumènes comme n'étant pas encore unis à l'Église « qui ne révèle les mystères divins qu'aux regards de la foi [1] » terminent la liturgie publique.

TROISIÈME RITE LITURGIQUE. — LA LITURGIE DES CROYANTS, OU CÉLÉBRATION PROPREMENT DITE DE LA SAINTE CÈNE.

Les membres de l'Église qui ont conservé la pureté de la foi et qui obéissent à sa discipline, sont seuls reconnus aptes à assister au troisième acte liturgique, nommé *Liturgie des croyants*. Il commence par cet avertissement: « Qu'aucun des catéchumènes ne soit présent, et que les fidèles seuls prient en paix le Seigneur! » On lit dans les Constitutions apostoliques [2] : « Le diacre proclamera qu'aucun des catéchumènes, des écoutants, des infidèles et des hérétiques ne soit présent. Après avoir prié, qu'ils sortent: séparez les enfants de la mère. Que personne (en inimitié) contre le prochain, que nul hypocrite ne reste dans le temple! »

La Liturgie des croyants comprend :

1° La continuation de la préparation des dons et des fidèles au sacrifice et à l'accomplissement du sacrement; 2° l'offrande du sacrifice ; 3° la commémoration des membres de l'Église ; 4° la préparation des fidèles à la communion ; 5° la

[1] Constitut. apostoliq., liv. VIII, ch. VII-IX.
[2] Liv. VIII, ch. XII.

communion ; 6° l'action de grâces ; 7° la consécration particulière des non-communiants ; 8° la bénédiction et la sortie du temple.

I.

Après l'Ectène et les prières destinées à rappeler aux communiants toute la gravité de l'acte auquel ils vont prendre part, l'Église prépare immédiatement les dons du sacrifice spirituel en les transportant, à la suite de la « grande Entrée » du sacrificatoire sur le Trône. Pendant cet acte, le chœur chante :

« Mystérieusement semblables aux Chérubins, chantons les louanges de la Trinité sainte ; éloignons de nous toute pensée terrestre, pour exalter le Seigneur des Seigneurs, invisiblement entouré des légions des anges, alléluia ! »

L'Église prépare ensuite les fidèles à s'offrir en sacrifice vivant dans la célébration du sacrement. Elle le fait d'abord en demandant à Dieu de les revêtir des bénédictions spirituelles, nécessaires à la vie présente et à venir, puis en les exhortant eux-mêmes à la paix et à un mutuel amour : « Paix à tous et aimons-nous les uns les autres, pour confesser d'un même cœur le Père, le Fils et le Saint-Esprit. » Ces exhortations sont suivies de la confession de foi renfermée dans le symbole. L'Église témoigne par là que « sans la foi il est impossible d'être agréable à Dieu » et que cette foi anime tous ceux qui sont présents dans le temple. Les chants qui se font entendre leur rappellent les pieux sentiments dont ils doivent se pénétrer : « Entrons dans les portes, dans les portes de la sagesse ; soyons pleins de bonté, remplis de crainte, pour nous consacrer à Dieu dans la paix ! » — Les paroles de saint Paul servent comme de sceau à cette consécration de l'âme : « Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu le Père et la communication du

Saint-Esprit soient avec vous tous, et avec ton esprit! »

Mais afin que le chrétien soit digne de cette bénédiction, l'Église lui rappelle qu'il doit avoir « le cœur brisé et l'esprit froissé » de ses péchés. — « Quand nous nous levons pour la prière, dit saint Cyprien martyr, soyons pleins de ferveur et appliquons-y tout notre cœur. Éloignons de nous tout souci charnel, et que notre esprit n'ait plus d'autre pensée que celle de l'oraison. Élevons une barrière qui isole notre cœur des choses accessoires et ne permette pas à l'ennemi de Dieu d'y pénétrer, car souvent il s'y glisse inaperçu, et, troublant subtilement notre dévotion, il nous éloigne de Dieu et fait que nous avons une chose dans le cœur et une autre sur les lèvres. Prier Dieu avec une vraie ferveur, ce n'est pas bruit de paroles, mais esprit et vie. Quand tu élèves à Dieu tes supplications, quelle légèreté ne serait-ce pas de te détourner de lui et de t'abandonner à de vaines et inconvenantes pensées, comme si tu avais quelque chose de plus important à faire que de converser avec lui? Comment Dieu t'exaucera-t-il, quand toi-même tu ne l'écoutes pas? Tu désires que Dieu agrée tes prières, et toi, tu ne songerais pas à toi-même? Quand tu pries Dieu et que tu l'offenses par la négligence de ta dévotion, tu combats des yeux, mais tu dors de cœur. C'est ne faire aucune attention à l'ennemi. Mais le chrétien, même quand il dort des yeux, veille de cœur, selon ce qui est écrit : j'étais endormi, mais mon cœur veillait » (Cantiq. de Salom., v, 2).

II

A la préparation succède l'offrande du sacrifice; elle a lieu au chant solennel du cantique : « Il est digne et il est juste de s'humilier devant le Seigneur! » afin que non-seulement les assistants, mais aussi les personnes qui sont en dehors du temple, à l'ouïe du chant sacré, bénissent Dieu.

Avant d'instituer la Cène, Jésus-Christ donna gloire à Dieu (Marc XIV, 23; Luc XXII, 19). Il voulut que le Sacrement fût célébré en mémoire de lui. C'est pourquoi l'Eglise commence par glorifier le Père et ensuite spécialement le Fils, médiateur du monde. Elle rend grâce pour tous les bienfaits accomplis dans la création et la rédemption du genre humain. « En vérité, il est juste et il est digne d'exal-» ter et de remercier le seul vrai Dieu. Il nous a appelés du » néant; tombés dans le péché, il nous a sauvés pour nous » donner le ciel en partage. Et qui peut raconter sa puis-» sance et célébrer toutes ses merveilles? Il est le Maître » souverain de toutes choses, le Seigneur du ciel et de la » terre et de tous les êtres visibles et invisibles. Il est l'Eter-» nel, incompréhensible, insondable, le Père de Notre Sei-» gneur et Sauveur Jésus-Christ, qui est l'image de sa grâce, » vrai Dieu, éternelle sagesse, vie, force et lumière! Il a en-» voyé le Saint-Esprit, l'Esprit de vérité, la puissance créa-» trice, source de sainteté. Fortifiée par le Saint-Esprit, toute » créature raisonnable sert et glorifie le Seigneur. Les An-» ges, les Archanges, les Trônes, les Puissances, les Forces, » les Chérubins, les Séraphins répètent ses louanges, disant » perpétuellement: chantez, célébrez, exaltez le Seigneur; » saint, saint, saint est l'Éternel des armées, qui remplit de » sa gloire la terre et les cieux! Hosanna dans les lieux très-» hauts, béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! Ho-» sanna au plus haut des cieux! »

Après son entrée à Jérusalem, Jésus-Christ institua la Cène, emblème vivant de son sacrifice de rédemption. L'hymne de l'Église : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, Hosanna dans les lieux très-hauts! » rappelle l'arrivée de Jésus dans la ville royale. Elle est suivie des paroles sacramentelles de la Cène : « Prenez, mangez, ceci est mon corps, qui est livré en rémission des péchés.

Amen! — Buvez-en tous, ceci est mon sang de la Nouvelle Alliance, qui est répandu pour vous et pour plusieurs en rémission des péchés. Amen! »

Le lendemain du jour où Jésus-Christ institua la Cène, il fut attaché à la croix. L'Église célèbre le sacrifice universel du Fils de Dieu par l'élévation du sacrifice expiatoire, en disant : « Toutes choses viennent de Toi et les ayant reçues » de ta main, nous te les présentons (I Chroniq. XXIX, 14), » chantant tes louanges, te bénissant et te rendant grâces, » ô notre Dieu! » A ces paroles, la foule se prosterne; sa foi découvre, sous les emblèmes du pain et du vin, la présence réelle du Sauveur.

III

Un monarque arrive-t-il dans une ville, on lui présente les autorités qui exercent la puissance; ainsi, après l'élévation du sacrifice spirituel qui réconcilie le ciel avec la terre, et quand paraît sur le trône de sa Sainteté le Prince de la paix par son corps et par son sang, l'Église lui présente tous ses membres, les saints, les morts et les vivants. « C'est pour cela que Christ est mort et qu'il est ressuscité, afin qu'il dominât sur les morts et sur les vivants. »

La présentation des saints est une marque du souvenir de l'Église et de la reconnaissance qu'elle voue à Dieu, de ce que, parvenus à la perfection et à la bienheureuse unité avec lui, les Saints constituent la beauté et la grandeur de l'Église.

Elle prie pour ceux qui sont morts dans l'espérance de la résurrection, et demande à Dieu de pardonner leurs péchés et de les mettre en possession de la paix dans le séjour de lumière, « où il n'y a plus ni larmes, ni sanglots. »

La commémoration des vivants consiste en prières pour toute l'Eglise Orthodoxe, pour les membres de la famille

impériale et pour les pasteurs de l'Église. « Souviens-toi d'abord, ô Dieu ! du Saint-Synode que tu as donné à tes Eglises, pour les diriger par la parole de vérité, dans la paix, dans l'équité, dans la justice : gardes-en les membres en santé et en longue vie. Souviens-toi de nous tous, afin que d'une même voix et d'un même cœur, nous glorifiions et célébrions la majesté de ton saint nom, Père, Fils, Saint-Esprit, dès maintenant et à toujours, aux siècles des siècles ! Amen ! (Rom. xv, 6.) Gloire soit à notre grand Dieu et à notre Sauveur Jésus-Christ en tous lieux ! »

IV

Ceux qui sont avec l'époux participent à sa joie. Cette joie est aussi le partage de ceux que Jésus appelle à sa communion. L'Eglise les y prépare d'abord, puis les y reçoit. Cette préparation se fait par l'Ectène et par les prières du sacrement, afin qu'en y participant, les âmes fidèles reçoivent en même temps Jésus-Christ et deviennent des temples du Saint-Esprit. L'Eglise y joint l'oraison dominicale qui réclame à la fois le pain du jour et la nourriture des âmes, figurée par le corps et le sang de Jésus-Christ (Jean vi, 55). Puis elle annonce : la paix de Christ : « Que la paix soit avec tous ! » la rédemption par Christ : « Courbez vos fronts devant le Seigneur, » et le devoir de l'obéissance. Elle proclame enfin que les saints sont dignes de recevoir les dons du sacrifice : « Les choses saintes aux saints, » et répond en leur nom : « Un seul saint ! un seul Seigneur ! »

V

La préparation à la communion exprime le temps qui précéda la résurrection du Christ, et la communion elle-même, les faits de sa mort et de sa résurrection. « Toutes les fois que vous mangerez de ce pain et que vous boirez de

cette coupe, dit l'Église, au nom du Seigneur, vous annoncerez sa mort, vous confesserez sa résurrection [1]. » La Cène est la table de communion des vivants avec celui qui est vivant, et pour la vie éternelle (Jean VI, 57). On lit dans le sermon de Jean Chrysostôme sur la sainte Cène, compris au rituel de l'Eglise : « Qu'aucun homme dont la conscience est impure ne s'approche et ne touche au feu divin, avant d'avoir fait pénitence de ses fautes, car notre Dieu est un feu dévorant. Il consume les péchés de ceux qui se présentent avec crainte et avec foi, il éclaire et sanctifie leurs âmes, mais il brûle l'âme et le corps des infidèles et des profanes. C'est pourquoi plusieurs d'entre nous sont faibles et malades, et meurent sans confession et sans pénitence. Qu'aucun parjure, menteur, médisant, impudique, trompeur, ivrogne, blasphémateur, qu'aucun homme ayant de la haine contre son frère, qu'aucun meurtrier, magicien ou brigand, que personne, sans s'être préparé et confessé, ne s'approche du redoutable sacrement de Christ, car il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. »

Les bienfaits de la Cène, qui sont le partage des saints, ne sont point refusés à l'innocence des enfants, dont le Sauveur a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent » (Marc X, 13-14). En conséquence l'Eglise ne voit aucun inconvénient à les admettre à la sainte Cène.

Le rituel de l'Eglise appelle d'abord le prêtre à communier dans l'enceinte de l'autel, puis les membres de l'Eglise hors de cette enceinte. En effet, le moment de la communion retrace la mort et la résurrection de Christ, dont la nouvelle fut proclamée d'abord auprès du tombeau, puis, de là, portée aux disciples.

[1] Liturgie de Basile le Grand.

Quand s'accomplit la résurrection, la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre fut roulée, et le Sauveur apparut aux yeux des saintes femmes et des disciples : ainsi, après avoir communié, comme s'il eût entendu dans le tombeau les paroles des anges, le prêtre voit s'ouvrir devant lui la Porte Royale, et le Christ, ressuscité, apparaît aux yeux de la foule, que l'Église appelle aux joies de la communion. « Approchez-vous avec la crainte de Dieu et avec foi ! » — c'est-à-dire, en sentant votre indignité, et en croyant à la présence réelle du vrai corps et du vrai sang de Jésus-Christ. La foule répond : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! le Seigneur Dieu nous est apparu ! »

Les communiants doivent se présenter à la Cène les bras croisés sur la poitrine, en confessant le nom de Christ. Saint Jean Damascène écrit [1] : « Approchons-nous du Seigneur avec un ardent désir, les mains croisées, pour recevoir le corps du crucifié. Avec toutes les marques d'une profonde humilité, recevons le *charbon ardent* (*sic*), afin que s'allumant à son contact, le feu de notre foi consume nos péchés et nous embrase des flammes du céleste amour. »

Après sa résurrection, Jésus-Christ apparut à diverses reprises à ses disciples, qu'il bénit avant de remonter au ciel. L'Église, après la communion, appelle sur ses membres la bénédiction d'en haut. « Seigneur ! sauve ton peuple et bénis ton héritage ! » (Psaume XXVIII, 9). A sa dernière entrevue avec les apôtres, le Sauveur leur promit qu'il serait toujours invisiblement avec son Église. Avant de placer le sacrement sous le voile eucharistique, l'Église fait entendre ces mots : « A toujours, maintenant et éternellement, aux siècles des siècles, amen ! » Le peuple répond : « Que notre bouche soit

[1] Exposition de la foi aux saints et incompréhensibles sacrements du Seigneur, liv. IV, chap. XIII.

remplie de tes louanges, Seigneur, afin que nous chantions ta gloire, » etc.

L'ordre dans lequel les membres de l'Église doivent se présenter au sacrement, est observé depuis les temps apostoliques : il est fixé par la Liturgie de saint Jacques, de Cyrille de Jérusalem et par les Constitutions apostoliques. On lit dans ces dernières . « L'évêque communiera d'abord, puis les prêtres, les diacres et les sous-diacres, les lecteurs, les chantres, les ascètes, les diaconesses, les vierges et les veuves; ensuite les enfants et enfin le peuple, par ordre, avec décence et ferveur, sans bruit. L'évêque présente les prosphores (le pain), en disant : le corps de Christ! Le communiant répond : Amen ! Le diacre tient la coupe et dit en la présentant : la coupe de vie ! et celui qui en boit répond : Amen ! [1] »

VI

L'Église exhorte ses membres à rendre grâce à Dieu de tous ses bienfaits temporels et spirituels, car « toute grâce excellente et tout don parfait viennent d'en haut et descendent du Père des lumières » (Jacq., I, 17). L'action de grâces succède à la communion. Les prières qui en forment l'essence sont empruntées à saint Basile et à Siméon Métaphraste. Voici les prescriptions des Constitutions apostoliques : « Quand tous auront communié, les diacres prendront ce qui reste du sacrement et le déposeront au sacrificatoire. Ensuite le diacre dira [2] : « Après avoir reçu le corps et le » sang de Christ, rendons grâce à celui qui nous a rendus » capables de participer à son saint sacrement : prions qu'il » soit, non pour notre condamnation, mais pour notre salut, » pour la guérison de notre corps et de notre âme, pour nos

[1] Liv. VIII, ch. XIV.
[2] Liv. VIII, ch. XIII.

» progrès dans la piété, pour la rémission de nos péchés et » l'assurance de la vie éternelle. Levons-nous dans la grâce » de Christ et consacrons-nous à Dieu et à son Fils unique » Jésus-Christ [1]. » L'évêque prononce l'action de grâces : » Seigneur Dieu tout puissant, Père de ton Christ, ton Fils » bien-aimé ! Tu as exaucé ceux qui t'invoquent avec pureté » de cœur, et tu as vu leurs misères avant le pardon : nous » te remercions de nous avoir rendus dignes de participer à » tes sacrements, » etc. Après cette prière, le diacre dit : « Allez en paix » (Livre VIII, ch. 15).

VII

Les personnes qui assistent à la Liturgie, ne participant pas toutes à la communion, l'Église, à l'exemple des premiers chrétiens « qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et chez qui tout était en commun » (Actes IV, 32), distribue l'*antidor* (ce qui reste des pains d'offrande) à ceux qui n'ont point communié. C'est un souvenir des agapes de la primitive Église, qui rapprochaient tous les rangs dans une commune fraternité et rappelaient « qu'en Christ il n'y a ni Grec, ni juif, ni esclave, ni libre » (Coloss., III, 2). Mais comme les agapes donnèrent lieu à des abus (I Cor., XI, 21-22) et suscitèrent les calomnies des païens, qui n'en comprenaient pas la haute signification, l'Église y a substitué les cinq prosphores et distribue l'antidor, qui est quelquefois remplacé par la bénédiction de la *Collybe* [2] et du *Koutïa* [3], ou même par la prédication, nourriture spirituelle de l'âme. Comme la Cène, l'antidor doit être reçu à jeun.

[1] Liv. VIII, ch. XIV.
[2] Gâteau de certaines fêtes de l'Église.
[3] Gruau cuit avec du miel.

VIII

La sortie du temple est accompagnée de la bénédiction de l'Église : « Que la bénédiction du Seigneur soit sur vous! Gloire à toi, Christ, notre Dieu et notre assurance! Christ, vrai Dieu, nous protége et nous sauve par les prières de sa mère et des saints! Garde, Seigneur, pour de longs jours, tous les chrétiens orthodoxes! » Celui qui sort du temple avant la fin de la liturgie, se prive des bénédictions de l'Église.

5° CINQUIÈME SACREMENT. — LE SACERDOCE.

Toute société humaine obéit à une autorité quelconque qui la gouverne. Ainsi, dans la société de l'Église, il existe dès l'origine un ministère particulier, chargé de communiquer aux hommes les bienfaits spirituels dont elle est la source. Dans les sociétés primordiales, il est exercé par les chefs de famille, par les patriarches Noé, Abraham, Isaac, Jacob. Plus tard, pour conserver la foi au vrai Dieu et pour veiller à son service, un peuple est élu parmi les nations, celui d'Israël, que l'Écriture appelle la « nation sainte » (Exode XIX, 6), « l'héritage de Dieu » (Exode IV, 20). Au sein de la race dépositaire de la vérité religieuse, une tribu, celle de Lévi, est mise à part, pour porter l'arche de l'alliance, pour servir l'Éternel et pour bénir en son nom, et l'Eternel est son héritage (κληρος) (Deutér., X, 8-9). « Voici, j'ai pris les Lévites d'entre les enfants d'Israël; c'est pourquoi les Lévites seront à moi » (Nomb., III, 12). L'Église de l'Ancien Testament était « l'ombre des choses à venir, » et son clergé, la prophétie du ministère de réconciliation.

Depuis la nouvelle alliance, Jésus-Christ est le chef unique de l'Église dont il se nomme le pasteur, et ceux qui croient en lui forment son troupeau. Il en est l'autorité doc-

trinale, et ceux qui l'écoutent sont ses disciples. Il est sacrificateur, séparé des pécheurs, et les fidèles lui sont consacrés. Enfin, il est Roi, et ceux qui confessent sa loi sont ses sujets.

Seul pasteur d'un même troupeau, Jésus-Christ a choisi pour paître ses agneaux les apôtres, qu'il a destinés à être « le sel de la terre et la lumière du monde, » les prédicateurs de l'Évangile, les précepteurs des nations, les ministres des sacrements, les directeurs de l'Église. A son exemple, les apôtres eux-mêmes élisent dans le sein des communautés chrétiennes des pasteurs qu'ils distinguent de ces dernières, en déterminant les rapports mutuels des uns et des autres. « Dieu a mis dans l'Église, dit saint Paul, d'abord des apôtres, ensuite des prophètes, en troisième lieu des docteurs, » etc. « Tous sont-ils apôtres? Tous sont-ils prophètes? Tous sont-ils docteurs? Tous ont-ils le don des miracles? » (I Cor., XII, 28-29). Les traditions apostoliques suppléent au silence que l'Écriture garde sur l'organisation générale du clergé. Clément, évêque romain, écrit : « Les apôtres, prêchant dans les villes et les villages, ont établi des évêques et des diacres. » A ces autorités se joint l'opinion universelle des sociétés humaines, qui proclame qu'il n'est loisible, ni possible à chacun de satisfaire aux obligations du sacerdoce, dont les attributions constituent un ministère exclusivement consacré aux intérêts et aux progrès du règne de Dieu sur la terre. Ce ministère est chargé de l'*instruction*, de l'*administration des sacrements* et de la *direction* de l'Église.

Dans les principes de l'Église Orthodoxe, ce qui imprime au sacerdoce le caractère d'un sacrement, c'est la grâce du Saint-Esprit, qui revêt celui qui est promu à la prêtrise du pouvoir d'exercer le ministère sacré, d'instruire et de gouverner. Ce sacrement s'appelle aussi l'imposition des mains (χειροτονια). L'Église en appelle à l'autorité de Jésus-Christ

qui, après sa résurrection, revêtit les apôtres de la force d'en haut, par l'envoi du Saint-Esprit. « Lui-même donc a donné les uns pour être apôtres, les autres pour être prophètes, les autres pour être évangélistes, les autres pour être pasteurs et docteurs, — pour travailler à la perfection des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps de Christ » (Éphés., IV, 11-12). Elle invoque en outre les témoignages de l'Écriture, qui donne au sacerdoce les noms d'institution, d'appel, d'apostolat par le Saint-Esprit (Actes XIII, 2-4) et de don particulier de Dieu (I Tim., IV, 14).

Les successeurs immédiats des apôtres ont transmis les pouvoirs qu'ils avaient reçus d'eux à ceux qui les ont suivis. Clément Romain, disciple des apôtres, écrivait aux habitants de Corinthe (première lettre) : « Les apôtres nous ont annoncé le salut de la part de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ de la part de Dieu. Christ a été envoyé de Dieu, les apôtres l'ont été de Christ : les apôtres ont institué les premiers croyants évêques et diacres, après avoir éprouvé leur foi. »

La transmission ininterrompue du sacerdoce dans l'Église Orthodoxe depuis les apôtres, telle est la base sur laquelle cette Eglise fonde la vérité de sa foi, l'intégrité de ses institutions religieuses. Tertullien écrit au IIIe siècle :

« Si les sectes osaient prétendre qu'elles dérivent des apôtres, nous leur demanderions de fixer la date de leur origine, l'ordre et la succession de leurs évêques, en remontant aux apôtres ou à l'un des Pères apostoliques. C'est ainsi et non autrement qu'elles prouveront qu'elles sont Églises apostoliques. Ainsi l'Église de Smyrne en appelle à Polycarpe [1], institué évêque par saint Jean ; celle de Rome à Clément [2], éta-

[1] Eusèbe, Hist. ecclés., liv. III, ch. XXXVI

[2] Selon Eusèbe (liv. II), le premier évêque de Rome fut Léon; le second, Anaclet (liv. V, ch. VI); le troisième, Clément (liv. III, ch. IV); le quatrième, Evariste (ch. XXXIV), etc.

bli par saint Pierre. Toutes les autres églises déposent de même en faveur de l'institution de leurs évêques par les apôtres qui leur ont transmis leurs enseignements. Que les hérétiques imaginent du moins quelque chose de pareil [5]. Il est certain que la vérité ne peut être le partage que de ceux qui suivent exactement la règle de foi donnée à l'Église par les apôtres, les apôtres l'ayant reçue de Jésus-Christ et Jésus-Christ de Dieu [1]. »

LA HIÉRARCHIE DE L'ÉGLISE.

Le service d'un roi implique la diversité des grades et des fonctions. Celui du souverain chef de l'Église rend nécessaire une hiérarchie, dont les membres portent différents noms et jouissent de prérogatives spéciales.

Les fonctionnaires inférieurs de l'Église portent dans les anciens monuments historiques le nom de *diaques* (διακος, serviteur), de *ponomares* ou plus exactement *paramonares*, παραμοναριος ou προσμοναριος *mensionarius*, de παραμονη ou προσμονη, présence). Leurs fonctions sont définies dans le missel : « Fermer les églises, délivrer les images, les murailles, le plancher et le plafond de la poussière et des araignées ; porter à l'autel les prosphores, le vin, l'eau, le parfum et le feu ; allumer et éteindre les cierges ; préparer l'encensoir et le présenter au prêtre, avoir un soin minutieux de tous les détails de l'autel. »

Les *lecteurs* (ἀναγνῶστης) et les *chantres* (ψαλτης) ont fait très-anciennement partie intégrante de la hiérarchie. Les premiers sont mentionnés comme fonctionnaires de l'Église dans les Règles apostoliques (43, 69), par saint Ignace, dans sa lettre aux habitants d'Antioche, Justin martyr, au IIe siècle,

[1] *Adversus hæreticos*, 32. 37.

et Tertullien [1]. Saint Cyprien parle avec déférence des fonctions qu'ils remplissaient dans l'Église. Il raconte dans une de ses lettres qu'il les conféra au confesseur Aurélius, à cause de la foi vive qu'il avait déployée dans ses souffrances. C'était dans l'ancienne Église une distinction accordée comme récompense soit de la piété, soit de la fermeté chrétienne. « Avant de choisir les serviteurs de l'Église, écrit Cyprien, nous avons l'habitude de tenir conseil et d'examiner en commun les mœurs et les aptitudes de chacun. Mais les preuves humaines sont superflues là où abondent les témoignages divins. Notre frère Aurélius, homme cher au Seigneur et bien-aimé de Dieu, quoique peu avancé en âge, est connu par ses vertus et par sa foi, dont il a fait une double confession. Il est donc désirable qu'il commence son dévouement à l'Église par la charge de lecteur, et que sa voix, qui a confessé glorieusement le Seigneur, fasse entendre sa parole. Il est digne des confesseurs de proclamer en face de l'Église les divins oracles, en passant du martyre au pupître » (αναλοια, *pulpitum*) [2]. Épiphanes de Chypre, dans l'énumération des membres du clergé au ve siècle, parle des lecteurs, comme étant chargés de la correspondance de l'Église [3]. On lit dans le 8e canon du concile de Carthage, vers 398 : « Quand on devra instituer un lecteur, l'évêque instruira l'Église de ses mœurs, de ses aptitudes et de sa fidélité. Puis il lui présentera le saint livre pour la lecture en disant : Reçois-le ; aie charge de lire la parole de Dieu, et sache qu'en t'acquittant de tes fonctions avec zèle et utilité, tu auras part avec ceux qui ont annoncé la sainte parole. » Le recueil des lois de Justinien nous apprend que 110 lecteurs étaient attachés à l'Eglise de Sainte-Sophie de Constantinople. Plusieurs

[1] Apologie, 39.
[2] Liv. II, lettre 5e.
[3] Exposition de la foi, 21.

Pères de l'Eglise, saint Basile, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostôme, Proclus, évêque de Constantinople, etc., remplirent les fonctions de lecteurs.

Les *Chantres* ou psalmodistes, que le statut ecclésiastique nomme aussi *canonarques*, existaient déjà dans l'Église de l'ancienne loi. Le 10e canon du Concile de Carthage parle du mode de leur institution : « Quand tu établiras un chantre, tu lui diras : Ce que tu chantes des lèvres, crois-le dans ton cœur, et ce que tu crois de cœur, accomplis-le par tes œuvres. » Le 75e canon du Concile d'Antioche, en 341, leur prescrit « de ne pas faire entendre dans l'office divin des vociférations inconvenantes, de ne pas forcer leur poitrine à des cris hors de nature, et de ne rien chanter qui ne soit convenable à l'Église. »

Les *Acolythes* (ακολουθοι) formaient un autre ordre de fonctionnaires. Ils accompagnaient et assistaient, dans la célébration des offices, surtout les évêques et les chefs des monastères. Eusèbe les cite dans son Histoire ecclésiastique. « Il y avait au Concile de Nicée un grand nombre d'évêques ; quant aux prêtres, aux diacres, aux *acolythes* et à d'autres qui les avaient accompagnés, il est impossible d'en fixer le nombre [1]. »

On trouvait encore dans les rangs inférieurs du clergé les *catéchètes* (κατηχητης), qui se préparaient par l'enseignement et la prédication aux fonctions de la prêtrise, et les *portiers* (πυλωροι et θυρωροι, *ostiarii*). L'archidiacre instruisait ces derniers des attributions de leur service [2] ; puis l'évêque leur confiait les clés de l'Église, en leur disant : « Souviens-toi que tu dois rendre compte à Dieu de la surveillance que tu exerceras sur ce qui est gardé par ces clés. » — Nommons encore les *Exorcistes* (εξορκιστοι) dont parlent les canons

[1] Vie de Constantin le Grand, liv. III, ch. IX.
[2] Usages particuliers de l'Église de Carthage, règle 9.

4 et 9 du quatrième Concile de Carthage. Ils ne recevaient point l'imposition des mains, parce que la grâce de Dieu elle-même agissait par eux. Pour les instituer, l'évêque leur donnait un livre, dans lequel est exposé le rite de l'exorcisme, et disait : « Reçois-le, grave-le dans ta mémoire, et sois revêtu du pouvoir d'imposer les mains aux possédés, afin qu'ils puissent recevoir le baptême et devenir catéchumènes. » Ces fonctions appartiennent aujourd'hui à la prêtrise, qui pratique l'exorcisme avant le baptême et autres circonstances religieuses.

LE SOUS-DIACRE.

La charge de sous-diacre existe dans l'Église Orthodoxe depuis les apôtres. Les Constitutions apostoliques en font souvent mention. Corneille, évêque romain, dans sa Lettre à Fève, évêque d'Antioche, sur le clergé de l'Église de Rome, écrite au IIIe siècle et conservée par Eusèbe [1], parle de sept sous-diacres. Il y en avait 90 dans l'Église de Constantinople. Leur consécration est réglée par les Constitutions apostoliques. « Pour instituer un sous-diacre, l'évêque lui imposera les mains en disant : « Seigneur Dieu ! Créateur du ciel et de la terre et de tout ce qui existe ! Puisque tu as voulu choisir des gardiens du tabernacle de tes témoignages, abaisse un regard sur ton serviteur, que nous instituons sous-diacre, et donne lui ton Saint-Esprit, pour qu'il garde avec fidélité les vases de ton service et réponde constamment à ta volonté en Jésus-Christ [2]. »

LES DIACONESSES.

L'existence des Diaconesses remonte aux premiers temps

[1] Histoire ecclés., liv. VI, ch. XLIII.
[2] Liv. VIII, ch. XXI.

de l'Église, comme le prouve l'Épître aux Romains (xvi, 1). Pline le Jeune en parle dans sa célèbre Lettre à Trajan [1], où il leur donne le nom de *servantes* (ministræ).

Les écrivains de l'Église les appellent : *femmes âgées* (πρεσβιτιδαι) [2]; *veuves*, parce qu'elles étaient choisies parmi les veuves mariées une seule fois, ou *vierges*, comme ayant fait vœu de célibat. Le Concile de Chalcédoine en 541 statue (can. 15), « de ne pas instituer diaconesse une femme âgée de moins de quarante ans, et sans un sévère contrôle. Si celle qui a reçu l'imposition des mains, et exercé pendant quelque temps sa vocation, se marie, elle est vouée à l'anathème comme profanatrice de la grâce de Dieu, avec celui à qui elle sera unie. »

Les diaconesses avaient pour mission le soin des femmes qui se préparaient au baptême. Elles les assistaient dans cet acte et en général au point de vue de leurs intérêts religieux. « La diaconesse, est-il dit dans les Constitutions apostoliques, ne donne point la bénédiction et ne remplit aucune des fonctions réservées aux diacres et aux prêtres, si ce n'est de garder les portes de l'Église et d'assister les prêtres dans le baptême des femmes [3]. » Cependant elles pouvaient donner en particulier l'instruction religieuse aux femmes catéchumènes dans leurs maisons. « Impose les mains à la diaconesse fidèle et sainte, est-il dit à l'évêque, pour le service des femmes, car il arrive quelquefois qu'il n'est pas possible d'envoyer les diacres dans certaines maisons à cause des infidèles ; tu y enverras la diaconesse, en ayant égard à la prudence pastorale. En cas de nécessité, nous avons recours aux diaconesses et avant tout pour le baptême des femmes. Le diacre leur oindra le front seulement et les diaconesses achè-

[1] Lib. X, cap. xcxvii.
[2] Epiphanes de Chypre, des Hérésies, 79, iv.
[3] Liv. VIII, ch. xxviii.

veront l'onction. Quant à l'immersion, que le diacre reçoive le catéchumène, et la diaconesse, celle qui a été baptisée[1]. » Elles avaient en outre à prendre soin des chrétiens persécutés, pauvres ou malades (I Tim., 5, 10). Leur nombre variait suivant les besoins. Elles étaient attachées au nombre de 40 à la basilique de sainte Sophie.

Le nom et la vocation des diaconesses, qui subsistèrent dans l'Église de Constantinople et qui, au témoignage des écrivains modernes[2] continuent à exister en Syrie et chez les Jacobites, se confondent aujourd'hui dans l'Église Orthodoxe avec les fonctions de nonnes et de supérieures des couvents de femmes.

LE DIACRE.

Les apôtres, jugeant qu'il n'était pas convenable qu'ils abandonnassent la prédication « pour servir aux tables » (Actes VI, 1-6) provoquèrent l'institution des diacres. L'élection des diacres émanait, dans l'origine, de la communauté des fidèles. Ils devaient être recommandables par leur piété et leurs bonnes mœurs.

Les diacres ont existé au nombre de sept, dans les Églises chrétiennes, jusqu'à ce que le concile *in Trullo*, au VIIe siècle, statua que le nombre des diacres pouvait être, en raison des circonstances, augmenté ou restreint (can. 16).

Leurs fonctions dans l'Église Orthodoxe consistent à assister le prêtre ou l'évêque dans l'office divin, dans l'enseignement et le gouvernement des communautés, en agissant toujours sous sa bénédiction. « Que des yeux, des oreilles, des lèvres, du cœur et de l'âme, le diacre soit le messager et le

[1] Constit. apost., liv. III, ch. XV, XVI.

[2] *Handbuch der christl. archæolog. Augusti, von den heiligen Personen.* 1er *Band*, 2e *Buch.*

prophète de l'évêque et du prêtre dont il reçoit la bénédiction, » disent les Constitutions apostoliques (liv. II, ch. 44). Le premier concile œcuménique statue « que les diacres resteront à leur place, sachant qu'ils sont les serviteurs de l'évêque, et subordonnés au prêtre ; qu'ils recevront après ces derniers l'Eucharistie qui leur est donnée par l'évêque ou par le prêtre [1]. » Cependant il leur est permis de prendre place parmi les prêtres (aux heures du culte), mais à un rang inférieur.

Les diacres président aux prières publiques. A l'exemple des premiers diacres, Étienne et Philippe (Actes VII et VIII), ils annoncent la parole de Dieu pendant les offices, et veillent à diriger les enfants dans l'instruction religieuse. Chrysostôme [2], Ephrem de Syrie, Grégoire le Grand furent diacres, tout en se livrant à la prédication.

Enfin les diacres sont les auxiliaires de l'évêque ou du prêtre dans le gouvernement des troupeaux. Les patriarches et les métropolitains leur conférèrent quelquefois des missions de confiance. Ainsi, saint Athanase d'Alexandrie était diacre, quand il assista avec son évêque au concile général de Nicée pour le jugement et la condamnation d'Arius [3]. Il s'y trouvait aussi d'autres diacres [4]. Ils étaient en outre chargés de la surveillance des biens de l'Église et du soin des veuves et des orphelins [5]. Ils avaient enfin le devoir de veiller aux mœurs de ceux qui désiraient devenir membres de l'Église [6].

Après une épreuve préalable, à laquelle président la prière, le jeûne et la pénitence, la consécration du diacre, qui doit n'être marié qu'une fois, se fait par l'évêque, à l'acte

[1] Canon 18.

[2] *Dialog. Palladii de vitâ Chrysost.*

[3] *Ruffini histor.*, lib. I, cap. V ; — *Sozomène*, lib. I, cap. XVII.

[4] Eusèbe, de Constantin le Grand, liv. III, ch. IX.

[5] 4e Concile de Carthage, can. 17.

[6] Saint Basile le Grand, règle 89.

liturgique, à l'autel, après la célébration du sacrement, — ce qui indique que le diacre est institué, non pour administrer les sacrements, mais seulement pour concourir à leur célébration, et qu'il n'a qu'un rang subordonné dans la hiérarchie de l'Église. Les sous-diacres l'accompagnent jusqu'aux Portes Royales, où il est reçu par les diacres, au nombre desquels il va être admis. Un acte particulier de bénédiction, d'imposition des mains et de prières a lieu à l'autel, tandis que le chœur fait entendre le cantique des fiançailles avec l'Église. Elles lui rappellent qu'il entre avec elle dans une union intime, de même que dans la naissance de Christ, la divinité et l'humanité se sont unies; qu'il doit prier les martyrs qui ont souffert pour elle et reçu la couronne céleste, glorifier le Christ de Dieu, chef de l'Eglise, gloire des apôtres et joie des martyrs. L'évêque lui impose les mains et place sur sa tête l'extrémité de l'omophore, comme pour le rendre participant dn ministère de salut, et prononce les paroles de consécration : « La grâce divine, qui agit toujours pour guérir les infirmités et pour effacer les péchés, élève le pieux sous-diacre (N. N.) au diaconat : prions, afin que la grâce du Saint-Esprit soit sur lui. » Et l'Eglise répète trois fois le κυριε ἐλεησον, en langue grecque, en signe de son alliance spirituelle avec l'Eglise d'Orient, dont elle a reçu sa foi et ses traditions. La voix de l'évêque se joint à celle de l'Eglise pour demander à Dieu l'accomplissement de la foi, de l'amour et de la force spirituelle du nouveau diacre, qui reçoit de lui une triple bénédiction.

L'ARCHIDIACRE.

L'archidiaconat[1] est une distinction que l'Eglise Orthodoxe fonde sur les paroles de saint Paul à Timothée (3, 12) :

[1] Αρχισυναγωγος, προτοδιακονος, αρχιδιακονος

« Ceux qui auront bien servi acquièrent un bon degré pour eux. » Etienne, le premier martyr, en fut revêtu, selon le témoignage de la tradition. Saint Jérome en fait mention dans sa lettre à Evagrius.

LE PRÊTRE.

La prêtrise forme le second degré de la hiérarchie cléricale. La mission essentielle du prêtre ou presbytère (πρεσβυτερος, ιερευς) est d'enseigner, d'administrer les sacrements et de gouverner le troupeau spirituel.

Il doit être « le modèle des fidèles en paroles, en conduite, en charité, en esprit, en foi, en pureté (I Tim., IV, 12); capable, tant d'exhorter pour la saine doctrine que de convaincre les contredisants (Tite I, 9). Il doit prêcher la Parole de Dieu non-seulement dans le temple, c'est-à-dire en temps, mais encore hors de son enceinte ou hors de temps; reprendre, censurer, exhorter avec toute douceur d'esprit et avec doctrine (II Tim., IV, 2). Pour faire prospérer la semence de la Parole de Dieu qu'il est chargé de répandre, l'Église lui recommande d'être « irrépréhensible, mari d'une seule femme, vigilant, modéré, honorable, hospitalier, propre à l'enseignement; — non sujet au vin, doux, conduisant honnêtement sa maison, tenant ses enfants dans la soumission et n'étant point nouvellement converti (I Tim., III, 2-6). Elle lui fait un devoir de prendre garde à lui et à l'enseignement (I Tim., IV, 16), et de garder la saine doctrine (Tite I, 9).

Il doit en outre administrer les sacrements dont il est dispensateur, présider aux prières publiques et privées, bénir au nom du Seigneur. Saint Grégoire le Théologien parle de l'usage de prendre la bénédiction du prêtre et de lui baiser la main, comme celle d'un père, en disant de sa mère *Nonna :*

« Qui eut plus de déférence qu'elle pour la main et pour la personne du prêtre[1]? » Il est aussi question de cet usage dans les écrits de Chrysostôme[2] et dans les actes du vi^e Concile général, can. 26.

De ces deux prémisses résulte pour le prêtre le devoir de veiller sur les fidèles, pour les gouverner selon Dieu dans le bien. L'Église invoque à l'appui de l'autorité qu'elle revendique pour le prêtre les paroles de saint Pierre (1re Épît., v, 2-3) : « Paissez le troupeau de Christ qui vous est commis, veillant sur lui (ἐπισκοπουντες), non par contrainte, mais volontairement; non pour un gain déshonnête, mais par affection; non comme ayant domination sur les héritages (du Seigneur), mais de telle sorte que vous soyez les modèles du troupeau. » Saint Ignace, dans sa Lettre aux habitants de Tralles, demande : « Qu'est ce que la prêtrise? Une institution sainte : le prêtre est le conseiller et le collaborateur de l'évêque[3]. » On sait par Eusèbe (livre III, ch. XLIII) que certains évêques n'écrivaient aucune lettre pastorale sans la participation des prêtres.

La consécration du prêtre est réservée à l'évêque : elle a lieu avant le sacrement de la communion. Les diacres présentent le candidat aux Portes Royales, où il est reçu par les prêtres dont il va partager la vocation. Ses fiançailles avec l'Eglise ont lieu dans l'enceinte du sanctuaire, autour du trône. L'évêque lui impose les mains, prononce la formule de consécration et prie Dieu de le rendre capable de répondre à la grâce du Saint-Esprit, d'annoncer purement l'Evangile, d'administrer la parole de vérité et de vivifier les fidèles dans l'alliance de régénération.

[1] Sermon 16.

[2] Discours sur le XVIe chap. aux Romains.

[3] Polycarpe écrit aux Philippiens : « Πολύκαρπός καὶ οἱ σὺν αὐτῷ πρεσβύτεροι.

Après sa consécration, le prêtre donne l'accolade à ses nouveaux collègues ; on met à sa main le missel qui doit le guider dans ses fonctions, et il reçoit une *partie* des pains prosphoriques consacrés, comme gage du sacerdoce dont il vient d'être revêtu. Puis il assiste pendant sept jours à l'exercice de ses futures fonctions, et reçoit le diplôme portant le seing de l'évêque.

LE PROTOIÉRÉ OU ARCHIPRÊTRE.

Saint Jérôme, au IVe siècle, dans les Lettres de Basile le Grand, Socrate ainsi que Sozomène, dans celle à Rusticus, font mention de l'archiprêtrise (ἀρχιπρεσβύτερος πρωτοιερεύς). Comme elle n'est qu'une simple prééminence sur les prêtres ordinaires, l'investiture ne s'en fait pas à l'autel ni conjointement avec la célébration d'un sacrement. Elle a lieu au milieu du temple, par l'imposition des mains et la prière, en ajoutant : « Qu'il soit archiprêtre de la sainte Église de Dieu. » A quoi il est répondu par l'ἄξιος (il est digne). Quelquefois aussi le récipiendaire est revêtu de l'*épigonate*.

L'ÉVÊQUE.

L'épiscopat est le degré supérieur de la prêtrise. Jésus-Christ prend dans le Nouveau Testament le nom de pasteur et évêque des âmes (I Pierre II, 25), et de souverain Sacrificateur (Hébr., IV, 14 ; VII, 26). La mission des apôtres est appelée un épiscopat (Actes I, 20). Ils ont conféré cette dignité à ceux qui leur ont succédé. Ainsi, le premier évêque de l'Eglise de Jérusalem fut saint Jacques, frère du Seigneur ; le second fut Siméon [1]. Les deux premiers évêques de celle d'Antioche,

[1] Eusèbe, liv. III, ch. II, XXII.

institués par saint Pierre, furent Evodius et Ignace [1]. A Alexandrie, après saint Marc l'Evangéliste, disciple et compagnon de saint Pierre, c'est Appien ; à Constantinople, Stachyas ; à Rome, Léon et Anaclet ; à Ephèse, Timothée ; en Crète, Tite ; à Athènes, Denys, institué par saint Paul [2]. Le nom d'évêque était commun dans l'origine aux chefs des diverses Eglises.

La mission que le diacre et le prêtre accomplissent dans l'Eglise à laquelle ils sont attachés, celle d'enseigner, d'administrer les sacrements et de gouverner, l'évêque la remplit dans l'étendue de son éparchie. Il est de plus revêtu du pouvoir d'oindre de chrême, d'instituer les serviteurs de l'Eglise, de consacrer les prêtres, de donner la bénédiction des deux mains (Marc x, 16), de consacrer les temples, etc. Il lui appartient d'assister aux conciles, de choisir et d'instituer les prêtres, de résoudre leurs doutes, de prendre des mesures décisives relativement aux besoins spirituels des Eglises.

Le mode d'élection et d'institution des évêques est fixé d'une manière positive par les monuments écrits de la primitive Eglise. Il consiste dans leur *proclamation* et leur *consécration*. L'évêque est choisi par le Saint-Synode, confirmé par l'empereur et proclamé par une réunion d'évêques.

Les règles de l'Eglise exigent pour sa consécration la présence de deux, trois ou un plus grand nombre d'évêques. Il leur est présenté, en costume de prêtre, par les doyens d'âge de son ressort, un prêtre et un diacre. Ils placent devant lui l'emblème d'un aigle, symbole de la hauteur spirituelle à laquelle il doit s'élever, ou rappelant les aigles romaines que les premiers chrétiens foulaient courageusement aux pieds, en confessant le nom du Crucifié. Après s'être incliné trois fois devant les évêques et avoir déclaré qu'il est prêt à

[1] Eusèbe, liv. III, ch. XI, XXII.
[2] Eusèbe, 14, 21.

recevoir « la *chéirotonie* épiscopale de la grâce sanctifiante, » il confesse en face de l'Eglise la foi orthodoxe par la lecture du symbole, dont il affirme les dogmes, en proclamant l'Incarnation du Verbe, la Trinité, les traditions de l'Eglise apostolique, la résurrection des morts et la vie à venir ; et en prononçant anathème à Arius, Macédonius, Nestorius et tous les hérésiarques. Après cette confession de foi, l'emblème de l'aigle étant placé au-dessus de sa tête, il s'engage par serment : à observer les Règles des apôtres, les canons des conciles et tous les statuts de l'Église catholique orientale [1] ; à travailler à sa paix ; à veiller sur les troupeaux qui lui sont confiés ; à obéir aux autorités établies ; à entretenir des relations de paix et de bonne harmonie avec les autres pasteurs ; à gouverner dans la crainte de Dieu l'éparchie qui lui est remise ; à ne point exercer le ministère, à ne point imposer les mains, à ne point prêcher en dehors de son diocèse, sans la permission de l'évêque (ou du Saint-Synode) ; à ne point rester sans nécessité éloigné de son troupeau ; à n'adopter aucune coutume étrangère aux traditions ou aux rites de l'Église ; à ne point donner l'imposition des mains pendant un seul acte liturgique à deux, trois ou plusieurs prêtres et diacres, mais à un seul ; à se conduire avec douceur et comme le prescrivent les règles, envers les adversaires de la sainte Eglise, et à s'efforcer de les amener à la vraie foi ; à maintenir parmi les moines la règle à laquelle ils sont soumis ; à ne rien changer aux édifices religieux sans nécessité ; à ne point instituer des prêtres, diacres ou autres fonctionnaires par des motifs d'intérêt ; à visiter une fois son troupeau dans l'intervalle de deux à trois ans, et cela, non dans des vues personnelles de profit ou d'honneurs, mais pour l'édifier et le redresser

[1] Concile de Carthage, can. 25.

(I Pierre v, 2-3); à ne point s'immiscer aux affaires temporelles; à ne point être nonchalant pour les intérêts de sa mission et à réaliser en œuvres ce qu'il a promis en paroles, etc.

Le serment est suivi de la bénédiction des évêques. Au chant du « Trois fois saint, » les évêques officiants reçoivent le nouvel élu aux Portes Royales, pour le conduire dans l'enceinte du sanctuaire où il s'agenouille. Ils placent sur sa tête l'Évangile ouvert aux pages des épîtres, dont les prescriptions doivent surtout diriger sa conduite, et tous lui imposent les mains. L'évêque qui a la primauté, prononce alors les paroles de l'institution : il prie Dieu « d'oindre comme chef spirituel celui qui est établi apôtre, prophète et docteur (Ephés., iv, 11) et de faire de lui le disciple du vrai Pasteur, qui a donné sa vie pour son troupeau. »

On entonne alors « l'Axios, » et le nouvel évêque est revêtu des attributs de sa charge, l'épigonate, la chape et l'omophore.

LES DEGRÉS DE L'ÉPISCOPAT.

L'Eglise grecque assigne à l'épiscopat des prérogatives et des titres qu'elle fonde sur le nom et l'importance des siéges ou sur les services personnels rendus par les évêques. Il est statué par la 34e Règle apostolique « que les évêques de toutes les villes sauront quel est celui d'entre eux qui jouit de la primauté, et le reconnaîtront pour leur chef, mais que celui-ci ne fera rien sans l'assentiment de tous, afin de maintenir intactes l'unité et la gloire de l'Eglise. »

L'évêque d'une province ou d'une ville de premier ordre prend le nom *d'archevêque*. Les évêques d'Alexandrie, d'Antioche et de Constantinople en étaient déjà revêtus au commencement du iVe siècle. Le 28e canon du concile de Chalcédoine l'affecta spécialement à ces derniers, avec pouvoir

d'instituer les évêques et les métropolitains provinciaux. L'empereur Justinien, en faisant de Justinianopole (Achrida) le siége d'un patriarcat, voulut « que cette ville fût non-seulement une métropole, mais encore un archevêché. » Les archevêques jouissaient donc, dans le principe, des priviléges qui plus tard furent réservés aux exarques, aux métropolitains et aux patriarches.

Le principal évêque d'une grande province ou d'un cercle ecclésiastique prenait aussi le nom d'*exarque*. Le premier concile œcuménique conféra, sinon ce titre, du moins le pouvoir qu'il comportait, aux évêques d'Alexandrie, de Rome, d'Antioche et de Jérusalem (can. 6 et 7), et le second concile général plaça au même rang l'évêque de Constantinople. Le nom d'exarque se rencontre fréquemment dans les actes de l'Église au ve siècle.

Les *métropolitains* sont les évêques des villes capitales. Ils ont le droit de conférer l'investiture aux dignitaires des autres villes. Le 1er et le 2e concile général reconnaissent et confèrent ce titre aux évêques de Jérusalem ou Césarée, d'Alexandrie, de Rome, d'Antioche et de Constantinople. Le 9e canon du concile d'Antioche donne charge d'inspection sur les autres évêques à celui qui résidait dans la métropole, et sur qui reposait l'administration de la province. Son nom devait être prononcé dans les prières publiques par les évêques, comme celui des évêques par les simples prêtres. La dignité métropolitaine comportait donc les prérogatives attachées à celle d'archevêque et d'exarque. La toque blanche (la clobuque) est l'attribut distinctif du métropolitain. Il est assisté dans l'administration de l'éparchie par un évêque vicaire (*vice-episcopus*), qui portait anciennement le nom de chorévêque.

Au sommet de la hiérarchie épiscopale se place le *patriarche*, que le statut slave nomme « le père des pères. » Après

la ruine de Jérusalem, ce titre appartenait aux deux chefs supérieurs de la nation juive, dont l'un résidait à Tibériade et l'autre à Babylone [1]. Il fut adopté par les *montanistes* [2] et passa ensuite à quelques-uns des principaux évêques chrétiens. Au ve siècle, les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, en 431 et 451, limitèrent le patriarcat à cinq évêchés, ceux de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Un siècle plus tard, Jean II de Cappadoce (517-520), patriarche de Constantinople, prit le nom de patriarche *universel*, qui fut confirmé en 586 par le concile de Constantinople, dans la personne de Jean IV le Jeûneur. De 1588 à 1720, la dignité patriarcale appartint à l'Eglise de Russie, dans laquelle elle fut exercée, en remplacement de l'Eglise romaine, considérée comme déchue de cette prérogative.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE CLERGÉ.

Toute participation aux fonctions de l'Eglise impose à celui qui en est revêtu l'obligation d'obéir à ses statuts. La première qu'elle prescrit aux membres inférieurs de son clergé, c'est une certaine mesure de renoncement au monde, moins sévère toutefois que celui qu'elle exige des prêtres proprement dits. Ils peuvent en effet se marier après comme avant leur consécration, et contracter même un second engagement matrimonial, mais à la condition que la personne, fille ou veuve, avec laquelle ils se marient, appartienne à l'Eglise Orthodoxe. Quant aux sous-diacres, aux diacres et aux prêtres, ils ne doivent être mariés qu'une fois (I Tim., III, 2, 12), avant d'avoir reçu l'imposition des mains, et quand ils ne sont pas encore revêtus du caractère ecclésiastique [3]; mais le

[1] *Epiphanes*, *Adversus hæres.*, 30, IV-V.
[2] *Hieronim.*, *Epist.* 54 *ad Marcellam*, *advers. Montan.*
[3] Règle apostol., 26. — Tertullien, de la Continence, VII.

6e concile œcuménique statue « que celui qui aura pris en mariage une veuve, une femme répudiée ou de réputation équivoque, ne pourra être évêque, ni prêtre, ni diacre, ni en général faire partie du clergé [1].

Pour conserver la pureté de la foi et de la piété, qui implique l'harmonie des croyances religieuses, nécessaires à la vie intérieure de la famille, l'Eglise interdit à quiconque se présente à la carrière du ministère « le mariage avec une femme païenne ou hérétique [2]. » Le 6e concile général, en 691, décrète, dans l'intérêt des Eglises et en même temps pour maintenir les anciens usages [3], « que les évêques ne seront choisis que dans le sein du clergé régulier, comme ayant fait vœu de chasteté et de fidélité particulière à Dieu [4]. » Liés par leurs vœux, les évêques sont en même temps astreints à un carême ininterrompu, à la pauvreté volontaire et à toutes les conditions générales qui sont de nature à favoriser la perfection spirituelle.

Les usages et les statuts de l'Eglise, la sainteté du ministère chrétien et la dignité des fonctions qui s'y rattachent, interdisent aux membres du clergé orthodoxe, certaines choses, permises d'ailleurs aux membres de la société civile. Ils doivent rester étrangers aux spectacles publics, aux réjouissances bruyantes, qui ne peuvent se concilier avec le service de Dieu ; ne manger ni ne boire dans les auberges, que lorsqu'ils sont en voyage [5]. Pour veiller avec plus de persévérance au salut des âmes et au service de l'autel, les règles de l'Eglise leur interdisent toute espèce d'occupations civiles [6]. Ils ne peuvent être fermiers ni intendants [7], tenir

[1] Can. 3.
[2] Concile de Chalcédoine, 14 ; de Carthage, 30.
[3] Athanase d'Alexandrie, lettre à Dracontius. — Socrate, v, 22.
[4] Can. 12, 48.
[5] Règle, 12, 48.
[6] 4e concile général, can. 7.
[7] Concile de Carthage, 5, 19. — 4e concile général, 3, 11.

auberge [1], cautionner pour affaires civiles, ni même prendre un soin trop étendu de leurs propres intérêts, en négligeant les devoirs qu'ils ont à remplir envers leurs troupeaux [2]. Leur sollicitude s'étendra particulièrement aux pauvres, aux nécessiteux, aux veuves, aux opprimés, aux orphelins, à tous ceux qui ont besoin du secours de l'Eglise, « à cause de la crainte de Dieu [3]. » Constantin le Grand, que l'Eglise nomme « l'égal des apôtres » s'exprime à cet égard dans les termes suivants : « Je veux que les membres de l'Eglise catholique qui consacrent leurs travaux à la foi, et qui s'appellent communément cléricaux, restent complétement libres de toute obligation civile, et qu'en conséquence ils ne soient détournés par aucun intérêt contraire à leur vocation, du service qui appartient à Dieu, afin que rien ne les empêche de répondre à leurs obligations ; car s'ils servent Dieu avec zèle, il me semble qu'il en résultera un grand avantage pour la société [4]. »

L'extérieur des membres du clergé répond à l'austérité de leur vie. Comme les lévites de l'Ancienne Alliance (Lévit., x, 1), comme Jésus-Christ lui-même et à l'exemple des chrétiens des premiers temps, lesquels se faisaient un devoir de n'adopter dans leur costume que ce qui était convenable à la décence et à la piété [5], fidèles d'ailleurs à l'esprit de l'ancienne hiérarchie [6], les prêtres orthodoxes ne retranchent rien de leur chevelure ni de leur barbe. Leur costume, selon les traditions anciennes, est en harmonie avec les prescrip-

[1] 6e concile général, 9.

[2] Concile de Carthage, 84.

[3] 4e concile général, 3.

[4] Eusèbe, liv. X, ch. VII.

[5] Constit. apostol., liv. I, ch. III.

[6] Tertullien, *de Spectaculis*, 23. — Selon Épiphanes, *Advers. hæres.*, ch. 7 et 80 : « *Isti* (*Massaliani*) *barbam, hoc est propriam viri formam resecant.* »

tions apostoliques, les usages des premiers chrétiens et les ordonnances des conciles [1].

La vocation du clergé réclamant toute son activité, il lui est interdit de se livrer à aucune occupation dont le but serait d'accroître son bien-être matériel. En revanche, il est exempté des impôts et des autres obligations civiles. En 372, saint Basile le Grand écrit à l'hyparque Modeste, pour lui demander que, dans les nouvelles listes, le clergé de Cappadoce soit, *comme auparavant*, libre d'impôts [2]. Dans une remontrance qu'il adresse aux chorévêques, sur la négligence que l'on apportait au choix des serviteurs de l'Église, il dit qu'un grand nombre d'entre eux n'acceptaient des fonctions ecclésiastiques que pour échapper au service militaire [3]. La loi civile confirma plus tard ces franchises du clergé. « Les empereurs, dit l'historien Sozomène, au ve siècle, favorisèrent les progrès de la piété, en accordant, par déférence pour l'Église, certaines immunités et la franchise des impôts aux prêtres, à leurs enfants et à leurs serviteurs [4]. » Pendant la domination des Mongols en Russie, les Khans eux-mêmes respectèrent ces priviléges. « Nous ne prenons pas, lit-on dans les diplômes émanés de leur autorité, ce qui est donné à Dieu, et quiconque le prendra, sera coupable ; nous ne changeons rien aux Chartes données par les premiers empereurs [5]. » En outre, la loi civile n'impose point le serment, en cas de nécessité, aux membres du clergé ; elle croit à leur simple témoignage, par déférence pour le caractère dont ils sont revêtus.

[1] 6e concile général, 27. — 7e concile général, 16. — Socrate, vi, 22.
[2] Lettre 100e.
[3] Saint Basile, règle 89.
[4] Liv. III, ch. xvii.
[5] Grégorief, authenticité des yarlics des khans.

6° SIXIÈME SACREMENT. — LE MARIAGE.

Indépendamment des autorités que l'Église Orthodoxe emprunte à l'Ancien Testament, elle fonde le caractère sacramentel du mariage sur les paroles de Jésus-Christ : « L'homme laissera son père et sa mère et se joindra à sa femme, et les deux ne seront qu'une seule chair : ce que Dieu a joint, que l'homme ne le sépare point » (Matth., XIX, 5, 6). Saint Paul nomme le mariage « un grand mystère. » « Ce mystère est grand : or, je parle de Christ et de l'Église » (Éphés., V, 32). Tertullien, en 203, dans son Traité à l'Épouse, nomme le mariage une union sainte [1] — « Comment peindre, dit-il, le bonheur d'un mariage confirmé par l'Église, sanctifié par ses prières, ratifié des anges dans les cieux, béni de Dieu le Père ? [2] » Chrysostôme ajoute : « Ne comprends-tu pas par les paroles de l'apôtre saint Paul, que le mariage est un sacrement,—l'image de cet amour que Christ a montré à l'Église ? » Le mariage est considéré comme sacrement par plusieurs Églises qui n'appartiennent pas à la communion orthodoxe, les Romains, les Arméniens, les Maronites de Syrie, les Éthiopiens ou Abyssins, les Coptes-jacobites, ou Monophysites d'Égypte, et les Nestoriens. Établi de Dieu, selon la doctrine de l'Église, le mariage est le gage de la bénédiction divine dans la famille, principe de la société et de l'État.

L'Église frappe de réprobation les unions contractées avec les païens, les mahométans, les juifs et quiconque ne partage pas ses croyances. Elle veille à l'intégrité de la foi, de la piété et de l'harmonie de ses membres, en insistant conformément à la parole de Dieu, sur ce que leurs mariages aient

[1] 1re partie, § 2.
[2] 2e partie, § 9.

lieu « selon le Seigneur » (I Cor., VII, 39). Tertullien retrace longuement tous les avantages de pareils mariages :

« La femme, dit-il, est libre de se marier à qui elle veut (I Cor., VII, 39) ; mais pour prévenir tout abus, l'apôtre ajoute : « Selon le Seigneur, » c'est-à-dire, libre de s'unir à un chrétien et selon le rite chrétien. Qui peut comprendre tous les dangers qui résultent pour la foi, des mariages que l'apôtre réprouve. Il suffit du contact corporel avec un infidèle pour imprimer une flétrissure au chrétien. L'apôtre dit sans doute : « Si quelque frère a une femme païenne, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la quitte point ; et si quelque femme a un mari païen, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne le quitte point, car le mari infidèle est sanctifié en la femme, et la femme infidèle est sanctifiée dans le mari » (I Cor., VII, 12, 15). Mais ces promesses ne s'adressent qu'à ceux que la grâce a trouvés en alliance préalable avec les infidèles, comme le prouvent ces paroles : Si quelque frère a une femme païenne... Voyons encore les autres dangers que l'apôtre prévoit non-seulement pour le corps, mais pour l'âme. Qui pourrait douter que des rapports journaliers avec les infidèles n'entraînent progressivement la défaillance de la foi ? « Si les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs » (I Cor., XV, 33), quels ne seront point les effets de rapports intimes et prolongés avec les infidèles ? Combien peu de sympathie n'y a-t-il pas dans l'âme du mari païen pour nos pieux devoirs ? La femme est-elle en état de s'en acquitter, ayant à côté d'elle un époux qui ne partage pas sa foi ? Le moment du jeûne est-il arrivé, c'est justement ce jour-là que le mari invite ses amis à un festin. L'époux idolâtre permettra-t-il à sa femme de visiter librement les pauvres dans leur misère ? Consentira-t-il à ce qu'elle prie avec ses frères pendant les veilles nocturnes, qu'elle passe la nuit à l'Église, pour y célébrer la résurrec-

tion de Christ et prendre part aux sacrements ? Verra-t-il avec indifférence qu'elle se rende dans les prisons pour y baiser les chaînes des martyrs ? Que dira-t-il, quand il saura que sa femme doit donner aux frères le baiser de paix, leur présenter de l'eau pour laver leurs pieds, partager avec eux le pain et le vin à l'heure du soir ? Quelle hospitalité le voyageur chrétien trouvera-t-il dans la maison du païen ? Mais on dira peut-être qu'il y a des païens qui non-seulement ne se préoccupent point de ces choses, mais qui protègent même les chrétiens. Tant pis ; car il ne faudrait point que les païens eussent connaissance de nos actes de piété, qui ne doivent tomber que sous les regards de la foi. Mais si vous voulez cacher vos actes de piété, n'exciterez-vous pas d'autant plus vivement la curiosité des infidèles ? Et peux-tu les cacher, quand, par exemple, tu fais le signe de la croix sur ton lit ou sur ton corps ? Si tu te lèves la nuit pour prier, ton mari ne te soupçonnera-t-il pas de magie ? N'observera-t-il pas ce que tu prends en secret avant le repas ? Et quand il saura que ce n'est autre chose que du pain, que pensera-t-il de toi dans son ignorance ? La servante du Seigneur devra vivre entourée de faux dieux, assister aux fêtes et aux solennités idolâtres. En s'asseyant à la même table que son mari et les convives de son festin, ne finira-t-elle pas par être indulgente pour leurs pensées ? En écoutant les chants de son époux, qu'entendra-t-elle ? Que chantera-t-elle elle-même en sa présence ? Osera-t-elle, devant lui, prononcer le nom de son Dieu ou invoquer Jésus-Christ ? Ne sera-t-elle pas forcée de renoncer à la nourriture spirituelle, qui fortifie la foi des époux dont une pieuse lecture sanctifie les loisirs ? Désunis dans leurs pensées, les époux se béniront-ils l'un l'autre au nom du Seigneur ? Non ; pour l'épouse, dans une pareille situation, tout est étranger, hostile, tout l'expose au blâme, tout conspire à détourner ses pas des voies du salut.

Tous ces malheurs peuvent arriver aux épouses après leur conversion au christianisme; mais alors elles sont sanctifiées par la volonté de Dieu, qui leur commande de ne pas se séparer de leurs maris, dans l'espérance de les convertir à la foi. Mais le contraire arrive à celle qui, connaissant la nature des choses, contracte un mariage illicite. Combien sont doux les liens qui réunissent deux cœurs dans une même espérance, dans une même foi, dans une même loi? Ils sont comme les enfants d'un seul père, comme les serviteurs d'un seul Seigneur. Il n'y a pour eux ni différence ni partage. Ils prient, ils s'humilient, ils jeûnent ensemble; ils se fortifient et s'estiment mutuellement. Égaux devant l'Église et dans la communion avec Dieu, ils partagent également la pauvreté et l'opulence ; l'un n'a rien de caché pour l'autre ; chacun peut librement visiter les malades et secourir les malheureux. Rien ne les empêche de distribuer l'aumône, de participer aux sacrements, de s'acquitter des devoirs journaliers de la piété ; ils n'ont pas besoin de se cacher pour faire le signe de la croix et pour prier à voix basse. Ils chantent ensemble des psaumes et des hymnes, et rivalisent à louer le Seigneur [1]. »

Saint Cyprien [2], saint Jérome [3], saint Ambroise [4] et d'autres Pères de l'Eglise font les mêmes déclarations que Tertullien. Le sixième concile général décrète : « S'il est reconnu qu'un mari orthodoxe a contracté mariage avec une femme hérétique ou réciproquement, le mariage sera réputé non valide et l'union illégale sera dissoute ; car il ne convient pas de mêler ce qui est incompatible, ni d'associer la brebis au loup et au troupeau de Christ, la destinée des pécheurs.

[1] A l'épouse, 2e partie.
[2] *Sermon de lapsis.*
[3] 15e lettre, *de Monogamiâ.*
[4] *De Abracham. patriarchâ*, IX.

Si quelqu'un transgresse ce que nous statuons, qu'il soit exclu de l'Église; mais si quelques-uns, vivant encore dans l'incrédulité et n'appartenant pas à l'Église de Christ, ont contracté un mariage légal, et que l'un d'entre eux, choisissant la bonne part, ait ouvert les yeux à la lumière de la vérité, tandis que l'autre est resté dans les liens de l'erreur, et si la femme infidèle désire rester avec le mari fidèle et réciproquement, dans ce cas on ne doit pas les séparer, selon les paroles de l'apôtre : « Le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la femme païenne par le mari chrétien » (I Cor., VII, 14)[1].

Conformément aux préceptes des apôtres et aux statuts des conciles, l'Église Orthodoxe interdit à ses membres de s'unir par mariage aux non-chrétiens, mahométans, juifs ou païens; quant aux mariages mixtes entre chrétiens, mais où l'une des parties contractantes n'appartient pas à l'Église Orthodoxe, elle les tolère sous la réserve que celui des époux qui est né dans son sein restera fidèle à son dogme, et que les enfants seront élevés dans ses principes[2].

La bénédiction des parents et un office religieux spécial précèdent la célébration du mariage.

La première est à la fois une touchante expression du sentiment de l'amour paternel et une invocation de la protection divine. Elle a lieu au moyen des saintes Images, et sous les emblèmes des choses indispensables à la vie, — le pain et le sel. Elle est de haute antiquité : Bathuel bénit sa fille Rébecca, devenant l'épouse d'Isaac (Genèse XXIV, 66), — Raguel,

[1] Canon 72.

[2] Une mesure récente vient de faire disparaître ce qu'il y avait d'excessif dans cette disposition. Les parents appartenant à l'Église luthérienne sont désormais libres de faire élever leurs enfants dans la religion de leur choix. Si cette mesure ne s'applique pas aux membres de l'Église romaine, c'est que cette dernière impose à ceux qui contractent mariage dans son sein, l'obligation stricte d'élever leurs enfants dans le romanisme.

sa fille Sara, quand elle devint la femme de Tobie (Tob., VII, 11-12).

L'office religieux célébré avant le mariage remonte au temps des apôtres. Saint Ignace écrit à Polycarpe : « Il est convenable que ceux qui veulent embrasser l'état de mariage, le fassent du consentement de l'évêque, afin qu'il s'accomplisse selon Dieu et non sous l'empire de la chair[1]. » Nous avons rapporté les paroles de Tertullien : « Comment peindre le bonheur d'un mariage approuvé par l'Église, sanctifié par ses prières et béni de Dieu[2] ? » Saint Grégoire, s'excusant auprès de Procope de n'avoir pas assisté au mariage de sa fille où se trouvaient plusieurs évêques, lui écrit : « Je suis en esprit auprès de toi et je prends part à ta joie : je place l'une dans l'autre les mains des jeunes fiancés et toutes ensemble dans celle de Dieu[3]. » Saint Chrysostôme dit à son tour : « Il faut inspirer à la jeune fille, qui doit se marier, la pensée d'appeler le prêtre et d'imprimer à l'unité du mariage le sceau de la prière et de la bénédiction[4]. » Le quatrième concile de Carthage, en 398, prescrit (can. 13) aux parents ou à leurs ayants cause, de présenter les fiancés au prêtre pour recevoir sa bénédiction.

Dès les temps les plus anciens, les cérémonies relatives au mariage sont au nombre de trois : les *fiançailles*, la *bénédiction nuptiale* et le *dépouillement des couronnes*.

LES FIANÇAILLES.

Elles sont accompagnées de la bénédiction et des prières de l'Église et consistent dans l'échange des anneaux. Une loi

[1] Chap. v.
[2] *Ad uxorem*, part. II, § IX.
[3] Lettre 171.
[4] Discours 48e sur la Genèse.

d'Alexis Comnène, en 1084, statue qu'elles s'effectueront « sous l'autorité des saintes prières et par un gage, qui est l'échange des anneaux et le baiser des fiancés [1]. » L'Église demande à Dieu d'inspirer aux fiancés l'esprit de paix et de concorde, de les garder dans la vérité, l'amour et la foi ; de les bénir comme Isaac et Rébecca, de confirmer leurs mutuelles promesses. Clément d'Alexandrie [2], Tertullien [3], saint Ephrem de Syrie, saint Ambroise de Milan et d'autres Pères de l'Église parlent de l'anneau comme d'un symbole visible des engagements contractés par les fiancés. Saint Ambroise raconte que Agnia, dont le fils du gouverneur romain recherchait la main, dit à ce dernier : « Cesse de penser à moi, car un autre déjà m'a offert de plus belles parures et m'a donné en gage l'anneau de sa foi [4]. » Chez les anciens, ces anneaux servaient de cachet. Suivant les paroles de Clément d'Alexandrie, celui que recevait la fiancée devait lui servir « à marquer de son sceau les objets sur lesquels s'étend sa surveillance, après qu'elle avait pris en main l'ordre intérieur du ménage [5]. » L'Église place les anneaux sur l'autel et les présente, après les prières, aux fiancés qui les échangent, témoignant par là qu'ils se confient réciproquement leur honneur, leurs droits et le bonheur de leur vie.

LA BÉNÉDICTION NUPTIALE.

Les fiançailles sont immédiatement suivies de la bénédiction nuptiale. En 1702 la loi civile russe prescrivit un intervalle de six semaines entre les fiançailles et le mariage ; mais

[1] Le livre du Kormcha, liv. II, ch. XLIII.
[2] Le Pédagogue, III, ch. II.
[3] De la toilette des femmes.
[4] Lettre 34e.
[5] Le Pédagogue, III, cap. II.

en 1775, le Saint-Synode, pour prévenir les circonstances dilatoires des mariages, statua que les fiançailles et la bénédiction auraient lieu simultanément pour tous les chrétiens orthodoxes, excepté pour les membres de la famille impériale.

Le prêtre conduit solennellement les fiancés à l'autel (*analoïa*), sur lequel sont placés la croix et les Évangiles, en témoignage de la présence invisible de Dieu, et comme consécration des actes de la vie humaine; il entonne le chant du psaume : « Gloire à toi, Seigneur. » — « Tu seras bienheureux et tu prospéreras. Ta femme sera dans ta maison comme une vigne abondante en fruits, et tes enfants seront autour de ta table comme des plants d'oliviers. Voici, ainsi sera béni l'homme qui craint l'Éternel. L'Éternel te bénira de Sion, et tu verras le bien de Jérusalem tous les jours de ta vie; et tu verras les enfants de tes enfants » (Ps. CXXVIII).

Les nouveaux époux renouvellent en face de l'Eglise leur libre intention d'associer leurs destinées : la bénédiction nuptiale s'accomplit alors par la *prière*, le *couronnement*, la *lecture* de la parole de Dieu, la *boisson de la coupe* et la *procession* autour de l'autel.

La prière rappelle que Dieu a créé l'homme et la femme; qu'il a béni Abraham et Sarah, dont il a fait naître une multitude de peuples; qu'il a uni Isaac et Rebecca, Jacob et Rachel, Joseph et Asénath, Zacharie et Élisabeth, parents du Précurseur du Christ, qui a sanctifié le mariage à Cana de Galilée; puis l'Église implore sur les époux une destinée paisible, longue et chaste; elle prie Dieu de leur inspirer une mutuelle affection, de leur donner la joie de voir les enfants de leurs enfants, de remplir leur maison de froment, d'huile et de vin, et de l'abondance des biens temporels, afin qu'ils aient de quoi donner à ceux qui sont dans le besoin; de les bénir comme les patriarches, de les garder comme il a gardé Noé dans l'arche, Job dans le ventre de la baleine;

de se souvenir d'eux comme il s'est souvenu d'Énoch, de Sem et d'Élie; de consacrer leur union et de la couronner des joies de la famille.

Après la prière, une double couronne est tenue élevée au-dessus de la tête de chacun des deux époux. Cet usage est très-ancien dans l'Église. Saint Chrysostôme voit dans les couronnes un emblème de victoire sur les passions [1]. Nicéphore Kalliste, en parlant du mariage de l'empereur Maurice (582-602), rapporte que les couronnes nuptiales resplendissaient d'or et de pierreries [2]. Puis le prêtre bénissant les mariés, dit à trois reprises : « A l'honneur et à la gloire de Dieu, notre Seigneur, je vous unis. » Il lit ensuite les passages de l'Écriture Sainte relatifs au mariage et aux devoirs mutuels des époux : « Aimez-vous l'un l'autre dans la crainte de Dieu. — Femmes, soyez soumises à vos maris comme au Seigneur. — Comme l'Église est soumise à Christ, que les femmes le soient aussi à leurs maris en toutes choses. — Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église. — C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. — L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne seront qu'une seule chair. — Ce mystère est grand » (Éphés., v, 21-33). — La lecture des saintes Écritures rappelle, en outre, la présence et le miracle du Sauveur aux noces de Cana. C'est cette lecture qui, aux yeux de l'Église, constitue le sacrement du mariage.

Pour rappeler aux époux qu'en associant leurs destinées, ils mettent en commun les joies et les douleurs inséparables de la vie humaine, l'Eglise leur présente la coupe, dans laquelle ils trempent trois fois les lèvres. Ensuite le prêtre, pour leur faire comprendre que leur union est indissoluble,

[1] Comment. du 3e chap. de la 1re à Tim.
[2] Liv. XVIII, chap. VIII.

joint leurs mains qu'il couvre de l'extrémité de son étole, ou qu'il lie au moyen d'un ruban, et les précède en faisant trois fois le tour de l'autel. Le chœur chante le cantique des fiançailles, glorification de la Vierge qui enfanta le Sauveur, celui des martyrs à l'exemple desquels les nouveaux époux doivent persévérer pour être dignes de la couronne céleste, et enfin l'hymne du Christ de Dieu, à la gloire de qui toute chose doit concourir.

La bénédiction nuptiale se termine par l'invocation de saint Constantin et de sainte Hélène, que l'Eglise Orthodoxe révère comme « élus de Dieu, » et de saint Procope, protomartyr, qui souffrit au commencement du IVe siècle, après avoir encouragé douze femmes et sa propre mère à se couronner des palmes du martyre, « de telle sorte qu'elles allaient avec joie et délices à la mort, comme à un festin de noces. » Enfin les félicitations et les baisers des époux et de leur nouvelle parenté, à l'exemple des premiers chrétiens, terminent la cérémonie religieuse.

LE DÉPOUILLEMENT DES COURONNES.

La durée de sept jours est le temps fixé par les règles de l'Eglise pour le noviciat qu'elle fait présider à la plupart des solennités de la vie chrétienne. Conformément aux usages adoptés chez les Juifs [1], une semaine est consacrée à l'allégresse des fêtes qui accompagnent le mariage, et pendant lesquelles les époux conservent les couronnes, symboles de leur nouvelle vocation. Cet espace de temps écoulé, ils se présentent au temple, pour se dépouiller des couronnes. Le prêtre, en les recevant, leur donne la bénédiction et prie

[1] Tobie, XI, 16. « Et on fit les noces de Tobie avec allégresse pendant sept jours. »

pour la prospérité et les vertus chrétiennes de leur union conjugale.

L'Euchologe renferme une allocution que l'Église adresse aux époux : elle est conçue en ces termes, qui nous ont paru dignes d'intérêt : « Couple pieux et fidèle en Jésus-Christ! — Le vaste champ de l'Église de Dieu renferme trois terrains qui rendent leurs fruits de trois manières. Le premier appartient à ceux qui ont aimé la virginité et l'ont gardée incorruptible jusqu'à la fin de leur vie : il produit abondamment le fruit des vertus chrétiennes; un grain en rapporte cent. Le second est le partage de ceux qui ont persévéré dans le veuvage, étant fidèles à Dieu; un grain en rapporte soixante. Le troisième est pour ceux qui ont embrassé l'état de mariage, pourvu qu'ils vivent dans la crainte de Dieu; un grain en rapporte trente. Que l'honorable condition du mariage, sous la loi duquel vous venez de vous unir, soit aussi rendue féconde pour l'héritage de votre race, pour la propagation du genre humain, à la gloire du souverain Maître et Créateur de toutes choses, dans une alliance inviolable d'amour et d'affection, en vous assistant l'un l'autre pour vous préserver des tentations! Le mariage est honorable, car Dieu lui-même l'a institué dans le paradis, en formant, d'une côte d'Adam, Ève qu'il lui donna pour compagne. Et sous l'alliance de grâce, Jésus-Christ a daigné non-seulement honorer le mariage en assistant aux noces de Cana en Galilée, il l'a rehaussé par l'accomplissement du premier miracle, en y changeant l'eau en vin. Le Seigneur a béatifié la virginité, en daignant naître corporellement de la sainte Vierge; il a honoré le veuvage lorsque, présenté au temple, Anne, veuve de quatre-vingt-quatre ans, lui a rendu témoignage en prophétisant sur lui; il a ennobli l'état de mariage par sa présence spirituelle dans la célébration du sacrement.

« Elle est donc glorieuse, elle est sainte, la carrière dans laquelle vous êtes entrés, mais sachez l'honorer aussi par une vie sainte et pure. Elle le deviendra, si, vivant dans la crainte de Dieu, vous vous abstenez de tout ce qui est mal et vous efforcez de faire le bien. Elle sera heureuse, si vous vous rendez mutuellement ce que vous vous devez l'un à l'autre. Epoux! garde à ta femme une affection fidèle, un amour sincère, sois indulgent à la faiblesse de son sexe. Epouse! garde envers ton mari une conduite fidèle, un amour sans partage, et lui obéis comme à ton chef; car de même que Christ est le chef de l'Eglise, le mari est le chef de la femme. Tous deux, ayez soin de votre maison et cherchez votre bonheur dans les joies et les travaux domestiques; témoignez-vous en toute occasion un dévouement constant et vrai, afin que votre mariage qui, selon les paroles de saint Paul, est un grand mystère, soit la parfaite image de l'union de Christ avec l'Eglise. Votre ardent et pur amour est l'emblème de l'ardent et pur amour de Christ pour son Eglise. Toi, époux, comme chef, aime ta femme comme ton propre corps, comme Christ aime son corps spirituel qui est l'Eglise. Toi, épouse, sois affectionnée à ton mari, ton chef, comme l'Eglise est affectionnée à Christ. Et par là, Christ, votre Dieu, le Prince de la paix, sera en vous et avec vous; car Dieu est amour et celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu et Dieu en lui. Et en faisant sa demeure chez vous, Dieu vous donnera une existence paisible, une destinée prospère, l'abondance des biens pour vous et pour vos enfants. Il répandra sa bénédiction sur tous vos travaux, sur vos maisons, sur vos champs, sur vos troupeaux, afin que tout prospère et multiplie. Il vous donnera de voir votre postérité assise à votre table, semblable aux branches de l'olivier nouvellement planté, et les enfants de vos enfants : que la grâce du Seigneur soit

sur vous, à toujours, aujourd'hui, et aux siècles des siècles. Amen! »

DEUXIÈME ET TROISIÈME MARIAGE.

L'Eglise Orthodoxe permet aux veufs de se marier une seconde et une troisième fois; mais ces mariages successifs ne sont entourés par elle ni de la même considération ni de la même solennité : elle ne les tolère et ne les bénit que par égard pour la faiblesse humaine, et comme des moyens de prévenir la dépravation. Justin martyr, au IIe siècle, déclare « que ceux qui contractent un second mariage, sont considérés par la loi de notre maître (Jésus-Christ) comme pécheurs[1]. » Basile le Grand affirme « que le second mariage n'est autre chose qu'un remède contre le péché[2]. » Selon saint Grégoire le Théologien : « le premier mariage est la loi, le second n'est qu'une indulgence[3]. » Photius, métropolitain de Russie, fait la même déclaration[4]. Le 17e canon apostolique statue « que celui qui, après son baptême, a contracté deux mariages, ne pourra être ni évêque, ni prêtre, ni diacre. » Les décisions des conciles sont à peine indulgentes pour les seconds mariages. Enfin, il résulte des paroles de saint Basile (règle 4), que ceux qui les contractent, doivent être exclus pour un ou deux ans de la sainte Cène.

Aussi toutes les prières qui accompagnent la célébration du second mariage, sont-elles plus restreintes et comme colorées d'une teinte de pénitence. L'Église dit en effet : « Seigneur! qui lis au fond des cœurs, efface nos péchés et pardonne à tes serviteurs, en les appelant à la repentance;

[1] 1re apologie, 18.
[2] Basile le Grand, règle 87.
[3] Sermon 37.
[4] Lettre aux habitants de Pskof.

donne-leur la conversion du lépreux, les larmes de la femme pécheresse, la confession du malfaiteur sur la croix, » etc. Du reste, les fiançailles et la bénédiction ont lieu comme pour le premier mariage; mais l'Eglise voit dans les couronnes nuptiales une simple marque d'union réciproque et d'autorité sur la future descendance, mais non pas une récompense de la chasteté.

Elle est plus sévère encore pour les troisièmes mariages qui sont à ses yeux une inspiration de la sensualité. On allait, dans l'antiquité chrétienne, jusqu'à les qualifier de polygamie et de libertinage. Saint Grégoire appelle le premier mariage une loi, le second une indulgence, le troisième une impiété [1]. Ce dernier entraînait anciennement une pénitence de trois et même de quatre ans. Les Pères du concile de Constantinople, en 920, statuèrent : « Que celui qui aurait atteint l'âge de quarante ans sans avoir d'enfants pourrait se marier, même en troisième noce, sous une sévère pénitence ; mais que celui qui, à cet âge, aurait des enfants, ne serait pas admis à un troisième mariage, parce qu'il est injuste de satisfaire à une convoitise intempestive, en négligeant les intérêts et le bonheur des enfants issus de mariages antérieurs. Si même, à trente ans, quelqu'un a des enfants de mariages précédents, le troisième ne lui est permis que sous pénitence, parce qu'il est évident qu'il ne l'a désiré que par incontinence et sous l'esclavage des convoitises charnelles [2].

CAS DE DISSOLUTION DU MARIAGE DANS L'ÉGLISE ORTHODOXE.

L'institution du mariage, consacrée par les sacrements de l'Église, ne peut être dissoute par le divorce ordinaire. Saint Paul écrit aux Corinthiens : « Quant à ceux

[1] Sermon 37.

[2] Souvenirs de l'unité de l'Église, dans le Kormcha, liv. II, ch. LII.

qui sont mariés, ce que je leur ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, c'est que la femme ne soit point séparée (divorcée) de son mari — et que le mari, de même, ne quitte point sa femme..... Es-tu lié avec une femme, ne cherche point à t'en séparer » (I Cor., VII, 10, 11, 27). Selon les Pères de l'Eglise, une femme ne doit point quitter son mari, lors même qu'il serait rude ou dissipateur [1], ni un mari sa femme, fût-elle *démoniaque* [2]. Dans les vues de la Providence, et pour le bonheur commun, le père, la mère et les enfants sont un seul corps, et la famille est sainte (Matth., XIX, 6) : c'est pourquoi, dans l'Église Orthodoxe, le mariage ne peut être soumis à disssolution que dans des circonstances tout exceptionnelles, qui sont la négation du pacte matrimonial. Saint Grégoire écrit à Olympe, au sujet du divorce : « Pour moi, je donnerais volontiers le conseil de passer bien des choses sous silence, pourvu que l'on n'autorisât pas le divorce, qui est essentiellement contraire à nos lois, quoique les lois romaines en décident autrement [3]. »

Dans l'Eglise Orthodoxe, le premier cas de dissolution du mariage est naturellement la mort de l'un des époux (I Cor., VII, 39; Rom., VII, 1-3). C'est en second lieu, l'infidélité manifeste : car il est écrit : « Quiconque répudiera sa femme, si ce n'est *pour cause d'adultère*, et en épousera une autre, commet un adultère » (Matth., XIX, 9 ; V, 32). Ces paroles de Jésus-Christ sont regardées par les Pères de l'Eglise et par les écrivains des premiers siècles, comme une autorité suffisante pour entraîner la dissolution du mariage. Une autre cause qui abroge le pacte matrimonial, c'est l'exil de l'un des époux, quand l'autre refuse de le suivre ; une autre encore, l'impuissance physique sur laquelle prononce

[1] Saint Basile, règle 9.
[2] Ibid., règle 15.
[3] Lettre 113, d'après traduct. russe.

la loi civile, et enfin l'absence prolongée de l'un des époux, ou le désir mutuel de tous les deux d'embrasser la vie monastique.

7° SEPTIÈME SACREMENT. — L'ONCTION.

L'Eglise Orthodoxe a des prières spéciales pour les souffrances corporelles ou spirituelles, publiques ou privées : elle voit dans le sacrement de l'Onction le moyen efficace de préparer les malades à une mort paisible et chrétienne.

Les apôtres, tout en annonçant l'Evangile du salut, guérissaient aussi les infirmités corporelles « en oignant d'huile des malades auxquels ils rendirent la santé » (Marc VI, 13). Saint Jacques écrit : « Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui soit malade? qu'il appelle les pasteurs de l'Eglise et qu'ils prient pour lui, et qu'ils l'oignent d'huile au nom du Seigneur. — Et la prière faite avec foi sauvera le malade et le Seigneur le relèvera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés » (Jaq., V, 14-15). C'est sur ces paroles de l'apôtre que se fonde l'Eglise pour faire de l'Onction un sacrement dont l'administration est réservée aux évêques et aux prêtres, et qui, joint à la prière, produit la grâce de guérison soit corporelle, soit spirituelle. Aux déclarations des apôtres en faveur de ce sacrement se joignent les nombreux témoignages des Pères et des écrivains de l'Eglise : Denys l'Aréopagite au Ier siècle [1] · Tertullien au IIIe [2], et Origènes [3]; Chrysostôme au IVe [4]; Sozomène au Ve [5]. La tradition apostolique du sacrement de l'Onction s'est conservée non-seulement dans l'Église Orthodoxe, mais encore chez les Nesto-

[1] Hiérarchie ecclésiastique, ch. VII, 8.
[2] Lettre à Scapula, IV.
[3] 2e Commentaire sur le Lévitique, I.
[4] De la prêtrise, III, discours 6e.
[5] Liv. VI, ch. XX.

riens et les Monophysites, qui cessèrent d'en faire partie au ve siècle.

Ce sacrement ne doit être administré qu'aux malades qui jouissent du plein exercice de leurs facultés spirituelles, et aux vieillards en état d'infirmité, quoiqu'ils ne soient pas sensiblement en danger de mort. En vertu des paroles mêmes de l'apôtre : « Quelqu'un d'entre vous est-il malade? » il ne peut l'être aux personnes en état de santé, à celles qui entreprennent un voyage sur mer, qui partent pour la guerre, qui sont condamnées à mort, non plus qu'aux enfants qui n'ont pas l'âge de raison. La célébration peut s'en faire soit au temple, soit à domicile; elle est renouvelable, en tant que le sacrement est considéré comme un moyen de guérison. En vertu des anciens usages de l'Église, celui qui veut y participer, doit se préparer par la pénitence à recevoir l'onction et ensuite la communion.

L'apôtre dit : « Appelez *les pasteurs* de l'Église. » Suivant le rituel, ils devraient être au nombre de sept : néanmoins, le sacrement peut être administré par un seul prêtre. Cet acte a lieu de la manière suivante : On place sur une table un vase rempli de grains de blé, emblèmes de la résurrection et de la vie (Jean XII, 24; I Cor., XV, 36-33). Au-dessus de ces grains, un second vase contenant de l'huile et du vin, rappelant le Samaritain qui versa ce mélange sur les plaies du blessé (Luc X, 34). Dans les grains de blé sont enfoncées sept siliques enveloppées de papier, qui doivent servir au même nombre d'onctions, et sept bougies pour les sept lectures de l'Évangile. Le rite lui-même comprend deux parties : 1° le canon ou prière chantée [1], pour préparer le malade au sacrement, et la consécration de l'huile; 2° l'acte même du sacrement sur le corps et pour l'âme du malade.

[1] On l'attribue à un certain évêque Arsène, au xe siècle.

L'Eglise demande à Dieu de déployer sa miséricorde sur le pécheur, de lui pardonner ses péchés et de le rétablir en santé : « N'entre point en jugement avec ton serviteur, car nul homme vivant ne sera justifié devant toi. L'ennemi poursuit mon âme ; il a foulé ma vie par terre. Et mon esprit a défailli en moi ; mon cœur est désolé au dedans de moi. O Eternel ! hâte-toi, réponds-moi ; mon âme succombe ; ne détourne point ta face de moi, de sorte que je sois semblable à ceux qui descendent dans la fosse » (Psaume CXLIII). L'Église ajoute : « Dieu de bonté, exauce-nous, pauvres pécheurs qui recourons à Toi ! » Elle invoque la sainte Vierge, les apôtres, les saints, les martyrs, les confesseurs ; elle rappelle au malade la nécessité du repentir, et procède à la consécration de l'huile par la prière. Toutes les pratiques du sacrement, la lecture des Evangiles et des Epitres, les prières pour le pardon des péchés, l'onction des malades, se répètent sept fois. Ce dernier acte est accompagné des paroles sacramentelles : « Père saint, souverain bien de l'âme et du corps, à la gloire de ton Fils unique, Jésus-Christ notre Seigneur, qui guérit toute infirmité et qui nous sauve de la mort, guéris aussi ton serviteur (ta servante !). »

A l'onction succède l'acte de communion, sous la forme ordinaire. La prière qui le termine est une instante supplication : « Que le Seigneur t'enrichisse ! Que le Seigneur t'accorde toute espèce de pardon ! Que le Seigneur t'inspire la sagesse ! Que le Seigneur vienne à ton aide ! Que le Seigneur te sauve, te protége, te purifie ! Que le Seigneur, au jour du jugement, aie pitié de toi ! qu'il te bénisse tous les jours de ta vie ! »

LES PRIÈRES DES MOURANTS.

Au moment où l'homme mortel fait le dernier pas vers l'éternité, l'Eglise Orthodoxe fait intervenir le « rite pour la

séparation de l'âme et du corps. » Afin de disposer le mourant à l'espérance du salut et à la confiance en la miséricorde de Dieu, le prêtre lui donne à baiser la croix, instrument des souffrances du Sauveur. Il dirige ensuite l'attention des assistants sur le mourant, forcé de renoncer à tout ce qui est terrestre, et leur rappelle la pensée de la mort qu'il ne faut pas oublier légèrement : « Dans ce frère qui va mourir, voyez, comme dans un miroir, l'instabilité de la vie humaine dont la beauté passe comme une ombre, et n'oubliez jamais l'imposant mystère de la mort [1]. » L'acte religieux comprend le *canon* et les *prières*. Dans le premier, empreint d'une haute émotion, l'Eglise, au nom de l'agonisant, retrace toute l'impuissance de l'homme pécheur et appelle à son lit de mort ceux qui lui survivent : « Venez, rassemblez-vous autour de moi et pleurez sur mon âme. Les jours de ma vie se sont envolés comme la fumée. Et voici, la foule des esprits malins m'apparaît, portant la liste de mes péchés ? A qui puis-je recourir? Qui écoutera les accents de mes gémissements, qui donnera du repos à mon cœur, si ce n'est toi, Vierge sainte, espérance du chrétien! Mes amis, mes proches, pourquoi ne pleurez-vous pas, pourquoi n'éclatez-vous pas en sanglots? Mes frères bien-aimés, en voyant les péchés de ma vie, qui ont comblé la mesure, priez tous Christ, notre Seigneur, d'avoir pitié de moi! Malheur à moi, infortuné pécheur! Malheur à moi, maudit! J'étends les mains vers mes amis et mes yeux sont pleins de larmes, et personne ne peut rien pour moi!... » L'Eglise invoque alors la protection des anges gardiens pour délivrer l'agonisant des atteintes des esprits malins. La prière, qui se mêle à son dernier soupir, est fondée sur les paroles mêmes du Sauveur dans la parabole du riche et du pauvre : « Et il arriva que le pauvre mourut et fut trans-

[1] Le missel de Pierre Mogilas.

porté par les anges dans le sein d'Abraham » (Luc xvi, 22). La croyance à la présence des anges auprès des âmes qui ont vécu dans la justice, et à celle des esprits malins dans les âmes pécheresses au moment de la mort, est l'un des plus anciens enseignements de l'Eglise Orthodoxe. « Ne savez-vous pas, mes frères, dit saint Ephrem de Syrie, à quelle terreur et à quelle angoisse nous sommes en proie au moment de la mort, quand s'opère la séparation de l'âme et du corps? Cette frayeur est grande, et il se passe là un profond mystère. Les bons anges et la multitude de l'armée céleste s'approchent de l'âme, comme aussi les puissances ennemies et les princes des ténèbres; les uns et les autres veulent s'emparer d'elle et la transporter en son lieu. Dès lors, si l'âme a recherché le bien sur la terre, si elle a vécu d'une vie pure et consacrée à la charité, les vertus qu'elle a pratiquées et qui sont le partage des bons anges, l'entourent au moment de sa délivrance, et ne permettent pas aux puissances ennemies d'en approcher; mais les saints anges la reçoivent avec allégresse, la transportent auprès de Christ, le roi de gloire, et se prosternent avec elle et toutes les puissances célestes devant sa face. Puis elle arrive à son lieu de repos, à sa joie ineffable, dans le séjour de lumière où il n'y a plus ni peine, ni chagrins, ni sanglots, ni travaux, à la vie éternelle où règne une joie qui ne finit point dans le royaume céleste, avec tous les élus de Dieu. Mais si l'âme, pendant son passage dans ce monde, a vécu honteusement livrée aux penchants déshonnêtes, esclave de l'ignoble sensualité et des vanités de la terre, au moment où elle va la quitter, les passions qu'elle a contractées et les joies impures dont elle s'est nourrie, étant le partage des mauvais anges, entourent cette pauvre âme et ne permettent pas aux anges de Dieu d'en approcher; aidées des puissances du mal et du prince des ténèbres, elles s'emparent d'elle, malgré son désespoir et ses

larmes et ses sanglots, et l'entraînent dans les lieux obscurs, sombres et désolés, où sont gardés tous les pécheurs pour le jour du jugement et pour les tourments éternels, dans lesquels a été précipité le diable avec ses anges [1]. »

Par les prières qu'elle consacre aux mourants, l'Église demande à Dieu de délivrer en paix leurs âmes et de les recevoir dans la joie des saints. Il peut arriver que l'agonie ne permette plus aux mourants de les comprendre, mais elles peuvent exercer une action salutaire sur les assistants. La faiblesse de l'enfant présenté au baptême sur la foi des parents ou des parrains n'est pas un obstacle à son salut : de même, dit l'Église, l'état de prostration du malade dont les sentiments et la pensée ne discernent plus ce qui l'entoure, n'empêche pas qu'il puisse être sauvé.

LES OFFICES DES MORTS ET LES FUNÉRAILLES.

Le chrétien, suivant la parole de Dieu, regarde la mort comme un sommeil (I Cor., xv, 51-52), dont le réveil est la vie éternelle. La dépouille mortelle est un temple que la grâce a sanctifié : « Celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, vivra » dit Jésus-Christ (Jean xi, 25). C'est le grain de semence « qui doit se revêtir d'incorruptibilité et d'immortalité » (I Cor., xv, 53). C'est à ce point de vue évangélique que l'Église Orthodoxe rattache toutes les pratiques du culte qu'elle consacre à la mémoire des morts en même temps qu'à l'édification des vivants.

Selon l'antique usage, le corps, ou pour parler le langage du missel, les *reliques*, est *lavé*, comme devant ressusciter et comparaître devant Dieu en pureté et sans souillure. L'Église invoque à cet égard l'exemple même du Sauveur,

[1] Saint Ephrem, sermon 118 : sur la nécessité de penser constamment à l'heure de la mort.

dont le corps, dit Chrysostôme [1], fut lavé après avoir été descendu de la croix. — Il est revêtu des habits et des attributs de la condition terrestre, en témoignage de foi à la résurrection des morts et au jugement futur où chacun rendra compte de la vocation à laquelle il avait été appelé. On le recouvre du linceul blanc (*sabanon*), qui symbolise la pureté avec laquelle le défunt a conservé les vœux de son baptême, et qui rappelle qu'après avoir passé par le tombeau, le corps corruptible renaîtra incorruptible à la seconde venue du Christ (I Cor., xv, 25). Il est déposé dans le cercueil, usage qui remonte au IVe siècle [2] « la face en dessus, les yeux fermés comme dans le sommeil, la bouche close comme vouée au silence et les mains jointes, croisées sur la poitrine,» en témoignage de foi à Jésus-Christ crucifié et ressuscité, qui un jour ressuscitera le défunt, et en signe de la fidélité du serviteur qui attend son maître, revenant d'en haut pour juger les vivants et les morts. Une couronne est placée sur le front du mort, avec l'image de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et du Précurseur; elle est le symbole de la victoire qui a couronné sa carrière terrestre, parcourue avec foi, et de son espérance d'être mis par les mérites de Christ, en possession des palmes célestes préparées à ceux qui ont été trouvés fidèles (II Tim., IV, 7-8; Apoc., IV, 4, 10).

Le corps tout entier est recouvert du *drap consacré*, qui rappelle que le défunt est resté fidèle à Dieu, et qu'il se trouve sous la protection de Christ. Sur sa poitrine et dans ses mains sont placées l'Image et la Croix, qui indiquent qu'il a cru à Jésus-Christ et lui a donné son âme [3]. Cet usage, comme ceux dont nous venons de parler, est de haute anti-

[1] Méditat. 84, sur l'Évangile de saint Jean.

[2] Le corps de Constantin le Grand fut placé dans un cercueil d'or. Eusèbe, *Vie de Constantin*, liv. VII, ch. XXII.

[3] Siméon de Thessalonique, dialog. 327.

quité. Grégoire de Tours, au VIe siècle, dit que de son temps, les Images que l'on déposait dans les mains des morts, étaient le signe de leur foi chrétienne [1].

Des cierges allumés entourent le cercueil et sont dans les mains des assistants pendant la célébration du service funèbre. Cet usage de l'Église rappelle que le défunt est passé des ténèbres de la vie aux clartés de la véritable lumière [2]. Il en est souvent fait mention dans les Constitutions apostoliques [3]. Au IVe siècle, Eusèbe dit, au sujet de la translation des dépouilles de Constantin le Grand : « Qu'autour de son corps, des cierges brûlaient dans des chandeliers d'or [4]. » Saint Grégoire ajoute, en parlant de ces funérailles : « Il est entouré des bénédictions du peuple, d'une pompe triomphale et de nos saintes pratiques ; les nuits se passent en cantiques, et les cierges brûlent autour de son cercueil. Quand on emporta son corps, à la solennité du moment se mêla un sentiment de douleur [5]. »

L'encens qui fume dans le temple rappelle sans aucun doute les pieux soins de Nicodème, qui apporta de la myrrhe et de l'aloès pour l'ensevelissement du Sauveur (Jean XIX, 40). Celui des premiers chrétiens se faisait au moyen d'aromates, dont Tertullien parle dans son Apologie, où il dit : « Nous achetons une grande quantité d'aromates précieux pour l'ensevelissement des morts [6]. »

Quand on annonça à Jacob la mort de son fils Joseph, « il déchira ses vêtements, mit un sac sur ses reins et pleura son fils plusieurs jours » (Genèse XXXVII, 34). Jésus lui-même frémit en esprit auprès du tombeau de Lazare, et versa des larmes

[1] *De gloriâ confessorum*, cap. XXXV.
[2] Siméon de Thessal., liv. I, dialog. 327.
[3] Léon VI, dernier chapitre.
[4] Vie de l'empereur Constantin, liv. IV, ch. LXVI.
[5] Sermon 5.
[6] Apolog., XLII. Saint Chrysostôme, 116e traité.

(Jean XI, 33, 35). Saint Paul, loin de condamner la douleur causée par la mort de ceux que l'on aime, veut seulement que les chrétiens ne s'affligent pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance (I Thess., IV, 13). L'Église revêt un aspect de deuil, quand elle célèbre l'office des morts. Saint Cyprien au IIIe siècle [1], et saint Basile au IVe [2] parlent de l'usage de porter des vêtements noirs pour les cérémonies funèbres ou les prières commémoratives des morts.

Un office religieux se célèbre sans interruption auprès du défunt depuis le moment où il est exposé jusqu'à celui de son inhumation. Il consiste dans la lecture des psaumes, qu'interrompent par intervalles les prières de l'Église pour le repos de l'âme des trépassés, et dans les *pannychides* (prières de toute la nuit) auxquelles succèdent les cantiques d'inhumation chantés dans le temple. Ces actes religieux se renouvellent quelquefois en mémoire du défunt, le neuvième, le vingtième et le quarantième jour après sa mort, et annuellement au jour de sa fête patronale. La lecture des psaumes auprès des dépouilles des morts est antérieure au IVe siècle, pendant lequel elle devint un usage général. Saint Grégoire de Nysse rapporte qu'elle dura toute la nuit auprès du tombeau de sa sœur [3]; saint Jérôme ajoute : « Les psaumes furent chantés non-seulement pendant trois jours avant l'inhumation de Pauline, qui fut déposée au temple à côté de la crèche, mais durant tout le cours de la semaine [4].

L'inhumation a lieu le troisième jour après le décès. L'acte religieux qui l'accompagne, selon le Missel de Pierre Mogilas, ne peut être célébré pour des personnes étrangères à l'Église Orthodoxe ; pour tous ceux qui s'en sont séparés et

[1] *De mortalitate.*
[2] Traité de la Reconnaissance.
[3] Vie de Macrina, t. II.
[4] Des vertus de sainte Pauline.

qui sont morts dans leurs erreurs ; pour tous ceux qui ont encouru des peines ecclésiastiques et n'y ont pas satisfait par la pénitence ; pour les suicides par désespoir, par colère, par incontinence ou par duel ; pour les enfants morts sans baptême. « L'Église militante sur la terre, ajoute le missel, représente l'Église céleste, et, comme celle-ci ne reçoit pas dans son sein les âmes qui n'ont point été purifiées du péché, l'Église visible n'admet point à la sainteté de son ministère les corps de ceux qui ne partagent pas sa foi. »

Le cercueil est transporté à l'Église, précédé du prêtre, au chant du « Trois fois saint, » qui est comme la dernière glorification de Dieu, au nom duquel le défunt avait été baptisé, qu'il avait servi et confessé pendant sa vie, comme au moment de sa mort. La bière est placée au milieu du temple, en face des Portes Royales. Le visage du défunt est tourné du côté de l'orient, comme s'il priait encore avec ses frères, et afin que la bénédiction du mystère divin repose à la fois sur les morts et sur les vivants. L'office funèbre commence par le chant du psaume 91 et le 17e cathisme du 119e. « Ce chant est suivi de « l'hymne des morts » de Théophanes, invocation spéciale des martyrs, types d'une mort toute chrétienne, couronnée des biens ineffables de la vie éternelle. A cette hymne, qui date du VIIIe siècle, succèdent les *Omophones* de saint Jean Damascène, peinture énergique de la rapidité de la vie terrestre, de son néant en face de la mort et des vanités de toute gloire humaine : « Je pleure et je gémis quand je songe à la mort, et que je vois, couchée dans le tombeau, cette noblesse de l'homme créé à l'image de Dieu, maintenant défigurée, impuissante et livide. O mystère ! Elle est une proie pour la corruption ! » Mais à cette image effrayante de la fragilité de l'homme, l'Église oppose les divines consolations des béatitudes célestes, que la bouche du Sauveur a promises à tous ceux qui persévèrent dans la

piété et la vertu. Elle élève avec saint Paul la pensée et les espérances du chrétien à la certitude rassurante de la bienheureuse résurrection. « Si nous croyons que Jésus est mort et qu'il est ressuscité, de même aussi ceux qui dorment en Jésus, Dieu les ramènera avec lui... C'est pourquoi consolez-vous l'un l'autre par ces paroles » (I Thess., IV, 13-18; Jean V, 24-31). La lecture des passages relatifs à la résurrection remonte aux premiers temps de l'Église, comme on peut s'en convaincre par les paroles de Denys l'Aréopagite : « Le diacre annonce les promesses de la résurrection renfermées dans l'Écriture sainte [1]. » L'Église imprime enfin à ces espérances chrétiennes le sceau de la prière « d'absolution » par laquelle elle pardonne au défunt les péchés de sa vie, le réconcilie avec Dieu et le prochain, et verse une consolation intime dans l'âme de ceux qui mènent deuil et qui pleurent. Comme moyen d'augmenter encore la puissance de ces consolations, l'Église Orthodoxe a adopté l'usagede placer la prière d'absolutiondans les mains du défunt. Cette pratique ne remonte pas au delà de l'époque de Théodose de la Petchéra, qui, à la prière du prince varaigue, Simon, lequel lui demandait sa bénédiction dans la vie et dans la mort, écrivit les paroles de cette oraison. Simon voulut qu'à sa mort elles fussent placées dans ses mains.

L'office funèbre se termine par une pratique, qui est en même temps une épreuve pour la sensibilité : c'est un suprême adieu dans le *dernier baiser*. L'origine en remonte jusqu'au temps des premiers patriarches (Genèse L, 1). Elle était générale dans l'Église dès le IVe siècle [2]. Pendant qu'elle s'accomplit, l'hymne de l'Église voue à ceux dont le tombeau va se refermer « *l'éternel souvenir* [3], » proclamant par là que

[1] Hiérarchie ecclésiastique, VII.

[2] Ambros. *De obitu Satiri*.

[3] Evagrius, liv. III, dernier chapitre.

le défunt a pris rang parmi les saints dont il partage la félicité. L'huile, qui a servi au sacrement de l'onction, est ensuite répandue sur le corps, en figurant la croix, emblème de résurrection [1]. Le cercueil est transporté au cimetière avec les mêmes pratiques que dans le temple. Le mort est déposé dans la tombe, le visage tourné vers l'orient ; un peu de terre est jeté dessus, en vertu des paroles : « Tu es poudre et tu retourneras en poudre, » sur lesquelles l'Église se fonde pour rejeter la crémation des morts [2], qu'elle dépose dans le sein de la terre, comme le grain destiné à renaître à la vie (I Cor., xv, 36).

[1] Siméon de Thessal., Dialog. 353.
[2] L'Octave de Minutius Felix, écrivain du IIe au IIIe siècle.

CHAPITRE VII.

ESCHATOLOGIE.

I. — Dieu juge et rémunérateur.

Dieu réconciliant le pécheur avec lui par le ministère de Jésus-Christ, le purifiant et le rendant juste et saint avec sa propre participation, lui rend selon ses œuvres. Il est juge de l'usage que l'homme aura fait des moyens de salut : il est le rémunérateur, qui fixe ses destinées à venir selon ses mérites. A ce point de vue, l'Église distingue : un jugement *particulier* après la mort et une rétribution qui n'est pas définitive, et un jugement *universel*, prononcé sur le genre humain tout entier quand finira le monde, et qui sera suivi de la rémunération complète et éternelle.

Le mode du premier est exposé dans la doctrine des *télonies* [1], appuyée principalement sur le sermon de Cyrille d'Alexandrie *sur la sortie des âmes*, et, avant lui, sur la tradition.

Les télonies (τελωνία) sont la voie que suivent les âmes humaines, bonnes ou mauvaises, en quittant la vie temporelle. Elles forment comme diverses barrières, où les anges et les démons, sous l'œil du Juge qui connaît toutes choses,

[1] Télonies, douanes ou barrières célestes.

scrutent minutieusement chaque âme en ses actions bonnes ou mauvaises. Les âmes qui ont été justifiées à toutes les télonies, sont portées par les anges dans le paradis; les âmes pécheresses, retenues pour leurs péchés, sont entraînées par les démons dans les demeures ténébreuses. Le même point de vue est exprimé par saint Ephrem de Syrie [1], saint Athanase [2], saint Macaire le Grand [3], saint Chrysostôme [4].

Quoique la doctrine des télonies ait pris place dans les chants sacrés et les prières de l'Église Orthodoxe, elle doit être envisagée dans un sens spirituel, et dans son rapport avec l'idée fondamentale du jugement et de la rémunération.

A ce dernier point de vue, toutes les âmes ne se trouvent pas dans le même état et ne sont pas envoyées en un seul et même lieu (Conf. orth., rép. 61). « Nous croyons, lit-on dans la lettre des patriarches (art. 18), que les âmes des morts sont dans la félicité ou dans la souffrance, suivant leurs œuvres. Ces âmes, une fois séparées du corps, passent aussitôt à la joie ou à la tristesse et à la douleur. Ce n'est cependant là pour elles ni une félicité complète ni un tourment définitif : car il n'en peut être ainsi qu'après la résurrection universelle, quand l'âme sera réunie au corps dans lequel elle a vertueusement ou vicieusement vécu. »

1° Les justes sont glorifiés à la fois dans l'Église triomphante et dans l'Église militante, dans le ciel et sur la terre. Transportés « dans le sein d'Abraham, » mis en possession de « l'héritage céleste, » ils jouissent pleinement du « royaume

[1] Sermons sur ceux qui reposent en Jésus-Christ, et sur ceux qui nient la résurrection des morts.

[2] Vie de saint Antoine le Grand, *in Opp.*, *ed : Maur. Légend.*, 17 janvier.

[3] Homél. sur les deux états de ceux qui ont quitté cette vie. Lecture chrét., 1828, XXXI.

[4] Sermon XI, sur la mémoire des morts; — 11e homél sur Lazare, n. 3, tome I.

de Dieu qu'ils voient « face à face. » Mais ce ne sont là que les prémices de leur félicité éternelle, qui ne sera complète qu'après le jugement universel, quand les justes paraîtront comme hommes en leur corps ressuscité. Ils sont en même temps glorifiés sur la terre par la vénération de l'Église, qui les invoque comme intercesseurs, honore leurs reliques, révère leurs images, institue en leur honneur des commémorations annuelles, des solennités religieuses et des temples. Mais l'Eglise ne vénère les justes que comme des serviteurs fidèles, et tout l'honneur qu'elle leur rend aboutit à la majesté divine.

Elle invoque les saints, comme intercesseurs auprès de Dieu, mais comme tenant leur vertu médiatrice de Jésus-Christ, qui est, dans le sens propre et par lui-même, le seul médiateur entre Dieu et les hommes (Confession orthod., III, 52).

Elle vénère les reliques des saints et ne consacre aucun temple sans en avoir déposé quelqu'une à la base de l'autel. Elle institue des fêtes en mémoire de leur découverte ou de leur translation à certains lieux, qui deviennent le but des pèlerinages des fidèles. Elle place leurs images dans les temples et dans les maisons et prescrit de les vénérer, non par *acte d'adoration*, mais par *respectueux hommage* (τιμητικῇ προσκυνήσει), avec la restriction que l'honneur rendu à l'image se rapporte à l'objet qu'elle représente, à qui seul s'adressent l'hommage et la vénération. Elle réprouve donc à la fois les iconoclastes, qui condamnent l'emploi des images et les iconolâtres qui s'en font des dieux. La légitimité du culte des images résulte pour l'Eglise Orthodoxe de l'ordre que Dieu donna à Salomon de placer dans le tabernacle des figures de chérubins, d'orner de peintures et de ciselures les murailles du temple, de tisser de semblables figures le rideau qui voilait le sanctuaire. Ce que faisait l'Ancienne Alliance, l'Eglise

le pratique par la vénération des images qu'elle honore en brûlant de l'encens et des cierges devant elles; mais elle condamne ceux qui les adorent comme des idoles, se fondant en cela sur la conduite d'Ezéchias qui renversa, par l'ordre de Dieu, le serpent d'airain, élevé par Moïse, et devenu une idole par les Juifs superstitieux.

Le Nouveau Testament ne renferme aucun texte de nature à établir la légitimité du culte des images. L'Eglise Orthodoxe la puise dans la tradition sacrée, dans la confession de saint Basile le Grand [1], dans les décisions du VIIe concile œcuménique, et même dans de pieuses légendes, en vertu desquelles Jésus-Christ lui-même empreignit miraculeusement sa propre image sur un linceul, comme aussi l'évangéliste saint Luc traça de sa propre main des images de la Vierge, qui se transmettent avec une religieuse sollicitude de siècle en siècle dans l'Eglise russe [2]. Elle invoque également les témoignages de Tertullien, Minutius Félix, Origènes, Eusèbe et Clément d'Alexandrie. Enfin les monuments matériels de l'emploi des images dans la primitive Eglise, découverts dans les catacombes, les tombeaux des martyrs et reproduits sur les murailles, les vases sacrés, les tableaux, les candélabres, rattachent le culte rendu aux images au berceau du christianisme. Julien l'Apostat reprochait aux chrétiens d'honorer la croix jusqu'à la déifier [3].

2° Si la félicité du ciel devient la récompense des âmes des justes, un séjour de tristesse et d'affliction est réservé aux âmes pécheresses. La Confession Orthodoxe le nomme (part. 1, rép. 68) « le lieu de la condamnation et de la colère

[1] *Epist.* 360, *ad Julian. Apostat.*, *in Opp.*, III, 463, édit. Maur.

[2] Telles sont l'image de la sainte Vierge de Vladimir, de Smolensk, d'Éphèse. (Voir Sakharof : Recherches sur la peinture des images en Russie. Saint-Pétersb., 1849.)

[3] Cyrille d'Alex., *contra Julian.*, lib. VI, *in Opp.*, VI, 194, édit. Auber.

divine. » Il porte dans l'Ecriture différents noms : enfer, ténèbres extérieures, abîme, prison des esprits, géhenne. Eloignés de la lumière et de Dieu, enfermés dans la « prison des esprits, » privés de la félicité des justes, accablés de remords, livrés à des tourments positifs (Luc xvi, 23 ; Matth. xxii, 13), les pécheurs subissent des peines diverses proportionnées à leurs péchés, mais qui ne sont que les préliminaires de celles qui les frapperont « à la fin du monde, » en vertu du jugement universel.

Les anciennes liturgies de l'Eglise d'Orient, celles de saint Jacques [1], de Basile le Grand, de Chrysostôme, de saint Grégoire, consacrent la commémoration des morts comme tradition apostolique. La même doctrine est enseignée dans les livres symboliques des Coptes, des Arméniens, des Ethiopiens, des Syriens et des Nestoriens. Tertullien parle de l'usage de prier pour les morts : « Nous faisons, dit-il, des oblations pour les morts, chaque année, le jour de leur décès [2]. » Le troisième, le neuvième et le quarantième jour après le décès, sont fixés par l'Église pour la commémoration des morts.

Quoiqu'elle prie pour les trépassés et qu'elle enseigne que ses prières peuvent obtenir leur délivrance des peines qu'ils ont à subir, l'Eglise Orthodoxe n'admet point de classe intermédiaire entre ceux qui sont sauvés et ceux qui sont condamnés. Les uns vont au ciel, les autres en enfer. Elle ne

[1] On y lit cette prière : « Seigneur, Dieu des esprits et de toute chair, souviens-toi des orthodoxes que nous avons commémorés et de ceux que nous n'avons pas commémorés ; aie-les tous en mémoire, depuis le juste Abel, jusqu'à ceux de ce jour. Accorde-leur le repos dans la demeure des vivants, dans ton royaume, dans les délices du paradis, dans le sein d'Abraham, et d'Isaac, et de Jacob, nos saints aïeux, là où il n'y a plus ni douleur, ni tristesse, ni soupirs, là où la lumière de ta face resplendit et illumine éternellement. λειτουργίαι τῶν ἁγ πατέρων Ἰακὼβου. Paris, 1560).

[2] *De coronâ militis*, c. 3.

professe donc pas proprement le dogme du purgatoire; elle ne fait pas un article de foi, de l'existence d'un lieu particulier où sont retenues les âmes captives, pour y subir des souffrances qui les purifient. Elle enseigne que les âmes de ceux qui ont quitté la vie dans la foi et la repentance, mais qui n'ont pas eu le temps de porter des fruits de pénitence avant la mort, vont en enfer où elles éprouvent des tourments jusqu'à ce qu'elles soient réellement purifiées et jugées dignes de pardon : dans cet état, elles profitent des prières des vivants, de leurs œuvres de charité, de l'oblation pour elles du sacrifice non sanglant, et peuvent être tirées de cet état par les prières de l'Eglise. La dogmatique orthodoxe repousse absolument le feu du purgatoire comme moyen de purification pour les âmes (Confess. orth., I, 66).

II. — Du Jugement universel.

Le jugement particulier exercé sur les âmes après la mort, n'est pas définitif : il sera suivi du jugement universel, nommé dans l'Ecriture sainte « le jour de la fin du monde, » auquel « Dieu jugera le monde selon sa justice ; » le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu; le jour de notre Seigneur Jésus-Christ, auquel il apparaîtra sur la terre dans toute sa gloire, pour juger les vivants et les morts.

Les signes de son approche seront d'une part les progrès extraordinaires, la propagation de l'Evangile parmi tous les peuples, et de l'autre le développement excessif du mal et l'apparition de l'antechrist. Ce dernier, homme impie sous l'influence de Satan, ou Satan lui-même, s'opposera à l'Evangile, prêchera une fausse doctrine qu'il appuiera sur de faux miracles et séduira les faibles, mais il périra sous l'action du Rédempteur, qui apparaîtra pour juger le monde.

Le second avénement de Christ est attesté dans l'Ecriture sainte (Matth., XVI, 27; XXIV, 27, 30; XXV, 31, 42; Marc VIII,

38; Luc XII, 48; Jean XIV, 3; Actes I, 11). Instantané et subit « comme un éclair qui sort de l'orient, paraît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme. » Sa croix paraîtra au ciel comme signe précurseur de son apparition, et les habitants de la terre « le verront venant sur les nuées du ciel avec une grande majesté. » Autant sa première venue avait été empreinte d'abaissement et de douleurs, autant son second avénement sera glorieux et triomphant. « Il viendra dans la gloire, dit le symbole de l'Eglise, pour juger les vivants et les morts. »

Dans ce dernier jour, au moment même de l'avénement du Christ, les morts ressusciteront et les vivants seront transformés. La résurrection des morts sera générale et simultanée : les corps ressuscités, essentiellement les mêmes que ceux qui étaient unis aux âmes dans la vie présente, seront transformés à l'image du corps ressuscité du Sauveur. Incorruptibles et immortels, « les justes brilleront comme le soleil dans le royaume de leur Père » (Matth., XIII, 43). Exempts des infirmités de la vie terrestre, « subtils et célestes » (I Cor., XV, 48, 49), ils seront élevés au-dessus des besoins charnels et semblables à ceux des anges (Luc XX, 36; Matth., XXII, 22, 30).

Toutes ces prérogatives appartiendront aux justes ressuscités. Les corps des pécheurs ressusciteront aussi incorruptibles et immortels, mais pour la condamnation. « Nous ressusciterons, écrit saint Cyrille de Jérusalem, et nous aurons tous des corps éternels, mais non semblables. Le juste recevra un corps céleste, au moyen duquel il pourra communiquer, comme il convient, avec les anges : quant au pécheur, il recevra un corps éternel, destiné à souffrir les tourments pour le péché, en brûlant perpétuellement dans le feu qui ne s'éteint point, et y demeurant indestructible[1]. »

[1] Catéch. XVIII, n. 19.

La transformation des vivants (I Cor., xv, 51, 53) aura lieu aussi promptement, par la même cause et dans le même temps que la résurrection des morts.

C'est alors que se fera le *jugement universel*, dont la vérité repose sur les témoignages de l'Ecriture sainte, relatifs au second avénement du Christ et à la résurrection des morts. Tous les hommes y comparaîtront pour être jugés sur leurs pensées, leurs paroles et leurs œuvres. Les justes seront à jamais séparés des pécheurs par le jugement suprême et solennel que Dieu prononcera et qui sera suivi de la fin du monde, par quoi il ne faut pas entendre son anéantissement, mais sa transformation par le feu, qui le purifiera de tout élément de péché, de même que le jugement universel deviendra « la manifestation des enfants de Dieu. » On lit dans saint Irénée [1] : « Ce n'est point l'essence, la substance de la création qui passera, ce n'est que la forme, c'est-à-dire, ce qui a éprouvé la désorganisation. Quand donc cette forme passera, on verra paraître le nouveau ciel et la nouvelle terre. » Alors le règne de grâce prendra fin, et le règne de gloire commencera.

La doctrine du chiliasme, soit sous son point de vue matériel, comme l'enseignèrent Cerinthe, les Ebionites, les Montanistes et Apollinaire, soit sous son aspect spirituel, telle que la formulèrent Papias, Justin martyr, Irénée et Lactance, n'est point admise par l'Eglise Orthodoxe, parce qu'elle suppose : 1° une double résurrection des morts, l'une mille ans avant la fin du monde, pour les seuls justes, l'autre à ce terme pour les pécheurs ; 2° un avénement de Christ, différent de celui de son abaissement, qui a eu lieu pour la rédemption, et de celui de sa gloire future, les seuls dont parle l'Ecriture sainte ; enfin, 3° entre le règne de grâce et le règne de gloire, un règne intermédiaire, qui ne peut se jus-

[1] *Adv. Hæres.*, V, c. 36,

tifier par l'enseignement évangélique. L'idée du chiliasme n'a, d'ailleurs, été énoncée par les anciens docteurs que comme opinion particulière et non comme doctrine dogmatique.

La rémunération des justes et des pécheurs découlera du jugement dernier : elle sera complète, embrassant l'âme et le corps, parfaite en félicité ou en tourments, selon les mérites de chacun, définitive et invariable pour tous, sans possibilité pour les pécheurs de retrouver le salut.

Les peines de ces derniers seront : l'éloignement de Dieu et la privation des biens du royaume des cieux, qui seront le partage des justes. Plongés dans l'abîme, poursuivis par le souvenir amer de leur passé, incapables de se repentir et le sentant, ils éprouveront des peines intérieures, auxquelles se joindront des tourments que l'Ecriture affirme sous les images du ver qui ne meurt point et du feu qui ne s'éteint pas. Tous néanmoins ne subiront pas au même degré le châtiment qui les atteindra : la rigueur en sera proportionnée aux péchés commis, mais éternelle et sans fin.

Les justes hériteront du royaume des cieux, qui leur a été préparé dès le commencement du monde. La vue de Dieu, leur constante participation à la gloire divine formeront le principe de leur félicité. Leur besoin de vérité, de bien moral et de bonheur sera parfaitement satisfait : béatifiés même dans leur corps, ils seront élevés au-dessus des conditions imparfaites de la vie présente, unis à la multitude des anges par les liens de l'amour mutuel, comme les enfants d'un même père, et Dieu sera « tout en tous » (1 Cor., xv). « Quel bonheur et quelle gloire pour toi, dit saint Cyprien, d'avoir obtenu de voir Dieu et de sentir, de concert avec Jésus-Christ, ton Seigneur Dieu, la joie du salut et de la lumière éternelle; de saluer Abraham, Isaac, Jacob et tous les patriarches, tous les prophètes, les apôtres et les martyrs; de

savourer avec les saints et les amis de Dieu la douceur de l'immortalité accordée, et de posséder ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu et ce qui n'est point entré dans l'esprit d'un mortel[1] ? »

Trésor impérissable dans le ciel (Luc XII, 33), héritage permanent et éternel (Hébr., X, 34; I Pierre I, 3, 4), couronne de gloire qui ne se flétrit jamais (*Ibid.* V, 4), la félicité des justes aura néanmoins ses degrés selon les aptitudes morales de chacun. Cette vérité, fondée sur l'idée de la justice infinie de Dieu, est confirmée par les déclarations de l'Écriture. « Chacun, dit saint Paul (I Cor., III, 8), recevra sa récompense particulière selon son travail. » — « Celui qui sème peu, moissonnera peu, et celui qui sème avec abondance moissonnera aussi avec abondance » (II Cor., IX, 6). Dans la parabole des talents, la récompense des serviteurs fidèles est proportionnée à l'emploi qu'ils ont fait du bien qui leur est confié, et il y a plusieurs demeures dans la maison du Père.

[1] *Epist.*, IV.

CHAPITRE VIII.

LES PREMIERS TEMPLES CHRÉTIENS EN RUSSIE.

La construction de temples chrétiens aux lieux mêmes où s'élevaient les idoles païennes fut l'une des premières mesures que le grand-duc Vladimir adopta, pour favoriser en Russie les progrès de l'Évangile.

Cette prévoyance était sage. Les païens entouraient d'une vénération particulière les sanctuaires de leurs dieux; l'aspect des temples chrétiens devait contribuer à effacer le souvenir des anciennes superstitions. L'adoration du vrai Dieu devenait une protestation contre les sacrifices sanglants qui outrageaient l'humanité. Dès que le christianisme franchit les frontières de la province de Kief, et commença à se répandre en Russie, le nombre des temples s'accrut d'une manière sensible par les soins de Vladimir, dans les villes et dans les villages.

Ce prince, immédiatement après sa conversion, construisit l'Eglise de saint Basile au lieu même où, encore païen, il avait érigé l'idole de Péroun, à laquelle, entouré de ses sujets, il rendait un culte superstitieux. Ce ne fut, dans l'origine, qu'une construction en bois et de proportions fort modestes.

L'Eglise de la Sainte-Vierge, construite également par Vladimir, présentait plus d'ampleur et de solidité. Elle occu-

pait l'emplacement où le prince païen avait arrosé la terre du sang des deux premiers martyrs chrétiens en Russie, les varaigues Théodore et Jean. Fondée en 989, elle ne fut achevée que sept ans plus tard par des ouvriers que Vladimir avait appelés de Grèce. Au moment de l'inauguration, le prince se prosterna : « Seigneur Dieu ! regarde du ciel et vois cette vigne que ta main a plantée; affermis dans la foi ce peuple dont le cœur s'est ouvert à ta connaissance, toi seul vrai Dieu ! regarde ce temple que tu m'as permis de fonder, moi, ton serviteur indigne, et daigne exaucer, pour l'amour de la sainte Vierge, les prières de ceux qui t'invoqueront ici [1]. » Puis Vladimir, en présence du métropolitain Léonce, des évêques de Grèce et de Russie, des boyars et de la foule, ajouta : « Je donne à cette Église la dîme des revenus de mes biens et de mes villes. » Une charte constata la dotation : elle fut déposée dans la nouvelle basilique, qui prit dès lors le nom d'Eglise métropolitaine de « la Dessiatina [2]. » La desserte en fut confiée au clergé grec, alors en grande vénération. Anastase, prêtre de Korsoun, fut chargé de son administration, sous la juridiction du métropolitain. Des fêtes solennelles signalèrent ce jour mémorable. Le prince fit distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes. Ce qui subsiste encore de l'antique édifice en atteste la magnificence. Des colonnes et des chapiteaux de marbre massif en supportaient les arceaux et les combles. Le parquet en face de l'autel formait une mosaïque de marbre, de jaspe et de verres de diverses couleurs, d'un travail exquis. Les murs étaient ornés de fresques, et l'autel, d'arabesques rapportées. L'or et l'argent y étaient des ornements vulgaires [3].

[1] Collection des chroniques russes, I, 53. — Chronique de Péréiaslaf et de Souzdal, p. 33.

[2] Église de la dîme.

[3] Fondouklé, antiquités de Kief, p. 27 à 30.

L'église de la Dessiatina était à peine inaugurée, quand on vint annoncer au grand-duc que les Petchénègues avaient fait irruption dans la ville de Wassilief, non loin de Kief. Le prince rassembla aussitôt ses gardes, peu nombreuses, et vola au secours de la ville. La lutte était inégale. Vladimir put à peine se soustraire par la fuite aux coups de l'ennemi, et se réfugia sous un pont. Pressé par le danger, il fit vœu de construire un temple à Wassilief, s'il échappait à la mort. Ce vœu fut exaucé : il en résulta l'église de la Transfiguration, dont la dédicace eut lieu le jour anniversaire de la rencontre du prince avec les Petchénègues. Le nouveau temple fut construit en fort peu de temps. Le chroniqueur rapporte que, lorsqu'il fut achevé, Vladimir passa huit jours en fêtes à Wassilief avec ses boyars et les notables des villes voisines, distribua aux pauvres une somme de trois cents grivens, et rentra à Kief le jour de l'Ascension, où une grande fête fut célébrée au milieu d'un immense concours de peuple.

Les écrivains postérieurs font mention d'autres Églises construites par saint Vladimir, ou du moins de son vivant. On lui attribue la fondation de l'Église de Saint-George, à Kief, de la Transfiguration à Bérestof, sa résidence de prédilection, et de celle de même nom à Belgorod, autre séjour favori du prince. Vers la même époque (1008), le métropolitain Jean fonda deux Églises en pierres, l'une à Kief, sous l'invocation des apôtres Pierre et Paul, l'autre à Péréiaslaf, résidence des métropolitains. Cette dernière prit le nom de l'Exaltation de la Croix.

Les premiers évêques de Novgorod et de Rostof suivirent l'exemple de Jean. Dès lors, le nombre des temples chrétiens augmenta rapidement. Hilarion rapporte que Vladimir, qui reçut de la piété reconnaissante de l'Église la qualification « d'égal des apôtres, » couvrit d'édifices religieux le sol de la Russie, et agrandit considérablement le clergé. Le moine

Jacob écrit « que les saints temples devinrent l'ornement de toutes les villes. Ditmar, contemporain de Vladimir, affirme par ouï-dire que le nombre des Églises de Kief s'élevait à plus de quatre cents, assertion évidemment ou empruntée aux copistes ou exagérée, comme celle de l'historien polonais Méchovite, et, à plus forte raison, celle de la chronique de Nikon, qui en portent le nombre à trois cents et à sept cents. Sans doute, il fut considérable dans la seule ville de Kief, qui, occupant une vaste enceinte, n'avait pas moins de huit places publiques pour le commerce. Ces premiers temples, d'ailleurs, étaient la plupart construits en bois et de proportions restreintes. Les plus riches familles pouvaient avoir leurs propres chapelles. Enfin, c'était un goût dominant en Orient, et un acte méritoire dans l'opinion du temps, de laisser après soi, comme témoignage de sa foi, la création d'un temple chrétien [1].

Mstislaf et surtout Jaroslaf eurent la même sollicitude que leur père pour la cause de l'Église. Le premier, n'étant encore que prince de Tmoutoracani, porta vers 1022 la guerre sur le territoire des Kassogues, aujourd'hui Tcherkesses. Rédédia, leur chef, s'avança à sa rencontre. « A quoi bon, dit-il à Mstislaf, causer la mort de tant de guerriers? Vidons nous-mêmes notre querelle. Si tu triomphes, tu prendras mes biens, ma femme, mes enfants, mon pays ; si tu es vaincu, je prendrai ce qui t'appartient » Mstislaf était brave; il accepta le défi. Une lutte terrible commença. L'avantage était pour Rédédia, guerrier redoutable et de haute stature. Le prince russe invoqua tacitement l'assistance de la sainte Vierge, et fit vœu de lui élever un temple ; puis il se précipita d'un bond sur son adversaire, le terrassa et l'immola. Le pays, la famille et les biens du vaincu tombèrent au pouvoir

[1] *Ducangii Constantinop. christian.*, III, p. 23. Venet., 1739.

de Mstislaf; un tribut fut imposé aux Kassogues. Le prince rentra triomphant dans sa capitale et s'acquitta de son vœu. L'Église de la Sainte-Vierge existait encore à Tmoutoracani à l'époque du chroniqueur.

Quelques années plus tard, Mstislaf était devenu prince de Tchernigof. En 1026, sa nouvelle capitale vit s'élever le temple de la Transfiguration, dont l'achèvement était réservé à son neveu, Sviatoslaf Ier. Fortement construit d'épais moëllons siliceux, reliés par un ciment de couleur rougeâtre, il subsiste encore aujourd'hui, malgré les dévastations des Tatars en 1240, les péripéties désastreuses de quatre siècles, et l'effroyable incendie de 1750, qui en détruisit les combles; l'antique monument semble braver le temps et conserver son aspect primitif.

Le long règne de Jaroslaf fut témoin de la construction d'une foule de temples. Le plus remarquable fut celui de Sainte-Sophie de Kief. En 1036, pendant un séjour du prince à Novgorod, les Petchénègues assaillirent Kief. A cette nouvelle, Jaroslaf, à la tête de nombreuses milices varaigues et novgorodiennes, vola au secours de sa capitale. L'ennemi était redoutable; un combat opiniâtre s'engagea; il dura jusqu'à la nuit, mais la victoire couronna les armes du grand-duc. Les Petchénègues, poursuivis avec acharnement, furent en partie noyés ou se dispersèrent. Ce fut le terme de leurs incursions. En mémoire de cet événement, et pour agrandir l'enceinte de sa capitale, Jaroslaf fit élever, sur le théâtre même de la lutte, la basilique de Sainte-Sophie. Ce monument, fondé en 1037, était, en proportion réduite, la reproduction du célèbre dôme de Constantinople. Il y régnait une grande magnificence. L'autel formait une mosaïque de tableaux et d'images sur fond d'or, dont la partie supérieure existe encore aujourd'hui. Les coupoles, les arceaux, les colonnes offraient la même ornementation. Les murs inté-

rieurs, les chœurs, les deux galeries, les piliers quadrangulaires et les portiques qui entouraient l'édifice, étaient couverts de fresques grecques. Les tribunes ont conservé leurs colonnades de marbre; on y admire une balustrade de granit et de schiste, ornée d'aigles et de divers ornements en bosselage. Aussi, à peine terminée, la basilique de Sainte-Sophie devint-elle cathédrale métropolitaine. Tout auprès s'éleva le palais qui fut dès lors la demeure des métropolitains. Le presbytère Hilarion, qui visita le dôme de Sainte-Sophie dès les premières années de sa fondation, parle en ces termes de Jaroslaf, dans le panégyrique de Vladimir : « De même que Salomon continua l'œuvre de David, ton pieux fils a achevé ce que tu avais commencé; il a élevé la maison de Dieu, grande et sainte, et ta ville en a été sanctifiée; il y a déployé la plus riche magnificence; il l'a ornée d'or, d'argent, de pierres précieuses, de vases de grand prix, en telle mesure, que ce temple a fait l'étonnement et l'admiration des peuples, et qu'il n'en est point qui lui soit comparable de l'orient à l'occident [1].... » Le jour de la dédicace de la basilique de Sainte-Sophie devint une fête anniversaire de l'Eglise.

A cette première œuvre en succéda une autre. Ce fut la construction d'une Église en pierres, aux portes dorées, à l'ouest de la précédente et dans le voisinage du boulevard en terre, qui forma l'enceinte de la capitale. Elle prit le nom de l'Annonciation de la Vierge. Deux autres Églises furent encore le résultat du zèle religieux du grand-duc. Elles étaient flanquées de monastères, et situées à peu de distance de Sainte-Sophie, l'une consacrée à saint George, l'autre à la patronne de la grande-duchesse, sainte Irène. Il n'existe plus de traces de la première; une tradition seulement se

[1] Coll. des chroniq. russes, I, 65. — Hilarion, Commentaire sur les œuvres des Pères, II, 278.

rattache à son origine : « Quand on commença la construction, il y avait peu d'ouvriers. Voyant cela, Jaroslaf fit venir le staroste et lui dit : Pourquoi les travaux sont-ils si lents ? Celui-ci répondit : Comme l'Église se construit aux frais du prince, les gens craignent de travailler sans rétribution. — S'il en est ainsi, voici ce que je ferai... — Et il fit amener sous les arcades des portes dorées, des chariots pleins de monnaie, et publier que chaque ouvrier recevrait douze kopecs et demi d'argent par journée de travail. Il en arriva de tous côtés, et la construction fut bientôt terminée. La dédicace en fut faite le 26 novembre 1051 ; elle fut accompagnée de l'intronisation de plusieurs évêques. »

Il existe encore quelques vestiges de l'église de Sainte-Irène. Les matériaux qui avaient servi à sa construction présentent une grande analogie avec ceux qui étaient entrés dans celle de Sainte-Sophie. Si elle ne pouvait lui être comparée au point de vue architectural, elle l'égalait presque en richesses artistiques et en magnificence.

Jaroslaf donna en outre ses soins à la restauration d'églises déjà fondées et dont quelques-unes avaient souffert des ravages d'un violent incendie en 1017.

Citons encore parmi les monuments remarquables de cette époque la cathédrale de Novgorod, fondée en 1045 par Vladimir, fils de Jaroslaf, et consacrée en 1052 par Luc, évêque de cette ville.

Tous ces édifices présentent le style de l'architecture byzantine. Ils forment un carré plus ou moins parfait, auquel l'emplacement de l'autel fait quelquefois diversion. Les proportions de longueur et de largeur sont peu étendues : elles ont peu de hauteur. Les murailles sont épaisses, en briques de diverses couleurs et de formes différentes, fortement reliées de mortier cimentaire, et quelques-unes entremêlées de cordons de pierres rapportées. Les chœurs des

grandes églises sont supportés par des colonnes de pierre ou de briques. Les fenêtres longues, étroites, et en petit nombre, ne laissent pénétrer à l'intérieur qu'une lumière diffuse. Le parquet est formé de pierres polychrômes ou de briques de fayence. Les murs, dans le voisinage de l'autel, sont ornés de riches mosaïques, et, dans le reste de l'édifice, couverts de fresques. Le nombre des coupoles varie du plus au moins. Sainte-Sophie de Kief et Sainte-Sophie de Novgorod étaient couronnées, chacune, de treize coupoles, symbolisant Jésus-Christ et les douze apôtres; d'autres n'en ont que cinq, rappelant le Sauveur et les quatre évangélistes.

Les Images, et en général la peinture religieuse, occupent une place importante dans l'histoire des premières églises de Russie. Les plus anciennes Images furent apportées de Korsoun ou de Constantinople : ce sont celles du Sauveur miséricordieux, et de la Vierge de Jérusalem, qu'une antique tradition attribue à l'un des apôtres ; celles des apôtres Pierre et Paul, de saint Basile le Grand, etc. Parmi les fresques, les plus remarquables décorent les murs et l'autel de la basilique de Sainte-Sophie à Kief. Elles forment trois compartiments, voisins de l'autel ; le premier représente la Vierge, les mains jointes; le second, le Sauveur instituant la Cène ; et le troisième, les images de plusieurs Pères et docteurs de l'Église.

Le grand-duc Vladimir Monomaque déploya le même zèle que les princes qui l'avaient précédé. Rostof, Péréiaslaf, Smolensk, les contrées de l'Alba, Vladimir sur la Klasma, furent dotés par ses soins de nouvelles églises. Son exemple fut suivi par d'autres princes. Le métropolitain Ephrem qui, avant d'embrasser la vie monastique, était l'un des plus grands seigneurs de Kief et jouissait d'une fortune considérable, fit élever à ses frais plusieurs temples. Les particuliers eux-mêmes se mirent à l'œuvre : le sol de la Russie se

couvrit d'édifices religieux; chaque famille un peu importante voulut avoir sa chapelle. Les chroniques affirment qu'en 1124, pendant le terrible incendie qui dévora presque en totalité la ville de Kief, six cents églises disparurent dans les flammes. Quelques-unes brillaient d'une splendeur peu commune : celle de la Petchéra de Kief était sans rivale en richesse et en beauté. Une foule d'images, dont quelques-unes se sont conservées jusqu'à maintenant, en faisaient l'ornement. La piété de l'Eglise leur attribue de nombreux miracles. Nous n'en citerons qu'un, opéré, d'après la chronique, devant l'Image de saint Nicolas le Mouillé :

« Sous le règne de Vsévolod Ier (1078-1093), la fête des saints martyrs Boris et Gleb approchait. Les fidèles se rendaient de toutes parts à Vischgorod. Un riche habitant de Kief, accompagné de sa femme et de son jeune enfant, traversait en barque le Dnièpre. La mère s'étant laissée aller au sommeil, l'enfant tomba dans le fleuve qui l'engloutit. Les parents, au désespoir, invoquèrent l'assistance de saint Nicolas et retournèrent, accablés de douleur, dans leur maison solitaire. La même nuit, avant matines, au moment où les marguilliers se disposaient à ouvrir les portes de la basilique de Sainte-Sophie, ils entendirent un vagissement et trouvèrent un enfant tout humide devant l'image de saint Nicolas. Le métropolitain, informé de l'événement, le fit aussitôt publier par toute la ville. Bientôt un père et une mère étaient accourus; ils retrouvaient leur enfant. De là le nom de l'image, laquelle se voit aujourd'hui dans l'une des chapelles de Sainte-Sophie. »

Si tel était le respect religieux que l'Église vouait aux images, une vénération, peut-être plus grande encore, s'attachait aux reliques des martyrs et des saints hommes qui l'avaient édifiée par leurs vertus. Vladimir avait déposé en pompe solennelle, dans l'Eglise de la Dessiatina, « les restes de son

aïeule Olga, » qui, la première, avait frayé à la Russie la voie de la connaissance du vrai Dieu. » Les cendres vénérées de Boris et de Gleb reposaient, par les soins de Jaroslaf, dans l'Église de Saint-Basile de Vischgorod. Les légendes contemporaines sont toutes remplies des miracles qui s'opéraient sur leurs tombeaux. Voici la relation que la chronique de Nestor fait de la translation des reliques du vénéré Théodose à l'Eglise du monastère de la Petchéra :

« En 1091, l'hégoumène et les frères se demandèrent s'il n'était pas convenable que Théodose reposât dans l'Eglise du monastère dont il avait été le fondateur. L'opinion fut unanime et l'on se mit à préparer la place qui devait recevoir le saint homme. Trois jours avant la fête de l'Assomption de la Vierge, l'hégoumène vint auprès de moi, humble Nestor, et me dit : « Allons à la grotte de Théodose. » Nous nous y rendîmes secrètement et reconnûmes la place où il fallait creuser. L'hégoumène me dit : « Ne parle à personne de notre projet : que tous les frères l'ignorent, mais choisis quelqu'un pour t'aider. » Pendant la journée je préparai les instruments nécessaires à l'exhumation, et le soir, — c'était un mardi, — accompagné d'un frère, je me rendis à la grotte où, après avoir chanté les psaumes, je me mis à creuser. Quand je me sentis fatigué, je remis la bêche au frère, et nous travaillâmes jusqu'à minuit. Malgré tous nos efforts, nous n'arrivions pas jusqu'au cercueil et je commençais à craindre d'avoir mal choisi l'emplacement. Je repris la bêche et recommençai à creuser avec une nouvelle ardeur, pendant que mon compagnon se reposait. Ayant entendu le son de la cloche, il me dit : On a sonné matines. Je venais de toucher au cercueil de Théodose. Je répondis : J'ai fini de creuser ; mais, pendant que je m'occupais de ce travail, un frisson m'avait saisi, et je disais : Seigneur, aie pitié de moi ! Pendant ce temps, deux frères veillaient au monastère

et regardaient du côté de la grotte pour s'assurer si l'hégoumène, aidé de quelques moines, n'y rapportait pas en secret les restes de Théodose. Au premier son de la cloche, ils remarquèrent que trois auréoles se dessinaient comme un triple arc-en-ciel au-dessus de la grotte où reposait Théodose. En même temps, Etienne, évêque (de Vladimir), qui avait été le prédécesseur de Théodose dans les fonctions de l'hégouménat, observa de son monastère une gloire lumineuse qui empourprait l'horizon du côté de la grotte. Comme il avait été informé la veille de la translation des cendres de Théodose, il lui vint à l'esprit que ce projet était en voie d'exécution, et, regrettant vivement de n'y point prendre part, il fit prévenir l'hégoumène Clément, et tous deux montèrent aussitôt à cheval pour se rendre au monastère de la Petchéra. Pendant qu'ils faisaient route, ils voyaient la grotte rayonner d'une vive lumière. A mesure qu'ils en approchaient, c'était comme une infinité de cierges allumés qui dissipaient les ténèbres; arrivés à la grotte, ils ne virent plus rien, pénétrèrent dans l'intérieur, et nous trouvèrent assis à côté des restes du saint. Alors, j'envoyai dire à l'hégoumène : Viens, tout est prêt. Il arriva bientôt, suivi de deux frères. Nous creusâmes encore, puis, étant descendus dans l'excavation, nous eûmes sous les yeux les restes de Théodose. Ses membres n'avaient subi aucune altération : seulement les cheveux paraissaient desséchés. Nous emportâmes le corps. Le lendemain, étaient réunis les évêques, Éphrem de Péréiaslaf, Étienne de Vladimir, Jean de Tchernigof, Marc de Jourief : arrivèrent aussi les hégoumènes de plusieurs monastères, un grand nombre de prêtres et de moines, une foule de fidèles. Les restes de Théodose furent solennellement transportés dans la grande église et déposés dans la chapelle à droite, le jeudi 14 août : ce jour fut l'occasion d'une grande fête. »

Théodose ne fut toutefois canonisé qu'en 1106. Sviatoslaf voulut que le métropolitain Nicéphore inscrivît le nom du saint dans le synodique : tous les évêques se conformèrent à cette mesure. En 1130, Georges de Souzdal, fils du célèbre Simon le Varaigue, fit don au monastère de la Petchéra de 500 grivens d'argent et de 50 grivens d'or pour l'enchâssement des reliques du saint [1].

Pendant le cours du XIIe et du XIIIe siècle, les princes Joury Dolgorouky, André Bogoloubsky, son frère Vsevolod III, Constantin de Rostof, grand-duc de Vladimir, enrichirent de nouvelles églises les villes de Vladimir sur la Klasma, Rostof, Jaroslaw. A en juger par celles qui ont résisté aux injures du temps, l'architecture religieuse ne différa pas sensiblement de celle du XIe siècle. Les églises sont en général de forme carrée, quelquefois circulaire, petites, étroites, peu élevées et éclairées par quelques fenêtres semblables à de grêles embrasures qui n'y laissent pénétrer qu'un demi-jour. Les murs extérieurs de quelques-unes sont flanqués de colonnes ou de pilastres à chapiteaux ouvragés ou coupés vers le milieu par un cordon en relief. Le sanctuaire forme trois hémicycles. L'autel proprement dit, le sacrificatoire et le diaconique sont séparés par des parois. La coupole principale repose sur quatre colonnes qui s'élèvent au milieu du temple et lui donnent l'aspect de la croix. Le long des murs, sis aû couchant, règnent des tribunes ou chœurs appuyés sur des arcades. Des chapelles, ayant leur autel particulier, sont quelquefois annexées aux églises, d'autres fois elles sont incorporées aux tribunes. La plupart de ces temples ne présentent qu'une coupole. Telle était dans l'origine celui de l'Assomption à Vladimir, le plus vaste édifice religieux de cette époque. Incendié en 1185, il fut reconstruit

[1] Chroniques russes, II, 12. Le Patrologe de la Petchéra.

par le grand-duc Vsévolod et couronné de cinq coupoles. La principale était surmontée de la croix, au-dessus de laquelle on plaçait quelquefois la figure d'une colombe, symbole du Saint-Esprit, et à sa base, un croissant, emblème du triomphe de la foi chrétienne sur le mahométisme ou le paganisme. Les toits de ces églises, assez souvent dorés, étaient de plomb ou d'étain. Lâ cathédrale de Sainte-Sophie et celle de Souzdal en offraient l'exemple. Les basiliques de l'Assomption à Vladimir, et de la Nativité à Bogoloubof, avaient des coupoles dorées.

Toutefois l'architecture en était encore à ses premiers essais : aussi vit-on bientôt tomber en ruines un certain nombre de constructions de cette époque, conséquence probable de la rapidité de leur exécution. Les Eglises en bois s'achevaient souvent en quelques jours, celles en pierre en deux ou trois mois.

Ces dernières étaient d'ordinaire ornées de fresques dont plusieurs subsistent. On a récemment restauré celles qui décorent les arcades des chœurs de la cathédrale de Dmitry à Vladimir. Ce sont des images de la Vierge, des anges, des patriarches de l'ancienne loi, des douze apôtres. Des sculptures en bosselage en ornent les murs à l'intérieur et à l'extérieur. De la moitié de la hauteur au sommet, l'église dont nous parlons n'a pas une pierre qui ne présente quelque image d'ange, d'homme, de lion, d'oiseau, de griffon, et en général d'animaux emblématiques. D'autres fois, c'est Dieu qui bénit, la Vierge et le divin Enfant ou la foule des saints, parmi lesquels Vladimir, le prince « égal des apôtres. »

Les richesses d'ornementation et le luxe de matériel que la pieuse libéralité des princes avait prodigués à certaines églises, faisaient l'admiration des contemporains. L'or, l'argent, les perles, les pierres précieuses y étaient répandus en profusion. Les images, les lustres, les cierges, les vases, les

éventails, les coffrets du saint sacrement étaient d'argent ou d'or purs, et étincelants de diamants. L'église de Saint-Michel Archistratége, fondée par David, fils de Rostislaf, l'emportait sur toutes les autres églises en richesses et en beauté.

La vénération pour les Images, les croix, les reliques des martyrs, auxquels la piété de l'Église attribue de nombreux miracles, se popularisa de plus en plus au XIIe et au XIIIe siècles. Nous en citerons une preuve. Saint Abraham le Bulgare, en 1229, sacrifia sa vie pour la foi chrétienne. Ses relations de commerce étaient fort étendues et sa fortune considérable. Pendant qu'il se trouvait en Bulgarie, ses compatriotes attachés au mahométisme se saisirent de lui et cherchèrent par tous les moyens à le porter à l'abjuration. Abraham fut inébranlable et paya de la vie sa persévérance. Son corps fut déposé au cimetière assigné à la sépulture des chrétiens. L'année suivante ses restes furent transportés à Vladimir. Le grand-duc George et sa famille, l'évêque Métrophane et le clergé, suivi de la population toute entière, les reçurent solennellement et les déposèrent dans le monastère de l'Assomption, où ils reposent encore aujourd'hui.

Plusieurs fêtes religieuses furent ajoutées à celles que l'Église consacrait au souvenir des événements qui avaient influé d'une manière heureuse sur ses destinées. Une étroite harmonie continua à cimenter les rapports qui l'unissaient à l'Église grecque; mais, vers le milieu du XIIe siècle, un violent dissentiment s'éleva dans le sein de l'Église d'Orient sur la question de l'observation du jeûne le mercredi et le jeudi, quand ces jours coïncidaient avec la célébration d'une grande fête. Après avoir agité l'Eglise grecque et provoqué de stériles discussions, auxquelles les empereurs eux-mêmes ne restèrent pas étrangers, cette controverse passa dans celle de Russie, où la lutte des opinions ne fut pas moins vive. Dans l'espoir d'arriver à une apparence de concilation, le

grand-duc de Kief, Mstislaf, provoqua la réunion d'un concile. Deux opinions étaient en présence : celle de Nestor, évêque de Rostof, et de Polycarpe, archimandrite du monastère de la Petchéra. Plusieurs partis se formèrent. Le métropolitain et ses partisans condamnèrent Polycarpe à la prison. Mais son opinion finit par obtenir l'assentiment général, à savoir que le jeûne ne serait rompu qu'à l'occasion de deux fêtes seulement, celles de la Nativité et de l'Incarnation.

Les chroniques parlent avec une sorte de prédilection de la richesse des objets servant à la célébration du culte. Elles font mention des *jérusalems* ou coffrets d'or, enrichis de pierres précieuses et servant à la conservation du saint sacrement ; des lampes, des lustres, des éventails d'or et d'argent, des sarcophages, des armoires à images, des draps d'autel. Quelques églises étaient pourvues de clochers : les plus importantes avaient des vases d'or et d'argent : les vêtements pontificaux étaient tissus d'or et rehaussés de perles.

L'augmentation du nombre des églises nécessita parmi elles une sorte de hiérarchie. Dans les villes qui en possédaient plusieurs, les unes prirent le nom de *synodales* ; dans celles où résidait un évêque, certaines églises, affectées à un culte journalier, furent nommées *cathédrales*. Les pompes les plus solennelles du culte, la prédication et la célébration des grandes fêtes leur furent exclusivement réservées.

I. — Fondation du Temple.

S'il est digne de l'homme, et surtout du chrétien, d'invoquer l'assistance de Dieu sur ses entreprises, à plus forte raison est-il nécessaire de réclamer son nom au moment de

la fondation de l'édifice qui doit abriter son invisible présence.

Des prières spéciales présidaient chez les Juifs à l'acte solennel de la fondation d'un temple. Esdras rapporte qu'au moment de jeter les fondements du second temple de Jérusalem, « on y fit assister les sacrificateurs avec les trompettes, et les Lévites avec les cymbales, pour louer l'Éternel, — et tout le peuple jetait de grands cris de joie en chantant les louanges de Dieu, parce que l'on fondait le temple de l'Éternel[1]. » Il est de règle dans l'Église Orthodoxe que la fondation d'un temple ait lieu sous la bénédiction de l'évêque et qu'on y procède par un acte religieux spécial. Cette mesure a sa source dans les anciens usages chrétiens. Une chronique de l'année 112 après Jésus-Christ, fait mention de la plantation de la croix sur les fondements d'un temple. L'acte religieux consiste : à encenser les fondations, à demander à Dieu, qui a voulu que son Église reposât sur le roc, de préserver de malheur les ouvriers chargés de la construction, de rendre inébranlables les fondements de l'édifice et de permettre qu'il s'achève pour sa gloire ; à poser la première pierre, empreinte de la croix, à l'endroit où s'élèvera l'autel ; enfin à y planter la croix, symbole de la propagation de la foi et de la consécration du temple.

II. — Ordre intérieur du Temple.

La distribution intérieure des temples de l'Eglise Orthodoxe rappelle les dispositions qui avaient présidé à la construction du temple de Jérusalem. Ils renferment trois parties essentielles qui correspondent au triple élément constitutif de l'Eglise, le clergé, les fidèles et les catéchumènes. Elles se nomment l'*autel*, la *nef* et le *parvis*.

[1] Esdras, III, 10, 11.

L'autel, centre de la vénération de l'Eglise, est situé vers l'orient pour rappeler que Jésus, le soleil de justice, est venu « éclairer ceux qui étaient assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort » (Luc I, 79) ou pour symboliser le paradis, perdu par le premier péché. Socrate fait mention de cet usage [1].

A l'époque des patriarches, le sacrificatoire où l'on apportait les victimes que l'on offrait à Dieu, constituait à lui seul le Lieu Saint (Genèse VIII, 20; XII, 7, 8; Exode XX, 24). En conséquence l'autel est considéré par l'Eglise chrétienne d'Orient comme la première et la plus importante partie du temple. Selon Siméon de Thessalonique « il constitue le Saint des Saints, élevé par dessus les cieux [2]. » Dans un sens plus restreint, l'autel désigne plus spécialement le *Trône* ou la *Table sainte*. Comme l'arche de l'Ancienne Alliance, il s'élève au centre de la partie orientale du temple et symbolise, par la première dénomination, le règne invisible du Roi des rois; par la seconde, l'accomplissement du sacrifice non sanglant et du sacrement ineffable de l'Eucharistie. Selon saint Jean Chrysostôme, l'autel figure le ciel, et ceux qui servent devant le trône céleste, les anges et les saints (Apoc. VII, 10-17). « La Table, qu'environne une majesté redoutable au milieu du lieu saint, dit Siméon de Thessalonique, représente le tombeau du Christ, le mystère de ses souffrances et le théâtre de sa résurrection. Le Sauveur y repose comme Dieu, y est immolé comme homme, s'y présente à la contemplation des fidèles et devient la nourriture de leurs âmes Jésus y apparaît à tous comme l'aliment vivifiant, comme le pain de vie [3]. » Pour symboliser d'une manière figurative le ciel qui entoure et recouvre le Trône, ce dernier est quelque-

[1] Histoire ecclésiast., liv. V, ch. XXII

[2] Entretien sur les actes du culte et des sacrements, p. 66.

[3] Même ouvrage, 66 et 100.

fois surmonté d'un tabernacle, dont il est déjà fait mention au IVe siècle [1].

L'enceinte de l'autel (*Oltar, alta ara*) renferme un emplacement plus élevé (*Gorni Miesto*) où l'évêque, entouré des prêtres assis sur des siéges inférieurs, prend place pendant la célébration de l'office. Cet usage de l'Eglise se fonde sur ces paroles de Jésus-Christ aux apôtres : « Lorsque le Fils de l'Homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous aussi serez assis sur douze trônes, jugeant les douze tribus d'Israël » (Matth. XIX, 28) et sur celles de saint Jean : « Et je fus ravis en esprit, et voici un trône était dressé dans le ciel, et le Seigneur y était assis, — et alentour il y avait vingt-quatre autres trônes, et je vis sur ces trônes vingt-quatre vieillards assis, vêtus d'habillements blancs » (Apoc. IV, 2, 4).

La partie du temple où se trouve l'autel, étant considérée par l'Eglise comme le sanctuaire particulier des grâces divines et, comme telle, appelée le saint des saints, est réservée spécialement aux membres du clergé. Les écrivains ecclésiastiques le nomment quelquefois le *presbytérion* ou l'*inaccessible*. Néanmoins, tout en interdisant aux laïques l'accès du sanctuaire et surtout des Portes Royales, l'Eglise, en vertu d'une ancienne tradition, lève cette défense en faveur de la puissance souveraine, quand il plaît à l'Empereur de déposer sur l'autel son offrande pendant la célébration de l'acte liturgique. Le jour de son couronnement solennel, le tzar pénètre dans l'enceinte du sanctuaire et s'approche de l'autel pour y recevoir le saint sacrement.

Dans la partie du sanctuaire du côté du nord s'élève l'*Offertoire* (προθεσις ou παρατραπεζον) nommé aussi *sacrificatoire*, sur lequel sont placées et préparées les offrandes faites par les fidèles. Il est distinct de l'autel, quelquefois même en dehors

[1] Eusèbe, *Vie de Constantin*, liv. III, ch. XXXVIII.

du sanctuaire, afin que chaque fidèle puisse y avoir un libre accès pour y déposer les *prosphores*, c'est-à-dire le pain et le vin d'offrande. Les Constitutions apostoliques en font mention dans les termes suivants [1] : « Le temple doit s'étendre en longueur du côté de l'orient, en forme de vaisseau. A droite et à gauche s'élèveront les *pastophories* ou dépendances de l'autel, savoir : le *sacrificatoire* à gauche et le *diaconique* à droite. » Pavline, évêque de Nola, au IVe siècle, parle de la distinction qui, à cette époque déjà, existait entre l'autel et l'offertoire [2].

Les pastophories, situées à droite de l'autel, sont consacrées à la conservation des livres liturgiques, des vases, des vêtements sacerdotaux et autres objets nécessaires à la célébration du culte [3].

L'offertoire est une table couverte d'une riche étoffe et destinée à la préparation des éléments eucharistiques, c'est-à-dire du pain et du vin. On lui donne ce nom, parce que les fidèles, dans l'Église orientale, ont l'habitude d'offrir, pour la célébration de la messe, des pains qui sont déposés sur cette table, et dont le prêtre prend une partie qu'il offre à Dieu, en faisant mention des fidèles vivants ou morts, dont les noms lui sont indiqués par ceux qui ont fait l'offrande. L'offertoire étant réservé à la préparation des éléments du *sacrifice* eucharistique, a, dans la liturgie orientale, pour signification mystique la crèche de Betléhem, où Jésus enfant se préparait à devenir, par son sacrifice, le Sauveur du monde.

Le sanctuaire est élevé d'une ou de plusieurs marches au-dessus de la nef. Il en est séparé par une cloison en bois

[1] Liv. II, ch. LVII.

[2] Lettre 32e à Sévérus.

[3] *Vestiarium*, σκευοφυλακιον ou διακονικον, parce que les objets de culte étaient anciennement confiés à la garde des diacres.

sculpté, ornée d'images, et qui, à ce titre, porte le nom d'*iconostase*. Placée comme une barrière devant l'autel, elle symbolise la grandeur infinie de Dieu « qui habite une lumière « inaccessible que nul homme n'a vue ni ne peut voir » (I Tim., VI, 16). Ce n'était dans l'origine qu'un rideau qui rappelait le voile de l'Ancienne Alliance. Saint Cyrille d'Alexandrie en fait mention : « Sachez, dit-il, qu'à l'avenir vous ne permettrez point à un homme trop peu avancé en âge de franchir le voile » (vous ne lui conférerez point la prêtrise) [1]. Chrysostôme écrit : « Quand tu vois les deux parties du voile qui se séparent, figure-toi que le ciel s'ouvre et que les anges en descendent [2]. » Le voile était quelquefois remplacé par une grille. Eusèbe, dans la description de l'Église de Tyr, construite par Constantin le Grand, rapporte « que l'empereur avait orné le temple d'autels élevés et de siéges rangés symétriquement, et qu'au milieu du sanctuaire, il avait placé l'autel ; mais que pour ne pas en permettre l'accès à chacun, il l'avait ceint d'un grillage en bois artistement ciselé [3]. »

Sur l'iconostase s'ouvrent trois portes. Celle du milieu est appelée *Porte Royale* ou *Porte sainte*, parce que Jésus-Christ, Roi des rois et Saint des saints, y passe pendant les offices, soit réellement présent pendant le sacrement de l'Eucharistie, soit représenté par l'Evangile, qui est le livre de sa parole. Les prêtres seuls ont le droit de franchir la Porte Royale. Les diacres n'y passent qu'en portant le livre des Evangiles ou le calice. Les deux autres portes sont celles du

[1] Commentaire sur saint Jean, ch. II.

[2] 3e entretien sur l'Ép. aux Éphés.

[3] Hist. ecclés., liv. X, ch. IV. Voyez aussi : la lettre d'Athanase le Grand, adressée aux moines sur les actes des Ariens, sous Constance, 15. — On lit dans l'histoire de Sozomène, liv. VII, ch. XXV : « Qu'Ambroise avait assigné à l'empereur Théodose Ier une place à l'Église, vis-à-vis de la grille; afin qu'il y fût au premier rang devant le peuple. »

nord et du *midi*, selon leur position par rapport à l'autel, situé à l'orient. Elles sont destinées aux diacres et aux clercs qui doivent entrer dans le sanctuaire. Il est interdit aux laïques d'y pénétrer.

L'iconostase représente le voile qui, sous l'Ancienne Alliance, séparait le Saint des saints du reste du temple. Comme ce voile, elle est destinée à entourer la célébration des sacrements d'un mystère que l'Eglise d'Orient croit de nature à augmenter la vénération des fidèles. Pendant une partie de l'office, les assistants peuvent être témoins de ce qui se fait dans le sanctuaire, la Porte Royale étant d'ordinaire découpée partiellement à jour; mais dans les moments les plus saints, un voile est tiré, et par là les fidèles sont invités à un plus grand recueillement. L'iconostase peut présenter une certaine variété d'Images, mais on doit y trouver toujours celles de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge à droite et à gauche de la Porte-Royale : au-dessus de celle-ci, l'Annoncation et les quatre évangélistes. Les portes latérales présentent les images des anges qui servent Dieu dans le ciel ou des saints hommes que l'Eglise vénère. La Porte sainte est très-souvent surmontée de peintures représentant la Cène ou la Trinité. Ce dernier mystère est figuré par les trois anges auxquels Abraham donna l'hospitalité. Plusieurs pères de l'Église ont vu en effet dans ce fait biblique l'expression du dogme trinitaire. C'est ainsi qu'il est figuré dans les plus anciennes Églises de l'Orient, et en particulier dans celles du mont Athos.

Outre les Images proprement dites qui sont essentielles à l'iconostase, les Eglises russes renferment de nombreuses fresques représentant des scènes de la Bible, dont l'ensemble harmonique retrace l'Ancien Testament ou la vie de Jésus-Christ. L'église russe, consacrée à Paris le 30 août 1861 (style russe), par l'évêque Léonce, de Réval, vicaire du

métropolitain de Saint-Pétersbourg et de Novgorod, est ornée de fresques, qui retracent en quelque sorte le christianisme tout entier [1]. Au sommet de la coupole principale, est figuré Jésus-Christ, chef de l'Église et pontife éternel. Il est dans la gloire céleste, assis sur les chérubins, et il bénit les fidèles, comme il bénit les apôtres, au moment où, selon les paroles des évangélistes, « il se sépara d'eux et fut élevé dans les cieux. » Quatre tableaux, peints sur les pendentifs qui surmontent les quatre principaux piliers de l'édifice, représentent les évangélistes, placés là comme aux quatre coins du monde, écrivant le message de bonne nouvelle à tous les peuples de la terre. Plus bas, dans les demi-coupoles, les grands événements de la vie du Sauveur sont retracés dans divers tableaux dont l'ordre, la disposition et le sujet correspondent aux actes essentiels de la Liturgie orientale orthodoxe. L'acte préparatoire de la Liturgie, c'est-à-dire l'oblation sur l'offertoire, est retracé par l'adoration des bergers, qui symbolise la Nativité. La cérémonie nommée l'*Entrée avec l'Évangile* figure Jésus-Christ révélant la vérité au monde : c'est le Sauveur prononçant le sermon de la montagne et instruisant pour la première fois l'humanité de sa divine doctrine. L'acte, nommé la *grande Entrée* consiste à transporter les éléments préparés de l'Eucharistie, de l'offertoire sur l'autel où doit s'accomplir le sacrifice non sanglant : c'est l'entrée du Christ à Jérusalem pour s'y livrer à la mort. La consécration de l'Eucharistie et la Communion, qui suivent dans l'ordre de la célébration liturgique, sont figurées par le tableau de la Cène, au moment où Judas ayant quitté la table, Jésus reste seul avec les onze apôtres fidèles, et, debout au milieu d'eux, leur dit : Voici mon sang ; buvez-en tous en mémoire de moi. »

[1] Voir le journal *le Nord*, du 13 septembre 1861, qui nous fournit ces détails.

Une belle inscription se lit sur la frise au-dessus des grandes demi-coupoles : elle est empruntée d'un cantique composé par saint Basile le Grand, et se chante au moment de la Grande Entrée, à l'office du samedi matin :

« Que toute chair mortelle fasse silence ; qu'elle assiste en » ce lieu avec crainte et tremblement ; qu'elle s'abstienne » de toute parole terrestre ! Car voici, le Roi de ceux qui » règnent et le Seigneur de ceux qui dominent approche. Il » vient s'immoler et se donner lui-même en aliment aux » fidèles : les chœurs des anges le précèdent avec les Puis- » sances et les Trônes : les Chérubins aux yeux innombra- » bles et les Séraphins aux six ailes se voilent et s'écrient : » Alléluia ! »

Le caractère de sainteté que l'Église orientale attache dès les temps les plus anciens au sanctuaire et à ses éléments constitutifs, l'Autel, l'Offertoire et le Diaconique, s'oppose à ce qu'on y place aucun objet qui ne soit pas de nature à servir à la célébration du culte, où, comme s'exprime l'encyclique russe de 1551 : « On ne portera dans l'enceinte de l'autel et du sacrifice aucune espèce de comestibles ni de trésors, outre les choses saintes. On y déposera les saintes images, les croix, les vases sacrés, les suaires et les couvertures, les cierges, l'encens et le parfum, l'huile sainte et le vin du sacrifice, les voiles et les bénitiers, les ustensiles de l'office et les prosphores [1]. »

La seconde partie du temple est la nef : c'est l'enceinte où se réunissent les lecteurs, les chantres et les fidèles. Une estrade contiguë à l'autel y règne dans toute la longueur de l'iconostase : elle porte le nom de *seuil* et forme comme une avant-scène, qui sert de préservatif aux images de l'iconostase, et permet d'allumer avec plus de facilité les cierges qui le décorent.

[1] Actes de l'expédition archéographique, t. I, n. 232.

Le prolongement [1] du seuil vers son milieu forme *l'ambône*. C'est l'endroit où, pendant les offices, le prêtre se place pour prononcer certaines prières ou quelquefois un sermon. Les chantres et les lecteurs qui ont reçu la tonsure, peuvent également y prendre place pour le chant des hymmes ou les lectures d'édification. L'ambône existait déjà dans les temples de l'ancienne loi (Néhém., VIII, 4). Les Constitutions apostoliques parlent également de l'ambône, où le diacre prononce l'Ectène. Cyprien martyr en fait aussi mention dès le IIIe siècle [2]. Au point de vue du symbolisme de l'Église, il représente la pierre d'où l'ange annonça aux saintes femmes la résurrection du Sauveur. De chaque côté de l'ambône sont placés les chœurs, occupés par les lecteurs et les chantres. Le reste de la nef est destiné aux fidèles, les hommes à droite et avec eux, selon l'antique usage, les *portiers* du temple, les femmes à gauche et avec elles les *diaconesses*. La nef était quelquefois partagée en deux compartiments par une cloison en bois qui séparait en deux groupes les assistants. Les catéchumènes de la première catégorie se tenaient debout près des portes de l'ouest, donnant accès de l'Église dans le portique, et nommées dans les Actes (III, 2) les Belles Portes.

Au delà de ces portes se présente une troisième partie du temple, c'est le *parvis* ou *vestibule*, intérieur, comme faisant partie de l'édifice, ou extérieur, comme comprenant l'espace enfermé par la grille qui entoure le temple. C'était dans le parvis intérieur que se tenaient les catéchumènes de seconde classe, nommés les *prosternants*, tandis que ceux de troisième ordre, nommés les *écoutants*, s'arrêtaient aux portes

[1] Αμβῶν, de ἀναβαινείν, monter.

[2] Dans sa lettre *Ad clerum et plebem de Celerino confessore lectore ordinato*, liv. IV, ch. v; Cyprien donne à l'ambône le nom de *Pulpitum*. Dans Sozomène, liv. VIII, ch. v, il s'appelle βῆμα τῶν ἀναγνωστῶν. C'est là que se place l'évêque, pour se revêtir de ses ornements pontificaux, avant de pénétrer dans l'enceinte du sanctuaire.

mêmes du parvis. On en permettait quelquefois l'accès aux païens, aux hérétiques et aux schismatiques, pour leur fournir le moyen d'entendre la parole de Dieu et d'écouter les instructions religieuses [1]. On y trouvait aussi les *fonts baptismaux* et les *tables* pour les offrandes et les agapes [2]. C'était encore dans le parvis intérieur que se tenaient les pauvres, pour recevoir les aumônes des personnes qui entraient dans le temple ou qui en sortaient, circonstance qui explique le nom que saint Chrysostôme donne aux indigents qu'il appelle « les gardiens des parvis du Seigneur [3]. » Enfin on y rencontrait les catéchumènes de quatrième ordre — les *pleurants*. « Les gémissements et les larmes, dit saint Grégoire de Néo-Césarée, ont pour témoins les portes intérieures du parvis, où ceux qui ont péché supplient les fidèles, à leur entrée dans le temple, de prier pour eux [4]. » Tertullien parle du parvis extérieur, comme d'un lieu où l'on se lavait les mains avant d'entrer dans le temple [5].

III. — Architecture des Temples.

Les temples de l'Église grecque reproduisent dans leur plan général la forme de la croix orthodoxe orientale à branches égales. Le vestibule qui en forme l'entrée n'est qu'accessoire et ne fait pas proprement partie du temple.

Une idée mystique se rattache à la forme elliptique des petits dômes qui décorent les coupoles de la plupart des églises russes : ils symbolisent le rayonnement de la lumière du cierge, en sorte que le monument chrétien forme comme un faisceau de flambeaux qui brûlent devant la majesté divine.

[1] Concile de Laodicée, can. 6. — 4e concile de Carthage, can. 84.
[2] Cyrille de Jérusalem, I, 2 ; II, 4.
[3] 10e instruct. sur I Thessal.
[4] Règle 12.
[5] De la Prière, XI. — Socrate, liv. II, ch. XXXVIII.

Les croix qui surmontent ces dômes sont, en général, à trois branches. La première désigne l'endroit où l'inscription fut placée sur la croix du Sauveur : la seconde et la troisième rappellent la place où furent attachés les bras et les pieds du Crucifié. Elles sont quelquefois décorées de chaînes dorées qui, dans les anciennes églises russes, servaient à consolider la croix sur le dôme.

Les coupoles qui couronnent l'édifice ont aussi leur signification mystique. Celle du milieu, qui est toujours la plus grande et la plus élevée, représente Jésus-Christ, chef et centre de l'Église. Celles qui occupent les quatre angles symbolisent les évangélistes qui ont conservé les paroles du divin Maître. Elles sont quelquefois au nombre de douze, et rappellent alors les douze apôtres. On y place assez souvent les cloches, qui sont la voix de Christ et des apôtres, appelant le monde à la connaissance de la vérité.

L'adoption des coupoles date du IVe siècle, époque où cessèrent les persécutions contre les chrétiens. On y voyait un symbole du triomphe de la foi, appelée à dominer sur les puissances de la terre.

Dans la plupart des églises, le clocher s'élève au-dessus du parvis. Inconnu sous l'Ancienne Alliance, il était remplacé par des trompettes d'argent dont le son appelait le peuple à la prière, fixait l'heure des sacrifices et des offrandes, présidait à l'armement de la nation ou à la levée des corps (Nomb., x, 1-10). Lorsque le christianisme commença à se répandre, divers moyens furent employés pour annoncer les heures du culte. Dans certaines villes, les jours et les heures en étaient portés à la connaissance du peuple par des crieurs publics (θεόδρομοι) [1]. Dans d'autres, on y substituait

[1] *Baronii annales, ad ann.*, LVIII, n. 102.

le son des trompettes [1], le bruit des marteaux [2], ou même de simples coups sur une planche [3]. Selon quelques auteurs, ce ne fut qu'au ve siècle [4], selon d'autres, au VIIe et même au IXe et au Xe siècle, que l'usage des cloches devint général dans l'Église. Il est probable qu'elles y furent adoptées peu de temps après que la conversion de l'empereur Constantin eut assuré la paix de l'Église. L'usage en était déjà fréquent vers la fin du ve siècle, dans les monastères de l'Occident. La Règle de saint Benoit (480-543) prescrit à plusieurs reprises que les frères seront convoqués à la prière par le son de la cloche. Les chroniques occidentales affirment qu'au moment où Clovis, duc des Francs, pressait le siége d'Orman, l'évêque fit sonner à toute volée la cloche de l'Église de Saint-Étienne, et que les soldats éprouvèrent une si grande frayeur de ce bruit inaccoutumé, qu'ils prirent la fuite. L'usage des cloches ne paraît pas avoir pénétré en Orient avant le IXe siècle. L'empereur grec Michel, en 872, fit venir d'Italie douze cloches pour la basilique de Sainte-Sophie, qui jusqu'alors en avait été dépourvue. L'Église russe adopta l'usage des cloches en même temps qu'elle reçut de la Grèce ses croyances chrétiennes : du moins il résulte de la chronique de Nestor que, vers le milieu du XIe siècle, l'Eglise de Sainte-Sophie de Novgorod en possédait une : mais, comme le prix en était trop considérable pour les églises pauvres, celles-ci suppléaient aux cloches de métal par des cloches de terre cuite. Il en existe une semblable qui date du XVe siècle, au monastère de Solovetz [5].

Quant à la forme extérieure des églises grecques, elle a

[1] Pacôme le Grand, règle 3e.

[2] Cassien, liv. II, ch. XVII, liv. IV, ch. XII.

[3] *Bona de liturgia*, lib. I, cap. II.

[4] Par exemple, Ménandre, Commentaire sur le livre des Sacrements, de Grégoire le Grand, t. III.

[5] Lecture du dimanche, 1854, n 5.

varié suivant les temps. Selon les Constitutions apostoliques. elle est allongée et affecte les proportions d'un navire, dont l'évêque est appelé le pilote [1], sans aucun doute pour indiquer que l'Eglise est le vaisseau qui transporte l'homme, à travers l'océan de la vie, jusqu'au rivage de l'Éternité. L'église de Nicomédie, construite par Constantin, était de forme octogone [2]. Mais, comme le temple chrétien est le lieu où s'assemble l'Église, que Christ « s'est acquise par son sang » (Actes xx, 28), qu'elle est un monument commémoratif de celui qui a été « crucifié pour nous » ou, comme s'exprime Eusèbe au sujet du temple construit sur le Golgotha par l'empereur Constantin, « un signe du triomphe remporté par le Sauveur sur la mort, » le symbole de la croix forme aujourd'hui le caractère général de l'architecture extérieure des temples de l'Orient [3].

IV. — Consécration des Temples.

Fondée sur les traditions de la première Alliance, la consécration des temples est un acte religieux qui se rattache aux premiers temps de l'Église. Pratiquée dans l'Église dès le Ier et le IIe siècle [4], elle devint une mesure universelle au sein du christianisme, dès que Constantin en eut adopté les principes et assuré le triomphe. On voit dès lors les pasteurs des diverses Eglises se réunir pour cet acte solennel. C'est ainsi que les Pères du Concile de Tyr assistent, sur l'invitation du premier empereur chrétien, à la consécration du temple de Jérusalem. Eusèbe, dans la relation qu'il fait de cet événement, ajoute que « les serviteurs de Dieu solenni-

[1] Liv. II, ch. LVII. — Tertullien, du Baptême, 12.
[2] Eusèbe, *Vie de Constantin le Grand*, liv. III, ch. L.
[3] *Ibid.*, liv. III, ch. XXXIII.
[4] *Baronii annales, ad. ann.*, 112.

sèrent la fête de la Consécration par leurs prières et leurs instructions [1]. » Une prière de consécration, composée au IVe siècle par Ambroise de Milan, s'est conservée jusqu'à présent : elle a une analogie frappante avec celle qui se prononce dans l'Église russe après l'édification de l'autel [2]. Il était interdit d'accomplir aucun acte liturgique dans un temple dont la consécration n'avait pas encore eu lieu : ce fut ainsi que saint Athanase fut contraint de se justifier, devant l'empereur Constance, de la violation apparente de cette prescription [3].

La consécration des temples est spécialement attribuée aux évêques : « Il y a trois actes, est-il dit dans le Trebnik, que le prêtre ne peut accomplir sans la participation de l'évêque : la consécration du saint chrême, celle du temple, et l'imposition des mains pour la prêtrise. » Si l'évêque ne peut présider en personne à l'acte de consécration, il se borne à celle de l'*antimense*, au moyen duquel, sous sa bénédiction, le prêtre peut procéder à la consécration du temple.

De même que le sacerdoce ne peut être conféré que par ceux qui en ont été eux-mêmes revêtus, la consécration d'un temple se rattache dans l'Église russe à une consécration antérieure, par la translation, dans le nouvel édifice, des reliques provenant d'un autre temple. Elles sont placées dans une patène et déposées devant l'image du Sauveur, la veille de la consécration. Sur une table particulière placée au centre de la nef, sont préparés les Évangiles, la croix, les vases sacrés, les vêtements pontificaux, et, en général, tous les objets nécessaires à la célébration de l'office. Quatre cierges sont allumés à chacun des angles de la table. La consécration d'un temple est considérée comme une fête solennelle.

[1] Eusèbe, *Vie de Constantin le Grand*, liv. IV, ch. XLV.

[2] *Hortat. ad virgin.*, à la fin du IVe tome.

[3] Discours apologét. de saint Athanase à l'empereur Constance.

Elle est précédée des petites Vêpres, d'un office de toute la nuit, et se termine par la célébration de la messe et par les prières. Les prêtres officiants, après la consécration de l'eau, transportent sur l'autel les objets déposés sur la table placée au milieu du temple. Ils se revêtent de surplis blancs, qui recouvrent et garantissent leurs vêtements pontificaux.

La consécration a lieu le premier jour du mois d'août. Elle renferme quatre rites : l'établissement de l'autel ; l'ablution et l'onction dont il est l'objet ; le recouvrement de l'autel et l'onction pratiquée sur les murs ; enfin, l'importation des reliques.

L'autel est placé au milieu du sanctuaire, en face de la Porte Royale. Il est en bois et de forme cubique. Une riche étoffe l'enveloppe tout entier. L'Église russe y voit le symbole de la table sur laquelle Jésus-Christ accomplit la dernière cène, et du Golgotha, où fut consommé le sacrifice de la Rédemption. Les reliques, placées sous le voile qui le recouvre, rappellent que l'Eucharistie était célébrée, dans les premiers siècles, sur les tombeaux des martyrs. Il est supporté par quatre piliers, qui, selon l'opinion de Siméon de Thessalonique, figurent les prophètes et les apôtres, « Christ lui-même en étant la pierre angulaire » (Ephès. II, 20). La forme en est carrée, parce que toutes les extrémités de la terre y trouvent la nourriture et la vie de l'âme.

Après avoir imploré l'assistance divine sur l'acte de consécration qui va s'accomplir, les prêtres officiants clouent le recouvrement de l'autel, au chant des psaumes CXLV et XXII, dont le premier célèbre la grandeur de Dieu, dont le second retrace les pressentiments qui agitaient l'âme du prophète et lui montraient dans l'avenir le ministère de grâce du Rédempteur. Le recouvrement de l'autel est assujetti aux piliers au moyen de quatre clous, qui rappellent ceux qui servirent à la crucifixion du Sauveur, et d'une sorte de mas-

tic parfumé [1], en mémoire des aromates dont Nicodème et Joseph d'Arimathie oignirent le corps de Jésus-Christ en le détachant de la croix (Luc XIX, 39-40).

L'autel ainsi préparé est ensuite lavé d'eau parfumée, et l'évêque l'oint du saint chrême. Les officiants consacrent l'antimense, et revêtent l'autel d'une housse en toile blanche nouée par des cordons. Cette pratique rappelle les apôtres enveloppant le corps du Sauveur dans le suaire. L'autel est ensuite recouvert d'une riche étoffe en brocart, et on y place l'Évangile, la croix et l'antimense.

En même temps la table de l'offertoire est revêtue, comme l'autel, d'une housse en toile et d'un drap somptueux, par le plus ancien des prêtres officiants, après l'évêque. L'offertoire est arrosé d'eau bénite, et l'on y place les vases sacrés.

L'évêque encense alors l'autel et le sanctuaire ; il est assisté par les deux plus anciens officiants, dont l'un asperge les murs d'eau bénite, tandis que l'autre les oint du saint chrême.

Le premier cierge est ensuite allumé par l'évêque ; puis il prend les saintes reliques, déposées dans une patène d'or, qu'il place sur sa tête, et sort processionnellement du temple, dont il fait le tour en se dirigeant d'occident en orient. Les prêtres accompagnent l'évêque, et l'un d'eux ondoie d'eau les murs extérieurs.

Quand la procession est arrivée à son point de départ, les chantres rentrent dans le temple, tandis que l'évêque et son clergé s'arrêtent sur le parvis et déposent les reliques sur un ambône préparé pour les recevoir. C'est le Sauveur se présentant aux portes du ciel après son divin martyre :

« Ouvrez-vous, portes, dit l'évêque ; ouvrez-vous, portes éternelles, et le Roi de gloire entrera. »

[1] Χηρόμαστίχη, mélange de cire et de résine odorante. Siméon de Thess. ch. LXXIV.

Le chœur répond : « Quel est-il, ce Roi de gloire ? »

« C'est le Seigneur, le Dieu des armées ; c'est lui qui est le Roi de gloire. »

L'évêque reprend alors les reliques, qu'il place de nouveau sur sa tête et rentre dans le temple. Elles sont portées dans le sanctuaire et déposées sous l'autel ; une partie d'entre elles est aussi renfermée dans l'antimense.

L'évêque, se tournant vers les fidèles, s'agenouille pour prier. Toute l'assistance suit son exemple dans un recueillement solennel ; puis on bénit avec la croix les quatre faces de l'Église.

L'acte de consécration est terminé. Il est suivi de l'Ectène ou série de prières pour le Souverain, le Saint-Synode et tous les chrétiens. Après chaque prière, le chœur entonne le « Mnogaïa lièta » (souhait de longues années), qui en est la confirmation.

LIVRE QUATRIÈME

LE RASKOL OU DISSIDENCE DANS L'ÉGLISE RUSSE.

SOMMAIRE

I. Premiers développements du schisme.

II. La secte des Strigolniks.

III. La secte des Judaïsants. — Doctrine de cette secte.

IV. Hérésies de Matthieu Baschkine et de Théodose le Contrefait.

V. Le livre des Cent Chapitres. — Révision des livres liturgiques, par le patriarche Nikon. — Concile de 1654.

VI. Lutte ouverte des dissidents avec les pouvoirs ecclésiastiques et civils. — Émeutes au monastère de Solovetz et parmi les streltzis.

VII. Fractionnement de la dissidence en sectes cléricales et anticléricales. — Capiton. — Istomine. — La secte des Pomorianes. — La secte Théodosienne. — La secte du Cimetière de la Transfiguration et Koviline.— André et Siméon Denizoff.

VIII. Les sectes de Starodoub et de Vietka. — Le prêtre Patrice. — Serge l'Anachorète. — La confrérie de Rogoge.

IX. Mesures adoptées par l'Église et par l'État contre les progrès de la dissidence. — Édits de Pierre le Grand et de Catherine II. — Polémique contre les sectaires.

X. Le Raskol actuel. — Les Skoptsis. — Les Flagellants. — Les Malakanes.— Les Doukhobortsis.

CHAPITRE I.

PREMIERS SYMPTÔMES DE DISSIDENCE.

L'antagonisme religieux, qui s'attribua la mission de conserver dans toute leur pureté les anciennes pratiques de l'Église russe, n'existe proprement à l'état de secte déterminée que depuis la fin du XVIIe siècle ; mais l'origine en est antérieure à cette époque. Ce n'est d'abord qu'un léger nuage à peine perceptible à l'horizon de l'Église ; mais peu à peu il l'enveloppe tout entier et le couvre de sombres ténèbres. L'étude que nous allons en faire présente donc un double aspect : l'un, qui en révèle les premières manifestations et le développement progressif jusqu'au moment où il parvient à des proportions qui mettent en péril la foi de l'Église ; le second, qui retrace l'histoire des luttes que la dissidence engage avec les pouvoirs religieux ou civils, celle de sa diffusion dans les diverses provinces de la Russie, de son fractionnement en nuances plus ou moins tranchées, et des doctrines particulières qu'elle oppose à l'orthodoxie de l'Église.

Quelques symptômes de dissidence commencent à se produire en Russie peu de temps après sa conversion au christianisme, mais sans marquer leur empreinte sur ses destinées religieuses. C'est à partir du XVe siècle seulement que la paix

intérieure de l'Eglise est troublée par des divergences de doctrines qui sont du reste sans importance majeure. Il n'en est pas de même au XVIe siècle. La révision des formulaires ecclésiastiques par Maxime le Grec suscite de sérieuses oppositions qui trouvent d'ardents défenseurs. Les partisans des nouvelles opinions essaient de les revêtir d'une autorité dogmatique au concile, ou plutôt dans le célèbre Livre des *Cent Chapitres*. Vers le milieu du XVIIe siècle, les organes les plus accrédités du Raskol parviennent à mêler à la révision des Livres Liturgiques leurs propres doctrines, qui se répandent dans toute la Russie et s'y popularisent à tel point, qu'il est ensuite très-difficile de revenir à l'enseignement primitif de l'Église.

Pendant les premiers siècles de son existence, l'Eglise russe ne voit donc pas de dissidence proprement dite surgir dans son sein. La doctrine orthodoxe, adoptée par la foi naïve des premières communautés chrétiennes, ne subit aucune altération essentielle. Ce n'était pas là un résultat de l'ignorance générale de la nation ; car lorsqu'au XVIIe siècle, l'Eglise fut agitée par le mouvement incessant et tumultueux des opinions hétérodoxes, ceux qui le provoquèrent manquaient généralement de toute instruction. L'unité de croyances qui caractérise les premiers temps de l'Eglise, découla de la ferveur et de la simplicité avec lesquelles les populations slaves accueillirent la prédication de la vérité chrétienne.

En effet, dès l'époque de Vladimir jusqu'à l'invasion mongole, deux noms seulement personnifient l'opposition aux doctrines de l'Eglise.

Les chroniques signalent en 1004 l'apparition à Kief du moine-eunuque *Adrien*, qui s'éleva avec une certaine violence contre les statuts de l'Eglise et poursuivit de ses accusations les moines, les prêtres et les évêques. Le métropo-

litain Léonce l'exclut de l'Eglise et le condamna à la prison, où il rétracta ses erreurs.

Au commencement du XIIe siècle, les chroniques parlent d'un autre hérésiarque, Dmitry, que le métropolitain Nicétas fit également emprisonner. Elles ne donnent point de détails sur ses opinions schismatiques et se bornent à le qualifier de « condamnable hérétique. » Si l'on tient compte des rapports qui existaient entre l'Eglise russe et l'Eglise bulgare, ainsi que du vaste développement qu'avait pris en Bulgarie et en Grèce, dès le xe siècle, la secte des Bogomiles, dont les chroniques russes signalent le danger, il est à présumer que les deux sectaires dont nous venons de parler rattachaient leur enseignement à celui des Bogomiles [1].

[1] *Histoire des hérésies et du Raskol dans l'Église russe*. Moscou, 1836.

CHAPITRE II.

LA SECTE DES STRIGOLNIKS.

Dès 1371, Pskof est le théâtre d'une nouvelle opposition religieuse qui bientôt s'étend à Novgorod : c'est celle des Strigolniks. Elle a pour auteur un perruquier nommé Karp, et le diacre Nicétas. Il était d'usage, dans l'Eglise russe, de payer à l'évêque une certaine somme pour recevoir de lui l'ordination. Karp et Nicétas s'élevèrent contre cette mesure et en prirent prétexte pour rejeter toute hiérarchie. Ils rompirent avec le culte de l'Eglise, déclarèrent de nulle valeur les sacrements accomplis dans son sein, protestèrent contre les prières pour les morts et proscrivirent les donations pieuses. Ces opinions étaient nouvelles ; elles firent un certain nombre de partisans. En 1375, l'archevêque de Novgorod déclara Nicétas déchu de la prêtrise et exclu de l'Eglise. Le zèle intolérant du peuple alla plus loin. Karp et deux de ses partisans furent précipités dans les eaux du Volkof, où ils périrent. « Il est écrit dans l'Evangile, disait la foule dans l'entraînement irréfléchi de sa haine pour les novateurs : « Si quelqu'un séduit l'un de ces petits, il vaut mieux pour lui qu'on lui attache au cou une meule de moulin et qu'il soit

jeté au fond de la mer [1]. » Bientôt cependant les passions inconstantes du peuple changèrent de caractère : on déplora le sort du malheureux Karp, et ses adhérents reprirent son œuvre avec un succès que favorisa d'ailleurs l'esprit d'indépendance de Novgorod et de Pskof, qui subissaient impatiemment le contrôle du métropolitain et la domination du grand-duc. Il fallut recourir à la décision du patriarche de Constantinople. Denys, archevêque de Souzdal, se rendit en 1381 auprès du patriarche Nil, dont le jugement condamna les habitants de Pskof, où le schisme était surtout violent. Novgorod continua à résister et provoqua toute la rigueur des armes du grand-duc. La lettre du patriarche Antoine, apportée en 1394 en Russie par Michel, évêque de Betléhem, fit diversion à l'agitatation des esprits, qui ne tarda pas à s'apaiser.

Ce curieux document fut, selon toute apparence, l'œuvre du révérend Athanase, disciple de Serge, qui se trouvait à Constantinople en 1392 [2]. Les citations suivantes serviront à caractériser la polémique qui se faisait dans l'Eglise d'Orient, vers la fin du XIVe siècle :

« Sachez, écrit le patriarche, que celui qui se sépare de l'Église, se sépare de Christ. Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous rejette, rejette Celui qui m'a envoyé. » C'est pourquoi, renoncez à vos erreurs. L'apôtre dit : « Obéissez à vos conducteurs spirituels, parce qu'ils veillent sur vos âmes, comme devant en rendre compte au jour du jugement. » Dathan et Abiram, poussés par l'esprit de révolte, ont usurpé la prêtrise. Et la colère de Dieu s'est enflammée contre eux et la terre les a engloutis. Dominés comme eux

[1] Chronique de sainte Sophie I, 350 ; de Nikon IV, 46 ; Chronique de Rostof, dans Karamsine V, note 124.

[2] On le trouve en langue slave dans la collection des Actes historiques, tome I, n° 5.

par un esprit de vanité et d'orgueil, vous vous proclamez, Strigolniks, les directeurs des âmes, quoique vous n'ayez ni le caractère de l'ordination ni le privilége du sacerdoce. Christ a choisi les apôtres; les apôtres ont institué les évêques; les évêques, par l'imposition des mains, ont transmis la charge de la prêtrise. » — « Quand le prêtre accomplit l'office liturgique, il faut le considérer comme Christ mangeant avec ses disciples, et recevoir de sa main l'Eucharistie, comme de la main de Christ lui-même..., à la réserve de se juger soi-même, selon les paroles des apôtres, avant de s'approcher du sacrement... Dites-moi, hérétiques, où est votre prêtre? Si vous dites : le patriarche est indigne; les métropolitains le sont aussi : il n'est donc selon vous plus de prêtre au monde... Où donc, dans l'altération de votre foi, le trouverez-vous? Faut-il qu'à cause de vous, Christ descende de nouveau sur la terre?... Et comment osez-vous faire un crime au sacerdoce des deniers ecclésiastiques, quand l'apôtre dit : le serviteur se nourrit de l'Église et le prêtre vit de l'autel. Les Strigolniks s'arrogent le droit de l'enseignement. Mais ils oublient ces paroles de Christ : « Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre endroit, est un larron et un voleur. » Les larrons et les voleurs tuent avec les armes; mais vous, Strigolniks, vous tuez de la mort spirituelle, en éloignant les hommes du sacrement ineffable du corps et du sang de Christ. Car Christ a dit : Si quelqu'un ne mange ma chair et ne boit mon sang, il n'a point la lumière ni la vie. Ne comprenez-vous pas qu'il est écrit dans l'Évangile : « Et ayant pris le pain, il le rompit et le donna à ses disciples... et ayant pris la coupe de vin et rendu grâces, il leur dit : Buvez-en tous : ceci est mon sang de la Nouvelle Alliance, faites ceci en mémoire de moi!... » C'est ainsi que le prêtre célèbre jusqu'à ce jour l'office, en mémoire des souffrances rédemptri-

ces de Christ. Celui qui s'éloigne du saint sacrement, est-il chrétien? » — Opposant ensuite l'autorité de la parole de Dieu aux accusations que les Strigolniks élevaient contre les droits que s'attribuait le clergé, le patriarche continue :

« Vous dites que saint Paul ne refuse à personne le droit d'enseignement; mais c'est du paganisme qu'il parle, et non pas de vous, hérétiques... Vous dites : ils accumulent des biens. Mais ce n'est pas à vous d'en juger : le jugement est à Dieu, et il appartient au premier prélat de prononcer. Quelle est votre prétention de vouloir être la tête, quand vous n'êtes que les pieds, d'être le berger, n'étant que les brebis ! »

Pour réfuter les griefs élevés par les dissidents contre la commémoration des morts, le patriarche en appelle aux anciennes pratiques de l'Église :

« Jean Chrysostôme écrit : « Si quelqu'un n'a pas fait l'aumône pendant sa vie, qu'il la fasse après sa mort... Quand tu devras abandonner à tes enfants leur héritage, souviens-toi de faire la part de Christ; il y aura là un gage pour ton âme... » Le patriarche en rapporte deux circonstances qu'il emprunte l'une au Prologue, l'autre au Patrologe du monastère de la Petchéra. Les partisans des Strigolniks exaltaient leur désintéressement; ils disaient d'eux : on ne les voit point rechercher les richesses ni solliciter des héritages. Le patriarche répond : « Les Pharisiens jeûnaient deux fois la semaine, passaient des jours entiers sans prendre de nourriture, tandis que les péagers et les pécheurs confessaient leurs péchés et étaient sauvés; mais Jésus-Christ a dit : malheur à vous, Scribes et Pharisiens ! »

CHAPITRE III.

LA SECTE DES JUDAÏSANTS.

Vers la fin du xve siècle, une autre secte vint altérer la foi de l'Église. Mystérieuse à son début, étrange dans ses principes, elle compte parmi ses partisans des hommes de haute condition, et parvient à exercer une influence assez considérable, pour agiter violemment les esprits et aboutir à une cruelle proscription.

Novgorod en fut le berceau. Elle eut pour fondateur le juif *Zacharie*, qui, en 1470, avait pu pénétrer dans cette ville à la suite de Michel, prince de Kief. Familiarisé avec les sciences naturelles ou plutôt avec les pratiques de l'alchimie, initié aux mystères de la cabalistique et de la magie, Zacharie parvint en peu de temps à s'entourer d'un grand prestige aux yeux des imaginations crédules. Deux prêtres, *Denys* et *Alexis*, adoptèrent ses idées et concoururent, avec quatre juifs venus du midi de la Russie [1], à les répandre dans le peuple. L'archiprêtre de l'Église de Sainte-Sophie, *Gabriel*, suivit leur exemple [2].

[1] Les juifs vivaient librement parmi les Russes, mais ils étaient repoussés des provinces du nord.

[2] On trouve dans « l'Éclaireur » de l'hégoumène Joseph, les noms de plus de vingt personnes, ecclésiastiques et laïques, qui avaient adopté les idées de Zacharie.

Denys et Alexis devinrent les chefs de la nouvelle secte. Le grand-duc Jean, ignorant qu'ils en professaient les principes, les appela à Moscou en 1480. Alexis fut attaché à l'église de l'Assomption, Denys à celle de l'Archange Michel. S'entourant à Moscou d'un profond mystère, comme ils l'avaient fait à Novgorod, ils réussirent à convertir à leurs idées un assez grand nombre de personnes, même à la cour du tzar, et, parmi elles, le secrétaire du grand-duc, Théodore Kouritzine. Le métropolitain Géronte, qui n'avait pas partagé l'avis du prince dans la cérémonie de consécration d'un temple, était depuis longtemps l'objet de son antipathie. Cette circonstance ne fut pas sans influence sur la faveur que les sectaires rencontrèrent à la cour.

L'archevêque de Novgorod, Gennade, découvrit le premier l'existence de la secte, peu de temps après avoir pris possession de son siége. Quelques dissentiments qui avaient éclaté parmi les chefs du nouveau parti religieux, lui avaient révélé le danger qui planait sur la foi de l'Église. Gennade ne consulta que l'ardeur de son zèle. Orthodoxe rigoureux, inflexible, il n'hésita pas à dénoncer au grand-duc et au métropolitain ce qu'il nommait le crime des sectaires. Le prince ordonna des mesures propres à étouffer l'hérésie dans son germe. Gennade procéda à une enquête minutieuse. Quatre sectaires, laissés libres sous caution, s'enfuirent à Moscou. Les plaintes de Gennade les y suivirent. En 1448, le grand-duc et le métropolitain déclarèrent trois d'entre eux passibles des censures ecclésiastiques et du jugement civil; le quatrième, n'ayant qu'un témoin contre lui, fut renvoyé de la plainte. Tous ensemble durent se soumettre aux remontrances de l'archevêque; ceux qui persistèrent dans leur opinion furent soumis au jugement civil [1].

[1] Lettre à Sozime, p. 479. — Lettres du grand-duc et du métropolitain Gé-

Mais bientôt les sectaires se rétractèrent. Dès lors il était difficile à Gennade d'élucider pleinement la difficulté. La coopération du pouvoir civil fit découvrir des preuves écrites de leur culpabilité, revêtues de leur signature et de celles de quelques témoins. On saisit les paschalies théologiques des sectaires, dressées d'après le calendrier juif. Le prêtre Nahum, qui avait appartenu à la secte, fit d'importantes révélations. Gennade admit aux pénitences ecclésiastiques ceux qui abjurèrent solennellement leurs erreurs; il livra les autres au pouvoir civil. Enfin, il adressa un certain nombre de dénonciations au métropolitain, dont il attendit le jugement, quelques-uns des inculpés appartenant d'ailleurs à sa juridiction.

Ces démarches n'eurent pas tout le succès qu'il en espérait. Le métropolitain Géronte mourut en 1489. Kouritzine, revenu de Hongrie où le grand-duc l'avait chargé de quelques négociations, dissimulait à peine les sympathies qu'il éprouvait pour la société sectaire. Bientôt Gennade cessa d'être invité à prendre part au maniement des intérêts généraux de l'Église. Les sectaires de Nôvgorod, informés que les accusations portées contre leurs adhérents avaient échoué à Moscou, où ces derniers n'étaient pas inquiétés, s'y réfugièrent eux-mêmes. Les prêtres interdits y officièrent librement sous la protection de Kouritzine. Denys poussa l'arrogance jusqu'à diffamer la croix dans le temple[1]. Le désordre trouvait d'ailleurs toute facilité à s'introduire : après la mort de Géronte, le siége métropolitain était resté vacant pendant dix-huit mois.

ronte à Gennade, dans le 1er tome des *Actes historiques*, n° 285. — Le contemporain de sainte Sophie, II, 223.

[1] Lettre de Sozime, 470-481. On y lit : « Tout ce mal arriva dès le moment où Kouritzine revint de la terre de Hongrie. Dès lors les hérétiques devinrent nombreux à Moscou. L'archiprêtre Alexis, Istome, Svertchek, le prêtre Denys et d'autres se réunirent à lui et il devint leur protecteur. »

Gennade néanmoins n'abandonna pas la partie. Il rappela à l'évêque Procore, qui gouvernait la métropolie, les premières mesures qui avaient été prises contre les dissidents. Il intéressa à la cause qu'il défendait le zèle pastoral de Niphonte, évêque de Souzdal, et de Philothée, évêque de Perm, auxquels il exposa les nouveaux actes d'insubordination des adversaires de l'Église. Quand Sozime fut élevé au siége métropolitain, Gennade, malgré certaines exigences du prélat dont il avait été peu satisfait, ne cessa de réclamer la convocation d'un synode pour le jugement des sectaires. Il ignorait alors que Sozime partageait en secret leurs principes et que c'était à leur influence que ce hiérarque devait son élévation. D'un autre côté, Sozime, lors même qu'il l'eût voulu, ne pouvait laisser indécise la question d'hérésie. Les évêques qui avaient assisté à son intronisation avaient en mains les accusations dont Gennade s'était fait l'organe. On était d'ailleurs en droit d'attendre du nouveau métropolitain les preuves d'un zèle commandé par les intérêts de l'Église, dont il était le premier pasteur. Le synode s'ouvrit donc le 17 octobre 1490. En vertu des conclusions présentées par Gennade, neuf membres du clergé furent frappés d'anathème. Le grand-duc en mit d'autres à la disposition de Gennade; d'autres encore furent incarcérés. L'inflexible archevêque voua l'hérésie à la dérision du peuple. Par ses ordres, les schismatiques furent promenés dans les rues de Novgorod, affublés de couronnes de paille et coiffés de casques de bois surmontés d'aigrettes de filaments de tilleul, et portant cette inscription : Voilà l'armée de Satan!

Cependant les mesures rigoureuses du synode de 1490 n'avaient pu atteindre tous les partisans des doctrines incriminées, qu'un préjugé superstitieux, répandu dans les masses, tendait d'ailleurs à populariser. On croyait en Russie que la fin des sept mille années (qui, selon le calendrier grec

s'étaient écoulées depuis la création du monde) serait signalée par la seconde venue du Christ [1]. La fatale année de 1492 s'écoula et les sectaires ne manquèrent pas de tourner en dérision la crédulité publique. « Si Christ est le Messie, disaient-ils, pourquoi ne paraît-il pas dans sa gloire, selon votre attente ? » Les opinions sectaires se transformèrent en attaques contre le dogme de la résurrection : elles gagnèrent le peuple et troublèrent les consciences. Le métropolitain Sozime ne fit rien pour en paralyser les progrès et infligea même des pénitences à ceux qui élevaient contre elles une voix trop sévère.

Leur succès momentané n'ébranla point la persévérance de Gennade. Il appela à la défense de la foi l'illustre hégoumène de Volokolam, Joseph, qui, avec lui, opposa une vive résistance à l'invasion des idées nouvelles. Versé dans la connaissance de l'Écriture sainte et des Pères, Joseph exposa l'histoire des sectaires jusqu'à 1472, et signala rigoureusement leurs erreurs [2]. Il fit plus. Il détermina l'ami de sa jeunesse, le vénérable Niphonte, évêque de Souzdal, à censurer l'attitude équivoque du métropolitain, à rompre tout rapport avec lui, à engager ses collègues à refuser la bénédiction du hiérarque, dont la conduite avait provoqué l'avilissement de la foi [3]. Sozime, en 1494, déposa l'omophore.

[1] La date dont nous parlons est signalée dans les Paschalies ou comput ecclésiastique de Novgorod par ces mots : « Voici la crainte! Voici l'angoisse! En cette année, ô Christ! nous attendons ta sainte venue. » La même prophétie se trouve dans le Contemporain de sainte Sophie, II, 63. Voir aussi : Roudneff, *Histoire des Hérésies*, p. 103, 104, not. 106, 107 (en russe).

[2] Son écrit a pour titre : l'*Éclaireur*. La préface contient l'histoire de l'hérésie jusqu'à 1490, celle du synode de la même année et caractérise la conduite de Sozime. Elle est suivie de la censure de l'hérésie en 14 sermons. Le 15e reprend l'histoire des hérétiques jusqu'au synode de 1504. L'auteur y avait joint 3 sermons sur le culte des Images.

[3] Lettre à Niphonte.

Mais la secte avait encore un puissant appui dans Kouritzine, secrétaire du tzar : c'était par sa protection que les sectaires avaient trouvé un refuge auprès de Cassien, archimandrite du monastère de Jourief, et qui devait à Kouritzine la position qu'il occupait. Infatigable dans la lutte, Gennade fit traduire et répandre le Traité contre les Judaïsants ; Joseph obtint une entrevue du grand-duc, et le supplia de renouveler l'enquête contre les ennemis de l'Église. Le prince promit d'acquiescer à son désir, puis changea d'avis, et refusa un moment de sévir contre le schisme. « Punir de mort un homme pour cause d'hérésie, n'est-ce pas pécher ? » demanda le prince. — « Si quelqu'un avait violé la loi de Moïse, répondit Joseph, il mourait sans miséricorde sur le témoignage de deux ou trois personnes. Combien plus grand croyez-vous que doive être le supplice de celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu et tenu pour une chose profane le sang de l'alliance par lequel il avait été sanctifié, et qui aura outragé l'esprit de la grâce[1] ? » — « C'est assez ! » dit le prince. Néanmoins, les choses ne changèrent pas de face.

En juin 1504, Gennade se vit contraint de renoncer au siége archiépiscopal. Au mois de décembre de la même année, le Synode ouvrit sa première séance contre les hérétiques, en présence de l'héritier du trône, Basile Ivanovitch. Il examina les chefs d'accusation et les témoignages portés contre les sectaires. La sentence prononcée par le grand-duc fut impitoyable. Les uns furent condamnés à être brûlés, les autres à avoir la langue coupée, le plus grand nombre à être enfermés dans des monastères. Les malheureux sectaires, qui, jusqu'à la convocation du Synode, avaient affecté la plus grande assurance, cherchèrent à fléchir le grand-duc

[1] Hébr. 10, 28-29.

par la promptitude de leur repentir. Mais l'arrêt, fondé sur la loi civile de l'empire grec, fut mis à exécution. L'Église y joignit ses anathèmes contre les Judaïsants. Quelques-uns d'entre eux échappèrent aux supplices en feignant de se rétracter, mais persistèrent en secret dans leurs croyances, et furent longtemps les organes de plaintes véhémentes, provoquées par l'inexorable sévérité avec laquelle on sévit contre leur parti. En effet, le secrétaire du tzar, Kouritzine, Dmitry Konoplef et Ivan Maximof, furent enfermés dans une cage de fer et brûlés vifs. Nékrase Roukava, après avoir eu la langue coupée, fut brûlé à Novgorod, ainsi que l'archimandrite Cassien, et son frère, Ivan Samotcherny. Le même sort atteignit Grégoire Kraschny et Dmitry Poustoslova [1]. On ne lit pas sans une tristesse profonde cette page douloureuse de l'histoire des luttes religieuses, où le zèle excessif de l'orthodoxie aboutit aux cruautés de la persécution. C'était bien là un trop fidèle écho des excès de l'inquisition, et si quelque chose pouvait atténuer la responsabilité qui pèse sur la mémoire de Gennade et de l'archimandrite Joseph, à qui surtout l'on doit attribuer les mesures cruelles dont nous venons de parler, la seule considération qu'il serait possible d'invoquer en hésitant, résulterait de l'état barbare d'un siècle, qui, en Russie, frappait d'affreux supplices des délits moins graves que des dissidences religieuses, ou qui intéressaient à un moindre degré les droits de l'ordre civil.

DOCTRINE DE LA SECTE DES JUDAÏSANTS.

Le nom de secte judaïsante ne suffit pas pour caractériser les doctrines qu'elle professait. Son histoire en fournit la preuve. Il n'est pas vraisemblable que de simples supers-

[1] Chronique de Nikon, VI, 132.

titions, greffées sur le judaïsme, aient eu le pouvoir de captiver pendant une suite d'années un nombre considérable d'adeptes appartenant soit aux sommités du clergé, soit aux classes supérieures de la société civile. Il est en outre peu probable que le grand-duc de Moscou, qui avait défendu contre le prince de Lithuanie la cause orthodoxe en proie aux vexations de la communion romaine, eût laissé gratuitement des aberrations juives prendre racine dans ses États, dans sa capitale, et pénétrer jusqu'au sein de sa propre famille. Gennade et Joseph n'hésitent pas à déclarer « qu'à côté des pratiques judaïsantes, on trouvait dans l'enseignement de la secte les éléments des anciennes hérésies qui avaient infecté le domaine de la foi chrétienne. » La physionomie du Synode de 1491, et les questions qu'on y discuta, sont donc de nature à faire apprécier le véritable caractère des principes professés par les Judaïsants. On peut en conclure :

1° Qu'ils rejetaient l'incarnation de Jésus-Christ. « Comment, disaient les sectaires, Dieu peut-il descendre sur la terre et naître, comme homme, de la Vierge? Jésus-Christ n'a été qu'un prophète comme Moïse, et ne saurait être égal à Dieu le Père ; »

2° Ils ne croyaient pas à la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts ;

3° Ils ne révéraient ni les Images ni les Confesseurs ;

4° Ils ne voyaient pas dans l'Eucharistie le corps et le sang de Jésus-Christ et l'envisageaient comme une simple pratique du culte ;

5° Ils ne professaient pas plus de respect pour le Nouveau que pour l'Ancien Testament, et célébraient la pâque selon le calendrier juif ;

6° Enfin ils n'observaient pas les jeûnes de la semaine, et en général « étaient infectés de plusieurs autres hérésies

abominables. » Les Judaïsants condamnaient en outre les tendances monastiques.

Il y avait sans doute divergence d'opinions parmi les partisans de ces doctrines. Les principaux chefs de la secte ne professaient pas des convictions complétement homogènes : les uns répudiaient les pratiques chrétiennes pour s'attacher aux rites juifs. Quoi qu'il en soit, le schisme des Judaïsants jeta le trouble dans l'Église et suscita à l'orthodoxie une lutte difficile, dont l'archimandrite du monastère de Volokolam fut le héros persévérant, Le traité qu'il dirigea contre les sectaires est intitulé « l'*Eclaireur*. » Il constitue l'un des monuments les plus remarquables de la foi de l'Église russe au xve siècle.

CHAPITRE IV.

MATTHIEU BASCHKINE ET THÉODOSE, SURNOMMÉ LE CONTREFAIT.

L'émotion produite par les rigueurs qui avaient mis fin à l'hérésie des Judaïsants n'était pas encore calmée, quand on vit surgir à Moscou une nouvelle direction religieuse, dont le caractère fut avant tout rationaliste. Matthieu Baschkine en fut le chef.

Déjà signalé à l'attention du tzar par Sylvestre, son chapelain de cour, Baschkine fut cité en 1553 à comparaître devant un synode réuni pour prononcer sur ses doctrines. Il les rétracta. On l'accusait : 1° de regarder les traditions des Pères de l'Église comme des fables ; d'interpréter arbitrairement l'Écriture sainte ; d'affirmer que les Statuts des conciles n'étaient autre chose que le calcul de leur ambition ; 2° de nier l'égalité du Père et du Fils et d'enseigner que l'on ne doit prier que Dieu seul ; 3° de ne voir dans l'Eucharistie qu'un acte commémoratif, célébré avec du pain et du vin ; d'avoir avancé, quant au sacrement de pénitence, qu'il suffisait de renoncer au mal pour obtenir le pardon des péchés ; 4° de regarder le culte des Images comme une idolâtrie.

Ces doctrines avaient une analogie évidente avec celle des Judaïsants. Baschkine, de son propre aveu, les avait reçues d'un pharmacien de Lithuanie, nommé Matthieu, et d'André Khotiéef, tous deux catholiques romains. Il les fit partager à un certain nombre de personnes et, spécialement à Artémias, qui avait renoncé à l'hégouménat du monastère de saint Serge et cherché à ramener Baschkine à la vérité de l'orthodoxie. Artémias eut en effet à répondre de sa foi devant l'assemblée synodale. On lui reprochait d'enseigner de graves erreurs sur la Trinité, les Sacrements et les Images. Le synode trouva insuffisants les griefs portés contre lui, mais déclara sa conduite imprudente, le dépouilla de la prêtrise et le renferma au monastère de Solovetz.

Théodose, surnommé le Contrefait et Ignace, son ami, entrèrent plus avant dans les vues de Baschkine et propagèrent avec zèle ses principes. Le premier, arrêté à Moscou, fut enfermé dans un monastère. Il s'en échappa et s'enfuit avec Ignace en Lithuanie où tous deux se marièrent et travaillèrent aux progrès de la secte. Vers 1575, ils sont l'un et l'autre en Volhinie où ils font de nombreux prosélytes.

Les opinions sectaires pénétrèrent en outre dans les provinces septentrionales, où elles agitèrent assez gravement le clergé du monastère de Khoutine ; mais elles rencontrèrent un adversaire redoutable dans le moine Zénobe, le plus distingué des disciples de Maxime le Grec. La doctrine de Théodose, qui semblait nouvelle au clergé, n'était en réalité que celle de son maître, avec cette différence toutefois, que le disciple de Baschkine, nourri des principes du socinianisme, les professait dans toute leur rigueur. Pour lui, la raison était la source de toute connaissance et de toute science. Il soutenait que la mort n'est pas le fruit du péché, mais l'accomplissement d'une loi de la nature. Il n'admettait ni le dogme de la Trinité ni celui de l'Incarnation. Quant au

culte des Images et à l'organisation extérieure de l'Église, il les tournait ouvertement en ridicule.

Zénobe soumit à un examen attentif et sévère les doutes que la doctrine de Théodose avait éveillés dans l'esprit du clergé. Il avait approfondi les travaux de Joseph de Volokolam contre la secte des Judaïsants : il les dépassa dans le traité qu'il composa lui-même et qui a pour titre : « Démonstration de la vérité sur les questions relatives aux nouvelles doctrines. » On y trouve exposés, avec plus de largeur que n'avait pu le faire l'archimandrite de Volokolam, les vrais principes d'une philosophie chrétienne.

Pendant le cours du xve siècle, deux dissentiments religieux auxquels la foi naïve de l'époque attacha une importance qu'ils ne méritaient pas, provoquèrent un nouveau schisme dans l'Église. L'un était relatif à la double ou à la triple répétition de l'alléluia dans le symbole, l'autre à la direction que devait suivre la procession faite autour du temple, au moment de sa consécration ; devait-elle se diriger du côté de l'orient ou du côté de l'occident ! Sur la première question, le clergé maintint la légitimité de la triple invocation. Sur la seconde, quelques détails montreront jusqu'où allait l'ardeur que l'on apportait à une discussion qui n'avait trait qu'à une simple formalité religieuse. En 1482, il s'agissait de consacrer à Moscou quelques nouvelles églises. Le grand-duc fit un grief au métropolitain d'avoir, dans la cérémonie dédicatoire de l'Église cathédrale, dirigé la procession du côté de l'orient. Le métropolitain, blessé de ce procédé, se retira au monastère de Saint-Simon, en déclarant qu'il renoncerait à son siége, si le prince ne se désistait de sa prétention. Un an se passa sans que celui-ci consentît à la consécration de nouvelles églises. Mais tous les prêtres, les docteurs, les moines et un grand nombre de laïques soutinrent l'opinion du métropolitain. Le prince Asaph, duc de

Rostof et l'archimandrite Gennade embrassèrent seuls le parti du grand-duc. Alors ce dernier députa son fils auprès du métropolitain pour l'engager à reprendre son siége, se rendit en personne auprès de lui, et s'en rapporta à son opinion « pour célébrer à son gré les actes du culte selon les anciens usages. » Le métropolitain reprit ses fonctions.

CHAPITRE V.

LE LIVRE DES CENT CHAPITRES. — CORRECTION DES LIVRES LITURGIQUES. — PROGRÈS DU SCHISME.

Pendant la première moitié du XVIe siècle, le Raskol prit un caractère décisif et se généralisa.

Parmi les circonstances qui en favorisèrent le développement, il faut compter le discrédit qui pesait sur l'instruction et l'état d'ignorance grossière dans lequel étaient plongés le peuple et le clergé. Au XVe siècle, il y avait encore quelques rares écoles en Russie : elles disparurent au commencement du XVIe. Gennade, archevêque de Novgorod, se plaignait amèrement au métropolitain Simon, de ce qu'il n'existait point d'écoles où les pasteurs de l'Église pussent se préparer à leurs fonctions ; de ce que ceux qui se présentaient à lui pour recevoir l'ordination, ne savaient ni lire, ni chanter, ne voulaient pas même s'instruire, en sorte qu'il ne pouvait apprécier leur orthodoxie [1]. En 1505, Pamphile, hégoumène du monastère d'Éléazar, peignait sous les couleurs les plus sombres les pratiques païennes et l'ignorance qui régnaient dans la province de Pskof. Les Pères du concile des Cent Chapitres, en 1551, attestent l'absence complète d'écoles en Russie, les superstitions répandues dans le peuple et le manque d'instruction au sein même du clergé.

[1] Actes historiques, I, n. 104.

Une autre cause qui contribua aux progrès des opinions dissidentes, ce fut l'apparition de nombreux traités et récits apocryphes, remplis de fables ridicules et de préjugés absurdes. Pour donner plus d'autorité à ces écrits, leurs auteurs les publiaient sous le nom des prophètes, des apôtres ou des Pères. D'autres, en transcrivant des livres d'édification, y mêlaient arbitrairement leurs propres rêveries, en retranchaient à leur gré certains passages, prenaient le commentaire de la règle pour la règle elle-même et ajoutaient aux vies des saints, des épisodes de mauvais goût qui en altéraient la naïve simplicité et le vrai caractère.

L'altération des Livres liturgiques aggrava la situation. Sans doute, ils n'étaient pas à l'abri de toute imperfection avant le xve siècle. Les nombreuses transcriptions qu'ils avaient subies, expliquent ce résultat. Le mal avait paru peu sensible aussi longtemps que le clergé russe conservait quelque instruction et que des métropolitains, venus de la Grèce, gouvernaient l'Église. Il avait été facile, dans ces conditions, de rétablir l'intégrité des textes, en les comparant à l'original grec. Mais quand, dès le milieu du xve siècle, les métropolitains furent choisis en Russie, que les écoles eurent disparu et que l'ignorance fut presque universelle, la véritable physionomie des Livres liturgiques devint méconnaissable. Soit négligence, soit incapacité, les copistes ajoutèrent incorrection à incorrection, altérèrent sans scrupule la pensée du texte, dont le vrai sens leur échappait. Le désordre ne fit qu'augmenter pendant le cours du xvie siècle : le fait est attesté par Maxime le Grec [1], les Pères du concile des Cent Chapitres [2] et les éditeurs des premiers livres imprimés à Moscou.

[1] Voir : trois sermons de Maxime le Grec, à la fin du IIe tome de l'histoire de l'Église russe par le métropolitain Platon.

[2] Les Cent Chapitres, 27, 28.

Aussi voit-on, sous l'empire des circonstances que nous venons d'indiquer, surgir diverses opinions schismatiques, dont les unes sont des réminiscences du passé, les autres, une direction nouvelle du domaine religieux.

L'une des principales, c'est l'importance extraordinaire, le culte aveugle que l'on professe pour la lettre même des anciens Livres liturgiques. A peine Maxime le Grec, appelé en 1506 en Russie par le grand-duc Basile Ivanovitch, a-t-il quitté sa retraite du mont Athos, pour donner ses soins à la révision du Triode et des autres livres dont il signale les altérations, qu'on voit s'armer contre lui les passions ignorantes du peuple et du clergé. On l'accuse de falsifier la doctrine de l'Église, de porter atteinte à la vieille foi de la terre de Russie. Vainement il se justifie, en montrant les graves erreurs dont les Livres liturgiques abondent; en vain il parle, il écrit : on refuse de le comprendre. En 1525, par ordre du métropolitain Daniel, qui lui est peu sympathique, Maxime est mis sous jugement ecclésiastique pour ses prétendues erreurs, et condamné « comme hérétique et falsificateur de l'inspiration divine. » Sans doute, la révision faite par Maxime pouvait n'être pas exempte, il l'avoue lui-même, d'imperfections, d'erreurs même, provenant de l'insuffisance de ses études slaves; du moins ne découlaient-elles pas, dit-il en prenant Dieu à témoin de sa sincérité « d'un esprit d'hérésie, d'oubli, de mauvais vouloir ou d'autre disposition blamâble. » Maxime, les yeux en pleurs, supplia ses juges de lui pardonner. Ils furent inexorables. Flétri comme hérétique, il fut renfermé d'abord au monastère de Volokolam, puis au couvent de la Trinité de Saint-Serge, et enfin, malgré toutes les raisons qu'il donna de bouche et par écrit pour se justifier, condamné à la prison, où il mourut en 1556, après trente ans de souffrances.

D'autres erreurs se firent jour dans la théologie de l'é-

poque. On se divisa sur des questions qui n'avaient en général qu'un rapport très-indirect avec la foi chrétienne, telles que : l'usage de faire le signe de la croix avec deux ou avec trois doigts ; celui de se raser la barbe ; la double ou la triple répétition du mot alléluia dans les prières. Le concile des Cent Chapitres, en formulant comme vérités dogmatiques quelques-unes de ces questions superficielles, favorisa les progrès de l'hétérodoxie.

Ce concile, qui joua un rôle important vers le milieu du XVIe siècle, fut le produit des circonstances qui présidèrent à sa convocation. Le manque d'écoles pour l'instruction du clergé, l'empire que la superstition exerçait sur l'esprit du peuple et jusque dans le sein de l'Église, l'altération de plus en plus profonde des Livres liturgiques, l'état déplorable des mœurs, l'arbitraire et le désordre qui régnaient dans l'administration de l'Église et la célébration des sacrements, toutes ces circonstances déterminèrent le tzar Jean IV Wassiliévitch qui, après une jeunesse orageuse, voulait, disait-il, « être le protecteur de la foi, le serviteur de Dieu, le défenseur de la gloire de l'Eglise, » à convoquer à Moscou, en 1551, le concile qui prit le nom de son œuvre, le Livre des *Cent Chapitres*. Il fut présidé par le métropolitain Macaire, hiérarque sage et éclairé, mais ne réunit que deux archevêques, Théodose de Novgorod et Nicandre de Rostof, sept évêques, quelques archimandrites, hégoumènes et autres membres du clergé. Ce n'était là qu'une représentation partielle de l'Église métropolitaine de Moscou. La métropolie de Kief, qui comprenait jusqu'à huit éparchies, ne prit aucune part aux travaux du concile. Le tzar lui-même fixa les matières sur lesquelles le synode avait à se prononcer ; elles étaient l'expression des besoins de l'Eglise et se résumaient en 37 questions, augmentées de 32 autres. Les premiers travaux du concile furent consacrés à divers règlements promulgués

jusqu'alors soit au nom de l'Eglise, soit par le pouvoir civil. Le concile s'occupa ensuite de la rédaction du livre intitulé : « Questions impériales et réponses du concile sur diverses matières ecclésiastiques. » Les décisions de l'assemblée y sont exposées en cent paragraphes, d'où vint le nom de « Stoglaw » ou Livre des Cent Chapitres. A part plusieurs règlements, sans aucun doute dignes d'un concile et salutaires à l'Eglise, ce livre eut le tort de formuler dogmatiquement certaines opinions contraires aux traditions, et qui n'étaient autre chose que des nouveautés schismatiques. Aussi l'Eglise russe ne lui reconnaît-elle pas le caractère de législation canonique : il n'est à ses yeux que l'œuvre post-synodale d'un partisan du Raskol qui, tout en y conservant les traits généraux des délibérations du concile, se couvrit de son nom pour investir d'une autorité dogmatique des croyances qui n'étaient rien moins que celles de l'Eglise.

Cette tentative néanmoins serait restée à l'état de problème plus ou moins infructueux, sans le concours d'un fait qui changea la face du monde, l'invention de l'imprimerie et son introduction en Russie. Les idées sectaires, qui étaient parvenues à se faire jour, n'avaient eu jusqu'alors que quelques partisans isolés, dont le zèle rencontrait de sérieuses réfutations. La publication apocryphe des Cent Chapitres ne pouvait avoir le succès qu'on avait espéré, ni devenir obligatoire pour le clergé, puisqu'elle n'était point une émanation du concile et ne s'étendait pas au delà de l'horizon de quelques hommes lettrés. Mais quand le procédé de l'imprimerie s'appliqua en Russie aux Livres liturgiques et scientifiques vers le milieu du XVIe siècle, et par conséquent à l'époque du concile, sous les patriarches Job, Hermogène, Philarète, Joasaph et Joseph; quand ces livres, imprégnés peu à peu d'opinions schismatiques, se répandirent avec rapidité dans toutes les provinces de l'empire et servirent à la célébration

du culte, il en résulta pour la dissidence une sorte de consécration qu'elle sut habilement consolider par la diffusion des anciens Livres Liturgiques.

La plupart de ces livres renfermaient des erreurs contraires à la foi. Ils étaient l'œuvre, non de l'autorité légitime, mais d'éditeurs ou d'écrivains, qui y avaient porté leurs idées personnelles, à vue des premiers manuscrits qui leur étaient tombés sous la main et sans égard pour le texte des anciennes récensions grecques ou slaves. Une tentative cependant avait eu lieu sous ce dernier rapport. Après la mort du patriarche Hermogène, et sur l'invitation du tzar Michel Féodorovitch, l'œuvre de révision avait été confiée en 1617 à Denys, archimandrite du monastère de la Trinité de Saint-Serge, aidé du concours d'Arsène le Sourd, helléniste distingué, d'Antoine Krilof, du diacre Zachée et de Jean Nasiedka. Ce comité théologique avait commencé sa tâche par l'épuration du Missel, qu'il s'agissait de réimprimer. Douze manuscrits slaves et cinq récensions grecques étaient à comparer. Après dix-huit mois de travaux, les divers manuscrits furent trouvés pleins d'incorrections, et amendés. Mais à peine l'archimandrite Denys et ses collaborateurs parurent-ils à Moscou pour soumettre leur travail au métropolitain Job, que des passions haineuses et ignorantes se déchaînèrent contre eux et les signalèrent comme hérétiques. Le métropolitain Jonas et, avec lui Philarète, économe du monastère de Saint-Serge, le diacre Marcel et le maître-chantre Longine déclarèrent que l'archimandrite Denys « voulait retrancher le nom de la Sainte-Trinité des Livres liturgiques, puisqu'il refusait de confesser que le Saint-Esprit « *est un feu* [1]. » Malgré les justes raisons que Denys et ses amis alléguèrent pour se justifier, ils devinrent l'objet de vio-

[1] Addition que les critiques avaient exclue de la prière pour la consécration des eaux, le jour de Noël

lentes persécutions, se virent chargés de chaînes ou internés dans des monastères. Leurs souffrances durèrent une année entière, jusqu'à ce que le patriarche de Jérusalem, Théophane, étant arrivé à Moscou, détermina le nouveau patriarche russe, Philarète, à soumettre leur cause à une assemblée d'évêques qui se prononça en leur faveur. Néanmoins le patriarche Philarète ne consentit à retrancher du formulaire liturgique les mots « *et de feu* » qu'après avoir reçu, en 1625, de tous les patriarches grecs l'assurance que cette expression ne se trouvait pas dans les plus anciens textes.

Cette première tentative de révision des Livres liturgiques échoua. Mais les nombreuses incorrections signalées par Denys et ses collaborateurs, ainsi que l'agitation dont leur entreprise avait été le prétexte, éveillèrent toute la sollicitude du patriarche. Par son influence et avec l'approbation du grand-duc, Michel Féodorovitch, de meilleures éditions liturgiques, fondées sur l'examen des anciens manuscrits, prirent la place des liturgies incorrectes, alors répandues dans l'Église.

Ces travaux de révision continuèrent, avec moins d'activité, il est vrai, sous les patriarcats de Joasaph Ier, successeur de Philarète, et de Joseph, qui déploya un certain zèle pour cette œuvre; ce dernier cependant, fort âgé, se reposa de l'exactitude de la tâche sur l'individualité des théologiens qu'il en chargea. C'étaient pour la plupart des membres du clergé de Moscou et de quelques villes voisines : Étienne Boniface, archiprêtre de la cour; Jean Néronof, archiprêtre de l'Église de Kasan, à Moscou; Habakuk, archiprêtre de Jourief; Lazare, prêtre de Romanof; Nicétas, prêtre de Souzdal; Longine, archiprêtre de Mourom; Daniel, archiprêtre de Kostroma, etc. Investis de toute la confiance du patriarche, en possession du respect de la cour et de la nation, jouissant d'ailleurs de la protection du boyarine, prince

Lwof, directeur de la typographie, ces commentateurs en agirent à peu près à leur gré. Ils éditaient les livres de l'Église ; mais ils le faisaient arbitrairement, sans consulter les textes grecs, et sur la seule autorité des livres slaves, incorrects eux-mêmes, ou de quelques manuscrits non moins suspects. Peu leur en coûtait de changer les mots, les phrases, d'ajouter ou de retrancher. Aussi leurs éditions diffèrent-elles essentiellement de celles qui les avaient précédées. Mais le plus grand reproche à leur faire, c'est que, partisans eux-mêmes du livre des Cent Chapitres, ils en transportèrent les innovations ou plutôt les erreurs dans les Livres liturgiques.

Il en résulta que, vers le milieu du XVIIe siècle, la lutte entre l'orthodoxie et les opinions schismatiques avait pris des proportions peu rassurantes. Il fallait remédier à cet état de choses. En 1649, le patriarche de Jérusalem, Païsius, était arrivé à Moscou. Il avait remarqué les innovations qui s'étaient introduites dans l'Église de Russie et les avait signalées, comme autant d'infidélités aux usages de l'Eglise orthodoxe, à Nikon, qu'il avait institué métropolitain de Novgorod, à Joseph, patriarche de Moscou et au tzar Alexis Mikhaïlovitch. Le patriarche et le tzar, accédant aux remontrances du pontife de Jérusalem, chargèrent Arsène Soukhanof, du monastère de la Trinité, de se rendre en Orient, pour y prendre connaissance des rites de l'Église. Deux ans plus tard, en 1651, Gabriel, métropolitain de Nazareth, pendant un séjour qu'il fit en Russie, avait manifesté la même désapprobation que son collègue. En 1652, Athanase, patriarche de Constantinople, n'avait pu dissimuler l'éloignement qu'il éprouvait pour les rites arbitraires adoptés dans l'Église de Moscou, à laquelle il reprochait surtout l'usage de faire le signe de la croix au moyen de deux doigts seulement. La même année, le bruit se répandit, que les Pères du

mont Athos protestaient ouvertement contre cette innovation. Ils avaient écrit au tzar Alexis qu'un certain Damascène était arrivé chez eux avec des livres imprimés à Moscou, lesquels contenaient cette fausse doctrine; qu'ayant aussitôt délibéré, sous la bénédiction du patriarche de Constantinople, ils avaient solennellement censuré Damascène, livré aux flammes les livres qu'il possédait et voué à l'anathème quiconque ne faisait pas le signe de croix au moyen de trois doigts, conformément aux anciens usages.

En 1653, Arsène Soukhanof, de retour à Moscou, rendit compte de sa mission au tzar et à Nikon, récemment élu patriarche. Les rites grecs relatifs au signe de la croix, au chant de l'Alléluia et aux processions étaient la condamnation formelle des pratiques adoptées sous ce triple rapport par l'Église de Moscou.

Il s'agissait donc d'accomplir dans les Livres liturgiques des réformes nécessaires : le patriarche Nikon en prit l'initiative.

Il y procéda avec prudence, et commença par informer de son projet le tzar Alexis, en le priant de convoquer les chefs de l'Eglise russe à un synode, qui se réunit en effet, en 1654, au palais même du tzar. Ce dernier en partagea la présidence avec le patriarche. Le synode se composait, outre le conseil du tzar, de cinq métropolitains, quatre archevêques, un évêque, onze archimandrites et hégoumènes, treize archiprêtres. Nikon ouvrit les délibérations par une allocution dans laquelle il rappela que rien n'était plus salutaire à la piété de l'Église, ni plus agréable à Dieu, que de garder ses commandements, de conserver dans leur intégrité les règles apostoliques, les décisions des Conciles œcuméniques et provinciaux, ainsi que les enseignements des Pères; qu'en conséquence, il importait à l'intérêt de l'Église de veiller sur toute espèce d'innovations, qui sont une source de trouble et

de division dans son sein ; que le moyen de les prévenir était d'observer, dans toute leur intégrité, les décisions des anciens conciles, celles en particulier du concile de Constantinople, à l'époque du pieux tzar Fedor Ivanovitch, concernant l'institution du patriarcat en Russie. Il lut ensuite, dans toute leur étendue, les Actes de ce concile, qui exerça une action si puissante sur les destinées de l'Église russe. Ils faisaient à cette Église un devoir de premier ordre de rester en parfaite harmonie avec l'Église grecque et les quatre patriarches œcuméniques, de repousser toute doctrine hérétique, source de trouble et de désunion parmi les fidèles. Nikon continua : « Je suis donc dans l'obligation de vous signaler les nouveaux rites introduits dans nos Livres Liturgiques, et de vous demander si nous prendrons pour règle les nouvelles éditions de ces livres, ou l'antique autorité des manuscrits grecs et slaves, qui, les uns et les autres, prescrivent les mêmes rites et cérémonies. » Le tzar, les métropolitains, les archevêques, le synode tout entier, furent d'avis » qu'il était juste et convenable de s'en tenir aux anciens » manuscrits grecs et slaves : » mais quand il fut question de signer cette déclaration, un dissentiment se manifesta. Il avait pour organes Paul, évêque de Kolomna, deux archimandrites, un hégoumène et deux archiprêtres : du moins les Actes du synode ne sont-ils pas revêtus de leurs signatures.

Cette circonstance n'empêcha pas le synode de poursuivre ses travaux. Il s'entoura des plus anciens écrits slaves, traduits du grec, et dont quelques-uns remontaient à plus de cinq siècles. Les monastères de la Trinité, de Saint-Serge, de Jourief, de Khoutine, de Volokolam et d'autres, y ajoutèrent ceux dont ils étaient dépositaires. On fit plus. Manuel le Grec, par ordre du concile, se rendit à Constantinople, avec mission de présenter au patriarche Païsius vingt-six

questions relatives aux rites de l'Église et aux erreurs qui s'étaient glissées dans les Livres liturgiques récemment imprimés à Moscou. Le patriarche réunit aussitôt sous sa présidence un synode composé de 24 métropolitains, 1 archevêque, 3 évêques, et des membres les plus distingués du clergé de Constantinople. L'assemblée examina avec une minutieuse attention les questions qui lui étaient soumises, et, dès 1655, fit parvenir à Moscou ses propres Actes en réponse, sous forme de « Lettre du patriarche grec au patriarche de Russie. » Ce document est fort remarquable. Païsius rend grâce à Dieu de ce qu'il lui a plu de placer à la tête de l'Église russe un patriarche animé d'un zèle fervent pour la vérité. Il exprime le vœu que la grâce divine lui réserve de longs jours, et lui permette de continuer à paître le troupeau selon Dieu, comme il avait commencé à le faire. Puis il ajoute :

« Qu'il n'y ait entre nous aucune divergence ; soyons unis dans la même foi, comme nous le sommes par un même baptême, et alors nous confesserons la vérité d'une même bouche et d'un même cœur, sans différer en aucune chose. » Néanmoins il continue immédiatement : « Ta Sainteté se plaint avec véhémence de la diversité des pratiques qu'Elle a remarquée dans quelques Eglises, et y découvre un danger pour notre foi. Je loue sa pensée ; car celui qui se garde des transgressions légères est garanti de fautes plus graves. Mais soyez-y attentifs : autres sont les hérétiques, que l'apôtre nous recommande d'éviter après une première et une seconde censure ; autres les dissidents, qui, tout en adoptant les dogmes principaux de l'orthodoxie, professent néanmoins des opinions qui ne sont point celles de l'Eglise universelle. S'il arrive qu'une Eglise diffère d'une autre sous quelques rapports secondaires et de peu d'importance, c'est-à-dire qui ne touchent pas aux bases et aux dogmes de la foi — comme

par exemple le moment de la consécration liturgique — cela ne fait point différence, pourvu que nulle atteinte ne soit portée à l'intégrité de la foi. L'Eglise ne s'est pas constituée dès l'origine telle qu'elle existe aujourd'hui, mais progressivement. Certains rites y ont été adoptés à des époques diverses : avant saint Jean de Damas, Cosme et autres hymnologues, nous ne chantions ni les Tropaires, ni les Canons, ni les Contaces : il n'en résultait pas néanmoins une divergence entre les Eglises qui conservaient la même foi, et on ne pouvait les nommer ni hérétiques ni schismatiques. Il ne faut donc pas croire que notre foi orthodoxe soit en péril, si les opinions sont quelque peu différentes dans les points secondaires, c'est-à-dire qui ne touchent point aux bases de la foi. » — Conseils fort sages, dirons-nous, et qui eussent prévenu bien des maux, si chacun eût voulu les comprendre. Le patriarche aborde ensuite chacune des questions qui lui sont proposées. La 8e et la 9e sont consacrées au dissentiment de l'évêque Paul de Kolomna et de l'archiprêtre Jean Néronof, contre lesquels le tzar et le patriarche portaient accusation. Païsius répond :

« Vous dites qu'ils ne partagent point vos croyances, qu'ils ont leurs livres particuliers, leurs liturgies, leurs signes de croix, qu'ils condamnent nos prières patriarcales, notre rite liturgique, et s'efforcent d'introduire leurs innovations et leurs oraisons comme un retour à la vérité. Nous répondons : Ce sont là des symptômes d'hérésie et de trouble, et quiconque y ajoute foi ou les propage, s'éloigne de notre doctrine orthodoxe ; qu'ainsi donc, ils renoncent à leur sens propre et reviennent aux enseignements et aux dogmes de notre orthodoxie, ou qu'ils soient exclus et séparés du troupeau de Christ, de peur qu'ils ne l'égarent dans des pâturages empoisonnés, et ce faisant, vous aurez notre approbation et celle de tout notre synode. »

« Au reste, ajoute le patriarche en terminant, je suis informé qu'il existe, dans les rites de votre Église, des pratiques qui diffèrent de celles de l'Eglise universelle, et je m'étonne que tu ne m'en parles pas. Et avant tout, y a-t-il dans votre symbole de la foi des additions qui n'existent pas dans le nôtre [1]... Je désire de tout mon cœur qu'il y soit remédié. » — Le patriarche joignit à sa lettre la formule grecque du symbole, littéralement transcrite de celle qu'avaient rédigée les Pères du premier et du second concile œcuménique.

Ces communications du patriarche fortifièrent le tzar Alexis et Nikon dans leur projet de correction des Livres liturgiques. Mais pensant que les manuscrits grecs et slaves recueillis en Russie ne suffisaient point encore à l'importance du but qu'ils voulaient atteindre, ils députèrent Arsène Soukhanof au mont Athos et autres lieux, en le chargeant de se procurer à tout prix les manuscrits d'origine grecque les plus estimés. Il arriva bientôt des monastères d'Athos, dans les murs de Moscou, jusqu'à 500 manuscrits grecs, dont un Evangile avait 1050 ans d'existence, un autre 650, un psautier 600, un missel 600, un autre missel 455 ; d'autres documents encore remontaient à quatre, cinq et sept siècles. Les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Servie, un grand nombre de métropolitains et d'archevêques de l'Eglise d'Orient avaient en outre, à la prière de Nikon, augmenté les précieuses ressources que nous venons d'indiquer d'environ 200 manuscrits fort anciens.

Une fois en possession de ces trésors archéologiques, Alexis et Nikon résolurent de convoquer à Moscou un nouveau synode, qui fut d'autant plus remarquable, qu'au patriarche russe, aux métropolitains, archevêques, évêques,

[1] La formule « *filioque* » relative à la procession du Saint-Esprit.

archimandrites, hégoumènes et autres membres distingués du clergé national, se joignirent deux patriarches étrangers, Macaire d'Antioche et Michel de Servie. Cette imposante réunion eut lieu à Moscou en 1655, et fut, à en juger par ses travaux, d'assez longue durée.

La session s'ouvrit par la lecture de l'Évangile, des Règles apostoliques et des décisions des conciles œcuméniques. On prit ensuite connaissance des actes du synode de Moscou, 1654, qui avait décidé en principe la révision des livres nouvellement imprimés, et de celui de Constantinople, convoqué par le patriarche Païsius, et sanctionnant cette décision. L'assemblée ratifia ces mesures et s'occupa immédiatement de l'examen des nombreux manuscrits grecs et slaves, rassemblés de tous les coins de l'Église Orthodoxe. Le patriarche d'Antioche y avait joint son propre missel et d'autres documents. Les Pères du concile se convainquirent par un minutieux examen « que les manuscrits grecs concordaient avec les anciens livres slaves, mais qu'il existait dans les éditions nouvelles de ces livres de nombreuses divergences. » Elles furent signalées et le concile décida « qu'il serait donné suite aux décisions prises par le concile de Moscou, 1654, et par celui de Constantinople, qui en avait été la sanction. Et pour poser la première pierre de l'édifice, les Pères s'occupèrent immédiatement de la révision du missel (Sloujebnik), qu'ils firent imprimer à Moscou la même année (1655). Le concile statua que tous les autres livres qui seraient reconnus entachés d'erreurs, deviendraient l'objet d'une révision fondée sur les anciens manuscrits grecs et slaves, — et prononça la clôture de ses séances.

Les commentateurs à qui Nikon confia cette tâche importante à laquelle ils travaillèrent avec ardeur, se distinguaient par leurs connaissances philologiques en slave, en grec et en latin. C'étaient : Epiphanes Slavénitzky ; Arsène ; Damas-

cène, du clergé régulier de Kief; Arsène le grec; Jacob, surnommé le philosophe, du monastère de Solovetz; l'archimandrite Denys, du mont Athos, qui passait pour le plus habile commentateur de son temps, par ses recherches sur l'authenticité et l'intégrité des livres ecclésiastiques, traduits des sources grecques. Leurs travaux, dirigés par le patriarche Nikon, eurent pour résultat de nouvelles éditions amendées: celles du Skrijal (1653); du Triode du Jeûne (1656); de l'Hirmologe (1657); du Trebnik ou Euchologe et du Psautier (1658). Plusieurs autres livres ecclésiastiques furent édités jusqu'en 1667; mais ils ne furent pas l'œuvre de Nikon, qui vivait alors dans la retraite, étranger à l'administration de l'Église.

Ces mesures n'eurent point le résultat qu'on en attendait. Une violente opposition se forma contre le patriarche et devint le germe du schisme russe des *Staroviertsi*, ou partisans de l'ancienne foi. Il avait pour chef: Paul, évêque de Kolomna; l'archiprêtre de l'Église de la Vierge de Kazan à Moscou, Jean Néronof; Habacuc, archiprêtre de Jourief; Daniel de Kostroma; Longine de Mourom. Une requête, pleine de banales accusations, que les adversaires du patriarche présentèrent au tzar Alexis, resta sans réponse. Ils n'en continuèrent pas moins à proclamer l'orthodoxie et la pleine valeur des anciens Livres liturgiques, taxèrent d'hérésie les nouvelles éditions, en déclarèrent les auteurs ennemis de la vérité chrétienne, et leur œuvre digne d'anathème. Nikon lui-même, calomnié de toutes manières, n'était plus « le pasteur de l'Église, mais le loup de la bergerie, l'hérétique, l'apostat, le précurseur de l'antechrist. » L'amour-propre froissé de l'évêque de Kolomna, qui avait prétendu au siége patriarcal, l'exclusion prononcée par Nikon contre les partisans de l'évêque, qui avaient introduit des erreurs dans les Livres liturgiques sous le patriarche Joseph, telles furent

les causes qui armèrent contre le patriarche les passions haineuses de ses adversaires.

Quelle fut alors la conduite de Nikon? Il faut le dire : les représailles répondirent à l'attaque. D'une part, les ennemis du patriarche, pour frapper d'impuissance l'œuvre qu'il avait entreprise, ne mirent point de bornes aux calomnies qu'ils déversèrent sur lui, sur ses collègues d'Orient et sur l'Église elle-même; de l'autre, les rigueurs ecclésiastiques se déployèrent en large mesure sur les dissidents. Nikon essaya d'abord de convaincre d'erreur ses adversaires et de les ramener à ses opinions; il eut une conférence avec eux, discuta les questions en litige... Mais quand il ne put plus douter de leur opiniâtreté, de leur parti pris d'en appeler aux passions populaires et de fomenter le schisme dans le sein de l'Église Orthodoxe, qu'ils déclaraient ouvertement infectée d'hérésie, il n'hésita plus à employer contre eux des mesures de rigueur. Paul de Kolomna fut privé de son siége, quelques-uns disent soumis à un châtiment corporel, et envoyé au monastère de Paléostrof. L'archiprêtre Néronof, destitué et détenu d'abord au monastère de Saint-Simon, à Moscou, puis transféré dans un couvent de Vologda, finit par faire pénitence et par embrasser la vie monastique sous le nom de Grégoire. L'archiprêtre Daniel fut dégradé de la prêtrise et renfermé par jugement civil dans une prison d'Astrakhan, où il mourut. Longine fut frappé de la même peine disciplinaire et emprisonné par jugement civil à Mourom, où il périt bientôt de la peste. Habacuc dut à l'intervention du tzar la faveur de conserver la prêtrise, mais il fut relégué avec toute sa famille en 1656 au fond de la Sibérie, sur les confins de la Daourie. Ces mesures étaient plus que rigoureuses. Nikon néanmoins les croyait légitimées par les décisions du concile de Constantinople et l'avis du patriarche universel Païsius, dont nous avons parlé. Les patriarches qui avaient visité

Moscou et le concile tenu dans cette ville en 1655 n'avaient-ils pas voué à l'anathème les promoteurs et défenseurs des idées schismatiques?

La résistance que l'œuvre de Nikon avait rencontrée à Moscou, se propagea bientôt dans les provinces. Le peuple était profondément ignorant; beaucoup de membres du clergé ne savaient même pas lire. Ils ne comprirent ni la nature ni la nécessité de la réforme entreprise par le patriarche. Ils ne virent qu'un fait : c'est qu'on leur interdisait les Livres liturgiques auxquels ils étaient habitués, qu'ils entouraient d'une vénération profonde, et qu'on les remplaçait par de nouveaux formulaires, qui proscrivaient les rites primitifs et les cérémonies de l'Église. On s'imagina que Nikon cherchait à populariser, sur les ruines de l'ancienne foi, des pratiques et des dogmes qui étaient autant d'hérésies. Aussi, sur différents points, de violents murmures éclatèrent-ils au sein du clergé. Beaucoup de prêtres protestèrent contre les mesures dont le patriarche était l'auteur et refusèrent d'adopter les livres prescrits. N'y eut-il pas de précipitation dans les mesures ordonnées par le rigide hiérarque? Etait-il prudent de prononcer d'un jour à l'autre l'interdit sur les anciens formulaires? N'était-ce pas là une question de temps?

Nikon espérait que l'énergie de son action et la faveur dont il jouissait auprès du tzar, triompheraient des difficultés du moment, et qu'il parviendrait à contenir, dans d'étroites limites, le schisme qui commençait à déborder sur l'Eglise... Le changement qui s'opéra dans sa destinée vint lui ravir cette illusion. Quatre ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait mis la main à l'œuvre; six formulaires liturgiques avaient été, par ses soins, amendés et répandus dans les Églises de sa juridiction, quand il vit lui échapper l'affection du monarque. Il abdiqua le patriarcat de Moscou, et se retira à son monastère de la Nouvelle-Jérusalem (1658).

Ses ennemis triomphèrent ; ils voyaient dans sa chute l'anéantissement de son œuvre. Quelques prélats de l'Eglise russe, et parmi eux Pitirim, quoique personnellement ennemis de Nikon, continuèrent à s'occuper de la révision et de l'impression des Livres liturgiques ; mais ils ne pouvaient apporter à ces travaux ni la même activité ni la même influence que le célèbre patriarche. Peu à peu des rumeurs surgirent contre ce dernier, à Moscou même. On parvint à disposer favorablement le tzar Alexis pour Habacuc, qui avait été exilé en Sibérie, — et ce dernier, après six ans d'absence, reparut à Moscou. Il s'y créa de puissantes sympathies parmi les personnages les plus influents de la cour, et l'on vit bientôt se former sous ses auspices un parti considérable, animé d'une ardeur enthousiaste. Il avait pour organes des personnes considérables : Esaïe, le prince Soltikof, la boïarine Théodosie Morozof, alliée à la cour et possédant d'immenses richesses ; sa sœur, la princesse Eudoxie Ouroussof ; une dame de haute noblesse, Marie Danilof, et avec elles, au premier rang, l'abbesse Justine. Habacuc propagea les principes du schisme. Il écrivit contre les modifications introduites dans le symbole, contre l'usage de faire le signe de la croix au moyen de trois doigts [1], contre la révision des livres du culte et la réforme des chants de l'Église. Il se répandit en invectives contre ceux des prêtres de Moscou qui avaient adopté les nouvelles éditions, les accusant d'avoir renié la foi à l'Incarnation de Christ, à sa Résurrection, à l'Esprit de vérité, et défendant de recevoir de leurs mains les saints sacrements. Nikon surtout devint l'objet de ses attaques ; il le nommait l'antechrist, le fils de la géhenne, l'acolyte de satan, le plus dépravé de tous les hérétiques. Il en vint à faire présenter au tzar Alexis une supplique tendant

[1] L'une des questions superficielles qui jouèrent un grand rôle dans ces démêlés.

« à prononcer la déchéance du patriarche et à rétablir l'ancienne foi. » Sa conduite prit un tel caractère d'acrimonie, elle enflamma si vivement les passions populaires, que, malgré les protections dont il jouissait, il fut à deux reprises frappé des censures de l'Église et banni de Moscou, d'abord sur les bords du Mézen, où il passa dix-huit mois, puis au monastère de Paphnuce où il fut interné rigoureusement. Son parti, néanmoins, avait pris à Moscou de larges proportions. Le diacre de l'Église de l'Assomption, Théodore, y était l'un de ses plus chauds partisans. Il défendit avec opiniâtreté l'ancien ordre de choses; il accusait les chefs de l'Eglise russe et les patriarches d'Orient d'avoir dévié de l'orthodoxie; il écrivait « une Réfutation des innovations niconiennes, » et s'adressait au monarque, qu'il priait « de proscrire les traditions du patriarche, et de maintenir inaltérable l'ancienne piété de la nation. » Habacuc et Théodore eurent de nombreux adhérents : l'archimandrite Spiridon Potemkine, qui écrivit un traité de la Vraie Foi; — les hégoumènes : Théoktiste, disciple de Jean Néronof, Capiton et Dosithée; les moines : Joseph Istomine, Abraham, Esaïe, Corneille, Théodore, etc. Dosithée et Corneille visitèrent les bords du Don et les contrées d'Olonetz, convertirent les Cosaques à leurs principes et propagèrent au loin leurs doctrines. Istomine, envoyé en Sibérie après Habacuc, y devint, en 1660, l'un des principaux appuis du schisme.

Parmi les anciens commentateurs dont le patriarche avait répudié la collaboration, le prêtre Nicétas, de Souzdal, et le prêtre Lazare, de Romanof, protestèrent, dans leurs paroisses respectives, contre l'adoption des nouveaux livres. Ils allèrent plus loin. Ils rédigèrent et présentèrent au tzar une double requête, dans laquelle ils établissaient les hérésies des livres de Nikon, celles du Skrijal [1] en particulier, et cherchaient à

[1] Commentaire explicatif des rites, des cérémonies et des prières de l'Église.

démontrer que le patriarche était tombé dans les erreurs d'Arius, de Nestorius, de Macédonius, de Dioscore, d'Apollinaire, de Marcion, de Marcellus, et même de l'Eglise romaine. Ils prononçaient la condamnation des patriarches grecs, des évêques et des prêtres, comme ayant renoncé au vrai baptême, et celle des livres grecs, comme souillés d'hérésie et entachés d'incorrections. Il y eut plus. On vit un évêque de Russie, Alexandre de Viatka, qui avait signé les décisions du concile de Moscou en 1656, adresser au tzar Alexis Michaïlovitch une plainte contre Nikon, l'accusant d'avoir falsifié le symbole et, en général, altéré l'ordre des cérémonies de l'Église.

Ce fut ainsi que pendant un intervalle de huit ans, où Nikon resta étranger à la direction des affaires de l'Église, sans être toutefois remplacé par un nouveau patriarche, le Raskol se généralisa. Les pouvoirs ecclésiastiques n'avaient pas encore prononcé sa condamnation, que déjà il avait rompu lui-même avec l'Église. Les choses en étaient là, quand, de tous côtés, les accusations contre Nikon et son œuvre affluèrent auprès du tzar. La question devenait brûlante. Quand Alexis vit que ni les efforts des hiérarques, ni les peines disciplinaires infligées aux soutiens du schisme, ne pouvaient rétablir la paix dans l'Église ; que même la résistance commençait à protester ouvertement contre les pouvoirs ecclésiastiques et civils, il prit le parti de convoquer un nouveau concile à Moscou, sa capitale, « contre les schismatiques et perturbateurs de la sainte Église catholique Orthodoxe. » Ce concile s'ouvrit en février 1666, et tint onze séances. Dans la première, à laquelle n'assistèrent que les dignitaires de l'Église au palais patriarcal, on convint de n'aborder la question dissidente qu'après avoir préalablement vérifié s'il existait, dans le sein du synode, une parfaite harmonie de vues sur les points principaux soumis à

son jugement. On commença donc par lire le symbole de Nicée, tel qu'il était exposé dans les nouveaux livres. Quand il eut été constaté que tous l'approuvaient unanimement, trois questions furent mises en délibération.

La première : Que devait-on penser des patriarches grecs de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem? Pouvait-on les regarder comme orthodoxes, placés qu'ils étaient sous la domination du grand persécuteur du nom chrétien? (le sultan.)

En second lieu : Comment envisager les livres grecs imprimés ou les anciens manuscrits, employés par les patriarches et tout le clergé pour les offices publics? Étaient-ils authentiques et dignes de foi?

Enfin : Quelle autorité accorder au concile tenu à Moscou en 1654? présentait-il des garanties suffisantes?

La réponse à ces trois questions fut unanime : chaque membre du nouveau concile reconnut l'orthodoxie des patriarches, des livres grecs et du dernier synode.

Dans la seconde séance, qui eut lieu au palais, en présence du conseil du tzar, ce dernier appela toute l'attention des Pères sur l'apparition et les symptômes du schisme qui affligeait l'Église, fit la lecture du Livre d'Or, envoyé par les quatre patriarches universels à l'Église de Russie, au moment de l'établissement du patriarcat dans son sein, et demanda si telles étaient les convictions des membres présents. Pitirim, métropolitain de Novgorod, répondit au nom de tous : « Nous croyons tout ce qui est écrit par les patriarches d'Orient, et nous n'avons rien à y ajouter, rien à en retrancher. »

Le tzar n'assista pas aux autres séances qui eurent lieu au palais patriarcal, et qui toutes furent consacrées au jugement des promoteurs du Raskol. L'évêque Alexandre céda aux remontrances du concile et se rétracta; plusieurs autres sui-

virent son exemple. Il n'en fut pas de même d'Habacuc. Cité à comparaître devant les Pères assemblés, il refusa de céder à leurs exhortations, articula contre le concile tout entier « les qualifications les plus outrageantes, nommant en face hétérodoxes tous ceux qui le composaient. » Après de vains efforts, pour l'amener à résipiscence, il fut voué à l'anathème, dégradé de la prêtrise, et, par jugement civil, incarcéré à Poustoëser. Le même arrêt frappa le prêtre Nicétas, qui fut détenu au monastère de Saint-Nicolas d'Ougri, d'où il adressa un acte de rétractation au concile, qui le reçut en grâce. Le diacre Théodore avait partagé son sort et suivi son exemple; mais bientôt, convaincu d'avoir renoué avec le schisme, il eut, par jugement civil, la langue coupée en punition de son parjure, et fut jeté en prison.

La dernière séance fut consacrée à la rédaction d'un mandement à l'adresse du clergé. Il prescrivait une soumission absolue à l'Eglise d'Orient, l'adoption, pour le culte, des livres corrigés et sanctionnés par le concile. Il déterminait en outre les rites auxquels le clergé avait à se conformer dans l'administration des sacrements.

Une autre mesure du concile fut la révision et la réimpression du livre de Siméon de Polotzk : « La Crosse de gouvernement, de discipline et de censure, » dirigé contre les doctrines schismatiques de Nicétas et de Lazare, ainsi qu'un Statut concernant l'adoption des nouveaux livres liturgiques. Enfin le concile, au nom des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, présents à Moscou, des métropolitains, des archevêques, des évêques grecs et russes et des autres ordres du clergé, publia une encyclique synodale, par laquelle il était enjoint :

1° D'obéir en toute chose et sans hésitation à la sainte Église chrétienne apostolique d'Orient;

2° D'accepter et d'adopter pour le culte public les Livres liturgiques publiés par l'ex-patriarche Nikon.

3° De ne point réciter dans le symbole le mot « vrai » (relatif au Saint-Esprit) ;

4° De prononcer trois fois alléluia dans les prières de l'Église, en ajoutant : Gloire à toi, Seigneur !

5° De faire le signe de la croix avec les trois premiers doigts de la main droite ;

6° De prononcer l'oraison dominicale dans les chants de l'Église sous cette forme : « Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, aie pitié de nous ! » et, en particulier, au gré de chacun ;

7° D'imprimer sur les prosphores l'empreinte de la croix à quatre branches ;

8° De conserver l'ordre ecclésiastique et monastique, selon la tradition des apôtres et des Pères ;

9° De donner la bénédiction pastorale aux chrétiens en prononçant leurs noms.

« Telles sont, ajoute en terminant l'encyclique, les injonctions et recommandations que nous adressons à tous les membres de l'Église Orthodoxe, afin que tous lui obéissent inviolablement. Si quelqu'un refuse de se soumettre à ces injonctions et *d'obéir à la sainte Église d'Orient*, et entre en contestation ou en opposition contre nous, en vertu du pouvoir qui nous est donné par l'Esprit-Saint et vivifiant et qui s'attache à la consécration de notre charge, nous le déclarons exclu de l'administration des sacrements et déchu de la grâce, et nous le vouons à la malédiction ; s'il appartient à la société civile, nous le déclarons éloigné du Père, du Fils et du Saint-Esprit et le livrons à la malédiction et à l'anathème comme hérétique et rebelle, et le retranchons du troupeau fidèle de l'Eglise de Dieu comme un membre gangrené et inutile, jusqu'à ce qu'il se corrige et vienne à juste repentance. »

Ce redoutable manifeste [1] fut publié l'an du monde 7175, de Jésus-Christ 1667, 5e indiction, le 13 mai, et affiché dans la cathédrale de Moscou « en souveraine décision et éternelle mémoire. »

[1] Il fut signé par trois patriarches, quatorze métropolitains, huit archevêques, cinq évêques, vingt-cinq archimandrites, huit hégoumènes et treize archiprêtres.

CHAPITRE VI.

LUTTE OUVERTE DU RASKOL CONTRE LES POUVOIRS ECCLÉSIASTIQUES ET CIVILS. — ÉMEUTES AU MONASTÈRE DE SOLOVETZ ET PARMI LES STRELTZIS.

Les mesures prises par le concile n'assurèrent point la paix de l'Église. Les adversaires de la réforme des Livres ecclésiastiques n'avaient d'abord engagé la lutte qu'avec le patriarche Nikon, qu'ils accusaient de détruire l'ancienne foi. Sa condamnation et sa déchéance ne suffirent pas pour calmer les passions religieuses : l'œuvre du patriarche subsistait toute entière. Quand le parti qui protestait contre elle vit que le concile de 1666 l'avait sanctionnée ; que ses décisions avaient été maintenues par celui de 1667, qui prononçait souverainement sur le schisme et ses principaux adhérents, les partisans de l'ancienne foi ne gardèrent plus aucune mesure et n'hésitèrent pas à résister ouvertement aux pouvoirs ecclésiastiques et civils. La lutte se personnifia sur deux points principaux : au nord de la Russie d'abord, dans la révolte du monastère de Solovetz, puis à Moscou.

I. Dès 1656, le célèbre monastère, entraîné par les partisans d'Habacuc, avait refusé d'adopter les nouveaux Livres liturgiques, comme entachés d'hérésie. Cependant ces premiers symptômes de schisme n'auraient pas tardé sans doute

à disparaître, si des circonstances particulières n'avaient concouru à les développer. Un assez grand nombre de personnes, frappées de peines disciplinaires pour opposition aux Livres de l'Église ou aux réformes opérées par le tzar, furent envoyées au monastère de Solovetz. De ce nombre étaient le prince Lwoff, Théoktiste, Nicanor, l'un des principaux acteurs de la résistance dont le couvent devint le centre, Erasme Firsof et Epiphanes, qui prirent dans divers écrits la défense de la dissidence. En outre, de nombreux transfuges des bandes cosaques de Stienka Razine, dont la révolte venait d'agiter les provinces méridionales de l'empire, avaient cherché dans les murs du cloître un refuge contre la vindicte des lois. Mais à peine y eurent-ils obtenu asile, qu'ils s'emparèrent de l'autorité, opprimèrent la confrérie, fomentèrent l'esprit d'insurrection et se donnèrent pour chefs Thaddée Borodine et Jean Saraphanof; mais ils n'aspiraient en réalité qu'à s'emparer des richesses considérables du monastère : le zèle qu'ils affectaient pour l'ancienne foi n'était qu'une inspiration de la cupidité. Tels furent les éléments de la rébellion dont le monastère de Solovetz devint le centre.

Le tzar, informé des événements dont il était le théâtre, fit mander à Moscou l'archimandrite Bartholomé : la confrérie de son côté, y députa Nicanor pour plaider sa cause. Le premier fut transféré dans un autre monastère; le second, après avoir feint de rétracter ses erreurs, put rentrer au cloître et devint l'un des principaux chefs de l'opposition. Plusieurs tentatives furent faites pour la combattre : elles furent accueillies par une résistance opiniâtre aux ordres du tzar et du concile, alors assemblé à Moscou.

Des mesures plus directes parurent alors nécessaires. Ignace Volokof reçut l'ordre de se rendre au monastère avec une centaine de streltzis, pour forcer les moines de se soumettre aux dispositions prises par le tzar et le patriarche, et

d'accepter pour hégoumène l'archimandrite Joseph. Les moines tinrent conseil, refusèrent d'obéir, et, confiants dans l'épaisseur de leurs murailles, l'abondance de leurs provisions et leurs quatre-vingt-dix canons, fermèrent leurs portes et ouvrirent le feu sur la troupe (1669). Volokof, ne disposant pas de moyens suffisants pour comprimer la révolte, se retira dans l'île de Souma, à 120 verstes du monastère, où il passa quatre ans sans parvenir à son but. Il fut rappelé à Moscou.

Une seconde tentative n'eut pas plus de succès. Vers la fin de 1672, Clément Jowlef fut chargé de s'emparer de vive force du monastère, qu'il attaqua à la tête de 725 streltzis. Avant d'en commencer le siége, il voulut recourir aux moyens de persuasion, et fit parvenir aux révoltés l'assurance que tout serait oublié, s'ils faisaient soumission au tzar et consentaient à adopter les nouveaux Livres liturgiques. Les assiégés ne tinrent aucun compte de ses promesses et demandèrent un rescrit du tzar. Jowlef ouvrit le feu; mais manquant bientôt de poudre et de projectiles, il se retira avec sa troupe dans l'île de Souma, d'où il informa le grand-duc de ce qui se passait. Le 12 mai 1673, le rescrit impérial parvint au monastère : il garantissait le pardon du passé à la condition d'une soumission immédiate. Il resta sans effet. Jowlef dévasta les environs du monastère, ruina les pêcheries, enleva le bétail, brûla les habitations, et, atteint d'une grave maladie scorbutique, fut rappelé à Moscou vers la fin de 1673.

Un troisième chef lui succéda : ce fut le prince Iwan Meschérinof, auquel il fut ordonné « de presser le siége sans relâche, pour mettre fin à la révolte. » L'attaque recommença avec vigueur, la défense fut opiniâtre ; le siége cessa en octobre 1675, malgré les ordres réitérés de réduire le monastère. Il recommença au printemps de l'année suivante : un assaut général fut donné au cloître ; il échoua. Mais deux

jours après, un moine transfuge, nommé Théoktiste, informa le prince qu'il existait une issue secrète, fermée seulement de quelques pierres, par où l'on pouvait pénétrer dans les murs. Pendant une nuit orageuse et sombre, le 22 janvier 1677, Meschérinoff pénétra dans le monastère, noya la résistance dans le sang, fit périr le sotnik Zamko et l'archimandrite Nicanor, et bannit les moins coupables. Ceux qui firent soumission au tzar et à l'Église, restèrent à Solovetz. Telle fut la fin de ce long et triste épisode des dissensions religieuses de l'Église russe.

II. Le châtiment infligé au monastère de Solovetz produisit une vive émotion parmi les dissidents, qui rattachaient à l'opiniâtreté d'une résistance prolongée pendant plusieurs années l'espoir du triomphe de leur cause, mais il n'amena pas leur soumission. Les passions religieuses n'en devinrent que plus ardentes et le parti opposé à l'Église n'attendait que l'occasion de recommencer la lutte. Habacuc, Lazare, Théodore et Epiphanes avaient été internés dans l'île de Poustoëser : ils y continuaient leur œuvre de résistance et de calomnie contre le gouvernement et l'Église. Le 1er avril 1681, ils furent livrés au supplice [1]. Ce douloureux événement enflamma la haine de leurs partisans. Le tzar Théodore Alexiévitch mourut en 1682 ; Pierre, qui n'était encore qu'un enfant, fut désigné pour lui succéder. Les streltzis se mutinèrent, se livrèrent à tous les excès de la licence et du pillage et finirent par proclamer tzars Pierre et Jean, sous la tutelle de la princesse Sophie. Ils firent plus. La terreur régnait dans Moscou : la dictature militaire était entre leurs mains. Dirigés par leur chef, le prince Khovansky, zélé partisan de la dissidence, ils résolurent d'exiger le rétablisse-

[1] Le contemporain Matthvéief dit en propres termes « qu'ils furent brûlés pour leurs virulentes invectives contre la Maison Impériale. » (Ses œuvres, édition Sakharof, p. 38.)

ment de l'ancienne foi. Voici comment ils procédèrent :

A la suite d'une délibération émanée du régiment Titoff des streltzis, sur les moyens de rétablir l'ancienne orthodoxie, le moine Serge rédigea une requête dans laquelle étaient exposés les vœux et les croyances des dissidents. Quoique formulée au nom de tous les régiments, elle ne fut lue que dans la division Titoff, où elle excita un vif enthousiasme et fut accueillie par ces clameurs : « Nous maintiendrons l'ancienne foi orthodoxe et nous verserons notre sang pour Christ. »

Le prince Khovansky, instruit de cet événement, se mit en rapport avec Serge et ses partisans, qui lui demandèrent d'obtenir pour eux un colloque avec le patriarche et les archevêques, pour le jeudi suivant, sur la place publique du Kremlin, et en présence de la cour. Khovansky objecta que le couronnement des jeunes tzars devait avoir lieu le dimanche. « Nous voulons, répondirent-ils, que les jeunes princes soient couronnés selon la vraie foi, et non selon la foi latine. »

Les réclamants avaient pour chefs le prêtre Nicétas Poustosviate de Souzdal et le moine Serge. Au jour fixé, suivis d'une foule nombreuse, ils se présentèrent au Kremlin.

« Pourquoi êtes-vous ici, vénérables Pères? demanda Khovansky.

« Nous venons présenter aux jeunes princes une requête pour la défense de la foi. Nous demandons qu'il soit ordonné au patriarche d'officier selon les anciens livres, avec sept prosphores et non avec cinq, avec la croix à trois et non à deux branches. Si le patriarche s'y refuse, qu'il accepte la discussion sur les dogmes de la foi, pour justifier ses croyances et celles de l'Eglise et pour se disculper de livrer à l'anathème et aux supplices les vrais croyants, comme cela a eu lieu au monastère de Solovetz. »

« Je désire moi-même savoir la vérité, répondit Khovansky; je lis, je chante et je crois selon les anciens livres. Avez-vous la requête? Elle sera soumise aux jeunes tzars. »

Le couronnement eut lieu le 25 juin, selon le nouveau rite de l'Église. Pendant plusieurs jours les mutins ne cessèrent d'enflammer les passions populaires. Ils parcouraient les rues de Moscou, prêchant à tout venant leurs doctrines : « Soutenez la vraie foi : n'entrez pas dans les églises : elles sont souillées. Ne vous prosternez pas devant les nouvelles Images; ne révérez pas la croix à quatre branches : c'est le signe de l'antechrist. » Colportant aux yeux de la foule de vieilles Images pour lesquelles ils réclamaient un respect superstitieux, lisant à haute voix dans de vieux parchemins qui prédisaient la fin du monde, ils ameutèrent une multitude immense qui en vint à exercer des actes de violence sur les prêtres et les moines. Moscou était rempli de confusion et d'incertitude, dans l'attente des événements. De leur côté, les streltzis du régiment Titoff travaillaient à faire signer la requête aux autres divisions : les avis furent partagés et le succès ne fut que partiel.

Le 3 juillet, Khovansky, accompagné d'une délégation des streltzis, se rendit au palais du patriarche Joachim, à qui cette dernière exposa les griefs des schismatiques. Le patriarche répondit qu'il n'appartenait pas à des laïques de juger leurs évêques; que, inhabiles aux questions religieuses, ils ne pouvaient discuter les bases de la foi et devaient se soumettre aux décisions de l'Église. Il ajouta que Nikon n'était rien moins qu'hérétique; qu'il n'avait pas altéré, mais épuré les Livres liturgiques, en se fondant sur l'autorité des plus anciens manuscrits grecs et slaves ; que d'ailleurs son œuvre avait été sanctionnée par l'assemblée des patriarches œcuméniques. Les délégués ne gardèrent aucun ménagement dans leur réponse; ils blamèrent hautement la con-

duite des chefs de l'Église, leur rigueur excessive et la nature de leur foi ; ils soutinrent que Nikon et Arsène avaient falsifié les formulaires de l'Église ; que les manuscrits grecs avaient été ou brûlés à Rome ou remplis d'erreurs ; que les patriarches eux-mêmes avaient dévié de l'orthodoxie, « et, en général, dit un auteur contemporain [1], ils firent du palais patriarcal un lieu de désordre et de scandale, blasphémant l'Église, le patriarche et le clergé, et prononçant des paroles qu'il n'est pas séant de mettre par écrit. » Le patriarche, pour calmer l'effervescence, fixa le colloque au mercredi.

C'était le 5 juillet. A six heures du matin, les chefs des dissidents, après avoir pris la Croix, les Évangiles, l'Image du dernier Jugement, celle de la sainte Vierge et les anciens Livres liturgiques, se rendirent au Kremlin, précédés de cierges allumés et accompagnés d'une foule immense. Une sorte d'autel fut dressé dans le voisinage de l'Église des Archanges ; on y plaça la croix, les Évangiles et les Images. Le prêtre Nicétas et ses adhérents haranguèrent la multitude, mêlant à la glorification de l'ancienne foi des invectives contre le patriarche et le clergé. Il était huit heures du matin. Le patriarche, assisté des évêques, des archimandrites et des divers ordres du clergé, célébrait un service de prières dans l'Église de l'Assomption. L'office terminé, il rentra à son palais où il fut suivi de tous les membres du clergé, après avoir fait d'inutiles efforts pour calmer l'irritation de la foule.

L'arrivée de la multitude et les dispositions dont elle se montrait animée, avaient produit une appréhension générale. La princesse Sophie, suivie du patriarche et des princesses Tatienne, Nathalie et Marie, résolut, malgré le souvenir récent des sanglantes violences exercées par les

[1] Medvédief, p. 19.

streltzis, de se rendre au palais des Anglés, pour y entendre la lecture de la requête. Les princesses Sophie et Tatienne se placèrent sur deux trônes autour desquels se rangèrent les membres de la Famille Impériale. Le patriarche, huit métropolitains, cinq archevêques et deux évêques prirent place sur des fauteuils. Les archimandrites, les hégoumènes, le clergé, les officiers de la cour, les conseillers, les boyars, la noblesse et les délégués des régiments restèrent debout.

Les chefs de la dissidence, se sentant soutenus par les passions populaires, refusèrent longtemps de quitter la place publique. Ils consentirent enfin à se rendre au palais, prirent la Croix, les Évangiles, les Images, les Livres liturgiques, et envahirent tumultueusement la salle. Leur audace excita un murmure général. La grande-duchesse régente, Sophie, ne put contenir son indignation, et demanda aux mutins comment ils osaient méconnaître le respect dû à la majesté du trône, et se présenter « comme s'ils avaient devant eux des infidèles qui ne connussent pas Dieu, sans égard pour les chefs de l'Église, et avec une irrévérence que personne jusque-là n'avait osé se permettre. » Ils répondirent :

« Nous sommes ici pour défendre l'ancienne foi : l'Église en a adopté une nouvelle, qui est la vôtre, et dans laquelle il n'y a point de salut ; il nous faut l'ancienne foi. »

« Que parlez-vous d'ancienne et de nouvelle foi ? » reprit la régente. Ils ne répondirent pas et présentèrent la requête. Un greffier en commença la lecture. Elle fut accompagnée de scènes de désordre, de vociférations et d'invectives adressées au patriarche et à l'assemblée. Profitant d'un moment de calme, le patriarche prit les Évangiles, écrits de la main d'Alexis, métropolitain de Moscou, et l'Acte synodal du patriarche Jérémie, sur l'institution du patriarcat en Russie, déplora, les larmes aux yeux, les injustes attaques dirigées

contre l'Église, et prouva, par de nombreux témoignages des anciens livres, qu'elles étaient sans fondement. Alors le prêtre Nicétas et son parti, élevant les mains en faisant le signe de la croix à leur manière, remplirent la salle de rumeurs et de ces cris incessants : « Voilà comment! Voilà comment! » Le désordre était au comble. La princesse Sophie, et avec elle toute la cour, se leva dans une vive émotion et voulut se retirer, déclarant qu'elle renoncerait au pouvoir plutôt que de laisser insulter à la dignité impériale et à la foi de l'Église. Le patriarche, les boyars et les délégués de l'armée obtinrent qu'elle écoutât la fin de la requête. Le soir était venu ; la journée avait été pleine d'orages ; il fut déclaré aux requérants qu'un oukase serait promulgué le lendemain.

A l'issue de la séance, les chefs du schisme, escortés d'une centaine de streltzis, parcoururent le Kremlin, s'arrêtèrent sur la grande place et haranguèrent la foule : « Soyez fermes dans la vraie foi ! Faites ainsi le signe de la croix : « Nous avons confondu tous les prélats ; » puis, suivis d'une populace fanatisée, ils se répandirent dans les rues de Moscou, envahirent les Eglises où ils chantèrent les hymnes de la Vierge, et firent sonner à toute volée, pendant trois heures, en signe de triomphe.

Le lendemain, les mutins se disposaient à recommencer les troubles. La fermeté et l'adresse de la princesse Sophie déjouèrent leurs projets. Elle sut gagner les chefs des streltzis ; des largesses gastronomiques suffirent pour ramener les soldats, qui s'emparèrent des prêtres et des moines qui les poussaient à la révolte. Le plus coupable d'entre eux, Nicétas Poustosviate, fut puni de mort ; les autres, renfermés dans divers monastères, y furent rigoureusement surveillés.

CHAPITRE VII.

FRACTIONNEMENT DU RASKOL. — SECTES CLÉRICALES ET ANTI-CLÉRICALES.

La rigueur des lois civiles et des statuts ecclésiastiques fut impuissante à déraciner la dissidence du sol de la Russie. Si l'on parvint à empêcher le parti opposé à l'Église de prêcher ouvertement ses doctrines, on le vit se propager partout où il pouvait espérer de jouir de quelque sécurité. Les rivages solitaires de la mer, les provinces de Kostroma et de Nijégorod, les plages lointaines de la Sibérie lui servirent de refuge. Il se répandit en Pologne, en Suède, en Prusse, en Autriche, chez les Tatars de Crimée et les montagnards du Caucase, partout où il échappait plus ou moins à l'œil vigilant des censures ecclésiastiques. Toutefois, les divergences qui se manifestèrent dans ses rangs devinrent un obstacle à ses progrès. Le Raskol se partagea entre deux directions principales : l'une, qui conserva un simulacre de clergé, la *Popovtchina;* l'autre, qui fut la négation du ministère régulièrement institué, et se fit son propre sacerdoce ; elle fut désignée sous le nom de *Bezpopovtchina.*

La première, en acceptant le ministère de prêtres institués par l'Église, mais adversaires de la réforme niconienne, reconnaît, dans une certaine mesure, l'autorité de l'imposition des mains, et reste jusqu'à un certain point en alliance avec

l'Église, dont elle ne nie pas la suprématie : aussi ne refuse-t-elle pas de prier pour les princes, comme protecteurs de l'Église, et ne soumet pas à un nouveau baptême les prosélytes qui embrassent ses principes.

La seconde au contraire, brisant toute relation avec l'Église établie, la nomme ouvertement le règne de l'antechrist. Elle affirme sa déchéance dès l'an 1666, la fausseté de ses sacrements, l'empire du démon dans son sein, etc. Elle rebaptise ses convertis, n'adopte d'autres sacrements que le baptême et la confession, proscrit le mariage, ne trouve pas de censure pour la licence des mœurs, et va jusqu'à couvrir du voile de la fraternité chrétienne les excès du plus révoltant libertinage. Proclamant que l'antechrist a pris possession de l'Eglise, et que la fin du monde est prochaine, elle a porté l'égarement de son exaltation fanatique jusqu'à faire du suicide par le feu un acte de sainteté, un baptême qui purifie de tous les péchés. Pratiquer l'abstinence et les macérations au préjudice de la santé et de la vie, c'est, selon ses principes, arriver plus promptement au royaume de lumière, et elle honore du nom de martyrs les aveugles victimes de ces déplorables aberrations.

L'une et l'autre de ces tendances se sont partagées en fractionnements successifs, dont chacun a ses particularités, son histoire et sa physionomie distincte. Nous avons à en esquisser les traits généraux.

I. Ce fut dans le gouvernement de Vladimir que la secte qui rejette le ministère de l'Eglise, prit ses premiers développements. Elle eût pour fondateur le moine Capiton, pauvre paysan du village de Danilovsky. Exposé à toutes les privations de l'indigence, il se retira dans la solitude et se fit anachorète. Son renom de sainteté lui attira bientôt de nombreux disciples, quelque nulle que fût d'ailleurs son instruction. Il vécut d'abord dans le jeûne et l'humilité ; mais bien-

tôt, entraîné par une inspiration d'orgueil, Capiton prit couleur contre le ministère de l'Église, interdit à ses disciples de recevoir la bénédiction des prêtres et entra en lutte ouverte avec la discipline ecclésiastique. Une foule de jeunes gens partagèrent ses idées. Toutes les mesures que l'on prit contre lui furent vaines ; la profondeur des forêts le déroba à toutes les recherches, et ses disciples poussèrent ses principes jusqu'aux excès du fanatisme le plus exalté.

II. Les progrès du schisme furent encore plus sensibles en Sibérie, où Joseph Istomine en propagea les doctrines. Arménien d'origine, il avait embrassé avec sa famille la foi orthodoxe sous le règne de Michel Féodorovitch. L'ardeur qu'il déploya dans son opposition aux enseignements de l'Église, le fit exiler en 1660 à Jénisséisk, où, pendant vingt-quatre ans, il ne cessa de parler et d'écrire en faveur du schisme. Appelé à Tobolsk en 1684 par Paul, métropolitain de Sibérie, il feignit un moment d'abjurer ses premières croyances, qu'il continua néanmoins à répandre secrètement, jusqu'à 1693, époque à laquelle, par les conseils d'Ignace, successeur de Paul, il fit sa paix avec l'Église. Le prêtre Domitien fut l'un de ses plus zélés partisans. Une fois converti à ses principes, il abandonna sa paroisse de Tumen, se fit consacrer moine sous le nom de Daniel, vécut au sein des forêts et prêcha à ses nombreux partisans le devoir d'abandonner leurs maisons et leurs églises, pour se soustraire au règne de l'antechrist et se préparer à la seconde venue du Messie. Il eut pour collaborateurs un juif hongrois, Abraham, dont on sait peu de chose ; Jacob Lépéchine, prêtre bigame et meurtrier de sa première femme [1], et Basile Chapochnik,

[1] Lettres d'Ignace, métropolitain de Tobolsk, III, ch. LIII. — Le moyen dont se servait le sectaire pour inspirer l'horreur de l'Église, consistait en peintures de temples orthodoxes assiégés par le démon qui, sous la forme du serpent, dardait son venin sur les saints sacrements.

disciple de Domitien de Tumen. Ces cinq chefs de sectes prêchaient en général la même doctrine. Ils affirmaient que l'antechrist avait envahi l'Eglise, qu'il ne fallait en conséquence recevoir de ses prêtres aucun sacrement; qu'à eux seuls appartenait le vrai sacerdoce, et que la mort volontaire par le baptême de feu était un devoir pour le chrétien.

Les excès les plus déplorables furent en effet le résultat de ces doctrines insensées. Les schismatiques de Sibérie, répudiant la bénédiction conjugale et la sainteté de l'institution du mariage, se livrèrent au libertinage le plus désordonné. Se croyant appelés au rôle de martyrs, un grand nombre d'entre eux se retirèrent dans la solitude des forêts, y construisirent des cabanes qu'ils incendièrent eux-mêmes, et périrent dans les flammes. Le métropolitain Ignace rapporte [1] dans ses Lettres contemporaines, que Domitien (Daniel) avait réuni autour de lui jusqu'à 1,700 personnes. Il écrivait au moine Jean, qui l'avait consacré : « Des hommes, des femmes, des jeunes filles et des jeunes gens se sont réunis volontairement à moi dans la solitude, et tous demandent le second baptême purificateur par le feu : qu'en pense ta sainteté ? » Jean répondit : « Tu as cuit le gruau, mange-le comme tu le voudras. » Domitien ne recula pas devant son propre suicide et celui de ses disciples : il fit remplir les cabanes de matières inflammables. Instruit de son projet, Paul, métropolitain de Sibérie (1678-1692), lui adressa de pressantes remontrances, députa auprès des fanatiques plusieurs prêtres et personnes de sens pour les ramener de leur égarement : ce fut en vain que leurs parents, leurs amis, leurs enfants les supplièrent de revenir de cet excès de fanatisme; rien n'y fit. Blasphémant l'Eglise, le clergé et le tzar, ces infortunés, à la voix de leur chef, mirent le feu à leurs cabanes et périrent dans un embrasement général. Telle fut

[1] Lettres ; vol. I, 7; — II, 16, 19.

aussi la fin tragique de Basile Chapochnik et de ses adhérents [1].

III. Les succès du Raskol furent encore plus significatifs sur les rivages de la mer Blanche, où ses adhérents formèrent la secte des Pomorianes, et dans les contrées voisines d'Olonetz. Paul, évêque de Kolomna, privé de son siége et renfermé en 1655 au monastère de Paléostrof, sur le lac Onéga ; Dosithée, d'abord hégoumène du monastère de saint Nicolas, non loin du Tikvine, et avec eux Corneille en propagèrent surtout les doctrines. Le schisme trouva, en outre, de zélés missionnaires dans les transfuges du monastère de Solovetz, qui couvrirent d'ermitages le littoral de la mer Blanche, et acquirent une grande réputation de sainteté aux yeux des populations incultes de ces contrées. Le plus célèbre d'entre eux fut le diacre Ignace qui, après avoir fixé sa solitude dans les environs de Kargopol, ne tarda pas à se voir entouré d'une multitude d'hommes et de femmes parmi lesquels s'introduisit une déplorable licence, suite naturelle du mépris qu'ils professaient pour le mariage consacré par l'Église. Son exemple fut suivi par Emilien Ivanof, le moine Herman et d'autres sectaires qui, après divers méfaits et de tristes égarements, fruit du fanatisme de leurs partisans, finirent par le suicide de feu.

Le schisme dut une partie de sa célébrité à la fondation et aux développements du monastère de Vouigof. Cette institution religieuse, qui ne fut pas sans quelque éclat, eut pour fondateur Daniel Vikoulitch, et fut illustrée par deux frères, André et Siméon Denizof, qui appartenaient à une famille influente. Fort supérieurs aux moines ignorants qui les entouraient, ils plaidèrent l'un et l'autre la cause du schisme dans divers écrits historiques, dogmatiques et moraux qui font encore aujourd'hui autorité pour les partisans

[1] Lettres d'Ignace de Tobolsk, III, ch. XXXI, XXXIII.

de cette direction religieuse. Ils établirent près du monastère des écoles, où l'on enseignait le chant religieux, la peinture des Images et les principes de la secte ; ils réunirent un grand nombre de manuscrits de haute antiquité et de grand prix, et élevèrent à tel point la prospérité du cloître, qu'à la fin du dernier siècle, il ne renfermait pas moins de deux mille moines et de mille religieuses. Les doctrines qu'on y professait affirmaient : le règne de l'antechrist dans l'Église russe ; la nécessité de rebaptiser ceux qui en sortaient ; la nullité des mariages bénis par l'Église ; le droit pour les moines de présider aux offices divins ; la faculté pour chacun, même pour les femmes, de les célébrer ; le refus de prier pour les princes comme membres de l'Église ; le devoir d'être prêt à affronter la mort par le feu pour la véritable foi, etc.

IV. Vers la même époque le schisme se propagea dans les confins de Novgorod, de Pskof, en Suède et en Pologne, où il donna naissance à la secte qui prit le nom de Théodose, son fondateur. Les principes qu'elle professa furent peu différents de ceux que nous venons de mentionner. Il y eut d'abord entre Théodose et les chefs de la secte précédente quelques essais de conciliation qui, pourtant, n'aboutirent pas à une fusion. La divergence d'opinion fut même assez prononcée pour que Théodose adressât au chef des Pomoriannes, André Denizof, une « Exposition des dogmes » où il signala treize hérésies dans lesquelles ses adversaires étaient tombés. Il eut en outre, au monastère de Vouigof, en 1706, diverses conférences avec les Pères ; mais n'ayant pu s'entendre avec eux, il secoua la poussière de ses pieds, et s'éloigna du cloître en disant : « Point de communion entre vous et nous, ni dans ce monde ni dans l'autre. » Dès ce moment une violente antipathie éclata entre les deux sectes.

Théodose vit à diverses reprises son cloître dévasté par la rapacité des milices polonaises. Pour s'y soustraire, il revint

en Russie, où il fonda une nouvelle communauté près de Loutsk ; mais une maladie contagieuse fit périr presque tous ceux, hommes et femmes, qui l'avaient suivi. Il se rendit alors à Novgorod, avec le projet de réunir les débris de sa secte en Livonie ; mais il se vit arrêté et jeté en prison, où il mourut, en 1711. Ses adhérents s'établirent néanmoins dans la localité qu'il avait choisie, et y formèrent la colonie agricole de Riapina, qui ne tarda pas à devenir florissante. André Denizof chercha à amener un rapprochement avec les Pomorianes, et en écrivit à Eustrate, fils de Théodose, mais sans succès. La division se mit dans les rangs de la colonie : les uns choisirent un autre séjour, d'autres se rallièrent au monastère de Vouigof ; d'autres encore rentrèrent dans le giron de l'Église. La colonie de Riapina était dissoute vers 1719. Ses débris se répandirent dans quelques villes de Russie, en Autriche, en Prusse et en Pologne.

V. La secte théodosienne a formé à Moscou même une ramification importante, qui est devenue comme le centre de son activité. Elle porte aujourd'hui le nom de *communauté du cimetière de la Transfiguration*. Le fondateur en fut un marchand de Moscou, Élie Alexiévitch Koviline, qui la dirigea pendant trente-huit ans. Dépourvu d'instruction, mais doué d'une grande activité, Koviline sut mettre à profit les circonstances favorables à son but, et fit pour la secte ce qu'avaient fait les frères Denizof pour le monastère de Vouigof. L'année 1771 fut pour Moscou une époque de désolation. La peste et la famine sévissaient sur la population de la vieille capitale. Les habitants les plus pauvres, pour échapper au double fléau, abandonnaient en masse la ville, où n'arrivait plus aucun convoi de vivres, et se répandaient dans les villages voisins. Tous les hôpitaux regorgeaient de pestiférés. *Koviline* et un autre marchand, son ami *Zenkof*, demandèrent au gouvernement l'autorisation d'élever à leurs

frais, sur l'une des routes qui aboutissaient à Moscou, une quarantaine pour surveiller les transfuges de la capitale, et d'y joindre un cimetière destiné aux inhumations des victimes de la peste. Cette mesure philantropique tourna au profit du schisme théodosien. Koviline et Zenkof déployèrent un grand zèle dans leur œuvre de dévouement. Une foule de malheureux trouvèrent auprès d'eux le pain, le vêtement, les consolations. Celles de la foi leur étaient surtout nécessaires. Une vaste cabane fut consacrée à la prière et en général aux offices de l'Eglise ; mais on y proclama ouvertement que les fléaux de la peste et de la famine étaient un châtiment que Dieu infligeait à l'hérésie niconienne, et qu'il fallait, pour y échapper, revenir à l'ancienne foi. La crédulité et la misère concoururent aux progrès du schisme. Les fonts baptismaux ne cessaient de se remplir d'eau pour ceux qui se rattachaient à la secte, quelquefois dans un si grand état de faiblesse, qu'ils expiraient au moment du renouvellement du baptême. Beaucoup de malades et de mourants léguèrent tous leurs biens à la communauté. Quand le fléau commença à décroître, quelques-uns voulurent retourner dans leurs demeures. Koviline sut les retenir : « Vous avez, leur disait-il, contracté mariage dans l'Église russe qui est hérétique : votre union est une impudicité devant Dieu ; elle sera punie des flammes éternelles, auxquelles vous n'échapperez pas, si vous revenez au monde en continuant à vivre dans de coupables liens. L'unique moyen de les briser et de vous sauver, c'est de vous consacrer à Dieu. » A ceux qui, en proie aux atteintes du fléau, avaient fait le sacrifice de leurs biens, il déclarait : « Ce qui est offert en sacrifice à Dieu ne peut être rendu ; ce qui est agréé de Dieu ressemble au cierge que l'on place devant l'Image, où il se consume. »

Dès que le fléau cessa ses ravages, Koviline procéda immédiatement à l'organisation de la communauté, dont ses

adhérents lui avaient confié la direction. Les immenses propriétés dont elle était légataire furent converties en argent : des constructions régulières remplacèrent les misérables cabanes qui avaient abrité les premiers développements de l'œuvre ; des oratoires, des lieux de culte, séparés pour les hommes et pour les femmes, s'élevèrent rapidement. La confrérie fut organisée monastiquement. Les membres qui la composaient s'imposèrent le carême perpétuel, adoptèrent un costume particulier, une règle spéciale. Des édifices, séparés les uns des autres par une grille, servirent d'habitation distincte aux deux sexes, ce qui n'empêcha pas le cloître d'arriver bientôt à un surcroit de population indigène qui, nourrie des principes du schisme, en devint plus tard le principal appui. La facilité de mœurs, la sécurité d'asile, les grandes ressources dont jouissait la communauté, attirèrent dans son sein une foule d'étrangers. Vers la fin du dernier siècle, la confrérie du Cimetière de la Transfiguration s'élevait à 500 personnes des deux sexes, et avait à Moscou jusqu'à 3,000 partisans. Le nombre en avait encore considérablement augmenté au commencement du siècle actuel : la confrérie n'avait pas moins de 1,500 membres et de 10,000 adhérents. Aussi joua-t-elle le premier rôle parmi les diverses fractions de la secte théodosienne, qui presque toutes subirent son influence. Celles de Jaroslaf, de Novgorod, de Riga, de Toula, de Saratof, de Nijny-Novgorod, de Kazan, de Simbirsk, de Starodoub, du Don, du Kouban, reconnurent sa primauté. La même secte comptait à Saint-Pétersbourg des partisans peu nombreux, mais influents par position. Koviline sut lier avec eux des relations étroites, qui furent une nouvelle force pour son parti. Il mourut en 1809, et laissa sa communauté dans les conditions les plus prospères.

VI. Une autre secte se forma du fractionnement des Pomorianes : elle eut pour fondateur *Photius*, de Novgorod,

d'abord frère-lai au monastère de Vouigof, puis moine sous le nom de *Philippe*. A la suite de divers démêlés dans le monastère, où il avait déployé des prétentions hautaines et dominatrices, Philippe s'en sépara, entraînant avec lui cinquante moines, et fonda, quelques verstes plus loin, son propre ermitage. Siméon Denizof fit plusieurs tentatives pour aplanir le dissentiment : elles furent accueillies par une résistance pleine d'opiniâtreté et d'emportement. Sur ces entrefaites, une commission, présidée par Samarine, arriva au monastère ; elle eut pour résultat l'acquiescement des frères à faire les prières pour l'Empereur. Cette accommodation enflamma la bile de Philippe, qui y vit une infraction à la foi. Soumis à une enquête, il refusa de comparaître, et n'hésita pas à s'enfermer, avec les partisans de son fanatisme, dans une cabane qu'il incendia, et où il périt avec eux en 1742. Sa secte subsista après sa mort, et se répandit en Finlande et dans les confins d'Arkhangel. Elle surpassa toutes les autres par la rigueur d'un ascétisme qu'elle porta jusqu'au suicide volontaire, répudia le mariage sans proscrire la licence, et enseigna que mourir par le feu ou dans les tourments de la faim, c'était souffrir le martyre pour la foi et gagner le ciel.

Nous ne nous arrêterons pas à d'autres fractions de la Bezpopovtchina, ou secte qui repousse le sacerdoce de l'Église. Elles furent nombreuses pendant le cours du XVIIIe siècle. Les traits généraux qui les caractérisent sont les suivants : elles n'admettent que deux sacrements : le baptême et la confession ; elles abrogent tout ministère et toute hiérarchie ; elles répudient l'Église, le mariage et les liens de famille, et refusent en général leurs prières aux puissances établies. Quelques-unes de ces sectes se livrent au vagabondage.

CHAPITRE VIII.

LES SECTES CLÉRICALES OU LA POPOVTCHINA.

Elles se distinguent des précédentes en ce qu'elles admettent le sacerdoce des prêtres consacrés par l'Église, et leur confient l'administration des offices divins et des sacrements. Ce fut dans la province de Nijny-Novgorod qu'elles prirent naissance. Leurs premiers chefs furent : le prêtre-moine *Abraham*, le moine *Ephrem Potemkine, Serge*, et surtout le vieil ermite *Onuphre*, qui se fit le défenseur des opinions contenues dans quelques lettres dogmatiques du moine Habacuc, dont il était en possession.

La même direction religieuse s'était fait jour, avant le XVIIIe siècle, sur les bords du Don et dans le Kouban, sous l'influence de *Job* et de *Dosithée*. Le premier, consacré à la prêtrise par le patriarche Philarète, se voua à la vie ascétique, embrassa avec ferveur l'opposition qui s'éleva contre le patriarche Nikon, fonda plusieurs monastères, et finit par s'établir sur les bords du Don, où son œuvre fut continuée par le célèbre hégoumène Dosithée, l'un des promoteurs les plus fervents des idées dissidentes. Pour se soustraire aux peines ecclésiastiques portées contre les sectaires, Dosithée, en 1688, et avec lui deux autres prêtres, *Paphnuce* et *Théodose*, se réfugièrent dans les profondes steppes d'Astrakhan. Ses

disciples se fixèrent au Kouban, sur les bords de la Kouma. Leurs doctrines donnèrent lieu à des factions politiques, dont la révolte de Pougatchef (1771-1774) fut l'expression la plus redoutable.

Starodoub, dans le gouvernement de Tchernigof, et surtout Vietka, en Pologne, devinrent les centres principaux autour desquels se groupèrent les sectaires, qui formèrent dans le voisinage de nombreuses colonies, dont la population, dans la seconde moitié du dernier siècle, atteignait au chiffre de 30 à 40,000 âmes. La fondation d'un monastère et d'une église, sous les auspices du prêtre Théodose, fit bientôt de Vietka le noyau de la nouvelle tendance religieuse. C'était de là qu'émanaient, pour toutes les autres communautés de la Popovtchina, les éléments consacrés pour la célébration de la Cène. On venait y réclamer la faculté d'être admis au sein des autres fractions de la secte. On y préparait le chrême pour l'onction des nouveaux convertis, qui se rattachaient à la confrérie et que l'on soumettait à un nouveau baptême. Ce rigorisme dogmatique s'adoucit toutefois dans la suite. Les prêtres qui sortaient de l'Eglise nationale furent acceptés sous la seule condition d'abjurer les prétendues erreurs de l'Église russe, et les laïques, sous la simple onction par le chrême, sans renouvellement du baptême. La confrérie de Vietka proscrivait le suicide du baptême par le feu ; elle adoptait les Images peintes par des artistes étrangers à la secte ; elle autorisait les rapports de la vie journalière, permettait de manger et de boire avec les hétérodoxes, sans y assigner une pénitence. Les prêtres, quand ils devaient s'absenter, pouvaient charger les Anciens de recevoir les prosélytes de l'Église et les confessions écrites des mourants, dont ils se réservaient l'absolution. Ils bénissaient les mariages à domicile, et distribuaient les éléments du saint sacrement aux laïques, en les autorisant à les parta-

ger avec d'autres, etc. Ces principes avaient créance, non-seulement à la confrérie de Vietka, mais à celle de Kergenzk, au Don, à Starodoub et autres communautés religieuses.

Une autre confrérie sectaire fut celle qui dut son origine au pseudo-évêque Epiphanes Jakovlef. Simple moine du couvent de Kozelsky, dans l'éparchie de Kief, Epiphanes avait été censuré pour l'irrégularité de ses mœurs et quelques soustractions opérées au préjudice des deniers du monastère. Réfugié au delà du Dnièpre, sur la terre étrangère, il rédigea deux lettres mensongères : l'une était une invitation adressée par le hiérarque de Kief au métropolitain de Jassy, pour l'engager à consacrer Epiphanes aux fonctions de futur évêque de Tchiguirine ; la seconde exprimait le vœu des habitants de cette ville de l'avoir pour évêque. Elles renfermaient en outre, l'une et l'autre, de prétendus griefs élevés par le clergé de l'Ukraine contre le Saint-Synode. Epiphanes se rendit à Jassy. Le métropolitain, abusé par ces faux documents, le consacra en effet évêque de Tchiguirine. Une fois investi de ce caractère, Epiphanes se mit en rapport avec les évêques uniates de Lwof et de Vladimir, qui, cédant à ses sollicitations, l'autorisèrent à conférer la prêtrise dans leurs éparchies. Les consécrations qu'il fit dans l'Ukraine tournèrent à l'avantage du schisme ; mais bientôt Epiphanes fut arrêté et conduit à Saint-Pétersbourg (1727), où il n'échappa à un arrêt sévère qu'à la faveur de la mort de l'impératrice Catherine. On se borna à le renfermer au monastère de Solovetz, sans même le dépouiller du caractère monastique. Mais, deux ans plus tard, il parvint à s'enfuir en Pologne, parut à Kief sous le nom d'Antoine, et ne tarda pas à être reconnu et interné au monastère de Saint-Michel. Evadé de nouveau, il fut conduit à Moscou en 1731. Un premier oukase le condamna à un châtiment corporel et à la déportation perpétuelle au monastère de Solovetz. Un second oukase statua

qu'il serait dégradé du caractère monacal, transporté en Sibérie et condamné au travail des mines. Mais à peine était-il en route qu'il fut arraché des mains des soldats, dans la forêt de Kolomna, par des émissaires de la confrérie de Vietka. L'année suivante, le métropolitain de Kief, Raphaël, informait le Saint-Synode qu'Epiphanes se trouvait en effet parmi les dissidents de Vietka, où il s'attribuait les fonctions d'évêque. Enfin, en 1735, il fut arrêté dans cette localité et conduit à la forteresse de Kief, où, atteint d'une grave maladie, il réclama l'assistance d'un prêtre orthodoxe, reçut les sacrements et l'onction, et fut inhumé, comme simple particulier, près de l'Église de la forteresse. Quand les détails de sa vie furent livrés à la publicité, les avis se partagèrent. Un certain nombre de sectaires ne virent en lui qu'un imposteur, dont ils répudièrent la mémoire en excluant du milieu d'eux les prêtres qu'il avait consacrés; d'autres le tinrent pour évêque légitime et orthodoxe, acceptèrent le ministère des prêtres par lui institués, et formèrent une nouvelle confrérie, qui ne différa de celle de Vietka que par la vénération toute particulière qu'elle professa pour la mémoire d'Épiphanes, qui fut pour elle un martyr. Quoique peu nombreuse, cette nuance sectaire prit quelques développements; à la fin du dernier siècle, elle avait, parmi les communautés de Starodoub, son église et son monastère.

Le séjour qu'Épiphanes avait fait à Vietka fut fatal aux destinées du couvent. Depuis longtemps le gouvernement russe voyait avec déplaisir qu'il servît de refuge aux prêtres qui abandonnaient leurs paroisses, aux soldats déserteurs, aux paysans vagabonds et même aux criminels qui s'y abritaient contre la vindicte des lois. Un manifeste de l'impératrice Anne (1733) invita la population du couvent à rentrer en Russie, avec bénéfice d'amnistie générale : on n'en tint

pas compte. La même mesure se renouvela l'année suivante, sans plus de succès. En 1735, l'ordre fut donné au colonel Sitine d'investir militairement le monastère et de prendre des mesures décisives pour réintégrer les fugitifs dans leurs foyers respectifs. Sitine parut inopinément à Vietka à la tête de cinq régiments : il ne s'y trouvait pas moins de quarante mille personnes, presque toutes gens sans aveu. Les moines et les religieuses furent répartis entre les divers monastères de Russie, pour y être soumis à pénitence. On renvoya chez leurs maîtres ceux qui indiquèrent leur séjour primitif : le reste de la population fut colonisé dans l'Ingrie, sous surveillance. Au bout d'un an, Vietka était désert; les habitations furent livrées aux flammes. Le schisme paraissait vaincu : — il n'en fut pas ainsi.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés qu'une foule de fugitifs affluaient de nouveau à Vietka, et cinq ans après, la confrérie avait presque repris sa première importance, sous la direction de *Michel le Kalmouk*. Les partisans du Raskol, voyant dans les frères persécutés des martyrs de la foi, leur prodiguèrent les dons et les libéralités. On reconstruisit d'abord une grande chapelle qui fut richement ornée; vingt ans plus tard (1758), une église, sous l'invocation de la sainte Vierge, s'éleva dans son voisinage, plus brillante encore que la précédente. On y rattacha deux monastères; l'un qui renferma bientôt douze cents moines, l'autre où l'on compta cent religieuses et une foule d'aventurières. L'Église de Vietka acquit un renom de sainteté particulière. Moines et religieuses parcoururent les villes et les villages de Russie, colportant l'Eucharistie, les prosphores, l'eau bénite, administrant le baptême, recevant les confessions. La prospérité du monastère s'accrut rapidement. De nombreux ermitages peuplèrent les forêts voisines : ils servirent de retraite à des hommes suspects, qui se livraient à des actes de rapine et

compromettaient la sûreté des routes. Pour arrêter le désordre, un manifeste de l'impératrice Élisabeth invita en 1760 les émigrés de Vietka à rentrer en Russie. Ce fut en vain. Pierre III et Catherine II, en 1762 et 1763, leur offrirent même, outre entière amnistie, la faculté de s'inscrire dans la classe des marchands ou de devenir paysans de la couronne, celle de s'établir où bon leur semblerait, soit en Sibérie, soit dans les gouvernements de Koursk, de Voronége ou de Kazan, ainsi que l'exemption pour six ans de tout impôt et recrutement. Rien n'y fit. Le général Maslof reçut alors l'ordre de pénétrer en Pologne, et surprit Vietka, où il trouva vingt mille fugitifs russes qu'il dirigea sur la Sibérie. La chute de la confrérie fut définitive: Vietka avait été pendant soixante-dix ans le boulevard du schisme [1].

Starodoub hérita pour un temps de l'influence qu'avait exercée le célèbre monastère. Dès la fin du XVIIe siècle, le cloître que nous venons de nommer avait servi de retraite à une foule de coupables attirés dans ses murs par le voisinage de profondes forêts. Dix-sept villages plus ou moins considérables étaient résultés de cette agglomération. Quand Charles XII, profitant des intelligences qu'il avait avec Maseppa, envahit en 1708 les steppes de la Petite-Russie, les populations schismatiques de Starodoub restèrent fidèles au tzar, s'armèrent pour la défense du pays, surprirent les Suédois à diverses reprises, et présentèrent à Pierre le Grand les prisonniers que leurs armes avaient épargnés. Le tzar les récompensa de ces actes de dévouement en leur octroyant à titre d'héritage les terres sur lesquelles elles s'étaient établies, et leur accorda de nombreuses immunités. Mais leur état religieux fut longtemps dans les conditions les plus déplorables. Livrées à la plus profonde ignorance, à peine voyaient-elles de

[1] Joannof, Histoire du Raskol, 243-260.

temps en temps un prêtre ou un moine de Vietka arriver au milieu d'elles pour célébrer les offices.

Le prêtre *Patrice*, vers 1740, jeta quelque lustre sur la corporation. Le zèle qu'il déploya pour les intérêts de la secte, son instruction, la dignité de son maintien, sa longue barbe et ses cheveux blanchis par l'âge lui donnaient, aux yeux de la foule, une sorte de prestige. C'était lui qui réglait toutes les affaires de la confrérie, qui organisait les communautés et y instituait le diaconat, et telle fut son influence, qu'elle s'exerça longtemps non-seulement en Russie, mais encore en Autriche et en Pologne, où ses décisions étaient adoptées et respectées de toutes les confréries qui professaient les mêmes principes.

Patrice ne voulut partager avec personne le ministère pastoral dans les dix-sept communautés qui formaient la confrérie de Starodoub. Il éprouva néanmoins une déception qui coûta à son orgueil et mit en défaut son omnipotence religieuse. Le diacre Ambroise, du monastère de la Nouvelle-Jérusalem, homme jeune encore, mais plein d'ambition, se réfugia auprès de Patrice, sous le nom d'Athénogènes, afin de se soustraire au châtiment des fautes qu'il avait commises (celle en particulier de la soustraction des deniers du monastère), et demanda à devenir membre de la communauté. Patrice l'accueillit avec bienveillance, et le chargea de visiter, en qualité de prêtre, diverses communautés sur les bords du Dnièpre, auxquelles il le recommanda chaleureusement. En 1750, Athénogènes se fixa sur la frontière de Pologne, et construisit à Borska une église qu'il consacra à la sainte Vierge; mais les modestes fonctions de la prêtrise ne pouvaient suffire à son ambition. Il usurpa la dignité épiscopale, se rendit en Valachie où il fut accueilli par l'hospodar et le métropolitain, et consacra un grand nombre de prêtres et de diacres. Le renom de l'évêque

schismatique était grand parmi les communautés de la secte; mais des informations précises, recueillies à Saint-Pétersbourg et à Moscou par Patrice et par les corporations de Starodoub, prouvèrent bientôt que le nouvel évêque n'était autre que le diacre Ambroise, transfuge de son monastère. Le bruit en parvint en Valachie. Patrice écrivit à son ancien élève, mais Athénogènes n'était plus en Valachie. Informé que l'hospodar allait sévir contre lui, il s'était enfui en Pologne, où, en 1753, il avait été reçu dans l'official du service du roi.

Patrice gouverna longtemps les communautés de Starodoub qui, après la seconde chute du monastère de Vietka, passèrent sous la direction du célèbre Michel le Kalmouk, par les soins de qui eut lieu, à grands frais et avec des peines inouïes, la translation de l'ancienne église de Vietka, au nom de l'Intercession de la sainte Vierge. Starodoub devint dès lors le centre de la Popovtchina. Vers la fin du dernier siècle, on y trouvait six monastères de diverses nuances, pour hommes et pour femmes, dix-sept églises et seize chapelles, consacrées la plupart par le prêtre Michel. Le principal monastère, celui de l'Intercession, renfermait cent cinquante frères; deux autres couvents, ceux d'Ostrof et de Nicolas, plus de cinquante moines. Le monastère féminin de la Sainte-Vierge de Kazan, situé à trois verstes seulement de celui de l'Intercession, était habité par sept cents religieuses, venues principalement des bords du Don. Les uns et les autres avaient le même directeur spirituel, le prêtre Michel le Kalmouk, à qui appartenait la haute administration des intérêts religieux des diverses branches de la Popovtchina. De son propre aveu, il avait consacré, pendant sa longue carrière, plus de six mille personnes, des femmes surtout, à la vie monastique. Les désordres qui se produisirent au sein des corporations altérèrent étrangement le

respect que les populations professaient d'abord pour leur caractère religieux.

En même temps que Vietka penchait vers sa ruine, et que Starodoub héritait de l'ascendant que ce monastère avait exercé sur le schisme, d'autres sectes, qui jetèrent sur lui un certain éclat, se formaient à Moscou et sur les bords de l'Irghiz, dans le gouvernement de Saratof.

Après le manifeste de 1762, qui invitait les transfuges établis en Pologne à rentrer dans leur patrie, cent vingt familles environ s'établirent en communauté dans le voisinage de l'Irghiz, où elles formèrent bientôt trois villages peu considérables. Quelques ermitages se groupèrent autour d'elles, dans la profondeur des forêts. Vers 1770, le prêtre *Jacob*, de Starodoub, y fonda une chapelle pour les offices religieux; mais la confrérie naissante était comme perdue dans l'oubli, quand *Serge l'Anachorète* vint en prendre la direction. Fils d'un marchand de Moscou qui, en 1771, avait eu la plus large part à la mort tragique de l'archevêque Ambroise, il portait d'abord le nom de Simon. Pour se soustraire au châtiment qui avait frappé son père, Simon se réfugia dans les bois, où un certain nombre de sectaires le suivirent : il s'y voua à la vie monastique et prit le nom de Serge. Arrêté et emprisonné à Moscou par suite des désordres auxquels s'étaient livrés ses partisans, il s'enfuit en Pologne et ne tarda pas à se réunir aux habitants des bords de l'Irghiz. Son instruction, l'énergie de son caractère, les souvenirs qui s'attachaient à la mémoire de son père, ces divers motifs ne tardèrent pas à l'élever au premier rang. Proclamé chef de la confrérie, il traça pour elle une règle ascétique, substitua à l'ancienne chapelle, devenue la proie des flammes, un vaste oratoire à cinq coupoles, où l'on vit affluer de toutes parts une foule d'adhérents, attirés d'ailleurs par le renom de sainteté de l'ermitage de l'Assomp-

tion. Le nombre des pèlerins devint si considérable qu'on ne pouvait suffire aux offices. Les libéralités abondèrent; elles permirent à Serge de réaliser une pensée qu'il nourrissait depuis longtemps, celle de construire une église. Il y réussit avec l'assentiment des autorités, et le culte y fut célébré régulièrement. Le bruit en parvint jusqu'au Don, à l'Oural et à la Volga. Serge vit encore augmenter le nombre de ses partisans. Les autres ermitages de l'Irghiz développèrent son œuvre et se transformèrent en riches et populeux monastères près desquels s'élevèrent rapidement plusieurs églises. Les prêtres qui prirent parti pour le schisme furent chargés de visiter leurs coreligionnaires du Don et de l'Oural. Tout ce mouvement religieux, qui fut très-prononcé sur l'Irghiz, fut l'œuvre d'un seul homme, Serge, qui prit le nom de fondateur du monastère de l'Assomption.

A l'époque de la peste qui désola Moscou, vers la fin du dernier siècle, les membres de la confrérie de Vietka, qui habitaient cette ville, fondèrent au village de Rogoge une association qui eut pour centre deux chapelles et un monastère considérable, habité par quelques centaines de moines et de religieuses, et visité annuellement, par douze mille pélerins. Les grandes ressources dont ils disposaient favorisèrent efficacement les progrès de la Popovtchina. La confrérie de Rogoge, qui en professait les principes généraux, s'en sépara cependant sur un point. Elle prétendit que les prêtres qui quittaient l'Église officielle, devaient recevoir une nouvelle consécration par le chrême, qu'elle préparait elle-même. C'était là une innovation hardie : elle ne fut point adoptée par le parti de Starodoub, et de violentes discussions signalèrent la tenue du colloque de Moscou (1779-1780), qui essaya d'opérer la fusion des deux opinions. La fraction de Starodoub persista à soutenir qu'elle seule était en possession de la vraie foi.

Les Raskolniks se répandirent aussi dans les contrées lointaines de la Sibérie, où leur nombre fut considérable. La plupart y émigrèrent volontairement; d'autres y furent envoyés par arrêt judiciaire. Ils y devinrent si nombreux que l'on renonça, en 1722, à leur assigner ce pays pour lieu d'exil. Les seules propriétés de la famille Démidof renfermaient en 1735 jusqu'à dix-huit cent cinquante sectaires des deux sexes, qui avaient dans les forêts voisines leurs chapelles, leurs ermitages et leurs monastères. Catherinebourg était le centre de la secte. Au commencement de ce siècle elle comptait, dans les gouvernements d'Orembourg, de Perm et de Tobolsk, cent cinquante mille adhérents qui préparaient les moyens d'élever à Catherinebourg un temple de leur culte.

CHAPITRE IX.

MESURES ADOPTÉES PAR L'ÉGLISE ET PAR L'ÉTAT CONTRE LES PROGRÈS DU RASKOL.

Si, d'une part, les sectes qui rejetèrent le dogme et l'autorité de l'Église déployèrent une grande activité pour la propagation de leurs principes, l'Église, de son côté, mit une extrême vigilance à paralyser leur action et ne négligea aucun des moyens dont elle disposait pour défendre l'orthodoxie. Les mesures qu'elle adopta n'eurent pas toujours le même caractère. Elle recourut tour à tour à celles de la persuasion, de la controverse, des peines ecclésiastiques et du bras séculier. A ce dernier point de vue, il faut le dire, les châtiments rigoureux édictés contre les dissidents forment l'une des pages douloureuses de l'histoire des persécutions religieuses.

Voyons d'abord l'attitude que l'Église prit dans le débat pendant le cours du XVIIe siècle jusqu'au règne de Pierre le Grand.

I. Le concile général de Moscou, en 1667, qui prononça la condamnation du Raskol et sanctionna définitivement la révision des Livres liturgiques par le patriarche Nikon, adopta trois mesures générales :

La première fut une Instruction adressée à l'Église et spécialement au clergé. Elle réclamait d'une part la soumission

absolue des chrétiens orthodoxes à l'autorité de l'Église catholique d'Orient, et prescrivait l'adoption des nouveaux Livres. Elle prononçait, de l'autre, anathème sur le schisme et sur quiconque en professerait les erreurs.

La seconde approuva et recommanda l'usage du livre intitulé : « la *Crosse de gouvernement, de sanction, de discipline et de pénalité,* » qui refutait les principes du schisme.

La troisième fut une déclaration du concile qui statua, en invoquant les anciens usages de l'Église universelle, « que les Raskolniks encouraient non-seulement les pénitences ecclésiastiques, mais le châtiment des peines civiles, » décision en vertu de laquelle le tzar Alexis Michaïlovitch fit emprisonner et condamna même au supplice du feu les hérésiarques qui portèrent la première atteinte à l'inviolabilité de l'Église et de ses doctrines.

Le concile de Moscou (1681), présidé par le patriarche Joachim, alla plus loin. Quand, après la chute du monastère de Solovetz, on vit les partisans du schisme se répandre à Poutivlié, Galitch, Kostroma et autres villes de Russie, le concile, à la suite de propositions qui lui étaient faites par le tzar Théodore Alexiévitch, le pria « d'établir, où la nécessité s'en ferait sentir, de nouvelles éparchies pour la protection de la foi ; de soumettre au jugement civil les schismatiques qui se montreraient rebelles aux remontrances de l'Église ; d'ordonner aux fonctionnaires civils et militaires, de prêter main-forte au clergé pour la destruction du schisme ; de détruire les ermitages et chapelles élevés par des hérétiques, et de les remplacer par des églises paroissiales ; d'interdire et de poursuivre à Moscou la publication de tout écrit dangereux pour la foi du peuple ; enfin de prohiber la réimpression des anciennes éditions liturgiques, et de les échanger gratuitement contre les nouveaux textes à quiconque fournirait un exemplaire des anciens. »

Mais à peine ces mesures rigides commençaient-elles à recevoir leur exécution, qu'une nouvelle lutte religieuse surgissait à Moscou et portait le peuple à la révolte. Dès que les troubles furent comprimés, le patriarche Joachim, en 1682, adressa à toutes les églises, pour y être lu quotidiennement, un mandement du concile qui parlait du châtiment infligé au sectaire Nicétas Poustosviate, et invitait les fidèles à rompre avec le schisme. Il publia « l'*Exhortation spirituelle* » dans laquelle il réfutait les allégations de la requête schismatique, ainsi qu'un « *Sermon d'actions de grâces à Dieu, dont la grande bonté et la mystérieuse providence avaient dirigé sa sainte Eglise et l'avaient protégée contre ses cruels ennemis, l'an* 1190, *le* 5e *jour du mois de juillet*[1]. » Le patriarche y joignit : une « *Exhortation aux dissidents* » pour les engager à rentrer dans le bercail de l'Eglise, — une « *Relation sur le prêtre de Souzdal, Nicétas Poustosviate, condamné et déposé par le concile, et sur les adhérents de Capiton, avec démonstration de la fausseté de leurs doctrines.* » Il institua en outre quatre nouvelles éparchies dans les localités où les sectaires avaient obtenu le plus de succès, et y envoya des missionnaires pour y prêcher la foi véritable. D'autres prélats suivirent son exemple. Paul, métropolitain de Sibérie, et surtout son successeur, Ignace Rimsky-Korsakof (1692-1699)[2] plaidèrent chaleureusement les intérêts de la foi. L'archevêque de Kholmogor, Athanase (1682-1702), laissa la réputation d'un habile et zélé défenseur de l'orthodoxie. Le métropolitain de Kazan, Adrien (1686-1690), exposa dans un traité « l'*Ancienne tradition des Apôtres et des Pères sur les pratiques de l'Église.* » Parvenu au patriarcat, il adressa au clergé de toutes les églises une *Instruction* sur la conduite qu'il avait à tenir en face du Raskol.

[1] L'an 1683.

[2] « Trois lettres encycliques aux chrétiens orthodoxes, » document précieux qui renferme d'importants détails historiques sur le schisme de Sibérie.

Au point de vue polémique, la défense était légitime ; mais les moyens de persuasion parurent insuffisants aux chefs de l'Église, qui recoururent à une violente persécution et invoquèrent le pouvoir séculier pour sauvegarder l'intégrité de la foi. Les tzars Jean et Pierre Alexiévitch ajoutèrent en 1685, aux peines antérieures portées contre les dissidents, douze articles complémentaires, empreints d'un esprit de rigueur excessive, qu'on serait indulgent de n'appeler qu'une déplorable intolérance. Ils portent :

Quant aux schismatiques qui calomnient la sainte Église, séduisent le peuple, provoquent la révolte et persistent dans leur opiniatreté, « les brûler en cage de bois, après un triple interrogatoire, s'ils ne se soumettent pas. »

S'ils se soumettent à la sainte Église, les renfermer dans des monastères sous garde sévère et à la fin de l'épreuve, y maintenir indéfiniment les jeunes gens et les célibataires, de peur qu'ils ne reviennent au schisme : quant aux personnes mariées, les libérer sous caution, et s'il arrive qu'elles rentrent dans le schisme, leur infliger la même peine ;

Les fanatiques, qui excitent les hommes crédules au suicide par le feu, avec leurs femmes et leurs enfants, les brûler eux-mêmes ;

Ceux qui auront rebaptisé des adultes ou des enfants, en nommant leur premier baptême une fausseté, les punir de mort ;

Ceux qui auront reçu le second baptême des schismatiques, s'ils se repentent, les soumettre au fouet et les envoyer pour amendement aux évêques locaux ; mais s'ils sont opiniâtres, les punir de mort ;

Ceux qui depuis peu de temps appartiennent au schisme : s'ils commencent à se repentir et allèguent qu'ils y ont été entraînés par ignorance ou par contrainte, et qu'ils n'ont séduit personne, proportionner la punition à leur faute, et les

envoyer au patriarche pour amendement ; puis les confier sous caution à un directeur spirituel, sous garde sévère ;

Ceux qui sont accusés de schisme : s'ils peuvent se justifier et que leur innocence soit attestée par leurs *pères spirituels*, les livrer sous garde sévère à ces derniers ; mais s'ils ne font qu'un désaveu hypocrite et qu'ils en soient repris, les soumettre au fouet, quand même ils se seraient repentis, et les envoyer dans une ville éloignée ;

Ceux qui seront accusés d'avoir recélé des schismatiques, et de leur avoir donné à boire et à manger, etc., s'ils l'avouent, les soumettre seulement au fouet, selon la faute, ou les envoyer dans une ville éloignée, etc., etc.

Cet aperçu suffira pour caractériser les édits contre les Raskolniks. Ils fixaient en outre des pénalités d'argent, ordonnaient la délation, statuaient la vente des biens des inculpés, prescrivaient la destruction de l'asile où ils s'étaient réfugiés. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la dissidence fut l'objet d'une véritable croisade et n'eut d'asile qu'au fond des forêts, dont la solitude même ne pouvait lui garantir de sécurité. L'impartialité de l'histoire doit néanmoins tenir compte des tendances anarchiques du Raskol, qui compromirent plus d'une fois la paix de l'État, fomentèrent des troubles sanglants, et égarèrent les esprits crédules jusqu'au fanatisme du suicide. Une fatale nécessité fut-elle complice des rigueurs qui s'appesantirent sur le schisme jusqu'au commencement du XVIIIe siècle ? Nous n'oserions l'affirmer.

Dès que Pierre le Grand, vainqueur de Charles XII, tourna son attention sur l'organisation intérieure de l'empire, le sort des dissidents fut moins amer : les mesures rigoureuses dont nous venons de parler furent quelque peu adoucies. Avant tout, le tzar ordonna le recensement de tous les sectaires, hommes et femmes, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, et les soumit à un double impôt, leur laissant du

reste, comme à ses autres sujets, la faculté de résider où bon leur semblait, sans que l'on pût les inquiéter, à la seule condition d'une déclaration de séjour et de l'acquittement de la double taxe. C'était au moins l'affirmation de leur existence civile. Cependant Pierre le Grand et ses successeurs édictèrent contre les dissidents diverses mesures qui leur interdirent toute propagande parmi les gens attachés à leur service, les déclarèrent incapables d'exercer des fonctions publiques et leur refusèrent le droit d'ester en justice. On les astreignit à porter un costume particulier, auquel on pût les reconnaître, à payer un impôt pour le port de la barbe, qu'ils refusaient de couper. Leurs mariages, célébrés en dehors du clergé légal, furent frappés d'une certaine taxe. Il fut rigoureusement défendu à leurs directeurs et à leurs prêtres de procéder aux actes du ministère ecclésiastique, et en général de travailler aux progrès de la dissidence, sous peine d'être déférés au jugement des évêques locaux ou du Saint-Synode. Leurs Livres liturgiques furent recherchés. Les galères, le travail des mines furent infligés aux actes de prosélytisme et à la prédication du Raskol. Toute érection de chapelles ou d'ermitages devint une violation de la loi. Les moines schismatiques et les religieuses furent déportés ou dissiminés dans divers monastères. Des mesures furent prises contre les prêtres orthodoxes qui se rendraient coupables de recéler dans leurs paroisses les livres confessionnaux des schismatiques ou d'officier selon leurs rites. Le mariage d'un dissident avec une femme attachée à l'Église impliquait son abjuration du schisme. Les enfants étaient baptisés dans l'Eglise et ne pouvaient avoir que des parrains orthodoxes. La dissimulation ou la persévérance dans le schisme fut considérée comme une révolte contre le pouvoir. D'autre part de nombreuses faveurs devinrent le prix d'un retour aux doctrines de l'Église.

Quatre hiérarques se distinguèrent surtout, sous le règne de Pierre le Grand, par le zèle qu'ils déployèrent contre les progrès du Raskol. Ce furent : le patriarche Étienne Javorsky, le métropolitain Job de Novgorod, le métropolitain Dmitry de Rostof et l'évêque Pitirim de Nijégorod.

Au moment où le premier prit possession du siége patriarcal, on abusait de la crédulité du peuple à qui l'on cherchait à persuader que la fin du monde était prochaine, que l'antechrist avait pris possession de Moscou et établi son règne dans l'Église. Cette assertion fondamentale des sectaires n'était pas nouvelle, mais elle pouvait devenir dangereuse entre les mains du fanatisme, qui en faisait l'application directe au tzar, dont il ne comprenait pas les utiles réformes. Étienne Javorsky la réfuta dans son « Traité des témoignages de l'Écriture sainte sur les signes de la venue de l'antechrist et de la fin du monde, » œuvre qui fut plusieurs fois réimprimée.

Job, métropolitain de Novgorod, eut à combattre la même erreur ; il le fit avec succès dans sa « Réponse par les Écritures, » qui devint populaire en Russie. Il eut de fréquentes controverses avec les chefs du schisme, Denizof et Théodose, mais sans parvenir à les convaincre. Pour remédier à l'ignorance, qu'il regardait comme l'une des principales ressources de la dissidence, il fonda quatorze établissements pour l'instruction du peuple dans son éparchie.

Le métropolitain de Rostof, Dmitry, trouva, en 1702, son éparchie livrée aux prédications subversives de sectaires venus des profondeurs des forêts de Brinsk. Ne connaissant qu'imparfaitement les principes du schisme, il l'étudia dans ses détails, parcourut assidûment son éparchie, prêcha contre les dissidents et les combattit dans deux traités. Le premier a pour titre : « L'homme créé à l'image de Dieu. » Le métropolitain y réfute l'opinion superstitieuse des sec-

taires qui affirmaient que se couper la barbe, c'était défigurer cette image. Le second, plus grave et plus étendu, parut sous le titre de « Recherches sur la foi sectaire de Brinsk. » Il renferme trois parties ; l'écrivain y démontre successivement la fausseté de la foi, le danger de la prédication et l'impiété de la conduite des schismatiques.

Pitirim, fils d'un simple villageois, avait adopté les principes du schisme pendant sa jeunesse et pris l'habit monastique au cloître de Vietka. Mais bientôt la lecture attentive de l'Écriture sainte, l'étude des questions religieuses et des antiquités ecclésiastiques lui démontrèrent la fausseté de ses premières opinions et le ramenèrent à l'orthodoxie, dont il devint l'un des plus fermes soutiens. Pierre le Grand, appréciant ses hautes capacités, lui confia en 1706 la mission de travailler à la conversion des sectaires. Pitirim se mit à l'œuvre, visita les ermitages, parcourut les communautés, pénétra dans la solitude des forêts, discuta avec les anachorètes, cherchant à dissiper leurs erreurs et leurs préjugés. Dès 1714, il pouvait annoncer au tzar qu'il était parvenu à ramener dans le sein de l'Église plus de deux mille sectaires, mais que les autorités civiles, au lieu de favoriser son œuvre, y apportaient des entraves. L'empereur prit envers celles-ci des mesures sévères, et Pitirim, déployant une nouvelle activité, fonda dans le voisinage de Kergensk, le monastère de l'Assomption dont il fut le premier archimandrite. Puis il adressa par écrit aux schismatiques de Tchernorama cent trente questions auxquelles il les invita à répondre. La controverse s'engagea ; les dissidents ripostèrent eux-mêmes par l'envoi de deux cent quarante questions. L'année suivante (1717), Pitirim leur fit savoir que sa réponse était prête. Celle de ses adversaires se fit attendre deux ans. Alors Pitirim, promu dans l'intervalle au siége épiscopal de Nijégorod, invita les chefs des sectaires, Barsonophe, le diacre

Alexandre, Sophonte, Onuphre, à se réunir en colloque pour décider la question. La discussion fut un triomphe pour l'orthodoxie; plusieurs chefs des dissidents rentrèrent dans le giron de l'Église. Les réponses de Pitirim aux deux cent quarante questions posées par les sectaires parurent en 1721, sous le nom de *Frondes*. Ce traité de controverse, qui devint bientôt populaire, atteste une profonde connaissance de l'Écriture sainte, des travaux des Pères, des anciens manuscrits slaves et de la littérature ecclésiastique. Pitirim ne borna pas à cela ses efforts : il continua ses visites aux sectaires, érigea de nombreuses églises dans leur voisinage. En 1632, six ans avant sa mort, l'infatigable défenseur de l'orthodoxie avait opéré plus de trente mille conversions.

Le Saint-Synode, de son côté, dès l'origine de son institution, adressa plusieurs appels aux sectaires pour discuter avec eux les points en litige. Ses propositions étant restées sans résultat, il députa à Pétrozavodsk, dans le gouvernement d'Olonetz, le prêtre-moine Néophyte, disciple de Pitirim, pour ouvrir des conférences avec les chefs de l'opposition religieuse. Ce dernier avait pour instructions : de discuter les questions controversées en présence du clergé local, des autorités et des fidèles, quelles que fussent leurs convictions; — de garder toute mesure et convenance; — de rédiger par écrit et de signer, lui et ses adversaires, les questions et les réponses les plus importantes, pour soumettre tout le débat au jugement du Saint-Synode; — de lui réserver la décision des points qui présenteraient le plus de difficultés, etc. Néophyte arriva à Pétrozavodsk en 1722, rédigea cent six thèses, dont il proposa l'examen aux sectaires de Vouïgof. Ils y répondirent l'année suivante par un volumineux traité, rédigé par André et Siméon Denizof, et Tryphon Pétrof, où ils reproduisaient pour la défense de leur foi les arguments depuis longtemps controversés. Les

deux partis ne faisant aucune concession, la discussion devenait superflue. Néophyte se borna à présenter la substance des points en litige au Saint-Synode, qui chargea l'évêque de Twer, Théophylacte, de la réfutation du livre des sectaires. Il n'en résulta qu'une controverse stérile, qui ne ramena point la paix dans l'Église.

Sous le règne de Catherine II, les mesures adoptées contre le Raskol furent dictées par un esprit de douceur et d'indulgence, qui dépose en faveur des progrès de la tolérance religieuse. Les fugitifs qui voulurent rentrer dans leur patrie, ne furent soumis à aucune peine : ils purent s'établir dans les localités qui étaient à leur convenance, choisir le genre de vie qu'ils préféraient, porter la barbe, s'habiller à leur gré, s'abstenir de faire acte de présence devant la magistrature. Les droits civils leur furent rendus, le double impôt fut abrogé : on alla jusqu'à les admettre aux emplois. Si quelques mesures de rigueur furent prises contre eux, elles n'atteignirent que ceux qui fomentaient des troubles ou prêchaient les doctrines insensées du suicide par le feu.

L'Église n'employa plus que les armes spirituelles de la charité et de la persuasion. En 1765, quelques schismatiques s'étant emparés de vive force du monastère de Zélénetsky, en chassèrent les habitants, brûlèrent les Images et les livres de culte, restèrent sourds à toutes les représentations et se brûlèrent eux-mêmes dans l'excès de leur fanatisme. Le Saint-Synode chargea l'archimandrite Platon de réfuter leurs erreurs. Son Traité, publié en 1766, au nom de l'Église Orthodoxe, respire la douleur maternelle qu'elle éprouve de l'égarement de ses membres, pour qui elle n'a que de touchantes exhortations. Les travaux précédents, dirigés contre le Raskol, étaient empreints d'un caractère de rigueur et d'autorité; leur étendue et les recherches scientifiques dont ils abondent, les rendaient peu accessibles à la masse des

dissidents. Ceux de Platon, renfermés dans des limites plus étroites, inspirés par l'esprit de conciliation et d'indulgence, furent une lumière pour tous ceux qu'animait le désir d'arriver à la vérité. Après lui (1779), Nicéphore, évêque grec, à peine arrivé dans son éparchie de Kherson, s'empressa d'adresser à tous les dissidents qui se trouvaient dans sa juridiction, un mandement pastoral, pour les engager à se réconcilier avec l'Église. On y retrouve le zèle du pasteur, la mansuétude et l'amour du chrétien : la conversion de deux communautés, celles de Znamen et de Glinka, en fut le résultat.

Le moine Nicodème, sous le patronage du prince Potemkine et du comte Roumiantzof, travailla activement à opérer le retour des dissidents de Starodoub au sein de l'Église. L'archimandrite Joasaph, le prêtre André Joannof, le célèbre moine Serge sur les bords de l'Irghiz, suivirent son exemple. De nombreuses conversions s'opérèrent parmi les schismatiques de diverses dénominations; il leur fut permis de conserver leurs principaux rites.

CHAPITRE X.

LE SCHISME ACTUEL.

Malgré toutes les mesures restrictives que l'État et l'Église opposèrent à ses progrès, la dissidence forme encore aujourd'hui un parti considérable dans l'Église russe, et compte jusqu'à neuf millions d'adhérents, qui restent étrangers à sa discipline. Les divergences d'opinion qui avaient présidé à ses premiers développements étaient de peu d'importance, et ne pouvaient exercer qu'une influence très-indirecte sur la vie chrétienne. Elles avaient trait, nous l'avons vu, à une simple qualification du saint Esprit, à la double ou triple répétition du mot Alléluia, à la direction que devaient suivre les processions dans la consécration des temples, au signe et à la forme de la Croix, à l'amputation de la barbe, à la manière d'écrire et de prononcer le nom de Jésus. Ce n'étaient là que des points secondaires, sans gravité pour le dogme, et qu'une tolérance mutuelle eût bientôt dépouillés de l'importance qu'on y attacha d'abord. La correction des Livres liturgiques, par le patriarche Nikon, vint mêler un nouveau ferment à ces premières divergences. Les dissidents y virent un danger pour la foi. Un respect superstitieux pour les anciens livres de l'Eglise, stimulé par l'esprit de parti, si puissant en tout temps sur les passions religieu-

ses ; les mesures violentes adoptées par les Synodes contre les partisans des principes que l'Église proscrivait ; l'ignorance des uns et l'obstination des autres ; enfin, les prétentions aveugles qui revendiquent si facilement le monopole de la vérité ; telles furent quelques-unes des causes générales, qui provoquèrent une scission opiniâtre, dont l'Eglise d'Orient n'a pu triompher jusqu'à présent. Ce fut en vain que, pour concilier les opinions contraires, on employa successivement les moyens de persuasion, les livres, la discussion publique ; que l'on fit aux dissidents des concessions assez étendues ; qu'on leur accorda des prêtres autorisés à se servir des livres anciens dans la célébration des offices. Ces diverses tentatives restèrent infructueuses. Les réformes violentes et énergiques opérées par Pierre le Grand, et les sévérités qu'elles entraînèrent contre les partisans du Raskol, envenimèrent la question. Le supplice du feu, les arrêts de mort, la peine du fouet, l'internement dans les monastères, la détention, l'exil, la confiscation des biens, le double impôt, toutes ces mesures de rigueur aigrirent les sectaires et en multiplièrent le nombre. Les persécutions religieuses ont fait des martyrs, mais elles n'ont jamais opéré la réconciliation des partis. Le sang coule, mais il féconde le terrain de la lutte. On comprend jusqu'à un certain point que ces violences aient pu résulter d'une dictature temporaire, d'où devait sortir un meilleur ordre de choses ; qu'elles aient été les tristes représailles d'un pouvoir civil, contre lequel les sectaires n'avaient pas craint de s'insurger, en fanatisant le peuple jusqu'à le pousser à la révolte. Malheureusement, les gouvernements qui suivirent celui de Pierre le Grand, persévérèrent dans les mêmes voies de rigueur et d'intolérance. Si Catherine II, sous l'empire des idées de liberté, ou plutôt d'indifférence religieuse qu'elle puisait dans ses rapports avec les encyclopédistes, y apporta quelque tempérament,

il n'en est pas moins constant que les injustices continuèrent. La défiance augmenta, la séparation fût plus complète, et la plaie que le Raskol a faite à l'Eglise est encore profonde aujourd'hui.

Les Raskolniks demandent une garantie pour la liberté religieuse, et ne la voient que dans le principe du patriarcat. Ils reconnaissent que le Saint-Synode a hérité de l'autorité spirituelle des patriarches de Russie, mais ils lui reprochent de n'être pas élu par l'Eglise elle-même, de manquer d'une garantie d'inamovibilité, et par là d'indépendance. Ils s'élèvent contre les décorations et les titres honorifiques acceptés par les membres du haut clergé, qu'elles assimilent à leurs yeux à des dignitaires laïques. Ils condamnent en outre la manière d'élever les évêques à des degrés supérieurs de la hiérarchie en les transférant d'un diocèse à l'autre, quoique ces mutations n'aient jamais lieu sans l'agrément du Saint-Synode. Enfin ils protestent contre les formes bureaucratiques des chancelleries épiscopales, qu'ils regardent comme un élément mondain introduit dans le gouvernement de l'Église.

Les sectes dissidentes qui, de nos jours, existent en Russie, s'enveloppent d'une ombre mystérieuse qui ne permet pas d'apprécier avec certitude les dogmes qu'elles professent ou les tendances qu'elles poursuivent. Nous ne parlerons donc pas avec détail des *Skoptsis* (eunuques), qui s'imposent avant tout la mortification des penchants de la chair, ni des *Khlestowtchikis* (flagellants), dont les mœurs dissolues, poussées jusqu'au communisme le plus dégradant, constrastent étrangement avec les macérations et les pénitences auxquelles ils se condamnent. Deux autres sectes, qui comptent de nombreux adhérents, surtout dans les classes inférieures du peuple russe, offrent un intérêt historique plus réel, celle des *Malakanes*, ainsi nommés, parce que, contrairement aux

coutumes de l'Église, ils font usage de lait pendant les carêmes, et celle des *Doukhobortzis*, ou, comme ils le disent eux-mêmes, combattants en esprit.

L'origine de l'une et de l'autre est incertaine. Issues peut-être d'un même principe, elles s'accordent, tout en reconnaissant l'autorité des saintes Écritures, à rejeter celle des Sacrements, du culte des Images et en général de toutes les cérémonies extérieures de l'Église. Disséminés aujourd'hui dans le gouvernement de Crimée, en Géorgie, au pied des deux Ararat, les Malakanes admettent le dogme de la chute d'Adam et l'impuissance de l'homme à faire le bien par ses seules forces; ils élargissent, au point de vue moral, le sens des dix commandements, proclament la foi en Jésus-Christ et à son œuvre rédemptrice, comme le seul moyen de recevoir la grâce de Dieu et de faire de bonnes œuvres. Le baptême n'est autre chose pour eux que la régénération de l'âme et sa purification du péché par la foi. Ils regardent la sainte Cène comme une simple commémoration de la mort du Christ, qui doit être célébrée, non avec le pain et le vin, mais par la nourriture spirituelle qui réside dans la parole de Dieu.

Quant aux Doukhobortzis [1], ils apparaissent simultanément, vers le milieu du XVIIIe siècle, dans les gouvernements de Tambof, de Kharkof et d'Ecathérinoslaf, et semblent avoir reçu leurs doctrines de Procope Loubkine qui, vers 1715, fut emprisonné pour ses opinions hétérodoxes avec vingt de ses partisans. Douze articles, publiés par le synode de Moscou, 1734, condamnèrent cet hérésiarque et ses adhérents comme coupables de prétendre à l'inspiration immédiate, de se dire prophètes de l'avenir, de rejeter les sacre-

[1] Lenz : de Duchobortsis. — Strahl, Beitræge zur russischen Kirchengeschichte. — Annales nationales de Swinine. — Oukases. — Ennès. — Origine et histoire de la secte des Doukhobortzis, thèse présentée à Strasbourg, 1842.

ments de l'Église ainsi que le mariage, ou de ne leur attribuer tout au plus qu'un sens mystique.

Sylvan Kolesnikoff [1] et un étranger, que quelques auteurs signalent comme un prisonnier prussien, d'autres comme un quaker, mais dont le nom est resté inconnu, développèrent les principes de Loubkine et acquirent tous deux une grande autorité sur l'esprit des Doukhobortzis, dont les doctrines pénétrèrent successivement à Saratof, Woronège, Koursk, Archangel, en Finlande, en Sibérie, et jusqu'aux lointaines contrées du Kamtschatka.

Persécutés sous Pierre le Grand, traités avec indulgence par Catherine II, les Doukhobortzis, abusant de la tolérance dont ils jouissaient, prêchèrent ouvertement des principes hostiles à l'autorité civile. Trente-et-un des principaux d'entre eux, arrêtés à Ecathérinoslaf, furent déportés en Sibérie, par oukase du 28 août 1799 [2].

La sévérité des lois frappa à diverses reprises les tendances insurrectionnelles de la secte, sous le règne de l'empereur Paul. Alexandre Ier, au contraire, n'eut pour elle que de la douceur et de l'équité. En 1801, sous son approbation, trente familles de Doukhobortzis formèrent en Tauride, sur les bords de la Molotchnaïa, une colonie agricole qui s'accrut de nombreux coreligionnaires venus des divers gouvernements de la Russie, et ne tarda pas à devenir florissante sous le bienfait d'une sage tolérance. Neuf villages formèrent le noyau de la secte : il y régna la plus entière liberté de conscience. Mais à diverses reprises, on vit aussi se manifester dans l'attitude et les prédications des Doukhobortzis un esprit d'anarchie et d'exaltation fanatique, qui toutefois n'altéra pas les dispositions bienveillantes de l'empereur. Un oukase de 1804 interdit « de faire violence à la conscience

[1] Henke, Histoire générale de l'Église, continuée par Vater, t. VII, 340.
[2] Recueil des lois, t. I, p. 87.

des sectaires, et d'entrer dans aucun examen de leur confession de foi ; de les accuser, pour leur hérésie seule, aussi longtemps qu'ils ne se rendraient pas coupables de désobéissance envers le pouvoir. » Le même oukase prescrivait au gouverneur civil de Tambof, Palitzine, à qui il était adressé, « de s'entendre avec l'autorité ecclésiastique, et de prévenir, autant que possible, tout contact qui serait de nature à provoquer des dissentiments. »

Il semble que cette tolérance, ou plutôt cette protection, devait imposer silence à l'esprit d'insubordination, qui, trop souvent, faisait explosion parmi les sectaires. Il paraît qu'il n'en fut pas ainsi : les provocations émanées de la secte déterminèrent le gouverneur général de Kherson à en réclamer la translation aux limites de l'empire. Alexandre ne goûta point cet avis. Les instructions qu'il adressa au gouverneur portent l'empreinte d'une haute raison politique et d'un véritable esprit chrétien. On y lit [1] :

« Convient-il à un gouvernement chrétien et civilisé de convaincre les hérétiques par les tortures, l'exil ou d'autres moyens cruels ? L'Église Orthodoxe elle-même peut-elle approuver les mesures de persécution si contraires à l'esprit de son chef, Jésus-Christ ? — On atteindra plus facilement le but, dans cette circonstance, en se laissant diriger par l'esprit du véritable christianisme... Je confie donc ces colons à vos soins et à votre surveillance toute spéciale. Leur sort doit être assuré ; il faut leur faire sentir qu'ils sont sous la protection des lois ; ce n'est qu'alors qu'on peut attendre de leur part l'amour pour l'autorité et la soumission aux lois qui sont si bienfaisantes pour eux... »

La doctrine religieuse des Doukhobortzis offre un singulier mélange de mysticisme et d'indépendance spirituelle. Ils

[1] Oukase du 9 décembre 1806 : nouveau recueil des lois de l'empire, IIIe partie, p. 308.

croient à leur inspiration personnelle, et, à ce titre, rejettent le caractère révélé de l'Écriture sainte et l'autorité de l'Eglise. L'enseignement moral et l'oraison dominicale ont seuls quelque valeur à leurs yeux. Quant aux faits bibliques, ils ne les admettent qu'au point de vue spirituel, et Jésus-Christ n'est pour eux le Fils de Dieu, que dans le sens où ils se nomment eux-mêmes enfants de Dieu. Ils adoptent le système de la migration des âmes, et n'entourent d'aucune cérémonie religieuse le mariage et la sépulture.

Quoique nombreux encore en Russie, les Raskolniks cessent de plus en plus d'être un danger pour la foi de l'Église. On compte parmi eux de riches marchands, obstinément attachés à leur croyance, qu'ils cherchent à propager en multipliant le nombre des églises et des monastères de leur parti. Répandus dans toutes les parties du vaste empire, et principalement dans les gouvernements voisins du Don et de la Volga, ils forment l'armée militante du Raskol. S'ils repoussent généralement les erreurs fanatiques de leurs devanciers, ils n'en conservent pas moins un attachement très-vif pour les doctrines qu'ils ont reçues de leurs ancêtres. Quelques-uns, dit-on, mais en petit nombre, prêchent encore jusqu'à présent l'abolition du mariage et la communauté des biens. Ces principes, condamnés par l'expérience du passé, sont moins dangereux que partout ailleurs, dans un pays où l'instinct religieux se lie intimement aux mœurs de la vie individuelle comme aux manifestations de la vie sociale. Le remarquable mouvement qui s'opère au sein de la nation russe et qui, sous l'action d'une auguste initiative, transforme sans secousses et sans déchirements, les idées et les mœurs de soixante-dix millions de sujets, ce mouvement est assez puissant pour rendre stérile toute tendance qui serait une protestation contre le règne des saines idées morales et religieuses. Aussi n'est-ce plus avec les armes de la

rigueur que l'on va au devant des sectaires, mais avec un esprit de douceur et de conciliation. Admis à la jouissance des droits politiques et sociaux, les Raskolniks voient s'ouvrir une période de tolérance et d'équité qui, nous le croyons, contribuera plus efficacement à leur réconciliation avec l'Église que toutes les persécutions du passé. Il y a dix ans à peine, le parti religieux, désigné sous le nom de *vieux croyants*, avait à subir les rigueurs de la loi et les vexations d'une police peu scrupuleuse, qui imposait arbitrairement les chapelles ou ermitages (*Skyti*) établis dans des endroits isolés. Aujourd'hui les principes d'une liberté raisonnable ont prévalu sur le régime sévère auquel on astreignait les Raskolniks, dont les plus fanatiques sont seuls soumis à une surveillance générale. Les progrès de la civilisation et de la liberté, qui modifient aujourd'hui d'une manière si féconde l'ancien système politique et religieux qui régnait en Russie, auront pour conséquence nécessaire de diminuer graduellement le nombre des sectaires[1]. Déjà d'heureux symptômes semblent prophétiser la réconciliation des esprits. Une adresse présentée à l'empereur Alexandre II par les sectaires de Moscou, les plus influents et les plus riches, et revêtue de soixante mille signatures, témoigne à la fois de leur reconnaissance et de leur dévouement. On lit dans celle des dissidents ou Bezpopovtsis :

« Grand Empereur! Bien des voix s'élèvent vers Ton trône : permets-nous de T'adresser aussi une parole de vérité.

[1] Une cérémonie religieuse exceptionnelle a eu lieu le 6 juillet 1865 à l'église de la Trinité de Moscou. Deux évêques de la secte des Staroviertzis, Onuphre, évêque de Broïlof, coadjuteur du métropolitain, vieux croyant de Bélokrinitz, et Paphnuce, évêque de Kolomna, avec trois autres ecclésiastiques de l'Église dissidente, se sont réunis à l'Église Orthodoxe. La liberté accordée à tous les cultes dissidents est certainement le moyen le plus efficace d'arriver à la réconciliation des partis.

« Nous gardons intact le rite qui nous est propre, mais nous sommes Tes sujets fidèles. Nous avons toujours obéi aux autorités établies; mais quant à Toi, Tzar libérateur, nous Te sommes dévoués de cœur. Dans les innovations de Ton règne, nous croyons entendre la voix de notre passé, et le génie des tzars nos bienfaiteurs s'est reposé sur Toi.

« Ce n'est pas par naissance seulement que nous sommes Russes; la Russie est notre mère et nous sommes toujours prêts à souffrir et à mourir pour elle... C'est en Toi, grand Empereur, que nous plaçons tout notre espoir, et notre dévouement à Ton trône est inébranlable. Puisses-Tu régner de longues années pour la gloire de la Russie et pour la consolation de Tes peuples [1]. »

[1] Le *Nord*, du 3 mai 1863.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

DU TOME PREMIER.

Pages.

DÉDICACE. V

PRÉFACE. VII

INTRODUCTION.

Population primitive de la Russie. — Les anciens Slaves.

LIVRE PREMIER.

PROPAGATION DU CHRISTIANISME EN RUSSIE.

CHAPITRE I. — Conversion de la Russie au christianisme. 17

» II. — Période de la domination mongole. 48

» III. — Propagation de la foi orthodoxe dans le grand-duché de Lithuanie. 63

» IV. — Nouveaux progrès du christianisme en Russie. . . 69

» V. — Apostolat de Saint-Étienne dans le gouvernement de Perm. 71

» VI. — Conversion des Lapons et des Tchoudes. 75

» VII. — Le christianisme porté à Kazan. 79

» VIII. — Soumission d'Astrakhan ; progrès de l'Évangile au Caucase et dans l'éparchie de Riazan. 84

» IX. — Introduction du christianisme en Sibérie. 87

» X. — Mission et Église russe à Péking. 93

» XI. — Établissement de la foi chrétienne parmi les Tatars de Kazan. 95

» XII. — La foi chrétienne en Géorgie. 97

» XIII. — Missions contemporaines. 100

LIVRE DEUXIÈME

HIÉRARCHIE ET DISCIPLINE DE L'ÉGLISE.

Pages.

CHAPITRE I. — Coup d'œil général sur les destinées de l'Église russe. 107
» II. — Hiérarchie aux premiers temps de l'Église. . . . 111
» III. — Période de la domination mongole. — Le métropolitanisme. 143
» IV. — Partage de la métropolie russe. 153
» V. — Discipline intérieure de l'Église. 159
» VI. — Position matérielle du clergé. 163
» VII. — Rapports de l'Église avec l'État. — Les métropolitains Jonas, Théodose, Barlaam, Joasaph et Philippe, martyr. 166
» VIII. — Période du patriarcat (1588-1720). 178
» IX. — Gouvernement patriarcal. 183
» X. — Les patriarches Job et Hermogène. 187
» XI. — Le patriarche Philarète. 189
» XII. — Le patriarche Nikon. 192
» XIII. — Les patriarches Joasaph II, Pitirim et Joachim. . . 209
» XIV. — Le patriarche Adrien. 214
» XV. — L'Exarque Étienne Javorsky. 218
» XVI, — Le Saint-Synode. 231

LIVRE TROISIÈME

LE DOGME ET LE CULTE DE L'ÉGLISE RUSSE.

CHAPITRE I. — Idée de l'Église. 239
» II. — Les Livres liturgiques. 241
L'Écriture sainte. 241
Les Livres Saints dans leur rapport avec le culte. — La Tradition. 242
Le Nomocanon ou Kormcha. 246
L'Oustaw ou Typique. 248
La Ménée ou Ménologe. 249
Les Vies des Saints. 249
Les Prologues ou Synaxares. 254
Le Triode. 254
L'Octoèque. 254
L'Hirmologe. 255

Pages.

Le Livre de prières 255
Les Acathistes 256
Le Canonique 256
Le Livre d'Heures 256
Le Missel et le Rituel 257
L'Euchologe ou Trebnik 257
De quelques usages religieux dont ne parlent pas les Livres liturgiques 258

CHAPITRE III. — Le Culte 260
La Prière 260
Le Trois fois saint ou Trisagion 261
L'Alléluia 262
Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit 262
L'Oraison dominicale 263
L'Ectène 264

CHAPITRE IV. — Le Dogme. — Théologie 268
Doctrine et perfections de Dieu 268
De la Trinité 270
De la Création 276
De l'Homme 277
Du monde invisible ou spirituel 277
Du monde visible ou matériel 281
De la Providence 286
Bons et mauvais Anges 288

CHAPITRE V. — Christologie 292
De Dieu comme Sauveur 292
La personne de Jésus-Christ ou le mystère de l'Incarnation . . . 293
Du salut par Jésus-Christ ou mystère de la Rédemption 297

CHAPITRE VI. — Pneumatologie ou doctrine du Saint-Esprit 305
Dieu comme sanctificateur 305
De l'Église 306
Doctrine de la Grâce 308
Des Sacrements 312
1° Premier Sacrement. — Le Baptême 314
Premier acte de foi 321
Second acte de foi 322
Troisième acte de foi 323
L'Exorcisme 324
Le renoncement au démon 325
La consécration à Christ 326
Admission au Temple 329
Administration du Baptême 329
2° Second sacrement. — L'Onction du chrême ou Confirmation . . 332
3° Troisième sacrement. — La Pénitence 334

Pages.
L'Épitimie, ou règle de satisfaction imposée par l'Église. . . . 338
La sainte Cène. — Les matines, les vêpres et les offices de nuit. 342
Les Matines. 344
L'Office de toute la nuit. 347
Les grandes Vêpres. 348
4° Quatrième sacrement. — La sainte Cène. 353
Premier rite liturgique. — La préparation de la Cène ou Proscomide. 357
Second rite liturgique. — La liturgie des catéchumènes. 360
Troisième rite liturgique. — La liturgie des croyants, ou célébration proprement dite de la sainte Cène. 362
5° Cinquième sacrement. — Le Sacerdoce. 372
La hiérarchie de l'Église. 375
Le Sous-Diacre. 378
Les Diaconesses. 378
Le Diacre. 380
L'Archidiacre. 382
Le Prêtre. 383
Le Protoiéré ou archiprêtre. 385
L'Évêque. 385
Les degrés de l'Épiscopat. 388
Observations générales sur le clergé. 390
6° Sixième sacrement. — Le Mariage. 394
Les Fiançailles. 399
La Bénédiction nuptiale. 400
Le dépouillement des couronnes. 403
Deuxième et troisième mariage. 406
Cas de dissolution du mariage dans l'Église Orthodoxe. . . . 407
7° Septième sacrement. — L'Onction. 409
Les Prières des mourants. 411
Les Offices des morts et les funérailles. 414

CHAPITRE VII. — Eschatologie. 421
Dieu juge et rémunérateur. 421
Du Jugement universel. 426

CHAPITRE VIII. — Les premiers Temples chrétiens en Russie. . . . 431
Fondation du Temple. 445
Ordre intérieur du Temple. 446
Architecture des Temples. 455
Consécration des Temples. 458

LIVRE QUATRIÈME

LE RASKOL OU DISSIDENCE DANS L'ÉGLISE RUSSE.

CHAPITRE I. — Premiers symptômes de dissidence. 465
» II. — La secte des Strigolniks. 468

Pages.

CHAPITRE III. — La secte des Judaïsants. 472
Doctrine de la secte des Judaïsants. 478
» IV. — Matthieu Baschkine et Théodose, surnommé le Contrefait. 481
» V. — Le livre des Cent-Chapitres. — Correction des Livres liturgiques. — Progrès du schisme. 485
» VI. — Lutte ouverte du Raskol contre les pouvoirs ecclésiastiques et civils. — Émeutes au monastère de Solovetz et parmi les Streltzis. 509
» VII. — Fractionnement du Raskol. — Sectes cléricales et anticléricales 518
» VIII. — Les sectes cléricales ou Popovtchina. 528
» IX. — Mesures adoptées par l'Église et par l'État contre les progrès du Raskol. 539
» X. — Le schisme actuel. 550

FIN DE LA TABLE DES MATIERES DU TOME PREMIER.

Saint-Denis. — Typographie de A. Moulin.

DL: APR 10 '39
CANCELLED
356248
NOV 26 '91

C 3318.67
L'Eglise de Russie
Widener Library
002422784
3 2044 081 785 172